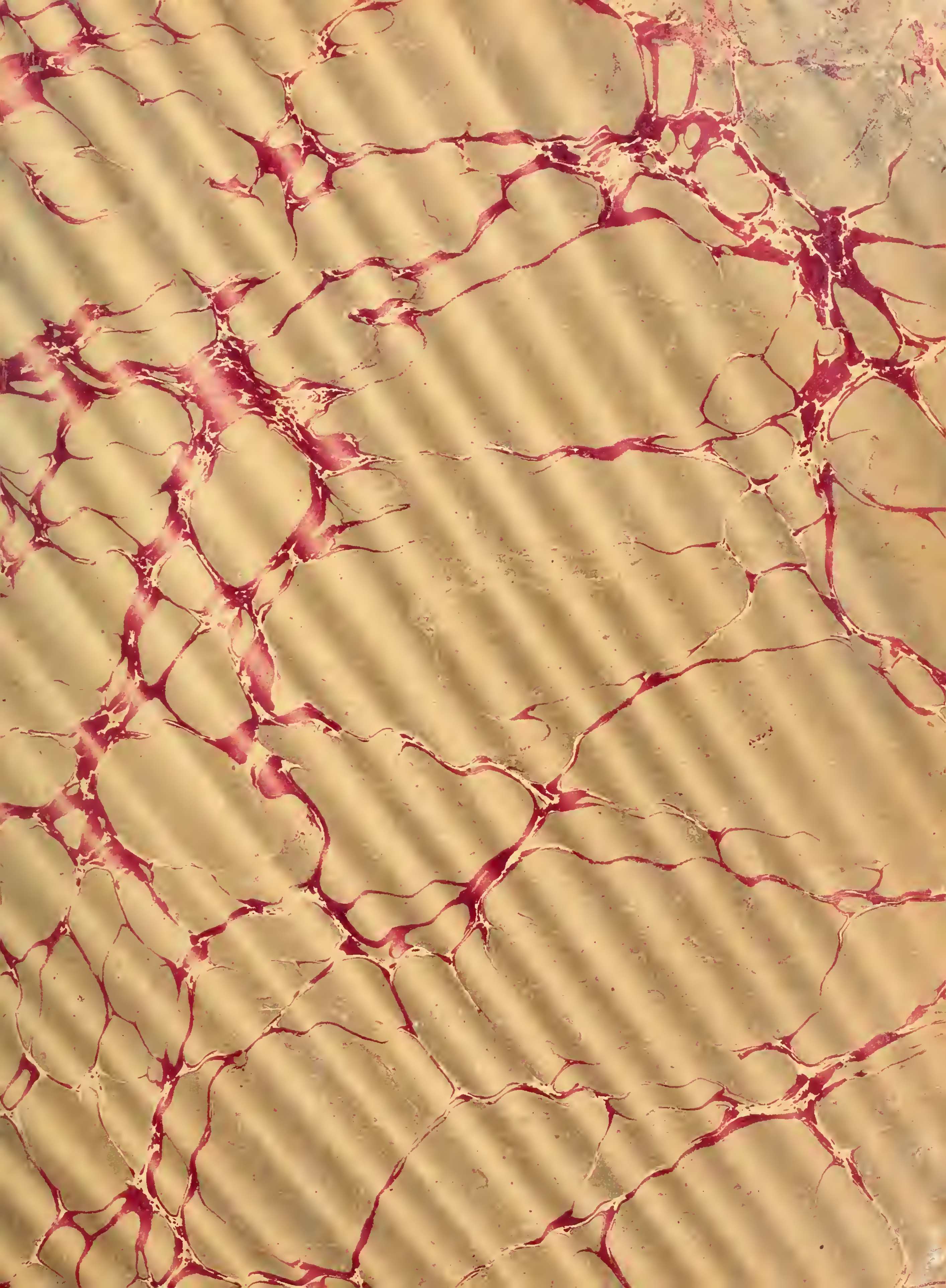

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291479 4


UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME TRENTE-SIXIÈME

EN VENTE

CHEZ C. KLINCKSIECK

RUE DE LILLE, 11

À PARIS

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME TRENTE-SIXIÈME



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVIII

PREMIÈRE PARTIE

TABLE

DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME XXXVI.

Pages.

750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, publiées par M. Edmond Le Blant. 1

Les indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule*, par M. Deloche. 211

Des sentiments d'affection exprimés dans quelques inscriptions antiques, mémoire par M. Edmond Le Blant. 225

La tiare pontificale du VIII[e] au XVI[e] siècle, par M. Eugène Müntz. . 235

Le château Gaillard et l'architecture militaire au XIII[e] siècle, par M. Dieulafoy. 325

Les vases du Dipylon et les naucraries, par M. Helbig. 387

vinrent surtout une parure, ils n'en gardèrent pas moins, en même temps, leur caractère d'utilité pratique. Je n'ai pas à rappeler par le détail, ainsi que l'ont fait tant d'autres, comment leurs empreintes validaient les testaments, les contrats, les pièces produites en justice; comment elles s'apposaient sur les lettres privées, sur les portes, les coffres, les armoires, les clefs, jusque sur les provisions journalières que l'on voulait soustraire à la rapacité des esclaves[1].

Parmi les pierres gravées qui, dans le monde romain, servirent à ces divers usages, ont dû figurer une grande partie des intailles dont je vais m'occuper : celles qui portent de simples inscriptions. Il en est plusieurs sortes. Les unes, souvent faites pour la personne dont elles devaient orner l'anneau, donnent son nom, seul ou accompagné de quelque épithète affectueuse, de quelque souhait de bonheur. D'autres, non moins nombreuses, et que les *gemmarii* tenaient prêtes pour la vente, portent des formules de même nature, mais sans désignation personnelle, et pouvant convenir ainsi à tout acheteur comme à tous ceux qui les recevraient d'une main amie.

Avec ces légendes, assez simples pour la plupart, il en est qui nous font pénétrer mieux dans l'intimité des anciens âges. Comme tant d'autres monuments, elles portent la marque des idées chères à la philosophie épicurienne[2]; de la croyance au surnaturel, nous avons pour témoins de nombreuses gemmes dont les inscriptions devaient porter bonne chance à leurs possesseurs[3]. Presque aussi communes sont les pierres à devises amoureuses, qui, comme les *graffiti* de Pompéi, ceux-là, j'entends, dont la forme est avouable, montrent quelle place la galanterie tenait dans la vie d'autrefois. Des intailles comprises dans cette série, il en est dont les inscriptions font revivre pour nous le souvenir d'une singulière pratique fort en usage, paraît-il, dans l'ancienne Rome. Au quatrième acte de l'*Asinaria*, Plaute insère un prétendu contrat par lequel un jeune homme achète, pour un

[1] Johann. Kirchmannus, *De annulis*, x, etc. — [2] N° 289. — [3] Cf. n° 223 et suivants.

an, la possession de sa maîtresse. Tout y est prévu et réglé : l'hétaïre se gardera de toute action qui puisse éveiller un soupçon jaloux; sa porte sera fermée à tous; si l'acquéreur donne un repas, elle ne regardera point les conviés; son anneau ne devra lui servir à aucun manège suspect et elle n'invitera aucun homme à y jeter les yeux :

Spectandum ne quoi annulum det[1].

Une telle clause nous demeurerait incomprise si un fragment d'Ennius n'y venait jeter la lumière. C'était entre leurs lèvres que les courtisanes se faisaient un jeu de montrer les pierres enchâssées dans leurs bagues : « Dat annulum », écrit le vieux poète en traçant le portrait d'une femme perdue, « Dat annulum spectandum a labris[2] »; et, si quelque vive parole d'amour était inscrite sur la gemme, c'était sans doute l'une de celles dont je donnerai plus loin la liste et que ne semblent pas avoir dû échanger des époux.

Les bagues ornées de pierres gravées n'étaient pas toujours, semble-t-il, destinées à des vivants. Si nous en croyons un renseignement donné par Buonarruoti, la cornaline d'un anneau qu'on lui avait montré portait les mots :

ROXANE
D·B· QVES
QVAS

c'est-à-dire : « Roxane dulcis bene quiescas[3] ». Il s'agit là, comme on le sait, d'une formule funéraire, et la pierre fut gravée pour une femme, probablement chrétienne, qu'on allait coucher dans le sépulcre. Si singulier qu'il paraisse être, le fait ne serait pas isolé. Un de ces bijoux dont j'aurai parfois à m'occuper au courant de ce travail, une agrafe trouvée dans une tombe, en Bavière, porte également

[1] Sc. II, v. 23 et suivants.

[2] *Ennii fragmenta ab Hieronymo Columna conquisita*, p. 34 (Amstel., 1707, in-4°).

[3] *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure*, p. 170 (Firenze, 1716, in-4°).

à son revers une inscription sépulcrale commençant par ces mots : VFFILA VIVAT IN DO FILIX INOCENS FVNERE CAPTA [1].

Les idoles aussi avaient leur part des anneaux et des pierres précieuses dont les anciens aimaient à se faire présent, comme en témoignent tant de mentions gravées sur ces fragiles objets [2]. Une statue d'Isis avait au petit doigt deux bagues avec diamants, à l'annulaire une autre bague avec émeraude et perles, au doigt du milieu une bague avec émeraude [3]. Une troisième idole avait reçu un anneau orné d'une pierre de choix [4]. C'est d'un semblable don que témoigne une inscription de gemme enregistrée sans commentaire par M. Wilmans et qui, parmi les légendes grecques mentionnant un proscynème, est la seule par laquelle nous voyons une offrande accompagnant cet acte d'adoration :

ΤΟ ΠΡΟϹΚΥ
ΝΗΜΑ ϹѠΤ
ΗΡΟΥ ΤΟ S [5]

De sortes diverses sont les pierres à caractère talismanique que j'aurai à noter dans le courant de ce mémoire. Elles nous apprennent ce que furent, en semblable matière, les croyances d'autrefois. Avec les intailles basilidiennes, nous voyons les anciens se confiant dans la vertu de certaines paroles inintelligibles qu'ils croyaient propres à conjurer et à asservir les démons. D'autres formules, que tous pouvaient comprendre, ne semblaient point douées d'une vertu moins haute. Tout homme qui, ouvrant, suivant l'usage antique, à la veille

(1) *Sitzungsberichten des philolol. Classe der K. Bayer. Akad. der Wiss.*, 1884, p. 61, et de Baye, *Le tombeau de Wittislingen* (*Gazette archéologique*, 1889.)

(2) Voir après, n°s 90 à 123.

(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 3386.

(4) *Ibid.*, n° 2326.

(5) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 10485, 5. Le sens des trois lettres qui suivent le nom m'échappe. La formule que porte notre pierre se retrouve dans plusieurs des proscynèmes d'Égypte. Cf. Letronne, *Statue de Memnon*, p. 253 : Τὸ προσκύνημα Ἀμβροσίας. Τὸ προσκύνημα τῶν τέκνων Ἀρτεμιδώρου; *Inscriptions grecques de l'Égypte*, t. II, p. 32, etc.

d'une bataille ou de quelque acte grave, un livre de grand renom [1], fût tombé sur un texte de cette sorte : « Minerve même poussa le dard au-dessus des narines de Pandaros », ou bien : « Pas un de ses os ne sera brisé », ou bien encore cet autre : « Jésus se retirant passa au milieu de ses ennemis », celui-là, dis-je, eût vu dans de pareilles rencontres un gage de salut, de victoire ou de bonne fortune. Mais nul ne pouvait compter sur de si rassurants présages. Plus certain était, semblait-il, d'aller au-devant d'eux, de les faire siens, pour ainsi dire, en se munissant de ces textes qu'il eût été si précieux de trouver au hasard dans des livres, « avec l'ongle les ouvrans », comme dit Rabelais [2]. De là, j'imagine, la coutume de les inscrire sur les pierres que l'on portait au doigt. En même temps que les paroles de bon augure, on recherchait, dans la même pensée, les sujets rappelant une victoire, un succès, un heureux coup du sort [3]. Que l'on ait cru, au VIe siècle et, plus tard, en plein moyen âge, au pouvoir protecteur de certaines pierres antiques, nous le savons par des mentions nombreuses qui nous disent les vertus inhérentes à chacune des figures qui s'y trouvent. Ainsi en était-il pour les signes du zodiaque, qui donnaient l'esprit et l'éloquence, préservaient de la foudre et assuraient la protection divine. Telles étaient encore les images de Persée et d'Hercule, vainqueurs de la Gorgone et du lion de Némée; quiconque les portait avec lui était certain de vaincre et ne devait craindre ni la maladie ni le tonnerre [4]. Les monuments viennent sur ce point confirmer le témoignage des textes. Un certain nombre de ces sujets existent, avec des formules explicites, sur des pierres antiques

[1] Voir surtout, au sujet de cette manière de consulter le sort, un mémoire de l'abbé du Resnel (*Académie des inscript.*, t. XIX, p. 287) et Du Cange, au mot *Sortes sanctorum*.

[2] *Pantagruel*, l. III, c. X.

[3] Ci-après, n° 258.

[4] Koehler, *Erlauterung eines von Rubens an De Peiresc gerichten Dankschreiben*, n° 27 de la planche (*Mémoires de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. III); Alexander Trallianus, t. II, p. 377 (éd. Puschmann, 1879); *De sculpturis lapidum* (*Archæologia*, t. XXX, p. 449); voir, pour des traités de l'espèce, le *Cethel* (*Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 335); Jehan de Mandeville, *Le Lapidaire en francoys*.

arrivées jusqu'à nous[1]. D'autres, auxquelles on n'attribuait peut-être pas une valeur surnaturelle, se transformaient en amulettes par l'addition faite après coup de quelque légende familière aux gnostiques ou à d'autres sectaires[2].

Si rapidement, si grossièrement même que quelques gemmes aient été gravées, le prix n'en était pas abordable pour tous. On en faisait des imitations alors trompeuses[3], et qui, malgré leur fragilité, nous sont parvenues en grand nombre. En même temps qu'ils reproduisent des originaux presque toujours disparus, ces surmoulés ont, pour nous, l'avantage de montrer que leurs prototypes étaient en faveur et d'un débit courant.

Des inscriptions latines nous gardent les noms de ceux qui gravaient ou vendaient les pierres fines, ces *gemmarii* dont plusieurs tenaient, à Rome, magasin sur la Voie sacrée[4]. Ce que devait être l'aspect de leurs étalages, nous le savons par les types innombrables qui nous sont conservés. D'autres épaves de l'antiquité nous le font voir non moins clairement. Aujourd'hui, chaque marchand qui possède quelques intailles a sous la main une cire molle sur laquelle il les imprime, pour montrer à l'acheteur ce qu'en donnera le relief. Dans les boutiques des anciens, où ces pierres se comptaient par centaines, il eût été trop long de procéder ainsi. De petites pastilles d'argile, *cretæ* ou *cretulæ*, portant les empreintes des pierres à vendre, étaient soumises à l'amateur pour l'aider à arrêter son choix. Une large série de ces empreintes a été récemment rencontrée par le savant Père Delattre, qui nous en a donné l'image photographique[5]. Si nous en de-

[1] Voir ma note intitulée : *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne* (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1883, p. 43).

[2] Ci-après, nos 236 et suivants.

[3] Plin., *Hist. nat.*, XXV, 30 : « Fit et ipsum (anulare) ex creta, admixtis vitreis gemmis ex vulgi anulis. » Cf. Trebell. Pollio, *Gallieni*, c. XII.

[4] *Corpus inscript. latinarum*, t. VI, pars II, nos 9433-9436.

[5] *Carthage, Notes archéologi.*, 1892-1893, p. 12. (Extrait du *Cosmos*.) Lucien (*Alexander seu pseudomantis*, c. XXI) dit de quelles matières se composaient les pâtes avec lesquelles on obtenait ces empreintes.

vous croire un voyageur du siècle dernier, Maximilien Misson, on aurait trouvé mieux encore : je veux dire certaines épaves des magasins de *gemmarii*. « Près de Pouzzoles, affirme-t-il, la mer, lorsqu'elle est agitée, apporte toujours quelque nouvelle marque de la splendeur de cette ville, entre lesquelles on rencontre diverses sortes de pierres fines, cornioles, agates, diaspres, améthystes, provenant, d'après les antiquaires, de boutiques de joailliers qui auraient existé en cet endroit. Sur plusieurs de ces pierres sont gravées diverses sortes de figures : des coqs, des aigles, des cigognes, des lièvres, des serpents, des grenouilles, des sarments, des grappes, des épics, des têtes humaines et autres, des mots grecs et latins. Il y a des gens », ajoute l'auteur, et ce serait, semble-t-il, pour son dire, une marque de sincérité, « il y a des gens qui se sont mis dans l'esprit que toutes ces figures se sont formées naturellement sur ces pierres, et la superstition leur attribue diverses vertus [1]. »

Les sujets dont parle Misson sont exactement ceux que présentent le plus grand nombre des pierres antiques venues entre nos mains. Ce qu'étaient les « mots grecs et latins » qu'il mentionne sans les transcrire, il est aisé de l'imaginer sans se montrer trop téméraire. Les *gemmarii* devaient tenir prêtes certaines pierres à inscriptions dont la vente était le plus courante. Au premier rang, si nous en jugeons par les types qui abondent dans nos collections, figuraient des intailles et des camées qui portent, avec la légende ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ, fréquente comme l'est chez nous le mot « souvenir », l'image d'une main prenant le lobe d'une oreille; puis devaient venir les douces paroles : ΚΑΛΗ, ΨΥΧΗ, ΨΥΧΗ ΚΑΛΗ, VITA DVLCIS, DVLCIS VIVAS, DVLCIS AMO TE; les salutations : HAVE, HAVE VITA, VITA TIBI, VINCAS, ΧΑΙΡΕ; les souhaits de bonheur

[1] *Nouveau voyage d'Italie*, éd. de 1703, t. II, p. 68. La croyance aux pierres autoglyphes était autrefois très répandue. Elle est mentionnée aux chapitres XII et XIV du traité *Des fleuves* attribué à Plutarque. Pour les vertus surnaturelles attribuées aux pierres gravées, voir le *Cethel, De lapidibus sententiæ* (*Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 336), le livre *De sculpturis lapidum* (*Archæologia*, t. XXX, p. 449 et suivantes), etc.

et de longue vie : ЄYTYXI, ЄYTYXωC, VTERE FELIX, ZHCAIC ΠΟΛΛΟΙC ЄΤЄCIN, MVLTIS ANNIS; la devise OMONOIA, que l'on gravait souvent sur les bagues destinées aux fiancés, aux époux; le mot ΔΙΚΑΙωC accompagnant la scène où l'on voyait Psyché se vengeant de l'Amour; d'obscures légendes basilidiennes, les acclamations en l'honneur de Jupiter, de Sérapis, d'Esculape, de quelque *Τύχη* ou d'une divinité innommée; les formules que l'on croyait puissantes à conjurer le mauvais sort. Ajoutons-y encore quelques noms propres d'usage assez fréquent pour qu'on pût à l'avance, comme on le fait encore aujourd'hui, les inscrire sur des objets à vendre.

Les gemmes ne présentent pas seules les légendes dont je vais donner la liste. D'autres bijoux, que viseront parfois mes relevés, portent également plusieurs de leurs formules : acclamations, paroles de favorable augure que les anciens échangeaient couramment et qu'ils avaient aussi coutume d'écrire sur les vases à boire, sur les clefs, les compas, les lampes. Ainsi en est-il pour plusieurs des vœux, des termes affectueux dont j'ai parlé plus haut, et pour quelques autres inscriptions encore[1].

Les brèves légendes des pierres gravées ne sont pas sans quelque intérêt au point de vue philologique. Le mot *τύχη* s'y montre employé dans une double acception que n'ont pas notée les lexicographes; sur deux intailles dont je parlerai plus loin, il désigne la puissance des dieux Esculape, Hygie et Némésis : H TYXH TωN ΘЄωN CωTHPωN, H TYXH THC NЄMЄCЄωC[2]. Ailleurs, la formule inexactement écrite

[1] Aux divers objets usuels que je mentionnerai dans le cours de ce travail, j'en puis joindre plusieurs dont les inscriptions se rencontrent également sur les anneaux et les pierres gravées : 1° la légende d'un casque : ЄYTYKHC O ΦΟΡωΝ, mal transcrite par Muratori (*Thesaurus*, p. 812, n° 4; cf. ci-après, n° 72); 2° les *graffiti* ΨΥΧΗ, ΚΑΛΗ, ΚΑΛΑ, tracés sur plusieurs médailles antiques (Fr. Lenormant, *Revue numismatique*, nouvelle série, t. XV, p. 335, 336; cf. ci-après, n° 124 et suiv.); 3° la légende VALEAT QVI FECIT, relevée sur une bague, sur une fibule, sur un vase d'argent et sur une nombreuse série de tuiles romaines (cf. n° 25).

[2] N° 209 et 210.

UNHMONEYETE THC KAΛHC TYXHC[1], variante de l'acclamation si courante MNHMONEYE MOY THC KAΛHC ΨYKHC « souviens-toi de moi qui suis ta chère âme », paraît signifier « souvenez-vous de moi qui suis votre bon génie ». Comme tant de monuments de l'épigraphie vulgaire, nos inscriptions témoignent, par des permutations de lettres, de ce que furent autrefois la prononciation et les façons d'écrire. Nous y trouvons, dans les textes latins :

I pour E[2],	P pour PH[6],
O pour V[3],	S pour X[7],
B pour V[4],	Z pour S[8],
N pour M[5],	

et la suppression des consonnes finales M, S, T[9].

Le mot PACIENTIA nous montre une fois de plus l'identité de son entre les syllabes *ci*, *si*, *ti* précédant une voyelle[10].

De même, nous rencontrons dans les légendes grecques :

AI pour E[11],	H pour AI[16],
E pour AI[12],	H pour E[17],
EI pour E[13],	I pour EI[18],
EI pour I[14],	I pour H[19],
E pour H[15],	I pour Y[20],

(1) N° 113.

(2) N° 26 : VALIAT.

(3) N° 386 : COMODO; n° 392 : POBLICI.

(4) N° 29 : VIBAS; n° 327 : BIBA.

(5) N° 153 : QVEN; n° 328C ON.

(6) N° 551 : STEPANI.

(7) N° 338 : ES.

(8) N° 175 : ZPERATA.

(9) N° 327 : LVPV, BIBA; n° 386 : COMODO; n° 409 : EPAFRODITV.

(10) N° 498. Cf. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 408.

(11) N° 14 : XAIPAI; n° 150 : MAI.

(12) N° 42 : ZHCEC; n° 232 : ΔEMONIOY; n° 329 : ΞHCE (Ζησαῖς).

(13) N° 675 : MAPKEIΛΛEINA.

(14) N°s 222, 223 : EIΛEѠC; n° 585 : AKYΛEINAI; n° 618 : EIΛAPA.

(15) N° 135 : KAΛE.

(16) N° 243 : AΔѠNH.

(17) N° 322 : HMANOYHΛ; n° 605 : AYPHΛIA.

(18) N° 146 : ΦIAI, CYMΦEPI; n° 150 : CYMΦEPI, MEΛI; n°s 211 et 212 : IC; n°s 224 à 226 : BOHΘI.

(19) N° 621 : EIPINAIOY.

(20) N° 134 : KIPIA.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Υ pour Ι [1],
Ο pour ω [2],
Ζ pour Ξ [3],
Ξ pour Ζ [4],
Κ pour Χ [5],
Ρ pour Λ [6],
Σ pour Ζ et pour Ξ [7],
Σ final supprimé [8],

et la substitution plus singulière de la diphtongue ΟΙ à la diphtongue ΟΥ [9].

A quel âge appartient la plus grande part de ces antiques épaves? Le préciser serait chose difficile; mais, pour qui veut examiner leurs brèves inscriptions et les sujets qui y figurent, il existe, me paraît-il, quelques éléments d'appréciation dont on peut tenir compte.

Un certain nombre de gemmes nous offrent le nom triple des Romains, ces *tria nomina* qu'on ne trouve plus guère sur les marbres après le IIIe siècle, alors que le nom de *Flavius*, dont mon recueil ne contient qu'un seul exemple [10], remplace les prénoms du type antique [11].

Le gentilice *Aurelia* inscrit comme prénom sur l'une de nos pierres ne se rencontre que par exception après l'avènement de Constantin [12].

Plusieurs intailles ont pour sujet la vengeance de Psyché enchaînant et maltraitant Éros [13]. Un poète du Ier siècle, Crinagoras, a consacré à ce mythe une pièce que nous a gardée l'Anthologie; c'est probablement vers la même époque que la mode vint d'en multiplier la représentation.

L'épithète galante ΨΥΧΗ, ΨΥΧΗ ΜΟΥ, si fréquente sur nos gemmes,

(1) N° 143 : ΦΥΛΗϹΩΝ; n° 189 : ΠΥϹΤΥϹ ΑΥΔΥΟϹ.

(2) N° 171 : ΔΙΚΑΙΟϹ; n° 189 : ΑΥΔΥΟϹ; n° 289 : ϹΠΟΥΔΑΙΟϹ; n° 334 : ΤΟ; n° 340 : ΚΑΤΟΙΚΟΝ.

(3) N° 232 : ΦΥΛΑΖΟΝ.

(4) N° 329 : ΞΗϹΕ (Ζησαῖς).

(5) N° 13 : ΚΑΙΡΕ.

(6) N° 223 : ΚΑΡΠΟΥΡΝΙΑΝΟΥ.

(7) N° 43 : ϹΗϹΕϹ; n° 228 : ΔΙΑΦΥΛΑϹϹΕ.

(8) N° 329 : ΞΗϹΕ.

(9) N° 142 : ΦΙΛΟΙΝΤΑ; n° 683 : ϹΕΚΟΙΝΔΟϹ.

(10) N° 427.

(11) De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. CXII; Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. I, p. 169.

(12) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. CXII et CXIII.

(13) Ci-après, p. 61.

s'employait couramment au temps de Juvénal et de Martial. Le mot ΚΑΛΗ, qui l'accompagne souvent, se trouve dans une lettre d'Aristénète, mort vers le milieu du IVe siècle[1].

Les anneaux chrétiens des premiers âges offrent seuls, comme l'un de ceux que je vais décrire[2], le nom et l'image de l'ΙΧΘΥϹ symbolique.

Deux traits de paléographie que présentent nos petits monuments peuvent aussi être relevés : l'Ε représenté par deux barres parallèles ΙΙ, qui figure sur les marbres jusqu'aux dernières années du IIIe siècle[3]; le Υ fait en forme de croix[4], fréquent sur les *tablai* de momies qui, d'après celles dont on sait la date, paraissent pouvoir être classées entre le règne d'Hadrien et celui des deux Philippe[5].

La croyance à la vertu magique des sept voyelles mystérieuses ΑΕΗΙΟΥω, que portent tant de gemmes[6], était courante au temps de l'empereur Valens[7].

Le plus grand nombre des acclamations que nous verrons plus loin se retrouve sur les verres à fond d'or qui appartiennent à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe[8].

Un texte de saint Jean inscrit sur une bague pour en faire une amulette était, dès le temps de saint Augustin et plus tard, comme on le voit souvent, tenu pour doué d'une vertu prophylactique[9].

Plusieurs de nos gemmes portent avec elles la marque du temps où elles furent gravées. Je veux parler de celles dont les inscriptions ou les figures proclament «l'unité» d'une Triade divine : Jupiter, Sérapis et Pluton, auxquels d'autres textes joignent Hélios[10]. Elles remontent à l'âge d'évolution où, même pour le vulgaire dont ces

(1) Voir ci-après, p. 48.

(2) N° 315.

(3) N° 443. Cf. Adrien de Longpérier, *Œuvres réunies par M. Gustave Schlumberger*, t. II, p. 480.

(4) N°s 79 et 232.

(5) Krebs, *Griechische Mumienetikette aus Ægypten* (*Zeitschrift zur Ægyptichen Sprache*, 1894, t. XXXII, p. 36 et 37).

(6) N° 237.

(7) Amm. Marcell., t. XXIX, p. 2.

(8) N° 180.

(9) N° 339.

(10) N°s 211-214.

pierres sont les monuments, s'évanouissait, sous la poussée d'un courant de monothéisme, le vieux cortège des dieux de l'Olympe[1].

En résumé, si nous écartons quelques anneaux mérovingiens compris dans mon relevé, c'est entre le Ier siècle de notre ère et le début du Ve que je crois pouvoir classer les intailles et camées dont je vais présenter la liste[2].

De la rareté des gemmes qui sont postérieures à cette époque, les causes peuvent être diverses : une décadence de la glyptique se produisant en même temps pour l'art parallèle de graver les monnaies, puis l'usage devenu moins courant de porter des bagues ornées de pierres fines. Ce dernier point, un texte des *Institutes* semblerait propre à l'établir. Bien qu'une règle du vieux droit prétorien ordonnât que, pour valider un testament, sept témoins y apposassent l'empreinte de leurs *signacula*, Justinien permet qu'à défaut, sans doute, de posséder chacun un anneau gravé, tous se puissent servir du même cachet[3].

Avec les données que je viens de soumettre au lecteur, le libellé même de nos petites légendes peut servir à en marquer l'âge. Alors que les bas temps s'avancent, les adages épicuriens, les formules gracieuses et caressantes disparaissent avec la société qui se plaisait à les redire; plus rien des mots VITA, AMOR, ANIMA DVLCIS, AMO TE, BENE, LVX, ROSA, SVAVIS; plus rien des nombreuses afféteries écrites en langue grecque. Ce qu'on voit sur les bagues, aux siècles de décadence, ce sont surtout des noms propres, les monogrammes qui les représentent, et, si les acclamations VIVAS, VIVATIS s'y lisent encore, c'est avec la formule IN DEO corrigeant ce que, pour les anciens,

(1) S. August., *Epist.* XVI (Maximus ad Augustinum); Macrob., *Saturn.*, I, XVII, 1; Drepanius Pacatus, *Panegyricus Theodosio Augusto dictus*, IX, 13; etc.

(2) Si l'on peut avoir confiance dans un objet aujourd'hui disparu, l'une des pierres publiées par Ficoroni (*Gemmæ antiquæ litteratæ*, Romæ, 1757, in-4°, pl. VII, n° 6) nous donnerait une date ferme. C'est celle où figurent les caractères

Q̲F C
M F A
COS

Il s'agirait des initiales des consuls de l'an 130, Quintus Fabius Catullinus et Marcus Fabius Aper.

(3) Lib. II, tit. X, § 3 et 5.

cette parole avait trop souvent de sensuel. De ce dernier trait, une preuve semble se dégager du rapprochement des deux textes suivants : l'un, pour le moins d'une main profane; le second, écrit par un chrétien :

VENARI LAVARI
LVDERE RIDERE
OCC EST VIVERE[1]

Vive, precor, sed vive Deo : nam vivere mundo
Mortis opus; vera est vivere vita Deo[2].

Les quelques monuments que j'entreprends de faire connaître ou de tirer de l'oubli ne figurent dans aucun grand recueil. La provenance en est diverse. Les premiers ont été acquis ou relevés par moi chez des marchands d'antiquités, dans mes courses ou dans mes voyages. J'en ai copié d'autres à Rome, dans les écrins du Vatican, dans le petit musée de la Propagande; à Ravenne, dans les vitrines de la bibliothèque publique. J'y ai joint celles qui, postérieurement à la rédaction de son catalogue par M. Chabouïllet, ont été acquises par le Cabinet des médailles. Plusieurs collections particulières, celles du duc de Blacas, des barons Pichon et de Witte, de MM. Schlumberger, Roller, Texier, Turpin de Crissé, Pauwell de la Chapelle, Castellani à Rome, Creusot à Beauvais, Maxwell Sommerville à Philadelphie, m'en ont fourni un certain nombre. J'en ai relevé, de plus, dans les papiers de Dupuy, dans les dessins originaux des pierres ayant appartenu à Grivaud de la Vincelle et dans trois manuscrits provenant de Peiresc; là se trouvent soit d'excellentes empreintes, soit des listes de pierres gravées appartenant à son cabinet[3] et à ceux des grands

[1] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894, p. 92. Cf. Martial, *Epist. I*, 16; Hieron., *Epist. XXII*, ad Eustochium, § 29, etc.

[2] Paul Nol., *Epist. VIII*, ad Licentium.

[3] Les *gemmæ inscriptæ* de Peiresc, dont je citerai de nombreuses légendes, auraient dû m'en fournir plus encore. Un vol dont il ressentit de vifs regrets lui enleva, d'après un mémoire qui en fut dressé, « vingt-cinq ou trente papiers en chacun desquels estoient ployées et empacquetées des cornalines et austres pierreries antiques hors d'œuvre en si

amateurs de son temps : Paul Petau, d'Embours, de Villemenon, Rascas de Bagarris, « maître des Cabinets des médailles et antiques du Roy », Érard, « conseiller et premier médecin du Roy », Natalizio Benedetti, Jean de la Pause, « abbé de Saint-Martin-des-Bois, aulmonier de Madame, sœur du Roy, princesse d'Espagne », l'antiquaire Louis Chaduc, qui fut conseiller au présidial de Riom et dont on conserve à Clermont un curieux manuscrit[1]. J'ai également compris dans mon travail des gemmes que possédait Fulvio Orsini, d'autres encore relevées par moi dans de nombreux catalogues de ventes dont je donne ci-dessous la liste et auxquels je ne vois pas que l'on se soit encore référé. L'un des premiers et des plus riches, celui du cabinet Crozat, porte la date de 1741[2]. Aux pierres inscrites que m'ont fournies ces documents, j'en ai joint quelques autres empruntées à des publications de nature diverse où elles sont citées en passant et demeurent ainsi comme perdues. Des légendes que j'ai relevées dans ces documents, comme de celles que m'ont fournies les pierres originales, plusieurs, et je ne parle pas ici des

grand nombre qu'il y en avoit plus de douze cens pièces, les unes avec des lettres et inscriptions, les autres seulement avec des testes ou figures antiques. Entr'autres un paquet où il y en avoit plus de 80 avec inscriptions grecques. » (Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 246, « Mémoire d'aulcunes pierreries du nombre de celles qui ont été desrobées au s^r de Peiresc ».) Mon savant confrère M. Müntz a fait connaître deux lettres de Peiresc des 2 novembre 1623 et 10 mai 1624 sur les antiquités qui lui ont été volées en 1623 (*Les archives des arts*, 1re série, 1890, p. 184 et 185).

[1] Voir sur Bagarris, dont le nom est bien connu, Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, p. 264. Chaduc, dont parlent Baudelot de Dairval (*De l'utilité des voyages*, t. I, p. 301 et 331) et M. Chabouillet (*Archives de l'art français*, 1873, p. 274 et suiv.) possédait plusieurs milliers de pierres gravées. Une des lettres de Peiresc que j'ai citées plus haut mentionne le grand nombre de gemmes à figures obscènes que Chaduc s'était plu à réunir. Quelques-unes, dont plusieurs d'une antiquité douteuse, sont décrites dans le manuscrit n° 9530 du fonds français de la Bibliothèque nationale (fol. 205 à 211). Deux d'entre elles portent des inscriptions latines que je m'abstiendrai de reproduire. Pour le manuscrit de Chaduc, conservé à Clermont chez M. de Féligonde, voir mes *Sarcophages chrétien de la Gaule*, p. VIII et 65.

[2] Cette description avait été préparée par Mariette en vue d'une vente publique de la collection, qui, l'année même, fut achetée en bloc par le duc d'Orléans. La presque totalité des pierres à inscriptions qui en faisaient partie a disparu.

intailles du type basilédien, plusieurs, dis-je, m'ont paru inintelligibles. Pas plus que ne l'ont fait, en cas semblable, les rédacteurs du *Corpus inscriptionum græcarum*, je ne me suis cru tenu d'en hasarder une explication.

Quelqu'une des pièces que je vais citer, et dont je n'ai pas vu les originaux, n'est peut-être pas à l'abri de tout soupçon. Bien que l'industrie des faussaires se soit surtout exercée sur les pierres ornées de figures, celles qui portent de simples inscriptions peuvent également être parfois suspectées.

Il en est ainsi pour les deux suivantes, toutes deux présentées comme chrétiennes, car la rareté des pierres gravées qu'ont laissées les premiers fidèles donne aux objets de cette sorte un prix tout particulier.

On possède une lettre de saint Jérôme dans laquelle l'illustre docteur adresse à la chrétienne Læta[1], fille d'Albinus, grand prêtre des idoles, des conseils pour la diriger dans l'éducation d'une enfant. Tous deux, par cette pièce célèbre, sont bien connus de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église, et quelqu'un aura trouvé piquant de réunir leurs noms sur un chaton de bague. Ainsi a-t-on fait, me paraît-il, pour un onyx que je crois être du XVIe siècle et que j'ai acheté pour en avoir sous les yeux le travail. Entre une couronne à lemnisques flottants et une palme, on lit l'inscription :



L'auteur de la supercherie a montré ici, en tout cas, plus d'imagi-

[1] *Epist. CVII*, ad Lætam, *De institutione filiæ*. Le nom de Læta est écrit différemment dans quelques manuscrits.

nation que de savoir, car un ancien aurait écrit *Lita Albini filia* et non *Albini Lita filia*.

Le musée du Vatican possède une pierre gravée au centre de laquelle est inscrit le monogramme ☧ surmonté d'un cœur et qu'entoure le mot CLAVDIANA. Pour qui a pu voir la nombreuse série des tuiles à estampille, il est certain que cette intaille a été copiée sur l'un des types où figure, avec la même disposition, la marque de figulin CLAVDIANA que Boldetti et Vettori ont reproduite dans leurs planches[1]. Il s'agit donc ici de l'œuvre d'un faussaire qui, voulant supposer le cachet d'une chrétienne, aura pris pour un nom de femme celui d'une fabrique bien connue, l'*officina Claudiana*[2]. Un même défaut de connaissance des monuments antiques lui a fait substituer l'image d'un cœur à la feuille de lierre imprimée sur la tuile dont il a reproduit l'empreinte[3].

[1] Boldetti, *Osserv. sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma*, p. 338; Vettori, *De vetustate monogrammatis nominis Jesu*, p. 12.

[2] G. Marini, *Iscrizioni antiche doliari*, nos 715-716a.

[3] On imaginait autrefois que les *hederæ distinguentes*, simples marques de ponctuation, étaient des cœurs auxquels on prêtait une signification particulière. (Raoul Rochette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 2e série, t. XIII, p. 215.)

CATALOGUES DE VENTES

CITÉS DANS CE MÉMOIRE.

Description sommaire des pierres gravées du cabinet de feu M. Crozat, par P.-J. Mariette. Paris, 1741, in-8°.

Catalogue des pierres gravées du baron van Hoorn van Wlooswyck, par L.-J.-J. Dubois. Paris, 1809, in-8°.

Catalogue des objets d'antiquité qui composaient le cabinet de feu l'abbé Campion de Tersan, ancien archidiacre de Lectoure. Paris, 1819, in-8°.

Description des pierres gravées antiques et modernes qui composent la collection de feu Grivaud de la Vincelle, par L.-J.-J. Dubois. Paris, 1820, in-8°; et *Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle* (dessins originaux au Cabinet des médailles).

Catalogue d'une collection de pierres gravées antiques et modernes, par L.-J.-J. Dubois. Paris, 1822, in-8°.

Description de la collection d'antiquités de M. le vicomte Beugnot, par J. de Witte. Paris, 1840, in-8°.

Description des antiques faisant partie des collections de M. le comte de Pourtalès-Gorgier, par L.-J.-J. Dubois. Paris, 1841, in-8°.

Catalogue of the collection Assyrian, Babylonian, etc., formed by B. Hertz. London, 1851, in-4°[1].

Catalogue des antiquités et objets de haute curiosité qui composent le cabinet de M. Pierre Leven, à Cologne. Cologne, 1853, grand in-8°.

Catalogue Bourgeois Thierry. Paris, 1855, in-8°.

Catalogue of the Malborough gems. London, 1855, in-8°.

*Description des antiquités du cabinet de l'abbé H. G**** (*Henry Greppo*), par le baron de Witte. Paris, 1856, in-8°.

[1] Mes relevés ne comprennent pas les pierres de cette collection acquises par le British Museum et que mentionne son *Catalogue of engraved gems*, publié en 1888.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Description des médailles et antiquités de M. le baron Behr, par François Lenormant. Paris, 1857, in-8°.

Description des antiquités de M. Mimaut, par L.-J.-J. Dubois. Paris, 1857, in-8°.

Catalogue des collections de Mme Mertens-Schaaffhausen, 2e partie, 1859, in-8°.

Notizia della raccolta Correr di Venezia, par Vincenzo Lazari. Venezia, 1859, in-8°.

Catalogue des antiquités de feu M. le chevalier de Polin. Paris, 1859, in-8°.

Catalogue d'antiquités de M. Louis Fould. Paris, 1860, in-8°.

Catalogue de la collection Raifé, par François Lenormant. Paris, 1867, in-8°.

Catalogue des antiquités de MM. de Fejervary de Pulsky. Paris, 1868, in-8°.

Description des médailles, pierres gravées, etc. de feu M. Badeigts de Laborde, par Cohen. Paris, 1869, in-8°.

Collection de M. le baron de Hirsch : Objets d'art, camées et intailles. Paris, 1869.

*Antiquités chypriotes du cabinet de M. T***.* Paris, 1874, in-8°.

Catalogue of a well-known collector. London, 1881, in-8°.

Intailles asiatiques, collection de M. de Gobineau. Paris, 1882, in-8°.

Catalogue des objets d'art composant la collection de Benjamin Fillon. Paris, 1882, in-8°.

Collection Charvet. Paris, 1883, in-8°.

Catalogue Alexandre Castellani, par M. Fröhner. Rome, 1884, grand in-8°.

Antiquités, poteries, bronzes, ivoires, pierres gravées et sculptées, terres cuites. (Vente à l'hôtel Drouot, 1er et 2 avril 1885). Paris, in-8°.

Collection de M. de Montigny. Paris, 1887, in-8°.

SALUTATIONS, SOUHAITS, MENTIONS D'UN PRÉSENT.

Ce qu'on devait le plus souvent trouver ou commander chez les *gemmarii*, c'étaient les pierres, les bijoux portant simplement une salutation, un souhait de bonheur, quelque parole affectueuse. J'ai, pour ma part, rencontré un certain nombre de ces inscriptions, soit inédites, soit éparses, dans des publications oubliées ou peu répandues.

En voici le relevé :

1

AVE

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités.

2

AVE EYTYCHIA

Nicolo vu au musée de Besançon.

3

ATHENAIS AVE

Cornaline. La légende est encadrée dans une couronne. (*Catalogue Crozat*, n° 863.)

4

AVE DO
MINE

Empreinte vue à Belley chez le chanoine Martigny.
La pierre originale m'est inconnue.

5

HAVE

Sur un jaspe rouge vu au musée du Vatican. Cette façon d'écrire *ave*, qui avait

cours au temps de Quintilien[1], se retrouve sur plusieurs pierres gravées; elle existe avec la substitution du B au V dans l'inscription PROMOTE HABEAS que porte un sarcophage du musée des Conservatori, à Rome.

6

HAVE

Sur une pâte de verre antique, de couleur foncée, coupée transversalement par une bande blanche pour imiter l'onyx rubané. Je l'ai vue à Paris chez le duc de Blacas.

7

HAVE
VITA

Camée copié au musée du Vatican. J'aurai à parler plus loin du mot affectueux *Vita*, que les épithètes *Dulcis*[2] ou *Amica mea*[3] remplacent sur d'autres bijoux.

8

DOMNE
HAVE

Camée appartenant à M. le baron Pichon.

9

CINVRA CORINTHINI HAVE

Cornaline. (*Catalogue Crozat*, n° 863.) Je parlerai plus loin des pierres sur lesquelles est, comme ici, sous-entendu le mot *uxor*.

10

SALVE TV PVELLA

Sur une bulle de pierre trouvée à Langres. (*Catalogue du musée de Langres*, p. 85, n° 11.) L'acclamation SALVE est peu commune dans la série de monuments dont je m'occupe. Une perle de terre cuite, débris d'un collier en grains de poterie[4], porte les mots SALVE SOROR[5]. Notons à ce sujet qu'au XVIe et au XVIIe siècle

[1] Lib. I, cap. VI.

[2] Ci-après, p. 59.

[3] *Corp. inscript. lat.*, t. V, n° 8125, 1.

[4] L'abbé Cochet (*Normandie souterraine*, p. 274, 348, etc.), cite des grains de collier de cette espèce.

[5] Allmer, *Inscriptions de Vienne*, atlas, fig. 205, n° 2.

on inscrivait sur des perles de faïence émaillée un éloge adressé à la dame dont elles devaient orner le collier. Un grain de majolique que j'ai trouvé à Rome porte le nom RAMODINA suivi d'un B, abrégé du mot *bella*, que l'on voit si souvent, soit en toutes lettres, soit représenté par une simple initiale, sur les beaux plats de majolique, avec le portrait d'une femme[1].

11

Planche I, n° 11.

XAI
PE

Cornaline de travail grossier faisant partie de ma collection. L'E a la forme d'un Θ carré. Entre les deux lignes est gravée une main peut-être tendue au destinataire, que le donateur salue. Une gemme publiée dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*[2] porte, avec l'image de deux mains qui se joignent, l'inscription XAIPE KAI CY, contenant à la fois une salutation et la réponse de celui auquel elle s'adresse, ainsi qu'on le voit dans ces paroles du *Miles gloriosus*[3] :

Philocomasium, salve. — Et tu, salve.

Le mot XAIPE n'indique pas nécessairement une origine grecque pour les pierres gravées sur lesquelles il se rencontre. Ce mode de salutation était à Rome d'un usage si courant, qu'on le faisait répéter aux oiseaux parleurs : « Quis expedivit, écrit Perse, psittaco suum *χαῖρε*? »[4]. C'est l'équivalent du latin *gaudeas*, dont il semble avoir pris la place sur les intailles.

12

XAIPE

Sur le chaton d'une bague d'or représentant une femme drapée, debout devant un thymiaterion. (*Catalogue Castellani*, n° 874.)

[1] Voir un dessin de ce grain de collier dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. XIX.

[2] 1864, p. 55.

[3] IV, VIII, 5. Le dialogue que suppose notre inscription est représenté sur les tombes latines ou grecques par la seule formule ET SV, ΣΥ ΓΕ, renvoyant au passant le salut qu'il a pu adresser au mort ou lire inconsciemment en voyant l'épitaphe. (Cavedoni, *Marmi modenesi*, p. 234-235; Orelli, *Inscript. latin. amplissima collectio*, n° 4753; *Corpus inscript. græcarum*, n° 5962.)

[4] *Prolog.*, v. 8.

13

KAIPE

Pour XAIPE. Légende d'une cornaline que j'ai copiée au musée de Naples. La même orthographe se rencontre dans ces mots d'une épitaphe chrétienne de Porto : COYKKECCOC KAPITH EN KΩ KAIPEIN [1]. D'après Lucien, χαῖρε était surtout, pour ceux qui se piquaient de savoir vivre, une salutation du matin [2]. En même temps que sur les pierres gravées, nous la retrouvons dans les lettres et sur les tombes. Une épitaphe de la *Villa Albani* nous la montre dans cette acclamation à demi écrite en lettres latines : CYRIA CHERE, pour κυρία χαῖρε [3]. Comme le mot AVE, XAIPE est parfois accompagné, sur les gemmes, d'un nom propre ou d'une parole affectueuse.

14

AXIΛΛEY XAIPAI

(Janssen, *Les inscriptions grecques des pierres gravées du cabinet de S. M. le Roi des Pays-Bas*, 1866, in-8°, n° 59.)

15

XAIPE
KYPIA

Inscription rétrograde. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux au Cabinet des médailles, fol. 159.)

16

KYPIA XAIPE

(Dubois, *Catalogue d'une collection de pierres gravées*, n° 424 [4]. Paris, 1822, in-8°.)

17

KYPIΛ
XAIPE

Jaspe jaune vu au musée du Vatican.

(1) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 48.
(2) *Pro lapsu inter salutandum*, § 1.
(3) Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 129.
(4) A la même série se rattachent les inscriptions d'autres pierres gravées : XIONE XAIPE (*Corp. inscript. græc.*, n° 7341); ΨYXH XAIPE (*Catalogue du musée de Napoléon III*, n° 540); XAIPE ETAIPA (ci-après, n° 145).

18

ΤΕ ΚΥΡΙΑ ΧΑΙΡΕ

(Cohen, *Description des pierres gravées de feu M. Badeigts de Laborde*, n° 261.)

19

ΚΥΡΙΑ ΧΑΙΡΕ ΧΝΟΥΒ ΤΥΧΗC

Camée représentant une tête de bélier entourée de la légende ΧΝΟΥΒ, abrégé du nom de Χνουβὶς, si fréquent sur les abraxas. Joint au mot ΤΥΧΗ, qui désigne la bonne fortune, il paraît donner à cette pierre un caractère talismanique. (*Ibid.*)

20

ΥΓΙΑ

Cornaline de ma collection. Sous l'inscription, une figure peu distincte paraissant représenter deux mains qui se joignent, signe de concorde souvent gravé sur des pierres destinées à des époux[1]. ΥΓΙΑ, pour *ὑγίεια*, peut être un nom propre; j'incline plutôt à y voir une parole de bon augure, comme sur l'intaille du Cabinet des médailles où nous lisons ΧΑΡΙC ΖΩΗ ΥΓΙΑ[2]. Le même mot se retrouve sur une pâte de verre antique qui représente un œuf entre deux serpents, avec le croissant de la lune et un autre astre, ou soleil ou étoile[3]. Je le relève également sur une autre amulette qui porte en outre un monogramme mystérieux[4]. Théodose III, dont le règne fut éphémère, l'avait fait graver sur sa tombe comme désignant le seul bien qui fût réel[5].

21

Planche I, n° 21.

BRVNDI
SINAVA

Onyx de ma collection. Le nom de *Brundisina* est connu. La syllabe VA peut être le commencement du mot *vale*, *valeas*, ou *valeat*[5]. Les lettres VA qui terminent

[1] Ci-après, n° 192.

[2] Chabouillet, *Catalogue du Cabinet des médailles*, n° 274.

[3] Winckelmann, *Pierres gravées du baron de Stosch*, p. 226, et Toelken, *Verzeichniss des Intaglien des Kön. Cab. zu Berlin*, n° 1211.

[4] Orelli, n° 440, et Toelken, n° 1214.

[5] Cedrenus, *Historiarum compendium*, éd. de Bonn, p. 787, 788.

[6] Ci-après, n°s 22 24, 25.

les inscriptions des trois gemmes données par Ficoroni : HIERAXVA et CASTRESISVA et PHOENIXVA[1], me paraissent pouvoir s'expliquer de la même manière.

22

BENE
VAELEAS

Bene valeas. Pierre gravée, vue par M. de Villefosse au musée de Pérouse.

23

BENE

Abréviation de la même formule, de *Bene sit tibi* ou de quelque autre semblable. (*Catalogue Hertz*, p. 71.)

24

VALE

Pâte de verre jaune vue au musée Fol, de Genève.

25

VALE
VIVAS

Cornaline. (Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, n° 27.)

26

Alors qu'ils inscrivaient sur un bijou, pour quelque acheteur inconnu, ce vœu de bon augure, les graveurs songeaient parfois à le formuler pour eux-mêmes.

VALIAT QVI FECIT

est-il écrit sur une bague du musée de Langres[2]. Les *gemmarii* n'étaient pas seuls à marquer de ces paroles les objets sortis de leurs mains. Il en est ainsi pour une agrafe découverte au lieu dit le Mont-de-Hermes par M. l'abbé Hamard[3], pour un vase antique de Cologne[4], pour toute une série de tuiles romaines[5].

[1] Planches VI, n° 7, et VIII, nos 10 et 13.

[2] *Catalogue du musée de Langres*, 1861, p. 59, n° 5.

[3] VAT QVI FECIT.

[4] VIVAT QVI FIICIT. (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumskunde*, 1881, fasc. LXXI, p. 115.)

[5] VALEAT QVI FECIT. (De Rossi et Dressel, *Iscrizioni antiche doliari*, nos 539, 604 et suiv.)

Une enseigne de pèlerinage, qui date du XIVe siècle, porte les mots BIEN : AIT : QVI : MA : FET[1], et un manuscrit plus ancien se termine par ce vers du copiste :

Qui scripsit scribat et longo tempore vivat[2].

27

VIVAS

Sardoine à deux couches. L'inscription est sur un bouclier. (*Catalogue Hertz*, p. 71.)

J'ai dit plus haut quelques mots de la signification sensuelle que les anciens donnaient parfois à l'acclamation *Vivas*[3].

28

Planche I, n° 28.

VIVAS ♡

Bague de bronze de ma collection.

L'inscription est gravée sur un chaton en forme de plante de pied.

29

VI
BA
S

Légende d'une bague d'or, copiée à Paris chez un marchand d'antiquités.

30

FABIANA VIVAS

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 71.)

31

LEO
NTIV
VIAS

Pour « Leonti vivas ». Cornaline vue à Rome chez M. Auguste Castellani.

(1) Victor Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, p. 634. — (2) Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, p. 423. — (3) P. 13.

32

LIBE
RIVIV
AS

Légende du chaton d'une bague d'argent vue à Rome
chez un marchand d'antiquités.

33

NIGRVLA VIVAS

Camée de cornaline.

(*Documenti inediti per servire alla storia dei musei d'Italia*, t. III, p. 483.)

34

SABINE
VIVAS

Entre les deux lignes, deux bustes affrontés.
(*Bulletin monumental*, 1881, p. 874.)

35

SIMPLICI VIBAC

« Cornaline représentant un homme nu, debout, chaussé d'une espèce de cothurne. »
(Dubois, *Description des pierres gravées de M. Grivaud de la Vincelle*, n° 359.)

36

VICTOR VIVAS

Nicolo. (*Ibid.*, n° 420.)

37

VRSVLE
VIV

Nicolo vu au musée du Vatican.

38

Planche I, n° 38.

SVAVI
VITA

Onyx de ma collection. Si brève qu'elle soit, cette légende présente quelque difficulté. Qu'est-ce que *suavis*? Un nom propre, dont je trouve des exemples [1], ou une parole affectueuse à la personne qui portera la bague? C'est ce que peuvent faire penser ces mots de Plaute : « Mea suavis, amabilis, amœna Stephanium [2] », l'inscription de Gruter : HAVE MELETINA SVAVISSIMA [3], et cette autre gravée sur une cornaline : SVAVIS ANIMA [4]. Quoi qu'il en soit, la légende SVAVI VITA, dont une réplique se trouve dans le recueil de Ficoroni [5], est un souhait de longues années adressé à celui qui possédera la bague. Il existe sur plusieurs gemmes; Spon, Ficoroni et Capella en ont publié trois où se lisent les mots : VITA TIBI [6], MAXIMAE VITA [7] et LVCILIANIS VITA [8]. Nous le retrouvons sur les verres à boire [9], dans cette inscription d'une lampe antique : DONATO COR MAGISTRO VITA [10], et dans les acclamations en l'honneur des princes et des évêques [11].

(1) Muratori, p. 894, n° 1; Gori, *Inscript. Etrur.*, t. I, p. LXXIV.

(2) *Stichus*, V, IV, 54.

(3) 1026, 9.

(4) *Bullettino della Commissione archeologica municipale*, 1882, p. 228.

(5) Pl. III, n° 29.

(6) *Miscellanea*, p. 297.

(7) Ficoroni, VIII, 29.

(8) Capella, *Prodromus iconicus sculptilium gemmarum*, n° 145.

(9) Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e édit., pl. XXXVIII, n° 10, et pl. XL; de Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 171.

(10) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 59.

(11) Lamprid., *Alex. Sev.*, c. VII, acclamations du sénat : « Dii immortales, Alexandro vitam! »; *Concil. Chalced.*, a° 451, actio VI (Mansi, t. VII, p. 134) : Εὐσεβεῖ κύριε ζωὴν αὐτῷ. Lorsque saint Augustin présenta au peuple celui qu'il désirait pour successeur, on répéta plusieurs fois, suivant l'antique usage : « Exaudi Christe! Augustino vita! » (S. August., *Epist. CCXIII.*) Ainsi firent, dans trois conciles de Rome, les évêques saluant par six fois, par dix fois les papes Hilaire et Symmaque : « Hilario vita! Symmacho vita! » (*Concil. Rom.*, a° 465, t. VII, p. 962; a° 504, t. VIII, p. 250 et 295.)

39

PARENTI
VTIVO

« Parentio vita! » Cornaline.

(*Museo Vorsleiano*, Milan, 1834, in-4°, pl. XXVIII, n° 10, p. 130.)

40

VITA

Au nombre de celles qui sont peu connues, on peut compter cette inscription d'un anneau mentionné, il y a quarante ans, dans un journal quotidien et que je n'ai pas vu reproduire ailleurs[1]. Qu'elle soit l'expression d'un souhait de longue vie, la chose est possible, comme le montrent les pierres citées dans les notes qui précèdent. Toutefois, on le verra plus loin, il peut s'agir ici d'une parole affectueuse, l'équivalent du grec ΖΩΗ, et adressée à une personne aimée[2]. De même que celle qui m'occupe, quelques gemmes ont pour légende le seul mot VITA[3].

41

ZHCAIC

Sardoine représentant « un Amour enfant allant au pas de danse vers la gauche, levant le bras et buvant dans une coupe ». Au-dessus du sujet est la légende. (*Collection de M. de Montigny*, n° 642.) Cette acclamation est, comme on le sait, des plus fréquentes sur les anneaux et sur les pierres gravées[4].

42

Planche I, n° 42.

ΑΓΑΘΟ
ΝΙΚЄ
ΖΗCЄC

Cornaline de ma collection. ΖΗCЄC est écrit pour Ζήσαις.

[1] Sur un anneau de bronze trouvé à Contigny, près de Lausanne, dans un tombeau, avec des médailles de Faustine, de Lucille, et des bijoux d'or. (*Moniteur universel*, 26 janvier 1845.)

[2] Voir ci-après, p. 48.

[3] Brambach, *Codex inscript. Rhenanarum* n° 927; *Bullett. della Commiss. municip.*, 1882, p. 250.

[4] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. V, pl. 57: ΖΗCΑΙC; *Corpus inscript. græc.*, n° 7331 : ΘΑΛΑCCΕΙ ΖΗCΑΙC; n° 7332 : ΖΗCЄC.

43-44

La même inscription me paraît se trouver sur deux pierres gravées, lues comme il suit par M. Comarmond, qui les possédait[1] :

ATACO NIKCHCЄC	AΓΘΟ NIKЄZ HCЄC

45

ЄΛCY
CЄINI
ZHCAIC

Ελευσίνη ζήσαις. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au cabinet des médailles, fol. 159.)

46

ЄYOΔI
ZHCAIC

Sardoine à deux couches. (Dubois, *Catalogue des pierres gravées du baron van Horn von Vlooswyck*, n° 107.)

47

CЄPHNЄ ZHΛAIC

Sardoine à deux couches. Par une faute matérielle du graveur, ZHΛAIC est écrit pour Ζήσαις. (*Catalogue des antiquités de M. de Fejervary de Pulsky*, n° 852.)

48

SVAV
ISES

Camée d'onyx vu au musée du Vatican. La syllabe SES me paraît représenter le mot ZESES, que l'on trouve souvent écrit de même en lettres latines[2].

[1] *Musée lapidaire de Lyon*, p. 431, n[os] 64 et 70. — [2] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2[e] éd., pl. XXXIII, 2; XXXVI, 3; et XXXVII, 11 : ZESES.

49

ZHCAIC
ΠΟΛΛΟΙC
ЄΤЄCIN

Onyx vu à Rome chez un marchand d'antiquités. Une gemme, depuis longtemps connue, porte les mots : MAKPINЄ ZHCAIC ΠΟΛΛΑ ЄΤΗ [1].

50

MVLTIS
ANNIS

Camée d'onyx copié au musée du Vatican. Aussi bien que sur les anneaux, les souhaits de longue vie sont inscrits sur les marbres [2], sur les vases à boire [3], dans les souscriptions des lettres et des Novelles [4]. Je les relève également dans les acclamations populaires [5], dans celles des conciles et dans les prières des ordinations [6].

Avec les inscriptions qui souhaitent au porteur de la bague une longue existence, il en est qui la lui souhaitent heureuse. Les formules de cette série sont en grand nombre.

51

VIVAS♡ FELIX♡ M♡VLTIS♡ ANNIS♡

Bague d'or vue à Chalon-sur-Saône chez M. Chevrier.

[1] *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. II, p. 275.

[2] De Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 480.

[3] Garrucci, *Vetri, etc.*, p. 206; *Jahrb. des Vereins von Alterth. im Rheinl.*, t. VI, p. 230; Manuscrit de Bouhier, fol. 412 : BIBE VIVAS MVLTIS ANNIS (Bibl. nat., n° 60 *bis*).

[4] *Valentiniani Novella De homicidiis* (*Cod. Theod.*, éd. Ritter, VI, p. 108 des Novelles); *Majoriani Novella ad Senatum, De ortu imperii* (*ibid.*, p. 150); Zirardini, *Leges novellæ*, p. 335.

[5] *Concilium Chalcedon.*, a° 451, actio VI (Mansi, t. VII, p. 134, 170, 174); *Concil. Constant.*, a° 536, actio V (t. VIII, p. 1058).

[6] *Sacrament. Greg.* (Muratori, *Liturg. rom.*, t. II, p. 430).

52

HOSPITA FELIX VIVAS

Camée sardonyx à deux couches.
(Cohen, *Description des pierres gravées de M. Badeigts de Laborde*, n° 261.)

53

VIV
ASFE
LIX

Anneau de bronze vu à Rome chez D. Cesare Tagliafico. A la même série appartiennent les acclamations des pierres gravées FELIX SIS, SIS FELIX[1].

54

BONAM
VITAM

Gemmæ inscriptæ de Peiresc (Biblioth. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 232.)

Cette expression reparaît dans l'épitaphe suivante, vue par Boldetti aux catacombes de Rome : IVLIA FELICISSIMA LVCILIO VICTORINO... CVM QVO PER ANNOS XVI SEMPER BONA VITA VIXI[2].

Les légendes de cette sorte écrites en lettres grecques se rencontrent souvent. A la formule ЄΥΤΥΧѠС ΔΙΑ ΒΙΟΥ que l'on a déjà relevée[3] j'ajouterai cette série nouvelle :

55

ЄΥΤΥΧΙ

« In sardonyche excisa. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 227].)

56

ЄΥΤΥΧΙ

Camée sur sardoine à deux couches. (*Collection de M. de Montigny*, n° 586.)

(1) *Notizie degli scavi*, 1879, p. 258; Brambach, *Corpus inscr. Rhenan.*, n° 1298. — (2) *Osservazioni*, p. 416. — (3) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 7342.

57

ЄΥΤΥΧΙ

Jaspe rouge vu au musée du Vatican.

58

ЄΥΤVΧΙ

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

59

ЄΥΤΥΧΙ

Intaille vue au musée de Ravenne.

60

Planche I, n° 60.

ЄΥΤΥΧΙ

Cornaline de ma collection.

61

Planche I, n° 61.

ЄΥΤΥΧΙ

Très petit camée de ma collection. Au-dessus de la légende est gravée une guirlande de fleurs surmontant deux mains qui se joignent, signe de concorde[1] souvent représenté sur les pierres antiques[2]. Autant que je puis l'imaginer, ce camée aura, comme tant d'autres où se trouve la même image, été donné par un époux[3].

62

ЄΥΤΥΧΙ
AKAKIN

« Onyx diversi coloris apud Rascas de Bagaris. » (Bibl. nat., fonds latin, n° 2343, fol. 74, et fonds français, n° 9530, fol. 227.) AKAKIN, nom féminin pour

[1] Tacit., *Hist.*, I, LIV. — [2] *Catal. Hertz*, p. 70; *Catal. Fejervary*, n° 464; *Corpus inscr. græc.*, nos 7307 B et 7308. — [3] Voir ci-après, nos 192-196.

Ἀχάχιον. C'est pour en faire connaître la provenance que je mentionne ici cette pierre, aujourd'hui possédée par le British Museum (n° 2164 du *Catalogue of engraved gems*).

63

ЄΥΤΥΧΙ

Empreinte de camée vue à Rome chez le graveur Odelli.
Autour de l'inscription, deux palmes.

64

ЄΥΤΥΧΙ ΒЄΡΟΝΙΚΗ

Camée. (*The Malborough gems*, n° 644.)

65

BYPICHI ЄYTICHI

Calcédoine. Deux Amours tenant l'inscription; dans le champ, un masque tragique. (*Catalogue de la collection Fejervary de Pulsky*, n° 432.)

66

· ЄΥΤΥΧΙ
ΓЄΛΑCΙ

Camée d'onyx vu à Paris chez un marchand.

67

ЄΥΤΥΧΙ
CΠΗΓЄΝΙ

Camée d'onyx chez le même marchand. CΠΗΓЄΝΙ est écrit pour ЄΠΙΓЄΝΙ.

68

ЄΥΤΥΧΙ
ЄΥΓЄΝΙ

Camée d'onyx.
(Mowat, *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1875, t. IX, p. 77.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

69

ЄΥΤΥΙ
ΚΑΠΙΤϢ
ΝΙΝΑ

Sardoine à deux couches. (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 641.)

70

ЄΥΤΥΧΙ
ΚΥΡΑ
ΔΑ

Cornaline vue au musée du Vatican.

71

ЄΥΤΥΧΙ
ΜΑΚΑΡΙ

(Dubois, *Catalogue des pierres gravées du baron van Hoorn van Vlooswyck*, n° 108[1].)
Dubois traduit ainsi cette inscription : « Sois heureuse après ta mort. » Il est à peine utile de faire remarquer que ΜΑΚΑΡΙ est le vocatif d'un nom propre.

72

ЄΥΤΥΧΙ CΑΒΙΝЄ, seu ЄΥΤΥΧΙC ΑΖΙΝЄ

« In sardonyche excisa. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 252].) ЄΥΤΥΧΙ CΑΒΙΝЄ me paraît être la bonne leçon.

73

ЄΥΤΥΧΙ ΠΑΝΟΙΚΙ Ο ΦΟΡϢΝ

« Soit heureux le porteur avec toute sa maison. » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 167].)

[1] Même inscription dans la collection Fejervary (*Catalogue*, n° 518) et dans celle de Louis Fould (Chabouillet, *Catalogue Fould*, n° 961). Il s'agit peut-être de la même pierre.

74

ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΝΩ ΕΥΤΥΧΩϹ

Prime d'émeraude vue à Paris chez un marchand d'antiquités. L'inscription, qui est rétrograde, entoure un quadrige courant à gauche.

75

Planche I, n° 75.

ΒΙΚΤΟΡΙ ΕΥΤΥΚΩϹ

Jaspe rouge de ma collection. Les côtés de la pierre sont octogones. L'inscription entoure une figure de la Victoire debout et tenant une couronne; c'est un emblème du nom de Victor, possesseur du bijou. Les anciens se plaisaient à ces rapprochements : un navire, une chatte, un veau, un dragon sont représentés sur les tombes de personnages appelés *Nabira*, *Felicla*, *Vitulus*, *Dracontius*[1].

76

ΕΥΤΥΧΩϹ ΙΟΥϹΤΩ

« In sarda incisa. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 252].)

77

ΕΥΤΥΧΩϹ ΦΑΥϹΤΙΝΙΑΝΩ

Cornaline. (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 153[2]].)

78

ΕΥΤΥΧΩϹ ΑΠΟΚΟΠΤΕ Ο ΦΟΡΩΝ

« In sardonyche excisa. » (Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 252.) Inscription elliptique qu'on peut traduire ainsi : « Tranche heureusement, toi, le porteur de cette pierre. » Si le mot ΑΠΟΚΟΠΤΕ se rencontre pour la première fois dans les formules dont je m'occupe, il n'en est pas ainsi des paroles qui le suivent.

[1] Fabretti, *Inscriptiones*, III, 423-424; VIII, 163; Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri, etc.*, p. 386, etc.

[2] Une sardoine publiée par Gori porte l'acclamation ΕΥΤΥΧΩϹ ΤΩ ΜΗΝΑ (*Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, p. xxxv).

Une sardoine où nous lisons ЄΥΤΥΧѠC ΤѠ ΦΟΡΟΥΤΙ[1] et une intaille que j'ai citée plus haut[2] portent un souhait de bonheur pour celui qui possédera l'anneau. Notons encore que sur un petit objet de bronze, mal lu par Muratori, sont gravés les mots ЄΥΤΥΧΗC Ο ΦΟΙѠΝ, pour Ο ΦΟΡѠΝ[3].

79

ЄΥΤΥΧѠC ΤѠ ΦΟΡΟΥΝΤΙ

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)
Ici, comme souvent dans les inscriptions grecques, le Φ est fait en forme de croix.

80

ЄΥΧΑΡΙ
ЄΥΦΟΡΙ

Grande intaille sur onyx, dont je possède une empreinte. Dans le champ, Jupiter, sur un trône, tient de la main gauche son sceptre et porte sur l'autre une statuette de la Victoire. L'inscription que partage en deux cette figure me paraît signifier : « Eucharis, sois féconde » ou « que ta vie soit fructueuse. »

81

ΛΑΤΙCΤΙ ЄΥΦΟΡΙ

Jaspe monté dans un anneau. Dans le champ est une grue qui tient une balance. (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 156].)

82

ЄΥΠΟΡΙ ΑΙЄΙ ΠѠΤΙΑ

« Potia, sois toujours dans l'abondance. »
(*Arundel's Collection* [*The archeological Journal*, 1862, t. XIX, p. 107].)

83

AGENT
I϶OVUΛ϶

Grosse bague d'or vue à Rome chez M. Auguste Castellani. Les deux mots de la

(1) *Revue archéologique*, 1879, t. II, p. 45 : Εὐτυχῶς τῷ φοροῦντι. — (2) N° 73. — (3) 812, 4.

légende sont gravés séparément sur les bords de la monture d'une cornaline antique représentant un navire. L'acclamation *εὐπλόει* « que ta navigation soit heureuse! » devait être d'un usage fréquent; elle se retrouve dans ce passage d'un traité de Lucien : *Σὺ μὲν οὖν εὐπλόει, ὦ βέλτιστε*[1]. Bien que jointe, comme elle l'est ici, à l'image d'un navire, elle n'est peut-être qu'une allusion au cours heureux de la vie, comme on peut l'induire de la même figure accompagnée de l'Amour porté sur un dauphin[2]. Une épitaphe d'Arles[3] et une autre qu'a publiée Muller[4] nous montrent les mots ΕΥΠΛΟΙ, ΕΥΠΛΟΕΙΤΕ adressés aux morts auxquels on souhaite un heureux voyage aux Iles fortunées[5]. Comme le marbre d'Arles que je viens de citer et tant d'autres légendes épigraphiques, l'inscription de M. Castellani doit être comptée parmi les textes latins auxquels, suivant la mode des premiers siècles, on joignait une acclamation grecque[6]. C'est ainsi qu'une des lettres de saint Augustin se termine par le mot *εὐτυχῶς*[7].

84-85

(*Invantaire des médailles, graveures, pierres précieuses du cabinet de feu M. de Peiresk.*)

VTERE FELIX

« Victoria, pasta. »

VTERE FELIX

« Sardonyx arabica. »

(Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9534, fol. 22 r°.)

Cette acclamation était fréquemment répétée chez les anciens. Je la retrouve sur des anneaux, sur des pierres gravées, sur des agrafes[8], des sceaux de bronze[9], des clefs[10] et des objets divers[11]. On y joint parfois le nom de celui auquel le

[1] *Navigium seu vota*, § 14.

[2] Pierre gravée mentionnée par le *Corpus inscr. græc.*, n° 7309.

[3] *Corpus inscr. latin.*, t. XII, n° 758.

[4] *Memorie numismatiche*, p. 55.

[5] La bague de M. Castellani est peut-être celle dont s'est occupé le R. P. Bruzza, qui l'aurait décrite autrement que je ne l'ai fait (*Annali dell' Instit. archeol.*, 1881, p. 298).

[6] Maffei, *Museum Veronense*, p. 192; Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 129, etc.

[7] *Epist. LI* (Crispino).

[8] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, pl. XCIV, n° 8; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 494.

[9] Sceau en forme de semelle, au musée de Naples : VT FEL.

[10] Brambach, *Corpus inscr. Rhenan.*, n° 1484.

[11] Sur un compas de bronze (*Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. sér., t. III, pl. XXXIX; sur une cuiller (Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, éd. de 1864, n° 508); sur une patère

vœu s'adresse[1]. Ce sont, d'après Grégoire de Tours, les mots que l'empereur Tibère dit à Maurice, son successeur, en lui remettant le pouvoir suprême : « Sit tibi imperium meum concessum. . . utere eo felix[2]. » A cette formule banale, les chrétiens ont parfois ajouté une mention pieuse. Sur la clef de voûte d'une porte, on avait fait graver : ARCADI VTERE IN CHRISTO[3].

86

SECVN
DAVTER
FELIX

(*Catalogue de la collection Pierre Leven de Cologne*, p. 49, n° 1227.)

87

VTF

Sur une bague d'or que j'ai vue à Paris chez un marchand d'antiquités. C'est l'abréviation de la formule *Utere felix*.

87 A

Planche I, n° 87 A.

VTERE

Anneau de bronze de ma collection.

88

Planche I, n° 88.

ЄIPHNH
XPω

Petite pâte verte de ma collection. Elle est de forme carrée et percée, dans sa longueur, d'un trou sous chacune des lignes de la légende. Cette plaque a donc fait partie d'un bijou ou d'un ornement dans lequel elle était enfilée. La même

de bronze : OVTIIRII FIILIX. (Roach Smith, *Collectanea antiqua*, 4e partie, t. IV, pl. XLIV.)

(1) Ficoroni, pl. VII, n° 19 : VTERE SEBERINE FELICITER; *Corpus inscript. latin.*, t. II, n° 4976, 31 : VTERE FELIX SIMPLICI.

(2) *Historia Francorum*, lib. V, cap. XXX. Cf. Paulus diaconus, *De gestis Longobardorum*, III, XV.

(3) *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XIX, p. 412.

inscription se lit sur une sardoine enregistrée par Ficoroni[1] et que j'ai vue au musée du Vatican. ЄIPHNH peut être le nom de la femme à laquelle l'objet était destiné.

88 A

Planche I, n° 88 A.

OMNIBVS

Inscription en lettres dorées sur une petite plaque antique de verre bleu que j'ai achetée à Rome. Deux trous qui la traversent dans le sens de la longueur indiquent que, comme la pâte verte dont je viens de parler, cette plaque provient d'un collier ou de quelque autre parure. Le mot OMNIBVS me semble avoir dû faire partie de quelque acclamation, telle que VIVAS ou ZESES CVM TVIS OMNIBVS, formule fréquente sur les verres peints à fond d'or, et que l'on rencontre également ailleurs[2].

89

ЄΠΑΓΑΘΩ

Ἐπ' ἀγαθῷ. Bague d'enfant, avec légende au pointillé. (*Catalogue Badeigts de Laborde*, n° 111.) Cette même acclamation existe sur un jaspe rouge représentant le buste de Jupiter Ammon[3]. Elle est, comme on le sait, fréquente dans les inscriptions votives et dans les épitaphes. Une lampe rapportée de l'Asie Mineure porte à son revers les mots ΑΠΤΕ ΑΙΠΑΓΑΘΩ[4]. Même légende sur une tessère de plomb, probablement un phylactère, qui représente le buste de Sérapis coiffé de son *modius*[5].

90

MNHMONЄYЄ

« Manus aurem vellicans. In jaspide rubra. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 252].) Ainsi que chez nous pour les objets sur lesquels est inscrit le mot « Souvenir », on dresserait une liste interminable

[1] Pl. VI, n° 10.

[2] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e éd., p. 94 : ZESES CVM TVIS OMNIBVS; p. 101 : *vivas cu*M TVIS OMNIBVS; p. 115 : CVM TVIS OMNES PIEZESES; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, année 1885, p. 144 : VIVAS CVM TVIS OMNIBVS. Cf. Maffei, *Museum Veronense*, p. 256, n° 9 : VIVAS CVM TVIS OMNIBVS (Vérone, 1749).

[3] Janssen, *Les inscriptions grecques et étrusques des pierres gravées du Cabinet de S. M. le Roi des Pays-Bas*, n° 21.

[4] *Catalogue de la collection d'antiquités grecques de M. Rayet*, n° 190.

[5] *Bulletin de correspondance hellén.*, 1884, p. 9.

de pierres représentant ce sujet, qu'expliquent le passage de Virgile si souvent rappelé :

..... Cynthius aurem
Vellit et admonuit[1].

et cette singulière observation de Pline : « Est in aure ima memoriæ locus, quam tangentes antestamur[2]. »

91

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

« Corniola con una mano che tocca una orecchia. » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 160].)

92

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

« Diaspro con una orecchia e la mano che la tiene. » (*Ibid.*, p. 164.)

93-94

ΜΗΗΜΟΝΕΥΕ

Deux pierres copiées au musée de Ravenne. Même légende, même sujet.

95

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Inscription circulaire encadrant une main ouverte. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 159.)

96

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Camée. Limaçon avec la légende circulaire.
(Cohen, *Description des médailles, pierres gravées, etc. de feu M. Badeigts de Laborde*, n° 261.)

[1] *Egl. VI.* — [2] XI, 103.

97

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Camée d'onyx vu à Rome dans le petit musée de la Propagande (nº 342). Il représente une main tenant le lobe d'une oreille.

98

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Même sujet. (Fr. Lenormant, *Catalogue Raifé*, nº 641 *bis.*)

99

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Même sujet, avec inscription circulaire. (*Cataloghi Campana, ori, argenti*, p. 10.)

100

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Même sujet, sur un camée de sardoine vu à Paris chez un marchand d'antiquités.

101

Planche I, nº 101.

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Même sujet, sur une cornaline de ma collection.

102

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ

Même sujet, sur une autre cornaline qui m'appartient.

Dans les inscriptions des pierres gravées, l'appel au souvenir ou sa mention se reproduit sous plusieurs formes.

103

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕΤΕΞ

Onyx à deux couches. Main touchant le lobe d'une oreille. Lazzari (*Notizia della raccolta Correr*, n° 537) lit : ΜΝΗΜΟΝΕΨΕ ΤΕΞάσης « Memento genitricis[1] ».

104

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ

« Manus aurem vellens, in crystallo incisa. »
(*Gemmæ inscriptæ* de Peirese [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 152[2]].)

105

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ ΜΝΠΙΕΜΕΥΤΥΧΙΧΙΙΙΕΤΡΞΣ

Onyx représentant une chouette. Lazzari (*op. cit.*, n° 539) hasarde une explication des mots qui suivent ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ, et dans lesquels l'acclamation ΕΥΤΥΧΙ me paraît seule reconnaissable.

106

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ ΤΗϹΚΛΠΙΙΕΝΤΕ

Camée de sardoine. Main prenant le lobe d'une oreille.
(*Catalogue Castellani*, Rome, 1884, n° 942.)

107

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ Κ

Onyx à deux couches. Lazzari (*op. cit.*, n° 538) pense que Κ est la première lettre de Καλή. Les inscriptions suivantes, dont plusieurs peuvent appartenir à la série des légendes amoureuses[3], justifient cette conjecture.

(1) Peut-être les lettres ΤΕΞ sont-elles le commencement d'un nom propre. Cf. ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΑΓΑΘΗΜΕΡΟΥ. (Arneth, *Des k.k. Münz und Antiken-Kabin.*, n° 276.)

(2) Une semblable dans Gori, *Symbolæ litterariæ, opuscula varia, etc.* (*Florentiæ*, 1748), t. III, p. 240.

(3) Ci-après, p. 47.

108

Η ΚΑΛΗ ΨΥΧΗ ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ

Camée d'onyx. Main touchant le lobe d'une oreille. (*Catalogue des objets d'antiquité de l'abbé Campion de Tersan*, n° 284.) L'inscription veut dire : « Ma chère âme (littéralement « ma belle âme »), « souviens-toi de moi. »

109

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ Η ΚΑΛΗ ΨΥΧΗΙ

Camée d'onyx vu à Paris, en 1865, à l'Exposition des beaux-arts du Palais de l'Industrie. Même sujet.

110

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕΤΕ ΜΟΥ ΤΗC ΚΑΛΗC ΨΥΧΗC

Sardoine à deux couches. Même sujet. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

111

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ
ΤΗC ΚΑΛΗC ΨΥΧΗC

Sardoine à deux couches. Même sujet. (*Revue archéologique*, juillet 1879, p. 45.)

112

ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ ΤΗC ΚΑΛΗC ΨΥΧΗC ΕΥΤΥΧΙ CΩΦΡΟΝΙ

Camée d'onyx. Même sujet.
(*The archeological Journal*, t. XIX, p. 103; *The Malborough gems*, n° 643.)

113

ΜΝΗΜΟΝΕ·ΥΕΤΕ ΤΗC ΚΑΛΗC ΤΥΧΗC

Sardoine représentant un masque tragique. (*Catalogue des antiquités de MM. Fejervary de Pulsky*, n° 433.) L'inscription paraît rentrer dans la série des deux précédentes, sauf pour la formule plurielle ΜΝΗΜΟΝΕΥΕΤΕ, que je ne m'explique guère, et pour le mot ψυχή, remplacé par τύχη. En ce qui touche ce dernier point, et contrairement à ce qu'a pensé le rédacteur du *Catalogue*, j'estime que τύχη doit être ici, comme ψυχή, une parole affectueuse, quelque chose comme le *præsidium*

meum d'Horace. Je crois en trouver la preuve dans deux épitaphes d'Alexandrie, où l'un des morts est appelé ЄΜΗ ΨΥΧΗ, l'autre ΤΥΧΗ ΜΟΥ[1]. Notre inscription pourrait donc se traduire par les mots : « Souvenez-vous de moi qui suis votre bon génie. » Un autre trait de ressemblance avec les légendes des deux gemmes dont je viens de parler se trouve sur un onyx donné par Spon, et qui représente, avec les mots ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΤΗϹ ΚΑΛΗϹ ΤΥΧΗϹ, une main touchant le lobe d'une oreille[2]. ΜΝΗϹΟΝ, écrivait-on encore sur les gemmes, comme le montrent une cornaline que j'ai vue au musée de Ravenne[3] et l'inscription ΜΝΗϹΟΝ ΒΑϹΙΛЄΑ ЄΙΛΑΡΟΥ[4].

114

Même formule pour cette sardoine à légende latine :

SILVC MEMENT

« Figura sedens, exerto humero sinistro, philosophico habitu, sed sine barba. » (*Gemmæ inscr.* de Peiresc [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 252[5]].)

D'autres pierres portent la mention du présent qu'en a fait une main amie.

115

ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ

« In prasio incisa. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc, même manuscrit.)

116

MEMINI TVI

Sur une bague de bronze que j'ai vue au musée de Boulogne. Une pierre, publiée il y a quelques années, porte d'un côté : DOMNA AVE, et sur l'autre face : MEMINI TVI[6].

(1) Agnew, *Writings on the walls of a family catacomb at Alexandria* (*Archæolog.*, t. XXVIII, 1840, pl. XI, n° 13, et pl. XII, n° 16).

(2) *Miscellanea*, p. 297.

(3) *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1883, p. 32, note 3.

(4) *Corpus inscr. græc.*, n° 7352. Cf. Lucian., *Dial. meretr.* X, lettre terminée par les mots Μέμνησον Κλεινίου.

(5) Cf. MEMENTO (Passeri et Gori, *Gemmæ astriferæ*, t. II, p. 273); MEMENTO (*Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1862, p. 52).

(6) *Jahrb. des Vereins von Alterth. im Rheinl.*, fasc. XXI, 1854, p. 63.

117

MNHC
ΘΗ ЄΛ
ΛЄΝΟC

Bague d'or venant de Syrie. Je l'ai vue chez M. de Turpin.

MNHCΘH est mis ici pour ἐμνήσθη, comme dans les proscynèmes suivants :

MNH(σθῇ) IOYΛIOC OP.....Λ

MNHCΘѠCIN ΑΝΔΡЄC ΔVO ΑΔЄΛΦΟΙ ΑΜΒΡΟ ΚΑΙ ΑΛΙΤΟC YIOI ΗΡѠΔΟΥ [1].

118

MNHCΘH
ЄΥΘЄΝΙΑ

Prime d'améthyste avec inscription rétrograde. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 159; et Dubois, *Catalogue* de la même collection, n° 406.)

119

Planche I, n° 119.

MNHCΘH
KATAIΛΛΑ

Cornaline de ma collection. C'est le présent d'une femme appelée *Catella*, nom rentrant, comme celui de *Felicula*[2], dans la classe de ceux qui reproduisaient les expressions de tendresse si fréquentes chez les anciens : *catella, anaticula, columba, catellus, gracula*[3]. La formule MNHCΘH, qui mentionne un cadeau, « un souvenir » comme nous disons, devait être courante; elle se retrouve dans la légende MNHCΘH ΟΛΥΜΠΙΑC d'une intaille depuis longtemps publiée[4]. Les mots ANTHVSAES MEMORIA. que porte une autre intaille et qu'on a diversement interprétée[5], me paraissent signifier « souvenir d'Anthusa ».

[1] *Corpus inscript. græcarum*, n°s 4668 *a*, 4668 *e*.

[2] Boldetti, *Osservazioni*, p. 433; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n°s 17825 à 17840, etc.

[3] Hieron., *Epist. XXII*, ad Eustochium, *De custodia virginitatis*, § 29; Plaut., *Asinaria*, III, III, v. 103; Salvian., *Epist. IV*, ad socrum et soceram.

[4] *Corpus inscr. græc.*, n° 7353.

[5] Panofka, *Gemmen mit Inschriften*, p. 10.

De la même série sont les légendes suivantes :

120

ΔωΡΟΝ

Prime d'émeraude. (*Catalogue Hertz*, p. 71[1].)

121

.....ΤV ΔωΡΟΝ

Sardoine à deux couches. (*Ibid.*)

122

ΤΟ ΔωΡΟΝ ΝΥΝCΗΝ

(*The Malborough gems*, n° 249.)

123

ΤΗΚ
ΑΛΗ

Τῇ καλῇ. Inscription rétrograde. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 179.) C'est l'abréviation d'une formule que nous retrouvons ailleurs : ΤΗ ΚΑΛΗ ΤΟ ΔωΡΟΝ[2].

Citons encore ces autres légendes plus connues : ΛΑΒЄ[3], ACCIPE DVLCIS[4], ESCIPE SI AMAS[5], PIGNVS AMORIS HABES[6], BONAE MVNVS[7], WARENBERTVS DEDI[8], l'antique inscription d'une améthyste encastrée dans une croix du moyen âge et sur laquelle sont gravées les trois Grâces : ΠΟΡΦΥΡΙC ЄΥΧΑΡΙω ΤΑC ΧΑΡΙΤΑC[9].

[1] On lit sur un peigne en bois de cèdre : ΑΔЄΛΦΗ ΔωΡΟΝ. (*Antiquités du Bosphore cimmérien.* Réédit. par M. S. Reinach, p. 136; Paris, 1892.)

[2] *A Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 2156.

[3] *Ibid.*, n° 2285.

[4] Voir Fröhner, *Les Musées de France*, pl. XXXVIII.

[5] Mowat, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. XLIX, p. 28.

[6] Spon, *Miscellanea*, p. 297.

[7] Gori, *Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, p. XXXIV.

[8] *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 145.

[9] Scheins, *Kunstsächtze der Münsterkirche zu Aachen*, p. 3.

DEVISES AFFECTUEUSES OU GALANTES.

On sait quel fut le goût de nos ancêtres pour les devises de cette nature. Du XIIIe au XVIe siècle, elles abondent sur les sceaux, sur les bijoux, sur les broderies : A MA VIE; IE SVI D'FIN CEVR DAMORS; AMVR ME TINT; IE VI DAMORS; VIVE AMOVR; VIVE AMOVR MEN; PAR BONNE AMOVR; IE TE LE DONNE, avec l'image d'un cœur; IE SVI DRVERIE, c'est-à-dire « gage d'amour », telles sont quelques-unes de ces légendes parvenues jusqu'à nous[1]. La mode s'en est longtemps gardée dans les campagnes, lentes à se défaire des traditions d'autrefois, et souvent, au temps de ma jeunesse, j'en ai pu voir, accompagnées d'emblèmes brûlants, sur les menus objets qui se vendaient aux fêtes foraines. Si, chez nous, dans les villages même, on est devenu à cette heure moins naïvement sentimental, ce n'est pas à dire qu'en d'autres pays on n'ait pas conservé le goût de ces mièvreries. En Italie, les mots *amore, ama e spera, caro, cura*, et d'autres de même sorte, se lisent souvent sur les bagues fabriquées pour le populaire. C'est la perpétuation, au delà des Alpes, d'un usage fort répandu chez les anciens, car rien n'est plus fréquent, sur leurs bijoux, que les vives expressions d'amour et de tendresse.

Distinguer entre les deux sortes de formules dont je vais m'occuper est, le plus souvent, chose difficile. Que des paroles échangées entre des amants y tiennent une large place, je n'en puis guère douter, car

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1878, p. 53; *Revue des Sociétés savantes*, 1872, t. I, p. 61; *Bulletin monumental*, 1886, p. 270; Godard Faultrier, *Musée d'antiquités de la ville d'Angers*, n° 38; *Bulletin de la Société historique du Périgord*, 1882, p. 209; L. Delisle, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1852, 3e série, t. IV, p. 158.

on sait ce qu'était, dans le monde ancien, la liberté des mœurs, et un grand nombre de légendes grecques inscrites sur des pierres gravées sont conçues dans des termes que nous retrouvons ailleurs nettement caractérisés. *Ζωὴ καὶ ψυχή*[1], *κύριε μοῦ*, *μέλι μοῦ*, *ψυχὴ μοῦ*[2] sont les mots de caresse que, par une affectation d'hellénisme alors courante à Rome, les courtisanes adressaient à leurs amants; et, dans une de ses lettres, Aristénète met en scène un jeune homme souhaitant que tous les arbres pussent porter inscrite sur leur écorce cette acclamation en l'honneur de la femme qu'il aimait : *Κυδίππη καλή*[3].

A la série des devises galantes peuvent donc appartenir un certain nombre de celles que je vais noter.

124

ΨΥΧΗ

Pour *ψυχὴ μοῦ*[4]. Onyx vu au musée du Vatican. Une sardoine du British Museum porte l'acclamation ΨΥΧΗ ΧΑΙΡΕ, pour *ψυχὴ (μοῦ) χαῖρε*[5].

125

Planche I, n° 125.

ΚΑΛΗ

Cornaline de ma collection.

(1) Juven., *Sat. VI*, v. 195, 196.

(2) Variantes de la pièce X, 68, Martial, d'après le ms. latin n° 8071 de la Bibliothèque nationale, fol. 42 v° : KYPIЄ MVAEΛI MY PSICIMV.

(3) Lib. I, epist. x. Voir, au sujet de ces sortes d'inscriptions : Lucian., *Amores*, § 16 : *Τοῖχοις ἅπας ἐχαράσσετο, καὶ πᾶς μαλακοῦ δένδρου φλοιὸς Ἀφροδίτην καλὴν ἐκήρυσσεν*; Aristoph., *Acharn.*, v. 144; scholie éd. Didot, p. 7. C'est avec raison, me semble-t-il, que les numismatistes classent parmi les devises amoureuses les mots ΚΑΛΗ et ΨΥΧΗ, tracés à la pointe sur quelques monnaies grecques offertes, selon eux, à des maîtresses. (Fr. Lenormant, *Revue numismatique*, nouvelle série, t. XV, p. 334 et suivantes.)

(4) De même, *Corpus inscr. græc.*, n° 7130 : ΨΥΧΗ; cf. ci-après, n° 140 : ΔΙΔΥΜΟΥ ΨΥΧ; p. 52 : ANIMA MEA et SVAVIS ANIMA (*Bullettino della Commissione archeologica municipale*, 1882, p. 228).

(5) *A Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 2146.

126

ΚΑΛΗ

Autre cornaline, vue à Rome chez un marchand d'antiquités.

127

ΨΥΧΗ ΚΑΛΗ

« Sarda. » (Gemmæ inscriptæ de Peiresc [Biblioth. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

La même formule me paraît se retrouver dans une épitaphe des catacombes romaines, transcrite comme il suit par Bosio :

ΚΥ·ΡΑ·ΚЄ·ΨΥ·ΧΗ·ΚΑ·ΑΛΙ·ΧΡΙ·
ΤΟϹ·ΜЄ·ΤΑ ϹΟΥ [1].

128

ΨΥΧΗ
ΚΑΛΗ

Cornaline copiée au musée du Vatican.

129

ΨΥΧΗ
ΚΑΛΗ

Cornaline vue à la bibliothèque de Ravenne.

130

ΨΥΧΗ
ΚΑΛΗ

Inscription rétrograde. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 159, n° 10.)

[1] *Roma sotterranea*, p. 505.

IMPRIMERIE NATIONALE.

131

ΨΥΧΗ
ΚΑΛΗ

Autre inscription rétrograde. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux au Cabinet des médailles, fol. 159[1].)

132

ΚΥΡΙΑ
ΚΑΛΗ

Cornaline appartenant à M. Auguste Castellani.

133

ΚΥΡΙΑ
ΚΑΛΗ

Cornaline de ma collection.

134

ΚΙΡΙΑ
ΚΑΛΗ

« Onyx sardoine. » (Fascicule gravé, intitulé : *Inscriptions de camées antiques du cabinet van Hoorn*[2].)

L'acclamation que présentent ces trois gemmes est des plus fréquentes sur les objets de l'espèce[3], et de celles qui pouvaient s'adresser à une épouse comme à une amante. Si les mots *κύριος*, *κυρία* étaient souvent des termes respectueux, nous voyons dans Martial une femme disant à son amoureux : *κύριε μου*, et je m'étonnerais que les anciens n'eussent pas nommé leurs maîtresses *κυρία*, alors qu'ils les appelaient couramment *domina*[4].

[1] Une autre pierre mentionnée par Buonarruoti dans ses *Frammenti di vasi antichi di vetro*, p. 209, porte les mots ΚΑΛΗ ΨΥΧΗ.

[2] Bien que donnée dans un recueil suspect, cette pierre ne me semble pas douteuse.

[3] Voir Gori, *Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, p. xxxv : ΚΥΡΙΑ ΚΑΛΗ; Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, t. IV, pl. LVII : ΚΙΡΙΑ ΚΑΛΗ; *Corpus inscr. græc.*, n° 8567 : ΚΥΡΙΑ ΚΑΛΗ; cf. n° 733.

[4] Ovid., *Amores*, II, II, 1, et IX, 46; III, II, 80; Martial., VI, 71; Petron., *Satyr.*, CX, CXXX, etc.

Avec ces pierres que les *gemmarii* tenaient prêtes à l'avance et que l'on pouvait offrir à la première venue, il en était d'autres plus rares où se lisait le nom de la personne aimée.

135

ΛЄΙЄ ΚΑΛЄ

Camée. (Vincenzo Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, p. 135, n° 644.)

136

ΛΑΚ

HVV

Cornaline vue au Vatican. Elle représente une main touchant le lobe d'une oreille. Peut-être donne-t-elle, en lettres rétrogrades, ΚΑΛΗ ΛΑ. Notons ces inscriptions de pierres déjà connues : ΛЄΥΚΑϹ ΚΑΛΗ ΧΑΙΡЄ, ΑΙΛΙΑ ΚΑΛΗ, ЄΛΠ ΚΑΛΗ (Ἐλπὶς καλή)[1].

137

Planche I, n° 137.

Ce n'était pas seulement aux femmes que s'adressait une semblable épithète. Pour ne rien dire ici des nombreux vases peints sur lesquels elle accompagne un nom masculin, je la relève sur ce cristal de roche de ma collection :

PARIZ

CALOZ

en même temps que sur plusieurs autres gemmes[2] et dans les scholies d'Aristophane[3]. Malgré ce que peut en donner à penser, avec quelques monuments, un certain passage de Clément d'Alexandrie[4], cette expression s'est souvent employée

[1] *Corpus inscr. græc.*, nos 7329 et 7337; *A Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 2283.

[2] *Corpus inscr. græc.*, n° 7311 : ΚΑΛΟϹ; *Bull. dell' Inst. arch.*, 1866, p. 216 : ΚΑΛΟϹ.

[3] *Vespæ*, v. 98.

[4] *Cohortatio ad Græcos*, éd. Potter, p. 47; cf. Arnob., *Adversus gentes*, l. VI, c. XIII.

dans un sens très avouable; c'est ainsi que, dans une célèbre idylle de Théocrite, une mère, parlant à son enfant, lui dit de son père : Καλὸς ἀπφύς [1].

138

CALOZ

ΔCTI

Cristal de roche vu au musée du Vatican. L'inscription est rétrograde.

139

ΚΛΛΩ
ΨΥΧΗ

Pour Καλλὼ [2] ψυχὴ μοῦ. (*Pierres gravées de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux au Cabinet des médailles, fol. 159.) On lit sur une autre gemme ΚΥΝΤΙΛΛΙΑΝΗ ΑΓΑΘΗ ΨΥΧΗ [3].

140

Un anneau d'or provenant de la collection Peretié porte, avec le mot affectueux ψυχή, le nom de celui qui a donné le bijou :

Δ·Ι·Δ·Υ·Μ
Ο·Υ·Ψ·Υ·Χ

Διδύμου ψυχή. Une épitaphe relevée dans la catacombe d'Alexandrie débute par les mots Ὄλυμπε ἐμὴ ψυχὴ εὐψύχει [4].

141-142

Est-ce d'un mari, est-ce d'un amoureux que venaient les gemmes sur lesquelles est inscrite une même pensée?

AMO TE AMA ME

« In sarda. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252 [5]].)

(1) *Idyll. XV*, v. 14.

(2) Καλλώ est un nom de femme. (*Anthol. græca*, c. IX, n° 605; *Corpus inscript. gr.*, n° 1549.)

(3) Gori, *Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, p. XXXV.

(4) Agnew, *Archæologia*, 1840, t. XXVIII, p. 165.

(5) C'est peut-être la cornaline en lettres « de relief » dont Peiresc parle dans une lettre à Holstenius. (Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 170.)

Planche I, n° 142.

ΦΙΛΟΙ
ΝΤΑ
ΦΥΛΗΣΟ
Ν

Φιλοῦντα φίλησον. Jaspe noir à légende rétrograde, faisant partie de ma collection. Il est percé, dans le haut, d'un trou de suspension qui permettait de le porter au cou.

143

ΦΥΛΟΥΝΤΑ
ΦΥΛΗΣΩΝ

Nicolo vu à Paris chez un marchand d'antiquités[1].

144

Non moins difficile à classer est la sardoine dont la devise

AMA ME AMABO TE

rappelle l'antique adage : « Si vis amari, ama[2]. » (*Catalogue Hertz*, 10-71.)

145

Mieux marqué paraît être le sens de la légende

ΧΑΙΡΕ
ΕΤΑΙΡΑ

que j'ai relevée à Paris, chez un marchand, sur un petit camée rectangulaire.

A cette inscription viennent s'en joindre d'autres dont la formule eut grande vogue. J'en ai rencontré plusieurs types, dont les cinq premiers sont inédits ou peu connus :

[1] Une pierre gravée et deux bracelets de bronze portent l'inscription AMO TE AMA ME. (Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. I, n° 5; *Revue archéol.*, 1853, t. IX, p. 777.) — [2] Senec., *Epist. IX.*

146

ΦΙΛΙ ΜΕ
CΥΜΦΕΡΙ COI

Φίλει με συμφέρει σοί. Agate onyx. Fragment d'une inscription dont le début est facile à reconstituer d'après les suivantes. (Dubois, *Description des antiques de M. le comte de Pourtalès-Gorgier*, n° 1032.)

147

ΛΕΓ.....
ΑΘΕΛ.....
ΛΕΓΕΤ.....
ΟΥΜΕΛΕ.....
CΥΦΙΛΕΙΜ.....
...ΝΦΕΡΙ.....

Fragment de camée copié à Rome, en 1885, au musée de la Propagande[1].

148

ΛΕΓΟΥCΙΝ
ΑΘΕΛΟΥCΙΝ
ΛΕΓΕΤΩCΑΝ
ΟΥ ΜΕΛΗ ΜΙ

Camée vu en 1884 dans la collection de M. Auguste Castellani[2].

149

ΛΕΓΟΥCΙΝ
ΑΘΕΛΟΥ
Ν.....ΕΓ...
....
....

Fragment communiqué par M. Auguste Castellani.

[1] Publié depuis dans les *Documenti inediti per servire alla storia dei musei d'Italia*, t. III, p. 483. — [2] *Catalogue Castellani*, n° 941.

Nous avons, dans ces trois camées, ou l'abrégé ou le reste mutilé d'une inscription souvent reproduite, qui a été retrouvée tout entièresur un bijou récemment acquis par le Cabinet des médailles[1]. Ce médaillon, encore serti dans sa monture à belière, porte, avec les déviations orthographiques si fréquentes dans les textes de l'épigraphie vulgaire, la légende suivante :

150

ΛЄΓΟΥϹΙΝ
Α ΘЄΛΟΥϹΙΝ
ΛЄΓЄΤѠϹΑΝ
ΟΥ ΜЄΛΙ ΜΟΙ
ϹΥ ΦΙΛΙ ΜΑΙ
ϹΥΜΦЄΡΙ ϹΟΙ

Λέγουσιν ἃ θέλουσιν λεγέτωσαν. Οὐ μέλει μοί. Σὺ φίλει με συμφέρει σοί. « On parle; qu'on dise ce que l'on veut; il ne m'importe. Pour toi, aime-moi; c'est ton avantage. » Ou bien : « On dit ce qu'on veut. Qu'on le dise[2], » etc.

151

D'Anse de Villoison, qui s'est occupé de cette formule, en cite une autre également fort en vogue chez les anciens[3]. Je la retrouve en abrégé sur un petit camée appartenant à M. Auguste Castellani :

ΟΥ ΦΙΛѠ
ΜΗ ΠΛΑΝѠ
ΝΟѠ ΔЄΙ
ΚΑΙ ΓЄΛѠ

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1894, p. 157.

[2] Aux répliques de cette inscription, relevées dans le *Corpus inscriptionum græcarum* (nos 7294, 7295), s'en joignent d'autres enregistrées par Fabretti (*Inscriptionum antiquarum explicatio*, cap. x, n° 25), par Marini (*Atti e monumenti de Fratelli Arvali*, p. 852), dans un manuscrit de la Vaticane (n° 5248, fol. 44), dans le *Catalogue de la collection Hertz* (n° 70) et dans celui du Cabinet des médailles, par M. Chabouillet (nos 270, 271).

[3] *Magasin encyclopédique*, an VII, t. II, p. 468 à 472 et 506.

De cette inscription dialoguée, les formes sont diverses. Voici celles qui me sont connues : ΟΥ ΦΙΛΩ CE | ΜΗ ΠΛΑΝΩΙ | ΒΤΕΠΩ ΔΕ | ΚΑΙ ΓΕΛΩΙ[1]; ΟΥ ΦΙΛΩ | ΜΗ ΠΛΑΝΩ | ΝΟΩ ΔΕ | ΚΑΙ ΓΕΛΩ | CY ΦΙΛΙ ΜΕ | CYΝΦΕΡΙ COI[2]; ΟΥ ΦΙΛ... | ΜΗ ΠΛΑΝΩ | ΝΟΩ ΔΕ ΚΑΙ ΓΕΛΩ | ΕΥΤΥΧΩC | Ο ΦΟΡΩΝ ΖΗCΑΙC | ΠΟΛΛΟΙC ΧΡΟΝΟΙC[3]. Une dernière rédaction plus singulière, et que nous trouvons sur deux camées, contient le mot *ἀκολούθει* « suis-moi », familier aux courtisanes, comme le montre un très intéressant mémoire de mon confrère M. Heuzey[4] : ΕΙ ΦΙΛΕΙC | ΑΚΟΛΟΥΘΕΙ | ΟΥ ΦΙΛΩ | ΜΗ ΠΛΑΝΩ | ΝΟΩ ΔΗ | ΚΑΙ ΓΕΛΩ[5]. On ne possède encore, je crois, qu'un seul exemplaire de cette autre inscription métrique également gravée sur un onyx, et dont l'expression est plus délicate : ΕΙ ΜΕ ΦΙΛΟΥΝΤΑ | ΦΙΛΕΙC ΔΙCCΗ ΧΑΡΙC | ΕΙ ΔΕ ΜΕ ΜΕΙCΕΙC | ΤΟCCΟΝ ΜΕΙCΗΘΕΗC | ΟCCΟΝ ΕΓΩ CΕ ΦΙΛΩ[6].

Εἴ με φιλοῦντα φιλεῖς, δισσὴ χάρις· εἴ δὲ με μεισεῖς, τόσσον μεισηθῇς (ou *μεισοίης*) *ὅσσον ἐγώ σε φιλῶ.* « Si tu m'aimes, ce m'est double joie; si tu me hais, ta haine égale mon amour[7]. »

Nous voilà donc, avec les inscriptions de quelques pierres grecques, en plein monde de galanterie. Plusieurs des légendes que portent les gemmes latines sont moins faciles à classer.

Je ne saurais le faire avec certitude pour ces six inscriptions inédites :

152

AMOR

Onyx. « Dans le champ, deux figures sur un triclinium. » (Extrait, communiqué par

[1] *Corpus inscr. græc.*, n° 7292 : ΒΤΕΠΩ pour ΒΛΕΠΩ.

[2] *Inscriptions des camées antiques du cabinet van Hoorn.* (Exemplaire gravé.)

[3] Chabouïllet, *Catalogue des pierres gravées du Cabinet des médailles*, n° 268.

[4] *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVIII, p. 94.

[5] *Corpus inscr. græc.*, n° 7291; cf. Marini, *Arvali*, p. 812 : ΕΙ+ΙΛΥC | ΑΚΟΛΟΥΘΙ | ΟΥ+ΙΛΩΝ | ΜΗΠΛΑΝΩ | ΝΟΩΛΕΓΩ | ΚΑΙΓΕΛΩ

[6] Villoison, *loc. cit.*, p. 472 et 505; *Corpus inscr. græc.*, n° 7290.

[7] Même début pour cette autre inscription de pierre gravée, que je donne sans en comprendre les dernières lignes :

ΕΙ ΦΙΛΕΙC
ΚΟΛΑΚΕΥΕ
ΚΑΙ ΜΗ ΠΑ
ΡΑΤΩΝΧ
ΠΛΑΥΝΕ

(Bibl. nat., fonds latin, ms. 2343, fol. 74 v°.)

M. Descemet, du Catalogue de la collection offerte, en 1825, par l'empereur François Ier au pape Léon XII).

153

IVLIA
BIBAS ET
QVEN A
MAS

« Iulia vivas et quem amas. »
Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités.

154

Planche I, n° 154.

VALERIA DVLCIS

Cornaline de ma collection. Au-dessus de la légende, Cybèle assise sur un lion.

155

Planche I, n° 155.

DVLCIS
AMO TE

Prime d'émeraude de ma collection. Nous en retrouvons la légende sur une pierre publiée par Ficoroni [1]. Dans cette formule, ainsi que dans ses analogues : DVLCIS VIVAS [2], HAVE DVLCIS [3], DVLCIS VITA [4], l'épithète DVLCIS devait souvent se trouver seule, et sans indication de nom propre, sur les anneaux que les *gemmarii* tenaient prêts pour la vente [5].

156

ROSA

Pâte de verre bleu achetée à Rome. Je n'ignore pas qu'il peut s'agir ici d'un nom propre; mais on remarquera tout d'abord que, par deux fois, dans les comédies

(1) Pl. III, n° 22.

(2) Maxe Werly, *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 55 et 56.

(3) *Corpus inscript. lat.*, t. V, n° 8152.

(4) Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. VII, n° 2.

(5) Comarmond, *Inscriptions du musée lapidaire de Lyon*, p. 477; Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 884.

de Plaute, un amoureux dit à sa maîtresse : « Rosa, Mea rosa[1] ». J'ajouterai qu'une autre pâte de verre porte, comme la mienne, ROSA[2], et que ces surmoulés, faits pour multiplier à bas prix les exemplaires d'une intaille, ont dû reproduire plutôt des termes d'un usage courant que des noms propres aussi peu répandus que l'était, chez les Latins, celui de *Rosa*.

157

LVX

Parole de tendresse inscrite sur une pâte antique de ma collection. Cicéron écrivait à sa femme : « Lux mea »[3], tandis que, dans une élégie d'Ovide, dans une épigramme de Martial, des amants parlent de même à leurs maîtresses[4]. J'en dirai autant du mot VITA « Ma vie! »[5], qui reparaît sur plusieurs gemmes, soit seul[6], soit avec des formules diverses : HAVE VITA[7], AVE MEA VITA[8], DVLCIS VITA[9], AMO TE VITA[10], et, avec le nom de la femme aimée : IVSTA VITA[11]. Telles sont encore les inscriptions : ANIMA MEA[12], l'équivalent du mot des gemmes grecques ΨΥΧΗ ΜΟΥ, comme LVX est celui de ΦΩC[13] et VITA

(1) *Asinaria*, acte III, scène III, vers 74; *Menechm*, acte I, scène III, vers 9.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 3693, 11.

(3) *Epist. famil.*, XIV, 21 : « Mea lux, meum desiderium. »

(4) Ovid., *Amores*, II, 17; Martial., *Epigrammata*, I, 69.

(5) Cicéron écrit à sa femme : « Mea vita ». (*Epist. famil.*, XIV, 2), comme Properce le dit à sa maîtresse (I, II, 1). Un graffito de Pompéi, dont le sens ne paraît pas douteux, donne les mots : *me?* A · VITA · MEAE · DELICIAE · LVDAMVS·PARVMPIIR. (*Corpus inscr. latin.*, t. IV, n° 1781.) Ainsi que je l'ai noté plus haut, page 47, un bijou du XVe siècle porte la devise A MA VIE.

(6) Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 927. D'après le *Moniteur universel* du 26 juin 1855, on aurait trouvé à Contigny, près de Lausanne, un anneau de bronze antique avec l'inscription VITA.

(7) Légende d'un camée vu au musée du Vatican; Mommsen, *Inscriptiones Confederationis Helveticæ latinæ*, p. 102 : AVE VITA; Brambach, *op. cit.*, n° 427 : AVE VITAE; n° 917 : AVE VITA.

(8) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1306.

(9) Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. VIII, n° 2.

(10) *Corpus inscr. lat.*, t. III, n° 619. Cette légende devait être courante. Je la retrouve sur un vase antique de terre rouge découvert à Sablonnière (Aisne) par M. Frédéric Moreau (*Collection Caranda*, 1878, pl. II).

(11) Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. VII, n° 1.

(12) *Corpus inscr. latin.*, t. V, n° 8125, 1; cf. Cicero, *Epist. famil.*, XIV, 18 : « Animæ meæ ». Dans une épitaphe d'Alexandrie, un mort est appelé ЄΜΗ ΨΥΧΗ (*Archæologia*, 1840, t. XXVIII, p. 165.)

(13) ΦΩC ΜΟΥ (Ficoroni, pl. I, n° 19); ΦΩC ΜΟΥ ΘΕΑΝΩ (améthyste de la collection de Fulvio Orsini [*Mélanges d'histoire et d'archéol. de l'École française de Rome*, 1884, p. 156].

celui de ZωH [1]; VNIO ANIMA SVAVIS [2], AMOR MEVS [3], AMOR DVLCIS [4] AMO TE [5], TE EGO AMO [6], AMO TE CONDITE [7], AMO [8], AMO TE [9], ΦΙΛΕΙ ΜΕ [10], DVLCIS [11], DVLCIS VIVAS [12], ESCIPE SI AMAS [13], TERO (pour *sero*) FVGIAT AMOR [14], SALVE TV PVELLA [15].

Moins douteux semble être le sens d'une série d'inscriptions dont j'écarte les pires :

VENI VITA [16], AMOR VIN [17], VICIT AMANDO [18], VNI AMBROSIA VENENVM CETERIS [19], SI VIS [20], VROR AMORE TVO [21].

[1] Juven., *Sat. XI*, v. 195.

[2] Agate blanche vue au musée du Vatican. C'est peut-être la pierre publiée par Ficoroni, IV, 26, et VIII, 27. *Unio* est, comme on le sait, un nom propre. (Gruter, 716, 5; Maffei, *Museum Veronense*, 454, 7.)

[3] Ficoroni, pl. I, n° 6. Cf. Virgil., *Egl.*, VII, 21 : « Nymphæ noster amor »; Ovid., *Heroid. Ep. XVI*, v. 96 : « Sed nymphis etiam curaque amorque fui »; *Metam.*, I, v. 452 : « Primus amor Phœbi Daphne Pænia fuit ».

[4] Ficoroni, pl. III, n° 30. C'est un variante des formules ANIMA DVLCIS, DVLCIS VITA.

[5] Ficoroni, pl. I, n° 5; Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 170; *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, XIII, p. 112; *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n°s 5692, 6; 5693, 9.

[6] Ficoroni, pl. VII, n° 4.

[7] *Jahrb.*, XIII, p. 112.

[8] Winckelmann, *Catalogue des pierres gravées du baron de Stosch*, p. 139.

[9] *Corpus inscr. latin.*, t. XII, n° 5693, 9.

[10] *A Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 830. Peut-être s'agit-il d'une inscription réelle dans ces vers d'Ausonne où se retrouvent en latin les mêmes mots :

Punica turgentes redimebat zona papillas
Hermiones; zonæ textum elegeion erat :
Qui legis hunc titulum, Paphie tibi mandat, ames me.

(*Epigr.*, XCIV.)

[11] Allmer, *Revue épigraphique*, n° 884; Comarmond, *Description du musée lapidaire de Lyon*, p. 477.

[12] Maxe Werly, *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 56.

[13] Sur une fibule de bronze étamé (Mowat, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIX, p. 28).

[14] Arneth, *Monumente des kk. Münz- und Antiken-Kabinettes im Wien*, pl. G, XI, n° 82 et p. 29.

[15] *Annuaire de numismatique*, 1868, p. 268.

[16] Brambach, *Corpus inscr. rhenan.*, n° 927. Sur le sens du mot *vita*, voir ci-dessus, p. 27.

[17] Sur un fragment d'agrafe. (A. Danicourt *Revue archéologique*, 1886, t. VII, p. 86.) L'inscription OMNIA VINCIT AMOR ET NOS CEDAMVS AMORI (Virg., *Egl.*, X, 69) se lit sur une cuiller antique. (*Athenische Mittheilungen*, 1866, p. 228.)

[18] Fin d'hexamètre sur un anneau de bronze du musée de Langres. (*Annuaire de numismatique*, 1866, p. 228.) Un autre anneau, vu par M. Mommsen, a de même pour légende un fragment métrique : SI QA FATA SINANT. (*Inscr. helvet.*, p. 102).

[19] Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 356.

[20] Danicourt, *Revue archéologique*, 1886, t. VII, p. 89.

[21] En trois lignes sur une fibule. (*Corpus inscr. latin.*, n° 5698, 18.) Même formule en

158

Planche I, n° 158.

Il en est de même pour la gracieuse inscription que j'ai vue à Rome dans la belle collection de M. Pauvert de la Chapelle :

SANA ME BASIOLIS [1]

Cornaline en forme de pyramide tronquée à six faces. Au milieu, un dauphin. La pierre, un peu grandie dans ma reproduction, a été blanchie au feu, puis superficiellement polie, pour que les parties incisées se détachent en clair sur le fond rouge.

159-160

Aux légendes purement affectueuses viennent s'ajouter les deux suivantes :

Η ΚΑΛΗ ΨΥΧΗ ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ

Camée. Une main pressant le lobe d'une oreille. (*Catalogue de Tersan*, n° 284.)

NON TITVLI PRETIVM SED AMANTIS ACCIPE CVRAM [2].

Inscription d'une bague de bronze que Henri Martin et Paul Lacroix signalent comme trouvée à Soissons, sur l'emplacement d'un édifice romain appelé le « château d'Albâtre ». L'autorité des deux auteurs qui mentionnent cet anneau, aujourd'hui disparu [3], ne me semble guère permettre d'en suspecter l'authenticité, n'était l'irrégularité qui le dépare, le vers sonnerait assez bien à l'oreille.

une seule ligne sur une autre fibule. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, p. 139.)

[1] J'abandonne au lecteur le soin d'interpréter et de classer diverses formules qui peuvent être diversement comprises : SI VIS (Danicourt, *Rev. archéol.*, 1886, t. VII, p. 89); VITA VOLO (*Ephem. epigr.*, t. IV, p. 211); QVOD VIS EGO VOLO, sur une fibule (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1872, p. 95); VENI NOLO (*Catalogue Hertz*, p. 71, sardoine à inscription en forme de dialogue; cf., sur ce type, d'Ansse de Villoison, *Magasin encycloped.*, t. II, p. 470); TV MEA VENVS (Buonarruoti, *Vetri antichi*, p. 209); AVE AMICA MEA, sur une fibule trouvée au Châtelet (Haute-Marne); cf. ci-dessus, n° 145 : ΧΑΙΡΕ ΕΤΑΙΡΑ). La formule VENI NOLO et les mots VENI VITA, que j'ai cités plus haut, font penser à ce joli distique, inscrit sur un poudrier du musée de Cherchell :

> Pulveris aurati pluvia sit sparsa papyrus,
> Rescribet Danae sollicitata : Veni.

(Gauckler, *Musée de Cherchell*, p. 77.)

[2] *Histoire de Soissons*, t. I, p. 63.

[3] De Laprairie, *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VIII, p. 64.

L'idée qu'il exprime se retrouve dans ces légendes de deux monuments antiques, le dyptique d'Autun et une inscription dédicatoire :

MVNERA PARVA QVIDEM PRETIO SED HONORIB ALMA[1].

*Quo*D GENS CARNVNTVN
M*ensis* SVBLIMIBVS OFFERT
*n*ON AVRO ET GEMMIS SIT
CA*rum* AT TITVLO[2].

Si, comme le montrent, avec tant d'autres textes, les légendes que je viens de transcrire, la pensée de l'amour et de ses joies tenait, chez les anciens, une large place, les méfaits sans nombre dont on chargeait le fils de Vénus n'étaient pas non plus oubliés. C'était, disait-on, un meurtrier, un voleur, un incendiaire, un scélérat enfin digne de tous les supplices[3]. Des maux que Psyché souffrit par lui nous rencontrons souvent l'image; on le voit l'enchaînant à un arbre, à une colonne, l'attelant à son char, la foulant aux pieds, la brûlant avec une torche. Les œuvres de l'art antique et surtout les pierres gravées mettent sous nos yeux ces traits, dont il semble n'être rien dit dans les textes. Il en est autrement pour les sujets qui nous montrent Psyché triomphant, se vengeant de son bourreau et le torturant à son tour. Sur des intailles dont le nombre a dû être infini, nous la voyons lui enlevant sa torche, le brûlant, le forçant à fouiller la terre, le garrottant, le tenant prisonnier; le coupable reparaît surtout lié à une colonne que surmonte un griffon[4], symbole, comme on le sait, de Némésis, la déesse vengeresse[5]. A côté de lui est écrit : ΔΙΚΑΙΩϹ, « c'est justice », acclamation qui résume d'un mot cette épigramme, composée par Crinagoras pour une représentation de l'Amour enchaîné :

[1] Chabouillet, *Catalogue du Cabinet des médailles*, n° 3263.

[2] De Rossi, *Triplice omaggio alla santità di P. Pio IX*, p. 105, et Orelli-Henzen, n° 5279.

[3] Lafaye, *L'Amour incendiaire* (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1890, p. 61).

[4] Jahn, *Berichte über die Verhandlungen der K. Sächischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipsig*, 1851, pl. VI; *Corpus inscr. græc.*, n° 7313; Collignon, *Monuments relatifs au mythe de Psyché*, p. 26 et 29; plusieurs pierres ou pâtes sans inscription (*Catalogue Hertz*, p. 20).

[5] Wiseler, *Alte. Denkm.*, II, 950; etc.

« Tu l'as mérité! Nul ne te délivrera. Ne jette pas autour de toi des yeux égarés. A d'autres tu as arraché des larmes en lançant dans leurs cœurs les traits empoisonnés du désir. Tu t'es ri de la douleur des mortels et tu souffres à cette heure ce que tu as fait souffrir. La justice est un bien[1]. »

A la série des pierres gravées représentant ainsi la revanche de Psyché, et qu'ont publiées Boeckh, Otto Jahn et d'autres encore, j'ajouterai les suivantes :

161

ΔΙΚΑΙΩC

« Columna cum grypho atque Cupidine. In jaspide viridi. »
(*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

162

ΔΙΚΑΙΩC

« Jaspe rouge. Intaille. Amour attaché à une colonne sur laquelle est un griffon. Dans le champ, l'inscription. » (*Catal. Bourgeois Thiéry*, n° 202. Paris, 1855.)

163

ΔΙΚΑΙΩC

Jaspe noir, de travail grossier, vu chez un marchand d'antiquités. Il représente Éros lié à une colonne que surmonte un griffon.

164

ΔΙΚΑΙΩC

Jaspe rouge de la collection du baron de Witte. Même sujet.

165

Planche I, n° 165.

ΔΙΚΑΙΩC

Pâte antique de verre bleu vue chez un marchand à Marseille. Même sujet.

(1) *Anthol. palat.*, c. XVI, n° 199. Les pièces 195, 197, 198 sont consacrées au même sujet.

166

Planche I, n° 166.

...IKAIωC

Jaspe noir du musée Guimet représentant Psyché armée d'une torche et s'avançant vers l'Amour lié à une colonne que surmonte un griffon.

167

ΔIKAIωC

Pierre avec le même sujet. Je l'ai copiée à Rome dans le petit musée de la Propagande.

Toutes les intailles représentant la punition d'Éros ne portent pas la même légende.

168

Sur un jaspe rouge que j'ai vu à Rome chez un marchand d'antiquités, le même sujet est entouré de l'inscription :

MNHCΘH NЄIKH

C'est le présent d'une femme nommée Νίκη, se souvenant de la personne à qui elle l'offre[1].

169

Un camée mutilé qui appartient à M. le baron Pichon représente Éros prisonnier de Psyché qui lui attache les mains derrière le dos. Il ne reste de l'inscription que les deux premières lettres :

ЄP.....

170

Sur un jaspe rouge de ma collection est représenté l'Amour s'appuyant sur un hoyau. C'est une des formes du même sujet, l'image du dieu condamné par Psyché à fouiller la terre. Autour, cette inscription que je ne saurais expliquer :

OBANRHO[2].

[1] Voir ci-dessus, n°s 117-119. — [2] Voir encore ci-après, n° 596, une pierre donnant, avec l'inscription APIN, l'image d'Éros lié à une colonne.

171

J'ai dit, au début de cette note, que plusieurs pierres gravées représentent les tourments endurés par Psyché. A celles qui sont déjà connues s'en joint une autre, au revers de laquelle se lit une inscription basilidienne. C'est un jaspe vert mentionné dans les papiers de Peiresc :

« ΔΙΚΑΙΟC. Gryphus columnæ impositus ad quam alligatur muliebris genius cum alis papilionis ab una parte; ab alia vero admota scala per quam alterius sexus genius seu Cupido scandit. Ex adversa parte gemmæ inscriptio basilidiana. In jaspide viridi[1]. »

Il est singulier de trouver ici le mot ΔΙΚΑΙΟC (pour *δικαίως*), si souvent répété sur les pierres qui représentent la punition d'Éros.

Plusieurs textes mentionnent des condamnés attachés au poteau, dans le cirque, sur l'estrade nommée *catasta*, pour y être tourmentés et mis à mort. L'un des supplices que quelques-uns devaient souffrir sous les yeux de la foule était l'application de torches ardentes, *candelæ, lampades* ou *faces*, comme disaient les anciens[2]. C'est là ce dont la pierre décrite par Peiresc retrace l'image, en nous montrant Psyché liée à un poteau sur la *catasta*, dont Éros, une torche à la main, monte les degrés pour la torturer.

[1] Cabinet de Villemenon, Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 201. Une autre pierre gnostique, publiée par Fabretti (*Inscriptionum antiquarum explicatio*, p. 531) représente au revers l'Amour et Psyché se tenant embrassés.

[2] Mon volume intitulé *Les persécuteurs et les martyrs*, p. 288-289.

171

ANNEAUX DE FIANCÉS OU D'ÉPOUX.

Qu'une bague, l'*annulus pronubus*, ait été donnée, en signe de fiançailles, à la future épouse, nous le savons par Pline, par Juvénal, par le juriconsulte Paul, par Tertullien et par d'autres encore[1]. A cet anneau il est fait allusion dans la réponse que, d'après ses Actes, sainte Agnès, voulant se consacrer au Christ, aurait faite à celui qui recherchait sa main : « Un autre t'a prévenu qui m'a offert de plus riches ornements et liée à lui par l'anneau de sa foi[2]. » Pour les anciens, l'anneau même symbolisait la fidélité, comme en témoigne le vers dans lequel Prudence, célébrant le sacrifice d'un martyr, semble rapprocher du lien représenté par l'*annulus sponsalitius* celui qui attache le chrétien à l'Église :

Illius fidem figurans nube fertur annulus[3].

Distinguer si les pierres dont je vais parler ont appartenu à des fiancés ou à des époux me paraît chose malaisée, et j'en laisse le soin à de plus habiles.

Les plus simples parmi les légendes qui ne portent pas des signes de christianisme sont celles où figurent seulement les noms de ceux qui sont appelés à vivre ensemble.

172

ΕΡΜΟΝΑΞ ΠΡΟΚΛΑ

Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités.
Elle représente, en buste, un homme et une femme se regardant.

[1] Plin., *Hist. natur.*, XXXIII, 1; Juven., VI, 25; *Digest.*, XXIV, 1, 36, § 1; Tertull., *Apolog.*, VI.

[2] *Acta sanctorum*, jan., t. II, p. 351.

[3] *Peristeph.*, Hymn. I, v. 85; éd. Dressel, p. 306 (Lipsiæ, 1860).

IMPRIMERIE NATIONALE.

173

FELIX
HEDONE

Sardoine rubanée à inscription rétrograde. Vue chez le même marchand.

174

FELIX
FORTVN
ATA

Sur un jaspe rouge copié au musée du Vatican.

175

HERMES
ZPERATA

Au même musée. Cornaline dans un débris de sertissure en bronze. Caractères rétrogrades. La substitution du Z à l'S que présente le nom de ZPERATA est, comme celle de l'S au Z, fréquente sur les monuments épigraphiques[1].

A ces légendes inédites viennent s'ajouter celles de plusieurs gemmes déjà publiées : IVSTVS SABINA[2], ΛΟΥΠΟϹ ϹΑΛΟΥΤΑΡΙϹ[3], SALVIANVS IVLIA[4]. J'y joindrai les inscriptions de trois anneaux mérovingiens, dont le second représente un homme et une femme : BAVBVLFVS HARICVBA, DROMACIVS BETTA[5], et les noms PETRONIA FLORIANVS gravés sur une épingle en ivoire, dont je parlerai plus loin[6]. Les noms accouplés de la sorte, mais avec un cas différent, indiquent

(1) Cf. ΖЄΖЄϹ pour ΖΗϹΑΙϹ (Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e éd., pl. XXXV, n° 4); IDVS ZVLIZ pour *idus julias* (Boldetti, *Osservazioni*, p. 431); ZINNVM pour *signum* (Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 181); IN ZOMNO PACIS (Doni, *Inscr. antiquæ*, pl. XX, n° 9).

(2) Guarini, *Alcuni monumenti spiegati*, p. 8.

(3) Romano, *Antichità Termitane*, p. 144, cf. *Corpus inscript. lat.*, t. X, n° 6076 : PRISCVS CRISPINVS·SECVNDVS·SIBI·ET·PVPI·SALVTARI·CONIVGI·SVAE.

(4) Bertoli, *Le antichità d'Aquileja profane e sacre*, p. 324.

(5) *Inscript. chrét. de la Gaule*, nos 337 et 669 B.

(6) N° 330.

souvent que la bague est un don fait par un époux à l'autre. Il en est ainsi de l'anneau d'or où nous lisons QVINTVS MARTINE (pour *Martinæ*), des pierres qui portent, avec les légendes IVSTINA ASCLEPIADE (pour Ἀσκληπιαδῇ) et PROTEROS VGIAE (pour *Hygiæ*), l'image de deux mains qui se joignent[1].

Parfois c'était au génitif qu'après le nom de la femme s'inscrivait celui du mari, le mot *uxor* demeurant sous-entendu. De cette forme ancienne, les exemples sont nombreux[2].

176

Ainsi en est-il pour l'inscription :

IVSTINA SEVERI

accompagnant un buste de femme drapée (*Collection de M. de Montigny*, n° 369), et pour une autre légende : CINVRA CORINTHI HAVE, que nous avons vue plus haut (n° 9).

177-178

Il peut en être de même des suivantes, si les noms ne sont pas tous les quatre au nominatif.

MARCIA
FIDELIS

Onyx. « Apud Rascas de Bagaris. »
Légende rétrograde. (Bibl. nat., fonds latin, ms. n° 2343, fol. 74 v°.)

RECEPTA COMMVNIS

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 71[3].)

Sous d'autres formes encore se trouvent réunis les noms des deux époux.

[1] *Mus. Nassov.*, p. 77; de la Chaussée, *Le gemme antiche figurate*, pl. 200; Spon, *Miscellanea*, p. 297.

[2] Marini, *Atti e monumenti de' Fratelli Arvali*, p. 176; *Giornale arcadico*, t. XLIX, p. 230-238.

[3] De la même série peut être l'inscription LOLLIA FELIX (ci-après, n° 464).

179

« Cristal de roche en cabochon représentant un homme drapé dans une chlamyde et tenant un rouleau.

ЄΥΤΥΧΙ ЄΝΠΥΡΙ

Au revers, femme vêtue de la stola.

ЄΥΤΥΧΙ ΟΝΗϹΙΜΗ »

(*Collection de M. de Montigny*, n° 229.)

180

ЄΥΤΥΧΙ ΠΑΝΚΑΡΙ ΜΕΤΑ ΤΗϹ
ΚΥΡΙΑϹ ΒΑϹΙΛΙϹϹΗϹ ΚΑΙ ΠΑΥΛΙΝΑϹ

Onyx relevé par M. Descemet dans le Catalogue de la collection d'antiquités offerte en 1825 au pape Léon XII par l'empereur d'Autriche François Ier. Il représente les bustes du mari et de la femme se regardant; entre eux est celui de leur fille Paulina. C'est une disposition fréquente dans les peintures des verres à fond d'or[1]; le souhait de bonheur ЄΥΤΥΧΙ remplace ici l'acclamation VIVAS inscrite sur ces dernières images.

181

GERONTI CVM LVCINA VIVAS

Cornaline. (Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, p. 184.)

182

AVGENTI
VIVAS
IVCVNDAE

Nicolo vu à Rome chez un marchand

[1] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XXIX à XXXII.

183

GELASIVS ZOSIME VIVAS

Cornaline. (Dubois, *Description des pierres gravées antiques et modernes qui composent la collection de feu Grivaud de la Vincelle*, n° 417.) ZOSIME est écrit pour ZOSIMAE, comme GELASIVS pour GELASI[1].

184

NYOE[2]
ZESAIS
LVXVRIO

Onyx Nicolo. (François Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 642.) Une légende du même type : ΓΑΛΑΤΙ ΜΑΚΕΔΟΝΙω ΖΗCΑΙC, est citée par Venuti[3].

185-186

Au nombre des pierres préparées à l'avance par les *gemmarii* et que pouvaient acheter tous les fiancés, tous les époux, figurent deux grenats montés dans des bagues d'argent et où se lisent les inscriptions :

VIVAS MI DIV | VIVA MI DIV

De ces deux bijoux publiés par M. Maxe Werly (*Collection des monuments antiques du Barrois*, p. 54), l'un fait partie du cabinet Marbod, l'autre est au musée d'Épinal. Une formule de même sorte est jointe à un nom de femme sur une bague d'or du musée de Trèves[4].

187

. . . . VIVAS

Au musée Guimet. Anneau d'or sur le chaton duquel est gravée cette acclamation autour de deux bustes, l'un d'homme, l'autre de femme. Le mot VIVAS est précédé de quatre lettres effacées par le frottement.

[1] Dans le *Catalogue des antiquités du cabinet de l'abbé Campion de Tersan*, n° 269, ce nom est écrit CELASIVS.

[2] NIOE, d'après le *Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 2159.

[3] *Saggi di dissertazioni accademiche di Cortona*, t. VII, p. 42.

[4] VIVAS MI PIA OPPTATA. (Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, p. 121, n° 253.)

Avec ces vœux de longue vie, les anneaux destinés aux époux portent souvent des paroles de bon augure : *Fidélité, Concorde*. Voici, pour cette double série, les inscriptions inédites que j'ai relevées :

188

Planche I, n° 188.

ΠΙC
ΤΙC

Cornaline de ma collection.

189

ΠΥΣΤΥΣ
ΑΥΔΥΟC

Sardoine taillée en forme de carré long et percée dans le sens de la longueur; je l'ai vue à Paris chez un marchand d'antiquités. La légende, qui est rétrograde, me semble pouvoir être lue : Πίστις ἀϊδίως « Fidélité pour jamais ». Les exemples sont nombreux, comme on le sait, de l'échange entre l'Υ et l'Ι, dont le son se confondait. La même raison a fait écrire sur une pierre gravée ΦΙΛΥC pour ΦΙΛΕΙC, en substituant l'Υ à la diphtongue ΕΙ, qui se prononçait Ι[1].

190

Planche I, n° 190.

FIDE

Cornaline dont j'ai pris l'empreinte à Rome chez un marchand. Quatre pierres gravées déjà connues portent les mots :

Q. L. C. SEPTVMIAE PRISCAE FIDES
CONSTANTINO FIDEM, CONSTANTI FIDES, SERVA FIDEM[2].

C'est à la fidélité conjugale invoquée dans ces légendes, FIDEI SVAE, que deux époux ont élevé un autel conservé dans les magnifiques collections de la Villa Albani[3].

[1] Marini, *Atti e monumenti de' Fratelli Arvali*, p. 812.

[2] *Jahrbücher der Vereins von Alterthumskunde*, fasc. LXXIII, p. 84; Raspe, *A descriptive Catalogue of engraved gems*, t. II, n° 8119; *Corpus inscript. lat.*, t. VII, n° 1301; t. XII, n° 5693 B.

[3] Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 16.

191

FIDES

Pâte de verre imitant la calcédoine rubanée. (Musée Fol, à Genève.)

192

OMONOIA

« In gemma incisa. Manus junctæ. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc. [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252.]) Ce symbole de concorde, doublement caractérisé par les deux mains qui se joignent et par le mot ὁμόνοια, figure le plus souvent, me paraît-il, sur des bagues de mariage[1]. C'est, en raccourci, la reproduction des antiques images qui représentent deux époux se donnant la main[2].

193

Une autre preuve de ce que j'avance est, pour moi, dans un bijou non mentionné par les auteurs du *Corpus inscriptionum græcarum*, et que Ruffi décrit ainsi : « On trouva un de ces anneaux d'or dans le port de Marseille, en pêchant des coquilles. Il portait sur son chaton un Christ qui faisait toucher la main de l'époux à l'épouse; et, pour marquer la paix et l'union qu'on leur souhaitait dans le mariage, on gravait au-dessous le mot grec OTONOIA, qui veut dire *Concordia*[3]. » Sans m'arrêter à la fausse transcription du mot ὁμόνοια, je m'occuperai du sujet figuré sur ce bijou. A quelque détail près, j'y retrouve le tableau où Claudien nous montre Vénus joignant les mains des deux époux et leur souhaitant de vivre unis :

> Tum dextram complexa viri, dextramque puellæ,
> Tradit et his ultro sancit connubia dictis :
> Vivite concordes[4].

La très mauvaise gravure sur bois que donne Ruffi de la bague de Marseille per-

[1] Ainsi en est-il pour une bague du ve siècle publiée par mon savant confrère M. Schlumberger, et qui représente deux époux bénis par le Christ et la Vierge (*Mélanges d'archéologie byzantine, monnaies, méreaux, bagues, amulettes, etc.*, p. 68). Je n'ignore pas que, sur les pierres gravées, le mot OMONOIA figure parfois dans un sens autre que celui dont je parle. (Voir ci-après, n° 277; *Corpus inscriptionum græc.*, n° 708, etc.)

[2] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e édit., pl. XXI, nos 11 et 12; Gori, *Museum Florentinum*, t. I, pl. C, nos 6, 7, 8, 9.

[3] *Hist. de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 391.

[4] *Epithalamium Palladii et Celerinæ*, v. 128-130.

met d'y reconnaître deux époux se donnant la main et, derrière eux, la *Juno pronuba* qui, de ses deux bras, les réunit; c'est en effet ainsi que la déesse est placée dans les bas-reliefs des sarcophages païens[1].

Un chaton de cristal de roche dont je parlerai plus loin porte également l'image de deux époux se donnant la main[2]. Ajoutons que, sur un camée du musée de Florence, la légende ΕΥΤΥΧѠC OMONOIA, souhait de bonheur et de concorde, accompagne l'image de deux mains, dont l'une, évidemment féminine, est ornée d'un bracelet[3].

194-195

Dans la même classe je rangerai les pierres suivantes :

OMONOIA | OMONOIA

« Deux sardoines représentant deux mains qui se joignent. » (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

196

OMONOIA

Sardoine à trois couches, avec la même figure surmontée d'un rameau fleuri. (*Collection de M. de Montigny*, n° 643[4].)

197

Planche I, n° 197.

ΓΑΙΟC CЄΙΟC
ΚΑΠΙΤѠΝ

C'est un fiancé ou un mari que désignent ces *tria nomina* gravés au revers d'un chaton de cristal de roche que je possède. Sur la face sont un homme et une

[1] Lasinio, *Raccolta di sarcofagi del Campo-santo di Pisa*, pl. LXXXIX et CI. La figure placée au second plan dans la gravure de Ruffi me paraît avoir dû être voilée, plutôt que nimbée. S'il en était autrement, ce que je ne crois guère, il pourrait s'agir du Christ, que nous voyons représenté, mais de petite taille, sur des verres à fond d'or, au-dessus des époux qu'il couronne de chaque main (Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e édition, pl. XXIV, nos 8 et 9); mais, je le répète, le groupe figuré sur la bague de Marseille est presque en tout semblable à celui que présentent les sarcophages païens.

[2] N° 197.

[3] Gori, *Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, p. XXXV.

[4] Joindre à ces pierres l'agate onyx du musée de Saint-Pétersbourg donné par Panofka, *Gemen mit Inschriften*, pl. IV, n° 30.

femme, tenant dans leurs mains droites qu'ils joignent un petit faisceau d'épis. Mêmes figures sur deux gemmes du musée de Florence[1]. Une cornaline publiée par Panofka représente les mains de deux époux se joignant et au-dessus desquelles sont figurés deux épis et une tête de pavot, signes sans doute de bonne chance[2] et de fécondité[3].

198

Au nombre des pierres offertes à des épouses me paraît pouvoir être comptée celle où se lit l'inscription :

PIA CONSERVATRIX

« Agate barrée. Un croissant surmonté d'une étoile. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 858.) Ficoroni, s'il s'agit de la même intaille, en avait eu communication. D'après la copie qu'il en donne (pl. VII, n° 27), l'inscription aurait été disposée en deux lignes entre lesquelles on voyait les images du soleil et de la lune.

L'épithète *conservatrix* accompagne parfois le nom de certaines divinités païennes : la Fortune[4], Junon[5], Diane[6] à laquelle on pourrait à la rigueur songer, puisque avec l'image du soleil, notre pierre porte le croissant de la lune. Il en est toutefois autrement pour le mot *pia* qui ne figure pas, que je sache, parmi les qualifications des déesses. J'inclinerais donc à penser qu'ici, comme sur tant d'autres gemmes, on ne doit pas chercher un lien entre les figures représentées et l'inscription. Cette dernière, si je ne me trompe, reproduit des paroles affectueuses qu'adresse un mari à son épouse. Les exemples de l'épithète *pia* sont, en ce cas, des plus nombreux. Elle se rencontre dans l'épitaphe d'une femme, avec le mot *conservatrix*[7]. Ce dernier terme se lit encore sur deux inscriptions funéraires de

(1) Gori, *Mus. florent.*, t. II, pl. C, n°s 6 et 7.

(2) Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 27.

(3) *Gemen mit Inschriften in den Museen zu Berlin, Haag, etc.*, p. 114, et pl. IV, n° 27. Ce n'est pas seulement chez les anciens que nous trouvons des symboles de cette sorte. Dans ses *Études sur les proverbes français*, p. 227, M. Quitard écrit qu'en certains lieux de la France et de l'Allemagne, les Juifs avaient, aux mariages, la coutume de faire pleuvoir des grains de blé sur les époux, en disant les paroles bibliques « Croissez et multipliez ».

(4) Orelli, 1745.

(5) *Ibid.*, 1301.

(6) Monnaie de Macrien jeune. (Cohen, 2e éd., t. VI, p. 4, n° 3.)

(7) V · F · M · FVLVIVS MAGONI · F · FAB MARCELLVS SIBI · ET CLODIAE TERLVL VXORI AMANTISSIMAE · PIIS · CONSERVAT. (*Corpus inscr. lat.*, t. V, n° 4609.)

Pouzzoles[1], et sur un marbre des catacombes de Rome qui porte la date de l'an 379[2].

La réunion du soleil et du croissant lunaire est fréquente sur les pierres gravées. Les anciens semblent avoir tenu ces deux signes pour des images protectrices. Ils figurent sur des amulettes de plomb et sur des gemmes de caractère magique[3].

Parmi les pierres destinées à des époux, j'inscrirai, sous toutes réserves, les deux suivantes :

199

CLQ RQCVX

« Bague en calcédoine. Les portraits de deux époux. »
(*Catalogue Fejervary de Pulsky*, n° 692).

200

Sardoine. Deux mains tenant deux épis de blé et une tête de pavot.
Dans le champ, AL[4], et autour :

DIACONVS SATVRNINAES

(*Catalogue des collections de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 271.)

S'il s'agit là, comme je le pense, d'une bague de mariage[5], je m'étonne d'y voir au génitif le nom de la femme, alors que, selon la règle commune, c'est celui du mari que l'on écrit ainsi, en sous-entendant le mot *uxor*[6].

(1) CONIVGI CONSERVATRICI. (*Corpus inscript. lat.*, t. X, n° 2053.) CONIVGI BENEMERENTI CONSERVATRICI. (*Ibid.*, n° 2844).

(2) CONIVGI FELICITATI CVIVS INDVSTRIA VEL CONSERVANTIA DIFICILE INVENIRE POTERIT. (De Rossi, *Inscript. urbis Romæ*, t. I, n° 281.)

(3) *Bull. de correspondance hellénique*, 1884, p. 9 et 10; Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 124, fig. 18; Passeri, *Gemmæ astriferæ*, t. I, pl. LI à LV.

(4) AL d'après le *Catalogue of engraved gems* du British Museum, où est passée cette pierre (n° 2102).

(5) Cf. nos 192-197.

(6) Cf. p. 67.

FORMULES D'ADORATION ET AMULETTES.

Les deux sortes d'inscriptions dont je vais m'occuper sont parfois tellement liées entre elles qu'il est difficile de ne pas les réunir dans un même paragraphe. Réservant les pierres gravées à caractère nettement talismanique, je citerai d'abord celles dont la légende peut n'être qu'une invocation dévote, un hommage rendu à la grandeur de quelque puissance surnaturelle.

De mes relevés ressort un fait qu'il convient de noter

Tandis que les amulettes païennes à inscriptions latines sont fort rares, celles qui portent des formules grecques se rencontrent en nombre presque infini. En conclure qu'en Occident la superstition était moindre que dans les contrées de l'Est serait, à coup sûr, hasardeux; j'imagine plutôt que les prototypes de ces légendes étaient d'origine orientale et, comme on le verra plus loin, en grande partie alexandrine. Quoi qu'il en soit à cet égard, je noterai que, dans mes recherches, une seule amulette païenne à légende latine s'est présentée à moi : c'est la pierre sur laquelle figurent Harpocrate et peut-être Sérapis, avec l'inscription CONSERVATE ME[1].

[1] Spon, *Recherches curieuses d'antiq.* p. 124. Le pendant de cette légende existe dans la gemme souvent reproduite où sont gravés, avec les images d'Hygie, de Télesphore et d'Esculape, les mots CYZETE ME. (*Gemme ant. coll' esposiz. di Aless. Maffei*, 2e partie, pl. LV et p. 115.)

201

Planche I, n° 201.

ΜЄΙΑ
ΤΟΩΝ
ΟΜΑΤΟ
ΥΘЄ...
ΥΑΓ...
ΟΥ

Jaspe noir de basse époque faisant partie de ma collection. Sur sa face est grossièrement gravée la *Venus victrix* debout, s'appuyant sur un cippe; la déesse tient de la main gauche son casque, dont il ne reste plus que le cimier; derrière elle est une lance et, à ses pieds, un bouclier. Une pierre plus ancienne, et d'un travail beaucoup meilleur, représente la même figure avec cette double inscription : ΑΦΡΟΔЄΙΤΗ ΤΗ ΑΝЄΙΚΗΤΩ, VENERI VICTRICI[1]. C'était là, aux yeux de son possesseur, un gage de chance heureuse et de victoire. Ainsi pensait César, qui portait cette image gravée sur un anneau et la tenait pour un talisman contre les plus grands dangers[2].

La légende tracée au revers donne les mots ΜΕΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ΑΓΙΟΥ. Cette forme d'acclamation est, comme on le sait, des plus fréquentes. Le plus célèbre des textes où elle figure est le chapitre où l'auteur des Actes des Apôtres raconte comment, à Éphèse, le populaire s'ameuta contre saint Paul, dont la prédication condamnait le culte des idoles. Un orfèvre, qui avait pour industrie de fabriquer de petits temples d'argent représentant celui de Diane d'Éphèse, s'inquiéta de ces attaques : « Nous ne devons pas seulement craindre, dit-il à ses ouvriers, un danger pour notre industrie. Le temple de la grande déesse Diane peut également tomber dans le mépris, avec le culte de cette divinité adorée en Asie et dans tout l'univers. » A ce discours, les hommes qui l'écoutaient furent transportés de fureur et s'écrièrent : Μεγάλη ἡ Ἄρτεμις Ἐφησίων, *Grande est la Diane des Éphésiens!* », clameur qui, suivant la coutume antique, fut répétée à l'infini, durant près de deux heures, dit le texte, par la population entière[3]. Semblable avait été, d'après la Bible, la forme de l'hommage rendu par le roi Darius d'abord au dieu Bel, puis à celui de Daniel[4]. Ainsi saluait-on Sérapis, Esculape, Horus Apollon, d'autres

[1] Panofka, *Gem. mit Inschr.*, pl. IV, n° 34.

[2] Dio Cass., XLIII, 43, et XLVII, 41; cf. Appiani, *De bellis civil.*, lib. II, cap. LXXVI.

[3] *Acta Apostolorum*, cap. XIX.

[4] Daniel, XIV, 17 : « Magnus es Bel »; 40 : « Magnus es Domine Deus Daniel. »

divinités encore[1]. Cet acte solennel d'adoration était de ceux que les magistrats s'efforçaient d'arracher aux martyrs : « Dis seulement, propose-t-on à l'un d'eux : « Grands sont les dieux! » et tu seras libre[2]. » A en croire Eusèbe et Rufin, plus d'une fois les païens eux-mêmes auraient acclamé le Très-Haut en s'écriant : « Grand est le dieu des chrétiens![3] » Quelle que puisse être, en d'autres points, la sincérité de ces écrivains ecclésiastiques, on ne saurait, me paraît-il, s'autoriser ici de leur témoignage pour prêter confiance aux passages de tant d'Actes des martyrs où nous voyons des gentils, frappés par des miracles accomplis sous leurs yeux, faire entendre le même cri[4].

Le *Θεὸς ἅγιος* que célèbre l'inscription de mon jaspe n'est pas le dieu des chrétiens. Une légende de même nature et qu'au premier abord on pourrait attribuer à des fidèles : ΜЄΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΤΟV ΜΟΝΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΘЄΟΥ, accompagne, sur une intaille des basilidiens, une figure toute païenne[5]; dans la grande inscription gnostique de Milet, l'épithète *ἅγιος* désigne une divinité innommée[6], peut-être Sérapis, dont le nom y serait représenté par les sept voyelles mystérieuses ΙЄΟΥΑΗω[7]. C'est également lui qui, selon toute apparence, est désigné par la légende dont je m'occupe, comme il l'est nettement dans une série d'inscriptions de même formule : ΜЄΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΤΟΥ CΑΡΑΠΙC[8]. Bien que, chez les anciens, le mot *Deus* s'applique à un être divin, « sive mas, sive femina[9] », je ne pense pas que l'expression ΘЄΟΥ de notre inscription vise nécessairement la *Venus victrix* gravée à son revers. La représentation et la légende peuvent être entièrement indépendantes. Une acclamation en l'honneur de Sérapis accompagne, sur deux pierres, l'image d'une divinité

[1] Spon, *Miscellanea*, p. 297, fig. 20.

[2] *Certamen ss. Leonis et Paregorii*, § 4. (Ruinart, *Acta sincera*, p. 54.) Voir, pour le texte grec, Biblioth. nat., ms. grec n° 1452, fol. 152 v°.

[3] Euseb., *Hist. eccl.*, IX, 1; Rufin., *Histor. monachorum*, c. XIX.

[4] *Acta s. Patrocli*, § 9 (*Acta sanctorum*, 21 jan.); *Passio s. Calocæri*, § 3 (28 april.); *Acta ss. Hermagoræ et Fortunati*, § 10 (12 jul.); *Acta s. Margaritæ* (20 jul.); *Martyr. ss. Pauli et Julianæ*, § 21 (17 aug.); *Martyr. s. Gregorii Spolet.* § 6 (28 aug.); *Acta s. Catharinæ*, § 19 (25 nov.), etc.

[5] Gori, *Inscript. Etrur.*, t. III, Appendix, p. 141.

[6] *Corpus inscr. græc.*, n° 2895. Voir aussi l'inscription païenne signalée par M. Clermont-Ganneau (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 130).

[7] Mon mémoire *Sur deux déclamations attribuées à Quintilien* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXIV, 2e partie, p. 360-363). Cf. Montfaucon, *Palæogr. gr.*, p. 182, 183.

[8] Ci-après, nos 202-206.

[9] Servius, *Ad Æn.*, II, 351; cf. *Corpus inscr. lat.*, t. I, n° 632 : SEI DEO SEI DEIVAE SAC. Virgile et Calvus Acterianus emploient le mot *Deus* en parlant de Vénus même. (Macrob., *Saturn.*, III, 8; Servius, *Ad Æn.*, II, 632.)

qui n'a rien de commun avec lui[1], et la Vénus victorieuse de notre pierre peut n'y figurer que comme un signe de bon augure[2].

202

ΜЄΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΤΟΥ CЄΡΑΠΙC

Jaspe brun. « Mercure debout avec bourse et caducée. Dans le champ, un soleil et un croissant. Sur la tranche, l'inscription. » (*Catalogue Badeigts de Laborde*, n° 16.)

203

ΜЄΓΑ ΤΟ Ο
ΝΟΜΑ ΤΟΥ
CΑΡΑΠΙC

Pâte de verre bleu inédite, percée dans le sens de la longueur pour être montée dans quelque bijou. La même inscription au revers. (Cabinet des médailles, n° 273 *bis* du Catalogue manuscrit.)

204

ΜЄΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ...ΟΥ CΑΡΑΠΙC

Jaspe rouge vu à Rome dans le petit musée de la Propagande (n° 434).
L'inscription entoure un buste de Sérapis.

205

ΜЄΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΤΟΥ CΑΡΑΠΙC

Cornaline. (*Ibid.*, n° 440.) Même disposition.

206

ΜЄΓΑ ΤΟΝΟ
ΜΑ ΤΟΥ CЄΡΑ
ΠΙ

Jaspe rouge appartenant à M. Maxwell Sommerville. Il représente Sérapis debout, le *modius* sur la tête. Devant le dieu, une corne d'abondance; derrière lui, une petite figure de la Victoire, debout tenant une couronne[3].

[1] Passeri, *Gemmæ astrif.*, t. I, pl. LXXXVII.

[2] Cf. ci-après, n° 258.

[3] Voir aussi, pour les pierres de cette série, *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1867, p. 67; *Corpus inscr. græc.*, nos 7043, 7043 B; Fröhner, *Les musées de France*, pl. XXXVIII, n° 8, et p. 76.

Ajoutons en passant qu'une acclamation de même forme, qui paraît dater de la dixième année d'Antonin, doit se trouver dans ces deux lignes d'une inscription non comprise par ses éditeurs :

ΙΑΕΓΑΤΟCΝΟΜ/ ..
ΤΟΥ CΑΡΑΠΙΔΟC.. [1]

lignes dans lesquelles je lis :

ΜΕΓΑ ΤΟ ΟΝΟΜΑ
ΟΤΥ CΑΡΑΠΙΔΟC

207

ΜΕΓΑC ΘΕ
ΟC ΑCΚΛΗ
ΠΙΟC

Cornaline copiée à Paris chez un marchand d'antiquités. Cette légende se retrouve sur un jaspe noir du musée du Vatican, le même peut-être qu'a donné Ficoroni [2]. Nous avons vu, par les Actes des Apôtres, que les acclamations de cette forme étaient en usage dans le populaire. L'un des *Sermones sacri* d'Ælius Aristide nous en fournit une autre preuve. Émerveillée par une cure que l'on attribuait à Esculape, la foule, dit l'auteur, s'écria : Μέγας ὁ Ἀσκληπίος [3]!

208

Planche I, n° 208.

ΜΕΓΑ
ΛΗΤΥΧ
ΗΤΗC
ΥΒΛΑ
ΙΑC

Cabochon de cornaline appartenant à mon savant confrère M. Schlumberger, qui a bien voulu me le communiquer. Sur la partie convexe est représentée la Τύχη d'Hyblée, debout, tenant à la main un objet difficile à reconnaître; derrière elle, un trépied. Ces sortes de figures protectrices des villes ou des localités se retrouvent, comme on le sait, sur plusieurs monnaies [4]. L'inscription est gravée au revers de la pierre, sur sa partie plate.

[1] *Corpus inscr. græc.*, n° 5051.
[2] Pl. VIII, n° 11.
[3] Éd. de Jebb, t. I, p. 295; cf. p. 292.
[4] Eckhel, t. II, p. 455; t. III, p. 141. Spon, *Miscellanea*, p. 297, donne une sardoine portant, avec l'image d'Hercule, l'inscription

209

Planche I, n° 209.

ΜΕΓΑΛΗ Η ΤΥΧΗ ΤΩΝ ΘΕΩΝ CΩΤΗΡΩΝ

Jaspe inédit du Cabinet des médailles (n° 1491 *bis*). La légende entoure les images d'Esculape et d'Hygie, « dieux amis des hommes », comme il est dit dans une inscription grecque [1]. Les deux divinités sont debout et se regardent.

210

ΜΕΓΑΛΗ Η ΤΥΧΗ ΤΗC ΝΕΜΕCΕΩC

« Un quadretto di lapis lazulo bilongo in forma di tessera. » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 172].) Ces deux intailles sont intéressantes par la présence du mot *τύχη* pris dans un sens que ne relèvent pas les lexiques, celui de « puissance souveraine ».

211

Planche I, n° 211.

ICZ
CPΠ

Jaspe rouge de ma collection.

Avant de proposer l'interprétation de ces caractères, je dois rappeler que souvent les anciens ont exprimé, en tout ou en partie, par des sigles les mots et les formules d'un usage courant. C'est ainsi que *benemerentibus* s'abrégeait par B·N·M·R·BVS [2], que le groupe FCR représentait *fecerunt* [3]; VSTRN, *vir strenuus* [4]; VT FX, *utere felix* [5]; CLKTE, *conlocatum est* [6]; MDICMT, *medicamentum* [7].

Rien, comme on le sait, n'est plus fréquent sur les pierres gravées que l'acclamation ΕΙC ΖΕΥC CΕΡΑΠΙC [8], familière aux gens d'Alexandrie, comme en témoigne

ΜΕΓΑΛΗ ΤΥΧΗ ΤΟΥ ΞΥCΤΟΥ. Voir, au sujet de ces divinités tutélaires, Allègre, *Étude sur la déesse grecque Tyché.*

(1) *C. I. G.*, n° 6814.

(2) Fabretti, *Inscript. domest.*, c. III, n° XXX.

(3) Orelli, n° 5013.

(4) Marini, *I papiri diplom.*, p. 173.

(5) Buonarruoti, *Vetri antichi*, p. 208.

(6) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 617.

(7) Deloche, *Revue archéolog.*, 1880, t. II, p. 19.

(8) Spon, *Miscellanea*, p. 87 : ΕΙC ΖΕΥC CΑΡΑΠΙC; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, pl. CXXI, n° 4 : ΕΙC ΖΕΥC CΑΡΑΠΙC; Passeri et Gori, *Thesaurus gemm. astrif.*, t. I, pl. LXXXVII, et t. II, p. 127 : ΕΙC ΖΕΥC CΑΡΑΠΙC; Winckelmann, *Cabinet Stosch*, p. 41 et 83 : ΕΙC ΖΕΥC CΕΡΑΠΙC; *Catalogue*

Ælius Aristide[1]; elle saluait l'Être multiple et unique, dieu suprême pour les gentils, prince des démons, au jugement des chrétiens[2], qu'on soupçonnait pourtant de l'adorer[3], et dont le nom, je le dirai plus loin, donnait à ces objets une vertu secrète. Que les deux lettres IC, par lesquelles débute ma petite inscription, représentent le mot *εἷς*, j'incline à le penser. C'est le mot écrit comme on le prononçait, et de cette façon d'orthographier les exemples ne sont pas rares. Une intaille déjà signalée porte la légende IC ZEYC CEPAΠIC[4]; il en est de même pour deux autres pierres inédites dont je vais parler. Cela donné, je propose de reconnaître, dans les six lettres tracées sur ma pierre, l'abrégé de la formule courante : εIC Ζεὺς CεΡάΠις.

212

Planche I, n° 212.

IC ZEYC (C)APAΠIC

Cornaline de ma collection. Dans le champ, Jupiter Sérapis assis sur un trône et tenant le sceptre. Devant lui est Cerbère, attribut de Pluton. L'identification de ces trois dieux est un fait bien connu. En même temps qu'elle est, comme ici, rappelée par les monuments, nous la retrouvons dans ce vers orphique que cite Julien l'Apostat :

Εἷς Ζεὺς, εἷς Ἀΐδης, εἷς Ἥλιος ἐστι Σαράπις[5].

A un roi de Chypre qui l'interrogeait sur sa nature, Sérapis avait, disait-on, répondu par des vers qui en proclamaient la multiplicité[6]. Sarapis, comme nous le voyons nommé sur cette pierre et sur tant d'autres monuments, ne se confondait pas seulement avec certains dieux de l'Olympe. Une étymologie cherchée au loin, selon l'usage antique, et le boisseau qui couronnait sa tête faisaient reconnaître en lui, par quelques-uns, le patriarche Joseph, arrière-petit-fils de Sara, *Σαρᾶς ἀπό*, celui dont la prévoyance avait gardé l'Égypte de la famine[7].

Raspe et Tassie, n° 1474 : ЄIC ZEYC CEPAΠIC; Akerblad, *Iscrizione sopra una lamina di piombo*, p. 244 : ЄIC ZEYC CEPAΠIC; Cades, *Impronte gemmarie*, dans le *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1839, p. 105 : IC ZEYC CEPAΠIC; Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, p. 126, n° 569 : ЄIC ZEYC... PAΠIC; *Notizie degli scavi*, 1874, p. 221 : ЄIC ZEYC CEPAΠIC, etc.

(1) *In Serapim oratio* : *Οἱ μὲν δὴ τῆς μεγάλης πρὸς Αἰγύπτῳ πόλεως πολῖται καὶ ἕνα τοῦτον ἀνακαλοῦσι Δία* (éd. de Jebb, t. I, p. 53); cf. Vopisc., *Saturnin.*, VIII.

(2) Euseb., *Præparatio evangel.*, l. IV, c. XXIII.

(3) Vopisc., *loc. cit.*

(4) Cades, *Impronte gemmarie* (*Bullettino dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1839, p. 105).

(5) *Oratio in solem regem*, § 5; cf. Macrob., *Saturn.*, I, 18.

(6) Macrob., *ibid.*, I, 20.

(7) Maternus, *De errore profanarum religionum*, c. XIII; Rufin., *Hist. eccl.*, lib. II, c. XXIII.

213

ЄΙϹ ΖЄΥϹ ϹΑΡΑΠΙϹ

Jaspe rouge avec buste de Sérapis.
(Dubois, *Description des antiquités de M. Mimaut*, n° 559.)

214-215

Il s'agit probablement de pierres gravées dans la note que je relève au courant d'une liste de ces objets dans l'*Invantaire des médailles, graveures, pierres prétieuses et poids antiques du cabinet de feu M. de Peiresk* : « Ægyptia, deux médailles (*sic*) cottées, l'une ЄΙϹ ΖЄΥϹ ΓΑΡΑΠΙϹ, et l'autre ΑΝΒ. » (Bibl. nat., fonds français, n° 9534, fol. 22 r°.) La chose me paraît d'autant plus certaine que l'acclamation ЄΙϹ ΖЄΥϹ ϹΑΡΑΠΙϹ, si fréquente sur les gemmes, ne se trouve pas sur les médailles.

216

Plusieurs intailles du type basilidien portent l'acclamation ЄΙϹ ΖЄΥϹ ϹΑΡΑΠΙϹ [1]. Il en est ainsi d'une agate que je vois décrite comme il suit : « Serpent à tête de coq. Au revers, un autel hexagone; sur sa face, ΥΓЄΙΑ, et au-dessus, un fouet. Une colonne et un bouclier avec la lettre ω. En haut, le signe de Salomon accosté des voyelles planétaires ΑΙЄωΥ [2]. Autour, ЄΙϹ ΖЄΥϹ; de l'autre côté, ΑΠΙϹ, et au-dessus, ΡΑ. » (Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, n° 569.) Le mot Ὑγίεια se lit sur d'autres pierres gravées [3].

217

L'un des périls contre lesquels Sérapis devait garder les hommes était la funeste influence du mauvais œil, si redouté alors, et que plusieurs craignent encore aujourd'hui.

ΝΙΚΑ Ο ϹЄΡΑΠΙϹ ΤΟΝ ΦΘΟΝΟΝ

est-il écrit au revers d'un jaspe représentant « une femme voilée, debout, portant d'une main un long flambeau et de l'autre deux épis ». (*Catalogue des collections*

[1] Burmann, *Anthologia*, t. I, p. 609 : ЄΙϹ ΖЄΥϹ ϹΑΡΑΠΙϹ ΑΓΙΟΝ ΟΝΟΜΑ ϹΑΒΑω ΦωϹ ΑΝΑΤΟΛΗ ΧΘωΝ; Passeri et Gori, *Gemmæ astriferæ*, t. II, p. 270, n° 115 : ЄΙϹ · ΖЄΥ · ϹϹΡΑΠ; au revers, ΧΑΚΡΑ · ΧΦΝЄϹΧ · ΥΦΙΧΡΟΦ, etc.

[2] Voir ci-après, n° 237.

[3] Ci-dessus, n° 20.

de M[me] Mertens-Schaaffhausen, 2[e] partie, n° 1631.) Même inscription sur une pierre gravée publiée par Gori[(1)]. C'est par la puissance de ce dieu, lisons-nous sur un marbre de Rome, que le mauvais œil est « crevé »[(2)].

218

ΙCZC
ΝΑΔϤΝS

Intaille sur onyx, vue à Paris chez un marchand d'antiquités. Les quatre premières lettres représentent les mots *εἷς Ζεύς*. Je n'ai pu m'expliquer les suivantes.

Dans la série des textes dont je m'occupe, la formule *εἷς* avait une double acception. Comme on vient de le voir par le vers que cite Julien l'Apostat, elle s'employait pour affirmer la mystérieuse unité d'une triade de personnes divines : Jupiter, Pluton et Sérapis qui était aussi le Soleil. Dans un autre ordre d'idées, de même que le mot latin *unus*, elle proclamait la vertu d'une puissance sans seconde, celle de Sérapis, ainsi que le montrent tant de pierres gravées, celle d'Isis que célèbre en ces termes une antique inscription : TE·TIBI·VNA·QVAE·ES·OMNIA·DEA·ISIS[(3)]. Ce n'était pas seulement aux dieux que s'adressait cette formule hyperbolique. On en saluait les favoris de la foule[(4)]. Martial disait d'un gladiateur célèbre :

Hermes omnia solus et ter unus[(5)].

et, dans la grande mosaïque d'Oued Almenia, on lit cet éloge d'un cheval de course : ALTVS VNVS ES[(6)].

Des deux sens attachés par les anciens à l'acclamation ЄΙC, une légende lapidaire semble présenter la réunion. C'est celle qu'a récemment trouvée près de Gerash, l'ancienne Gerasa, le R. P. Germer Durand, et dans laquelle ce mot proclame en

[(1)] *Inscr. Etrur.*, t. I, p. LXIV. Onyx portant au droit l'image de Sérapis et au revers : ΝΙΚΑ Ο CΑΡΑΠΙC ΤΟΝ ΦΘΟΝΟΝ.

[(2)] Fabretti, *Inscript. domest.*, p. 104 : ЄΙC ΖЄΥC CЄΡΑΠΙC ΒΑCΑΝΟC ΛΑΚΗCЄΤѠ; Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, n° 2415 : Ο ΦΘΟΝΟC ΡΑΓΗΤѠ. Sur un bas-relief de Beyrouth signalé par M. Clermont-Ganneau : ΠΑΤΑΞΙ Ο ΒΑCΚΑΝΟC. Cf. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 292 : OCOLI INVIDIOSI CREPEN.

[(3)] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. X, n° 3800; cf. Apuleius, *Metam.*, lib. XI, édit. d'Oudendorp, t. II, p. 761; *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 3724.

[(4)] Lucian., *Peregrinus*, § 15.

[(5)] V, 24.

[(6)] *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XIX, p. 438.

même temps l'unité, la majesté supérieure d'un dieu innommé, qui doit être Sérapis, et la grandeur incomparable de l'empereur Julien :

ЄΙC ΘЄΟC N̄
ЄΙC ΙΟΥΛΙΑΝΟC
Ο ΑΥΓΟΥCΤΟC [1]

Notons en passant que le prince aurait condamné une formule qui l'acclamait en même temps que la divinité. Ce n'est pas aux noms des immortels, disait-il, qu'on doit mêler le mien dans les démonstrations d'enthousiasme [2]. Devant les dieux, écrivait-il ailleurs, en insistant sur cette pensée, les plus grands personnages ne sont que de simples mortels [3].

219

ЄΙC ΘЄΟC Ο ΝΙΚΩΝ ΤΑ ΚΑΚΑ

Plaque de bronze avec trou de suspension. J'en dois la connaissance à mon regretté confrère Albert Dumont, qui avait bien voulu m'en remettre une empreinte. L'inscription de la face célèbre le pouvoir de celui par lequel disparaissent les maux. Elle entoure l'image d'un cavalier nimbé qui perce de sa lance une femme tombée à terre. Au revers de la plaque est gravé le mot ΠΙΝΩ, sous lequel on voit un échassier, un serpent et un objet difficile à reconnaître. Plusieurs amulettes de même forme, mais présentant quelques variantes, ont été publiées par M. Sorlin Dorigny et par M. Schlumberger, qui leur a consacré une notice des plus intéressantes [4]. D'après les inscriptions de quelques-unes, le cavalier est Salomon, que les anciens disaient avoir composé des formules d'incantations [5]. La figure terrassée représente un démon femelle symbolisant les maux que doit conjurer le phylactère. C'est aux temps byzantins qu'appartiennent ces singulières plaquettes.

220

De la même série est un bracelet de bronze appartenant à M. Maxwell Sommer-

(1) *Revue biblique internationale*, 1895, p. 393. Le N de la première ligne peut représenter également ΝΙΚΑ et ΝΙΚΩΝ.

(2) *Epistola LXV*, Ad populum acclamantem in Tychæo.

(3) *Epistola XLIX*, Arsacio Pontifici Galatiæ.

(4) *Revue des études grecques*, 1892, p. 73.

(5) Fl. Joseph., *Antiquitates judaicæ*, VIII, 11, 5.

ville, qui l'a présenté à l'Académie des inscriptions[1]. A ce bracelet, portant sur une seule ligne :

ΕΙϹ ΘΕΟϹ ϹѠϹΟΝ ΦΥΛΑΞΟΝ ΤΗΝ ΔΟΥΛΗΝ ϹΟΥ ϹΕΥΗΡΙΝΑΝ[2]

est soudée une petite plaque représentant de même le cavalier perçant de sa lance une figure couchée. Autour est la trace de l'inscription ΕΙϹ ΘΕΟϹ ΝΙΚѠΝ ΤΑ ΚΑΚΑ[3].

Je ne saurais dire si le petit bronze de M. Maxwell Sommerville était l'un de ces phylactères dont on ne se séparait pas, ou si l'on s'en était seulement armé contre quelque maladie. Toujours est-il qu'un texte du Pseudo-Pline mentionne un bracelet portant de même le nom de Salomon, et dont on se munissait pour se délivrer de la fièvre quarte : « Sur un parchemin vierge qu'on attachera au bras droit du malade, écris, y est-il dit, ces mots : « Retire-toi de Gaius Seius; Salomon te poursuit[4]. »

Les païens des anciens âges et, après eux, ceux qui devaient plus profondément

[1] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1892, p. 155.

[2] Cette inscription pourrait permettre de lire ΕΙϹ ΜΕΓΑϹ ΘΕΟϹ ϹѠΖΕ ϹΕΛΕΥΚΙΑΝ sur une amulette publiée par Gudius dans la préface de son recueil d'inscriptions, et que le *Corpus inscriptionum græcarum* interprète d'une autre manière (n° 7058). Notons en même temps que la pierre figurée par Spon (*Miscellanea*, p. 16) porte, avec l'image d'Harpocrate, les mots ΙϹΧΥΡΟΝ ΚΑΙ ΑΝΕΙΚΗΤΟΝ, et non pas, comme le donne le *Corpus*, ΙϹΚΝΟΝ ΚΑΙ ΑΝΕΙΚΗΤΟΝ (n° 7364 B).

[3] Deux objets de la même espèce, publiés dès 1828, sont demeurés inaperçus. Ils ont été gravés par Matter, qui reconnaît dans les cavaliers « des guerriers parthes terrassant leurs ennemis en vertu d'une assistance divine » (*Histoire du gnosticisme*, pl. VIII, fig. 10 et 11, et p. 13 de l'Explication des planches). Au-dessus de l'un de ces personnages se lisent les quatre dernières lettres de son nom (Σαλ)ѠΜѠΝ, écrit tout entier dans les plaquettes éditées par MM. Sorlin Dorigny et Schlumberger (*Revue des études grecques*, 1891, p. 287; 1892, p. 84). Ces amulettes, appelées « sceau de Salomon », portent au revers les mots ΣΦΡΑΓΙϹ ΘΕΟΥ. Un talisman de même sorte a été publié par de Rossi (*Bullett.*, 1891, p. 133; cf. 1894, p. 104).

[4] « In charta virgine scribis quod in dextro brachio ligatum portat ille qui patitur : Recede ab illo Gaio Seio, Solomon te sequitur. » (Plinii Secundi quæ fertur medicina, éd. Valentin Rose, lib. III, c. xv.) *Gaius Seius* représente ici le nom du malade pour lequel se fait l'incantation. On lit de même dans le traité *De medicamentis* de Marcellus (XXI, 3) : « Numquam sciat illa Caia Seia corci dolorem ». Un interrogatoire subi en 1472 devant Tristan l'Ermite par un homme arrêté comme suspect mentionne une pièce cabalistique écrite sur parchemin vierge. (Lecoy de la Marche, *Interrogatoire d'un enlumineur* [*Revue de l'art chrétien*, 1892, t. II, p. 407].) Ce que les sorciers entendaient par ces mots se voit dans un Grimoire du XVIIIe siècle où il est dit : « C'est celuy qui vient d'un animal qui n'a pas encore sailly, et pour cela on doit prendre un jeune animal qui, à cause de l'âge, n'est pas propre à la génération, soit agneau, chevreau ou autre. » (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. n° 2348, fol. 25.) Rapprochés de celui du Pseudo-Pline, ces textes témoignent de la perpétuation des pratiques superstitieuses.

encore verser dans la superstition avaient donc un même mot pour saluer l'objet de leur culte, l'être connu ou innommé auquel ils confiaient leur destinée. C'était là une formule courante et dont le monde nouveau n'avait point à se défaire. Εἷς Θεός, proclame saint Paul dans son Épître aux Éphésiens[1], et, pour confesser le Seigneur, les chrétiens devaient garder les mêmes paroles. Nous le voyons par des légendes inscrites sur un anneau, sur une croix, sur une pierre sépulcrale :

ЄΙϹ Θ ☧ ЄΟϹ
ЄΙϹ ΑΓΙΟϹ ЄΙϹ ΚΥΡΙΟϹ ΙΗϹΟΥϹ ΧΡΙϹΤΟϹ
ЄΙϹ ΘЄΟϹ ΚЄ Ο ΧΡΙϹΤΟϹ ΑΥΤΟΥ[2]

A chaque page, cette forme d'acclamation reparaît dans les livres des fidèles; on la répète, en 258, dans un concile de Carthage[3]; en 536, dans celui de Constantinople[4]; c'est le cri du peuple quand l'empereur Constance veut faire participer un arien au gouvernement de l'Église[5]. Si nous acceptons, sur ce point, des témoignages anciens, mais dont la sincérité peut sembler douteuse, la foule chrétienne n'aurait pas été seule à proclamer ainsi la gloire du Très-Haut. Souvent, à la vue des miracles obtenus par la vertu des saints, des païens, des juifs même se seraient écriés avec les fidèles : Εἷς Θεός, *Unus est Deus christianorum*[6]!

Sous d'autres formes encore se montre l'invocation de Sérapis et d'autres dieux dont on implorait le secours. Les pierres suivantes nous en apportent la preuve.

221

ΑΙЄΙ
ΝЄΙΚΑ

Sur un lapis-lazuli vu à Paris chez un marchand d'antiquités. La pierre représente Jupiter Sérapis, la main gauche levée et tenant de l'autre son sceptre. Trois

(1) IV, 6.

(2) Janssen, *Musei Lugd. Batav. inscr.*, p. 63; *Corp. inscr. græc.*, n° 9154; Codinus, *De signis*, éd. de Bonn, p. 208. Voir encore Toelken, *Verzeichniss der antiken Vertieft geschnitten Steine der Preussichen Gemmensamlung*, p. 456, n° 127; *Corpus inscr. græc.*, n° 8945.

(3) Can. 64. (*Concil.*, édition Mansi, t. I, p. 987.)

(4) Éd. Mansi, t. VIII, p. 1083, 1087, 1091.

(5) Theodoret., *Historia ecclesiastica*, l. II, c. XVII.

(6) Rufin., *Hist. monach.*, c. XIX; S. Epiphan., *Hæres. XXX*, § 12; cf. *Martyrium s. Theclæ*, dans Grabe, *Spicilegium ss. Patrum*, t. I, p. 113; *Martyr. s. Georgii*, § 9 (*Acta sanctorum*, 25 april.). *Martyr. s. Eugeniæ*, § 23 (*Surius*, 25 dec.).

inscriptions de pierres gravées déjà connues : NIKA O CAPAΠIC[1], NIKA O CAPAΠIC TON ΦΘONON[2], ΠANTA NIKA O CAPAΠIC[3], célèbrent également sa puissance victorieuse[4].

222-223

A sa faveur, à celle des autres dieux se recommandaient les dévots; ЄIΛЄѠC MOI O CЄPAΠIC KAI OI ΘЄOI ΠANTЄC est-il écrit sur un vase depuis longtemps signalé[5]. Les inscriptions de deux intailles que j'ai vues à Rome chez un marchand procèdent de la même formule :

ЄIΛЄѠC

Jaspe rouge représentant la tête de Jupiter tournée à gauche.

ЄIΛ
ЄOCM
YHK
APΠ
OYP
NIAN
OYT
YXH

Sur les tranches latérales d'un jaspe rouge octogone, portant l'image de la divinité protectrice de Calpurnianus, sa Τύχη, debout, tenant le gouvernail et la corne d'abondance[6].

224

De l'invocation *βοήθει* que devaient conserver les chrétiens pour appeler le secours d'en haut, nous trouvons cet antique exemple :

NЄMЄCI BOHΘI

[1] Ci-dessus, n° 217.

[2] Gori, *Inscr. Etrur.*, t. I, p. LXIV.

[3] *Corpus inscr. græc.*, n° 7044.

[4] Les inscriptions de deux autres pierres saluent l'invincible Isis : NICAC ICIC, ICIS NIKAC. (Capella, *Prodromus iconicus sculptilium gemmarum*, n°s 152 et 202.)

[5] *Ibid.*, n° 6814. ЄIΛЄѠC pour *ἵλεως*. Une épitaphe copte débute par les mots + IC̄ XЄ̄ IΛЄOC AYTHC THN ΨYXHN. (Révillout, *Revue égyptolog.*, 4e année, 1885, p. 15.)

[6] KAPΠOYPNIANOY est probablement écrit ici pour KAΛΠOYPNIANOY. Une inscription des catacombes romaines porte, par contre, OCTOBLES pour *octobres*. (De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, tome I, n° 10, a° 268 vel 269.)

Sur un jaspe où figure Némésis voilée, relevant d'une main les plis de son manteau et tenant de l'autre un sceptre. A ses pieds, le griffon et la roue. (Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, n° 586.)

Une pierre vue par mon savant confrère M. Clermont-Ganneau porte l'acclamation CABAѠ BOHΘI, au-dessus de laquelle sont gravées trois lignes en caractères hébreux carrés. Au revers de l'intaille, un personnage à tunique courte, les bras levés au ciel[1]. Une hématite que j'ai copiée à Rome, dans une collection que j'ai oublié de noter, porte, avec l'image d'Hercule, les mots HPAKΛHC OYPA (*νιε*) BOHΘЄI.

225-226

Notons de plus ces deux types inédits :

BOHΘI

Jaspe vert vu à Paris chez un marchand. Némésis y est représentée debout, avec la roue, comme sur l'intaille dont je viens de parler, sur les médailles de Smyrne et sur une pierre déjà signalée[2].

AΓHTOCΓMOMANΔAPA
BOHΘI MOI

Chaton de marbre jaune vu de même à Paris. Cette inscription, dans laquelle on invoque quelque démon gnostique, entoure une tête de Méduse ailée. Au revers de l'intaille, l'image d'Hécate à trois têtes, avec l'inscription :

OMЄA[illegible]ΓABAY
BOHΘI MOI.

Ainsi que le mot *βοήθει, ἐλέησον* se rencontre chez les païens en même temps que chez les fidèles. Notre acclamation liturgique Κύριε ἐλέησον, plusieurs fois répétée à l'office divin, était familière aux gentils : « C'est en tremblant, écrit Arrien, que nous recevons l'augure; nous appelons le dieu à notre aide en lui disant : Seigneur, aie pitié! Κύριε ἐλέησον[3]. »

Même formule sur deux pierres païennes : ΠΟΥΒΛΙΚΙΑΝЄ ЄΙC ZЄYC CЄΡΑΠΙC ЄΛЄΗCΟΝ[3] KYPIA NЄMЄCI ЄΛЄΗCΟΝ[4].

(1) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894, p. 131. — (2) *Le gemme antiche figurate di Michel Angelo de la Chausse*, pl. LXXXII. — (3) II, 7. — (4) *Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1852, p. 161.

Fréquente est sur les amulettes la mention de leur vertu préservatrice. Ainsi en est-il pour la prime d'émeraude sur laquelle on lit : ΜЄΓΑϹ ѠΡΟϹ ΑΠΟΛΛѠΝ ΑΡΠΟΚΡΑΤΗϹ ЄΥΙΛΑΤΟϹ ΤѠ ΦΟΡΟΥΝΤΙ[1]. Notons encore une petite plaque de bronze qui devait écarter le mal : ΑΠΟ ΤΟΥ ΦΟΡΟΥΝΤΟ(Ϲ)[2], et aussi un onyx sur lequel sont gravés ces seuls mots Ο ΦΟΡѠΝ[3].

227

ΛΟΜ

ΖѠϹΙ

Cornaline copiée à Paris chez un marchand d'antiquités. Entre les deux lignes de l'inscription, gravée perpendiculairement, figure de Diane tirant de l'arc. Bien que très souvent la légende n'ait aucun rapport avec le sujet représenté, je proposerai de lire ici ΑρΘεΜιϛ ΖѠϹΙ pour ζώζει ou peut-être ζώζε, qui se retrouve ailleurs. Certaines amulettes portaient les mots σῶζε τὸν φοροῦντα[4], et une épitaphe des catacombes romaines débute par l'acclamation ϹѠϹΙ Ο ΘЄΟϹ ΤΗΝ ΨΥΧΗΝ ΗΜѠΝ[5].

228

Dans le nombre des acclamations contenant un vœu de bon augure, l'une des plus répandues est la suivante, dont j'ai rencontré plusieurs types probablement païens :

ΔΙΑΦΥΛΑϹϹЄ

« Garde-moi » ou « garde-le. » Prière adressée à quelque divinité protectrice. J'ai vu à Rome cette inscription sur un jaspe vert conservé au petit musée de la Propagande.

(1) Arneth, *Die antiken Cameen des Münz und Antiken-Kabinettes in Wien*, pl. VI, n° 10.

(2) Schlumberger, *Revue des études grecques*, 1892, p. 74.

(3) *Corpus inscr. græc.*, n° 8575.

(4) *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, p. 16.

(5) Marini, *I papiri diplomatici*, p. 330 A. Cette vertu que les païens prêtaient à tant de dieux (ἀποτροπαίοις) de protéger les hommes et de détourner les maux, saint Athanase, dit son apologiste, la possédait par sa haute charité : Φιλόξενος, ἱκέσιος ἀποτρόπαιος, πάντα εἷς ἀληθῶς, ὅσα μεμεριομένως τοῖς ἑαυτῶν θεοῖς Ἑλλήνων παῖδες ἐπιφημίζουσι. (S. Greg. Naz., *In laudem Athanasii*, § 36.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

229

ΦΥΛΑΞΑΙ

« Garde-toi. » (Jaspe rouge de ma collection.) Ce mot se lit aussi sur un chaton d'argent conservé au musée de Vienne et sur des pierres déjà signalées[1].

230

ΦΥΛΑΞΑΙ

Sur un petit anneau fait d'un fil d'or, vu à Paris chez un marchand d'antiquités.

231

ΨΥΧΗ
ΦΥΛΑΞΑΙ

Inscription d'une cornaline blanche de ma collection, qui signifie « Mon âme (c'est-à-dire « ma chère âme »), garde-toi ». C'est un vœu pour la conservation, le bonheur de la personne à laquelle la bague était offerte. Nous avons déjà vu le mot ΨΥΧΗ employé dans le sens que j'indique[2].

L'une des rares amulettes qui portent une légende en langue latine est, comme je l'ai dit plus haut, donnée par Spon dans ses *Recherches curieuses d'antiquités*[3]. Sur cette gemme, qui doit prendre place à côté de celles que je viens de citer, figurent Harpocrate et peut-être Sérapis, avec l'inscription CONSERVATE ME. Son pendant se trouve dans l'intaille souvent reproduite où sont gravées les images d'Hygie, de Télesphore et d'Esculape, avec les mots CYZETE ME[4].

Parmi les documents qui ont passé sous mes yeux, les talismans gnostiques sont en grand nombre; mais, dans l'état actuel de nos connaissances, ils restent trop à l'état de lettre close pour que j'en veuille donner la liste. Je me bornerai à indiquer ici quelques-uns de ceux que m'ont fait rencontrer mes recherches.

(1) Arneth, *Monumenten des KK. Münz und Antiken-Kabinettes in Wien*, pl. LI, n° 65; Gori, *Inscr. Etrur.*, t. I, p. LVI; *Archæologische Zeitung*, 1853, pl. LXIX, n° 6.

(2) Ci-dessus, p. 48.

(3) P. 124.

(4) *Gemme antiche coll' esposizione di Aless. Maffei*, 2e partie, pl. LV et p. 115.

232

Sur la face et autour de la pierre d'une intaille de la collection Correr :

ΠΕΚ>C
CWZΕΓΘXV
ZOΞXWBPM
AIANAΓBAAMO
PAXEICAΔAMA
ZABAMEΛZA
+VΛAZON
ΕΚ ΠΑΝΤΟC ΔЄΜΟΝΙΟΥ CΑΒΙΝΑΝ ΗΝ ЄΤЄΚЄ ΚΑΛΠΟΥΡΝΙΑ

Au revers :

HVVMM
HΛVVMM
MMVHVVMM
ВΛΟΗΗΜΙЄΙΙΜΙЄΙΙΜΙР
ЄЄΠΠΙΝΙΙΙΙ
ЄЄCPHVMI

(Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, p. 128, n° 578[1].)

Une note du catalogue où figure cette sardoine fait remarquer que le mot CAΔA-MAZA inscrit dans la première de ces légendes mystérieuses se retrouve sur des abraxas de notre Cabinet des médailles[2]. C'était là une de ces paroles barbares et dépourvues de sens auxquelles les anciens attribuaient une vertu d'autant plus haute[3]. Complétée par le mot +ΥΛΑΖΟΝ pour *φυλάξον*[4], la ligne qui entoure l'amulette donne cette acclamation : « Garde de tout démon Sabina qu'a engendrée Calpurnia. » La formule ici employée pour désigner exactement une personne par l'adjonction du nom de sa mère était couramment usitée en Égypte, terre classique des enchanteurs[5]. Venue ou non de ce pays, elle devait demeurer de style dans les

[1] Je donne tels qu'il les a transcrits les caractères lus par Lazari sur cette intaille.

[2] Chabouillet, *Catalogue des camées du Cabinet des médailles*, n°s 2193 et 2206.

[3] Apul., *Metam.*, lib. III, éd. d'Oudendorp, t. I, p. 205; Euseb., *Præpar. evangel.*, lib. IV, cap. I; lib. V, cap. X; Hieron., *Epist. LXXV*, § 3 (Ad Theodoram); *Corrector Burchardi*, cap. LXXX (Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 648).

[4] Ainsi que le ψ, le φ grec est parfois représenté par un signe cruciforme. (Marini, *Arvali*, p. 812 et 832, etc.)

[5] Schow, *Charta papyracea musei Borgiani*, p. 3 et suiv.

textes cabalistiques. Nous la lisons dans une *defixio* par laquelle on demande aux démons « que Valeria Codratilla engendrée par Valeria Eunoia prenne en haine Vitruvius engendré par Vitruvia Maximilla »[1]. Un texte de même nature demande à Iao, à Hel, à Michael, à Neptho, que Gaius Stalcius Liberarius engendré par Philista soit odieux à tous ceux qui l'entourent[2]. Plusieurs fois répété dans les formules que préconise Marcellus[3], le même mode de désignation se retrouve dans ces mots gravés sur une lame d'argent : IVSTINA QVEM PEPERIT SARRA[4].

233

ΑΠΟ
ΝΑΝΤ
ΟϹΚΑΚ
ΟΥΛΑΙ
ΜΟΝ
ΟϹ

Ἀπὸ παντὸς κακοῦ δαίμονος. Amulette en pierre de touche, avec trou de suspension, vue à Rome chez un marchand d'antiquités. Au revers, Chnoubis, la tête radiée. La formule que porte cette pierre reparaît sur un jaspe publié par Spon et dont l'inscription recommande une femme nommée Vibia Paulina aux « Puissances » vénérées par les gnostiques[5].

[1] Ταὐτὰ γὰρ γείνεται διὰ Οὐάλεριαν Κοδράτιλλαν ἣν ἔτεκεν Οὐάλερια Εὔνοια, etc. (Henzen, *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeol.*, 1846, p. 210.)

[2] *Archæologische Zeitung*, 1881, p. 309-310.

[3] Marcellus, *De medicamentis*, édit. Helmreich, XV, 103 : « ut illud quod hæserit in faucibus tuis, vel illius quem peperit illa, sine mora et molestia eximatur »; XX, 66 : « In lamina argentea scribes et dices : Arimatho aufer dolores stomachi illi quam peperit illa »; XXXVI, 70 : « Omnis nervorum dolor de pedibus meis et omnibus membris meis, aut, si alii præcantes, dices : Illius quem peperit illa ».

[4] Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 335-340. Une autre lame d'argent, malheureusement mutilée, porte en lettres grecques les mots latins ϹΕΡΟΥΑΤΕ..... ΥΜ ΚΟΥΕΜ ΠΕΠΕΡΙΤ ΛΕΙΒ ..... ΑΒ ΟΜΝΙ ΠΕΡΕΚΟΥΛΩ. (Kopp, *Palæographia critica*, t. IV, p. 391.) D'après les textes cités plus haut, la syllabe ΛΕΙΒ de cette dernière invocation parait être le commencement d'un nom de femme.

[5] *Miscellanea*, p. 297.

234-235

ΠΕΠ
ΠΕΠ
ΠΕΠ

Pierre noire inédite, n° 2162 A du Cabinet des médailles. Sur la face, un autel auquel est attachée une grue. La légende occupe le revers de la pierre. Cette amulette doit prendre place à côté d'une autre dont j'ai déjà parlé et sur laquelle est gravée en quatre lignes l'inscription suivante :

ΜΑC
ΜΑΟ
ΜΑΟΙ
ΜΑΟΙΙ [1]

Quel pouvoir magique on attribuait à ces répétitions étranges, je ne saurais le dire. Toujours est-il que nous les retrouvons sur des planchettes égyptiennes [2], dans les formules cabalistiques usitées chez les anciens et même en un temps bien voisin du nôtre. Ainsi en est-il des mots bizarres *Ista, pista, sista; Cuma, cucuma, ucuma, cuma, uma; Grama, grumo; Hax, pax, max* [3].

236

Planche II, n° 236.

CA
ΜΟΥ
ЄΛ

Hématite ovale de ma collection, comme les quatre pierres suivantes :

237

ΑЄΙΟΥѠ

Autre hématite longtemps portée, car les légendes et les figures sont très effacées par le frottement. A la face et entourées d'un serpent qui se mord la queue sont gravées six des sept voyelles ΑЄΗΙΟΥѠ, souvent répétées sur les talismans [4].

[1] Lazari, *Raccolta Correr*, p. 125, n° 565.

[2] *Tables égyptiennes à inscriptions grecques* (*Revue archéologique*, 1875, t. I, p. 241).

[3] *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 250.

[4] Je me suis occupé ailleurs de ce groupe

Au-dessous, les figures d'Isis, de Nephtys, d'Anubis et de l'Agathodæmon. Sur le bord, une inscription circulaire presque disparue, dont on ne peut reconnaître que quelques lettres. Au revers, on lit ΟΡΩΡΙΟΥΘ

238

KKK

Au revers d'une pierre verte. Sur la face est représenté Hercule étouffant le lion de Némée. (Communication du R. P. Delattre.) Les intailles de ce type sont assez communes. J'en ai relevé une semblable à la Bibliothèque de Ravenne[1]. C'étaient des amulettes en usage chez les gnostiques, comme le montre un jaspe rouge de la Bibliothèque nationale portant le même sujet, les trois lettres KKK et, au revers, la triple Hécate armée de deux flambeaux, de deux faux et de deux épées, avec la légende ΙΑΩ ΑΒΡΑCΑΞ[2]. Un savant du XVIIe siècle, qui a fait connaître deux gemmes où figurent les trois KKK et Hercule étouffant le lion, a rappelé ce passage où Alexandre de Tralles donne contre la colique la recette suivante : « Gravez sur une pierre médique Hercule étouffant le lion qui se dresse, et, après avoir fait enchâsser cette pierre dans un anneau d'or, donnez-la à porter[3]. » Ce rapprochement est justifié par l'inscription du jaspe dont je viens de parler : ΑΝΑΧΩΡΙ ΚΟΛΕ ΤΟ ΔΙΟΝ CΕ ΔΙΟΚΕΙ, Ἀναχώρι, χολή, τὸ θεῖόν σε διώκει. « Retire-toi, ô bile, la divinité te poursuit. » Une autre amulette de même sorte, publiée par M. Kœhler, porte, avec l'image de Persée armé de la harpe et tenant la tête de Méduse, cette incantation destinée à chasser la goutte :

ΦΥ(γε)
ΠΟΔΑΓΡΑ
(Π)ΕΡCΕΥCC
ΕΔΙΩΧΙ

« Fuis, ô goutte, Persée te poursuit[4]. »

cabalistique (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXIV, 2e partie, p. 359-363). On le retrouve à la face d'une émeraude gnostique publiée par Della Cella (*Viagio da Tripoli alla frontiere dell' Egitto*, pl. I). Les sept lettres y sont inscrites sur les sept rayons qui couronnent la tête de Chnoubis. Elles figurent en marge d'une feuille de plomb portant une formule d'*exsecratio*. (De Rossi, *Bullett. dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1880, p. 7.)

(1) *Mélanges de l'École française de Rome*, 1883, p. 45.

(2) Ch. Lenormant, *Lettre à M. de Longpérier* (*Revue archéologique*, 15 novembre 1846).

(3) Macarius, *Abraxas, seu apistopistus*, pl. XXII, nos 89, 90, et p. 127. Le passage cité se trouve dans l'édition de Puschmann, Vienne, 1879, t. II, p. 377.

(4) *Erlæuterung eines von P. P. Rubens an N. Cl. Fabri de Peiresc gerichteten Dankschreibens*,

239

ⲤⲈⲘⲈⲤⲈⲒΛΑΜΨ

Au revers d'une cornaline de ma collection, représentant une femme qui entraîne Cerbère enchaîné. C'est là, sans doute, l'image de quelque divinité victorieuse d'un démon malfaisant, comme le disent plusieurs des légendes rappelées plus haut[1]. L'inscription énigmatique gravée sur cette pierre se retrouve souvent sur les abraxas[2].

240

ⲤⲈΛⲈⲤⲒΛΑΨΑΝⲰ

Pierre à légende de même sorte et représentant Anubis. Je l'ai vue à Rome dans le petit musée de la Propagande.

241

ΑΡΡⲰΡΙ
ΦΡΑⲤΙ

« Au revers d'un lapis-lazuli où figure Vénus Anadyomène debout et tordant ses cheveux. Autour, une inscription cabalistique. » (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 698.) Bien que la légende ΑΡⲰΡΙ ou ΑΡΡⲰΡΙΦΡΑⲤΙ, avec l'image de Vénus, se trouve parfois sur des pierres de nature diverse, c'était le plus ordinairement sur lapis-lazuli qu'on la gravait, peut-être pour rappeler que la déesse était née de la mer[3]. Il en est ainsi pour six intailles que j'ai vues à Rome au musée de la Propagande (n[os] 189, 190, 191, 206, 207, 217), pour la suivante et pour une autre qu'a donnée Capella[4].

n° 27 de la planche (*Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, t. III, 1825).

(1) N° 217.

(2) Passeri, *Thes. gemm. astrif.*, t. II, p. 261; Winckelmann, *Descript. des pierres gravées du baron de Stosch*, p. 23. Voir aussi Matter, *Hist. du gnosticisme*, t. III, p. 17; pl. I E, n° 10; pl. II A, n° 10; pl. III, n° 7; *Docum. per servire alla storia dei musei d'Italia*, t. III, p. 450. Dans sa *Palæographia critica* (t. III, p. 664), Kopp a relevé plusieurs variantes de la légende que porte ma cornaline.

(3) Apul., *Metam. X* : « Amictus cæruleus, quod mari remeat. »

(4) *Prodromus sculptilium gemmarum iconicus*, n° 223.

241 A

....I ΦPAC....

Fragment d'un lapis-lazuli de ma collection. A la face, Vénus relevant ses cheveux et qu'entourait la même légende. Au revers, trace d'une inscription, sans doute cabalistique, devenue illisible.

242

HHHO — OHHH
APΦIωPA — ΦIC

Au revers d'une pierre d'aimant représentant Vénus et Mars à son côté. La première inscription est à la face; la seconde, qui se lit au revers, paraît être la même que les précédentes. (*Catalogue Hertz*, p. 72.)

Les noms sacrés d'Adonaï et de Sabaoth, fréquemment employés dans les incantations[1], se retrouvent sur plusieurs amulettes.

243

Planche II, n° 243.

AΔωNH
ABPACAC

Agate grise en forme de carré long que traverse, entre ces deux légendes, une zone noire où sont gravées, à la face comme au revers, deux flèches dirigées dans le même sens, comme celles qui, sur nos cartes, indiquent le cours d'un fleuve[2]. A la gauche du nom d'Adonaï, l'image du soleil; à droite, celle du croissant de la lune, double type qui, gravé sur un anneau, devait préserver des maléfices[3]. Au revers, BAPKABA, sept étoiles et le nom IAω. Cette intaille fait partie de ma collection.

244

NFV

Inscription d'une pierre inédite représentant un aigle tenant une couronne et enlevant

[1] Origen., *Contra Celsum*, lib. V, c. XLV, et la note de l'édition de Migne; Alexander Trallianus, t. II, p. 585 (éd. Puschmann, Vienne, 1879).

[2] Le savant et regretté M. Hase, auquel j'avais soumis cette pierre, voyait dans la bande qui la traverse et les flèches qui y marquent une sorte de courant régulier une disposition cabalistique imaginée pour présager un cours facile à l'existence du possesseur.

[3] Plin., *Naturalis historia*, lib. XXXVII, cap. XL.

un lièvre (n° 1977 *bis* du Catalogue du Cabinet des médailles). Au revers, et, selon toute apparence, pour faire de l'intaille une amulette, on a gravé plus tard ces deux noms :

ΑΔΩ
ΝΕΜΙ
ΧΑΗ
Λ

Comme le nom d'Adonaï, celui de Sabaoth était parfois associé à ceux de certains anges non vénérés par les fidèles.

245

Ainsi en est-il pour une pierre que j'ai copiée à Rome dans le musée de la Propagande[1] et qui porte l'inscription suivante :

ΓΑΒΡΙΗΛ
ΣΟΥΡΙΗΛ
ΣΑΒΑΩΘ

Sur la face de l'intaille est figuré Horus assis sur une fleur de lotus, en tenant une autre de la main droite, et de la gauche un fouet. Au-dessus de lui, la lettre Ρ, à gauche Θ, et à droite Ι. C'était là une de ces amulettes dont un concile du ve siècle condamnait l'usage : « Phylacteria omnia non angelorum sed dæmonum magis nominibus conscripta[2] ». Trois anges seulement : Michel, Raphael, Gabriel, étaient reconnus par l'Église[3], et le nom de Souriel, associé ici à ceux de Gabriel et de Sabaoth, ne désignait qu'un démon malfaisant. Nombreux sont les textes dans lesquels nous voyons invoqués les anges dont les chrétiens réprouvaient le culte. Pour n'en relever ici que quelques-uns, je citerai le couvercle de sarcophage découvert à Poitiers par le savant Père de la Croix[4], un médaillon de cuivre portant les mots ΜΙΧΑΗΛ ΓΑΒΡΙΗΛ ΟΥΡΙΗΛ ΡΑΦΑΗΛ ΔΙΑΦΥΛΑΞΟΝ ΤΟΝ ΦΟΡΟΥΝΤΑ[5], le moule à patène où le buste du Christ est entouré de ceux d'Ariel, de Raguel et d'autres encore[6]; rappelons de plus une améthyste du moyen âge sur laquelle la figure du Christ, tenant en main une banderolle où se lit le début

(1) N° 25 de ce musée.

(2) *Concil. Rom. I*, a° circit. 496.

(3) *Vita s. Bonifacii, auctore Audoeno*, lib. II, dans Mabillon, *Acta sanctorum ord. Benedict.*, pars II, p. 64.

(4) *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 254.

(5) *Revue des études grecques*, 1891, p. 288.

(6) *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 32.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de l'Évangile de saint Jean, est accompagnée des noms suivants : ΡΑΦΑΗΛ ΡΕΜΕΑΙΙ ΟΥΡΙΗΛ ΙΧΘΥϹ ΜΙΧΑΗΛ ΓΑΒΡΙΗΛ ΑΖΗΛΑ[1].

246

ϹΑΒΑΩΘ · ΑΔΑΜ · ΑΒΡΑΜ

Sardoine. (*Invantaire des médailles, graveures, etc. de feu M. de Peiresk* [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9534, fol. 22 v°].) L'image et le nom d'Abraham figurent sur d'autres pierres gnostiques[2].

247

ΙΑΩ

Jao. Jaspe vert appartenant à M. Creuzot, directeur de l'enregistrement à Beauvais. Au revers est gravée une semelle de chaussure.

248

Prime d'émeraude représentant « le serpent Chnoubis-Glycon à tête de lion nimbée. Au-dessous, ΧΝΟΥΒΙϹ; à côté, ΓΛΥΚΩΝΑ et les trois S barrés; plus bas, ΙΑΩ ». Au revers, une de ces légendes inintelligibles auxquelles on prêtait une vertu magique :

ΟΡΟΙ
ΒΑΡΒΑΡΟΥ
ЄΡΟΙΒΟΡΒΑ
ΡΟΥΔЄΑΡΟΥΑ
ϹΑΛЄΩΝΑΓΡΙЄ
ϹΟΥΡΑΜΙΟΥ
ЄΥΑΠΟΥΡΑΜΙ
ΟΥЄΟΥ
ΧΝΟΥΒΙS
ZZZ et les trois S barrés.

(*Collection de M. de Montigny*, n° 575[3].) Le principal intérêt de cette pierre est dans l'identification qu'elle établit entre Chnoubis et le serpent Glycon dont parle Lucien dans son traité d'Alexandre le faux prophète[4].

[1] *Collection de M. de Montigny*, n° 664.

[2] Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, pl. CLXV, et Supplément, t. II, pl. LV, n° 6.

[3] Cette pierre provient du cabinet du baron Behr. (Fr. Lenormant, *Description des antiquités du baron Behr*, n° 76.)

[4] § 18 et 19.

249

Autre figuration de Chnoubis à tête de lion avec sept rayons alternant avec les sept lettres de l'inscription :

Χ·Ν·Ο·Υ·Β Ι·C

Jaspe sanguin. (Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, n° 571.) Au revers, inscription mystérieuse dans laquelle on ne reconnaît guère que les mots ΔΟC ΜΟΙ ΧΑΡΙΝ, ΚΡΥΠΤΟΝ et ΟΝΟΜΑ :

ΔΟCΜΟ
ΙΧΑΡΙΝ
ΝΙΒΗΟΤΙ
ЄΙΒΡΑCΟ
VΤΘΚΡΥΠΤ
ΟΝΒΛΙΑΛΙΧ
ΥΦΟΝΟΝΟ
ΜΑΠΔΗΠΔΗ
ΤΑVΟC+ΡΙ
ΟΙΦΤ
ΝΤΙΝΙ+

Les premiers de ces mots se retrouvent, avec le nom ΙΑω, dans la légende d'un abraxas :

ΔΟC ΜΟΙ ΧΑΡΙΝ [1]

Ils semblent être un emprunt aux formules dans lesquelles les chrétiens parlent de la faveur, de la protection célestes [2].

250

ΤΠΕ
ΜΛΕ
..ΓΧ

Inscription mystérieuse au bas d'une agate blanche qui représente Jupiter sur un trône. Le dieu tient d'une main son sceptre, et de l'autre la foudre. C'étaient des gemmes de cette espèce qu'on choisissait, je l'ai remarqué souvent, pour y

[1] Kraus, *Der christichen Inschriften der Rheinlande*, t. I, p. 155. — [2] *Acta Apost.*, xv, 11 et 40; *Rom.*, xii, 3 et 6; xv, 15; *Ephes.*, iii, 7.

placer, avec de semblables légendes, l'image du roi des dieux. Dans un temps moins éloigné de nous, et sans doute en suivant l'antique usage, les maîtres dans l'art cabalistique prescrivaient de faire graver sur des matières blanches (étain, argent ou pierres précieuses) la figure de Jupiter[1]. Notons en passant que plusieurs gemmes d'apparence non talismanique où Jupiter est représenté sont également des agates blanches[2], et que Pline a écrit : « Jovis gemma candida est[3]. »

251

OPBAPZASPA

Cornaline vue au musée du Vatican. Au-dessus de l'inscription est gravé, entre deux palmes, le monogramme ⳩ suivi de deux ζ. Au revers de la pierre, serpent et signes cabalistiques.

252

ωPΘωMEN
XI NI
AMBωN

Jaspe jaune vu à Paris chez un marchand d'antiquités.
Au revers est gravé un scorpion.

253

SAMEL

Cornaline. « Soldat s'avançant l'épée à la main, le bouclier passé dans le bras gauche, avec le mot SAMEL suivi du signe du Bélier et de quelques constellations qui font connaître que cette pierre était un talisman. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 721.)

L'inscription de cette intaille est-elle ou non contemporaine du sujet qui y figure? Il serait intéressant de le savoir; car parfois, pour faire un talisman d'une pierre antique, on y a ajouté postérieurement certaines légendes. Nous l'avons vu pour une gemme de la Bibliothèque nationale, au revers de laquelle quelque gnos-

(1) Thiers, *Traité des superstitions*, édit. de 1741, t. I, p. 340.

(2) Voir ci-après, n°s 259, 260, 595; Cohen, *Description des pierres gravées de M. Badeigts de Laborde*, n° 3, etc.

(3) Plin., *Hist. nat.*, XXXVII, LXI.

tique a fait inscrire après coup le nom d'Adonaï et celui de l'archange Michel[1]. Ainsi en peut-il être encore d'un jaspe vert dont l'inscription semble avoir été surajoutée[2]. S'il en est autrement pour la cornaline que décrit Mariette, le fait serait digne de remarque. M. Schwab, à qui j'ai dû recourir pour l'explication de la légende, a bien voulu m'apprendre que les noms *Samiel*, *Samael* ou *Samel* désignent Satan, et s'inscrivaient sur les talismans pour détourner sa funeste influence. Deux médailles de métal décrites par le savant hébraïsant, et où on lit *Samiel* et *Samael*, représentent l'une l'ange de la mort tenant de chaque main une épée, l'autre un guerrier sur un char, armé du bouclier et de l'épée. Sur toutes les deux, des signes du Zodiaque. C'est au début du XVIIe siècle que paraissent appartenir ces pièces. Si l'inscription de celle qui m'occupe est du même temps que le sujet, l'usage des amulettes joignant ainsi le nom de *Samel* à la figure d'un personnage armé remonterait à l'antiquité même.

254

Jaspe vert. « Autel à deux colonnes sur lesquelles deux génies se présentent des guirlandes, avec l'inscription TETAGRAMETON. » (*Catalogue des collections de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 1660.) Le mot *τετραγράμματον*, mal orthographié sur cette pierre, désignait chez les Juifs, comme Philon nous l'apprend, le Très-Haut, « celui dont le nom s'écrit par quatre lettres[3] ». Il reparaît dans plusieurs textes cabalistiques. Tel est l'*Enchiridion manuale Leonis papæ*, livre souvent reproduit avec de nombreuses variantes et où se lit, entre autres oraisons de même sorte, la formule suivante : « Agla + Iacta + sancta + El + Tetragrammaton salvum me fac[4] »; tels sont encore le *Liber Honorii papæ a quinquaginta*

[1] N° 244.

[2] *Revue de numismatique*, 1892, p. 245 et 251.

[3] *De Mose*, lib. III (édit. Mangey, t. II, p. 152).

[4] Édit. d'Ancône, 1649, p. 42; cf. p. 31, 33, 56, 60, 71; éd. de Mayence, 1633, p. 41, 93, 124, 125. *Manuel ou Enchiridion de prières contenant les sept psaumes pénitentiaux, diverses oraisons de Léon pape et plusieurs oraisons contre les périls du monde* (Lyon, 1584, p. 103). A la page 56, le premier des recueils que je viens de citer donne cette invocation, reproduite par les autres et où figure également le mot *Tetragrammaton* : « Barnasa + lentias + (al. levitas) bucella + bucella + agla + agla + Tetragrammaton + Adonai Dominus Deus magne et mirabilis, adjuva famulum tuum N. . . . . » L'inscription suivante d'un vase gallo-romain : BVSCILLA SOSIOLEGASITINALIXIEMAGALV (Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 260), contient, comme l'oraison précédente, le mot BVSCILLA. Je ne serais pas étonné qu'il s'agît là d'une de ces légendes cabalistiques dont l'obscurité augmentait, disait-on, la puissance. (Cf. Euseb., *Præpar. evang.*, lib. V, cap. x, etc.)

magis confectus[1], le traité de Martin d'Arles[2] et celui de Jean-Baptiste Thiers[3]. Je relève également ce mot sur une amulette publiée par Reichelt[4] et sur une autre qui appartient au Cabinet des médailles[5]. A en juger par le sujet qu'il représente, le jaspe de Mme Mertens-Schaaffhausen est de facture païenne. Avec le passage de Philon, il nous fournirait donc le texte le plus ancien où se lise le mot *Tetragrammaton*. Je m'étonne toutefois de le rencontrer aux temps païens, emprunté de la sorte à la phraséologie juive. Peut-être, comme sur une pierre que nous avons vue plus haut[6], l'inscription a-t-elle été ajoutée postérieurement, pour faire de la bague un phylactère.

255

(oreille) ΦΘΑ (œil)

Lapis-lazuli vu, en 1878, à l'Exposition universelle, parmi les gemmes que possédait M. Grignon de Montigny. Une note de M. Maspéro mentionne plusieurs stèles égyptiennes qui portent, avec l'image de Phta, des yeux et des oreilles marquant comme ici la foi en la présence du Dieu qui écoute les prières et voit les actes des suppliants[7].

256

VCIA

« Hématite. Anubis avec différents symboles. » (*Catalogue de Tersan*, n° 239.) Au revers, l'inscription, que je n'ai point vue et dans laquelle il faut peut-être lire ΥΓΙΑ[8] pour Ὑγίεια, soit un vœu de bonne santé. La présence de l'image d'Anubis donne à penser qu'il s'agit ici d'une amulette.

257

Pl. II, n° 257.

Je m'écarterai un moment du cadre tracé pour cette étude en mentionnant

(1) Bibl. nat., fonds français, ms. n° 24245, fol. 68 r° et 121 v°.

(2) *Tractatus de superstitionibus, editus per Rev. Dm. Magistrum Martinum de Arles*, p. 395.

(3) *Traité des superstitions*, t. I, p. 413.

(4) *De amuletis*, pl. VI, n° 2.

(5) Ma note *Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale* (*Revue numismatique*, 1891, p. 249).

(6) N° 244.

(7) *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. II, p. 110 et 118.

(8) Cf. ci-dessus, n° 20.

une pierre à inscription d'époque assez récente. C'est un jaspe sanguin appartenant à M. Creusot, directeur de l'enregistrement à Beauvais. Il représente un personnage debout, vêtu seulement d'une cotte qui le couvre des hanches aux genoux. D'une main, il tient par la corde un seau qu'il descend dans un puits, et de l'autre un second seau qu'il verse à terre. A gauche est une inscription qui le nomme :

AQRIVS

C'est l'*Aquarius*, le Verseau, que quelques-uns, chez les anciens, croyaient être Ganymède, l'échanson de Jupiter[1]. En regard de cette légende latine, une autre en caractères arabes برج الدلو *Bordj ed-delou* « signum situlæ », *faustum sidus*, ainsi que nous l'apprend Ideler[2]. La pierre semble dès lors avoir dû être considérée comme un talisman. Grossièrement exécutée, la figure du personnage n'a aucun style appréciable, mais la légende latine me paraît être assez ancienne, peut-être des temps carolingiens. Quant à l'inscription arabe, qui peut avoir été ajoutée après coup, mon savant confrère M. Barbier de Meynard pense que ses formes graphiques ne permettent pas de la faire remonter plus haut que le XVII[e] siècle.

Si moderne qu'il puisse être, le jaspe de M. Creuzot n'est pas, à mon point de vue, dépourvu d'intérêt, car il montre la persévérance d'une superstition des anciens âges, la croyance à la vertu protectrice des signes du Zodiaque. Une amulette antique, autrefois conservée dans le Cabinet du duc d'Orléans, réunit le Cancer et les Poissons à des caractères cabalistiques[3]. Mêmes signes autour d'un phylactère publié par Lupi[4]. Le Scorpion, les Poissons et le Cancer figurent sur une cornaline de la collection formée par Thomas Cades[5] et sur une intaille relevée par Winckelmann[6]. D'autres gemmes[7], un bracelet publié par Boldetti[8] et plusieurs monnaies grecques[9] offrent la réunion des douze signes du Zodiaque.

Représentés isolément, ces signes peuvent n'avoir qu'un caractère généthliaque, comme celui du Capricorne, qu'Auguste fit graver sur ses médailles[10].

[1] Cæsius Bassus, *Commentarius in Germanici Cæsaris phænomena Aratea* (*De prisca Cæsiorum gente*, p. 216, ed. Bonon., 1582).

[2] *Untersuchungen über den Ursprung und die Bedeutung der Sternnamen*, p. 192.

[3] De la Chau et Le Blond, *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans*, t. I, pl. LXVI.

[4] *Epitaphium Severæ martyris*, p. 142.

[5] *Impronte gemmarie* (*Bullett. dell' Instit. archeol.*, 1834, p. 122).

[6] *Pierres gravées du baron de Stosch*, n° 394.

[7] Gori, *Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, pl. LXXXVIII, n[os] 1, 2, 3; de la Chau et Le Blond, *op. cit.*, pl. XLIX.

[8] *Osservazioni*, p. 500.

[9] *Bull. de correspondance hellénique*, 1894, p. 104.

[10] Suet., *Aug.*, XCIV. Voir Eckhel, t. VI, p. 139, et le célèbre camée de Vienne. C'était peut-être aussi comme signe généthliaque que le Capricorne avait été gravé sur un onyx.

Je ne sais qu'une pierre donnant seule, comme celle de M. Creuzot, la figure du Verseau. Elle a été gravée dans le grand recueil de Gori[1].

258

J'ai tenté, dans un autre travail, de montrer que, chez les anciens, au moyen âge et même en un temps assez rapproché de nous, on s'imaginait être protégé dans les batailles par la vertu de certains talismans[2]. Telle était, pour ne rappeler ici que quelques-uns de ces phylactères, la statue d'Apollon que Sylla portait sur sa poitrine et couvrait de baisers lorsqu'il allait combattre[3]; telle était l'image de la *Venus victrix* gravée sur la bague de César et qui devait le garder des périls[4]; telle était encore, chez les Germains, cette figure du sanglier qui, croyaient-ils, écartait les coups de l'ennemi[5]. Il existe au musée de Wiesbaden une amulette qui semble être de même sorte. C'est un jaspe avec monture d'argent munie d'une belière; on y lit cette inscription, plusieurs fois publiée, et que je dois m'excuser dès lors de reprendre dans ces pages :

ΡЄΙΝΑΠΑΡ
ΟΦΘΑΛΜΟΝ
ΛЄΥΚΟΥΟΔΑ
ΠЄΡΗCЄΝΟ[6]

Cette légende, on l'a remarqué, reproduit un passage d'Homère racontant comment Diomède frappa mortellement le guerrier Pandaros :

. . . . . Βέλος δ' ἴθυνεν Ἀθήνη
Ῥῖνα παρ' ὀφθαλμόν, λευκοὺς δ' ἐπέρησεν ὀδόντας[7].

Peut-être cette intaille, rappelant un coup heureux et la défaite d'un ennemi, était-elle regardée comme un talisman de victoire par celui qui en était porteur. Deux

(*Catalogue de l'une des collections de Léon Dufourny*, p. 93, n° 293. Paris, 1819, in-8°.)

[1] *Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, pl. LXXXVIII, n° 4.

[2] *Note sur quelques anciens talismans de bataille* (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXIV, 2ᵉ partie, p. 113-123).

[3] Plutarch., *Sylla*, cap. XXIX.

[4] Dio Cass., XLIII, 43, et XLVII, 41; Appian., *De bellis civilib.*, II, 76.

[5] Tacit., *Germania*, cap. XLV. Cf. ma note sur *Une pointe de lance en silex trouvée dans une tombe du Danemark* (*Revue archéol.*, 1895, t. I, p. 292).

[6] Becker, *Ein Amulet aus dem Museum zu Wiesbaden* (*Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde*, t. VIII, 1866, p. 561); *Heidelb. Jahrb.*, 1867, p. 110; *Bonner Jahrb.*, XLIV, p. 259; Cohausen, *Antiquarische-technischer Führer durch das Alterthums-Museum zu Wiesbaden*, p. 119, n° 133.

[7] *Iliad.*, V, 290-291.

raisons me portent à le penser : l'antique croyance à la vertu magique de certains vers d'Homère[1], puis l'usage de tenir pour des amulettes les pierres gravées dont le sujet rappelait quelque grand exploit ou l'extermination d'un monstre. C'est ainsi que portées au cou, en bracelet, en bague, l'image de Persée, vainqueur de la Gorgone, celle d'Hercule étouffant le lion de Némée, celle de Salomon perçant de sa lance un démon femelle, passaient pour garantir des maléfices, de la souffrance et des malheurs[2].

Aux amulettes à inscriptions dont je viens de donner la liste, j'en ajouterai une autre depuis longtemps connue, mais qui doit trouver place ici, car sa puissance protectrice paraissait résider de même dans le sujet qui y était gravé. Je veux parler d'une gemme éditée par Ficoroni, et qui, avec le nom de son possesseur : Q.SEM.Q.F., porte l'image de quatre osselets vus sous des faces différentes[3]. Elle représente ainsi un coup heureux, le *jactus venerius*, symbole de bon augure, nous l'apprend Lucien dans son étrange histoire d'un jeune homme amoureux d'une statue de Vénus[4]. Que ce groupe ait été considéré comme un talisman, nous pouvons l'induire de sa présence sur deux autres pierres gravées, dont l'une, récemment signalée, appartient à M. Maxwell Sommerville[5]. Il en est, me paraît-il, une marque plus certaine dans un antique monument que j'ai vu au musée de Marseille : les débris d'une ancre de plomb. Quatre osselets sous des faces différentes y figurent, représentés sans doute pour conjurer les périls de la mer, comme le faisait, au jugement des anciens, le grand œil peint sur les proues des navires.

[1] Lucian, *Charondas sive contemplantes*, § 7; *Geoponica*, éd. Niclas, 1781, lib. VII, cap. XXXI; lib. X, cap. LXXXVII, etc.

[2] Voir ci-dessus, p. 5 et n° 238, et ci-après, n° 748.

[3] *Gemmæ litteratæ*, pl. VIII, n° 1. Cette cornaline existe encore au musée du Vatican.

[4] *Amores*, § 16. Notons en passant que la même légende se raconte à Rome au sujet d'une admirable statue de femme placée par Guillaume de la Porte devant le tombeau du pape Paul III. Voir encore, pour le *jactus venerius*, Plaut., *Asin.*, V, II, 55; Cicero, *De divinat.*, I, 13; Martial., XIV, 14; Suet., *August.*, LXXI.

[5] Vettori, *Dissert. glyptogr.*, p. 70; Maxwell Sommerville, *Engraved gems*, pl. LXXV, n° 948.

IMPRIMERIE NATIONALE.

INSCRIPTIONS DIVERSES.

259

IOVIS

Agate blanche[1] appartenant à M. Auguste Castellani. Jupiter assis sur un trône tient dans sa main droite une statuette de la Victoire. L'aigle est à ses pieds.

260

ΠΑΝΤΟ
ΚΡΑΤΩΡ

Au revers d'une autre agate blanche représentant Jupiter assis, tenant le sceptre de la main gauche et couronnant de la main droite l'aigle qui est auprès de lui. (*Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. I, p. 188.)

261

CATOP ✳ ıΛΟΥ

Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités. Dans le champ de la pierre, tête de Sérapis que l'on identifiait avec le maître des dieux. Après le mot CATOP et l'étoile, la syllabe ΛΟΥ précédée d'une lettre dont il ne reste plus que le bas d'une haste. Le panégyriste de Constantin salue du titre de *Sator* l'Être divin, dont les noms sont, dit-il, aussi nombreux que les langages des nations qu'il a créées[2].

262

PAM

Pâte bleue antique. « Buste de Neptune avec le trident; au bas, les deux poissons, signe du Zodiaque; en haut, l'inscription. » (*Catalogue Hertz*, p. 12.)

[1] Cf. ci-dessus, n° 250. — [2] *Panegyrici veteres*, VIII, 26.

263

Planche II, n° 263.

NEPT
RED

Légende gravée au bas d'une agate grise de ma collection. A la gauche, un trident; dans le haut, deux étoiles. La légende *Neptuno reduci* que je propose de lire se trouve sur les monnaies de Vespasien, de Titus et de Posthume; elle rattache notre petit monument aux *navigantium vota* qu'a réunis Tomasinus dans son livre *De donariis*[1]. Le trident figure ici comme un des attributs de Neptune; la double étoile représente Castor et Pollux, ces astres tutélaires des navigateurs qu'invoquait Horace pour obtenir l'heureux retour de son cher Virgile[2]. Une particularité singulière recommande cette intaille à notre attention. Le trident, les étoiles et la légende sont rejetés sur les bords de la pierre, en dégageant le centre, qu'occupe une tache laiteuse qui figure assez nettement un dauphin, c'est-à-dire l'un des attributs principaux du dieu de la mer[3]. Cette circonstance toute fortuite a sans doute déterminé l'emploi d'une pierre pour ainsi dire prédestinée à placer son possesseur sous la protection de Neptune. Il ne s'agit pas là d'un fait isolé. Dès les temps antiques, on recherchait curieusement les gemmes dont les taches naturelles semblaient représenter divers sujets. Chacun se souvient du passage où Pline décrit l'agate de Pyrrhus, sur laquelle, dit-il, on voyait Apollon tenant sa lyre et entouré des neuf Muses, que désignaient leurs attributs[4]; Plutarque parle des cailloux du fleuve Sagaris sur lesquels était empreinte l'image de la Mère des dieux[5]. Dans son *Traité des superstitions*, J.-B. Thiers énumère un certain nombre de pierres portant ainsi des figures « autoglyphes[6] », et parmi lesquelles le vulgaire comptait, au dire du voyageur Misson, des intailles que, de son temps, la mer rejetait sur le rivage de Pouzzoles[7]. Aux pierres déjà signalées j'ajouterai une belle agate conservée près de Moscou, dans le trésor de Troïtza, et dont je dois la connaissance à mon savant confrère M. Hamy. Elle représente un moine agenouillé devant un crucifix.

(1) P. 147 et suiv.

(2) « Sic te diva potens Cypri,
Sic fratres Helenæ, lucida sidera,
Ventorumque regat pater », etc.
(*Od.*, I, 3.)

(3) Tertull., *De spectaculis*, cap. VIII, etc.

(4) XXXVII, 3.

(5) *De fluminibus*, XIII.

(6) Éd. de 1741, t. I, p. 344.

(7) Ci-dessus, p. 7.

264

REDV

Cornaline représentant la *Venus victrix* demi-nue, appuyée sur une colonne et tenant le casque et la lance. (Fr. Lenormant, *Description des antiquités du baron Behr*, n° 50.) Comme sur la pierre qui précède, j'incline à lire le mot *Reduci*. Ce serait l'expression d'un espoir de bon retour sous les auspices de la déesse.

265

· AIH

Sardoine. Têtes accolées de Neptune et de Bacchus imberbe. En haut, un trident et un thyrse; au-dessous, un aigle, les ailes reployées; au bas, une étoile et un crabe. (*Catalogue Hertz*, p. 12.)

266

ЄΡΙωΕΝЄC

« Bacchus jeune couronné de lierre. » Dans le champ, l'inscription.
(*Catalogue Fejervary de Pulsky*, n° 597.)

267

CERERI

Onyx à trois couches. Cérès debout, tenant des épis de blé dans la main droite et une torche de la main gauche. (*Catalogue Hertz*, p. 11.)

268

TOMЄωO

Cornaline. « Hercule tient sur ses genoux un enfant nourrissant un aigle. »
(*Catalogue des antiquités de M. Pierre Leven*, n° 1230.

269

ΛϽΩC

Cornaline. « Esculape tenant de la main droite
le bâton autour duquel un serpent est enroulé. » (*Ibid.*, p. 25.)

270

Η ΧΑΡΙϹ

Jaspe rouge. Éros et Psyché près d'un arbre et d'une colonnette sur laquelle est placée une statue d'Aphrodite nue relevant sa chevelure. Dans le champ, l'inscription. (*Catalogue Badeigts de Laborde*, n° 19.)

271

..ΡΩϹ

Ἔρως. Buste de l'Amour enfant. (*Collection de M. Grignon de Montigny*, n° 235.)

272

ΔΙΟϹΚΟΡΟΙ

Cornaline. « Deux éphèbes (les Dioscures?) à demi agenouillés l'un devant l'autre et jouant aux osselets? En haut du champ est gravée la croix ansée. Derrière l'un d'eux se voit un objet qui nous est inconnu. À l'exergue, l'inscription. Pierre percée en amulette. » (Dubois, *Description des antiques de M. de Pourtalès-Gorgier*, n° 1022.)

273

BONV
EVENTVI

Prime d'émeraude, avec inscription rétrograde, vue au musée du Vatican. Une pierre publiée par Gori porte la légende BON EVEN avec l'image du *Bonus Eventus* debout, demi-nu, coiffé du *modius* et tenant une patère et une corne d'abondance[1].

274

BON
EVT

Nicolo. « Isis debout, tenant le sistre et le seau. A droite on lit BON, et à gauche EVT. *Bona Fortuna*, Εὐτυχία. » (De Witte, *Description de la collection d'antiquités de M. le vicomte Beugnot*, n° 403.) Plutôt que de voir ici une légende hybride, j'in-

[1] *Mus. Florent.*, t. II, pl. XV, n° 2.

clinerais à lire sur cette pierre, comme sur celles dont je viens de parler, BON*us* EV*en*T*us*[1].

275

IXHYT

« Agate blanche. Têtes d'un vieux faune et d'une bacchante. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 104.) Une autre pierre, sur laquelle est représenté un siège d'apparat avec *scabellum*, porte l'inscription IXYΘ, inexpliquée comme celle que j'enregistre[2].

276

SELMMIV

Cornaline appartenant à M. Maxwell Sommerville, de Philadelphie[3]. Les dieux qui ont donné leur nom aux sept jours de la semaine y sont représentés debout, marchant à droite. Au-dessus de chacun d'eux est l'initiale de son nom : *Saturnus*, *Elios*, *Luna*, *Mars*, *Mercurius*, *Jupiter*, *Venus*. Saturne est voilé, le Soleil radié, Diane tient un voile qui s'arrondit au-dessus de sa tête, Mars est casqué, Mercure porte le bonnet à ailettes, Jupiter tient son sceptre et Vénus la pomme. Une autre pierre de la même collection représente les trois divinités capitolines : Jupiter, Junon et Minerve. Sept têtes disposées autour de ce sujet central figurent les jours de la semaine[4]. On sait un certain nombre de monuments sur lesquels se retrouvent ces images. A ceux qu'a réunis mon regretté confrère M. de Witte[5], il faut joindre le calendrier gravé sur marbre trouvé dans une des salles des Thermes de Titus, et qui portait encore, lorsqu'on l'a découvert, les bustes du Soleil, de Diane, de Mars, de Mercure et de Vénus[6]. Au-dessous, étaient, dans un cercle, les signes du Zodiaque, flanqués à droite et à gauche de trente chiffres correspondant aux trente jours du mois. Sur un cycle pascal du XIIe siècle, conservé dans l'église Saint-Étienne de Périgueux, une petite cavité destinée à recevoir une fiche indiquant l'époque en cours est creusée au-dessous de chaque chiffre[7]. Un trou pratiqué pour le même usage se trouvait également,

(1) Voir, pour cette forme d'abréviation, ci-dessus, n° 211.

(2) Gori, *Museum Florentinum*, t. II, pl. XCIII.

(3) Maxwell Sommerville, *Engraved gems*, pl. LXIX, n° 870.

(4) *Ibid.*, pl. LXXV, n° 933.

(5) *Les divinités des sept jours de la semaine* (*Gazette archéologique*, 1877, p. 83 ; 1879, p. 1).

(6) De Romanis, *Le antiche camere Esquiline dette Terme di Tito*, p. 14.

(7) Wlgrain de Taillefer, *Antiquités de Vérone*, t. II, p. 576. Cf. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 298.

dans le marbre romain, sous chaque tête de divinité et en face de chacun des trente chiffres.

277

OMONOIA

Groupe de cinq dieux : l'Esculape de Pergame, les deux Némésis de Smyrne, la Diane d'Éphèse, la Cybèle de Mitylène. Ils symbolisent l'union de ces villes, dont ils sont les protecteurs[1]. (*Catalogue Fejervary de Pulsky*, n° 464.)

278

ΔΑΜΑCΚ

Inscription d'une pierre représentant un enfant allaité par une biche. (*Catalogue Crozat*, n° 709.) Mariette note, en décrivant cette gemme, qu'elle nous offre l'emblème de Damas en Phénicie, dont les médailles portent le même type. « On croit, ajoute-t-il, que cet enfant est Ascus, fondateur de la ville. » Les monnaies dont il veut parler sont des bronzes de l'empereur Philippe père, sur lesquelles on voit en effet un enfant assis à terre et allaité par une biche[2]. De cette pierre je rapprocherai les suivantes, qui donnent des noms de villes.

279

ANTIOXIA

Nicolo communiqué par le baron de Witte. Dans le champ, le buste d'une femme couronnée de tours, représentant probablement la Τύχη d'Antioche. Au-dessous, une tête d'aigle. Il s'agit sans doute ici de l'Antioche de Syrie, figurée ici comme sur ses monnaies, dont quelques-unes portent l'image de Jupiter[3].

280

HAVE ROMA

Inscription rétrograde d'une sardoine à deux couches nouvellement acquise par le Cabinet des médailles (n° 2071 *bis* du Catalogue manuscrit). Dans le champ est le buste de Rome casquée, avec lance et bouclier. Cette pierre a fait partie de la collection de Grivaud de la Vincelle. (Voir son *Catalogue* par Dubois, n° 299.)

[1] Eckhel, *Doctrina numorum veterum* t. IV, p. 335. Cf. t. II, p. 505.

[2] Mionnet, *Description des médailles antiques*, t. V, p. 292, n° 63; cf. J. de Witte, *Le géant Ascus* (*Revue numismatique*, 1844, p. 5 à 27).

[3] Eckhel, *op. cit.*, t. III, p. 271.

281

ΕΑΡ ΤΡΑΠΕΖΟΥΝΤΙΩΝ

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités. L'inscription entoure le buste d'un cavalier coiffé d'un bonnet phrygien, et l'encolure de son cheval. Est-ce un portrait ou la personnification des jeunes gens de Trapézonte, désignée par le mot ΕΑΡ, comme on le faisait pour les éphèbes d'une population[1]?

282

CΑΠΦω

« Cornaline. Sapho jouant de la lyre, appuyée sur un autel. »
(Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 764.)

283

ΘΕΜΙCΤΟΚΛΗC

« Corniola, con la testa di Temistocle, ligata in anello. » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 155].)

284

CΥΡΙΠΙΔΗC

Pour Εὐριπίδης. « Sardoine à deux couches. Sur une pierre ovale sont finement gravés quatre masques à physionomie expressive, groupés deux par deux. Entre eux et en gros caractères, le nom CΥΡΙΠΙΔΗC. » (*Catalogue Hertz*, p. 81.) Les reliefs d'un des vases à boire qui font partie de la magnifique argenterie trouvée à Bosco Reale représentent, avec l'inscription ЄΥΡΙΠΙΔΗC ΑΘΗΝΑΙΟC, Euripide, la main droite tournée vers un masque tragique que lui montre un petit squelette[2]. Le nom du même poète entouré de *larvæ scenicæ* symbolisant ses œuvres est donc celui que porte la sardoine du Catalogue Hertz.

[1] Athen., lib. III, cap. XXI : *Δημάδης δὲ ὁ ῥήτωρ ἔλεγε. . . . . ἔαρ τοῦ δήμου τοὺς ἐφήβους.* — [2] Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1895, p. 257.

285

TIAII

ZII VTA

NTAIII

Très belle améthyste vue à Paris chez un marchand d'antiquités, et qui me paraît devoir être classée à côté de la pierre précédente. Au-dessus de chacun des quatre groupes de lettres est un masque scénique de bon style, réunion qui rappelle celle des masques peints, dans le Térence du Vatican, en tête des diverses comédies[1]. Les caractères que ces images surmontent sont des semblants d'inscriptions, comme on en voit souvent sur les vases grecs.

286

AVG

PIVS

Sardoine. Entre les deux lignes, un dauphin et un trident.
(Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 203 r°.)

287

DIV IVL F

Sardoine. « Victoire avec couronne et palme, debout sur la proue d'un navire à l'extrémité duquel est le globe du monde. Au-dessus du navire, l'inscription. » (*Catalogue Hertz*, p. 34.)

288

TVIX

« Tête laurée du grand Constantin. Près d'elle, l'inscription. » (Dubois, *Description des antiquités de M. de Pourtalès-Gorgier*, n° 1162; *Catalogue des objets d'art et*

[1] Voir les reproductions qu'en donne, dans ses planches, de Berger, *Commentatio de personis, vulgo larvis seu mascheris*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de haute curiosité qui composent les collections de feu M. le comte de Pourtalès-Gorgier, n° 1184[1].)

289

ΜΗϹΠ
ΔΑΙΟϹ

Camée d'agate vu à Paris, chez un marchand d'antiquités. Un distique de Palladas inséré dans l'Anthologie grecque engage le lecteur à écarter les soucis :

Σκηνὴ πᾶς ὁ βίος καὶ παίγνιον. Ἢ μάθε παίζειν
Τὴν σπουδὴν μεταθείς, ἢ φέρε τὰς ὀδύνας[2].

C'est là ce que me semble résumer l'inscription de notre pierre : Μὴ σπουδαίως. Horace disait « linque severa », et la même pensée, si familière aux anciens, se montre dans le choix des noms propres Ἀλύπιος, Ἀμέριμνος, fréquents chez les Grecs comme chez les Latins. L'intaille dont je signale l'existence me paraît se rattacher à la nombreuse série des monuments antiques dont les inscriptions ou les images invitaient à user joyeusement de la vie[3].

290

ΚΤω
ΧΡω

« Posside. Vtere. » Ces deux mots se lisent sur une améthyste que j'ai vue à Rome chez M. Auguste Castellani. Elle représente un canthare, une patère et une couronne. Même légende sur une cornaline dont Buonarruoti a donné la gravure[4]; dans le champ de cette dernière sont gravés un canthare, une patère, un papillon, une couronne et un squelette, dont la signification n'est pas douteuse[5]. L'identité de l'inscription et de plusieurs des figures me donne à penser que,

(1) Sous les numéros 1156 de la *Description* et 1184 du *Catalogue* figure, dans la série des pierres gravées, l'article suivant : « Émail rouge. DIVO IVLIO. Tête laurée de Jules César vue de profil. Devant, la *lituus;* de l'autre côté, une étoile et l'inscription. » Je ne sais ce que Dubois a pu entendre par les mots « émail rouge ». En tout cas et à raison de la légende, dont je ne m'expliquerais pas la présence sur le chaton d'un anneau, ce petit objet me semble suspect. Il peut avoir été imité des monnaies frappées au temps d'Auguste en l'honneur de César et qui portent la même inscription.

(2) Chap. x, n° 272 (éd. Jacobs, t. II, p. 302; éd. Didot, t. II, p. 265). Un des vases d'argent trouvés à Bosco Reale porte, avec des symboles épicuriens, l'inscription CKHNH O BIOC.

(3) Voir ma note *Sur quelques objets antiques représentant des squelettes* (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1887, p. 251).

(4) *Alcuni frammenti di vasi antichi di vetro*, p. 193.

(5) La comtesse Lovatelli, *Thanatos*, p. 39, etc.

comme cette intaille, celle de M. Castellani doit être classée parmi les monuments de la philosophie épicurienne.

291

FRVOR

Lapis-lazuli vu à Paris chez un marchand d'antiquités. Au centre, une colombe tenant dans ses pattes une couronne; une palme est derrière elle; à droite et à gauche, un poisson. Celui de gauche est gravé entre l'F et les lettres renversées ꓤOVꓤ. Il s'agit ici, me paraît-il, du mot FRVOR qui se lit sur une sardoine publiée par Ficoroni[1]. Un anneau d'or déjà signalé porte l'acclamation FRVERE ME[2], adressée sans doute, si ce n'est une invite d'autre sorte[3], par le bijou même à son possesseur. L'inscription FLVERE peinte sur un vase de terre gallo-romain[4] représente de même le mot *fruere* par une permutation entre l'L et l'R, dont on a d'autres exemples[5]. Entre *fruor* et *utor*, dont j'ai parlé plus haut, les anciens établissaient une différence, comme en témoigne ce passage de Sénèque : « Tu voluptate frueris, ego utor; tu illam solum bonum putas, ego nec bonum[6]. » Je n'oserais affirmer que les graveurs des gemmes se soient élevés jusqu'à cette distinction du célèbre philosophe.

292

« Niccolo con più colori naturali et una Meduza in meso et nel rovescio lettere greche ЄMHNЄIKH, cioè *Mea Victoria.* » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 153].) Le sens de cette inscription m'échappe. Est-ce une parole de bon augure voulant dire : « Je tiens la victoire », ou bien ЄMH est-il un terme d'affection adressé à une certaine N*ίκη* et rappelant les expressions : « Nero meus », « Rispo meus[7] », « Mea Pythia ». « Mea tu », « O mea[8] », que l'on a relevées chez les auteurs anciens?

293

SOROR

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 71.) Bien que souvent le mot *soror*

[1] Pl. I, n° 4.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V, p. 434.

[3] Ovid., *Amores*, II, IX, 46.

[4] Du Cleuziou, *De la poterie gauloise*, p. 248.

[5] Cf. ci-dessus, n° 223.

[6] *De vita beata*, cap. X.

[7] Cicer., *Epist. famil.*, XIII, 64 et 65.

[8] Terent., *Eunuch.*, IV, XIII, 14; *Adelph.*, III, I, 2.

se trouve dans le sens de « maîtresse[1] », je ne voudrais pas affirmer qu'il s'agisse ici d'une des inscriptions galantes si communes sur les pierres gravées.

294

SOROR

Camée appartenant à M. Le Carpentier. Je l'ai vu, en 1865, au Palais de l'Industrie, parmi les objets compris dans l'Exposition de l'Union des beaux-arts.

295

SALBO ARIS
TIO FELIX S
OCRATES

Inscription d'une cornaline copiée à Rome dans la petite collection de la Propagande[2].

La même expression se retrouve sur un camée vu par Visconti :

SALVO EL
LESPONTI
O FELIX SV
NTROFVS[3]

[1] Ovid., *Metam.*, XIV, 761.

[2] N° 519. Elle est relevée dans le recueil intitulé *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia*, t. III, p. 483.

[3] *Opere varie*, t. II, p. 65. La célébrité des écrits de Visconti m'a fait hésiter à mettre en vedette, bien que peu connue, cette légende, qui n'a, que je sache, été reproduite nulle part. J'en dirai autant des inscriptions suivantes mentionnées comme il suit par l'illustre antiquaire :

« Sardoine onyx : ΧΡΗ ΧΡΗΜΑ ΙΒΥΞ » (p. 265).

« Sardoine onyx avec une veine blanche au milieu, gravure antique. Guerrier qui foule aux pieds le corps d'un ennemi décapité. A l'entour sont les lettres latines FAVSTA, qui donnent le nom de la personne qui s'en est servie comme d'un cachet » (p. 420).

« Cornaline, gravure antique du temps d'Adrien. Portrait d'une dame romaine, la tête coiffée à la manière de Mattidie et de Sabine, avec l'inscription grecque ΑΝΤΙΟΧΙϹ, nom propre qui est peut-être celui de la dame que l'on voit » (p. 431).

« Onyx à trois couches, deux de couleur d'azur et une noire dans le milieu, travaillée à l'antique des deux côtés. Elle présente deux portraits romains d'un homme et d'une femme, sans doute de deux époux appartenant à la fin du IVe siècle. Les lettres abrégées qu'on lit des deux côtés indiquaient les noms des personnages : M VET | ADEMVEAM » (p. 431-432).

« Pierre de touche, gravure antique, style égyptien du temps des Romains. Une momie renfermée dans un serpent qui l'environne. Deux éperviers, avec une fleur de lotus sur la tête, sont placés sur le cou du serpent. Dans

sur une gemme que cite Buonarruoti : SALVIS AVGVSTIS FELIX LEONIDES[1], et dans les pages d'un calendrier célèbre : SALVIS AVGVSTIS FELIX VALENTINVS[2]. De ces formules d'acclamations officiellement adressées aux empereurs on connaît des types divers : « Lætare incolumis Roma salvo principe[3] », « Te salvo salvi et securi sumus[4] », « Salva Roma quia salvus est Alexander[5] ».

296

ΓΡΗΓΟΝ

« Vigilans. Canis dormiens. In sardonyche excisa ». (Peiresc, *Gemmæ inscriptæ* [Bibl. nat., ms. du fonds français, n° 9530, fol. 252].)

297

ΓΡΗΓΟΝ

« Vigilans. Canis item dormiens. In sardonyche excisa. » (*Ibid.*) Un onyx déjà publié représente la même bête endormie : un rat, suivant le Catalogue du British Museum[6]; un loup, selon Panofka, qui donne le dessin d'une pierre où sont gravés les mots AKAKIN ΓΡΗΙΟΝ[7]. L'explication de cette série de camées me paraît être encore à chercher.

298

CAZTRE



ZIZAN

Pierre vue au musée du Vatican. L'inscription est rétrograde.

le champ est une grenouille ou un scarabée, le soleil et la lune. Gravure curieuse; au-dessous est le nom DAMNAMENEYC » (p. 433).

« Agate à deux couleurs, noire et azurée, avec cette inscription grecque : ΓΑΛΑΤΙϹ | ΜΑΚΕΔΟΝΙω | ΖΗϹΑΙϹ, pierre antique qui a sans doute servi de présent amical dans un jour de naissance » (p. 433-434).

« Agate noire avec une veine blanche dans le milieu; couronne d'épis dans laquelle sont deux lignes d'inscription comme il suit, contenant deux noms, l'un écrit en grec et l'autre en latin : ΛΥCΙΜΑΧ|OCLEPHORI » (p. 434).

[1] *Frammenti di vetri antichi*, p. 209.

[2] Millin, *Annales encyclopédiques*, 1817, t. III, p. 224; Mommsen, *Abhanlungen der Philologisch-historischen Classe der Wissenschaften*, t. II, p. 549, *Über den Chronographen vom J. 354*.

[3] Phædr., V, VII, 27.

[4] Lamprid., *Commod.*, XVIII.

[5] Idem, *Alex. Sev.*, LVII. Cf. Suet., *Caligula*, VI : « Salva Roma, salva patria, salvus est Germanicus ».

[6] *A Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 1964. London, 1888, in-8°.

[7] *Gemen mit Inschriften*, p. 125 et pl. IV, n° 46.

299

ΘЄΝΚΑΝΩΠΩ

Calcédoine. (*Catalogue des antiquités de Mme Mertens Schaaffhausen*, 2e partie, n° 1595.)

300

ΙΜΟΝΟΥΑ

Ομόνοια? Cornaline appartenant à M. Grignon de Montigny, vue en 1878 à l'Exposition universelle. Au-dessus de l'inscription, un papillon; au-dessous, une étoile.

301

IPSIFELIX

Camée. (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 157].)

302

ΠΡΟΚ.....ΟΠΤΘ

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

303

Q·IG·EV·D·D·BER

Jaspe rouge. « Buste drapé d'un jeune Romain. » Autour, la légende. (*Collection de M. de Montigny*, n° 431.)

304

CЄΛЄΥΚΟC Η ΧΑΡΙC

Onyx intaille. (Dubois, *Description des pierres gravées de Grivaud de la Vincelle*, n° 405.)

305

ΣΙΝΕΜΕSΤΥCΤΕ

Onyx brûlé. Un aigle sur une base, tenant une couronne dans son bec. (*Catalogue de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 198.)

306

TJAIAHVIITA

Sardoine. « Un lézard en face d'une grenouille; autour, l'inscription. »
(*Catalogue Hertz*, p. 68.)

307

TINV

« Au haut d'une pierre représentant deux oiseaux en regard. »
(Dubois, *Description des antiques de M. de Pourtalès-Gorgier*, n° 1090.)

308

TVMCΨOPA

Prime d'émeraude. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 869.)

309

VAPOYNOMA

Sur un chaton de cristal de roche vu au musée du Vatican.

310

VIT

Jaspe rouge. « Un guerrier tombé sur ses genoux tient un poignard. Sur le champ, VIT. Dans l'intérieur du bouclier, IΛEF. Cette pierre est entourée d'un grènetis. » (Dubois, *Description des antiques de M. de Pourtalès-Gorgier*, n° 1203.)

311

VIVA
NDII

« Sceau de cuivre carré. » (Le R. P. Delattre, *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, t. III, p. 12.) J'ignore s'il s'agit ici d'un sceau proprement dit ou d'un chaton de bague. Dans le premier cas, on pourrait songer à l'acclamation *Vivas in Deo* (cf. ci-après, n° 325); dans l'autre, à cette même formule et aux mots *Vivas mi diu* (nos 185 et 186).

312

Ω?.....NIKAC

Bague en argent. Un double phallus.
(De Witte, *Description des antiquités de l'abbé G****, n° 248.)

312 A

.....ΞΙΟΝ+...
.....ΛωΝΑΔΕωC
.....ΟΜΟLΟΓΟC
.....ΑΛΛΟΝCΟΙ
......ЄΠΙΚ.....

« In gemma excisa. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9530, fol. 252].)

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

Déjà fort rares aux temps de l'Église primitive, les pierres gravées qui portent des marques certaines de christianisme ne deviennent guère plus communes après l'avènement de Constantin. Il ne faudrait pas toutefois, lorsqu'on en veut faire le compte, tenir pour païennes toutes celles qu'on ne peut attribuer sûrement aux chrétiens. Les symboles que Clément d'Alexandrie leur recommande de faire graver sur leurs anneaux : la colombe, la barque, la lyre, le pêcheur [1], figurent aussi sur ceux des infidèles. Vouloir faire un départ entre celles qui présentent ces sujets serait donc tenter l'impossible. En ce qui touche les *gemmæ inscriptæ*, auxquelles j'ai restreint mon étude, la distinction demeure également fort difficile. Les salutations AVE, VIVAS, VINCAS, ЄYTYXI, FELICITER, les vœux de bonheur et de longue vie, la parole affectueuse DVLCIS ANIMA qui se lit sur les marbres païens comme sur ceux des catacombes romaines [2], peuvent avoir été adressés à des chrétiens aussi bien qu'à des idolâtres. La présence du mot *Pax* ne semble avoir rien de décisif, car je le retrouve sur une pierre portant, si on l'a bien vu, le caducée de Mercure [3]. Il en est de même des invocations BOHΘЄI, ЄΛЄHCON [4], et aussi de l'acclamation ЄIC ΘЄOC, également employée par les tenants des deux cultes [5], si bien que je ne saurais auquel attribuer sans réserve les deux pierres suivantes :

(1) *Pædag.*, III, XI.

(2) De Rossi, *Roma sotterr. cristiana*, t. III, p. 322, etc.

(3) Cette pierre, donnée par Raspe (*Catalogue raisonné de pierres gravées*, n° 2578), porte en même temps deux cornes d'abondance et deux mains qui se joignent. Réuni à ce dernier emblème, le mot PAX peut n'être ici que l'équivalent d'OMONOIA. (Cf. ci-dessus, n°s 192 à 196.)

(4) Voir ci-après, n°s 224, 225.

(5) Ci-dessus, p. 86.

IMPRIMERIE NATIONALE.

313

ЄIC ΘЄOC

Invantaire des médailles, graveures, pierres prétieuses, etc. de M. de Peiresk
(Bibl. nat., fonds français, ms. n° 9534, fol. 22 r°.)

314

ЄICΘ
ЄOC

Pierre enchâssée dans la couverture d'un évangéliaire du xii[e] siècle.
(Palustre, *Le trésor d'Aix-la-Chapelle*, pl. XI.)

Parmi les gemmes à inscriptions chrétiennes que j'ai à signaler, il en est quatre où se lit, comme dans la belle épitaphe d'Autun, le nom du Poisson symbolique.

315-315 A

« Xρīana antiqua. Unze graveures, deux desquelles sont cottées l'une IXΘIC, et l'autre ЄIC ΘЄOC. » (*Invantaire des médailles, graveures, pierres prétieuses antiques du cabinet de feu M. de Peiresk* [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9534, fol. 22 r°].)

316

IXΘYC

Cornaline à inscription rétrograde, vue au musée du Vatican.

317

Planche II, n° 317.

IXΘYC

Cornaline de ma collection, portant, avec ce mot, l'image du Poisson.

318

O X
C
> Y

Ἰχθύς? Cornaline vue à la bibliothèque de Ravenne.

A côté de ces quatre intailles très antiques[1], on en peut noter deux autres d'un âge assez voisin :

319

Planche II, n° 319.

ΧΡΙϹΤΟΔΟΥΛΟϹ

« Gemmæ Bagaræi, 1635. Aprilis. Jaspis ruber. Figura Pastoris boni. » (Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 223 et 227.) Une empreinte jointe à cette note permet de redresser comme je l'ai fait la lecture donnée par Peiresc, qui avait vu ici ΑΡΙϹΤΟΔΟΥΛΟϹ.

320

Planche II, n° 320.

ΛΟΥΚΙ

« Lucii. » Prime d'émeraude de ma collection.
Elle représente le Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules.

321

Planche II, n° 321.

SALVS RESTITVTA

Sardoine de ma collection, portant, avec cette légende, la figure d'un personnage dans l'attitude rigide d'un cadavre couché au tombeau; la tête est entourée d'un

[1] Cf. de Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, p. 11 et 12.

voile retombant des deux côtés, et le buste est entouré de bandelettes. A la droite, une palme. La même inscription se retrouve, accompagnée seulement d'une palme, sur une pierre publiée par Ficoroni, qui y voit la mention d'un vœu fait pour recouvrer la santé[1]. La pensée m'est venue que la figure gravée sur ma sardoine pouvait représenter le Christ mort, enveloppé de bandelettes, les bras libres, comme nous le voyons pour une figure de Lazare[2], et sur la tête duquel un *sudarium* avait été posé[3]. Si ce sentiment, auquel le savant P. Garrucci[4] a donné son approbation, est accepté, les mots SALVS RESTITVTA proclameraient que le Seigneur nous a rachetés par sa mort. Il resterait à chercher pourquoi on aurait dès le IVe siècle, âge probable de ma sardoine, représenté le Christ au tombeau.

322

Peut-être y a-t-il lieu de joindre à ces intailles une cornaline inédite du Cabinet des médailles (nº 2165 *bis* du Catalogue manuscrit), rappelant par sa disposition les pierres à sujets multiples, dont quelques types nous sont parvenus[5]. On y voit une barque sur laquelle un personnage est debout, tenant une corde qui aboutit à la tête d'un homme tombé dans les flots. A droite, une colombe portant un rameau. Dans le champ est l'inscription :

HMA
NO
YHΛ

pour *Emmanuel*, l'un des noms du Christ. Un large point de forme ronde suit le Λ final; quatre autres plus petits sont en bas, rangés sur une seule ligne. Bien qu'à en juger par le travail cette intaille ne paraisse pas suspecte, la singularité du sujet représenté me fait hésiter à me prononcer sur sa valeur. Peut-être, si la pierre est antique, a-t-on voulu, suivant une métaphore familière aux premiers chrétiens, symboliser l'homme sauvé des flots de la mer figurant les périls du siècle[6].

(1) Pl. III, nº 1.

(2) Joh., XIX, 40, et XX, 7.

(3) Garrucci, *Macarii Hagioglypta*, note de la page 82.

(4) *Mélanges de l'École française de Rome*, 1888, pl. IV.

(5) Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, pl. 477, nos 8, 11, 12; ma note sur *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne* (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1883, pl. I, nº 2).

(6) S. Ambros., *De virginibus*, lib. II, cap. II, § 17 : « Per mare sæculi sine sæcularibus fluctibus transierunt. »

Au nombre des légendes pouvant appartenir au IV[e] ou au V[e] siècle, j'inclinerais à placer celles qui vont suivre.

323

ΞΕΙϹΤΟϹ
ΙΗϹΟΥϹ
ΜΕΤΕΜΟΥ

« Christus Jesus mecum est. » Sardoine citée par Peiresc parmi celles de Bagaris. (Biblioth. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 227, et fonds latin n° 2343, fol. 74 v°.)

324

VIVAS IN DEO

« In lamina aurea. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [même manuscrit, fol. 252].)

Cette formule était, comme on le sait, des plus familières aux chrétiens (1).

325

Planche II, n° 325.

Bague de bronze de ma collection. Elle nous donne l'un des types du monogramme représentant l'acclamation que nous venons de voir; le V, l'N, l'A et l'I sont liés ensemble, comme le D et l'E; l'O et l'S sont seuls détachés. Je retrouve ce chiffre sur deux bagues, publiées, l'une par M. Drury Fortnum (2), l'autre par le savant M. Arneth, qui ne paraît pas en avoir reconnu le sens (3).

(1) VIVAS IN DEO (*Corpus inscript. latin.*, t. VII, n° 235; t. VIII, n° 4085, 4); VIVAI IN DIV (Vermiglioli, *Inscr. Perug.*, p. 616). Cf. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n°s 43, 48, 91, 273, 276, etc.

(2) *On finger-rings of the early christian period*, p. 12.

(3) *Monumente des k.k. Müntz und Antiken-Kabinettes in Wien*, planche S, I, n° 46, et page 76.

326

VI
VE
DE
O

Style en ivoire de la collection de M. Bulliot, à Autun. Au milieu est un renflement en forme de dé à quatre faces sur lesquelles l'inscription est répartie.

327

+ LVPV BIBA

« Lupus vivat. » Agrafe en bronze d'origine inconnue, conservée au musée Borély. (Mon *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, p. 98.)

En même temps qu'une vie sainte, les chrétiens se souhaitaient entre eux une existence heureuse. Nous le voyons par les inscriptions des bijoux qu'échangeaient les époux ou les fiancés : MICAEL MECV VIVAS IN DEO, est-il écrit sur un anneau dont mon savant confrère M. Deloche a publié le dessin[1]. Deux autres légendes de cette sorte me sont connues :

328

COII
M☧EV
IVAS

Bague de bronze vue chez Alexandre Castellani. L'inscription, qui est rétrograde, porte au milieu le chrisme; elle donne l'acclamation *Con* (pour *cum*[2]) *me vivas*, « Vis heureux (ou heureuse) avec moi ». Dans les peintures des verres à fond d'or, on voit, avec l'image des deux époux, ces légendes du même type : MAXIMA VIVAS CVM DEXTRA, VINCENTI VIVAS CVM S......IA[3].

[1] *Revue archéologique*, 1887, t. I, p. 151.

[2] Le mot *cum*, dans les épitaphes, est souvent écrit CVN, KOYN et CON, ce qui est devenu la forme italienne. (Gruter, 325, 7; Fabretti, VIII, 142; Boldetti, p. 387, 408, 428, 430.) Les exemples de la substitution de l'N à l'M sont d'ailleurs des plus fréquents sur les marbres. (Fabretti, VI, 11; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n°s 106, 162, 380, etc.)

[3] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e éd., pl. XXVIII, n°s 4 et 5.

329

ЄY
ΓЄ
NI
AЄON ΞHC
TIOY CЄ
MЄ
TA

Εὐγένι, ζησαῖς μετὰ Λεόντιου. « Eugène, vis (heureux) avec Léontium. » Agate du cabinet de Rascas de Bagaris. Au centre de la pierre, l'inscription gravée en lettres rétrogrades sur une croix dont le centre est occupé par un buste d'homme. (Bibl. nat., fonds latin, ms. n° 2342, fol. 74 v°.) Λεόντιον était le nom d'une maîtresse d'Épicure; une autre Λεόντιον figure dans une inscription de Smyrne[1]. ΞHCCЄ pour ZHCAIC donne à la fois la substitution du Ξ au Z, l'Є remplaçant la dipthongue AI dont il avait le son, et, s'il n'y a pas ici transposition du C (CЄ pour ЄC), la suppression de cette lettre finale.

330

Notons de plus, comme donnant le nom et les images de deux époux chrétiens, une tête d'épingle en ivoire vue à Rome dans la collection de M. Alexandre Castellani. Elle est formée de deux bustes juxtaposés représentant un homme barbu et une femme sur la poitrine de laquelle est gravée une croix. Au-dessous d'eux, un cartouche à double queue d'aronde avec l'inscription :

PETRONIA FLORIANVS[2]

331

A une époque un peu plus basse peut appartenir ce camée de ma collection que la présence du nom de *Maria* semble permettre de tenir pour chrétien :

MAPIA
ZHCAIC
ΠΟΛΛΟΙC
ЄΤЄCIN

[1] Diogen. Laert., X, 3; *Corpus inscr. græc.*, n° 3148. — [2] *Catalogue Alex. Castellani*, n° 739.

332-334

L'invocation *Βοῆθει* inscrite, nous l'avons vu plus haut, sur plusieurs gemmes païennes[1], devait demeurer longtemps familière aux fidèles. Comme leurs monuments, leurs écrits nous en apportent la preuve. *Κύριε, βοῆθει τῷ δούλῳ σοῦ* était, au milieu des tortures, le cri des saints qui demandaient au Christ la force de souffrir[2], et Vettori cite plusieurs pierres de basse époque où figure cette antique formule[3].

Ainsi en est-il pour l'inscription d'une bague byzantine en argent que j'ai vue à Rome chez un orfèvre :

KЄ BO
HΘI CO
ΦIAC

et pour ces autres bijoux qui, destinés sans doute à la vente courante, ne portent aucun nom :

KЄ BOH
ΘI TѠ ΦЄ)
POYNTI

(Camée d'onyx appartenant à M. Auguste Castellani.)

KЄ BO
HΘI T
O ΦN

Κύριε, βοῆθει τῷ φεροῦντι. Légende d'un anneau d'or. (Fr. Lenormant, *Description des médailles et antiquités du baron Behr*, n° 65.) Même formule sur une amulette du XIIe ou du XIIIe siècle appartenant à M. Schlumberger[4].

335

ERMINETHRVDIS

« Basilicæ Domni Gervasi anolo aureo nomen in se habentem scriptum dari præcipio. »
(Testament du VIIe siècle [Marini, *I papiri diplomatici*, p. 118].)

(1) N°s 224 et 225.
(2) Euseb., *Martyres Palæstinæ*, cap. XI; *Acta s. Tarachi*, § 11 (Ruinart, *Acta sincera*, ed. de 1713, p. 435).
(3) *Veteris gemmæ brevis explanatio* (Rome, 1760, in-4°).
(4) Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, p. 21.

336

+ GRAIFÆRIVS VTERE FELX[1]

Bague d'or du VIe ou du VIIe siècle trouvée à Géronde, près de Siders, et conservée au musée de Zurich. L'A et l'R du nom de *Graifarius* sont conjugués. (E. Egli, *Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde*, 1893, n° 4.)

337

VIC*tori* NV*s*

« Sur un sceau de bague de cuivre portant au milieu une croix latine avec les lettres symboliques AΩ. » (Le R. P. Delattre, *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, t. III, p. 12.)

Aussi bien que leurs persécuteurs, et malgré les adjurations des Pères, les chrétiens des anciens jours croyaient à la vertu de certaines amulettes.

De ces singuliers monuments je citerai seulement ceux qui avaient cours aux temps anciens.

Les païens, on vient de le voir, tenaient pour singulièrement efficaces les phylactères qui retraçaient quelque coup heureux, quelque victoire : l'image du *jactus venerius*, celles de Persée, d'Hercule, vainqueurs de la Méduse et du lion de Némée, celle de Salomon terrassant un démon malfaisant[2]. Ainsi en était-il chez les Juifs, dont les amulettes portaient les mots VINCIT LEO DE TRIBV IVDA[3]. D'une pensée de même nature semblent s'être inspirés les chrétiens en prêtant une vertu préservatrice aux inscriptions qui rappelaient, à défaut d'une victoire, la délivrance de quelque grand péril ou d'un mal redouté. Cette idée d'une connexion entre les types de bon augure et

[1] Pour la formule finale, voir ci-dessus, n°s 84 et suiv.

[2] Ci-dessus, p. 4, 5, 85 et 94.

[3] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 62; Reichelt, *De amuletis*, pl. II et IV, etc.

l'espoir d'une protection d'en haut a pu, je l'ai expliqué ailleurs, faire multiplier sur les tombes la représentation d'Isaac, de Jonas et de Daniel échappant par miracle à la mort, celle de Noé sauvé du déluge[1]. Des pierres gravées et d'autres bijoux encore reproduisent ces mêmes sujets : Daniel épargné par les lions[2], Jonas sortant des flancs du monstre[3], la colombe rapportant à l'arche le rameau verdoyant[4]; deux intailles, dans l'une desquelles Montfaucon reconnaît une amulette, représentent Isaac sauvé par l'ange[5].

338

L'une des marques les plus nettes de la valeur surnaturelle que les fidèles attachaient à ces souvenirs de préservation est la légende d'un petit camée du VIe siècle, appartenant au musée de Madrid et dont j'ai eu déjà l'occasion de parler :

OS NON C
OMINVE
TIS ES EO

Planche II, n° 338.

Os non comminuetis ex eo. C'est la reproduction du passage dans lequel saint Jean raconte comment, en accomplissement d'une parole prophétique des Livres saints, les jambes du Christ mis en croix ne furent pas rompues par le bourreau[6]. Ainsi que deux autres textes évangéliques dont je vais parler plus loin et qui mentionnent un péril évité, ces mots passaient pour posséder une vertu préservatrice.

(1) *Étude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, Introduction, § 5.

(2) Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, pl. 477, n° 8; *Nouveau recueil des inscriptions de la Gaule*, p. 114.

(3) *Mélanges de l'École française de Rome*, 1883, pl. I, n° 2; Garrucci, *op. cit.*, pl. 477, n°s 8 et 12.

(4) *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, 1856, pl. I, n° 9; Garrucci, *op. cit.*, pl. 477, n° 12.

(5) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, article *Abraham*, 2e éd., p. 6; Montfaucon, *Antiquité figurée*, Supplément, t. II, pl. LV, n° 6 et p. 213. Deux autres objets antiques, sur lesquels est également représenté le sacrifice d'Abraham, peuvent avoir servi d'amulettes : une médaille de bronze publiée par de Rossi (*Bullett.*, 1869, n° 3 de la planche), le relief du plat d'une pierre en forme de demi-noix, autrefois vue par Boldetti (*Osservazioni*, p. 297-298), et que j'ai retrouvée parmi les gemmes que possède M. Maxwell Sommerville (*Engraved gems*, pl. III, n° 7 et p. 664).

(6) Joh., XIX, 36; *Exod.*, XII, 45; *Num.*, IX, 12.

On les croyait puissants à garantir de certains maux[1]. Ils gardaient, disait-on, les accusés des souffrances de la torture[2].

En présence des textes qui en témoignent, et surtout devant l'inscription du camée de Madrid qui reporte à l'antiquité même cette persuasion singulière, il m'est difficile de ne pas remarquer certain passage d'un document suspect sans doute, mais de date ancienne : ce sont les Actes des saints Valère et Ruffin qui, d'après le récit de leur martyre, auraient dit, pendant la torture, ces mots du Psalmiste, parallèles à ceux de saint Jean : « Dominus custodit ossa justorum; unum ex his non conteretur[3]. »

Dans le nombre des textes tirés des Livres saints, deux autres rappelant la disparition d'un danger étaient également tenus pour doués d'une vertu préservatrice : ce sont les passages où saint Luc et saint Jean nous montrent le Christ échappant à la fureur des Juifs, et ses apôtres laissés en liberté par la troupe qu'avait amenée Judas. Des objets sur lesquels se lisent ces deux versets, dont j'ai parlé ailleurs[4], je n'ai encore rencontré que des types de basse époque. Il n'est toutefois pas impossible, à en juger par l'âge du camée de Madrid, qu'il en ait existé de beaucoup plus anciens.

339

Si le savant Cardinali ne s'est pas trompé en comptant parmi les monuments antiques un anneau d'or où sont gravés les mots :

ET VERBVM CARO FACTVM EST[5]

l'usage de les inscrire sur des objets usuels remonterait au ve ou au vi^e siècle. Qu'ils aient été regardés comme possédant une vertu préservatrice, je n'en saurais douter, tant les preuves s'en présentent nombreuses : saint Augustin constate que, de son temps, les malades, pour hâter leur guérison, s'appliquaient sur la tête l'évangile de saint Jean d'où ce texte est, comme on le sait, tiré[6]. J'ai noté ailleurs que, peut-être à raison d'une très ancienne légende d'après laquelle les mots *et Verbum caro*

[1] Del Rio, *Disquis. rerum magic.*, lib. III, pars II, quæst. IV, sect. 8 (éd. de 1603, t. II, p. 102); Thiers, *Traité des superstitions*, éd. de 1741, t. I, p. 410 et 490.

[2] Grillandus, *Tractatus de judiciis crimin.*, éd. de 1536, in-8°, fol. C r°; Étienne Tabourot, *Les bigarrures du Sieur des Accords*, éd. de 1602, p. 507.

[3] *Acta ss. Valeriani et Ruffini*, § 4. 14 jun. (*Acta sanctorum*, t. II, p. 797); *Psalm.* XXXIII, v. 21.

[4] *Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale* (*Revue numismatique*, 1891, p. 249); *Les inscriptions du camée dit le Jupiter du trésor de Chartres* (*ibid.*, 1894, p. 183).

[5] *Iscrizioni antiche inedite*, n° 44 (*Giornale arcadico*, 1821, t. XI, p. 232).

[6] *Tractatus VII in Joh.*, cap. XII.

factum est auraient été dits par la voix du tonnerre, la récitation du début de l'Évangile de saint Jean passait pour écarter la foudre[1]. Ce n'était pas seulement contre elle qu'on s'armait de ce texte sacré; on lui croyait également le pouvoir de conjurer les périls de la mer[2].

A l'anneau que cite Cardinali, aux amulettes dont j'ai donné une première liste à mesure qu'elles tombaient sous ma main, vient s'ajouter une ancienne pièce de cuivre passée du Cabinet Sainte-Geneviève dans celui des Médailles. Ce phylactère du XVIIe siècle est une marque, entre tant d'autres, de la vitalité des superstitions antiques; il porte sur l'une de ses faces une inscription mystérieuse où se lisent les mots familiers aux sorciers : TRIBV IVDA, abrégé du texte *Vicit leo de tribu Juda*, et sur l'autre : VERBVM·CARO·FACTVM·EST·ET·HABITAVIT·IN·NOBIS[3].

340

Aux formules gravées sur les bijoux pour appeler la protection d'en haut se joint l'inscription d'un bracelet de cuivre que M. Renan a rapporté de Phénicie :

OKAT
OIKONЄ
BOHΘIA
TOVY[4]

Ces paroles, que l'antiquaire Lupi a vues inscrites ainsi sur un anneau antique :

ωKA
TVKωNЄ
MBOHΘHA
TOYYΨH
CTOY

reproduisent, comme on le sait, le premier verset du psaume XC : Ὁ κατοικῶν ἐν

[1] Voir mes notices intitulées : *Le premier chapitre de saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes; D'un verset de saint Luc inscrit sur quelques anciennes cloches d'églises* (*Revue archéologique*, 1894, t. II, p. 8; *Bulletin monumental*, 1894, p. 244).

[2] Assailli, dans la mer des Antilles, par une trombe qui menaçait d'engloutir son vaisseau, Christophe Colomb fit réciter, pour le sauver, l'évangile de saint Jean (Las Casas, *Historia de las Indias*, l. II, c. XXIV, édition de Madrid, 1875, t. III, p. 127). Cf. le mémoire de Mme de Guérin Du Cayla intitulé : *Quelques coutumes religieuses de Marseille avant le XVIIe siècle* [*Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 1890, t. XLII, p. 253].)

[3] Du Molinet, *Cabinet de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, pl. XXXI, n° 20 et p. 138.

[4] *Mission de Phénicie*, p. 432.

βοηθεία τοῦ Ὑψίστου[1]. Que quelques-uns les aient portées dans un esprit de superstition, je n'en saurais douter, car elles sont gravées sur une très petite planchette égyptienne avec trou de suspension, où se lisent en même temps ces mots de caractère magique :

BOYC
BOAI
BOA
BOYC[2]

Notons, d'autre part, qu'on les retrouve en Orient sur un linteau de porte[3] et sur l'entrée d'une tombe[4].

(1) *Dissertazioni, lettere, etc.*, t. II, p. 260.

(2) Mon mémoire sur les *Tablai égyptiennes à inscriptions grecques* (*Revue archéologique*, 1875, t. I, p. 241 et 306).

(3) Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, n° 2672.

(4) Le P. Lagrange, *Saint Étienne et son sanctuaire à Jérusalem*, p. 128.

NOMS PROPRES LATINS OU EN LETTRES LATINES.

En parlant des gemmes sur lesquelles sont inscrits des souhaits de bonheur, de longue vie, des formules de salutation, j'en ai cité plusieurs qui portent le nom de celui auquel elles ont appartenu. Souvent ce nom y figure seul. Ainsi en est-il pour des pierres ou anneaux de ma collection, pour d'autres pièces inédites ou relevées par moi dans divers catalogues imprimés ou manuscrits.

Voici la liste de ces noms grecs et latins souvent écrits au génitif et devant lesquels est alors sous-entendu ou *signum* ou *σφραγίς*.

341

ACI[1]

Émeraude. Hercule nu tenant la massue, en face d'un Hermès barbu.
(Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 667.

342

ACIBA

Cornaline brûlée représentant le signe du Verseau. (*Catalogue de Tersan*, n° 268[2].)

343

ADAVCTIN

Cornaline vue au musée du Vatican.

[1] Début d'un nom latin ACI... aussi bien que d'un nom grec AΣI... les Σ de forme lunaire étant fréquents sur les pierres gravées.

[2] Pour les gemmes représentant des constellations, voir ci-dessus, n° 257.

344

AEP

Améthyste. (Le R. P. Delattre, *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, t. III, p. 12.)

345

AEPICTESIS

Cornaline. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 866.)

346

AE TI

Nicolo? (*Collection du baron de Hirsch*, n° 444.)

347

A FOL

Sardoine vue chez le duc de Blacas. A la face, une tête laurée. Au revers, avec l'inscription, un fût de colonne auquel une épée est suspendue.

348

ALCI

Prime d'émeraude. L'inscription est accompagnée du signe du Lion. Au-dessus, une étoile. (*Catalogue Hertz*, p. 35.)

349

ALSLA

Cornaline. Guerrier nu debout. (*Catalogue de la collection Hirsch*, n° 356.)

350

Planche II, n° 350.

AMBACI
VENER

En lettres rétrogrades, sur une cornaline de ma collection.

351

AMITY

Agate. Pégase paissant. Au-dessus, l'inscription.
(*Collection de M. le baron de Hirsch*, n° 281.)

352

AMNC

Cornaline inédite du Cabinet des médailles (n° 2125 *bis*). Elle représente une barque sur la mer et un personnage debout tenant d'une main le *parazonium* (?). Sur l'autre face, une Victoire.

353

AMOS

« Apud Pa. Petavium. Sarda in qua Trojæ civitas, cum inscriptione AMOS. » (Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 128 v°].)

354

ANI

Sardoine. « Hercule absous par Déiphobe d'Amytela du meurtre d'Iphytus. Entre eux, un cippe figurant le monument funéraire. » (*Catalogue Hertz*, p. 38.)

355

ANNVA PROCVLACS

Sardoine à deux couches. (*Ibid.*, p. 71.)

356

ANTERONIS

Cornaline appartenant à M. Grignon de Montigny, vue en 1878 à l'Exposition universelle. L'inscription est rétrograde.

357

ANTHINOVS

Sardoine à trois couches. Tête d'Antinoüs de profil; au-dessous, l'inscription.

(Dubois, *Description des pierres gravées de Grivaud de la Vincelle*, n° 307.) L'une des intailles relevées par Raspe (*A descriptive Catalogue of engraved gems*, n° 11638) représente les têtes affrontées d'Hadrien et d'Antinoüs avec le lotus au front et l'inscription ΘΕΙΟϹ ΑΝΤΙΝΟΟϹ.

358

ANTIO

VWVA

Cornaline vue au musée du Vatican. Une palme entre les deux lignes.

359

APOLLONI A

« Jaspis ruber. Puer alatus equitans, præeunte delphino, adstante aquila leporem dilaniante. » (Note de Peiresc [Biblioth. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 234 v°].)

360

ARE

VSA

Arethusa. Bague d'or. (*Catalogue d'Alexandre Castellani*, Rome, 1884, p. 905.)

361

ASPHA·L

Onyx à deux couches. Un cheval au galop. (*Catalogue Hertz*, p. 65.)

362

ATYIS

Onyx. Une lionne passant. (*Ibid.*, p. 63.)

363

AVG

« Eroe armato con aquila romana ed il Palladio. Corniola. » (*Impronte gemmarie pubblicate da Tommaso Cades* [*Bullettino dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1834, p. 122].)

364

AVG

« Sardoine à deux couches. L'inscription sur un bouclier. »
(*Catalogue Hertz*, p. 71.)

365

AVITVS

Intaille vue à Paris chez un marchand.
Au-dessus de l'inscription, Pégase, les ailes déployées.

366

AVXILI

Onyx vu à Paris chez le même marchand.

367

BANI

« Sardoine. Chiron enseignant au jeune Achille à jouer de la lyre. »
(*Catalogue Hertz*, p. 41.)

368

Planche II, n° 368.

BASSA

Onyx de ma collection. Lettres rétrogrades.

369

BELLA

« Mercure avec caducée et bourse. Le bas de la figure se termine en tête de coq, avec le mot BELLA. Prime d'émeraude. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 587.) BELLA peut être un nom propre[1]. S'il s'agit ici d'une épithète, ce serait la traduction latine du mot ΚΑΛΗ, si fréquemment inscrit sur les gemmes grecques[2].

[1] *Annali dell' Instit. di corr. archeol.*, 1855, p. 22. — [2] Ci-dessus, n°s 125 et suivants.

370

« Trente quatre graveures sur l'une desquelles est escript BRASIDAS. » (*Invantaire des graveures, pierres prétieuses et poids antiques du cabinet de feu M. de Peiresk* [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9534, fol. 22 r°].)

371

CALETYCHE

« Tête de femme. Jaspe rouge. »
(Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 508.)

372

CALLIPE ROMANA

« Victoire tenant une palme et conduisant un cheval. Onyx. »
(Cohen, *Description des médailles, etc. de feu M. Badeigts de Laborde*, n° 50.)

373

C ATILI SMI

« In sarda. Caput galeatum. » (Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 231 r°.)

374

CAPVA

Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités. La chrétienne CARTACO, dont nous possédons l'épitaphe[1], et deux autres personnages appelés CORINTHVS[2] semblent avoir porté de même le nom d'une ville.

375

Planche II, n° 375.

CARPVS

Onyx acheté à Rome. Lettres rétrogrades.

[1] Gori, *Inscript. Etr.*, t. III, p. 332. — [2] Ci-après, n° 387-389.

376

CCC CAI CALCII CILONIS

Nicolo. (*Catalogue Hertz*, p. 71.)

377

C·C·I
ꓘAꓘTAGI
NI F

Cornaline appartenant à M. Grignon de Montigny, vue en 1878 à l'Exposition universelle. L'inscription est rétrograde.

378

C·C·L·BVBD·SALVS

« Hercule, couronné de feuilles de peuplier, avec une étoile. Cornaline. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 82.)

379

C COR SEVERI

Sardoine représentant Cérès avec patère et sceptre, assise devant une corbeille de fruits. (*Catalogue Hertz*, p. 11.)

380

CL IVVENALIS

« De Villemenon. In gemma sardonyche arabica, in qua sculptus leo sedens. » (Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 201].)

381

C MAD

Cornaline. Grylle formé d'un paon à tête humaine surmontée d'antennes avec un masque d'homme barbu sur le dos. (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 694.)

382

C·MANIL

Sardoine en cabochon. Masque barbu; au-dessous, l'inscription. (*Collection de M. de Montigny*, n° 425.)

383

CN·CAT
Au revers :
TERTI

(*Signum*) *Cnei Cattii Tertii*. Intaille vue au musée du Vatican.

384

COL...MOIV?...

Pâte antique jaune. Un faune agenouillé sur la terre et tressant une guirlande. (*Catalogue Hertz*, p. 31.) C'était là un sujet des plus répandus, et que l'on reproduisait par le moulage. Le *Catalogue Hertz* en mentionne à la même page deux répliques, l'une sur un hyacinthe, et l'autre en pâte de verre.

385

C.COLVMILI

Cabochon de cornaline. Lion courant à gauche. Style d'imitation étrusque. J'ai oublié de noter où j'ai vu cette pierre.

386

COMODO

Pour *Commodus*, avec changement de l'V en O et suppression de l'S final[1]. Pierre grise montée dans une bague d'argent, trouvée en 1809. (Maxe Werly, *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 55.)

[1] *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 281.

387

CORINTHVS

Nicolo appartenant à M. Grignon de Montigny. Vu en 1878 à l'Exposition universelle. Inscription rétrograde. Au-dessus, une palme; au-dessous, une couronne[1].

388

CORINTHVS

Nicolo. L'inscription entre une palme et une couronne.
(*Collection du baron de Hirsch*, n° 443.)

389

CORINTVS

Onyx à quatre couches, vu dans la collection Pourtalès. Au-dessous du nom, un caducée; au-dessous, une palme. Dubois l'a relevé dans le Catalogue de cette collection (n° 1123).

390

CORNVF

Cornaline inédite, acquise par le Cabinet des médailles et portant le n° 1958 *bis*. L'inscription est rétrograde. Dans le champ, une tête de bélier, emblème sans doute du nom de *Cornuficius*. C'est ainsi que nous verrons plus loin un rat représenté sur la pierre gravée d'un personnage appelé MVS, une Victoire sur celle d'un autre nommé Victor. Une *ascia* figure, comme on le sait, sur les deniers de la famille *Valeria* dans laquelle le cognomen *Asciculus* était d'un usage fréquent[2]. Les sépultures mêmes présentent souvent ces sortes d'emblèmes. Un vaisseau est gravé sur la tombe de *Nabira;* une laie, un serpent, une chatte sur celles de *Porcella*, de *Dracontius*, de *Felicla*[3].

(1) Même nom sur une pierre citée par Ficoroni, pl. VII, n° 13 : CINVRA CORINTHI HAVE.

(2) Eckhel, *Doctrina num. vet.*, t. V, p. 330.

(3) Boldetti, *Osservazioni*, p. 373, 376, 386; Fabretti, *Inscr. domest.*, cap. III, n° 423. Voir de plus, au sujet de ces emblèmes, Kopp, *Palæographia critica*, t. III, p. 612.

391

C·PIALI

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités. Dans le champ, une femme assise devant un trophée.

392

C·POBLICI Q·F

Cornaline vue chez le même marchand. Dans le champ, Hercule étouffant un lion; à droite, sa massue.

393

C P V

Jaspe rouge. Initiales des *tria nomina*. (*Collection de M. de Montigny*, n° 248.)

394

CRISPVS

Sur une cornaline. (Le R. P. Delattre, *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, t. III, p. 12.)

395

C SEP
TELE

« Cornaline. Hermès de Bacchus Pogon garni de pampres. L'inscription répartie des deux côtés en deux lignes. » (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 657.)

396

C·SINTILI C·F·POL

(*Signum*) *Caïi Syntilii Caii filii Pollionis*. Cornaline copiée à Paris chez un marchand d'antiquités. Dans le champ de la pierre, Victoire debout avec couronne et palme.

397

C.TALONI

Cornaline. Une chèvre marine. (*Catalogue Hertz*, p. 13.)

398

C·VOLCACI C·F

(*Signum*) *Caii Volcatii Caii filii.* Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités. Dans le champ de la pierre, un Amour monté sur un lion au galop.

399

CYPELLVS

Nicolo. Le nom dans une couronne.
(*Catalogue des collections de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 1599.)

400

DANILIVS

Agate rubanée appartenant à M. Turpin de Crissé.
Dans le champ, un guerrier nu, casqué, s'appuyant sur sa lance.

401

DASSI

Cornaline du musée de Bar. L'inscription, en lettres rétrogrades, est gravée à la droite d'une figure de Vénus sortant du bain et tenant une étoffe dont elle essuie la jambe qu'elle relève. (Communication de M. Maxe Werly.)

402

DIGNIDI
MAGNNVS

« In sarda. Ulysses petasatus cum cane. » (Bibl. nat., ms. du fonds français, n° 9530, fol. 231 r°.)

403

DMC

Cornaline. Hercule, revêtu de la peau de lion, tient de la main gauche sa massue, et de la droite sa coupe. Les trois lettres sont les initiales des *tria nomina* romains. (*Catalogue Hertz*, p. 38.)

404

DOSIDAS

Cornaline vue au musée du Vatican.

405

ECA·COPID

Cornaline vue à Paris chez un marchand. Elle a pu désigner deux noms, commençant l'un par *Heca*, l'autre par *Cupid* ou *Cupit.* Dans le champ, la Fortune ailée et casquée, tenant de la main droite deux épis. Devant elle, un gouvernail.

406

ECHIO
VA

Cristal de roche appartenant à M. Grignon de Montigny. Vu en 1878 à l'Exposition universelle. Entre les deux lignes, une palme. L'inscription est rétrograde.

407

ELAS

Dans le champ de la pierre, corne d'abondance entre deux coqs.
(*Collection de M. de Montigny*, n° 299.)

408

ELENCVS

« Apud Rasc. de Bag. [1] » Au-dessus du nom, un croissant surmonté de trois étoiles.

409

Planche II, n° 409.

EPAFR
ODITV

Cornaline de ma collection. Comme celle de la pierre suivante, son inscription est rétrograde.

[1] Rascas de Bagaris.

410

EROS

Pierre de forme elliptique, à bord taillé en biseau.
(Note communiquée par le R. P. Delattre.)

411

EVCARI

Cornaline vue à la bibliothèque de Ravenne. Peut-être est-ce celle qu'a publiée Ficoroni[1]. Les nombreux exemples de ce nom que nous trouvons chez les anciens ne permettent pas de l'affirmer.

412

EVCHOM

Prime d'émeraude. L'inscription est dans une couronne.
(Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 868.)

413

EVCR

Cornaline. Aigle de profil. (*Catalogue de Tersan*, n° 267.)

414

EVE
NTI

Cornaline vue à la bibliothèque de Ravenne[2].

415

EVG
ENI

Pierre vue au musée du Vatican. Entre les deux lignes écrites en lettres rétrogrades est gravée une coquille.

[1] Pl. II, n° 17. — [2] C'est peut-être l'inscription, coupée de même, qu'a publiée Gori (*Gemmæ antiquæ ex thesauro Mediceo*, t. II, p. XXXV).

416

« Dioscure assis à gauche sur un tronc d'arbre et tenant un glaive dans sa main droite. Dans le champ, trois étoiles et le nom EVODVS sur deux lignes. Couronne de laurier en bordure. Cornaline. » (*Collection de M. de Montigny*, n° 274.)

417

EVPHAERISTVS

« In sardonyche indica excisa. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

418

ЄV
POL
IS

« Apud Rascas de Bagaris. » Inscription rétrograde; à droite, une palme divisant la pierre par la moitié. Dans la seconde partie, un vase contenant soit trois épis[1], soit trois palmes destinées aux vainqueurs des concours et des jeux. Les deux sujets sont encadrés par des palmes formant couronne. (Bibl. nat., ms. du fonds latin n° 2343, fol. 74 v°.)

419

EVPOR

Cornaline vue chez le duc de Blacas. Panthère courant sur un thyrse. L'inscription est rétrograde.

420

FAVSTA

Sardoine vue chez le duc de Blacas. Hyllus foulant aux pieds le corps d'Eurysthée et tenant de la main droite un casque. L'inscription est coupée en deux par le sujet.

[1] Voir Lucien, *Charidœmus*, § 3.

420 A

FAVSTVS

Sur un anneau. (C. Drury Fortnum, *On finger-rings of the early christian period*, p. 20.)

421

FAVSTVS·FELIX·VENVSTVS

« Cornaline. Dans le champ, trois trophées. »
(Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 740.)

422

FELIX

« Sardoine. Tête de Romain. » (*Ibid.*, n° 229.)

423

FELIX

Camée. « L'Espérance debout à gauche, diadémée, tenant une fleur et relevant son chiton. Devant, la légende FELIX en creux. » (*Collection de M. de Montigny*, n° 617.)

424

FELIX

Cornaline vue à Paris chez un marchand. Sujet : une lionne passant à droite.

425

FELIX

Avec l'image d'un bœuf marchant à droite. (*Musée Fol. Pierres gravées*, pl. CIV, n° 10.)

426

FESHOS

« Masque de faune vu de profil, entouré du mot FESHOS. Sardoine. » (*Catalogue des objets d'antiquités qui composaient le cabinet de l'abbé Campion de Tersan*, n° 251.) Peut-être faut-il lire ici *Festos* pour *Festus*.

427

FLAVG

Pâte violette. Méléagre, tenant deux épieux, regarde la tête du sanglier de Calydon posée sur une stèle. A ses pieds, un chien. (*Catalogue Hertz*, p. 40.) FL est l'abrégé du gentilice *Flavius* employé comme prénom [1]. AVG peut être le début d'un nom tel qu'*Augentius*, *Augurinus* ou autre.

428

FLORA

Jaspe vu à Rome chez un marchand. Deux palmes encadrent le nom.

429

FOR

Pâte antique de verre bleu achetée à Rome.

Comme celles des deux pierres qui vont suivre, son inscription est rétrograde.

430

FOR
TVNAT

Sardoine copiée au musée du Vatican.

431

FRTRRSA PRISCO

Fructuosa? Bague d'argent [2].

(De Witte, *Description des antiquités de l'abbé H. G.*, n° 248.)

432

« Agate elliptique, longue de 11 millimètres. La plus grande face, de couleur noire, sans gravure; l'autre face, de couleur bleuâtre, porte une jument allaitant son poulain. Au-dessus de la jument, les lettres FRV; au-dessous de la tête, la lettre C. » (Note communiquée par le R. P. Delattre.)

[1] Cf. ci-dessus, p. 10. — [2] Cf. PROTEROS VGIAE. (Spon, *Miscellanea*, p. 29.)

433

HELVIAE
SAL

Onyx vu à Paris chez un marchand.

434

HERCV
LANI

« Onyx. Apud Rascasium de Bagaris. »
(Bibl. nat., ms. du fonds latin n° 2343, fol. 74 v°.)

435

HERMADION

Cornaline. (*Catalogue des antiquités de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 1601.)

436

HERMAISCVS

« Tête d'Hercule jeune couronnée de lauriers, autour de laquelle on lit l'inscription. Sardoine barrée altérée par le feu. » (*Catalogue des objets d'antiquité de l'abbé Campion de Tersan*, n° 252.)

437

HERMAISCVS

« Tête imberbe; autour, la légende. Agate rubanée. » (*Collect. de M. de Montigny*, n° 400.)
Peut-être la même pierre que la précédente.

438

HERMIA

Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités.
Dans le champ de la pierre, tête d'homme et lance. L'H et l'E sont liés.

439

HIERIA

Cornaline. Un lièvre devant une corbeille de fruits. (*Catalogue Hertz*, p. 64.)

440

HIL
ARA

Jaspe rouge vu au musée du Vatican. Les caractères sont rétrogrades.

441

HILARI

Agate rubanée vue au musée du Vatican.

442

IHLARI

Sardoine en cabochon. Massue entre deux cornes d'abondance. Au-dessus, IHLARI pour HILARI. C'est là une des nombreuses fautes échappées aux graveurs de pierres fines, et qui parfois en rendent les inscriptions impossibles à comprendre. (*Collection de M. de Montigny*, n° 449.)

443

Planche II, n° 443.

HILARITAS
TIICVSA

Jaspe rouge très finement gravé. Je l'ai acheté à Rome. L'E formé, comme nous le voyons ici, de deux barres parallèles se rencontre sur les marbres jusque dans les dernières années du IIIe siècle[1].

444

IANVARI

Cornaline de ma collection.

445

I GRAC

Pâte bleue antique. Géant à jambes anguiformes, brandissant une massue. (*Catalogue Hertz*, p. 8.)

[1] Cf. ci-dessus, p. 11.

446

INDVTA

« In sardonyche arabica. Victoriæ figura pectore tenus. »
(*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

447

IRE
NE

Irene. Empreinte vue à Rome. Inscription rétrograde.

448

IVCVNDI

« Sileno sull' asino, con vaso e tirso. Corniola. » (*Impronte gemmarie pubblicate dall' incisore Tommaso Cades* [*Bullettino dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1834, p. 125].)

449

IVLI

Onyx vu chez M. de Blacas. Lièvre courant à droite. L'inscription est rétrograde.

450

I VL
I SI

Onyx de ma collection, à couche brune sur couche blanche. Dans le champ, un aigle levant la tête tient dans son bec une couronne, et dans ses serres la foudre. L'inscription est rétrograde; l'L et l'V sont liés. M. Mowat, à qui j'ai communiqué cette pierre, propose d'y lire IVL*ii* ISI*dori*[1].

451

IVVENALIS

Onyx vu au musée du Vatican. Inscription rétrograde.
Au-dessus, une couronne à lemnisques; au bas, une palme.

[1] *Revue archéologique*, 1886, t. VIII, p. 149-151.

452

L AELIV CAE

Grenat. (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 157].)

453

L.ATILI

Cornaline brûlée venant de Syrie, vue chez M. Turpin de Crissé.

454

LAT
INE

Cornaline. (Collection de M. Auguste Castellani.)

455

L BINNI.L
L

Cornaline, au musée du Vatican.

456

L CAS MAX

(Dubois, *Description des pierres gravées de Grivaud de la Vincelle*, n° 411.)

457

L C
B P

Cornaline communiquée par le R. P. Delattre.
Les quatre lettres entourent une feuille de lierre.

458

L·C·IVL

Cornaline. Sphinx assis, vu de profil. (*Catalogue Hertz*, p. 39.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

459

LCNCL

Cornaline. Jupiter assis; au revers, un lion au-dessus duquel est l'inscription. (*Catalogue de Tersan*, n° 265.)

460

L
DOMITIVS
OPTATVS

« Apud Rasc. de Bagaris. » (Bibl. nat., fonds latin, ms. n° 2343, fol. 74 v°.)

461

L D VIRILI

Sardoine. « *Bonus Eventus* avec la palme, la main gauche appuyée sur un cippe. Devant lui, un chien. » (*Catalogue Hertz*, p. 35.)

462

L. MEM

Sardoine brune. Être fantastique avec tête d'aigle et des ailes, agenouillé à gauche et tournant la tête. (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 690.)

463

L·NF
IVN

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités.

464

LOLLIA FELIX

Sardoine. Tête de faune. (*Catalogue Fejervary de Pulsky*, n° 689.)

465

L. PED

Cornaline achetée à Rome. Elle est traversée par une bande blanche.

466

Cornaline. Femme debout, tenant de chaque main un objet difficile à reconnaître, peut-être une grenade. Aux côtés de la figure, les deux lettres L S. (Communication du R. P. Delattre.)

467

L S
IANVARIVS

Cornaline de ma collection. Inscription rétrograde entourée de deux palmes.

468

« Hiacintho con un toro e le lettere L THORVS. » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 156].) C'est une des pierres assez nombreuses où le nom est accompagné d'une figure qui en offre l'emblème[1].

469

L.TIT

Cabochon de jaspe brûlé, vu chez le duc de Blacas. Inscription rétrograde. Dans le champ de la pierre, un vendangeur entre deux paniers de raisin qu'il porte au pressoir; il foule aux pieds les grappes de l'un de ces paniers.

470

L·VOLCEIVMP·AVLVM

Onyx barré. Bacchus barbu, avec le thyrse et le canthare. (*Catalogue Hertz*, p. 26.)

471

L·VOLVSIVS·SECVNDIO

« Amour à cheval sur un coq. Autour, l'inscription. Cornaline orbiculaire. » (*Collection de M. de Montigny*, n° 264.)

[1] Voir ci-dessus, n° 390.

472

Planche II, n° 472.

LVSV
MAC

De ma collection. Cabochon de cornaline. Inscription rétrograde. Entre les deux lignes, une palme.

473

LVSOR

Cornaline vue à Paris chez un marchand. Inscription rétrograde surmontée de trois ceps de vigne.

474

L·VE·TT

« Sardoine. Guerrier, le pied posé sur une pierre. Dans le champ, l'inscription. » (*Collection du baron de Hirsch*, n° 356.)

475

LYPSA

Jaspe rouge. Buste d'homme. (*Catalogue Hetrz*, p. 47.)

476

M·ÆLIORO

« Aigle éployé au-dessus duquel est l'inscription. Sardoine. » (*Catalogue des objets d'antiquité de l'abbé Campion de Tersan*, n° 256.)

477

M·ALB·HIL

« Cornaline. Un berger gardant son troupeau. » (Mariette, *Description de la collection de pierres gravées de M. Crozat*, n° 752.)

478

MALL

« Sardoine. Un groupe composé d'un homme barbu et de la tête d'un éléphant tenant dans sa trompe un marteau, emblème du nom du possesseur de la pierre. » (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

479

M·APPONIVS

« Granata con una testa. » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 172].)

480

M·AR·ATH

« Sileno con vaso e tirso. Corniola con lettere iniziali del nome del proprietario. » (*Impronte gemmarie pubblicate dall' incisore Tommaso Cades* [*Bull. dell' Instit. archeol.*, 1834, p. 125].)

481

« Le 2 mars 1612, René Blussier de Champignolles, en l'eveselié de Sens, revenant de Rome, m'a vendu pour 28 livres vingt et trois pièces de graveures ou autres pierres, et entre autres..... un asne presme avec inscription MARCELLVS. » (Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 262 v°].)

482

MAXIM

Empreinte vue à Rome. Dans le champ, la Fortune (?) debout. Inscription rétrograde.

483

MEROPS

Onyx à trois couches. Un lion couché. Au-dessus, l'inscription; au-dessous, les lettres ND. (*Catalogue Hertz*, p. 62.)

484

METTI
FELI

Anneau d'or avec deux chatons. Sur chacun, la moitié de la légende. Vu à Naples chez un marchand d'antiquités.

485

M·IVL
PRISCI

Agate blanche, au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

486

M·M·F

Nicolo avec lettres rétrogrades, vu chez le duc de Blacas. Sous l'inscription, un lion couché.

487

MNEME

Μνήμη. Sardoine. Une main, deux épis de blé, deux têtes de pavot[1] et une couronne. (*Catalogue de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 269.)

488

M S S

Nicolo inédit appartenant au Cabinet des médailles (n° 2030 *bis*). Dans le champ, tête de l'Afrique coiffée d'une dépouille d'éléphant. L'inscription est rétrograde; elle donne les premières lettres des *tria nomina* du possesseur de la pierre.

489

M T R

Sardoine, avec les initiales des *tria nomina* du possesseur et la représentation d'une tête de Mercure. (Vue chez M. le duc de Blacas.)

[1] Voir ci-dessus, n° 197.

490

M VARRI Q F

Cornaline. (*Catalogue Hertz*, p. 60, avec une description assez confuse des figures qui accompagnent l'inscription : Victoire, corne d'abondance, dauphin, trident, caducée.)

491

MVS

Calcédoine blanche inédite, acquise par le Cabinet des médailles (n° 2137 *bis* du Catalogue manuscrit). Dans le champ de la pierre, corbeau tenant par la queue un rat, emblème du nom du possesseur. L'inscription est rétrograde.

492

Planche II, n° 492.

NIC

Cornaline de ma collection représentant *Venus victrix* debout devant un cippe contre lequel est appuyé son bouclier. La déesse tenait de la main gauche son casque, qu'une cassure de la pierre a emporté. Cette image est l'emblème du nom commençant par NIC, qui était celui du possesseur. Un cheval vainqueur, que caractérise une palme, est gravé sur un marbre de Rome où se lit le nom de *Victor*[1]. Un jaspe décrit plus haut porte, avec le même nom, une figure de la Victoire[2].

493

NICOMAC

Cabochon de jaspe noir copié chez le duc de Blacas. Il représente un faune assis sur une peau de bête, le menton appuyé sur la main droite. Devant lui est posée la double flûte. L'inscription est rétrograde.

494

NICOMAC

Cornaline à légende rétrograde, vue dans la même collection. L'M et l'A sont liés. Dans le champ, tête d'Hercule jeune avec la peau de lion.

[1] Boldetti, *Osservazioni*, p. 215. — [2] N° 75.

495

NICON

Jaspe rouge vu à Rome chez un marchand d'antiquités.
L'inscription est rétrograde.

496

OPT
ATI

Jaspe noir, au musée du Vatican.
Une palme entre les deux lignes, dont la seconde est rétrograde.

497

OVL
NIAQVI
ARTIIP
A

Jaspe vert copié au musée du Vatican. L'inscription, dont la lecture m'échappe, paraît contenir des noms propres dont le premier pourrait être OVINIA.

498

PACIENTIA

« In sarda. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].) Le nom de *Patientia* est peu commun. Il a été celui d'une sainte d'Espagne[1]. Cette inscription nous montre une fois de plus que les anciens faisaient indifféremment précéder d'un *c* ou d'un *t* l'*i* suivi d'une voyelle[2].

499

P AELIVS
ZOTICVS

Cornaline. (*Catalogue des collections de Mme Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 1603.)

[1] *Acta sanctorum*, au 1er mai.

[2] Des inscriptions antiques nous donnent ORACIONEM et STACIO. On y trouve également, pour rendre le même son, la forme OBSERVASIONE, MARSIAS. (*Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 408.)

500

PAM

Cornaline. Aigle sur une palme et tenant une couronne dans son bec. (*Memorie dell' Instit. di corrisp. archeol.*, t. I. p. 188.)

501

PAM

Pâte bleue. Buste de Neptune avec trident. Au-dessous, deux poissons, qui peuvent être le signe du Zodiaque. L'inscription en tête. Comme sur la pierre qui précède, les lettres PAM représentent les sigles des *tria nomina* ou la première syllabe d'un nom. (*Catalogue Hertz*, p. 12.)

502

PAMP

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités. Dans le champ, une tête barbue tournée à droite. Légende rétrograde; l'M et le P sont liés. Les noms débutant ainsi sont peu communs; celui du possesseur de notre pierre pouvait commencer par les lettres *Pamph*, l'*h* qui suit le *p* étant souvent supprimé sur les monuments épigraphiques[1].

503

PAPDA

Cornaline représentant une tête de femme. (*Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. I, p. 188.)

504

PARIZ N

Cristal de roche de ma collection, à incription rétrograde. Le caractère qui suit le nom est probablement le sigle du mot *Nica*, si fréquent dans les acclamations publiques et privées[2].

[1] Cf. Gruter, 335, 5 : PILARGYRVS; 517, 3 : PILVMENA; *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, n° 3823 : TIOPILAE (*Theophilæ*) cf.; n° 3748. Une cornaline du Vatican porte l'inscription STEPANI.

[2] *Concil. Constant.*, a° 536, act. V (Mansi, t. VIII, p. 1058); Gruter, 338, 2 : ARAMANTI NICA; Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2° édit., p. 181 : LAVRENTI NIKA, OLVMPI NIKA, etc.; *Bulletin de la Soc. des*

505

PATER

Jaspe rouge représentant une tête d'homme. (*Catalogue Hertz*, p. 47.)

505 A

PAV

Jaspe rouge. Amour à cheval sur un dauphin. Au bas, les trois lettres rétrogrades PAV, pour PAV, initiales peut-être des *tria nomina* romains. Cette pierre appartient à M. Adrien Blanchet.

506

Planche II, n° 506.

PAVINC

Cornaline achetée à Rome. Dans le champ, Minerve entre un autel allumé et un cippe; derrière elle est sa lance; elle tient de la main gauche son bouclier et de la droite un objet indistinct. L'incription, qui est rétrograde, semble donner le début de deux noms, à moins que la syllabe VINC ne représente les premières lettres du mot *Vincat*, que nous retrouvons dans cette légende d'une pièce d'orfèvrerie antique : MARTINIANI MANVS VINCAT[1].

507

ARGVRI
PHIL

Philarguri. Grenat vu au musée du Vatican.

508

PHIL
EROS

Agate blanche vue au même musée.
Entre les deux lignes, une main tenant deux épis.

Antiquaires de France, 1883, p. 64 : BENAGI NIC....; Buonarruoti, *Frammenti di vasi antichi di vetro*, p. 17 : I·X·O·Y·C·N; Du Cange, *De infimi ævi numism.*, c. XXXIII : $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$ NIKA.

[1] *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 49. Cf. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XL : VIVAS VALEAS VINCAS; *Concil. Constantin.*, a° 536, actio V : Ἰουστῖνε Αὔγουστε, tu vincas (Mansi, t. VIII, p. 1058).

509

PHILOSTRATI

« Cornaline. Un gouvernail et un épi de bled, avec cette légende en caractères contracts. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 855.)

510

PHMES

Jaspe rouge copié à Rome chez un marchand d'antiquités.
Inscription rétrograde entourée de deux palmes. L'M et l'E sont liés.

511

PHOENI
XVA

Cornaline appartenant à M. Grignon de Montigny, vue en 1889 à l'Exposition universelle. Inscription rétrograde. Même légende sur trois autres pierres. (Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. VI, n° 7, et pl. VII, n° 11; *Rivista di filologia*, 1873, p. 224.) Les deux lettres VA peuvent être le début du mot *vale*, *valeas* ou *valeat*[1].

512

PILONI

« Actéon dévoré par ses chiens. Cornaline. » (Cohen, *Description des médailles, pierres gravées, etc. de M. Badeights de Laborde*, n° 77.)

513

PLOVTIMI

Onyx à légende rétrograde vu au musée du Vatican.
PLOVTIMI est peut-être écrit pour *Polytimi*.

514

PONTA

Cornaline vue au musée du Vatican.
Inscription rétrograde gravée entre deux palmes.

[1] Voir ci-dessus, n° 21.

515

POPEIA

« Buste drapé de femme. Autour, l'inscription. Nicolo. »
(*Collection de M. de Montigny*, n° 420.)

516

PRIMI

Nicolo vu dans la collection Pourtalès. Inscription rétrograde.
Dans le champ de la pierre, chèvre allaitant un enfant.

517

PRIMVS

« L'ariete sul globo terrestre e caduceo. » (*Impronte gemmarie pubblicate da Tommaso Cades* [*Ballettino dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1834, p. 122].)

518

PRISCA

Jaspe rouge vu au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

519

PROFVTVRA

Anneau d'or communiqué par M. le baron de Witte.

520

PROTO·C·

Grenat de ma collection. Dans le champ, un cheval vainqueur représenté au repos; derrière lui, une palme. L'inscription est rétrograde.

521

Q·A·R

Onyx brûlé vu chez le duc de Blacas. Tigresse passant.
Au-dessus, l'inscription.

522

Q·CAECILI·SFC

« Sardoine à trois couches. Une bague sur le chaton de laquelle on voit une tête de vieillard barbu. Au centre de l'anneau est gravée une fourmi. Autour se lit l'inscription SFC. » (*Catalogue des pierres gravées du baron van Hoorn van Vlooswyck*, n° 51.) SFC est peut-être pour SEC, abréviation de *Secundi*.

523

Q·CAES·LVSTHALES

« Cornaline à demi brûlée. Tête d'un Romain portant la barbe courte et vue de profil. Autour d'elle est gravée la légende. » (Dubois, *Description des antiques de M. le comte de Pourtalès-Gorgier*, n° 1110.)

524

Q·C·PROCESSVS

Améthyste. Intaille.
(Dubois, *Description des pierres gravées du cabinet de feu Grivaud de la Vincelle*, n° 419.)

525

Q_FOLNIVS
A·F· ROM
FVSCVS

Quartz améthyste vu à Paris chez un marchand d'antiquités. Les lettres ROM nous apprennent que Quintus Folnius Fuscus était de la tribu *Romilia*.

526

QVI...CN.COR...M.TVC...PATR

Calcédoine. Un temple avec façade à six colonnes, près duquel sont les lettres P Æ-S. Au-dessous, l'inscription. (*Catalogue Hertz*, p. 71.)

527

QVINT
IANV

Pour *Quintianus*. Les exemples de la chute de l'*s* final ne sont pas rares[1].
J'ai vu cette pierre à Rome chez un marchand.

528

ROGATVS

Cornaline. Minerve casquée, assise, tenant une Victoire sur sa main étendue. Au-dessous, ...ESENI. (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 650.)

529

ROMANVS
HERMEROS

« Jaspis rubra fabæ magnitudine. Solis quadriga. »
(Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 234 v°.)

530

RVFIONIS

« Cornaline. Pégase volant. Au-dessous, l'inscription. Anneau antique en argent. »
(*Catalogue d'antiquités de M. Louis Fould*, n° 1043.)

531

SABAZIS

Prime d'émeraude appartenant à M. Auguste Castellani.
Sous l'inscription, le croissant lunaire. Nom du possesseur ou du dieu Sabazius.

532

SABIN....

Cornaline à légende rétrograde faisant partie de ma collection. La gauche de l'inscription a été enlevée par un éclat de la pierre. A droite, femme assise tenant une palme.

[1] *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 281 et 434.

533

SABINA

Cornaline vue au musée du Vatican.

534

SALV

« Améthyste. Génie bachique mettant un masque devant sa figure. »
(*Collection du baron de Hirsh*, n° 321.)

535

SALVI

Cornaline vue à Paris chez un bijoutier. L'inscription est rétrograde.
Dans le champ, un guerrier nu, debout, casqué, tenant deux javelots et un bouclier.

536

SARHCAE

« Nicolo. La lune, près de laquelle est le croissant. » (*Catalogue Hertz*, p. 23.)

537

SECVNDA

Pierre vue à Rome chez un marchand.
Légende rétrograde et disposée en cercle.

538

SECVNI

Cornaline brûlée appartenant à M. Auguste Castellani. Au-dessus de l'inscription, qui est rétrograde, le croissant de la lune. Au-dessous, étoile ou soleil.

539

SECV
RVS

Cornaline de forme triangulaire, taillée en biseau.
L'inscription est sur la plus petite face. (Note communiquée par le R. P. Delattre.)

540

SEM
PRONI

Cornaline vue au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

541

SEN Q F.

Sen . . . Quinti filius. Cornaline du même musée.
Quatre osselets encadrent l'inscription. J'ai déjà parlé de ces figures[1].

542

SERENI

Jaspe de la collection de M. Creusot, directeur de l'enregistrement à Beauvais.

543

SIDONI

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités.
Dans le champ de la pierre, une tête de cheval.

544

SILVANI
ΛVCVNNO

Jaspe jaune copié au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

545

SIMVS

Sardoine. Fragment supérieur d'une intaille représentant la Victoire conduisant un quadrige. (Dubois, *Description des antiquités de M. Mimaut*, n° 564.)

[1] Ci-dessus, p. 105.

546

SIPIO

« Cornaline. Un soldat à genoux tenant son épée et se couvrant de son bouclier. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 710.)

547

SIPVRA
SATVGENI

Sur les côtés d'une petite bague de bronze très mince appartenant à M. Mariller, artiste peintre à Autun. Un lion, gravé sur le chaton, divise la légende en deux parties. A en juger par une règle ancienne dont les applications sont nombreuses, il y aurait ici suppression du mot *uxor*, et le nom *Satugenius* serait celui du mari de *Sipura*[1]. Ajoutons toutefois que, d'après la forme des caractères, la bague doit être mérovingienne, partant postérieure à l'âge où s'appliquait cette règle. Le mot sous-entendu est sans doute *filia*.

548

SOTE
TIT
RIS

Peut-être *Soteridis* pour *Soteritis*[2]. Sardoine. Cheval au galop. Au-dessus, SOTE; à côté, TIT, et au-dessous, RIS. (*Catalogue Hertz*, p. 65.)

549

SPECTATI

« Améthyste claire. Jupiter. » (Dubois, *Description des pierres gravées de Grivaud de la Vincelle*, n° 18.)

550

SPERATA

« Onyx à deux couches. Intaille. Tête imberbe vue de profil et couverte de la peau d'un éléphant. Autour d'elle, l'inscription. » (*Ibid.*, n° 328.)

(1) Marini, *Arvali*, p. 176; *Giornale arcadico*, t. XLIX, p. 230-238. — (2) C. de Rossi, *Inscr. christ. Romæ*, t. I, n° 495 : DEPOSITVS III PACI NATALE DOMNES SITIRETIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

551

STEP
ANI

Stephani. Cornaline à légende rétrograde, copiée au musée du Vatican. Nous avons vu plus haut (n° 502) des exemples du *p* remplaçant le *ph.*

552

STRATO

« Cornaline. Corne d'abondance avec fruits. »
(*Catalogue des collections de M*[me] *Mertens-Schaaffhausen*, 2[e] partie, n° 262.)

553

STROMATEVS

« Deux mains jointes. Cornaline montée en bague de bronze antique. »
(*Ibid.*, n° 797.)

554

STROMATEVS

Agate onyx. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 874.)

555

SVAVIS

Sur une cornaline représentant un cheval buvant dans un bassin près d'un Terme barbu. (Catalogue anonyme : *Antiquités, poteries, etc.* [Vente à l'hôtel Drouot 1[er] et 2 avril 1885], n° 49.) *Suavis* peut être une épithète [1] ou un nom propre.

556

SVR
RENTIVS
SIC

Onyx vu à Rome chez un marchand.

[1] Cf. ci-dessus, n° 32.

557

TELES
PHORI

Jaspe sanguin appartenant à M. Grignon de Montigny, vu en 1878 à l'Exposition universelle. Inscription rétrograde.

558

TESMI·PRV

Agate onyx. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 446.)

559

THIZBF
MATER

Émeraude. (Guarini, *Iter vagum*, p. 29; Naples, 1846.) THIZBF pour *Thisbe*.

560

THYR
ANVS

Jaspe rouge du musée du Vatican. Inscription rétrograde.

561

TIM·LOS

Pâte de couleur brune vue à la Bibliothèque royale de Turin. Elle représente un chien poursuivant un lièvre.

562

TINV

« Deux oiseaux en regard. »
(Dubois, *Description des antiques de M. le comte de Pourtalès-Gorgier*, n° 1090.)

563

TITIA

Jaspe rouge vu à Rome chez un marchand. Inscription rétrograde.

564

TOTTI

Nicolo. Mercure avec la chèvre devant une colonne entourée d'un serpent et surmontée d'un coq. (*Collection de M. le baron de Hirsch*, n° 276.)

565

T·POSTVMI

« Mercure avec pétase et caducée. Jaspe noir. »
(*Catalogue des antiquités de MM. de Fejervary de Pulsky*, n° 604.)

566

T·POSTV
MIVS·FAV
STVS

Prime d'émeraude vue à Paris chez un marchand d'antiquités.

567

TRYF
ENA

Cornaline vue à Rome chez un marchand d'antiquités.

568

TYRRENI

« Navire à gauche, la proue ornée d'un hippocampe. Au-dessus, le nom. Dans les flots, un dauphin. Aigue marine. » (*Collection de M. de Montigny*, n° 550.)

569

VALERIAE

Chacune des huit lettres de ce nom est gravée sur autant de feuilles d'or rectangulaires formant, avec neuf primes d'émeraude, un collier long de 22 centimètres. (*Catalogue Castellani*, n° 812.) Il est plus d'un exemple de noms, de légendes même, écrits de la sorte sur des objets divers, par lettres détachées. C'est ainsi qu'à Athènes on a trouvé, il y a quelques années, deux bracelets portant, isolés

sur autant de facettes, les caractères formant les noms ΦΙΛΩΤΕΡΑ ΑΜΙΜΩΝΗC [1]. Aristénète parle d'un collier fait de pierres précieuses dont chacune porte une lettre du nom de la femme qui devait s'en parer [2]. A peine est-il besoin de rappeler ici la célèbre couronne de Réceswinthe, conservée au musée de Cluny, et dont l'inscription RECCESVINTHVS REX OFFERET se compose de caractères suspendus un par un à des chaînettes [3]. De même que les lettres des inscriptions, leurs mots occupaient parfois dans les ornements ou les bijoux des places isolées [4].

570

VAR·TI

Agate. Hercule debout. (*Collection du baron de Hirsch*, n° 329.)

571

VERE
CVNDVS

Cornaline vue au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

572

VICTOR

Jaspe de la collection de M. Auguste Castellani. Inscription rétrograde. Dans le champ de la pierre, un cheval vainqueur et une palme, emblème du nom de *Victor*.

573

VICTORIA

« Jaspe sanguin. Une femme assise dans un char où sont attelés un lion et une chèvre conduits par un satyre. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 658.)

574

VCIA

Hygia? « Anubis avec différents symboles. Au revers, l'inscription. Hématite. » (*Catalogue des antiquités de l'abbé Campion de Tersan*, n° 239.)

[1] *L'Univers illustré*, 1875, p. 176.

[2] *Epist. I* : *Περίκειται μέντοι λιτόκολλητον περιδέραιον. Ἐν ᾧ τοὔνομα γέγραπται τῆς καλῆς· γράμματα δ' ἐστὶ τῶν λιθιδίων ἡ θέσις.*

[3] Ferd. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarazzar*, 1860, in-4°.

[4] Voir ci-dessus, n° 88 A.

575

VLP·PRISCELLAE

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 71.)

576

XENO

Jaspe rouge vu au musée du Vatican.
Au-dessus et au-dessous du nom est gravé un poisson.

577

ZOTICVS
HSTVT...
P

Cornaline ayant appartenu à M. Victor Texier, de l'Académie des inscriptions.

NOMS PROPRES GRECS OU EN LETTRES GRECQUES.

578

ΑΓΑΘΑ

Cornaline vue chez un marchand d'antiquités.
Dans le champ de la pierre et au-dessus de l'inscription, une tête d'homme.

579

ΑΓΑΟΛΝ

Ἀγάθαν... Cornaline avec tête de Socrate.
(*Memorie dell' Instit. di corrisp. archeol.*, t. I, p. 189.)

580

ΑΓ ΑΘ
Η

Ἀγάθη. Pierre vue au musée de Rennes. Inscription rétrogade. Entre le Γ et l'Α, femme nue, debout, les bras levés. (Mowat, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. IX, p. 96.)

581

ΑΓΑΘΗΜЄ
ΡΟC

Cornaline vue dans la collection de M. de Blacas. Dans le champ, tête de Socrate regardant à gauche. Devant cette tête, ΑΓΑΘΗΜЄ; à l'exergue, ΡΟC. Lettres rétrogrades.

582

ΑΓΑΠΙ

Agate vue à Paris chez un marchand. Sous l'inscription, une tête de femme.

583

ΑΓΠ
CIMΠ
AIZ

Améthyste vue à Paris chez un marchand. L'inscription est rétrograde.

584

ΑΔЄΛΦΙ

Cornaline de ma collection.

585

Planche II, n° 585.

AKVΛ
ЄINAI

Aquilinæ. Jaspe rouge de ma collection. L'inscription est en lettres rétrogrades.

586

ΑΛΑΤΙ

Cornaline vue au musée du Vatican [1].

587

ΑΛЄΞΑΝ

Jade. (*Collection du baron de Hirsch*, n° 445.)

588

ΑΜЄΡΙΜΝΟC

« Apud Bagarreum. Jaspis viridis. Figura jacens, sub urna fictili. » (Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 227].) Le nom inscrit sur ce jaspe veut dire « sans souci ». On le trouve chez les Latins aussi bien que chez les Grecs.

[1] Plusieurs des pierres gravées du Vatican ont été publiées par Ficoroni (*Gemmæ litteratæ*). Je cite seulement, dans mon travail, celles de cette collection que je crois inédites.

Comme celui d'Ἀσΐόμαχος[1], il me paraît pouvoir être rapproché de la formule ΜΗ CΠΟΥΔΑΙΩC, que nous avons vue plus haut[2].

589

Planche II, n° 589.

ΑΜΜΙΑC

Jaspe rouge acheté à Rome. Il représente une édicule à fronton, soutenue à droite par une colonne. Le nom ΑΜΜΙΑC, écrit perpendiculairement, tient la place de la colonne de gauche. Sous l'édicule est la Vénus relevant sa coiffure, que représentent tant de monuments antiques. Les pierres gravées basilidiennes nous la montrent souvent accompagnée de l'inscription énigmatique ΑΡΩΡΙΦΡΑCΙ[3].

590

ΑΜΝ'C

Cornaline inédite. Barque sur la mer. Personnage debout, tenant d'une main le *parazonium* (?) et de l'autre une palme. (Cabinet des médailles, n° 2125 *bis* du Catalogue manuscrit.)

591

Planche II, n° 591.

ΑΝΘΕΡΩΤΥ

Jaspe noir de ma collection. Dans le haut, un personnage assis sur un rocher et tenant une coupe; devant lui, un arc (?). C'est peut-être un Hercule.

592

....ΑΝΘΟ.Υ...

Pierre portant la tête cornue d'un jeune homme.
Publiée par le R. P. Delattre dans le *Bulletin des antiquités africaines*, t. II, p. 12.

[1] *Corpus inscript. græc.*, n° 7314; Orelli, n° 132. — [2] N° 289. — [3] Matter, *Histoire du gnosticisme*, pl. VII, n° 4; ci-dessus, n° 241.

IMPRIMERIE NATIONALE.

593

AN
TAC

Cabochon d'onyx à trois couches vu chez le duc de Blacas.

594

ANT
ωNIN
OY

Cornaline vue à la bibliothèque de Ravenne. C'est peut-être celle qu'a publiée Ficoroni [1]. Notons toutefois qu'il n'y a rien d'inattendu à trouver un même nom sur des gemmes différentes. Ficoroni reproduit comme il suit :

TNA
NIIIM
OY

la légende d'une autre pierre où le nom ANTωNINOY était sans doute inscrit en lettres rétrogrades [2].

595

Planche II, n° 595.

AΠ

Agate blanche [3] de ma collection. On y voit Jupiter sur un trône, tenant d'une main son sceptre et de l'autre la foudre. L'aigle est à ses pieds.

596

APIN

Cornaline. L'Amour devant une colonne, les mains liées derrière le dos. Dans le champ, un papillon. C'est une des nombreuses représentations de la vengeance de Psyché [4]. L'inscription peut être latine aussi bien que grecque. (*Catalogue Fejervary*, n° 717.)

[1] Pl. VI, n° 27. — [2] *Ibid.*, n° 16. — [3] Cf. n° 250. — [4] Voir ci-dessus, p. 61.

597

ΑΡΤΠ

Prime d'émeraude vue à Paris chez un marchand d'antiquités. L'inscription est à la droite d'un aigle représenté debout.

598

ΑC
ΤΑΤΙ
ΦΙΛΟ
ΡΙ

Au revers d'un jaspe représentant la tête radiée d'Hélios. (*Intailles asiatiques, collection de M. de Gobineau*, p. 16, n° 2[illegible]1.)

599

ΑCΤЄΡΙ

Onyx copié au musée du Vatican. L'inscription est rétrograde.

600

ΑΤΙΜΑΤΟΥ

Hyacinthe. Dans le champ, figure de Némésis. (*Catalogue de MM. de Fejervary de Pulsky*, n° 750.)

601

ΑΤCΙΖΟ

Cornaline. Tête de taureau. Vue chez le duc de Blacas.

602

ΑΤΤΑΜΑΝΟΥ

Prime d'émeraude. Persée tenant d'une main la harpe et de l'autre la tête de Méduse. (*Catalogue Hertz*, p. 39.)

603

ATTIKIΛΛA

Cornaline. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 864.)

604

AYΞHCIC

Grille à jambe et tête d'oiseau, marchant sur une palme. Il se compose d'un masque de Silène et d'un masque imberbe. Devant, deux étoiles; derrière, le soleil et le croissant lunaire. Autour, la légende représentant un nom propre ou peut-être le mot « prospérité ». (*Collection de M. de Montigny*, n° 404.)

605

AYPH
ΛΙΑΧΑ
PA

Cornaline vue au musée du Vatican. XAPA n'est peut-être qu'une épithète latine transcrite en grec, ainsi que AYPHΛΙΑ. S'il s'agit d'un nom propre, j'hésite entre le latin *Chara* [1] et le grec Χαρὰ (*lætitia*) [2]. De tous deux nous avons des exemples.

606

AΦPOΔICЄIA

Pour Ἀφροδισία. Prime d'émeraude. (*Collection du baron de Hirsch*, n° 241.)

607

BAPBAPA

Camée d'onyx représentant une femme couchée. (Cohen, *Description des médailles, pierres gravées, etc. de feu M. Badeigts de Laborde*, n° 307.)

[1] *Corpus inscr. latin.*, t. X, n° 3346. Saint Augustin parle d'un personnage appelé *Charus* (*De gestis Pelagii*, cap. XXXII, § 57).

[2] Cf. *Corpus inscr. latin.*, t. IX, n° 32. Sur l'une des pierres gravées de ma collection est inscrit le nom *Hilaritas* (ci-dessus, n° 443).

608

ΓΑΙΟϹ

Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités.
Dans le champ, tête d'homme et tête de femme affrontées. L'inscription est rétrograde.

609

Α
ΓΑΝΤ ΑϹΤΗΙ

Figure de la Fortune.
(Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 141 et pl. VIII.)

610

ΓΡΙ
ΓΟΡΙȣ

Γρηγόριου. Anneau d'argent de basse époque.
(*Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. I, p. 187.)

611

ΔΑΦΝ
Є

Cornaline copiée au musée de Ravenne.

612

ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ

Sur une bague d'or vue chez un marchand d'antiquités.

613

ΔΙΔΥΜΟΥ

Bague d'or avec chaton mobile à quatre faces. Sur la première, l'inscription; sur les autres, un cheval, un lion et une Victoire. (*Catalogue des antiquités de feu M. le chevalier de Polin*, p. 18, n° 190.)

614

ΔΙΟΔΩΡΟϹ

Sardoine. Dans le champ de la pierre, un masque.
(*Catalogue Hertz*, p. 58.)

615

ΔΙΩ

Onyx vu à Paris chez un marchand.

616

ΔΟΝ

Cornaline inédite du Cabinet des médailles (n° 1857 *bis*).
Elle représente deux génies luttant devant un Hermès.

617

ΔΟΝΝΙΩΝ

« Cameo ovato col fondo di sardonio nero, nel quale è Giove sopra 4 cavalli che fulmina li Giganti un morto et l'altro vivo, col nome del maestro ΔΟΝΝΙΩΝ(1). » (De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 168].)

618

ЄΙΛΑΡΑ

Hilara. Cornaline inédite du Cabinet des médailles (n° 2137 *ter*).
Dans le champ, buste de femme romaine regardant à gauche.

619

ЄΙΛΩ

« Cameo con Cupidine legato. » (De Nolhac, *op. cit.*, p. 164.)

(1) Ce nom, présenté par la note comme celui d'un artiste, ne figure pas dans les listes de graveurs qui me sont connues.

620

* ЄIN *
ω
ΠΟΥ

(*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 159.)

621

ЄIRIN
ΑΙΟΥ

Εἰρηναίου. Nicolo. (Capella, *Prodromus iconicus sculptilium gemmarum*, n° 137.)

622

ЄΛ
ΛΗΝ

Jaspe rouge vu chez le duc de Blacas.
Entre les deux lignes, un masque scénique représenté de face.

623

ЄΛΠC

Ἐλπίς. « Figura Spei gradiens. In jaspide rubra. » (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].) Une autre pierre, publiée par Raspe, donne, avec l'image de Sérapis, ce nom fort en usage chez les Grecs, ainsi que le mot *spes* chez les Latins[1].

624

ЄΛΠΙC

Camée vu au musée de Naples.

625

ЄΠΙΚΟΥΡΟC

« Tête d'Épicure. » (*Catalogue of a well-known collector*, n° 269.)

[1] *A descriptive Catalogue of engraved gems in the British Museum*, n° 1461. Cf. *Corpus inscr. græc.*, n° 7329, intaille avec ЄΛΠ ΚΑΛ (Ἐλπὶς καλή), etc.

626

ЄΠΙΚΟΥΡΟΥ

Sardoine à trois couches. Tête d'homme imberbe vue de profil. Autour, l'inscription. (Dubois, *Catalogue des pierres gravées du baron van Hoorn van Wlooswyck*, n° 40.)

627

ЄΓΙѠЄΝЄC

Cornaline. Bacchus jeune, de face.
(*Catalogue de MM. Fejervary de Pulsky*, n° 597.)

628

ЄΡΜΗC

Jaspe rouge vu à Rome chez un marchand.

629

ЄΡΜΗC ΙΡΝ

Jaspe rouge. Pluton Sérapis assis sur un trône, tenant un sceptre et coiffé du *modius*. A ses côtés, Cerbère. (*Catalogue Hertz*, p. 11.)

630

ЄCΤΙ
ΑΙΟC

Pierre blanche communiquée par le R. P. Delattre.
Femme debout, tenant d'une main deux épis.

631

ЄΥΒΟΛΙΝ

Lapis-lazuli copié au musée du Vatican.

632

CΥΒΟΛΟΥ

Εὐβόλου. Onyx vu à Rome chez un marchand d'antiquités. Au-dessus de l'inscription, un temple à colonnes au milieu duquel est une statue de déesse.

633

ΕΥΚΑΡΠΟΥ

Dans le champ de la pierre est représentée Vénus tenant une pomme.
(*Collection de M. de Montigny*, n° 232.)

634

ΕΥΚΛΕΙΑ

« Améthyste. La Renommée ayant à ses pieds le trident de Neptune et la roue de la Fortune, et mettant une couronne sur la tête d'un dieu Terme. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 665.) Si l'interprétation de Mariette est exacte, la figure ainsi représentée peut être un emblème du nom d'Εὔκλεια.

635

ΕΥΚΤΟΚΙ

Anneau d'or vu à Rome par l'abbé Barthélemy. « La monture, dit-il, en est singulière. On y lit ce mot grec ΕΥΚΤΟΧΙ, que je n'entends point, à moins que ce ne soit un nom propre. La pierre, qui est un onyx, représente deux portraits en regard, ceux d'un empereur et d'une impératrice. On les dit d'Aurélien et de Séverine[1]. » Notre regretté confrère M. Rossignol, le seul qui se soit occupé de cet anneau, estime qu'il faut lire ici ΕΥϹΤΟΧΕΙ (εὐστόχει) « Touche au but, sois heureux dans tes projets, réussis dans tes desseins[2] ».

636

ΕΥΜΕΝ
ΗϹ

« Apud Rasc. de Bagaris. » (Manuscrit provenant de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds latin n° 2343, fol. 94 v°].)

637

ΕΥΜΩΛΙ

Cornaline brûlée vue chez le duc de Blacas. L'inscription est rétrograde.
Au-dessous, une levrette courant à gauche.

[1] *Voyage en Italie*, p. 41 (Paris, an x, in-8°). — [2] *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques*, p. 256.

IMPRIMERIE NATIONALE.

638

ЄΥΜΩΛΙ

Même sujet sur une pâte antique de la même collection. Εὔμολος, écrit Hésychius, ἀγαθὸς πολεμιστὴς, εὔοπλος; et rien n'empêche de croire que cet adjectif soit, comme on le voit souvent, devenu un nom propre. Dans ce cas, et attendu la désinence d'ЄΥΜΩΛΙ, il s'agirait d'une transcription grecque du génitif latin *Eumolus*, le mot σφραγίς étant sous-entendu. Toutefois ce nom, s'il existe, doit être rare, car je ne vois pas qu'on l'ait encore signalé, et je m'étonnerais dès lors de le rencontrer en même temps sur une cornaline et sur une pâte de verre. Après avoir enregistré l'adjectif εὔμολος, Hésychius donne Μωλεῖ du verbe μωλέω, qu'il traduit par μάχεται. Avec l'ο ou l'ω, il s'agit donc ici du mot « combattre » précédé de l'adverbe εὖ. Cela donné, j'inclinerais à croire que notre légende est une acclamation signifiant « Combats heureusement », et qu'on peut la joindre à la série des ЄΥΘΥΜΙ, ЄΥΜΟΙΡΙ, ЄΥΦΡΟΝΙ, ЄΥΠΛΟΙ et autres mots de même forme dont Marini a relevé un certain nombre [1].

639

ЄΥΝΟΙΑ

Inscription rétrograde d'un jaspe rouge de la même collection.
Dans le champ, tête de jeune femme regardant à gauche.

640

ЄΥΝΟΥϹ

« Benevolus. Canis dormiens. In sardonyche excisa Bandelotii. »
(*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

641

ЄΥΠΟΡΑΙΑ ΠΩΤΙΑ

(*Catalogue of the Malborough gems*, n° 640.)

[1] *Iscrizioni albane*, p. 98.

642

ЄYCT
OMI

Cornaline. Inscription rétrograde suivie d'une palme. Pierre copiée à Rome chez M. Auguste Castellani.

643

ЄYTYXЄIA

Cornaline. Inscription avec la tête d'une femme que Mariette croit être Faustine la mère. (*Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 318.) Il peut s'agir d'un nom propre, aussi bien que d'un souhait de bonheur, comme dans la légende d'un anneau d'argent où sont gravés les mots FELIX SIS[1].

644

ZωΠ
YPOC

Jaspe rouge vu au musée du Vatican.

645

ZωCIMOY

Pierre vue chez un marchand. Elle représente Diane lançant une flèche.

646

HCYXIAC

« Sardoine. Un Terme du pied duquel sortent des épis et des têtes de pavots, et la baguette d'Esculape. » (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 851.)

647

ΘΑΛΙΔ

Lapis-lazuli. Tête de profil de Jupiter Sérapis avec le *modius* sur la tête. Du *modius* sortent des fleurs et autres attributs, parmi lesquels un pavot. Devant la tête,

[1] Brambach, *Codex inscriptionum Rhenanarum*, n° 1298.

l'inscription; à côté, un papillon; autour, un trident, une double flûte, une syrinx, un scorpion, un lézard et une étoile. Vu chez le duc de Blacas.

648

ΘΑΛ
ΛΟC

En deux lignes séparées par un rameau. Jaspe rouge.
(*Catalogue des collections de M*me *Mertens-Schaaffhausen*, 2e partie, n° 1594.)

649

Planche II, n° 655.

ΘΕѠΔѠΡΟΥ

Calcédoine. Tête de femme.
(Cohen, *Description des médailles, pierres gravées de M. Badeigts de Laborde*, n° 138.)

650

ΙЄΡΑ
ΤΙΚΟC

Inscription rétrograde d'une améthyste vue à Paris chez un marchand. Le même nom, d'un usage assez fréquent, se retrouve sur une pierre publiée par Ficoroni, qui n'en dit pas la nature[1].

651

!ΛΑΡΙ

Hilari. Jaspe rouge à six pans, acheté à Rome. L'inscription est rétrograde.

652

ΙΛΑΡΟC

Agate vue à Paris chez un bijoutier. Au milieu de la pierre, un oiseau marchant. A gauche, à droite et en bas, couteaux, objets divers, plus une sorte de peigne rappelant les instruments professionnels si souvent figurés sur les tombes.

[1] Pl. VI, n° 26.

653

ΙΟΥΛΙΑ ΘΕΟΔΟΤΗ

« Sanglier tenant entre ses dents une tête de bœuf. Jaspe jaune. » (*Catalogue des objets d'antiquité qui composaient le cabinet de feu l'abbé Campion de Tersan*, n° 249.)

654

ΙΟΥΛΙϹ
ΤΕΡΕΝΤ
ΙΑΝΟϹ

Jaspe vu à Paris chez un marchand.

655

Planche II, n° 655.

ΚΑΙΗΤΙ

Camée sur onyx acheté à Rome.

656

. . . ΙΠΑΙΝΙ

Fragment de cornaline appartenant à M. Creusot. Provient de la collection Raifé (n° 696 du Catalogue.)

657

ΙϹΟΚΡΑΤΙΑ

« Un aigle, tenant la foudre dans ses serres, plane sur la mer où nage un dauphin; au-dessous, un hibou sur une tête de pavot. » (*Catalogue Hertz*, p. 10.)

658

ΚΑΛΛΙΟ

« An intaglio of Hercules shooting the Stymphalic birds, in onyx of three strata, and a mask; in dark sard. » (*Catalogue of a well-known collector*, n° 250.)

659

ΚΕΡΔΩΝ

(Dubois, *Description des pierres gravées antiques et modernes qui composent la collection de feu Grivaud de la Vincelle*, n° 411.)

660

ΚΙϹϹΟϹ ϹΟΛΛΛΛ

Prime d'émeraude. Deux bustes représentant sans doute deux époux. (*Catalogue Hertz*, p. 45.)

661

Planche II, n° 661.

ΚΛΑΥΔΙΑϹ

Jaspe rouge acheté à Rome

662

ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΠΡΟΚΛΟΥ

« Jaspe rouge. Une coquille de nautilus d'où sort un homme barbu tenant une ligne à pêcher et un poisson qu'il a pris. Au revers, une feuille de lierre. » (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

663

ΚΛΥ

Cornaline vue à Paris chez un marchand d'antiquités. Inscription rétrograde. Dans le champ, Hercule tuant avec sa massue l'hydre de Lerne. Deux têtes du monstre sont abattues.

664

ΚΛΥ
ΜΞΝ

Améthyste achetée à Rome. C'est un parallélogramme à quatre faces, percé dans le sens de la longueur. Entre les deux lignes de l'inscription, une main rapprochant le pouce et l'index, comme celle qui, sur tant de pierres gravées, tient le

lobe d'une oreille. Peut-être cette améthyste, dont la seconde ligne est de lecture incertaine, donnait-elle le nom de Κλυμένη. Ficoroni publie une pierre d'une autre forme et sans les trois épis, sur laquelle il lit :

ΚΛΥ
ΗΕΛΛ [1]

La main, figurée autrement, se trouve de même entre les deux lignes. Plus longue que ne le sont d'ordinaire les chatons de bague, ma pierre a dû être montée dans un collier [2].

665

ΚΛΥ
ΙΝΕΝΗ

Κλυμένη? Inscription rétrograde sur un jaspe rouge du musée du Vatican.

666

ΛΕΝ

Cornaline brûlée du même musée.

667

« Diaspro, con due teste e lettere greche che dicono ΛΕΟΔΑΜΑC. » (De Nolhac, *Les collections de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 156].)

668

ΛΟΓΛΟΠ

Cornaline vue à Paris chez un marchand. A la droite, un buste d'homme. Je ne m'explique pas l'inscription.

669

ΛΟΥ
ΚΙ

Lucii. Jaspe rouge vu au musée du Vatican. Légende rétrograde.

[1] Pl. V, n° 10. — [2] Cf. Jahn, *Berichte der sächs. Gesselsch.*, 1855, pl. V, n° 5.

670

ΛωΥΤΙΙΟC

« Sardoine à deux couches. Buste de Morphée imberbe tourné à gauche avec des ailes aux épaules. Autour, l'inscription. » (Fr. Lenormant, *Catalogue de la collection Raifé*, n° 664.)

671

ΜΑΝΝΑΤΟC

Brèche de cornaline. Aigle tenant la foudre. Au-dessus, l'inscription.
Vue chez M. de Blacas.

672

ΜΑΡΙΑΜΜΗ

Buste de femme regardant à gauche. Cornaline inédite du Cabinet des médailles (n° 2121 *ter*).

673

ΜΑΡΙΝω

Camée vu au musée du Vatican.

674

ΜΑΡΙωΝ

Onyx. Dans le champ, un griffon. (Communication de M. Descemet d'après le *Catalogue de la collection offerte, en 1825, par l'empereur François Ier d'Autriche au pape Léon XII.*)

675

ΜΑΡΚЄΙΛΛЄΙΝΑ

« In sarda, figura stans. » Collection de Natalizio Benedetti.
(Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 231].)

676

ΜΑΡΚΟΥ

Cornaline inédite du Cabinet des médailles (n° 2121 *quater*).
Au-dessus du nom, un lion entre la Fortune et Pallas. Plus haut, tête impériale.

677

ΜΕΛΑΝΘΙΟΥ

Inscription coupée après l'N par un objet que je ne puis reconnaître. (*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux au Cabinet des médailles, fol. 159.)

678

ΜΕΛΙΔΩΤΟϹ

Cornaline inédite du Cabinet des médailles (n° 1731 *bis*). Dans le champ, la Fortune debout avec gouvernail et corne d'abondance. L'inscription est rétrograde.

679

ΜΕΛΙϹϹΚΟΥ

« Antique intaglio in cornelian of a female head. » Autour, l'inscription. (*Catalogue of a well-know collector*, n° 308.)

680

ΜΕΛΙΤΙΝΗ ΑΤΤΑΛΟΥ ΤΡΥΦΕΙΝΑ

Onyx? (Bibl. nat., ms. du fonds français n° 60 *bis*, fol. 428.)

681

ΜΕΛΠΘΜΕΝΗ

Μελπομένη. « Iao, homme à tête de lion assis sur un trône; devant lui, étoile à huit rayons. Au revers, signes cabalistiques entourant le nom. Jaspe sanguin de forme pyramidale. » (Lazari, *Notizia della raccolta Correr*, n° 568.)

682

ΜΟΔΕϹΤΟϹ

Prime d'émeraude vue au musée du Vatican. L'inscription, qui est rétrograde, entoure un oiseau. C'est peut-être la pierre que Ficoroni (pl. V, n° 7) désigne comme un grenat, et sur laquelle il a lu ΟΔΕϹΤΟϹ.

IMPRIMERIE NATIONALE

683

Planche II, n° 683.

M
OKTABIOC
CЄKOIN
ΔOC

Cornaline de ma collection. Elle a fait partie du cabinet de Crozat (n° 861). Mariette y avait lu CЄKOYNΔOC. Cette pierre a été vue par Ficoroni, qui la reproduit sous le n° 18 de la planche V.

684

MOCXOY

Pierre brûlée, très friable, vue à Rome chez un marchand. Elle est de bon style et représente un sujet fréquemment reproduit sur les intailles : Hercule emportant un taureau sur ses épaules. L'inscription, qui est rétrograde, nous donne peut-être un nom d'artiste.

685

NAEM
MIAC

(*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 159.)

686

NЄIKIA

(Dubois, *Description des pierres gravées antiques et modernes qui composent la collection de feu Grivaud de la Vincelle*, n° 411.)

687

NЄIXAP
OTIAH

Jaspe vert copié au musée du Vatican. Peut-être s'agit-il d'un nom propre.

688

NIXA
ΡΟΠΛ
ΗΞ

Hématite appartenant à M. Grignon de Montigny, vue en 1878 à l'Exposition universelle.

689

N···N (ou H) ΜΟΛΟϹ

Calcédoine blanche inédite du Cabinet des médailles (n° 2137 *ter*). Dans le champ, vase d'où sortent deux palmes divergentes.

690

ΝΟΥϹΑ

Camée vu chez M. Th. Roller.

691

ΝΥΜΦΙΚΟΥ

Jaspe rouge. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 872.)

692

ΟΙΚΙΟΥ

Inscription rétrograde.
« Apud Rasc. de Bag.[1] » (Bibl. nat., fonds latin, ms., n° 2343, fol. 74 v°.)

693

ΟΡΦΕΟϹ ΒΑΧΧΙΚΟϹ

Cornaline. (Mariette, *Description des pierres gravées de M. Crozat*, n° 862.)

[1] Rascas de Bagaris.

694

ΟΥΑΛΗΡΙΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ···
···ΕΡΜΑΔΙΟΝ ΚΑΙCΑΡΟC

Sardoine à deux couches. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

695

ΠΑΙC (ou ΓΑΙC)

Cornaline. Un berger au pied d'un arbre, un mouton paissant, deux chiens. (*Intailles asiatiques, collection de M. de Gobineau*, n° 74.)

696

ΠΑΝΚΡΑΤΙ

Anneau de bronze vu au musée de Saint-Germain-en-Laye.

697

Planche II, n° 697.

ΠΑΝΤΑ
ΚΑΛΟC

Pierre vue à Rome chez un marchand. Le même nom, inscrit dans une couronne, se lit sur une gemme publiée par Ficoroni [1].

698

ΠΗΜ
ΙΝΟ

« Apud Rasc. de Bagaris. » (Bibl. nat., ms. du fonds français n° 2343, fol. 74.)

699

ΠΑΠΑΝΗ

« Sardonyx. Femme drapée tenant un ballon dans la main droite, qu'elle avance. » (Cohen, *Description des médailles, pierres gravées, etc. de feu M. Badeigts de Laborde*, n° 119.)

[1] Pl. III, n° 19.

700

ΠΑΠCΑΝΗ

Pierre noirâtre vue à Paris chez un marchand d'antiquités. L'inscription à la gauche d'un personnage debout.

701

ΠΕΤΡ
ΟΝΙȣ

Πετρώνιου. Anneau d'argent de basse époque. (*Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. I, p. 187.)

702

« Corniola di bel colore, con un carro di quattro cavalli et lettere greche che dicono ΠΛΑΤΩΝΟC. » (De Nolhac, *Les collections de Fulvio Orsini* [*Mélanges de l'École française de Rome*, 1884, p. 157].)

703

ΠΛΟ
Ε V
VC.

Onyx appartenant à M. Auguste Castellani. Dans le champ, entre les lettres, un buste de femme.

704

ΠΟΛΥΧΡΟΝΙΟΥ

Nom inscrit sur le bord d'un abraxas portant au droit : ΑΒΡΑCΑΖ ΑΕΗΙΟΥΩ[1], et au revers : CΘΕΝΕΧΕCΟΥ. (*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

705

ΠΟCΕΙΔΩΝΙΟC

« In sarda. » (*Ibid.*)

[1] Cf. ci-dessus, n° 237.

706

ΠΟϹΙ
ΔѠΝΙ
ΟΥ

(*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*, dessins originaux au Cabinet des médailles, fol. 159.)

707

ΠΟϹϹ (?)···Η

Onyx représentant un scorpion. (*Catalogue Hertz*, p. 36.)

708

ΠΟΥΠΛΙΑ
Ͻ······V

Cornaline vue au musée du Vatican.
Inscription rétrograde; le milieu de la seconde ligne manque.

709

ΠΡΙΒΑΤΑ

Privata. « Jaspe jaune. L'Amour piquant avec une flèche un sanglier qui tient dans sa gueule la tête d'un bouc. Sous le sanglier, un foudre et une étoile; au-dessus de lui, une autre étoile et le mot ΠΡΙΒΑΤΑ. Derrière ce sujet est gravé ΜΟΥΙϹΡѠ. » (Dubois, *Description des pierres gravées de Grivaud de la Vincelle*, n° 441.)

710

ΠΡΙΜΟϹ

Pierre de la collection de M. Turpin de Crissé.

711

ΠΡΟΚΛΟΥ

Jaspe vu au musée du Vatican. L'inscription est rétrograde.

712

ΠΡΟΤΟ·C

Grenat de ma collection. Dans le champ, un cheval vainqueur derrière lequel est une palme. Inscription rétrograde.

713

ΠΥΡΓωΝ ΙΝΓЄΝΟΥ

Calcédoine de basse époque vue chez le duc de Blacas. Dans le champ de la pierre, bige monté par un *auriga* tenant un fouet.

714

ΠΥωΘΣΑ

Empreinte d'un jaspe vert vue à Rome. Dans le champ, une tête de femme.

715

ΡΟΝΙΜΟΥ

Jaspe rouge. Deux Victoires planant au-dessus d'une montagne et portant une couronne. (*Catalogue Hertz*, p. 62.)

716

ΡΟΥΦΙΝΑ

Jaspe jaune appartenant à M. Auguste Castellani. Au-dessus du nom, un sanglier. Sur l'autre face, ΜΟΙΡω. Cette pierre provient de la collection de Mme Mertens-Schaaffhausen (n° 1403).

717

ΡΟΥΦ··Ν

Ῥουφίνου? Cornaline. Une coquille d'où sort un âne. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

718

CΑΙΦΑ
ΡΗC

« Sardonyx arabica. Chez M. Érard, conseiller et premier médecin du Roy. » (Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 203].)

719

ϹΑΡΑΠΙΟΝΟϹ

« Sarda, in qua canopus cum inscriptione. Apud Pa. Petavium. »
(Note de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 203].)

720

ϹЄΡΗ
ΝΟΥ

Cornaline vue au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

721

ϹΟΛΩΝΟϹ

« Sardoine à couche bleue et noire. Tête de Vulcain couvert du *pileus*. Derrière est le marteau. » (*Catalogue Hertz*, p. 13.)

722

ΣΟΣ

Sur une agate mêlée de blanc et de vert. Premières lettres du nom du possesseur de la pierre. (*Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. I, p. 188.)

723

ΣΩϹΑ

Cornaline. Caractères rétrogrades. Si l'inscription a été bien transcrite, il peut s'agir ici du nom de Ζωσᾶς, par échange entre le Σ et le Z[1]. Dans le champ de la pierre, Esculape tenant de la main droite le bâton entouré d'un serpent. (*Catalogue Hertz*, p. 25.)

724

ϹΩΦΡ
ΠΡΙΜ
ΑΔЄΛ

Jaspe rouge vu au musée du Vatican. Inscription rétrograde.

[1] Egger, *Mémoires d'histoire ancienne*, p. 433.

725

ΤΑΤ···ΚΩW

Nicolo. Buste d'homme. (*Catalogue Hertz*, p. 47.)

726

ΤЄΚΟΥ
CΑ ΜΟΥ
CЄΡΟΥЄ
ΙΛΙΑ

Mater mea Servilia. « Cod. Anglicanæ biblioth., D. 4, 18, fol. 26 Ψ. Parva corneala quæ erat apud Raphaeles Bossuz. » (Note communiquée par M. Descemet. — Le manuscrit cité m'est inconnu.)

727

ΤЄΥΚΡΟΥ

Jaspe jaune représentant une crevette. (*Collection de M. de Montigny*, n° 282.)

728

ΤЄVΚΤΟΥ

« Hyacinthe. Minerve debout avec le casque et la lance; elle tient de la main droite une double flûte. » (*Catalogue Hertz*, p. 13.)

729

ΤΗΛ
ЄΦΟC

Empreinte, vue à Rome, d'une pierre probablement chrétienne. Entre les deux lignes, qui sont perpendiculaires, une ancre debout sur sa base.

730

ΤΙΤΙΑ

Jaspe rouge vu à Rome chez un marchand.
L'inscription (grecque ou latine) est rétrograde.

IMPRIMERIE NATIONALE.

731

ΤΙΤΥΛΛΟϹ

« Cavallo vincitore. Plasma di smeraldo. » (*Elenco delle impronte gemmarie d'originali scoperti e comparsi sin dall' anno 1829, pubblicate dall' incisore Tommaso Cades* [*Bullett. dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1831, p. 111].)

732

ΤΟΜЄΩΟ

Cornaline. Hercule assis tient sur ses genoux un enfant nourrissant un aigle.
(*Catalogue des antiquités de M. Pierre Leven*, n° 1230.)

733

ΤΡΟΦ
ΙΜΟϹ

(*Pierres gravées du cabinet de Grivaud de la Vincelle*,
dessins originaux conservés au Cabinet des médailles, fol. 159.)

734

ΓΡΥϹ
ЄΝΑ

Τρύφαινα? Onyx vu à Rome chez un marchand d'antiquités.
Dans le champ,
une colombe tenant une palme dans son bec. Cette pierre peut être chrétienne.

735

Planche II, n° 735.

ΤΥ
ΧΗ

Bague d'or copiée à Marseille chez un marchand.
Peut-être s'agit-il d'un nom de femme.

736

ΥΜΝ

Jaspe rouge de ma collection.

737

ΥΠΟΡΑ

Cornaline avec buste d'une impératrice. (*Catalogue Hertz*, p. 46.)

738

Planche II, n° 732.

ΦΑΡΝΑΚΟΥ

Cornaline achetée à Rome. Légende rétrograde.
Dans le champ de la pierre, Minerve marchant à droite, la lance sur l'épaule.

739

ΦΑΩΘ

Cornaline appartenant à M. Th. Roller.
Dans le champ, un prêtre égyptien tenant le sistre.

740

ΦΗΛΙΞ

Cornaline copiée au musée du Vatican.

741

ΦΙΛΟΚΑΛΟΥ

Empreinte vue à Rome. L'inscription est rétrograde.
Dans le champ, une tête laurée.

742

ΦΙΛΩΝΟϹ

Jaspe rouge.
(Mariette, *Description des pierres gravées du cabinet de feu M. Crozat*, n° 870.)

743

ΦΙΛΩ
NOC

Améthyste vue à Paris chez un marchand. Inscription rétrograde.

744

ΦΛΑΝΟΥ

Cornaline vue à Paris chez un bijoutier.
Sujet : un dieu assis, tête radiée, regarde à gauche.

745

ΦΥΛΑ

Φύλαξ ou φυλάξαι? « Buste drapé d'un personnage du IIIe siècle. Derrière, un poignard et une lampe. » (*Collection de M. de Montigny*, n° 416.)

746

ΦΥΛΑΞ

Bague d'or vue chez un marchand d'antiquités.

747

ΧΕΡΕΤΙ

Chæretii. Calcédoine. (*Catalogue Hertz*, p. 70.)

748

ΧΡΩΝΙΟΥ

« An intaglio on a pale sard. Perseus an inverted sword in his right hand, head of Medusa in his left. » (*The Malborough gems*, n° 108.) Un vieux traité sur les amulettes dit que l'image de Persée tenant son épée et la tête de Méduse avait une

vertu prophylactique[1]. Qu'il en ait été ainsi pour l'intaille dont je parle, je ne saurais l'affirmer. Toujours est-il qu'une pierre du VIe siècle joint à ce même sujet l'inscription ΦΥγε ΠΟΔΑΓΡΑ [Π]ΕΡϹΕΥϹ ϹΕ ΔΙΩΧΙ[2].

749

Є

ΧΡΥϹΟΥ

« In sardonyche excisa. »
(*Gemmæ inscriptæ* de Peiresc [Bibl. nat., ms. du fonds français n° 9530, fol. 252].)

750

ΩΛΟ

Émeraude donnant peut-être les premières lettres d'un nom. Elle représente Sérapis coiffé du *modius*. (*Catalogue Hertz*, p. 9.)

751

ωΛΥΜΠΙΑ

« Cabochon d'améthyste. Tête de femme, époque de Trajan. »
(*Collection de M. de Montigny*, n° 244.)

Je n'ai pas cru devoir enregistrer dans mon travail certaines catégories de pierres à inscriptions qu'il me suffira de mentionner :

1° Les types à monogrammes dont le déchiffrement est trop souvent incertain[3];

[1] *Veterum sophorum sigilla et imagines magicæ, e Joh. Trithenii manuscripto eruta*, p. 36 (1612, in-8°). Cf. *Trinum magicum, sive secretorum magicorum opus*, p. 295 (Francofurti, 1630, in-8°). D'autres images de Persée tenant la tête de Méduse se trouvent sur les pierres gravées. (Winckelmann, *Description des pierres gravées du baron de Stosch*, p. 339-340; *Catalogue d'antiquités de M. Louis Fould*, n° 1041.)

[2] Cf. ci-dessus, p. 95 et 105.

[3] *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 575 B; *Nouveau recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, n° 19.

2° Ceux qui, marqués d'une lettre isolée, étaient, comme le sont encore aujourd'hui tant d'objets préparés à l'avance, afin que chacun y pût trouver l'initiale de son nom[2];

3° Les pierres et les anneaux sur lesquels, pour une raison qui m'échappe, on avait gravé des chiffres, tels que XXIV, LXXI, CCIXL et d'autres encore[3].

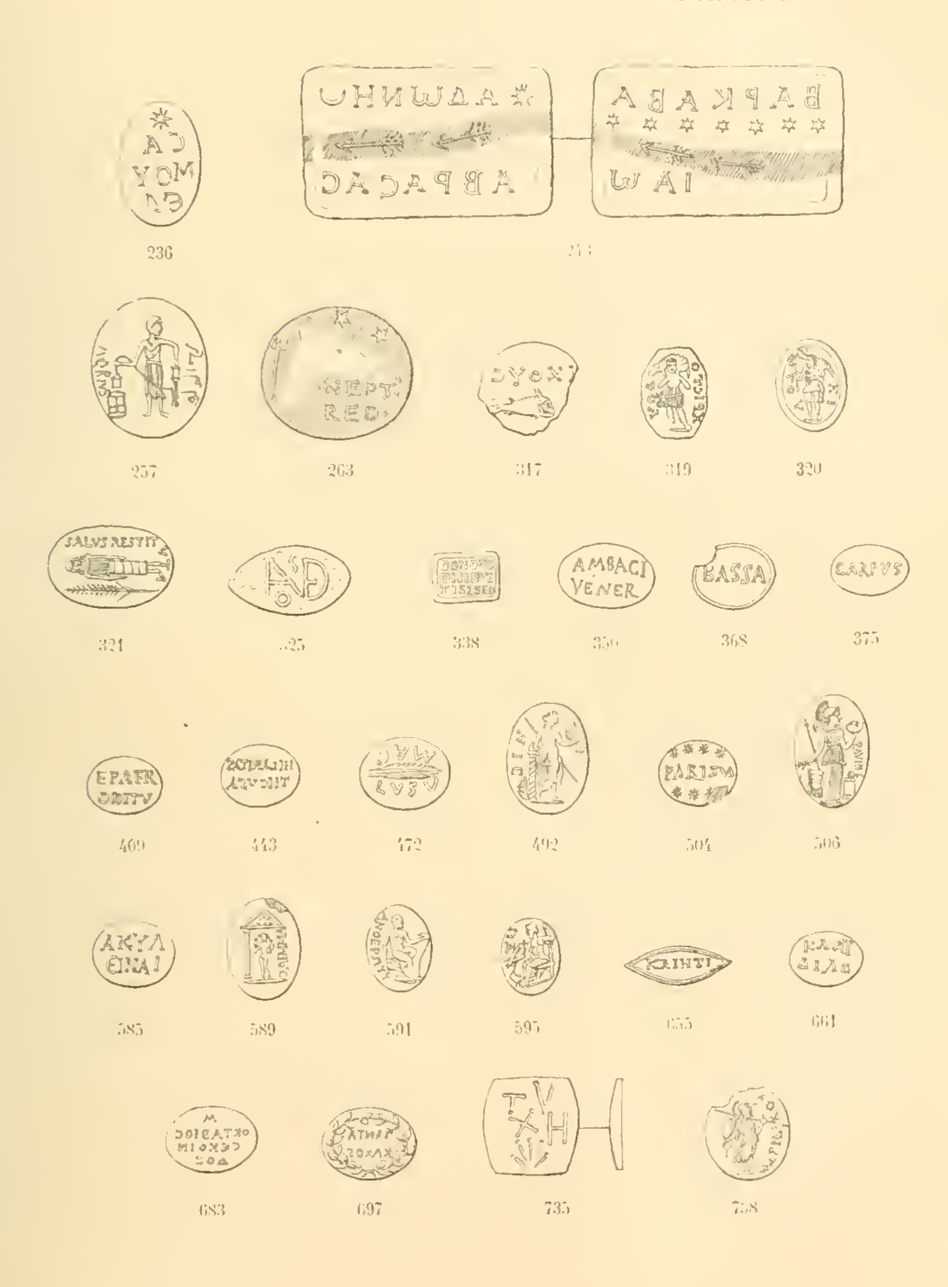
[1] Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. III, nos 10, 23-37, etc.

[2] Pierres vues au musée du Vatican et dans d'autres collections. Le chiffre XXV est inscrit sur l'une des gemmes qu'a publiées Ficoroni (pl. III, n° 24).

Planche I


11
21
28
38
42
60
61
75
87 A
ΕΙΡΗΝΗ
ΧΡΩ
88
OMN
IBVS
88 A
101
119
135
PARIS
CALOS
137
142
154
155
158
165
166
188
FIDE
190
197
201
206 A
208
209
211
212
229

Planche II



236
257
263
320
SALVS RESTIT
AMBACI VENER
BASSA
CARPVS
368
375
EPAFR ODITV
409
585
589
661
683
697

TABLE

DES DIVISIONS DU MÉMOIRE.

	Pages
Introduction	1
Salutations, souhaits, mentions d'un présent	19
Devises affectueuses ou galantes	47
Anneaux de fiancés ou d'époux	65
Formules d'adoration et amulettes	75
Inscriptions diverses	106
Inscriptions chrétiennes	121
Noms propres latins ou en lettres latines	134
Noms propres grecs ou en lettres grecques	175

TABLE DES MATIÈRES.

Ἀβρααμ, n° 246.
Ἀβραξὰς, n° 243.
Ἀδάμ, n° 246.
Ἀδωναί, n° 243.
ΑΕΗΙΟΥΩ, p. 77 et n°s 216, 237.
Âge des pierres gravées à inscriptions, p. 10.
Ama me, amabo te, n° 144.
Amor, n° 152.
Amo te, ama me, n° 141.
Amulettes, n°s 201 et suiv.
Amulettes chrétiennes, n°s 338-340.
Amulettes païennes presque toutes en langue grecque, p. 90.
Anges (Noms d'), p. 97.
Anneau, symbole de foi, p. 65.
Anneaux des courtisanes, p. 3.
Anubis, p. 215.
Ἀπὸ παντὸς κακοῦ δαίμονος, n° 233.
Aquarius, n° 257.
ΑΡΡΩΡΙΦΡΑϹΙ, n° 241.
Ἀσκληπίος, n° 207.
Ave, Have, n°s 1 et suiv.

Bijoux portant des inscriptions en lettres détachées, n° 569.
Βοῆθει, n°s 224, 225, 226, 333.
Bonam vitam, n° 54.
Bon Pasteur, n°s 319, 320.
Bonus Eventus, n° 273.

Calos, n°s 137, 138.
Catalogues de ventes, p. 17.
Catasta, n° 171.
Chiffres sur les anneaux, p. 206.
Dauphin, attribut de Neptune, n° 263.
Devises galantes, p. 47.
Diane invoquée, n° 227.
Δικαίως, n°s 161 et suiv.
Documents manuscrits consultés, p. 13.
Dulcis, n°s 154, 155.
Dulcis, amo te, n° 155.
Δῶρον, n°s 120-122.

E représenté par H, p. 11.
Ἐαρ, n° 281.
Εἷς (acclamation), n°s 211, 218, 219, 313, 314.
Ἐλέησον, p. 88.
Emblèmes des noms propres, n°s 390, 468, 572.
Ἐμὴ ..., n° 292.
Ἐμμανουήλ, n° 322.
Empreintes antiques des pierres gravées, p. 6.
Ἐπ' ἀγαθῷ, n° 89.
Épis représentés, n° 197.
Éros et Psyché, p. 61.
Étoiles, n°s 243, 408, 416.
Étoiles, symboles des Dioscures, n° 263.
Εὐμώλει, n°s 637, 638.
Euripide; son nom sur une pierre gravée, n° 284.
Εὐπλόει, n° 83.
Εὐπόρει, n° 82.
Εὐστόκει, n° 635.
Εὐτυχεῖ, n°s 55 et suiv.
Εὐτυχῶς, n°s 74 et suiv.
Εὐτυχῶς τῷ φεροῦντι, n° 78; cf. n°s 79, 225, 334, 335.
Εὐφόρει, n°s 80, 81.

Ζησαῖς, nos 41 et suiv.

Fides, nos 190, 191.
Flavius employé comme prénom, p. 10 et n° 427.
Formules courantes, p. 7.
Formules des pierres gravées chrétiennes, p. 12.
Formules d'heureux présage, p. 5.
Formules épicuriennes, p. 2.
Fruor, n° 291.

Γαβριήλ, n° 245.
Gemmarii, p. 6.
Grec à Rome (Usage du), p. 48 et 75.
Griffon, attribut de Némésis, p. 61.

Hercule vainqueur représenté, p. 5.

Ἰαῶ, n° 247.
Ἵλεως, nos 222, 223.
Inscription cabalistique ajoutée sur une pierre antique, n° 244.
Inscriptions en lettres détachées, n° 569.
Ἰχθύς, nos 315 et suiv.

Jours de la semaine représentés, n° 276.
Jupiter figuré sur des pierres blanches, nos 250, 259, 260, 595.

Καλή, nos 125 et suiv.
Καλὴ ψυχή, nos 108 et suiv.
Κτῶ, n° 290.
Κυρία καλή, nos 132 et suiv.

Légendes à sens obscur, n° 232.
Λέγουσιν ἃ θέλουσιν, etc., nos 147 et suiv.
Lune représentée, nos 243, 408, 538.
Lux, n° 157.

Main touchant le lobe d'une oreille, nos 90 et suiv.
Mains se joignant, nos 192 et suiv.
Masques de théâtre figurés, nos 284, 285.

Méduse (Tête de) représentée, n° 226.
Μέγας (acclamation), nos 201 et suiv.
Memento, n° 114.
Memini tui, n° 116.
Μιχάηλ, n° 244.
Μνήμης χάριν, n° 115.
Μνημόνευε, nos 90 et suiv.
Μνησθῇ, nos 117, 118.
Monogramme du Christ, n° 328.
Monogramme représentant la formule *Vivas in Deo*, n° 325.
Monogrammes des noms propres, p. 205.
Multis annis, nos 50, 51.

Némésis invoquée, n° 224.
Neptune invoqué, n° 263.
Νικᾷ, nos 217, 221.
Nom de la mère indiqué seul, n° 232.

Objets divers portant les mêmes inscriptions que les pierres gravées et les anneaux, p. 8.
Ὁμόνοια, nos 192-196 et 277.
Os non comminuetis ex eo, n° 338.
Osselets représentés, p. 105.
Οὐ φιλῶ, etc., n° 151.

Parchemin vierge, p. 85.
Pâtes antiques imitant les pierres gravées, p. 6.
Permutations des lettres, p. 9.
Persée tenant la tête de Méduse, p. 5 et n° 748.
Pierre gravée funéraire, p. 3.
Pierres gravées fausses, p. 15.
Pierres gravées offertes aux dieux, p. 4.
Pierres gravées sont surtout du Haut-Empire, p. 12.
Pierres gravées servant de talismans, p. 4.
Πίστις, nos 188, 189.
Pluton Sérapis, nos 212, 629.
Πολλοῖς ἔτεσιν, n° 49.

Représentations de bon augure, n° 258.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Rome (Déesse) représentée, n° 280.
Rosa, n° 156.

Σαβαώθ, n° 245.
Salomon représenté sur des amulettes, n° 220.
Salus restituta, n° 321.
Salve, n° 10.
Samel, n° 253.
Σαμουήλ, n° 236.
Sana me basiolis, n° 158.
ΣΕΜΕΣΕΙΛΑΜΨ, n° 239.
Sérapis, n°s 211 et suiv., 629, etc.
Sérapis personnifiant le patriarche Joseph, n° 212.
Signes du Zodiaque, n°s 257, 342.
Soleil et Lune, n°s 198, 243, 538, 604.
Soror, n°s 293, 294.
Sortes, p. 5.
Σουριηλ, n° 245.
Suavis, n°s 39 et 555.
Supplice du feu, n° 171.
Σώζει, n° 227.

Taches naturelles des pierres utilisées par les graveurs, n° 263.
Têtes de pavot, n° 197.
Τετραγράμματον, n° 254.
Τῇ καλῇ, n° 123.
Tria nomina, p. 10 et n°s 373, 379, 380, 392, 393, 524, 525.
Τύχη (mot); ses acceptions diverses, p. 8.

Ὑγίεια, n° 20.
Usage des pierres gravées, p. 1 et 2.
Utere felix, n°s 84-87.
Uxor (mot) sous-entendu, n°s 175 et 547.

Vale, n°s 21, 22.
Vénus représentée sur lapis-lazuli, n° 241.
Venus victrix, n°s 201, 264, 492.
Verbum caro factum est, n° 339.
Vers d'Homère sur une amulette, n° 258.
Vita, n°s 7, 38, 39, 40.
Vivas, n°s 25, 27 et suiv., 153, 187.
Vivas in Deo, n° 325.
Vivas mihi diu, n°s 185, 186.

Φθόνος, n° 217.
Φίλει με συμφέρει σοί, n°s 146, 150.
Φιλοῦντα φίλησον, n°s 142, 143.
Φορῶν (ὁ), n°s 73, 78, 79.
Φυλάξαι, n°s 229 et suiv.

Χαῖρε, n°s 11 et suiv.
Χαῖρε ἑταίρα, n° 145.
Χάρις, n°s 249, 270, 304.
Χριστὸς Ἰησοῦς, n° 323.
Χρῶ, n°s 88, 290.

Ψυχὴ καλή, n°s 127 et suiv., 159.

DES INDICES

DE L'OCCUPATION PAR LES LIGURES

DE LA RÉGION

QUI FUT PLUS TARD APPELÉE *LA GAULE*,

PAR

M. DELOCHE.

Parmi les questions relatives à nos premières origines, débattues récemment entre plusieurs savants et notamment entre MM. Alexandre Bertrand et d'Arbois de Jubainville, il en est une particulièrement intéressante, sur laquelle je crois être en mesure de fournir quelques renseignements utiles. Je veux parler de l'étendue des territoires qui, avant l'invasion des Celtes ou Gaulois (c'est tout un à mon sens comme aux yeux de M. d'Arbois), furent habités par les Ligures dans la vaste contrée située entre le Rhin et les Pyrénées, les Alpes et l'Océan, et qui a pris, depuis, le nom de Gaule.

Je dois d'abord résumer les deux thèses contradictoires émises par nos deux confrères, savoir : par M. Alexandre Bertrand, dans la 2e édition de son livre intitulé *Nos origines. — La Gaule avant les Gaulois*[1], et par M. d'Arbois, dans la 2e édition de l'ouvrage qui a pour titre *Les premiers habitants de l'Europe*[2].

(1) In-8°, Paris, 1891. — (2) In-8°, Paris, 1889-1894.

I

M. A. Bertrand voit dans les Ligures une population d'Hyperboréens ayant primitivement séjourné sur les côtes de la Baltique et de la mer du Nord. C'étaient, dit-il, de hardis navigateurs, et leurs migrations, ou plutôt leurs incursions sur le littoral océanique, sur les rivages de la Méditerranée, jusqu'à la Sicile, sont les plus anciennes expéditions des hommes du Nord. C'est en quelque sorte, suivant l'expression de notre confrère, « une première invasion des Normans »[1].

En dehors du territoire de Marseille et des pays situés à l'Est du Rhône, entre la rive gauche de ce fleuve et les Alpes, jusqu'à la frontière suisse, on ne trouve, chez les écrivains de l'antiquité, aucune trace de l'occupation ou de la domination des Ligures dans l'intérieur de la Gaule[2].

A la partie de son livre où cette question est traitée, M. Bertrand a joint une carte où il a marqué la place des Ligures dans le cadre ci-dessus indiqué, et celle des Ibères, auxquels il attribue : 1° la rive droite du Rhône, avec une zone qui s'élève jusqu'à une assez faible distance de Lyon; 2° les pays situés entre les Pyrénées et la Garonne, avec une zone étroite sur la rive droite de cette rivière.

De son côté, M. d'Arbois de Jubainville pense que les Hyperboréens dont il est parlé dans les textes géographiques grecs des VIe, V^e^ et IVe siècles avant notre ère ne sont autres que des Celtes ou Gaulois qui, venus dans l'Europe occidentale vers le VIIIe ou le VIIe siècle, habitaient, durant ce dernier siècle, aux sources du Danube et dans le bassin du Rhin.

Les Ligures, arrivés longtemps avant eux au centre de l'Europe, avaient, dit-il, occupé le territoire qui fut plus tard la Gaule, et

[1] *Nos origines. — La Gaule avant les Gaulois*, p. 240-244. — [2] *Ibid.*, p. 245-247.

s'étaient même établis en Italie et dans la partie septentrionale de l'Espagne[1].

Les Celtes ou Gaulois étaient, d'après le témoignage des auteurs anciens, de haute taille, de forte corpulence, blancs de peau et à chevelure blonde ou même rutilante. Or, il est à remarquer que les habitants de la Gaule sont généralement bruns de peau, avec des cheveux noirs ou châtain foncé, de taille moyenne et plutôt médiocre, ce qui dénote que l'élément celte ou gaulois a été absorbé par une population plus nombreuse établie sur le sol avant lui[2]. Cette population est celle des Ligures, race petite, sèche, brune de peau et à chevelure noire[3].

Eh bien, depuis la Bavière jusqu'aux Pyrénées, dans les bassins du Rhin, du Weser, de la Meuse, de l'Escaut, de la Seine, de la Loire et de la Garonne, la toponymie nous offre un nombre considérable de suffixes et de radicaux ligures attestant une occupation prolongée de ces peuples[4].

Telles sont, succinctement résumées, les deux théories opposées soutenues par nos confrères.

Je n'hésite pas à donner la plus complète adhésion à celle de M. d'Arbois de Jubainville, et ce qui va suivre me paraît de nature à en confirmer l'exactitude.

II

Dans l'onomastique géographique, les catégories de vocables les plus persistantes sont naturellement celles qui correspondent aux parties les moins variables de la surface terrestre, c'est-à-dire aux cours d'eau, aux montagnes, aux régions en plaine portant un nom[5],

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 365 et suiv.; résumé, p. 382; t. II, p. 205 à 215.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 6, 10 et 11.

(3) *Ibid.*, p. 10.

(4) *Ubi supra*, p. 46 à 215. Voir spécialement la conclusion de l'auteur, p. 205.

(5) Telles que la Limagne d'Auvergne et la Livière, près de Narbonne, dont nous parlerons plus loin.

et enfin aux forêts, dont l'étendue peut diminuer, et diminue souvent en effet, mais dont l'entière disparition est un fait rare.

C'est conséquemment parmi les dénominations de cette sorte que l'on peut espérer retrouver les vestiges des plus anciens habitants d'une contrée.

Ce sont aussi celles que nous allons signaler comme reproduisant intégralement ou partiellement le nom ethnique des Ligures, c'est-à-dire un indice très caractéristique de leur séjour sur notre sol à des époques reculées. Nous les rencontrons dans les pays qui, d'après la carte de M. A. Bertrand, seraient en dehors de l'étroit domaine qu'il a assigné, en Gaule, à ces peuples[1].

1° *Sur la rive droite du Rhône et au sud de la Garonne*, où M. Bertrand place des Ibères, et exclusivement des Ibères, on constate les faits suivants :

Et d'abord un fait déjà signalé : près de Narbonne, s'étend une plaine dite *de Livière*, qui, à la fin du vi^e^ siècle, portait, d'après Grégoire de Tours, le nom de *Liguria*[2].

Dans le département des Basses-Pyrénées, une montagne située commune d'Arette[3], s'appelle *de Legorre*[4], comme le petit pays de *Legora* ou *Ligora* en Limousin, dont nous nous occuperons plus loin.

Un lieu dépendant de la commune de Monein, même département, et actuellement appelé *Ligé*, avait précédemment le nom de *Liger*[5],

[1] Je crois inutile de rappeler ici les indices du même genre qui se remarquent sur la rive gauche du Rhône, que tout le monde reconnaît avoir été habitée par des populations liguriennes : ils ont été notés par M. Ernest Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 104, à laquelle je ne puis que renvoyer le lecteur.

[2] « Hujus (Felicis martyris) reliquiae apud Narbonensium ecclesiam retinentur. Sed cum hujus aedis altitudo, ne Liguria, quod est locus amoenissimus, a palatio regis non cerneretur, arceret, contulit haec cum Leone consiliario rex Alaricus. » (*Glor. Confessor.*, cap. xci; dans *Monum. German. historic.*, édition in 4°, t. I, pars II, p. 54.) Ce passage a été déjà cité par M. d'Arbois de Jubainville dans *Les premiers habit. de l'Europe*, 2e édit., t. I, p. 102.

[3] Cant. d'Aramitz, arr. d'Oloron.

[4] P. Raymond, *Dictionnaire topograph. du départ. des Basses-Pyrénées*, p. 98.

[5] *Ibid.*, p. 102.

semblable à celui du fleuve la Loire, qui, nous le verrons bientôt, était fort probablement ligure[1].

Je ne quitterai pas l'Aquitaine primitive, d'entre les Pyrénées et la Garonne, sans mentionner l'opinion récemment exprimée sur ce sujet par deux savants allemands, M. Otto Hirschfeld[2] et M. Sieglin[3]. De l'étude comparée des *Ora maritima* d'Aviénus (vers 470 ans av. J.-C.), de fragments de *Théopompe*, d'Artémidore (fin du IIe siècle av. J.-C.) et d'Étienne de Byzance (fin du Ve siècle de notre ère), M. Sieglin conclut formellement que les Ligures étaient établis anciennement sur le territoire de l'Aquitaine et même (en termes beaucoup plus compréhensifs) « dans la région occidentale de l'Europe »; et sa conclusion est adoptée par M. Hirschfeld, qui l'a reproduite *in extenso* dans son travail.

Je passe à l'étude des pays situés au Nord de la Garonne.

2° *Bassin de la Charente.*

Dans l'ancien pays d'Aunis, *Alninsis*, une charte[4] de l'abbaye de Noaillé, du Xe siècle, mentionne la *Villa Liguriacum*, aujourd'hui Ligueil (Charente-Inférieure).

3° *Bassin de la Dordogne.*

A une distance considérable (environ 180 kilomètres) de la rive droite de la Garonne, il y avait, au moyen âge, en Périgord, une forêt appelée *silva de Ligurio* ou *Liguriensis*.

[1] Il n'est pas sans intérêt de mentionner ici un gros ruisseau du même département, qui sert de limite commune aux cantons de la Bidouse et de la Garesse, et qui porte le nom de *Lihoury* (voir le Dictionnaire topographique précité); l'aspirante y remplace peut-être le *g* d'un vocable antérieur, qui aurait été *Ligoury*.

[2] *Histoire de l'Aquitaine pendant la période romaine*; dans *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Academie der Wissesschapten zu Berlin*, t. XX, p. 429-456.

[3] Note remise à M. Hirschfeld par M. Sieglin, *custos* de la Bibliothèque universitaire de Stuttgard.

[4] Par cette charte, datée de 989, Guillaume Fier-à-Bras fait don à l'abbaye de Noaillé d'une église et d'un manse dit *de Corneto*, « in pago Alninse, in villa Liguriaco ». (Dans *Nov. Gall. Christ.*, t. II, col. 348.)

En 1115, Hélie de Bourdeille, Ebles, son fils, et Itier de la Tour y concédèrent les emplacements nécessaires pour la construction d'un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît[1]. Peu de temps après, de nouvelles concessions furent faites pour le même objet et dans la même forêt, dite *de Ligurio*[2].

Le monastère, qui avait d'abord emprunté son nom à la forêt, prit, dans les temps modernes, celui de *Ligueux*[3], et la forêt elle-même ou ce qui en subsite encore s'appelle *la Ligerie*[4].

4° *Bassin de la Vienne.*

A une faible distance au Nord de Ligueux, au Sud-Sud-Est de la ville de Limoges, il y a un petit pays qui porta, au moyen âge, le nom de *Ligura* ou *Ligora*, et, dans la première moitié du xve siècle, celui de *Ligoure*, qu'il a gardé depuis.

Ce pays comprenait un territoire d'une certaine étendue, où nous trouvons deux anciennes paroisses mentionnées, dès la fin du xie siècle, sous les noms de *Sancti Praejecti* et *Sancti Johannis de Ligura* ou *Ligora*[5]. Ce sont aujourd'hui deux communes du département

(1) « Partem aliquam Ligurienci (*sic*) silvae . . . et decimam partem pasquerii et decimam partem herbarii de omni silva. » (Mss. Bibl. nat., fonds Saint-Germain latin, n° 556, fol. 170-172; copie de Dom Estiennot.) L'abbé de Lépine, qui a eu sous les yeux le cartulaire original du monastère de Ligueux, a reproduit cette pièce, et sa copie est aussi à la Bibliothèque nationale, collect. Lépine, t. XXXIV, fol. 43-45; il a écrit *Liguriacensis* au lieu de *Ligurienci* (*silvae*).

(2) « Cederunt Deo et sanctae Mariae et sancto conventui de Ligurio, de suo fevo de la forest de Ligurio, hoc totum quod necessarium fuerit supradicto conventui et suae familiae. » (Ms. Biblioth. nat., fonds Saint-Germain latin, n° 556. fol. 172-173.)

(3) Chef-lieu de commune dans le canton de Savignac, arrondissement de Périgueux (Dordogne).

(4) Vicomte de Gourgues, *Dictionn. des noms de lieu du départ. de la Dordogne.*

(5) « Cura Sancti Johannis de Ligura. » (Chart. ann. 1060-1108; mss. Biblioth. nat., anc. cartul. 135, actuellement fonds latin, n° 9193, t. I, p. 128.) — « Ecclesia Sancti Praejecti de Ligora. » (*Ibid.*) — « Mansum unum de Rocha, qui est in parochia Sancti Johannis Ligora. » (*Ibid.*, p. 340.) On trouve dans le Nécrologe de l'abbaye de Solignac la mention d'un personnage appelé « Guillelmus de Ligora ». (*Loc. cit.*, p. 527.) Un autre personnage est nommé « Johannes de Conhaco, dominus Sancti Johannis Ligoure », dans un acte de 1437. (*Ubi supra*,

de la Haute-Vienne, appelées Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure.

Signalons en outre, au Nord de ces deux bourgades, un lieu dit *de Ligora* dans un obituaire de Saint-Martial de Limoges[1], aujourd'hui village ou hameau de *Ligoure*, dépendant de l'ancienne paroisse, actuellement commune, du Vigen[2].

Enfin, le cours d'eau qui traverse ce pays et va se réunir à la Briance (affluent de gauche de la Vienne), après un parcours de 19 à 20 kilomètres, porte le nom de *Ligoure*[3].

5° *Bassin de la Loire.*

Le grand fleuve qui traverse la France dans presque toute sa largeur, de l'Est à l'Ouest, est appelé, chez les Latins, *Liger*[4], par les Grecs,

p. 475.) Les textes ci-dessus ont été déjà, en partie, reproduits par moi dans *Études sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divis. territ. du Limousin au moyen âge* (in-4°, Paris, 1861, p. 137-138).

(1) « De Jaunhac miles dedit nobis xxv sol. in manso de Ligora, in parrochia de Vicano. » (Dans *Bulletin de la Soc. archéolog. et histor. du Limousin*, t. XXX, p. 129; et dans *Docum. historiq. concernant la Marche et le Limousin*, publiés par E. Leroux, E. Molinier et A. Thomas, t. I, p. 9.) On trouve enfin dans le même document plusieurs mentions d'un personnage appelé *Laurentius Ligura* ou *Ligora*. (*Docum.* précités, t. I, p. 26, 32, 49, 52 et 56.) L'Obituaire de Saint-Martial a été commencé vers l'an 1300.

(2) Un fait curieux qu'il convient de noter, c'est celui de mœurs particulières aux habitants de ce quartier du Limousin, au XVIIe siècle. Lancelot (*Recherches sur les Pagi de la Gaule*) s'exprime ainsi : « On dit, en proverbe, *gueux comme un gentilhomme de la Ligoure* : ils n'ont qu'un fusil, un chien galeux, vont à la chasse; ce sont des gentillâtres. » (Mss. Biblioth. nat., collect. Lancelot, portefeuille A, cahier des *pagelli et regiunculae*.) On peut voir là l'indice d'une origine différente de celle des voisins immédiats de ce groupe.

(3) Je ne dois pas omettre de signaler à cette place un autre cours d'eau de la même région, affluent indirect de la Vienne et appelé *Loyre*. Je n'ai pas le moyen d'en fournir le nom latin; mais sa forme moderne permet de présumer qu'elle provient d'un vocable analogue à celui du fleuve la Loire, *Liger, Ligeru* ou *Ligara*, dont nous allons nous occuper.

(4) La plus ancienne mention s'en trouve dans César, *De bello Gallico*, III, 9; VII, 5 et *passim*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Λείγηρ[1], et encore nommé *Liger* aux VIe et VIIe siècles[2]. C'est au VIIIe siècle qu'il prend le nom de *Ligera*[3] et *Ligara*[4].

Ce nom est très probablement ligure.

Artémidore (fin du IIe siècle avant J.-C.) a cru que les Ligures avaient emprunté leur nom au fleuve *Liger*[5], et cette croyance est reproduite dans les Remarques de l'archevêque grammairien Eustathe sur Denys le Périégète (Ier siècle de notre ère)[6].

M. d'Arbois de Jubainville a fait observer que le nom primitif des Ligures ne pouvait être dérivé de celui de la Loire[7]. Il a parfaitement raison; car, au lieu d'avoir emprunté son nom au fleuve sur lequel elle avait habité, c'est une population ligure, qui, dans mon opinion, a dû le lui communiquer.

Au reste, notre savant confrère a admis comme tout naturel le rapprochement qu'on a fait des deux vocables; il tient pour vraisemblable l'origine ligurienne du mot *Liger*[8]. Il est difficile, en effet, de méconnaître l'identité du radical entre ce terme géographique et l'ethnique des Ligures; et, suivant l'expression de M. Sieglin, déjà cité, quelque fausse que soit l'étymologie énoncée par Artémidore, elle repose sur la notion de l'établissement des Ligures dans la partie occidentale de notre continent[9].

Cette manière de voir est aussi confirmée par la traduction identique que ce vocable et celui de *Ligurium* ont reçue, dans notre langue, sur deux points éloignés l'un de l'autre. Car, ainsi que nous allons le

(1) Dans Strabon, *Geographic.*, IV, 1, 2 et 3, édit. Didot, p. 147, 157, 158, 160 et *passim.*

(2) Grégoire de Tours, *Hist. ecclesiast. Francor.*, V, 42; Fortunat, *Carmina*, VI, 5, De Geleswintha.

(3) Annal. Alamann. et Annal. Nazarian., ad ann. 731; dans Pertz, *SS.*, t. I, p. 24, col. 2, et 25, col. 2. — Annal. Mettens., ad ann. 742, *ibid.*, 327.

(4) Annal. Lauresham., ad ann. 731; *ibid.*, p. 24.

(5) Dans Etienne de Byzance, *Ethica* (*De urbibus*); édit. de Meinck, Berlin 1849, t. I, p. 416.

(6) Dans *Geographi Graeci minores*, édit. de M. Meiher, t. II, p. 231, cité par M. d'Arbois.

(7) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 299.

(8) Dans la deuxième édition de son livre précité, t. II, p. 207.

(9) Voir plus haut, p. 215, note 3.

montrer, du nom de la forêt de *Ligurium* dans l'ancien Soissonnais, s'est formé celui de *Loire*, comme il s'est formé du nom latin du grand fleuve gaulois.

Les mêmes raisons s'appliquent au *Loiret*, affluent de gauche de la Loire, et qui est appelé *Ligericinus* dans la Chronique de Marius († 593)[1], *Ligerittum* dans une Vie du roi Robert[2], et *Ligeritum* dans un diplôme du roi Hugues[3]; diminutifs analogues à ceux qui se sont introduits, sur divers points, dans l'onomastique fluviale, et dont nous avons de nombreux exemples.

6° *Bassin de la Seine.*

Le département de l'Aisne renferme une forêt qui portait, dans le haut moyen âge, comme celle de Ligueux en Périgord, le nom de *Ligurium*.

L'empereur Charles le Chauve, dans un capitulaire daté de Kiersi, le 14 juin 877, désigna les palais où son fils Louis ne pourrait séjourner, sauf les cas de nécessité, et les forêts où il ne pourrait se livrer à l'exercice de la chasse, ou ne s'y livrer qu'en passant. Parmi ces forêts se trouve celle de *Ligurium*, d'où le prince est seulement autorisé à recevoir des porcs et à prendre des bêtes sauvages, « in Ligurio porcos et feramina accipiat[4] ».

[1] « Basilio et Bibiano. His Coss. pugna facta est inter Aegidium et Gothos inter Ligere et Ligericino juxta Aurelianis. »

[2] Vita Rotberti regis, auctore Helgaldo; citée par Hadr. de Valois, *Notit. Galliarum*, p. 278.

[3] Il y mentionne, parmi les possessions de l'église d'Orléans, « cellam S. Privati cum capella S. Martini quae est super Ligeritum; et inter Ligerim et Ligeritum, mansum I, ecclesiam de S. Martino super Ligeritum ». Cité par Hadr. de Valois, *ubi supra*.

[4] § 32. « In quibus ex nostris palatiis filius noster, si necessitas non fuerit, morari, vel in quibus forestibus venationem exercere non debeat : Carisiacus penitus cum forestibus excipitur; Silvacus cum toto Laudunensi similiter; Compendium cum Cansia similiter; Salmoniacus similiter; in Odreia villa porcos non accipiat et non ibi caciet, nisi in transeundo; in Attiniaco parum caciet; in Verno porcos accipiat tantum; Arduenna penitus excipitur nisi in transeundo; et villae ad servitium nostrum similiter; *in Ligurio porcos et feramina accipiat;* Aristallium cum foreste penitus excipitur; in Lens et Wara et Astenido et feramina et porcos

La même énumération comprend les forêts et les palais de Kiersi, du Laonnais, de Compiègne, d'Attigny, des Ardennes, d'Héristal, de Crécy et d'autres encore situés dans le Nord et le Nord-Est de la Gaule et principalement dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise. C'est donc là qu'était la forêt de *Ligurium*[1]. Ce vocable paraît à la fin du XIIe siècle, sous la forme déjà francisée de *Loyrre*[2], au commencement du XIIIe, sous la forme de *curtis de Loire*[3], et, en dernier lieu, de Trosly-*Loire*, commune du département de l'Aisne[4].

7° *Bassin de la Meuse.*

Il y a dans l'ancienne province du Barrois deux localités dont les noms latins nous sont inconnus, mais dont les noms modernes sont probablement dérivés, comme celui de Trosly-*Loire*, d'un vocable ligure. Ce sont ceux du bois commun de *Loire* et du bois de *Loirmont*, situés, le premier dans la commune de Marson, le second dans la commune de Varvinay (Meuse).

III

J'ai terminé l'exposé de la série des faits que j'avais depuis longtemps recueillis sur ce sujet, et que la discussion engagée entre deux de nos confrères m'a fourni l'occasion de communiquer à l'Académie.

D'autres faits semblables viendront assurément s'y ajouter, au fur et à mesure que la publication de nouvelles listes géographiques por-

capere potest; in Rugitusit, in Scadebolt, in Launif tantummodo in transitu, et sicut minus potest; in Crisiaco similiter; in Lisga porcos tantum accipiat. » (*Capitular. reg. Francor.*, édition de Borétius; dans *Monum. German. historic.*, édit. in-4°, t. II, p. 361.)

(1) C'est pourquoi j'ai abandonné, depuis longtemps, la conjecture que j'avais émise, en 1859, au sujet d'un rapprochement à faire de ce *Ligurium* avec celui du Périgord. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 3e série, t. IV, p. 273 et suiv.)

(2) Chartes de 1197, de 1206, 1217 et 1239, citées par M. Aug. Matton, *Dictionnaire topograph. du départ. de l'Aisne*, p. 156.

(3) *Ibid.*

(4) C'est une commune dépendant du canton de Coucy-le-Château, arrond. de Laon.

tera à la connaissance des érudits l'onomastique des diverses régions de notre pays qui n'ont pas encore été l'objet de travaux de cette sorte.

En attendant, ce qui précède suffit largement, à mon sens, pour prouver que, dans la plus grande partie de la France, à l'Ouest comme à l'Est du Rhône, au Nord comme au Sud de la Garonne, dans les bassins de la Dordogne, de la Vienne et de la Charente, comme dans ceux de la Loire, de la Seine et de la Meuse, l'ethnique des Ligures apparaît, avec quelques variantes, dans la toponymie et particulièrement dans les noms des cours d'eau, des montagnes et des forêts.

Ce fait, qui ne saurait, ce me semble, être sérieusement contesté, s'explique d'ailleurs tout naturellement de la manière suivante :

Quand le territoire occupé par les Ligures fut envahi, au VII[e] siècle avant notre ère, par les Celtes ou Gaulois, une partie et probablement la plus grande partie des anciens habitants fut dépossédée et refoulée au Sud, au Sud-Est et au Sud-Ouest. Les Ligures qui restèrent sur notre sol y formèrent, en divers points, des groupes, qui conservèrent, avec des traits de mœurs spéciaux, une individualité distincte au milieu de l'élément celtique; et les régions, principalement les montagnes, les forêts et les vallées, où ils étaient agglomérés et pour ainsi dire cantonnés, prirent, dans le langage usuel, des dénominations motivées par l'origine de leurs habitants, et sous lesquelles nous les trouvons mentionnées dans l'histoire et la géographie du moyen âge.

En tout cas, il paraît bien difficile de ne pas voir là le témoignage du séjour et d'un séjour prolongé des Ligures dans la contrée occupée depuis par les Gaulois, et qui a emprunté à ceux-ci le nom qui tient une si large place dans les annales des peuples.

IV

A la conclusion que je viens d'émettre, deux de mes savants con-

frères[1] ont opposé deux objections sur lesquelles je crois devoir m'expliquer.

L'une de ces objections est tirée de ce que le fait du séjour des Ligures dans l'intérieur de l'ancienne Gaule serait en contradiction avec des théories émises touchant les monuments mégalithiques et la race ou les races qui les ont érigés.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que les théories dont on parle et que je n'ai pas à apprécier ici, quelle que soit l'autorité de ceux qui les professent, sont sujettes à discussion, et ne constituent pas une base solide d'argumentation à l'encontre des constatations très nettes que j'ai apportées.

Je me suis abstenu et je m'abstiens d'entrer dans l'examen du fond de la question dont j'ai résumé les termes au début de ce mémoire. Mais à ceux qui voient dans les Ligures de hardis navigateurs qui n'ont occupé que le littoral maritime avec une bande étroite de territoire, il me sera bien permis de demander s'il est possible de considérer le Simplon, le Saint-Gothard et les versants de la section septentrionale de la chaîne alpestre comme appartenant à une zone maritime.

Or, la présence des populations liguriennes dans ces hautes régions est attestée par les écrivains de l'antiquité, et il me paraît utile de reproduire, en le traduisant, ce que dit à ce sujet un historien de grande autorité dans la question, Karl Müllenhoff[2]. Après avoir noté que les Ligures occupaient, au temps d'Auguste, d'une façon ininterrompue, le versant Ouest de la chaîne des Alpes, du mont Genèvre à la mer Ligurienne[3], ce savant s'exprime ainsi : « Même sur le revers septentrional de la chaîne, du Simplon à la source du Rhône, il y avait encore des Ligures, les « Lepontii qui Uberi vocantur » de Pline[4],

[1] MM. Bertrand et Clermont-Ganneau.

[2] *Deutsche Altertumskunde*, t. II, p. 249.

[3] D'après les inscriptions de l'arc de triomphe de Suse et le trophée alpestre d'Auguste. (Plin., *Hist. nat.*, III, 134; collect. Teubner, t. I, p. 250.)

[4] Plin., *ubi supra*, III, 135 et 137; coll. Teubner, p. 150 et 151.

car ces Lepontii, qui occupaient en outre les vallées sises au Sud du Saint-Gothard, au-dessous du lac Majeur, Caton[1] les faisait descendre, ainsi que les Salasses du val d'Aoste (Petit et Grand Saint-Bernard), des Taurisques ou Taurins, l'*antiqua Ligurum stirps*[2] du Pô supérieur. Et ce qui achève de rendre vraisemblable l'origine ligurienne des deux peuples, c'est que la plaine qui s'étendait au-dessous d'eux jusqu'au Pô et jusqu'au Tessin était habitée également par des Ligures, en sorte que ceux-ci formaient une masse compacte, embrassant toute la lisière des Alpes au Nord et au Nord-Ouest. »

Je passe à la deuxième objection qui m'a été opposée et qui se formule ainsi :

Les mots *Liguria, Ligura, Ligurium,* sont bien des formes de l'ethnique des Ligures; mais *il se peut* que, dans la langue des Celtes, dont nous savons si peu de chose, il y ait eu un substantif commun ou un adjectif dont la signification aurait été toute différente et qui se retrouverait dans la toponymie gauloise; on n'est donc pas autorisé à affirmer que les termes cités soient une reproduction de l'ethnique des Ligures. On a récemment reconnu, ajoutent mes contradicteurs, un substantif commun dans quelques noms de localités répandues sur une partie de notre sol : *Ingrande, Gurande, Eygurande,* que l'on suppose avoir désigné un lieu placé à la limite commune de cités gauloises, et qui correspondraient aux *fines* des anciens itinéraires romains. N'est-il pas possible qu'il en soit de même des vocables relevés dans le présent mémoire?

Je ferai observer, tout d'abord, que les noms d'*Ingrande* et autres, mentionnés plus haut, se rapportent à des *lieux isolés*, tandis que les noms cités par moi sont ceux de *territoires*, de *forêts*, de *cours d'eau*, auxquels ne s'appliquent point les remarques ci-dessus.

Il ne serait certes pas *impossible* que les Celtes eussent employé,

[1] Dans Pline, III, 134, p. 150. — [2] Plin., III, 123, p. 148.

dans leur langue géographique, un mot semblable ou analogue au terme ethnique des Ligures; mais on avouera que cela est *a priori* fort improbable. En outre, mes contradicteurs raisonnent comme si j'invoquais le nom d'un peuple étranger à la Gaule et éloigné de son territoire, tel par exemple que celui de Mongols, de Chinois ou de Persans, que j'aurais rencontré sur notre sol, et d'où j'aurais induit l'origine mongolique, chinoise ou persane de ses anciens habitants.

Mais la question se pose ici tout autrement.

Les Ligures, tout le monde est d'accord pour le constater, ont été établis en Gaule; il s'agit donc uniquement de savoir quelle fut l'étendue de leur occupation dans cette contrée. Or, des vocables géographiques *identiques à ceux que j'ai cités* se montrent *dans la zone incontestée*, et personne, je pense, ne mettra en doute leur origine et leur caractère ligures. Quand, au delà et à proximité de cette zone, nous les retrouvons, n'est-il pas logique, et qu'il me soit permis d'ajouter, de simple bon sens, que ces vocables y aient la même signification, et que, s'échelonnant de proche en proche dans les diverses parties de notre pays, ils y conservent la même valeur?

Il *se pourrait*, prétend-on, qu'il n'en fût pas ainsi.

Certes, on ne saurait ici, pas plus que dans toute autre circonstance, affirmer qu'il y a à cela *une impossibilité absolue;* mais il faut bien que l'on reconnaisse, en même temps, que cela est contraire à toute vraisemblance, et que c'est aux auteurs de cette conception, purement arbitraire, *dénuée de toute preuve et même de commencement de preuve*, qu'incombe l'obligation de la justifier.

Jusque-là, j'ai manifestement le droit de maintenir que, lorsqu'ils se produisent dans les diverses régions de la Gaule, les mots *Liguria*, *Ligura*, *Ligurium* et autres analogues désignent des contrées qui sont ou ont été habitées par des Ligures.

DES SENTIMENTS D'AFFECTION

EXPRIMÉS

DANS QUELQUES INSCRIPTIONS ANTIQUES,

MÉMOIRE

PAR

M. EDMOND LE BLANT.

Pour ceux d'entre nous qu'intéresse la lecture des énormes recueils où viennent s'accumuler incessamment les épitaphes grecques et latines, le premier souci est d'élargir le cercle des renseignements que nous a transmis l'antiquité. Si brefs qu'ils soient, ces petits textes ont leur prix; car, mieux parfois que de gros livres, ils nous découvrent certains aspects qui, sans eux, demeureraient inaperçus. Des détails éclairant d'un jour nouveau l'histoire et la géographie, les croyances, les usages d'autrefois, des mots inusités, des tours inattendus, quelques expressions démodées aux temps classiques, mais, ainsi que chez nous-mêmes, restées courantes dans le parler vulgaire, voilà ce que nous y cherchons, ce que nous y trouvons à souhait.

De ceux qui nous ont légué ces documents, l'antiquaire ne semble pas avoir cure; et pourtant, dans leur langage, ou correct ou inculte, éclate souvent l'expression d'une douleur qui ne saurait nous trouver indifférents; car tous, jeunes ou vieux, nous devons, nous avons dû subir de semblables angoisses.

Il est, dans les textes dont je parle, une classe facile à distinguer : celle des inscriptions funéraires qui, rédigées pour la plupart sans doute par des *epigraphistæ* de profession, abondent en paroles banales

IMPRIMERIE NATIONALE.

empruntées à quelques formulaires[1]. Tels sont les éloges si courants qu'on finissait par les graver en abrégé : BONAE MEMORIAE, BENEMERENS[2], certaines légendes inscrites sur les tombes des épouses et où se répète à l'infini le mot que l'on devait plus tard attribuer à un prince « plus attendri », dit Mme de Caylus, « qu'affligé de la mort de sa femme » : « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait donné[3] ». Telle a dû être parfois sans doute encore cette autre formule incessamment reproduite : « J'ai vécu sans dissentiment avec celle qui repose dans ce sépulcre[4]. » Sur les mentions de cette sorte, je n'aurai point à m'arrêter.

Mais il est des inscriptions dictées par un cœur vraiment ému, et, dans leur nombre, les plus touchantes, les plus vivantes, si je puis parler ainsi, sont, comme on doit s'y attendre, celles qui marquent les tombes des jeunes enfants; car la loi de nature appelle le plus grand amour sur les têtes de ceux qui ont le plus besoin d'être aimés.

Une lettre familière de Salvien nous dit que les parents saluaient par jeu leurs fillettes du grand mot de *domina*. *Avicula*, *gracula* « mon oiselet chéri », tels étaient encore, ajoute-t-il, les noms de tendresse qu'ils leur donnaient[5]. Des expressions semblables se retrouvent sur les tombes de ces êtres bien-aimés. Dans leurs inscriptions funéraires, des enfants de treize ans, de six ans, de trois ans même, sont appelés

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 170 et suiv.; Cagnat, *Revue de philologie*, 1889, p. 50 à 65.

[2] Orelli, *Inscr. latin. Index notarum*, sigles BM, BMF, BMP.

[3] *Souvenirs de Madame de Caylus* (Collection Michaud et Poujoulat, t. VIII, p. 499). Voir, dans les inscriptions antiques, les formules : CVIVS DOLOREM ACCEPIT NVLLVM NISI MORTIS EIVS (*Corpus inscript. latin.*, t. X, n° 4787); DE QVA NVLLVM DOLOREM NISI ACERBISSIMAE MORTIS EIVS ACCEPERAT (*ibid.*, t. VI, n° 24243), etc.; et en sigles : DE QVA N D A N MOR « *de qua nullum dolorem acceperat nisi mortis* (*ibid.*, t. VI, n° 22848). Cf., pour les formules de même sorte : DE QVA NIHIL DOLVIT NISI MOR*tem* (*Corpus inscr. lat.*, t. VI, n° 20450); DE QVA NIHIL CONQVERI POTVIT NISI QVOT CELERI FATO INTERCEPTA SIT (Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 166), etc.

[4] CVM QVA VIXI SINE VLLA QVERELLA; QVAE MECVM VIXIT SINE QVAERELLA; SINE VLLA ANIMI LAESIONE; SIN*e* JVRGIO (*Corpus inscr. latin.*, t. VI, n° 16753; t. IX, n° 3215; t. XII, n°s 2983, 4451); SINE DISCORDIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 372), etc.

[5] *Epist. IV, Ad socerum et socrum*, édit. de Berlin, 1877, p. 111.

dominus[1]; *palumba, palumbulus sine felle, agnus sine macula, agnellus*, voilà les expressions que portent leurs épitaphes[2]. « Plus précieux », y lisons-nous encore, « plus précieux que la lumière du jour et que la vie » — « plus digne d'être aimé qu'on ne saurait le dire était celui qui venait de s'éteindre entre les bras de ses parents »[3] et que, selon une touchante coutume, on ensevelissait avec ses jouets[4]; c'était, disait-on, « une rose flétrie dès qu'elle s'était ouverte »[5]. On l'avait « ardemment désiré, obtenu après de longues prières »[6]. A ceux qui l'avaient vu mourir, le ciel l'avait « montré, mais non donné »[7]. Partout éclatent les accents de désespoir. Malheureux entre tous, des parents n'ont pu fermer les yeux de ceux qu'ils pleurent[8]; morts le même jour, deux enfants, sœur et frère, ont été emportés sur le même lit funéraire[9]. Devant des afflictions si hautes, les pères s'accusent de leur malheur : « Ils ne méritaient pas, disent-ils, de conserver un pareil fils »[10]. Le

[1] DOMINO MEO FILIO ... QVI VIXIT ANN XIII (Fabretti, *Inscr. domest.*, c. VIII, n° LXXXVIII); DOMINO FILIO ... QVI VIX. AN. VI (*ibid.*, n° 167); DOMINO FILIO ... QVI VIXIT ANNIS VI (*ibid.*, n° 168); DOMINAE FILIAE ... QVE VIXIT ANN III (*ibid.*, n° 169).

[2] PALVMBA SINE FEL (Marangoni, *Appendix ad acta S. Victorini*, p. 120); PALVMBVLVS SINE FEL (Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LI); PALVMBO SINE FELLE (De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 230); AGNVS SINE MACVLA (Boldetti, *Osservaz.*, p. 408); AGNEGLVS DEI (Perret, t. V, pl. XIII).

[3] ΤΕΚΝΩ ΓΛΥΚΥΤΕΡΩ ΦΩΤΟϹ ΚΑΙ ΖΟΗϹ (De Rossi, *Inscr. christ. Rom.*, t. I, n° 8); FILIAE DVLCISSIMAE ET QVIDQVID IN FILIA PLVS QVAM DICI POTEST (Boldetti, p. 808); DEFVNTVS ANNOR VII MESORV X. INTER MANOS PARENTOR (Marini, *I papiri diplomatici*, p. 315 B.)

[4] Boldetti, p. 496. Cf. Vitruv., IV, 1; Magnin, *Histoire des marionnettes*, p. 27.

[5] ROSA SIMVL FLORIVIT ET STATIM PERIIT (Épitaphe d'un enfant de six mois, au musée de Mayence).

[6] PLVRIMIS ANNIS ORATIONIBVS PETITVS VIXIT ANNO VNO (*Bullett. archeol. napolitano*, 1852-1853, p. 15).

[7] OSTENSVM NON DATVM (Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, t. II, p. 358); SI PRVDENS SI SAPIENS SI NON DATVS (*Corpus inscript. latin.*, t. XII, n° 787).

[8] FILIOS DVOS CARVIT CVIVS VNIVS NATI MORTEM NON INTERFVIT (Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, t. III, p. 451).

[9] SORORES VNA DIE OBITAE SVNT (Boldetti, *Osservazioni*, p. 445); FILIS KARISSIMIS QVI DECESSERVNT VNA VNOQVE LECTO ELATI (Fabretti, c. X, n° 236); DVOS VNA DIES ET PESTIS ACERBA ABSTVLIT HOS PVEROS (*Corpus inscript. latin.*, t. VIII, n° 9048).

[10] TALEM FILIVM SVPERSTITEM HABERE NON MERVI (Donati, *Supplem. ad Novum Thesaur. inscript.*, p. 191, n° 3).

vœu suprême est de revoir en songe celui qu'on a perdu[1], de le rejoindre[2] et de reposer auprès de lui[3]. Une mère jette ce cri désespéré : « Heureuses les épouses stériles[4] ! » Pour ceux qui ont subi de telles épreuves, la vie n'est plus qu'un long supplice, et l'on note sur leurs tombes le nombre de jours qu'ils ont pu survivre[5]. « Expirer sans avoir su que sa fille venait de mourir était, pour une chrétienne, une grâce du Très-Haut »[6] ; car la fin devait être douce pour celui qui, « en quittant la terre, n'avait pleuré aucun de ses enfants »[7]. Plus que tous les autres affligés, le père, la mère frappés par le malheur demeuraient un objet de pitié; sur une tombe du Norique, on inscrit, à côté de leurs noms, cette expression pour nous assez inattendue et dont je ne sais encore qu'un seul exemple : CRVDELES PARENTES[8].

Les épitaphes consacrées par les enfants à leurs parents sont moins nombreuses, et leurs formules témoignent d'une douleur, sinon moins vive, tout au moins plus muette. Comme nous le verrons pour les marbres funéraires des époux, l'accumulation des grands mots, des superlatifs *pientissimus*, *dulcissimus*, *sanctissimus* et de tant d'autres semblables, paraît avoir suffi à plus d'un survivant pour dire l'étendue de ses regrets. De ces paroles, les formulaires composés à l'usage des graveurs d'épitaphes ont pu, je le répète, suffire à donner la série.

[1] Voir ci-après, p. 231, et Pseudo-Quintil., *Declamatio X*, Sepulcrum incantatum.

[2] MATER ROGAT·QVAM PRIMVM·DVCATIS·SE·AD·VOS (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 5279); MATER TVA ROGAT TE VT ME AD TE RECIPIAS (*ibid.*, t. XII, n° 4938).

[3] CO (*quod*) CVPISTI BIBA SECOS FILIVN TVM REDEPTV ABES LOCV (inscription copiée à la Bibliothèque du Roi, à Turin).

[4] STERILES VERE POSSINT GAVDERE MARITAE (Burmann, *Antholog.*, t. II, p. 204).

[5] ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ ΑΝΔΡΙ ΠΟΛΥΒΙΩ ΟΣΤΙΣ ΕΠΕΖΗΣΕ ΗΜΕΡΑΣ·Θ·ΤΩ ΤΕΚΝΩ (*Corpus inscr. græc.*, n° 6345); MATER QVAE POST OBITVM FILI VIX ANN·III·M·XI·D·VIII (Orelli, n° 4593); QVAE OB DESIDERIVM FILI SVI PIISSIMI VIVERE ABOMINAVIT ET POST DIES XV FATI EIVS ANIMO DESPONDIT (*Corpus inscript. latin.*, t. IX, n° 2229).

[6] MERVIT MISERANTE DEO VT FVNVS NESCIRET NATAE (*Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 372).

[7] ΘΑΡCΕΙ ΤΕΘΝΗΚΑC ΓΑΡ ΑΠΕΝΘΗΤΟΙC ΕΠΙ ΓΕΚΝΟΙC ΖΩΟΥCΑC ΠΡΟΛΙΠΩΝ ΗΝ ΕΠΟΘΕΙC ΑΛΟΧΟΝ (Renan, *Mission de Phénicie*, p. 347).

[8] *Corpus inscript. latin.*, t. III, n° 5246.

Ce n'est pas à dire que parfois les marques d'une affection profonde pour les parents ne se montrent dans les inscriptions antiques. Ainsi en est-il pour le marbre d'une fille qui voulut être ensevelie avec son père et sa mère[1]; pour les sépulcres de quelques femmes qui, plus dévouées que tant d'autres[2], *totæ et integræ matres*, comme l'a dit un ancien[3], ont voulu allaiter leurs enfants[4]; pour l'épitaphe d'une Africaine qui a suivi son fils dans les brumes de notre Bretagne[5], pour cette légende gravée sur le tombeau d'un père : « J'aurais voulu pouvoir, si j'eusse été moins pauvre, te consacrer une plus digne sépulture[6] ».

Là s'arrête, dans les inscriptions de cette sorte, la trop courte série des expressions touchantes que le hasard de mes lectures m'a fait rencontrer depuis de longues années, et je doute qu'une recherche voulue puisse modifier sensiblement ce premier résultat.

Plus riche est, à ce point de vue, la liste des épitaphes que se sont consacrées les époux. En laissant de côté les éloges de forme courante et presque obligée, *incomparabilis, obsequentissimus, carissimus* et *rarissimus*, que le graveur se jouait parfois à écrire en un seul mot[7], *bonæ memoriæ*, qui veut tant dire et qui, par sa banalité, arrive à ne plus signifier rien, il reste sur ces marbres plus d'une parole empreinte d'un sentiment profond.

Væ soli, a dit l'Ecclésiaste (IV, 10), et la plus terrible imprécation

(1) VIVAE PETENTI VT RELIQVIAE SVAE CVM MATRIS ET PATRIS CONDERENTVR (Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, t. III, p. 212).

(2) Plutarch., *Consolatio ad uxorem*, § VI (éd. Reiske, t. VIII, p. 405).

(3) Aulugell., XII, 1.

(4) NVTRIX FAMILIAE (Labus, *Monumenti epigr. crist. di S. Ambrogio*, p. 27); QVAE·ETIAM·FILIOS·SVOS·PROPRIIS·VBERIBVS·EDVCAVIT (*Corpus inscriptionum latin.*, t. VI, n° 19128).

(5) SILICIA NAMGIDDE DOMO AFRICA EXIMIA PIETATE FILIVM SECVTA (Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 258).

(6) SI MAIOR AVCTORITAS PATRIMONII FVISSET AMPLIORI TITVLO TE PROSECVTVS FVISSEM PIISSIME PATER (*Corpus inscr. latin.*, t. V, n° 4020).

(7) Sur l'un de nos marbres, un R et un K sont contenus dans la première lettre du mot RARISSIMAE (Dumont, *Inscriptions d'Arles*, n° 86).

prononcée contre celui qui violerait une tombe se résume en trois mots : VLTIMVS SVORVM MORIATVR[1]. Demeurer seul à son foyer est une épouvantable épreuve, et le vœu de mourir le premier figure souvent sur les tombes. « J'avais souhaité », est-il dit dans l'épitaphe d'une femme, « j'avais souhaité d'expirer entre les bras de mon mari[2]. » Sur un autre marbre, il est écrit : « Elle est morte, comme elle l'espérait, en laissant vivants après elle et son époux et ses enfants[3]. » « Bien heureuse celle-ci », dit-on ailleurs, « car elle a disparu la première[4]. » « Le trépas seul avait pu séparer ceux qu'unissait une affection sans égale[5]. » Plus d'un mari rappelle de quelle fatalité s'est aggravée sa douleur. Veuf d'une pauvre enfant de seize ans, l'un d'eux, conduit au loin par des voyages, n'a vécu que six mois auprès d'elle. « Nuls ne s'étaient », dit-il, « aimés de si grand amour[6]. » Un autre pleure sa femme enlevée par le destin sans laisser après elle un enfant qui rappelle ses traits[7]. Une mère vient de disparaître sans même avoir connu la joie de voir un fils qui lui a survécu[8]. On vante les vertus de la morte, son dévouement aux siens[9]. Avec celle qui n'est plus, dit un païen, j'ai perdu ma « Bonne Fortune »[10]; un chrétien eût dit : « mon Bon Ange ». L'une d'elles avait, au prix de rudes

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Préface, p. XXXVI.

[2] OPTARAM · IN · MANIBVS · CONIVGIS · OCCIDERE (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 1504; cf. t. VI, n° 16753 : OPTANS · VT · IPSA · SIBI · POTIVS · SVPERSTES · FVISSET · QVAM · SE · SIBI · SVPERSTITEM · RELIQVISSET).

[3] SICVT OPTAVIT SVPERSTITIBVS MARITO ET LIBERIS DIEM SVVM FVNCTA EST (Fabretti, *Inscriptiones domest.*, c. X, n° 259, e schedis Barberinis).

[4] FELIX ETIAM IN EO QVOD PRIOR OCCVPAVIT (Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, t. III, p. 310).

[5] VLLVS · VNQVAM NOS · DIVNXISSET · NISI · HIC TVVS FATALIS · DIES (Marini, *I fratelli Arvali*, p. 712).

[6] NVLLIS VALII · SIC DILEXERVNT (Perret, *Les Catacombes de Rome*, t. V, pl. XIII, n° 2).

[7] Tel paraît être le sens d'une inscription peu claire donnée par Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 175, et Marangoni, *Appendix ad Acta S. Victorini*, p. 124.

[8] REMISIT FILIVM · M · X · CVIVS FACIEM NON VIDIT (Boldetti, *Osservaz.*, p. 413).

[9] INCOMPARABILIS · ERGA MARITVM ADFECTVS SANCTITATISQVE · ET EXIMIAE · ERGA LIBEROS PIETATIS (*Corpus inscr. latin.*, t. VI, n° 20674).

[10] FORTVNAE PRESENTI (Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. I, p. 321).

fatigues, comme c'était surtout alors, affronté cinquante jours de voyage pour venir prier en Italie sur le sépulcre de son mari[1]. Dans les épitaphes que se consacrent des époux, nous retrouvons la marque d'un regret fréquemment exprimé ailleurs, celui de n'avoir pu donner au défunt une plus digne sépulture : « Voilà », écrivait-on, « tout ce qu'a pu la médiocrité de mon sort; c'est peu pour les vertus de celui que je pleure; c'est beaucoup pour ma pauvreté[2]. »

Ceux qui, frappés par le destin, demeuraient seuls et dans les larmes, ceux-là, dis-je, aspiraient à retrouver au delà de ce monde le compagnon de leur existence[3]. Plus d'un texte lapidaire témoigne de ce pieux désir, et les légendes chrétiennes nous montrent des morts reprenant un instant la vie pour recevoir et pour serrer entre leurs bras, dans les ténèbres de la tombe, l'époux qui les y vient rejoindre[4]. Jusqu'au moment où il serait donné d'être ainsi réunis pour toujours, un espoir restait au fond des cœurs : celui de revoir, dans ses rêves, l'être chéri qu'on avait perdu. « Que ce soit là, lui demandait-on, la récompense de mes larmes[5] ! »

Si, pour le culte de ceux qui ne sont plus, pour les regrets qu'ils nous inspirent, nous n'avons rien à envier aux anciens, il est un trait qui nous les montre supérieurs en tendresse aux hommes de nos jours. Je veux parler de leur touchant usage de penser aux absents, alors que, dans des courses lointaines, quelque monument renommé,

(1) QV*æ* VENIT DE GALLIA PER MANSIONES L VT COMMEMORARET MEMORIAM DV*lcissi*MI MARITI (Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. V, n° 2108).

(2) DE PARBVLA MEDIOCRITATEM NOSTRAM FECI (Boldetti, *Osservazioni*, p. 416); QVALEM PAVPERTAS POTVIT MEMORIAM DEDI (Olivieri, *Marmora Pisaurensia*, p. 174); MEMORIAM POSVIT E MEDIOCRITATE SVA (Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. I, p. 277); cf. Orelli, n° 4770 : PRO MERITO PARVM PRO FACVLTATE SATIS, et ci dessus, p. 229.

(3) VT EGO POSSIM DVLCIVS ET CELERIVS APVT EVM PERVENIRE (*Corpus inscr. latin.*, t. VI, n° 18817).

(4) Gregor. Turon., *De gloria confess.*, c. XLII et LXXV.

(5) TVVM BENERABILEM VVLTVM LICEAT VIDERE SOPORE (Marini, *I fratelli Arvali*, p. 266); LACRIME SI PROSVNT VISIS TE OSTENDE VIDERI (*Corpus inscript. latin.*, t. II, n° 4427); ITA PETO VOS M*an*ES SANCTISSIMI COMMENDAT*um* HABEATIS MEVM CO*njuge*M ET VELLITIS HVIC INDVLGENTISSIMI ESSE HORIS NOCTVRNIS VT EVM VIDEAM (*ibid.*, t. VI, n° 18817).

quelque spectacle saisissant venait à frapper leurs regards. De cet affectueux souvenir, il est de vivants témoignages. C'est surtout dans l'Égypte, cette terre des étranges merveilles, qu'avec les signatures des visiteurs nous les retrouvons et en grand nombre. En entendant la voix du colosse de Memnon, plusieurs regrettent de n'avoir pas auprès d'eux leurs mères, leurs épouses, leurs frères[1]. A Philé, aux Syringes de Thèbes, même souvenir des enfants, des parents, des amis demeurés au loin[2]. Une sœur fait graver sur l'une des pyramides des vers en mémoire d'un frère qu'elle a perdu[3]; aux murs du temple de Sunium, un voyageur écrit qu'il a pensé à sa sœur absente[4]. C'est avec une intention pieuse et pour recommander au Seigneur ceux qu'on aime que se continue chez les chrétiens cette touchante coutume. Venu prier, à Rome, dans la catacombe de Saint-Calliste, un pèlerin y trace par trois fois le nom d'une morte chérie[5]. Alors que sainte Synclétique partit pour visiter la Palestine, ses parents qui, si nous en croyons un récit donné comme contemporain, la conduisirent jusqu'au vaisseau, lui dirent en la quittant : « Souviens-toi de nous, mon enfant, quand tu seras arrivée dans les saints lieux[6]. » A ce pieux devoir avait songé un autre pèlerin de Terre-Sainte, Antonin de Plaisance, qui, venu à Cana, et vénérant le lit de pierre où s'était, croyait-on, couché le Christ, y inscrivit les noms de ses parents[7].

Dans mon très rapide exposé, les épitaphes des fidèles, celles des païens tiennent une même place. Aussi bien que les élégantes *consolationes* dictées par Sénèque et Plutarque, les enseignements du christianisme devaient demeurer impuissants à tarir la source des pleurs. Comme ceux qui, selon le mot de saint Paul, ne connaissaient pas l'espérance[8], les enfants du Christ ont gravé sur le marbre l'expression

[1] Letronne, *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 386, 390, 404.

[2] *Ibid.*, p. 30, 272, 307, 311.

[3] *Ibid.*, p. 517.

[4] *Corpus inscript. græc.*, n° 516.

[5] De Rossi, *Roma sotterr. crist.*, t. II, p. 15.

[6] *Vita S. Apollinaris Syncleticæ*, § 3 (*Acta sanctorum*, 5 jan. § 3).

[7] *Itinerarium*, § 2.

[8] I *Thess.*, IV, 12.

vraie de ce que souffraient leurs cœurs. C'était rêver une force surhumaine que de vouloir, comme le fit saint Augustin quand disparut sa mère, des funérailles sans larmes[1]. Un sentiment inconnu aux gentils devait pourtant marquer l'avènement de la foi nouvelle, celui qui unissait, comme on le voit dans ces vers écrits par saint Damase pour la tombe de sa sœur, et le cri d'une douleur profonde et la confiance dans les promesses d'en haut : « Je n'ai pas redouté la mort pour celle qui, affranchie de ce monde, s'élevait au céleste séjour; mais je me suis affligé, je le confesse, de perdre la compagne de ma vie[2]. »

[1] *Confess.*, IX, 12.

[2] NON TIMVI MORTEM CAELOS QVOD LIBERA ADIRET
SED DOLVI FATEOR CONSORTIA PERDERE VITAE

(S. Damas., *Carmen* XXVI.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

LA TIARE PONTIFICALE
DU VIII[E] AU XVI[E] SIÈCLE,

PAR

M. EUGÈNE MÜNTZ.

I

ORIGINE ET DÉFINITION DE LA TIARE.

L'histoire de la tiare pontificale a donné lieu, depuis plus de trois siècles, à des dissertations sans nombre[1]. Et cependant, que de pro-

(1) Il suffira de rappeler ici les principales d'entre ces publications :

Mazzaroni, *De tribus coronis pont.* Rome, 1588 et 1609.

Vettori, *Il Fiorino d'oro antico illustrato*; Florence, 1738; p. 28-38.

Rocca, *Thesaurus pontificiarum sacrarumque Antiquitatum*; Rome, 1745, t. I, p. 7-8 : « De tiaræ pontificiæ quam Regnum Mundi vulgo appellant origine, significatione et usu ». Cf. t. II, p. 371 (travail d'une extrême faiblesse).

Marangoni, *Chronologia Romanorum Pontificum superstes in pariete australi basilicæ Sancti Pauli apostoli viæ Ostiensis*; Rome, 1751; p. 72-89.

Garampi, *Illustrazione di un antico Sigillo della Garfagnana*; Rome, 1759; p. 89 et suiv. (travail admirable par la richesse des informations et la sûreté de la critique).

Pour la bibliographie d'une série d'autres dissertations du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, voir la *Descrizione de' tre Pontificali*, de Cancellieri, p. 90, et le *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, de Moroni, t. LXXXI, p. 67-68.

Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*; Rome, 1800; p. 126-127.

Le même, *Descrizione de' tre Pontificali che si celebrano per le feste di Natale, di Pasqua e di S. Pietro e della sacra Suppellettile in essi adoperata*; 2[e] éd., Rome, 1814.

Moroni, *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, t. LXXXI, p. 29-68. Rome, 1856. Cf. t. XXXII, p. 147; t. XLV, p. 260, 277.

Barraud, *Notice sur la Mitre épiscopale*. Beauvais-Caen, 1866 (extrait du *Bulletin monumental*).

Bock, *Geschichte der liturgischen Gewaender*, t. I, p. 346-352, 383-393; t. II, p. 158 et suiv.

Hefele, *Beiträge zur Kirchengeschichte, Archäologie und Liturgik*. Tubingue, 1864.

Smith et Cheetham, *A Dictionary of chris-*

blèmes laissés sans solution! Si je m'attache, à mon tour, aux vicissitudes de cet insigne, qui a tenu une si large place dans les annales de l'Église, c'est qu'un fonds considérable de documents inédits, ou peu connus, ou mal étudiés, me permet de renouveler sur bien des points un thème en apparence épuisé.

Les sources que j'ai mises à contribution sont, avant tout, les Archives du Vatican; je leur ai emprunté une longue série de mandats de payement ou d'inventaires, riches en détails d'une extrême précision. Les portraits originaux des papes, peints ou sculptés, notamment leurs statues tombales, puis leurs médailles ou leurs monnaies, m'ont, de leur côté, procuré des indications absolument sûres. Non moins précieux m'a été le secours des reproductions anciennes, dessinées ou gravées, qui sont dispersées dans les bibliothèques romaines et dont la bibliothèque Barberini, notamment, possède une suite si importante.

La tiare des papes — et sur ce point aucun doute ne saurait subsister — se rattache à la tiare en usage chez plusieurs peuples de l'Orient : les Juifs, les Perses, les Arméniens, les Parthes[(1)], et même les Grecs, comme le prouve la tiare de Saitaphernès, récemment acquise par le Musée du Louvre. On sait pertinemment que la tiare du grand prêtre des Juifs — la « cidaris » — était ornée, comme le fut plus tard celle des souverains pontifes, d'un triple rang de couronnes[(2)].

tian Antiquities, t. II, p. 1213-1216. Londres, 1880 (l'article « Tiare » n'est représenté que par un renvoi à « Mitre »).

Lichtenberger, *Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. XII, p. 158.

Angelucci, *Sulla Lettera... intorno alla Tavola dipinta delle Benedettine di Lecce...* Turin, 1877.

Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. III; 1890; p. 268-272.

(1) Flandin et Coste, *Voyage en Perse*, t. I, p. 33, 43, 44 et *passim*; — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV et V.

(2) « Josèphe dit que le bonnet du grand prêtre est environné d'une triple couronne d'or, où il y a de petits boutons de fleurs de jusquiame » (*Antiq.*, l. III, ch. VIII; cf. dom Calmet, *Dictionnaire... de la Bible*, sub verbo « Cidaris », t. I, p. 429). Voir en outre, sur la « cidaris », la *Geschichte der liturgischen Gewænder*, de Bock (t. II, p. 158), et l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, de M. Lichten-

La plupart de ces tiares avaient la forme d'un pain de sucre. Leur trait le plus saillant, c'était leur hauteur insolite, l'intervalle laissé au-dessus de la tête : d'où leur comparaison, si fréquente au moyen âge, avec un casque.

Le terme même de tiare (τιάρα) est fort ancien. Il figure à diverses reprises dans la Bible (*Exode*, ch. XXVIII, v. 36-37; ch. XXVIII, v. 40; ch. XXIX, v. 6)[1].

Chez les auteurs du moyen âge et de la Renaissance, le mot « tiare » a pour synonyme les mots « corona » et « regnum »; plus tard, après l'addition de la troisième couronne, « triregnum » (qui ne figure pas dans le *Glossaire* de Ducange), ou en italien, « triregno ».

Longtemps, et jusqu'en plein XVe siècle, un certain nombre de liturgistes, de chroniqueurs, de comptables de la cour pontificale, ont confondu la tiare avec la mitre[2], ce qui ne contribue pas peu à compliquer le problème. A tout instant, surtout en présence des inventaires du XIVe et du XVe siècle, nous aurons à nous demander auquel de ces deux insignes nous avons véritablement affaire.

Le « camaurum », à son tour, a été confondu avec la tiare. Rien d'ailleurs de plus obscur que l'histoire de cette coiffure. D'origine

berger (t. XII, p. 158; Paris, 1882), où la tiare du grand prêtre est décrite comme environnée d'une triple couronne d'or et garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle était gravé le nom de Dieu. (*Exode*, XXVIII, 3, 39, 40; XXIX, 94.)

(1) Sur la confusion de la mitre et de la tiare dans les traductions de la Bible, voir Hefele : *Beiträge*, t. II, p. 236. D'après cet auteur, la tiare était la coiffure des Perses, la mitre celle des Phrygiens et des autres habitants de l'Asie Mineure.

« Les rois de France de la première race portaient une sorte de diadème en forme de chapeau pyramidal, qui finit en une pointe surmontée d'une grosse perle. » (Ducange, *Glossaire*, éd. Favre, t. X, p. 83.)

« Au XVe siècle, le mortier du chancelier des rois de France s'appelait aussi « thiara ». (Ducange, *Glossaire*, sub verbo.)

(2) La mitre se reconnaît déjà distinctement sur deux deniers de Sergius III († 911). Voir Fioravante, *Antiqui Romanorum Pontificum Denarii*, p. 62-63; Rome, 1738; — Cinagli, *Le Monete dei Papi*, p. 7; Rome, 1848; — Promis, *Monete di Romani Pontifici*; Turin, 1848, pl. VII. Sur l'origine et les vicissitudes de la mitre épiscopale, voir, outre la monographie de Barraud, la *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, de M. Kraus, t. II, p. 211-214; la *Monographie de la cathédrale d'Anagni*, p. 61, 65, de Mgr Barbier de Montault, et les *Œuvres complètes* du même savant, t. III, p. 244-267.

orientale, de même que la tiare et la mitre, elle ne tarda pas, comme celles-ci, à se répandre en Occident. Mais quelle en était au juste la forme? On affirme qu'au début le « camaurum » offrait des analogies avec la couronne murale[1]. Ce qui est certain, c'est que dans la suite il se rapprocha de la tiare[2]. Telle était la coiffure que les archevêques de Bénévent s'étaient arrogé le droit de porter; elle était haute, pointue et ornée d'écailles, comme on peut juger par la gravure ci-contre, exécutée d'après la porte de bronze de la cathédrale de Bénévent (milieu du XIIe siècle)[3]. Un des titulaires n'hésita pas à la comparer au « regnum » des papes[4]. Cette ressemblance donna de l'ombrage à Paul II, qui défendit aux métropolitains de Bénévent de se servir dorénavant du « camaurum ».


Le « camaurum » des archevêques de Bénévent.

Il est constant néanmoins que l'archevêque Maximilien Palombara (1574-1607) fit encore usage du « camaurum » avec le cercle d'or. Après lui, on ne trouve plus trace de cet insigne[5].

De nos jours, au contraire, le « camauro » (synonyme italien de la

(1) Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. II, p. 214.

(2) Les Bollandistes, dans la vie de saint Célestin V, assimilent le « camaurum » à la tiare; ils disent que ce pape se montra « cum camauro suo, seu mitra papali habenti tres coronas ». (Moroni, *Dizionario*, t. VI, p. 310.)

Un inventaire de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome (XVe-XVIe siècle) donne « camaldum pontificale » pour synonyme à tiare. (De Angelis, *Basilicæ S. Mariæ Majoris... descriptio et delineatio*, p. 138. Rome, 1621.)

Moroni (*Dizionario*, t. VI, p. 309) appelle « camaurum » la coiffure aplatie, descendant sur les oreilles, que l'on voit sur les portes de bronze de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste, au baptistère du Latran. Mais Ciampini, déjà (*Vetera Monimenta*, t. I, p. 239-240), après s'être demandé s'il s'agissait d'un « camaurum » ou d'un « camelaucium », s'est catégoriquement prononcé pour l'identification de cette coiffure avec le « birretum ».

(3) Schulz, *Denkmaeler der Kunst des Mittelalters in Unteritalien*, t. II, p. 321-323; voir la gravure de la planche LXXX, n° IV. Cf. Moroni, *Dizionario*, t. LXXXI, p. 51; — Borgia, *Memorie storiche di Benevento*, t. II, p. 272.

(4) Voici comment l'archevêque Hugo Guirardi s'exprimait à ce sujet en 1374 : « Nos, pro nostra ecclesia Beneventana, præ cæteris ecclesiis metropolitanis majori, digniori et præcellenti, regno sive thiara, ad modum summi pontificis, utimur, quod hic camaurum vocatur. » (Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. III, p. 265.)

(5) Sarnelli, *Memorie cron. dei vescovi ed arcivescovi di Benevento*; Naples, 1690; p. 141.

clémentine) est une large et profonde calotte à oreilles, d'ordinaire en velours rouge[1], et rien ne ressemble moins à la tiare.

A côté du « camaurum », je mentionnerai le « camelaucum » (*καμηλαύκιον*), que le pape Constantin porta lors de son entrée à Constantinople, et dans lequel notre confrère M. l'abbé Duchesne voit le prototype de la tiare[2].

Il ne faut pas perdre de vue qu'entre les années 685 et 741 un certain nombre de Grecs et de Syriens montèrent sur le trône de saint Pierre, à savoir : Jean V, Jean VI, Jean VII, Sisinnius, Constantin, Grégoire III et Zacharie. Parmi les dons faits aux basiliques romaines, le *Liber pontificalis* mentionne à tout instant des objets d'origine hellénique ou orientale. Peut-être le « camelaucum » est-il une de ces importations.

II

LA DONATION DE CONSTANTIN ET LA TIARE DITE DE SAINT SYLVESTRE.

A quelle époque les papes commencèrent-ils de porter la tiare? Telle est la première question qui s'impose à notre examen[3].

(1) Moroni, *Dizionario*, t. VI, p. 308; — Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. III, p. 324.

(2) *Le Liber pontificalis*, t. I, p. 390, 394. — Le *Thesaurus* d'Estienne (éd. Hase, t. IV, p. 918) renvoie, pour le mot *καμηλαύκιον*, au *Glossaire* de Ducange. Or voici ce qu'on lit dans celui-ci : « Camelaucum, calamaucus, calamaucum, graecis recentioribus *καμελαύκιον*, capitis integumentum, et pilei genus, ex camelorum pilis confectum, unde nomen. » D'autres écrivent « calamaucum » et donnent une étymologie correspondante. « Camail » semble venir de « camelaucum ». Le roi Totila portait un « camilaucium lapidibus pretiosis ornatum ». (Ducange, sub verbo. Cf. t. X, p. 82, de l'édition du *Glossaire* publiée par M. Favre.) Voir aussi Moroni, *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, t. VI, 1840, p. 308-311.

(3) Il ne manque pas d'auteurs pour faire remonter à saint Sylvestre l'usage de la tiare. Mais cette assertion ne mérite pas de nous arrêter. Rocca (*Thesaurus pont. Antiquit.*, t. II, p. 371) affirme ce qui suit : « Hoc loco B. Gregorium nudo capite effingendum curavi, quia non solum in ædicula S. Andreæ ita pictum, verum etiam a Joanne Diacono, scriptore accuratissimo, ita descriptum inveni, etiam si jam inde a Silvestro, papa hujus nominis primo, infulam, vel mitram episcopalem, necnon tiariam (*sic*), quam cydarim et diadema

La prétendue donation de Constantin, composée, comme on sait, à Rome vers 744[1], mentionne le « diadema, id est corona capitis nostri », que Constantin aurait donné à saint Sylvestre, mais que celui-ci aurait refusé[2].

C'est évidemment à cette donation qu'Innocent III fait allusion quand il rapporte que saint Sylvestre ne voulut pas porter la couronne de Constantin, mais adopta pour diadème l'aurifrige circulaire : « pro diademate regio utitur aurifrigio circulari »[3].

Les Bollandistes estiment que, du moment que la donation de Constantin mentionne la couronne, c'est que celle-ci était déjà en usage à cette époque[4].

M. l'abbé Duchesne, au contraire, affirme que l'usage de la cou-

vel coronam et regnum vocant, fuisse (*sic*) constet... »

[1] Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. 394.

[2] « Decrevimus... ut... Silvester summus Pontifex et omnes ejus successores Pontifices diademate, videlicet corona, quam ex capite nostro illi concessimus, ex auro purissimo et gemmis pretiosis, uti debeant, et in capite ad laudem Dei et pro honore B. Petri, gestare. » (Donation de Constantin, *apud* Labbe, *Concil.*, t. I, p. 1538.) Cf. Moroni, *loc. cit.*, p. 37.

[3] Barraud, *Notice sur la Mitre épiscopale*, p. 37-38.

[4] « Debuit fuisse tiara illa consuetum Pontificum romanorum gestamen, saltem VIII seculo, quando fabricata fuit Constantiana Donatio » (*Propylæum; Paralipomena*; réimpression de 1868, p. 43-44). Et ailleurs ils font cette déclaration catégorique : « Quoad imaginem Silvestri hic notaverim, ab antiquo illam pingi cum tiara in capite, quod decessores ejus omnes nudum præferunt. Causam ex opinione vulgi refert Jacobus S. Georgii ad Velum aureum cardinalis, XIX Maji, lib. II *De Coronat. Bonifacii VIII*, v. 150, sic canens :

Hoc Romana tenens quondam fastigia Cæsar,
Imperitans mundo, magnus pietate monarcha,
Constantinus apex statuit, dum primus in orbe
Fonte sacro purgatus herus, proprium sibi regnum,
Seu phrygium, manibus Silvestri in vertice pressit,
Officiumque humilis gessit stratoris, ab ipso
Mundatus lepra, monitus per somnia Princeps.

« Sunt hæc (uti apparet) sumpta ex famoso, quod extat sub nomine Constantini edicto, cujus textum supposititium esse nec ipse quidem negat Baronius...

« Omissis fabulis dici posse videtur, quod, constituta per Constantinum ecclesiastica pace, Silvester vel propria electione, vel ipsius mandato, pileum sumpserit, Romano more, symbolum libertatis; eumque aureo phrygio seu diademate ornatum inferne, qua caput tangit; ad significandum regale Sacerdotium, sacerdotum omnium Principi collatum a Christo : cui prædictus Bonifacius VIII alteram coronam imposuit, exprimi eo volens utriusque regni corporalis ac spiritualis prærogativam, Pontifici competentem. Triplicis denique coronamenti tiaram, ante anno circiter trecentos,

ronne est exclu par la prétendue donation, car ce document suppose que saint Sylvestre l'avait refusée[1].

Avant de continuer mon exposé, je dois ouvrir une parenthèse pour rechercher si le trésor pontifical n'aurait pas renfermé une tiare attribuée à saint Sylvestre et à quelle époque pourrait remonter cette attribution[2].

Jusqu'à plus ample informé, les textes faisant mention d'une tiare dite de saint Sylvestre ne paraissent pas remonter au delà du xve siècle; quant au monument même auquel ils se rapportent, il fait son apparition, comme je vais essayer de le démontrer, vers la fin du xiiie siècle.

L'inventaire du trésor pontifical rédigé en 1295, sous Boniface VIII, décrit une tiare enrichie de 48 rubis balais, de 72 saphirs, de 45 « praxini » ou émeraudes, non compris les petites émeraudes et les petits balais, enfin de 66 grosses perles. Au sommet se trouvait un rubis gigantesque; dans le bas, un cercle émaillé; sur cha-

assumpsisse legitur Urbanus V, numeri mystici forsitan causa » (p. 49). — Telle est aussi l'opinion du cardinal Garampi (p. 90).

[1] « Quant à la coiffure du pape, le καμηλαύκιον actuel du clergé grec et le prototype de la tiare du moyen âge, elle est indiquée tout aussi clairement (dans la fausse donation de Constantin). Constantin a offert au pape une couronne impériale en or, ornée de pierres précieuses; mais, sur son refus, il lui mit de ses mains sur la tête « frigium candido nitore » et ordonne que lui et tous ses successeurs le porteront, dans les processions, comme un insigne tout à fait spécial : « statuentes eodem frigio omnes ejus successores singulariter uti in processionibus ad imitationem imperii nostri ». (Hinschius, *Decretales Pseudoisid...*, p. 253.) Les mosaïques et les peintures anciennes, quand il s'y trouve des papes, les représentent toujours avec le costume qu'ils avaient à l'autel : le « camelaucum » ne peut donc y figurer. Pour trouver une représentation d'une procession pontificale, il faut descendre jusqu'aux peintures de saint Clément (xiie siècle), où l'on voit les papes Boniface Ier et Nicolas Ier coiffés d'un grand bonnet blanc, à peu près conique, entouré au bas d'une couronne gemmée. Cette couronne a dû être ajoutée entre le viiie siècle et le xiie. (*Le Liber pontificalis*, t. I, p. 394.)

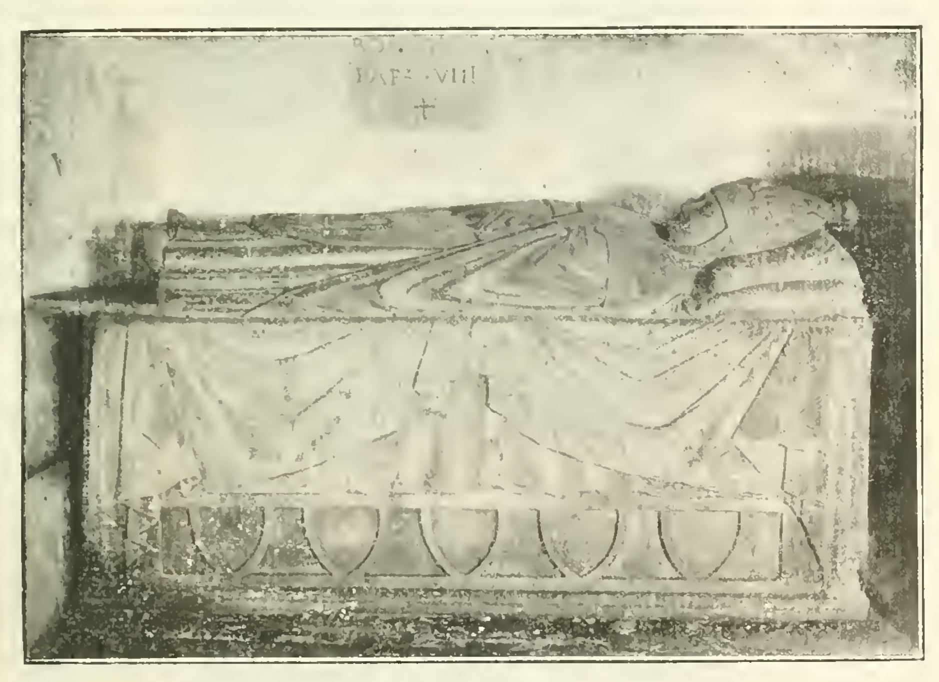
[2] Les inventaires du xive siècle rattachent à Constantin une série de vases d'or et d'argent — « vaxella Constantini » — dont on trouvera la liste dans un mémoire du R. P. Ehrle (*Archiv für Literatur und Kirchen-Geschichte*, t. IV, p. 191-200).



La tiare de Nicolas IV (basilique du Latran).

cun des deux fanons noirs, 8 émaux. L'ensemble pesait 12 marcs 5 onces[1].

La mention de cet énorme rubis formant bouton, de ces nombreuses gemmes, probablement disposées symétriquement, m'a induit à rapprocher la tiare décrite dans l'inventaire de Boniface VIII de la tiare placée sur la tête d'une statue conservée à Saint-Jean-



La tiare de Boniface VIII (grottes du Vatican).

de-Latran[2] et représentant, d'après l'opinion commune, le pape Nicolas IV (1288-1292). Cette tiare, à son tour, est identique, comme je vais le démontrer, à celle que porte Boniface VIII dans le bas-

[1] «Item, regnum sive corona in qua sunt xlviij. balassi..... in quibus sunt aliqui rubini, et lxxij. zaffiri, et xlv. inter praxinas et smaragldos, non computatis parvis smaragldis et balassis, et lxvj. perle grosse. In summitate autem habet unum rubinum grossum; in inferiori autem parte habet unum circulum cum esmaltis; caudas vero habet nigras cum viij. esmaltis per quamlibet, pond. xij. m. et v. unc.» (Molinier, *Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII*; Paris, 1888; p. 70-71.)

[2] La statue de Nicolas IV a été publiée dans *Le Latran* de M. Rohault de Fleury (pl. XXVII, p. 339).

relief des grottes du Vatican (1301). En commençant notre examen par le bas, nous constatons, dans les deux, une première rangée de pierres disposées en losanges; puis un cercle, garni de pierres tour à tour carrées ou en losanges; de ce cercle partent deux sortes d'ornements : les uns, fort courts, qui ressemblent à des croix aux extrémités terminées en pointe; les autres, des espèces d'arcatures gothiques qui montent jusqu'au sommet de la tiare; vers le haut, l'on aperçoit un second cercle parsemé de gemmes, puis une couronne d'une forme peu déterminée [1]. Une disposition analogue se retrouve sur la tiare de la statue tombale de Boniface VIII, également aux grottes. Ici encore, une rangée inférieure, avec les pierreries en losanges; puis les ornements cruciformes, etc. La seule différence, c'est l'addition d'un énorme bouton au sommet de la tiare. Quant à la tiare figurée sur la statue de Boniface VIII à la cathédrale de Florence, elle offre, dans le haut, des arcatures plus nettement accusées.

Ici se présente une difficulté : l'inventaire de 1295 parle d'un « circulus cum esmaltis ». Sur les tiares de Nicolas IV et de Boniface VIII, au contraire, le cercle inférieur est orné de gemmes. L'inventaire viserait-il la bande étroite placée sous ce cercle? On comprend, dans ce cas, que le sculpteur n'ait pas pu reproduire les émaux, puisqu'ils n'étaient pas en relief.

La tiare de Nicolas IV et de Boniface VIII fut emportée en France au début du XIVe siècle [2]; elle servit, le 14 novembre 1305, au couronnement de Clément V à Lyon, mais perdit à cette occasion le rubis gigantesque qui la surmontait [3].

[1] Une bonne reproduction de ce bas-relief se trouve dans l'*Italia artistica ed industriale*, I, p. 58. Rome, 1893-1894.

[2] « Anno 1305, in festo B. Michaelis (29 septembre), camerarius D. Papæ cum comitiva maxima transivit per Cæsenam deferens secum coronam qua coronari debebat idem Clemens » (*apud* Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*, p. 29).

[3] D'après un des biographes de Clément V, le rubis aurait été retrouvé dans la suite : « Papa etiam fuit in periculo et cecidit corona de capite ejus, equusque ejus lapidibus est coopertus et, ut tradunt, mortuus. Rubinus etiam qui erat in capite coronæ tunc fuit perditus, pretii sex millium florenorum, sed postea reinventus fuit. » (Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, p. 23.) D'après un autre



La tiare de Boniface VIII (cathédrale de Florence).

A une dizaine d'années de là, il est de nouveau fait mention de la tiare de Nicolas IV et de Boniface VIII dans un inventaire de 1315-1316[1].

Nul doute possible sur l'identité de la tiare décrite dans l'inventaire de 1295 avec la tiare décrite dans l'inventaire de 1315-1316. Dans les deux documents, il est question d'un gros rubis placé au sommet (ce rubis, mentionné en 1295, avait disparu en 1315-1316); puis, d'une infinité de pierres précieuses et de perles. Il est vrai que l'inventaire de 1295 parle d'un seul cercle émaillé, et l'inventaire de 1315-1316 de trois cercles en or. Mais deux de ceux-ci ont certainement été ajoutés après coup : l'un probablement par Boniface VIII lui-même († 1303), qui n'adopta la seconde couronne que vers la fin de sa vie; l'autre par Clément V. Ces remaniements sont des plus fréquents dans l'histoire des tiares.

La tiare dite de saint Sylvestre, à laquelle s'attachait dès lors une sorte de vénération, servit au couronnement de plusieurs papes. Grégoire XI l'emporta en Italie, et son successeur Urbain VI s'en para le jour de son intronisation[2]. Mais, lors des troubles qui précé-

biographe, le rubis aurait été perdu sans retour : « . . . tiara, seu corona de capite suo, in qua erat unus carbunculus valde pretiosus, et ad sex milia florenorum communiter æstimatus, cujus botus, ut dicitur, postea in terra non fuit inventus. » (Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 98.) Ce qui est positif, c'est que, comme Garampi déjà l'a constaté (*Illustrazione*, p. 94), les inventaires postérieurs signalent l'absence du rubis : « deficit rubinus pretiosissimus, qui consuevit esse in summitate. . . »

[1] « Item corona, que dicitur regnum sive tyara, cum tribus circulis aureis et multis lapidibus pretiosis. — Item unam coronam, que vocatur regnum, cum tribus circulis aureis et multis lapidibus pretiosis et perlis. Deficit rubinus pretiosissimus, qui consuevit esse in summitate, et plura alia. » (Ehrle, *Archiv für Literatur*, t. IV, p. 195.) La leçon de « plura alia » est substituée par le P. Ehrle à celle de « perla alia », donnée par Garampi (*Illustrazione*, p. 94).

[2] « Hec dum sic agerentur, archiepiscopus Arelatensis, qui fuerat camerarius domni Gregorii XI et penes quem erant omnia jocalia preciosa que fuerant dicti Gregorii, per mensem post dicti domni Urbani coronationem de Urbe, absque licencia recessit et ivit ad Anagniam secumque asportavit dicta jocalia, et inter cetera tyaram preciosam cum qua consueverant nonnulli Romani pontifices coronari et cum qua ipse domnus Urbanus fuerat coronatus. » (*Le Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 504-505.)

dèrent le grand schisme, le cardinal d'Arles, qui était détenteur des joyaux de Grégoire XI, quitta Rome et se rendit à Anagni, emportant avec lui, entre autres, la tiare. D'Anagni, celle-ci fut transportée à Avignon.

La même tiare fait sa réapparition à un demi-siècle de là, et cette fois on lui accole, sans hésitation aucune, le nom de saint Sylvestre. C'était en 1429 : le cardinal de Foix, chargé par Martin V de recueillir à Peniscola les ornements et documents emportés en Espagne par Benoît XIII, rapporta « tyaram papalem S. Silvestri »[1].

Mais dès lors cette tiare dite de saint Sylvestre n'était plus considérée que comme une relique : ce qui prouve qu'elle ne servait plus aux cérémonies pontificales, c'est qu'on la déposa dans le trésor de la basilique du Latran.

En effet, le 12 février 1447, Eugène IV fit porter processionnellement dans ce sanctuaire le « regno » de saint Sylvestre, formé, racontent les chroniqueurs, de trois couronnes d'or superposées, ledit « regno » donné par Constantin à saint Sylvestre et emporté à Avignon, d'où il revint à Rome[2].

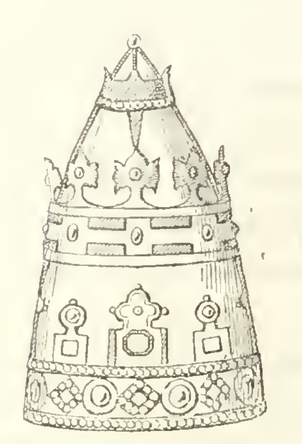
Voilà qui est formel : la tiare de Boniface VIII, d'abord conservée à Pérouse avec le Trésor pontifical, fut envoyée à Lyon en 1305, pour servir au couronnement de Clément V; rapportée à Rome par Grégoire XI, elle revint à Avignon avec Clément VII; de là, elle émi-

[1] Ehrle, *Archiv*, t. IV, p. 195.

[2] « Eugenius sancti Silvestri mitram Roma Avenione delatam, ipsemet e Vaticano ad Lateranum detulit. » (Platina, *Vie d'Eugène IV*.) — « Eodem anno a dì 12 de Febraro, lo papa processionalmente mandò ad Santo Ianni Laterano lo regno di santo Silvestro, cioè corone tre d'oro l'una di sopra l'altra, le quali donò Constantino allo ditto Silvestro, et lo ditto regno venne da Avignone. » (Infessura, *Diario*, éd. Tommasini, p. 44.) — « Eugenius Quartus mitram S. Silvestri Avenione Romam deportatam, et tribus coronis aureis insignem, quam fuisse donum Constantini Magni perhibent, ex Vaticana principis Apostolorum basilica ad Lateranum reportavit, summa cum veneratione Litanias decantante clero, et populo Romano, atque in basilicæ sacrario honoris causa collocavit, uti testatur cardinalis Ægidius Viterbiensis. Quam sacram tiaram postmodum Innocentio Octavo pontifice furto ablatam fuisse, nec tanti sceleris auctorem unquam inveniri potuisse constat. » (Rasponi, *De Basilica et Patriarchio Lateranensi*, p. 195.)

gra en Espagne avec Benoît XIII, pour revenir finalement à Rome après la mort de ce pape. En outre, dans l'intervalle compris entre 1295 et 1315-1316, elle fut ornée de deux couronnes supplémentaires.

Mon hypothèse peut paraître téméraire : je suis du moins heureux de me trouver d'accord, sur les points essentiels, avec un savant aussi autorisé que le R. P. Ehrle[1].



La tiare dite de saint Sylvestre d'après les fresques de Fra Angelico (palais du Vatican).

Une seule fois encore, lors du couronnement de Nicolas V, en 1455, la prétendue tiare de saint Sylvestre fut retirée du trésor de la basilique du Latran, pour figurer sur la tête du nouveau successeur de saint Pierre[2].

Une circonstance qui a échappé à tous mes devanciers, comme d'ailleurs tout ce qui a trait à la tiare dite de saint Sylvestre, c'est l'apparition de cette tiare dans les fresques exécutées par Fra Angelico au Vatican, pour la chapelle de Nicolas V : *Martin Ier ordonnant diacre saint Étienne* et *Saint Sixte remettant sa bourse à saint Laurent*. On y voit, dans le bas, la bande gemmée, puis deux couronnes à ornements bizarres; enfin, au sommet, une couronne minuscule surmontée d'un bouton. Rigoureux observateur de l'iconographie, Fra Angelico, en représentant des papes appartenant aux premiers âges de l'Église, a tenu à leur donner une coiffure aussi archaïque que possible, et il a cru ne pouvoir mieux choisir qu'en copiant la tiare dite de saint Sylvestre. Aux papes de la période postérieure, saint Grégoire et

[1] *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. IV, 1888, p. 195-196.

[2] « Ponit coronam, quæ vocatur regnum, in capite, quam dicitur Costantinus imp. donasse B. Silvestro, quam SS. D. N. Eugenius P. IV de Avenione portare fecit Romam, et fuit cum ea coronatus Dom. Nicolaus P. V. » (Gattico, *Acta cæremonialia*, p. 105; — Cancellieri, *Descrizione de' tre Pontificali.....*, p. 179.)

saint Léon, il donna, par contre, la tiare à triple couronne fleuronnée.

Dans un tableau de Masaccio, au Musée de Naples, la *Fondation de la basilique Libérienne*, le pape Libère porte également une tiare offrant une certaine ressemblance avec celle de saint Sylvestre[1].

Ce joyau vénérable eut la fin la plus triste : le 22 novembre 1485, il fut volé, et depuis l'on en a perdu toute trace[2].

Nous en possédons du moins, comme il a été dit, une reproduction (gravée ci-dessus, page 242, avant l'addition de la seconde et de la troisième couronne), sur la statue de Nicolas IV, à la basilique du Latran, et sur les différentes statues de Boniface VIII. Ces reproductions nous apprennent que la tiare dite de saint Sylvestre, avec ses formes essentiellement lourdes et archaïques, était en contradiction flagrante avec les tiares du style gothique. Mais remonte-t-elle plus haut que le XIIIe siècle? C'est là un problème qu'il serait téméraire d'aborder, du moins quant à présent.

III

LA TIARE DU Ve AU IXe SIÈCLE.

Je reviens sur mes pas pour rechercher quelles mentions sont faites de la tiare pendant la période qui s'étend de la mort de saint Sylvestre à la fin du IXe siècle.

Longtemps on a pu croire que, dès le Ve siècle, les apôtres étaient représentés portant la tiare; mais il s'agit d'une méprise amusante à laquelle ont donné lieu les mosaïques qui ornent le Baptistère des

(1) Voir les *Masaccio-Studien* de M. Schmarsow, 1re livraison. Cassel, 1896.

(2) « Die XXII novembris MCCCCLXXXIIII... de nocte, fuerunt disrobati de ecclesia Sancti Joannis Lateranensis duo calices aurei..... item et regnum quod donavit Constantinus Silvestro similiter de auro. » (Infessura, *Diario*, édition Tommasini, p. 178. Cf. Georges Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, p. 255.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Orthodoxes à Ravenne. Le dessinateur employé par Ciampini, pour les planches des *Vetera Monimenta*, a pris pour des tiares les tentures suspendues derrière la tête des apôtres. Cette erreur a fait depuis de nombreuses victimes. Telle est la force de l'habitude, que de Quast a conservé les tiares dans les copies qu'il a faites d'après les originaux. Ces tiares, il faut le proclamer, n'existent pas et n'ont jamais existé. Les apôtres ont tous la tête découverte et privée de nimbe; leurs seuls ornements sont les couronnes gemmées qu'ils offrent au Christ.

On a également invoqué, pour établir l'antiquité de la tiare, l'envoi fait par Clovis d'une couronne destinée à saint Pierre. Le compilateur du *Liber pontificalis* raconte en effet, dans la vie d'Hormisdas, que Clovis envoya à ce pape, comme don destiné à saint Pierre, « regnum cum gemmis pretiosis[1] ». Là-dessus on a échafaudé tout un système[2]. Mais qu'a de commun l'envoi d'une couronne, en l'honneur de saint Pierre, avec l'insertion d'une couronne sur la tiare pontificale ! Les papes auraient-ils, d'aventure, employé à leur usage personnel tous les ornements que la piété des fidèles déposait aux pieds du prince des apôtres?

La première mention d'un ornement offrant quelque ressemblance avec la tiare remonte au VIIIe siècle, mais est trop fragmentaire et trop confuse pour qu'il soit possible d'en tirer une conclusion certaine. En 708, à propos du voyage du pape Constantin à Constantinople, le *Liber pontificalis* signale la coiffure spéciale, le « camelaucum », portée par ce pape[3]. De fait, dans les peintures de Saint-Paul-

[1] « Eodem tempore venit regnus cum gemmis pretiosis a rege Francorum Cloduvenm christianum, donum beato Petro apostolo. » (*Le Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 271; cf. p. 274.) Clovis, ajoute M. Duchesne, mourut (511) trois ans avant l'avènement du pape Hormisdas. Il est possible que l'envoi du « regnus » (regnum) ou couronne votive dont il est ici question ait souffert quelque retard. Du reste, le nom de Clovis n'est attesté ici que par les manuscrits de la seconde édition : l'abrégé félicien coupe la phrase après « Francorum ». — Hefele ne connaît, pour l'envoi de la couronne, que le témoignage de Hincmar de Reims (*Beiträge*, t. II, p. 236); il ignore que cet envoi est déjà mentionné par le *Liber pontificalis*.

[2] Dionisio, *Sacrarum Vaticanæ basilicæ Cryptarum Monumenta*, p. 148; Rome, 1773.

[3] « Ubi egressus Tiberius imperator, filius Justiniani Augusti, cum patriciis et omni sin-

hors-les-Murs, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, Constantin († 715) est le premier pape qui porte la tiare. Mais, si les plus anciennes de ces peintures remontent au VI[e], voire peut-être au V[e] siècle, celle-ci date probablement déjà de la seconde partie du moyen âge.

Il est d'ailleurs certain que, dès lors, l'Église sacrifiait au luxe, au faste. Nous savons par le témoignage du *Liber pontificalis*, non moins que par celui des mosaïques ou des peintures, quel cas elle faisait des gemmes, des plus riches ornements.

Par contre, une erreur de ponctuation, comme l'a montré M. l'abbé Duchesne, a seule fait attribuer au pape Nicolas I[er] (858-867) l'insertion d'une couronne sur la tiare[1].

Aux textes opposons maintenant les monuments figurés.

Mon premier soin a été naturellement de consulter la précieuse suite de portraits de papes peinte dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, suite dont le début remonte au V[e] ou, au plus tard, au VI[e] siècle[2]. Il m'a paru nécessaire de faire soumettre à un nouvel examen ces précieuses peintures, si étrangement dénaturées par les dessinateurs de

clito et Cyrus patriarcha cum clero et populi multitudine, omnes letantes et diem festum agentes, pontifex et eius primates cum sellares (*sic*) imperiales, sellas et frenos inauratos simul et mappulos, ingressi sunt civitatem; apostolicus pontifex cum camelauco, ut solitus est Roma procedere, a palatio egressus in Placidias usque, ubi placitus erat, properavit. » (Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. 390.)

(1) « Qui densis optimatum populique agminibus cum hymnis et canticis spiritalibus (*sic*) in patriarchio iterum Lateranense perductus est. Coronatur denique urbs, exultat clerus, lætatur senatus et populi plenitudo magnifice gratulabatur. » (*Le Liber pontificalis*, t. II, p. 152; cf. p. 167.)

Le « Chartularium prumiense », manuscrit de la bibliothèque de Trèves, datant en partie du IX[e] siècle, et en partie postérieur, montre Nicolas I[er] (858-867) coiffé d'un bonnet conique offrant de grandes analogies avec la tiare. (Marriot, *Vestiarium christianum*, p. 241, pl. XXXIX; cf. p. 243.) Mais ce manuscrit est interpolé, comme le prouve la planche XLVII, et il me paraît imprudent d'invoquer un témoignage si suspect.

(2) Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. XXVIII. On trouvera des gravures de la première série de ces portraits dans la *Storia dell' Arte cristiana* du P. Garrucci (pl. CVIII-CXI). Dans les gravures de Marangoni, le premier pape nimbé est saint Zosime (n° XLIII); à côté de lui, saint Boniface (n° XLIV) porte un nimbe mobile comme chez les saints du XV[e] siècle! (*Chronologia Romanorum Pontificum*; Rome, 1751, p. 24.)

Marangoni, et voici les renseignements qu'un jeune archéologue suisse, de passage à Rome, M. de Mandach, a bien voulu recueillir à mon intention : aucun des papes de la primitive série ne porte de tiare. Le premier, Victor (193-202), porte une coiffure bizarre, non sans analogie avec un diadème, d'un ton rouge-brique, aux contours d'un brun foncé; on dirait que ses cheveux, nattés, sont relevés sur le front de manière à former comme un bourrelet. Les deux papes suivants, Zephyrinus et Calixtus, ont la tête nue. Le suivant, Urbanus (mal conservé), semble coiffé d'un diadème. Pontianus en porte un qui a la même forme que celui de Victor. Fabianus (236-250), mal conservé, Lucien (252-253) et leurs successeurs ont des coiffures analogues (couleurs : blanc et noir).

A supposer qu'il s'agisse de véritables coiffures, rien — on le reconnaîtra — ne ressemble moins à la tiare.

En s'attachant aux reproductions des autres peintures de Saint-Paul-hors-les-Murs, telles qu'elles sont données par Marangoni, on constate que la tiare, comme il a été dit, ne fait son apparition qu'avec Constantin (708-715); suivent trois papes portant le même insigne, puis reparaissent deux papes tête nue, ensuite saint Paul I[er], la tiare en tête; parmi les autres, portent la tiare : saint Pascal I[er], Martin III († 946), Jean XV, Étienne IX, Calixte II, Lucius III, Clément III, Innocent V, Nicolas IV et Célestin V, Clément V, Jean XX, Benoît XII (représentés barbus!); Clément VI porte la clémentine; Innocent VI une tiare à deux couronnes doubles; Urbain V une tiare à trois couronnes analogues; de même Grégoire XI, Urbain VI et Boniface IX[(1)].

La mention seule d'attributs si incohérents suffit à prouver à quel point les portraits publiés par Marangoni ont été altérés ou interpolés.

Une autre série de portraits de papes ornait l'ancienne basilique de Saint-Pierre : les papes de la rangée supérieure étaient représentés nu-tête ou nimbés (c'étaient évidemment les plus anciens); ceux de

[(1)] Marangoni, *Chronologia*, p. 47.

la rangée inférieure portaient une coiffure ressemblant plutôt à une mitre qu'à une tiare, du moins si l'on en juge par l'informe gravure de Ciampini[1].

Quant aux mosaïques antérieures à l'an 1000, les papes — nous le savons par de très nombreux portraits — y sont invariablement représentés nu-tête. Lorsque l'ouvrage a été exécuté de leur vivant, la tête est ceinte d'un nimbe rectangulaire.

Telles sont les mosaïques romaines des Saints Cosme et Damien, de Saint-Laurent-hors-les-Murs (portrait de Pélage), de Sainte-Agnès (portraits d'Honorius et de Symmaque), de l'oratoire Saint-Venance, de la chapelle de Jean VII, au Vatican, du « triclinium » du Latran, avec le portrait de Léon III, des basiliques de Sainte-Praxède, de Sainte-Cécile et de la « Navicella », avec le portrait de Pascal Ier, de Saint-Marc, avec le portrait de Grégoire IV[2].

Somme toute, pour la période antérieure au xe siècle, les informations, soit écrites, soit figurées, que nous possédons sur la tiare sont des plus précaires.

Il me reste à parler des suites de portraits de papes publiées dans le *Propylæum ad Acta sanctorum* et dans les *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum* de Ciacconio (édition de 1677).

Dans le *Propylæum*, le premier pape qui porte la tiare est saint Sylvestre; ses successeurs tantôt la portent, tantôt ne la portent pas.

Dans le recueil de Ciacconio, saint Marc Ier (336) est le premier qui porte une tiare ornée, dans le bas, d'une couronne. Viennent ensuite saint Sylvestre et ses successeurs jusqu'à saint Sirice. Saint Anastase en est privé; puis la série reprend avec saint Innocent Ier, sauf à s'in-

(1) *De sacris Ædificiis*, pl. XI. Cf. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. XXVI.

(2) Dans la peinture qui représente saint Grégoire le Grand (chapelle de Saint-André, près de l'église Saint-Grégoire à Rome), la tête est entourée du nimbe rectangulaire. (Gravure *apud* Rocca, *Thesaur. pont. Antiquitatum*, t. II, p. 368.)

terrompre à chaque instant. Toutes ces représentations sont de fantaisie et les formes des tiares sont même absolument invraisemblables.

On a en outre invoqué le témoignage d'une fresque de l'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs[1] et d'une fresque du couvent des Trois-Fontaines, près de la même basilique[2]. Mais la date de ces deux ouvrages, dont l'un a péri et dont l'autre a été restauré, est trop douteuse pour qu'on puisse les prendre en considération.

En résumé, pour cette première période, les textes se taisent (sauf en ce qui concerne le « camelaucum » de Constantin) quant à une coiffure servant d'insigne aux souverains pontifes. Et, de même, les monuments figurés les représentent nu-tête; seuls quelques-uns des portraits de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs montrent une coiffure aplatie, qui n'a d'ailleurs rien de commun avec la tiare. Il ne serait pas impossible, néanmoins, eu égard aux habitudes de faste depuis longtemps en honneur à la cour de Rome, qui les avait empruntées à l'Orient, que quelque attribut servît dès lors à distinguer les chefs de l'Église. Aller plus loin, dans l'état de la question, serait manquer aux règles les plus élémentaires de la critique scientifique.

IV

LA TIARE DU Xe AU XIIIe SIÈCLE.

A partir du xe siècle, il est fréquemment question de la tiare, désignée sous le titre de « corona » ou de « regnum »[3]. Dès cette époque, l'imposition de cet insigne se faisait avec solennité, le jour de la

(1) D'Agincourt, t. III, pl. XCVII.

(2) *Ibid.*, pl. XCVIII. Cf. Angelucci, *Lettera*, p. 45.

(3) Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. II, p. 307. Voici le texte de l'« Ordo romanus » (composé sous un pape du nom de Léon et publié par Mabillon : *Musæum Italicum*, t. II, p. 93) : « Domnus Leo papa, quem sanctus Petrus elegit in sua sede multis annis sedere... Hoc usque ter dicto, accedit prior stabuli, et imponit ei in capite regnum, quod, ad similitudinem cassidis [tel est aussi le sens du mot « galea », employé par Suger à propos du couronnement d'Innocent II], e albo fit in-

consécration. Le pape le recevait sur les degrés extérieurs de la basilique de Saint-Pierre, au moment de monter à cheval pour rentrer au palais du Latran. La même cérémonie se renouvelait tous les jours de grande fête[1].

L'usage de la tiare coïncide évidemment avec le nouveau programme politique de la papauté, programme qui a trouvé une personnification si éclatante en Grégoire VII.

Quant à sa signification, nul doute n'est plus possible : la tiare symbolise la puissance temporelle («signum imperii»), comme la mitre symbolise la puissance spirituelle («signum pontificis»). C'est la définition donnée par Innocent III[2].

Guillaume Durand commente à sa façon cet usage : après avoir rapporté le témoignage d'Innocent III, il ajoute : «Sed mitra semper utitur et ubique : regno vero non semper, nec ubique : quia Pontificis authoritas et prior est et dignior et diffusior imperiali potestate. Sacerdotium enim in populo Dei regnum præcessit, cum Aaron primus pontifex Saulem primum regem præcesserit, et Noe Nembroth... Regno quidem non utitur nisi certis diebus et locis : *numquam intra ecclesiam, sed extra*(!). Porro secundum quod capiti, id est Christo, convenit mitra Pontificis, illud significat, quod propheta loquens de Filio, dixit ad Patrem : Gloria et honore coronasti eum, Domine... Nam in aurea lamina frontis pontificalis sculptum erat nomen Domini *τετραγράμματον*...[3] »

La tiare serait donc le pendant de la férule, par opposition à la crosse pastorale[4].

dumento. Et tunc demum ascendit super regnum, etc.»

(1) «Romanus Pontifex in signum imperii utitur regno, et in signum pontificii utitur mitra. Sed mitra semper utitur et ubique; regno vero, nec ubique, nec semper : quia pontificalis auctoritas et prior est, et dignior, et diffusior, quam imperialis.» (Serm. de S. Silvestro, *Opera*, édit. de Cologne, 1575, t. I, p. 960.) Ailleurs, Innocent III écrit : «In signum spiritualium contulit mitram, in signum temporalium dedit mihi coronam, mitram quoque pro sacerdotio, coronam pro regno.» (*Op. cit.*, t. I, p. 194.)

(2) Garampi, *Illustrazione*, p. 99-100.

(3) *Rationale*, liv. III, ch. XIII, § 8, p. 76, de l'édition de 1672.

(4) «C'est une tradition constante, dans l'Église romaine, que les successeurs de saint

Après ces considérations générales, je reprends l'histoire de la tiare, pontificat par pontificat. Dorénavant les textes abondent.

En 1059, l'évêque schismatique Benzon, en décrivant le couronnement de Nicolas II, dit qu'on lui imposa « regalem coronam ». Il semble faire allusion à deux couronnes en ajoutant que « legebatur in inferiori circulo ejusdem serti ita : Corona regni de manu Dei; in altero vero, sic : Diadema imperii de manu Petri »[1].

Retenons ce témoignage, quelque confus et obscur qu'il soit. Comme l'élection de Nicolas II avait eu lieu par les soins d'Hildebrand, le futur Grégoire VII, nous avons là une nouvelle preuve des tendances du grand politique.

La mention d'un double diadème dès le XIe siècle n'est d'ailleurs pas faite pour nous embarrasser. Il a pu prendre fantaisie à tel ou tel souverain pontife de modifier la tiare dans le détail; il ne s'ensuit pas nécessairement que ces innovations aient été consacrées par l'usage.

Dès lors aussi, Pierre Damien († 1072) raille la richesse des tiares : « Tædet cætera vanitatis attexere, non ridenda, sed gemenda ridicula . . . Papales scilicet infulas, gemmis micantibus, aureisque bratteolis per diversa loca corruptas. » (*Epist.*, liv. II. Cf. Ducange, éd. Favre, t. VII, p. 96.)

Le *Liber pontificalis* offre pour la première fois le nom de tiare dans la vie de Pascal (1099-1118); à cette époque, elle était ornée d'une couronne[2].

Au XIIe siècle, Suger, décrivant la tiare qui servit au couronnement

Pierre n'ont point porté la crosse, et l'histoire nous montre seulement qu'ils se sont longtemps servis de la férule, bâton plus ou moins long, mais toujours droit comme un sceptre. » (Cahier et Martin, *Mélanges*, t. IV, p. 405 et suiv. Cf. Garampi, p. 102-104.)

[1] Garampi, *Illustrazione*, p. 89, 90, 93; Barraud, p. 42; Pertz, *Monumenta*, t. XIII; *Scriptores*, t. XI, p. 672. M. Bock applique ce passage à Alexandre II (vers 1065) : *Geschichte*, t. II, p. 159.

[2] « His aliisque laudibus sollempniter peractis, clamide coccinea induitur a patribus et thyara capiti ejus imposita, comitante turba

d'Innocent II (1130), la qualifie de « phrygium ornamentum imperiale, instar galeæ, circulo aureo circinnatum[1] ».

C'est une expression équivalente qui revient sous la plume des biographes d'Alexandre III (1159); ils nous apprennent que ce pape fut « regno de more insignitus, mitra scilicet turbinata cum corona[2] ».

Si, en regard des textes, nous plaçons les témoignages fournis par les peintures ou les sculptures, nous trouvons, du XIe au XIIIe siècle, une série de documents presque ininterrompue[3].

Passons en revue quelques-unes de ces représentations.

Les peintures de la basilique de Saint-Clément, à Rome (XIIe siècle), montrent les papes Boniface Ier et Nicolas Ier coiffés d'un grand bonnet blanc, conique, orné, dans le bas, d'un diadème gemmé.

D'un intérêt tout particulier sont les fresques commencées par ordre de Calixte II (1119-1124) au palais du Latran, dans l'oratoire de Saint-Nicolas. Dans ces peintures (détruites en 1747), Calixte II et Anastase IV sont représentés agenouillés, la tête ceinte d'un nimbe carré; mais tous les autres personnages, sauf saint Anastase, qui n'a qu'un nimbe, portent, outre le nimbe circulaire, la tiare en forme de pain de sucre, avec un diadème plus ou moins gemmé (sans trace de denticules ni de fleurons). Ce sont : saint Sylvestre, saint Gélase II,

cum cantu Lateranum vectus, ante eam porticum quae est ab australi plaga ad basilicam Salvatoris quam Constantinianam dicunt adducitur. » (Éd. Duchesne, t. II, p. 296-297, 307.)

[1] Duchesne, *Scriptores*, t. IV, p. 318.

[2] Baronius, ad an. 1159, n. 33; Garampi, *Illustrazione*, p. 90-91. « Alexander III, secundum Ecclesie morem, papali regno sollempniter coronatus est. » (Boson, dans le *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 399.)

[3] Sur le cénotaphe de Benoît V (964-965), à l'ancienne cathédrale de Hambourg, on voyait ce pape portant une coiffure plus semblable à une mitre qu'à une tiare; elle était privée de couronne, et, par contre, surmontée d'un bouton. Mais il s'agit, en réalité, d'un ouvrage du XIIIe siècle, comme je l'ai montré ailleurs. (*Revue de l'Art chrétien* de 1896.)

L'on ne saurait davantage prendre en considération le mausolée de Clément II († 1046), au dôme de Bamberg, car il date de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle seulement. Ce pape y est représenté coiffé d'une tiare conique, d'ailleurs conforme au type traditionnel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

saint Pascal II, saint Urbain II, saint Léon, saint Grégoire, saint Alexandre II, saint Grégoire VII, saint Victor III[1]. Plusieurs de ces tiares sont comme couvertes d'écailles; d'autres sont unies. Celle de saint Grégoire est enrichie de quatre cercles. Saint Nicolas, évêque, porte une mitre coupée en deux par le « titulus ».

Un dessin de Ciacconio, publié par M. de Rossi dans le journal *la Croix,* de 1882 (p. 336), montre également Urbain II coiffé d'une tiare complétée par un diadème, non par une couronne. La tiare est ornée de quatre cercles au lieu d'un seul[2].

Il est vrai que les peintures exécutées, par ordre du même Calixte II, dans les deux édicules contigus à la chapelle de Saint-Nicolas, montrent une série de papes coiffés d'une tiare ornée, dans le bas, d'une couronne à dents aiguës et, dans le haut, d'un bouton. Mais tout nous autorise à affirmer que le dessinateur employé par Rasponi[3], à qui nous devons la reproduction de ces peintures, a altéré les originaux : le port d'une couronne à la place d'un diadème serait en désaccord avec tous les documents dignes de foi que nous connaissons pour cette époque.

On pourrait être tenté de prendre en considération la tiare sculptée sur le mausolée d'Urbain III (1185-1187), au dôme de Ferrare. Mais ce monument n'a été élevé qu'en 1305, et la tiare même ajoutée un siècle et demi plus tard, en 1460[4].

Dans l'*Hortus deliciarum,* composé et enluminé au XIIe siècle par Herrade de Landsperg, le pape est coiffé d'une tiare pointue, dépourvue

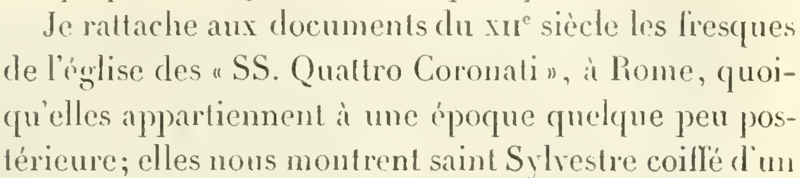
[1] Gattula, *Historia abbatiæ Cassinensis;* Venise, 1733; t. I, texte, p. 362-366, planches, p. 634. — Müntz, *Ricerche intorno ai Lavori archeologici di Giacomo Grimaldi;* 1881, p. 36-37. — De Rossi, *Esame storico ed archeologico dell' Immagine di Urbano II papa... nell' oratorio di S. Nicola.* Rome, 1881. — Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II,* p. 154 et suiv. Paris, 1891.

[2] Pératé, *Le Vatican,* p. 75. Par contre, il faut se défier des gravures données par Ambr. Lucenti (*Ital. sacra,* t. I. Rome, 1704). Gattula déjà (t. I, p. 634) a montré à quel point elles étaient infidèles.

[3] *De Basilica et Patriarchio Lateranensi,* p. 287, 289, 291, 291 *bis,* 293. Rome, 1656.

[4] Garampi, *Illustrazione,* p. 97-98.

d'ornements, tandis que les évêques ont une mitre de forme triangulaire. Afin que nul n'en ignore, l'artiste a eu soin d'ajouter : « Papa portat frigium, ceteri episcopi infulas [1]. »



La tiare d'après l'*Hortus deliciarum*.

Je rattache aux documents du XIIe siècle les fresques de l'église des « SS. Quattro Coronati », à Rome, quoiqu'elles appartiennent à une époque quelque peu postérieure; elles nous montrent saint Sylvestre coiffé d'un bonnet, plutôt triangulaire que conique (en étoffe, selon toute apparence), aussi semblable à une mitre qu'à une tiare. Le bas est d'ailleurs garni, comme dans les peintures de Saint-Clément, d'un cercle gemmé.



La tiare d'après une fresque de la basilique de Saint-Clément, à Rome (XIIe siècle).

En revanche, beaucoup de tiares représentées dans les sculptures ou les peintures du moyen âge sont de pure fantaisie. Elles ne doivent être prises en considération qu'autant qu'elles concordent avec des docu-

(1) *Gazette archéologique*, 1884, pl. X. Cf. Ducange : « frigium ornamentum capitis opere phrygio contextum = mitra episcopalis ».

ments plus dignes de foi. Telles sont les tiares — en forme d'éteignoir — sculptées sur les porches de la cathédrale de Chartres, celles



La tiare d'après une fresque de la chapelle des «SS. Quattro Coronati», à Rome (XIIIe siècle).

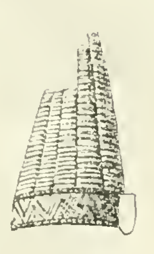
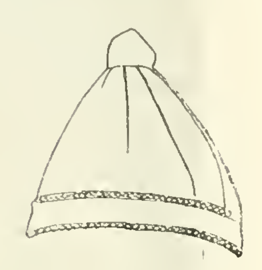
de la cathédrale de Reims ou de l'église Notre-Dame de Trèves[1]. J'en dirai autant des tiares qui figurent dans la plupart des fresques ou tableaux de chevalet du XIVe et du XVe siècle. C'est en leur accordant une autorité, qui leur manque absolument, que mes prédécesseurs sont arrivés aux conclusions les plus erronées.

Beaucoup de ces insignes ont été exécutés loin de la cour de Rome, par des artistes qui n'avaient jamais vu de tiare; d'autres sont postérieurs de plusieurs siècles.

[1] Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. III, p. 270. D'après Viollet-le-Duc, les plus anciennes représentations montrent les papes coiffés soit d'un bonnet hémisphérique aplati, soit d'un bonnet de forme conique, ceint à sa base d'une bandelette dont les deux bouts tombent par derrière. (*Dictionnaire raisonné du Mobilier français*, t. IV, p. 398-403.)

Avec le XIIIe siècle, les représentations de la tiare gagnent en nombre et en précision.



Tiares de la cathédrale de Chartres.

Innocent III (1198-1216) était représenté, dans l'ancienne mosaïque absidale de Saint-Pierre, au Vatican, portant une tiare ornée, dans le bas, d'une couronne à pointes[1].



La tiare de Clément II (dôme de Bamberg).



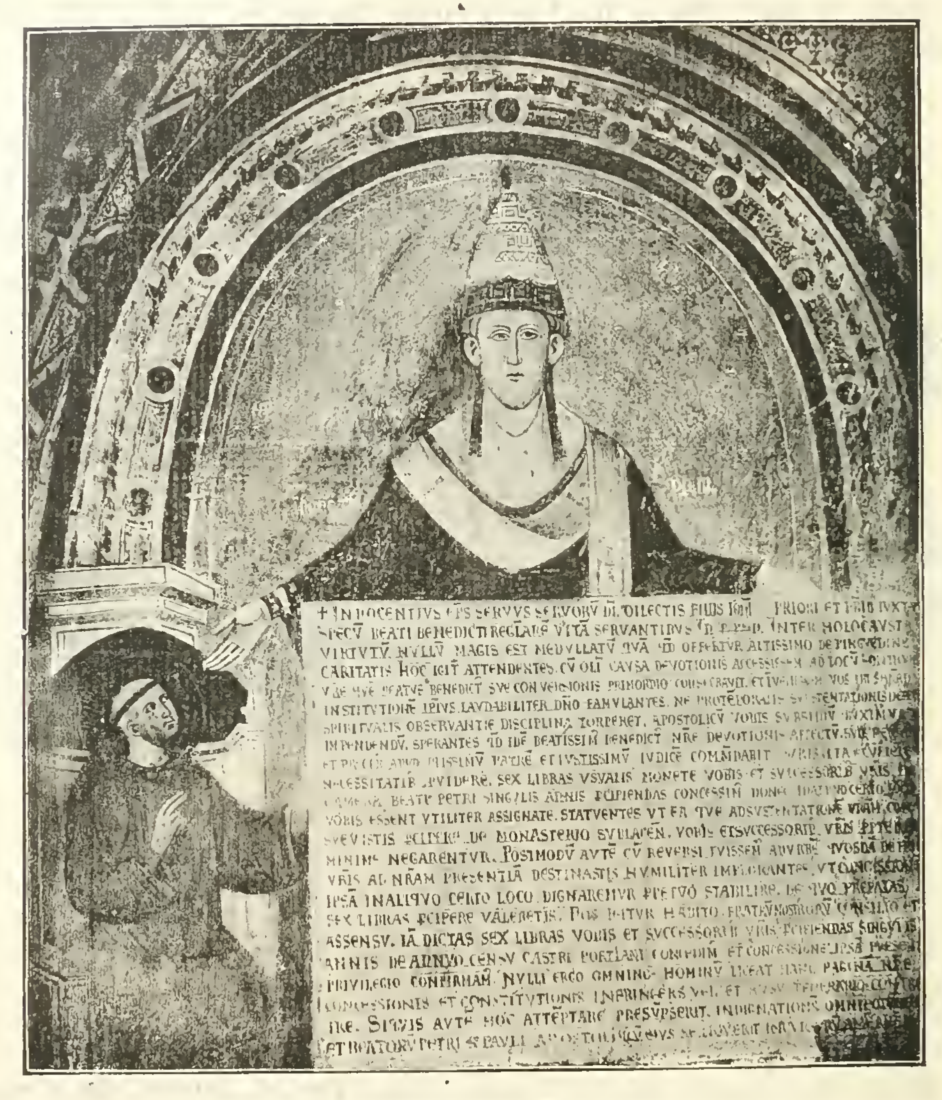
Tiare de la cathédrale de Reims.



La tiare d'Innocent III d'après le registre de ce pape (Archives du Vatican).

Dans une fresque du XIVe siècle, conservée au couvent du « Sacro Speco », à Subiaco, le même pontife porte la tiare à fond damassé,

[1] « Ad dexteram throni, quæ est sinistra intuentium, stat vir, casula, juxta tamen antiquam formam, indutus, pontificia thiara (ex ea pendentibus lemniscis) caput ornatum, ac super humeros pallium gerens : quis iste sit vir, conjunctæ literæ indicant, nempe Innocentius papa III, qui, ut diximus, hujus musivi operis restaurator fuit. » (Ciampini, *De sacris Ædificiis*, p. 46.) — Voir aussi la planche que j'ai publiée dans mes *Notes sur les Mosaïques chrétiennes de l'Italie*, fasc. IV. D'après une note d'Alfred de Reumont, le portrait d'Innocent III, qui faisait autrefois partie de la mosaïque absidale de Saint-Pierre, se



La tiare d'Innocent III d'après une fresque du XIVe siècle (couvent de Subiaco)[1].

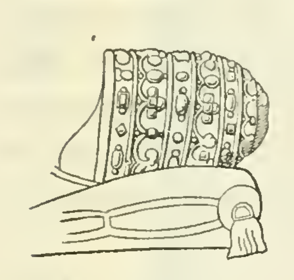
trouve aujourd'hui, en compagnie de celui de Grégoire IX, dans la chapelle de la villa Catena, près de Poli (*Geschichte der Stadt Rom*, t. III, 1re partie, p. 521). — Hefele se fonde sur la gravure de d'Agincourt (pl. C) pour affirmer qu'Innocent III déjà portait la tiare à deux couronnes (*Beiträge*, t. II, p. 237, pl. III, fig. 9). Mais on sait avec quelle défiance il faut accueillir les reproductions insérées dans l'*Histoire de l'art par les monuments*.

[1] Nous devons à l'obligeance de MM. Didot de pouvoir placer sous les yeux de nos lecteurs cette gravure, qui est empruntée au *Vatican* de M. Pératé.

si caractéristique, que nous avons rencontrée dans une foule d'autres monuments. Le haut de cette tiare est surmonté d'un bouton[1].

Le successeur d'Innocent III, Honorius III (1216-1227), portait, dans la mosaïque absidale de Saint-Paul-hors-les-Murs, détruite en 1823, une tiare ceinte à sa base d'une couronne[2].

Pour Innocent IV (1243-1254), nous sommes moins bien partagés. La statue tombale de ce pape, à la cathédrale de Naples, n'a, en effet, été exécutée que longtemps après sa mort (la consécration est de 1318). D'après une communication de M. Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, le tombeau se compose de deux parties dictinctes : le soubassement et la statue, qui sont anciens (du XIVe siècle); l'inscription, le bas-relief et les autres ornements, qui datent du XVIe siècle. Or, comme la tiare que porte la statue est semblable aux trois autres tiares sculptées en bas-relief dans la partie moderne, elle est moderne elle aussi. Cette tiare, haute, presque en boule dans la partie supérieure, se compose de trois rangs de couronnes, ayant chacun la partie inférieure ornée de gemmes, tandis que la partie supérieure dessine des trèfles ou des fleurs de lis[3].



La tiare d'Innocent IV (XVIe siècle) (cathédrale de Naples).

Pour Urbain IV également (1261-1264), nous ne possédons qu'un document postérieur de trois quarts de siècle. Les émaux du reliquaire du dôme d'Orviéto, exécutés en 1338, par Ugolino de Sienne, montrent ce pape portant une tiare ornée, dans le bas, d'une couronne

(1) Cette fresque est gravée dans *Le Vatican* de MM. Goyau, Pératé et Fabre (p. 69). — L'initiale d'un registre d'Innocent III, aux Archives du Vatican, représente la pape coiffé d'une tiare ornée d'une sorte de couronne murale et surmontée d'un bouton. (Pératé, *Le Vatican*, p. 663.)

(2) La planche de Ciacconio (t. II, p. 49) est une vraie caricature. — Dans la planche de Nicolai (*Della Basilica di S. Paolo;* Rome, 1815, pl. VIII), la figure est malheureusement de dimensions microscopiques.

(3) Ciacconio, *Vitæ*, t. II, p. 114. — Voir aussi la fresque du XIVe siècle publiée dans *Le Vatican* de M. Pératé, p. 105. — Sur le tombeau de saint Pierre martyr, dans l'église Saut Eustorgio, à Milan (XIVe siècle), Innocent IV porte la tiare à une seule couronne.

dont chaque dent est surmontée d'une perle, et, dans le haut, d'un bouton. Le fond de la tiare semble tressé ou damassé[1].

Les statues des papes enterrés à Viterbe sont trop mutilées ou trop restaurées pour offrir des critères certains. Celle de Clément IV (1265-1268) ne m'est connue que par la gravure si sommaire publiée dans le *Propylæum ad Acta Sanctorum* (éd. de 1868, p. 54-55). Celle de Jean XXI (1276-1277) est coiffée d'une tiare à triple couronne(!). Quant à celle d'Adrien V (1276), dans l'église Saint-François, elle porte la mitre, non la tiare (« in capo ha l'infula episcopale[2] »).

Mêmes incertitudes pour Nicolas III (1277-1280). Dans le bas-relief des grottes du Vatican qui le représente, ce pape porte une tiare à bande gemmée, surmontée d'une seule couronne fleuronnée. Mais le bas-relief en question paraît dater du XVe siècle. C'est également comme une œuvre de restitution que je suis tenté de considérer le portrait peint de la Bibliothèque Ambrosienne qui nous montre le même pape portant une tiare à couronne simple[3].

En échange, la statue tombale d'Honorius IV († 1287), à l'Ara Cœli (autrefois à Saint-Pierre), est d'une netteté parfaite. La tiare y est ornée, à sa partie inférieure, d'une couronne échancrée, à pointes bien apparentes, surmontées chacune d'une perle; au sommet, elle porte un bouton franchement accusé. Dans la gravure publiée par Ciacconio, le corps même de la tiare est très distinctement natté[4].

La tiare du successeur d'Honorius IV, Nicolas IV (1288-1292), nous est connue, non seulement par la statue de la basilique du Latran, reproduite ci-dessus (p. 242), mais encore par les deux mosaïques

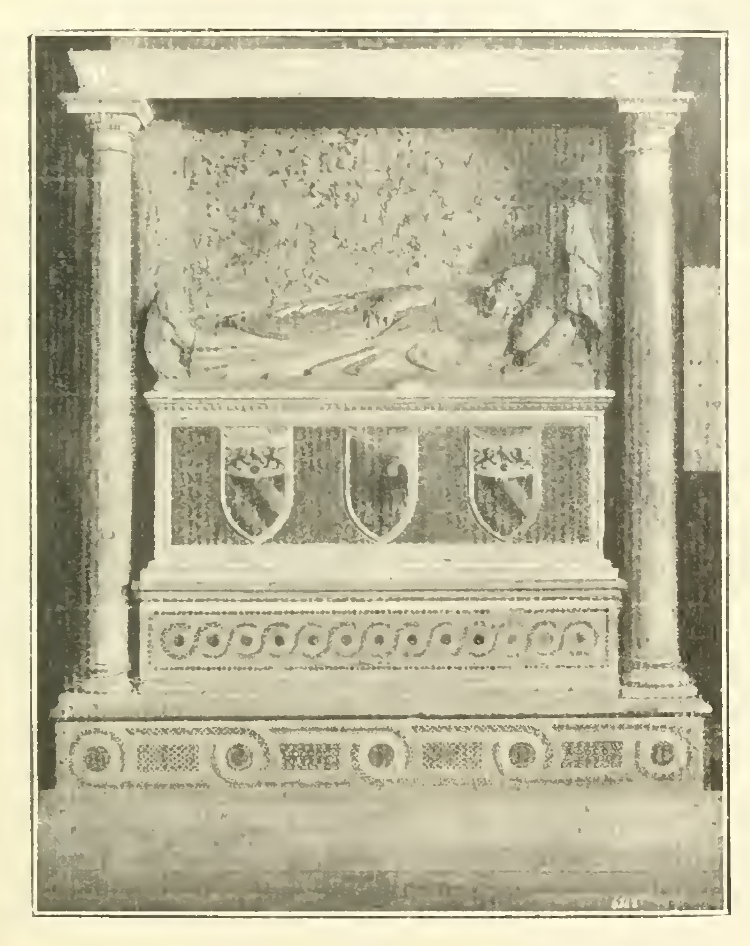
[1] Rosini, *Storia della Pittura italiana*, t. II, p. 54. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1877, t. I, p. 586. — Fumi, *Il Santuario del SS. Corporale nel Duomo di Orvieto*. Rome, 1896. — Le tombeau d'Adrien V est gravé dans *The American Journal of Archæol.*, de M. Frothingham, 1891, t. VII, p. 38 et suiv., pl. VII : « the head is covered with the simple tiara » (p. 42); le tombeau de Clément IV est gravé dans le même recueil, pl. IX.

[2] Cristofori, *Le Tombe dei Papi in Viterbo*, p. 169, 172. Sienne, 1887. Cf. la gravure du *Propylæum* (p. 58-59).

[3] Litta, *Famiglie celebri d'Italia : Orsini.*

[4] *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum*, t. II, p. 254.

absidales de cette même basilique du Latran et de la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Dans la première, il porte une tiare pointue,



La tiare d'Honorius IV (basilique de l'Ara Cœli, à Rome).

ornée de gemmes et surmontée d'un bouton; l'ensemble manque malheureusement de netteté. Dans la seconde, la tiare, haute et conique, est ornée, à sa base, d'un cercle d'or[1].

[1] De Rossi, *Musaici cristiani.* — Les tiares représentées sur la chape offerte par Nicolas IV, en 1288, à la cathédrale d'Ascoli, me paraissent de pure fantaisie : elles sont triangulaires et couvertes d'ornements variés : étoiles, fleurs de lis, losanges. Il faut que je me hâte d'ajouter que cette chape a très probablement pris naissance en France. (Voy. Bertaux, *Ascoli Piceno et l'orfèvre Pietro Vanini;* Rome, 1897; p. 8-14.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

En résumé, il résulte des recherches auxquelles je me suis livré que, du xe siècle à la fin du XIIIe, trois variétés au moins de la tiare ont été successivement ou simultanément en usage [1] :

1° La tiare en étoffe, à fond natté ou damassé [2], comme la mitre;



La tiare de saint Grégoire
(école de Cimabué)
(église supérieure d'Assise).



La tiare d'Innocent III
par Giotto
(église supérieure d'Assise).

ornée à sa base d'un cercle gemmé, en guise de couronne (fresques de la basilique de Saint-Clément et des « SS. Quattro Coronati »; miniature de l'*Hortus deliciarum;* mosaïques de la façade de Sainte-Marie-Majeure, représentant la fondation de cette basilique par le pape Libère; tombeau de Grégoire XI, mort en 1276, à la cathédrale d'Arezzo, etc.);

2° La tiare, également en étoffe, à ce qu'il semble, pourvue à sa base de cabochons ou de pointes en métal dessinant une couronne (mosaïque d'Innocent III, dans l'ancienne basilique du Vatican; tom-

(1) Le chanoine Bock admet seulement que la partie supérieure de la tiare se composait, au XIe et au XIIe siècle, de deux parties distinctes : la couronne gemmée et le « pileus » en byssus ou en soie (*Die liturgischen Gewænder,* t. II, p. 161).

(2) Un médiéviste allemand autorisé, M. Otte, imprime textuellement ce qui suit : « La coiffure du pape se compose, au XIIe siècle, d'un bonnet très haut, en soie blanche, en forme de quille (« phrygium »), entouré d'un cercle d'or. Un second cercle fut ajouté à partir de 1227, et seulement Urbain V († 1370), d'après d'autres, déjà Clément V († 1314), passe pour avoir ajouté la triple couronne (« tiara ») à ce bonnet en forme de quille, entouré de trois cercles d'or. Cependant Innocent VI († 1362) est aussi représenté sur son tombeau avec la double couronne seulement. » (*Handbuch der Kirchlichen Kunst Archaeologie*. . . . ., 5e édit.; Leipzig, t. I, p. 464.) Autant de mots, autant d'erreurs.

beau d'Honorius IV, à l'Ara Cœli; les différentes fresques de Giotto et de son école, à Assise; fresque de Giotto, à la basilique du Latran; tombeau de Benoît XI, à Pérouse; bas-relief représentant Nicolas III, dans les grottes du Vatican; fresque du couvent de Subiaco; émaux du reliquaire d'Orvieto);

3° La tiare dite de saint Sylvestre. Cette tiare, en métal, et non en étoffe, est ornée, à sa base, d'un cercle gemmé, dans sa partie supérieure, d'arcatures, et, au sommet, d'un bouton (statue de Nicolas IV, à la basilique du Latran; statues de Boniface VIII, dans les grottes du Vatican et à la cathédrale de Florence, etc.).

Un point important à déterminer, c'est la date de la substitution de la couronne proprement dite au diadème ou à la bande gemmée. Le cardinal Garampi déjà a constaté qu'au début nous n'avons affaire qu'à des cercles, non à des couronnes denticulées ou fleuronnées[1]. Les monuments du XIIe siècle s'accordent à donner pour base à la tiare une bande enrichie de gemmes; seules les peintures (détruites) de l'oratoire de Saint-Nicolas, au palais du Latran, offrent des couronnes à pointes. Il est vrai que ces peintures ont été altérées par les graveurs employés à les reproduire.

Le diadème se maintient d'ailleurs parallèlement à la couronne jusqu'à la fin du XIIIe siècle, notamment dans la statue et les mosaïques de Nicolas IV et dans les statues de Boniface VIII.

Eu égard à la couronne elle-même, qui, tout semble le démontrer, ne fait son apparition qu'au XIIIe siècle, nous en connaissons deux variétés : la couronne à pointes, ou couronne royale, et la couronne à feuillage. La première est incontestablement la plus ancienne. Quoique nous la trouvions sur une longue série de monuments, allant du XIIIe au XVIe siècle[2], il est incontestable que, dans la pra-

(1) *Illustrazione*, p. 91.

(2) Si Raphaël, dans la *Vierge de Saint-Sixte*, a placé à côté de ce pape une tiare à triple couronne dentelée, c'est qu'il voulait faire de l'archaïsme, et non représenter les tiares de son temps.

tique, elle avait irrévocablement disparu, dès le début du XIV[e] siècle, devant la couronne fleuronnée.

Les peintres qui ont continué à la représenter postérieurement à cette date ignoraient complètement les usages véritables de la cour romaine, et leur témoignage ne mérite en aucune façon d'être invoqué.

Le XIII[e] siècle semble avoir également ajouté à la tiare les fanons (« caudæ, lemnisci »). Ces ornements figurent sur la tiare d'Innocent III, dans la mosaïque de Saint-Pierre[(1)]. L'inventaire de 1295 les mentionne, de son côté, avec une netteté qui ne laisse rien à désirer : « . . . caudæ. . . nigræ cum VIII esmaltis pro qualibet ».

Un mot enfin sur le « titulus », que l'on a parfois confondu avec le « circulus », ou la « corona » propre aux tiares[(2)]. Dans une argumentation très vigoureuse, M. Émile Molinier a montré que le « titulus » ne s'applique qu'aux mitres, non aux tiares, et désigne la bande appliquée sur la face de haut en bas[(3)].

V

BONIFACE VIII ET L'ADDITION DE LA SECONDE COURONNE.

Le pontificat de Boniface VIII (1294-1303) marque une nouvelle évolution dans l'histoire de la tiare[(4)].

Est-il nécessaire de rappeler quelles idées de magnificence et de domination s'incarnent dans ce souverain pontife? Aucun de ses prédécesseurs, aucun de ses successeurs, n'a pris soin de faire perpétuer ses traits par un si grand nombre d'effigies. Nous ne possédons pas moins de huit statues ou peintures qui le représentent. Aussi son

(1) Ciampini, *De sacris Ædificus*, p. 46.

(2) Ducange, *Glossaire*, sub verbo.

(3) *Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII*, p. 71-72.

(4) Dans la vie de saint Célestin V (1294), les Bollandistes affirment que ce pape parut « cum camauro suo, seu mitra papali habenti tres coronas ». Mais il y a là évidemment une méprise, car même sous Boniface VIII, la tiare ne portait encore que deux couronnes.

adversaire Philippe le Bel lui reprocha-t-il formellement de remettre en honneur les pratiques de l'idolâtrie[1].

Dès cette époque, les mitres pontificales n'avaient rien à envier à la tiare pour la richesse, la complication des ornements et même le poids[2]. C'étaient de véritables monuments en miniature. Les fragments de la mitre d'or conservée à Pérouse en 1311 comprenaient les gemmes et joyaux suivants : 24 balais; 25 perles grosses et 100 perles petites; 4 roses d'or contenant chacune 1 gros balais et 4 petits, ainsi que 4 grosses perles et 16 petites; puis 9 rosettes contenant chacune 1 gros balais et 4 perles; 21 balais; 17 chatons vides; 17 rosettes contenant chacune une grosse perle et 4 petites; 8 rosettes avec 43 perles de grosseur ordinaire, 2 grosses perles et 1 petite; 1 lame d'or destinée aux « apendicula », avec 5 petits balais et 4 petites perles; 5 sonnettes et 5 chaînettes; 1 lame plus grande avec d'autres plus petites. Le tout pesait 5 livres 3 onces.

Il y avait d'ailleurs des coiffures intermédiaires entre la tiare et la mitre : telle est la mitre monumentale décrite dans l'inventaire de Boniface VIII comme ornée d'un cercle de fleurs de lis et d'un « titulus »[3].

[1] « Fecit imagines suas argenteas erigi in ecclesiis, per hoc homines ad idolatrandrum inducens. »

[2] « Notandum est, quod D. Papa tres mitras diversas habet, quibus diversis temporibus utitur, scilicet unam albam totam; unam cum aurifrisio in titulo sine circulo; et mitram aurifrisiatam in circulo et titulo. » (Cérémonial de Grégoire X, 1271-1276, *apud* Garampi, *Illustrazione*, p. 82-83.)

[3] « Item unam mitram magnam cum uno cameo in medio in quo est imago mulieris et hominis, et ij. grossis zaffiris, et ij. aliis cameis, uno scilicet cum capite albo, et alio cum duabus imaginibus; et in ipso circulo anteriori et liliis, et titulo sunt xx. balasci sus (*sic*) et longus et xi. smaragldi et xxxi. perle grosse; a latere vero sunt duo grossi zaffiri et ij. parvi balassi, et x. perle. et in rosis anterioribus sunt duo camei cum ij. capitibus et vj. zaffiri, et vj. granati; in circulo vero posteriori sunt tres camei, ij. cum capitibus et unus cum equis, et in ipso circulo et liliis sunt xx. zaffiri et xviij. balassi et unus smaragldus magnus, et x. parvi et xxvij. perle; et in rosis duabus sunt ij. camei et vj. zaffiri, et vj. granati; et in una de caudis sunt vj. balassi et vj. zaffiri grossi et viiij. granatelli parvi et viiij. zaffirelli et xxvij. perle et v. campanelle; et in alia cauda sunt vj. zaffiri et vj. balassi grossi et x. zaffiri minores et viiij. granatelli et xxxvij. perle et v. campanelle; pond. ipsa mitra cum cartis et foderis xij.m. et una unc. » (Molinier, *Inventaire*, p. 71-72.) D'autres mitres, non moins riches, sont décrites dans l'inventaire du

Dans le travail auquel j'emprunte cette mention, M. Molinier a insisté, avec beaucoup de sagacité, sur la présence des lis, pour affirmer que, vers cette époque, la couronne à fleurons remplaça le cercle gemmé[1].

Garampi a constaté, de son côté, la présence d'une croix sur les tiares de Boniface VIII et de Benoît XII dans les statues des grottes du Vatican. La croix figure également sur les mitres pontificales (p. 86).

Pendant la première partie de son règne, Boniface VIII fit usage de la tiare de Nicolas IV. Ce fait résulte, jusqu'à l'évidence, de la comparaison entre les statues des deux pontifes (voir p. 244).

Plus tard, poussant jusqu'aux dernières conséquences son parti pris de faste, Boniface VIII enrichit la tiare d'une seconde couronne[2]. Mais comme, d'après l'opinion fort plausible du cardinal Garampi, il ne prit cette résolution que vers la fin de son pontificat, il est assez naturel que l'ornement en question ne figure pas sur les statues[3] que nous avons énumérées, et qui sont toutes antérieures[4].

Parmi ces statues, il nous faut d'abord écarter celle du Musée de

Trésor de l'Église rédigé à Pérouse en 1311 (*Regesti Clementis papæ V Appendix*, t. I; Rome, 1892; p. 382-383, 408-409).

(1) «L'article 667 du présent inventaire, bien qu'il parle d'une «corona», ne décrit qu'un cercle orné d'émaux et ne dit pas qu'il y eût des fleurons; mais il n'en est pas de même, croyons-nous, du n° 668, qui mentionne un cercle accompagné de «lilia», de fleurs de lis, dans lesquelles il est difficile de voir autre chose que des fleurons dont l'ensemble constitue une véritable couronne royale. Ce serait donc vers la fin du XIIIe siècle que la couronne aurait définitivement pris place sur la tiare.» (*Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII*, p. 71.)

(2) Alemanni, Spondano et, après eux, Vettori affirment que Boniface VIII adopta la double couronne en 1294, après la publication de la constitution «Unam sanctam». (Vettori, *Il Fiorino d'oro antico illustrato*, p. 29-31.)

(3) Sur le clocher de la cathédrale d'Anagni (1295), la tiare n'a également qu'une couronne. (Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. III, p. 269.)

(4) Marangoni s'est fondé sur cette circonstance pour nier que Boniface VIII eût ajouté la seconde couronne (*Chronologia*, p. 79-80). Mais son assertion a été réfutée victorieusement par Garampi (p. 92-93). M. Émile Molinier me semble également avoir fait fausse route dans le résumé qu'il a donné des variations de la tiare sous ce pontificat.

Bologne, en bronze repoussé, exécutée en 1301 par l'orfèvre Manno[1] : la tiare qui y figure a été, en effet, refaite longtemps après[2], et il nous est interdit d'en tenir compte.

Par contre, la statue autrefois placée sur la façade de la cathédrale de Florence et les deux statues des grottes du Vatican concordent de tous points ; elles nous montrent, à la base de la tiare, le cercle gemmé, et, dans le haut, la série d'arcatures que nous avons déjà relevée sur la statue de Nicolas IV[3].

Si les statues de Boniface VIII concordent entre elles, de même qu'elles s'accordent avec les textes, le témoignage des peintures est des plus incertains et des plus contradictoires.

Dans la fresque de Giotto, à la basilique du Latran, représentant Boniface VIII instituant le jubilé, la tiare est garnie, dans le bas, d'un cercle[4] à pointes.

C'est une tiare analogue que l'on voit dans la fresque du même maître à la basilique supérieure d'Assise (*Innocent III apercevant en songe saint François qui soutient la basilique du Latran*).

[1] Gravée dans le *Vatican* de M. Pératé (p. 456) et dans l'*Archivio storico dell' Arte*, de 1890 (p. 111).

[2] Garampi, *Illustrazione*, p. 97. Il faut rectifier sur ce point l'opinion de M. Émile Molinier, qui a cru que cette tiare était contemporaine de la statue (*Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII*, p. 71).

[3] Une simple comparaison de nos photogravures avec les gravures publiées par les continuateurs de Ciacconio dans les *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum*, ou par Marangoni dans sa *Chronologia summorum Pontificum*, suffit à montrer quelles erreurs les auteurs ou les graveurs du temps jadis ont commises dans la reproduction des monuments anciens : il n'est pas une de ces tiares qui ne soit défigurée. Et c'est sur des reproductions pareilles que l'on a discuté pendant des siècles !

Une autre statue, celle de la cathédrale d'Anagni, est gravée dans le *Vatican* de M. Pératé (p. 108).

[4] Et non de trois cercles, comme pourrait le faire croire la gravure de Ciacconio qui a servi de base à l'argumentation de M. Émile Molinier : « Dans une peinture de Giotto, dit-il, à Saint-Jean-de-Latran, peinture par conséquent bien postérieure à la mort de Boniface VIII, le pape est coiffé d'une mitre à trois cercles, mais le cercle inférieur est muni de pointes » (*Inventaire du Trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII*, p. 71). Voir, sur cette fresque, mon mémoire intitulé : *Études sur l'histoire des arts à Rome pendant le moyen âge. Boniface VIII et Giotto*. Rome, 1881 (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*), avec une reproduction de la fresque avant sa mutilation.

Dans une autre peinture de Giotto, *Honorius III confirmant la règle de Saint-François* (église Santa Croce, à Florence), le pape porte une tiare ornée de plusieurs rangs de couronnes dentelées.

Dans la prédelle du tableau de Giotto au Musée du Louvre (*Saint François recevant les stigmates*), on voit deux tiares, l'une posée sur la tête du pape endormi, l'autre sur celle du pape confirmant la règle de Saint-François. Les deux sont de forme conique, à fond blanc, garnies d'une seule couronne dans le bas.

Enfin, dans les mosaïques de la façade de Sainte-Marie-Majeure (commencement du XIVe siècle), la tiare monte relativement droit sur le devant, tandis que sur le derrière elle est beaucoup plus cintrée.



La tiare de Benoît XI (église Saint-Dominique, à Pérouse).

Après Boniface VIII, les incertitudes recommencent.

Sur le tombeau de Benoît XI (1303-1304), aux Dominicains de Pérouse, la tiare est ornée, dans le bas, d'un cercle gemmé qui donne naissance à des pointes dessinant une couronne; chacune de ces pointes est surmontée d'une perle. Quant à la partie supérieure, elle a un fond damassé, natté ou guilloché [1].

[1] Marangoni, *Chronologia Romanorum Pontificum*, p. 81. — Scotti (*Collectio monumentorum S. Benedicti*; Trévise, 1737) a publié la gravure d'une peinture de Thomas de Modène représentant Benoît XI (1352) au couvent des dominicains de Trévise; on y voit « tiaram pontificiam radiis undique fulgentem, aureo circulo in extrema ejus parte, qua caput insertur, circumdatam, quo indicatur una tantum corona ».

VI

LES PAPES D'AVIGNON ET L'ADDITION DE LA TROISIÈME COURONNE.

S'il est difficile désormais de refuser à Boniface VIII l'initiative de l'addition d'une seconde couronne, il est moins aisé de déterminer quel fut celui de ses successeurs qui enrichit, à son tour, la tiare d'une troisième couronne On a longtemps hésité entre Clément V, Jean XXII et Benoît XII. Il ne manque même pas d'auteurs pour affirmer que l'usage de la tiare à triple couronne, le « triregno », n'a été solennellement établi et n'a été continué sans interruption qu'à partir d'Urbain V[1]. Mais cette assertion est de tout point dénuée de fondement, comme je le montrerai dans un instant.

L'imagination des archéologues s'est donné carrière au sujet de cette addition. D'après les uns, les trois couronnes signifieraient que l'autorité du pape s'étend aux trois Églises : la militante, la souffrante et la triomphante. D'autres y ont vu une allusion à la Trinité, ou aux trois Vertus théologales, ou aux trois pouvoirs — sacerdotal, royal, impérial, — ou encore à cette triple mission du pape d'être le père des rois, le recteur du monde, le vicaire du Christ. On a également invoqué un passage de l'Apocalypse qui montre le Christ la tête ceinte de plusieurs diadèmes, destinés à prouver que son nom fait tout fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers. — Peut-être aussi Boniface VIII et ses successeurs immédiats ont-ils tout simplement voulu conformer, par un scrupule archéologique, la tiare pontificale à la tiare du grand prêtre des Juifs, ornée, elle aussi, comme il a été dit, d'une triple couronne[2].

(1) « Deinde tiaram triplicis coronamenti ex Pontificibus primus gestavit, ante annos, non amplius, ducentos quinquaginta, Urbanus V, duplicis vero Bonifacius VIII. Tergeminam Augustorum coronam nulla (post Caesarum memoriam) dant æra, lapides, anaglypha, signa, vel monumenta. » — Vettori attribue l'addition de la troisième couronne à Benoît XII (*Il Fiorino d'oro antico illustrato*, p. 35).

(2) Voir Alemanni, *De Lateranensibus Parietinis*, p. 83.

« According to Roman antiquaries of the

IMPRIMERIE NATIONALE.

En matière d'explications, on n'a, comme on le voit, que l'embarras du choix. Mais laquelle est la bonne? Je n'essayerai pas de trancher ce nœud gordien.

A l'époque même où la troisième couronne fait son apparition, la bande gemmée disparaît sans retour, et avec elle — pour un temps, du moins — le bouton si disgracieux qui ornait le sommet de la tiare. Il a suffi de la perte, tout accidentelle, du rubis servant de bouton pour faire supprimer cet accessoire.

A partir du second tiers du XIV[e] siècle, nous prenons enfin pied : une série de monuments, absolument dignes de foi, nous permet de suivre, pas à pas, les évolutions de la tiare.

Le fait capital, ce n'est pas l'addition d'une troisième couronne — dont la signification symbolique reste encore à trouver — c'est la transformation même du goût : de romanes qu'elles avaient été auparavant, la forme générale et l'ornementation deviennent gothiques; des couronnes fleuronnées se substituent au massif diadème gemmé; la légèreté, l'élégance, la vie, remplacent la lourde somptuosité de l'ère précédente. Il ne faut pas chercher ailleurs le secret de modifications que l'on aurait pu croire inspirées par des considérations absolument étrangères à l'art.

Les controverses sur le nombre des couronnes et sur leur signification ont trop fait perdre de vue la forme même de ces couronnes. Il est certain que dès lors celles-ci revêtent le caractère héraldique. Leurs ornements, qui oscillent entre les feuilles d'ache ou de persil et les perles[1], sont comme un compromis entre la couronne de duc et la couronne de marquis : tantôt elles se composent de fleurons re-

highest repute, the double crown (significant of spiritual and temporal power combined) was introduced by Boniface VIII...; and the triple crown by Urbanus V (A.D. 1362-1370). Compare *AA. SS. Maius Propyl.*, p. 49. » (Marriott, *Vestiarium christianum*; Londres, 1868; p. 243.) Voir aussi Barraud, *Notice sur la Mitre épiscopale*, p. 43.

[1] Voir Moroni, *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, t. LXXXI, p. 29, 35; — Barraud, *Notice sur la Mitre épiscopale*, p. 44 et 45.

fendus, tantôt les perles alternent avec les fleurons. Parfois aussi elles se rapprochent de la couronne royale de France et sont ornées de fleurs de lis.

Il faut d'ailleurs distinguer entre la tiare réelle et la tiare héraldique : l'une, d'un galbe superbe, légèrement cintrée vers le milieu; l'autre composée d'une sorte de triangle sur lequel s'échelonnaient trois couronnes en retraite l'une sur l'autre[1].

Ce point fixé, étudions par le détail les monuments sur lesquels s'appuient nos conclusions.

De Clément V, le premier en date parmi les papes d'Avignon, nous possédons deux statues; mais, dans l'une, celle qui orne le tombeau de ce pape à Uzeste, la tête, séparée du tronc, est trop mutilée pour fournir quelque indication utile[2]. Quant à la seconde, exposée sur la porte du transept septentrional de la cathédrale de Bordeaux, elle paraît, de prime abord, avoir été mieux partagée : une tiare superbe, d'une forme irréprochable, surmonte la tête du souverain pontife. Malheureusement, l'ampleur même de cette tiare, qui est arrondie dans le haut, au lieu de se terminer en pointe,



La prétendue tiare de Clément V (peintures de la chapelle des Espagnols, à Florence).

(1) La définition donnée par le P. Menestier s'applique aux tiares de son temps, non à celles du XIVe siècle : «La couronne papale ou la tiare, dit-il, est un bonnet rond et élevé, cerclé d'une triple couronne, sommé d'un globe cintré et surmonté d'une croix avec deux pendants derrière, comme aux mitres des évêques» (*Nouvelle Méthode raisonnée du Blason*, édit. de 1789, p. 229). L'abbé de Vallemont, dans ses *Éléments de l'histoire* (t. I, p. 426), dit formellement que la tiare est ornée de trois couronnes ducales. Cf. Vettori, *Il Fiorino d'oro antico illustrato*, p. 37.

On sait combien sont obscures les origines des couronnes héraldiques. Je me bornerai à constater que, sur le mausolée du cardinal Jean de Lagrange (au Musée d'Avignon), qui date des dernières années du XIVe siècle ou des toutes premières du XVe, le comte («comes») porte une couronne à ornements quadrilobés.

(2) Sur la gravure du *Propylæum* (p. 74), la tiare est comme tronquée; on n'y voit que deux couronnes.

autorise bien des doutes. Et, de fait, il n'est pas impossible que la tête soit moderne[1], de même peut-être que le reste de la statue[2].

Le témoignage des pièces comptables n'est pas fait pour résoudre le problème.

L'inventaire rédigé à Avignon en 1314, à la mort de Clément V,

[1] Telle est l'opinion de MM. Courajod et Marcou : *Musée de sculpture comparée. Palais du Trocadéro*, p. 87. Voir aussi la *Revue de l'Art chrétien* de 1896 (p. 357-358).

Dans les *Clémentines*, imprimées à Ferrare en 1479, Clément V porte une tiare à deux couronnes, surmontée d'un bouton; mais il ne s'agit — est-il nécessaire de le déclarer? — que d'une illustration rétrospective n'ayant aucune valeur documentaire. (*Gazette des beaux-arts*, 1888, t. II, p. 91.)

[2] M. Camille Jullian, correspondant de notre Académie et professeur à l'Université de Bordeaux, veut bien me communiquer à ce sujet la note suivante :

« Il est question du pied-droit de la porte nord de Saint-André, représentant, dit-on, Clément V, dans l'ouvrage que Lopez a fait paraître sur cette église en 1668. La tête existait dès lors ou existait encore. Elle paraît être restée telle quelle jusque sous la Révolution. Le 12 ventôse an II, il fut question de l'abattre, au Conseil général de la Commune; elle fut sauvée parce qu'un facétieux jacobin proposa de laisser Clément V comme portier du temple de l'Être suprême. Depuis, tous ceux qui l'ont vue ne mentionnent ni destruction ni réfection (un des bras seul a été refait); j'ai vu une série assez nombreuse de vignettes depuis 1840; c'est bien toujours la même tête. Si donc elle a été refaite, ce serait, selon moi, entre 1453 et 1650; il est vrai de dire qu'on a fait maintes réparations à Saint-André en ce temps-là, ainsi qu'il résulte des comptes de l'archevêché. Ce fut surtout entre 1515 et 1550 qu'on a travaillé à la cathédrale. Mais nulle part, dans les comptes de l'archevêché, dans les procès-verbaux des séances du chapitre (ces deux séries de documents aux Archives départementales), dont nous possédons un inventaire fort détaillé, fait par un de nos bons érudits locaux, il n'est question de cette statue.

« M. Mialhe, fils de l'architecte chargé de restaurer Saint-André au milieu de ce siècle, n'a jamais entendu dire qu'on eût changé la tête du pape.

« L'architecte actuel, M. Labbé, est très net. Il a étudié la statue de près, pendant qu'on la montait. Il affirme qu'il n'y a pas trace de substitution.

« Enfin, sur ma demande, M. Brutails, qui s'occupe spécialement de sculpture médiévale, a fait dresser une échelle et a examiné de très près le corps du délit. Voici ce qu'il m'écrit : « Je ne sais trop que penser. J'ai vu certaines « parties du cou qui sont lisses..... Mais la « chevelure, où les traces de la reprise devaient « être plus visibles, ne présente rien d'anor« mal. » M. Brutails ajoute : « Cette tête est plus « réaliste, plus finie, que les têtes des statues « voisines. Le fait peut s'expliquer autrement « que par une refaçon. »

« Je persiste à croire, malgré tout, que la tête est moderne, quoique peut-être d'une modernité moins rapprochée qu'on ne pense. La solution de la question doit se trouver dans les documents de 1500-1600. Je vais faire faire une enquête aux Archives du diocèse, qui sont fort hospitalières... »


La tiare de Clément V
d'après la statue
de la cathédrale de Bordeaux.

enregistre une tiare désignée comme suit : « coronam, quæ vocatur regnum, cum tribus circulis aureis, et multis lapidibus pretiosis. . .[1] » (Moroni, *Dizionario,* t. LXXXI, p. 46). L'inventaire de Jean XXII (Archives secrètes du Vatican, n° 43, fol. 265) mentionne, de son côté : « corona quæ dicitur regnum, sive tyara, cum tribus circulis auri et multis lapidibus preciosis ».

Il semblerait, d'après ces documents, que la troisième couronne, ou plutôt le troisième cercle, figurât régulièrement dès lors sur la tiare. Mais, comme un autre document de 1316 nous entretient d'un payement effectué « pro reparatione coronæ domini nostri », nous pouvons affirmer que l'on remaniait fréquemment la tiare, tout en en respectant la forme générale. De même, en 1330, on y enchâssa vingt-deux perles orientales.

Un résultat se dégage des différents témoignages qui viennent d'être analysés : c'est que, dès le début du XIVe siècle, l'idée de la troisième couronne était pour ainsi dire en l'air. Mais la traduction plastique du symbole exigea plusieurs lustres encore; nous ver-

(1) Ce même inventaire décrit vingt et une mitres, parmi lesquelles « una solempnis cum XVI. zaphiris grossis in cruce ante et retro, III. zaphiris in tymporibus, et unus deficit; II. zaphyris in summitate; XVI. zaphyris in caudis, et duo alii deficiunt; XXXIV. balatiis in cruce ante et retro, et XV. tymporibus, et cum multis perlis grossis et minutis. Item una mitra solemnis cum X. cameilibus in cruce, tymporibus cum zaphyris, balatiis, perlis, ysmirallis, et IX. campanel-

rons dans un instant que, flottante sur la tiare de Jean XXII, la triple couronne ne se dessinera nettement que sur la tiare de son successeur, Benoît XII.

Le caractère et les entreprises de Jean XXII (1316-1334) rendent assez naturelle de sa part cette nouvelle affirmation des droits du Saint-Siège. Ne prétendait-il pas, au cours de ses luttes avec Louis de Bavière, que le pape était l'administrateur légitime de l'Empire pendant l'interrègne! Mais nous avons mieux que des présomptions, je veux dire des preuves irrécusables[1].



La tiare de Jean XXII d'après la gravure de Garampi.

La statue tombale de Jean XXII (qui n'est plus connue, et encore pour le buste seulement, que par la gravure de Garampi) montre effectivement ce pape coiffé d'une tiare à trois couronnes. Mais ces couronnes ne sont pas encore superposées, comme elles le seront dans la suite : les deux couronnes supérieures sont, en effet, soudées l'une à l'autre par leur base, de manière que l'une

lis : deficit unus castonus in cauda. Item una mitra cum esmaltis ad figuras et turchesios cum robino adusto in summitate una ysmiralla. Item due mitre ad titulum cum perlis. Item una mitra de diaspro albo, cum frixio de auro tractitio, ad nodos de perlis grossis, et aviculis parvis viridibus, liliis de perlis parvis ». (Garampi, p. 86-87.) Les autres mitres sont toutes « de diaspro albo » ou « de diaspro Lucano »; elles ont pour ornements des émaux, des pierreries et des perles. Aucune confusion n'est possible entre elles et la tiare. Garampi considère le « diaspro » comme « una tela di seta trasparente, o lucida, o anche ondata, cosicchè potesse dirsi avere qualche simiglianza colla bellezza e luccidezza della pietra di diaspro » (p. 87, n. 3). — Cf. Faucon, *Les Arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII*, p. 40, 107.

[1] D'après une communication dont je suis redevable à l'obligeance de notre confrère de l'Académie des sciences morales et politiques M. Waddington, le fougueux franciscain Ockam a reproché à Jean XXII, dans une harangue prononcée en 1322, d'avoir ajouté à la tiare une troisième couronne.

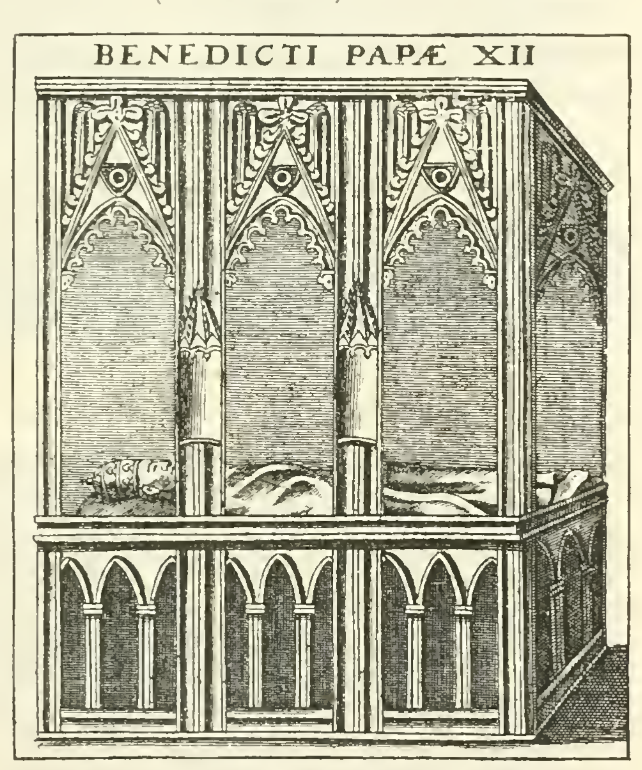
Voici, d'autre part, ce qu'on lit dans l'*Histoire de Philippe de Valois et du roi Jean*, publiée par de Choisy (Paris, 1688, p. 50-51): « Ce fut Jean XXII qui ajouta une troisième couronne à la thiare pontificale... Le pape Jean XXII y en ajouta une troisième, ce qui fait présentement l'ornement de la thiare papale. »

a ses fleurons tournés en l'air et l'autre ses fleurons tournés vers le sol[1]. Quant à la couronne inférieure, elle est ornée de cinq ou six fleurons, ayant chacun trois feuilles trilobées; entre ces fleurons se succèdent des perles associées trois par trois, de manière à dessiner une croix.

Sur la statue de Benoît XII enfin (1334-1342), les trois couronnes



La tiare de Benoît XII
d'après la gravure de Garampi.



La tiare de Benoît XII
d'après la gravure de son tombeau
publiée par les Bollandistes.

superposées se dessinent avec une netteté qui ne laisse plus rien à désirer[2]. Désormais la forme du « triregnum » est trouvée. Consta-

[1] Mgr de la Beaume, dans les renseignements fournis en 1732 à Vettori, affirme que Jean XXII portait une tiare « che finisce in punta, come una piramide, e con due corone solamente ». (*Il Fiorino d'oro antico illustrato*, p. 35.)

[2] Cette statue a également été détruite; mais Mgr de la Beaume, qui l'a encore vue,

tons d'ailleurs que la couronne inférieure garde la forme qu'elle avait sur la statue de Jean XXII.

Si la statue du même pape exposée dans les grottes du Vatican porte une tiare de forme indéterminée[1] et en désaccord avec toutes les traditions (elle est ornée d'une bande gemmée, de deux couronnes, d'une croix et de fanons ramenés en avant), c'est que cet ouvrage a été exécuté loin de la cour pontificale, alors fixée à Avignon; son auteur, le Siennois Paolo[2], n'avait probablement jamais approché un pape[3].

La statue tombale de Clément VI (1342-1352), mieux partagée que celles de ses prédécesseurs (elle fait aujourd'hui encore l'ornement de la Chaise-Dieu), nous offre une tiare de tout point analogue à celle de Benoît XII, comme on en jugera par la gravure ci-contre.

Sur la tiare d'Innocent VI (1352-1362; la statue tombale est conservée à l'hospice de Villeneuve-lès-Avignon), la disposition générale

affirme que le pape y était coiffé d'une tiare « simile a quello che portano oggi i Papi, cioè con le tre corone : è tondo tanto nelle cima, come nel cinto della testa ». (Vettori, *Il Fiorino d'oro antico illustrato*, p. 36.)

(1) Voir Garampi, *Illustrazione*, pl. III; — Dionisio, *Sacrarum Vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta*, pl. VII.

(2) C'est à tort que l'on a identifié cet artiste siennois avec un de ses homonymes romains vivant près d'un siècle plus tard! (*École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1896, p. 296.)

(3) Sur le retable en marbre de la cathédrale d'Arezzo, faussement attribué à Jean de Pise, le pape porte une tiare à triple couronne dont les fleurons sont nettement accusés.

Sur les monnaies des papes d'Avignon (cette branche de l'art conserve, est-il nécessaire de le rappeler, plus longtemps que la statuaire, le caractère hiératique, pour ne pas dire héraldique), la représentation de la tiare suit une évolution assez irrégulière : les florins d'or battus par ordre de Jean XXII, à partir de 1322, ne portent encore qu'une tiare à deux couronnes. Sur les monnaies de Clément VI, on voit paraître une tiare pointue, à côtes convexes et à double orfroi en titre et en cercle, comme aux mitres, avec deux autres orfrois transversaux et un bouton au sommet. Enfin, sur les monnaies de Grégoire XI, paraissent trois espèces de tiares : une à côtes convexes, bouton et double orfroi; une autre à triple orfroi en cercles superposés; une troisième avec bouton et trois couronnes fleurdelisées. (Barbier de Montault, *Les Monnaies des Papes limousins*, p. 13, 16-17.) Il ne sera pas hors de propos de faire observer ici que les médailles



La tiare de Clément VI d'après la statue tombale de la Chaise-Dieu.



La tiare d'Innocent VI
d'après la statue tombale conservée à l'hospice de Villeneuve-lès-Avignon.

IMPRIMERIE NATIONALE.

est la même, sauf que des fleurons supplémentaires ont pris la place des perles[1].



La tiare d'Innocent VI d'après la gravure de Garampi.

On relève dans les comptes de ce pape, en 1353, l'acquisition d'un saphir destiné à la « tyara »[2].

La tiare d'Urbain V (1362-1370) concorde de tous points avec celle de ses prédécesseurs. Sur la statue de ce pape (Musée d'Avignon), le sculpteur a toutefois donné aux fleurons plus de souplesse et de variété[3]

Vers le milieu du XIVe siècle, les fleurs de lis tendent, comme il a été dit, à se mêler, ou même à se substituer, aux fleurons plus ou moins dérivés du trèfle ou de l'ache. Nous les trouvons dans une peinture de la chapelle des Espagnols (église Sainte-Marie-Nouvelle de Florence), peinture représentant, d'après la tradition, Clément V en compagnie de figures allégoriques[4]. Dans un tableau du Musée de Bologne, Urbain V porte une tiare à trois couronnes fleurdelisées[5]. Ce sont également des fleurs de lis qui ornaient la tiare placée sur le chef de saint Pierre,

des papes du XIIIe et du XIVe siècle, publiées par Ciacconio, ne doivent pas être prises en considération : elles sont toutes modernes.

(1) La tiare qui figure sur la tête d'un pape, dans la fresque d'Innocent VI, à l'ancienne chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, accuse, avec netteté, trois cercles sans fleurons.

(2) *Revue de l'Art chrétien*, 1892, p. 279.

(3) Je ne rapporte que par acquit de conscience ces deux extraits de l'inventaire de 1364 ; tout semble en effet démontrer qu'ils s'appliquent à des mitres, non à des tiares :

« Mitra nobilissima, munita de grossis saphyris, balasiis, perlis pretiosis, et garnita de auro, extimata 5,000 florenos Cameræ.

« Item una alia mitra magis nobilis, munita de grossis saffiris, esmaraudis, balasiis, perlis pretiosis, garnita de auro, extimata 9,500 flor. » (Garampi, p. 87-88.)

(4) Dans le *Paradis* d'Orcagna (également à l'église de Sainte-Marie-Nouvelle), le pape porte une tiare à une seule couronne, et encore cette couronne est à pointes !

(5) Pératé, *Le Vatican*, p. 462.

ce travail d'orfèvrerie si précieux, exécuté en 1369, par ordre d'Urbain V, pour la basilique du Latran[1]. Enfin les mêmes fleurs règnent exclusivement sur les tiares de Martin V et d'Eugène IV.

Pendant le schisme, l'antipape Clément VII (1378-1394) emporta à Avignon, comme il a été marqué ci-dessus (p. 247), la tiare dite de saint Sylvestre, et très certainement aussi la tiare servant aux cérémonies courantes. Celle de ces coiffures que l'on voit sur son buste (Musée d'Avignon; p. 285) ne diffère pas sensiblement de ses aînées.

Le premier, à ce qu'il semble, Clément VII mit en gage soit la tiare, soit une de ses mitres (à cette époque, les comptables — on ne saurait trop le répéter — ne faisaient que rarement la distinction entre les deux insignes[2]).

Le successeur de Clément VII, l'antipape Benoît XIII (1394-1424), emporta en Espagne, comme on l'a vu (p. 248), la tiare dite de saint Sylvestre, et probablement aussi la tiare ayant servi à ses prédécesseurs immédiats.

A la cour de Rome, comme à celle d'Avignon, chez les papes légi-

[1] On remarquera que cette tiare est surmontée d'une croix. Mais ne serait-ce pas une addition postérieure? Cancellieri, qui l'a encore vue, nous en a laissé une description minutieuse, qu'il ne sera pas inutile de reproduire ici : « Nel capo avea la tiara di tre corone a gigli di perfetta figura conica, quale doveva usarsi a tempi di Urbano V... Il fondo del regno era tutto di perle picciole. Nella prima corona erano parecchi gigli pieni di gioje. Nel giglio di mezzo vi era una croce di gioje, framezzata da grosse perle scaramazze. Nella 2. e 3. erano altri gigli pieni di gioje tramezzate da altre perle scaramazze non tanto grosse. In cima una croce con quattro grossi smeraldi, un rubino in mezzo con 4. perle grosse tonde, e dai lati 4. grossi zaffiri. I pendoni del regno pieni di gioje finissime, e grosse, nel fine de' quali erano (*sic*) campanelle lunghe dorate. Sotto la tonicella attorno al collo un collare alto sei dita, pieno di gioje, la casula, e la croce di mezzo donata da Giovanna regina di Navarra con gioje tramezzate da perle grosse a 4. a 4. in mezzo, o a un diamantino, o a un rubino, o a un smeraldo, davanti, e di dietro, siccome il regno » (*Storia de' solenni Possessi*, p. 491). Voir aussi mon mémoire sur *Giovanni di Bartolo, orafo senese*, p. 7 (extrait de l'*Archivio storico italiano* de 1888).

[2] Voir aux Pièces justificatives.

times, comme chez les antipapes, l'usage de la tiare à triple couronne est désormais la règle.



La tiare du chef de saint Pierre (1369) d'après la gravure de d'Agincourt [1].

Si, sur le tombeau du compétiteur de Clément VII, Urbain VI (1378-1389; grottes du Vatican), le couvercle est orné d'une tiare à une seule couronne, tandis que la face du sarcophage qui représente Urbain VI recevant les clefs de saint Pierre montre le même sou-

[1] Ce cliché, tiré de l'*Ami des Monuments*, nous a été obligeamment prêté par le directeur de ce recueil, M. Charles Normand.

verain pontife coiffé d'une tiare à triple couronne[1], cette contradiction apparente vient de ce que le couvercle, beaucoup plus long que le sarcophage, n'a rien de commun avec lui[2].



La tiare de Clément VI d'après une monnaie.



La tiare de Grégoire XI d'après une monnaie.



La tiare de Clément VII d'après la gravure de Garampi.



La tiare de Clément VII d'après le buste du Musée d'Avignon.

La tiare du successeur d'Urbain VI, Boniface IX (1389-1404), nous est connue par la gravure donnée par Ciacconio[3], d'après la statue autrefois conservée dans les grottes du Vatican, et par la statue qui orne, aujourd'hui encore, la sacristie de la basilique de Saint-Paul-

[1] Ciacconio, *Vitæ*, édit. de 1677, t. II, p. 634. — Dionisio, *Sacrarum Vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta*; Rome, 1773, pl. LVI, p. 145-149.

[2] *Illustrazione*, p. 96-97. Voir, contra, Dionisio, p. 147.

[3] *Vitæ et res gestæ summorum Pontificum*, t. II, p. 698.

hors-les-Murs. Dans les deux monuments, cet insigne est garni de trois cercles, qui sont à leur tour ornés de fleurons (assez sommairement indiqués sur la statue de la basilique de Saint-Paul).

VII

LA TIARE AU XVe SIÈCLE.

Au XVe comme au XVIe siècle, l'histoire de la tiare se lie intimement à celle des finances pontificales. La tiare ne sert pas seulement à affirmer la puissance et le faste des papes : elle forme aussi des réserves pour les mauvais jours. Un épisode particulièrement touchant est le sacrifice fait par l'énergique et vénérable pape espagnol Calixte III : il n'hésita pas, en 1456, à vendre toutes ses pierreries pour en consacrer le produit à une nouvelle croisade[1]. Plus souvent, les tiares émigraient chez le prêteur sur gages; il est vrai que ces prêteurs étaient des banquiers non moins célèbres par leur magnificence que par leurs richesses : Laurent de Médicis, Augustin Chigi. Mais les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne, procédaient-ils autrement? Que de fois n'engagèrent-ils pas les diamants de la couronne[2]!

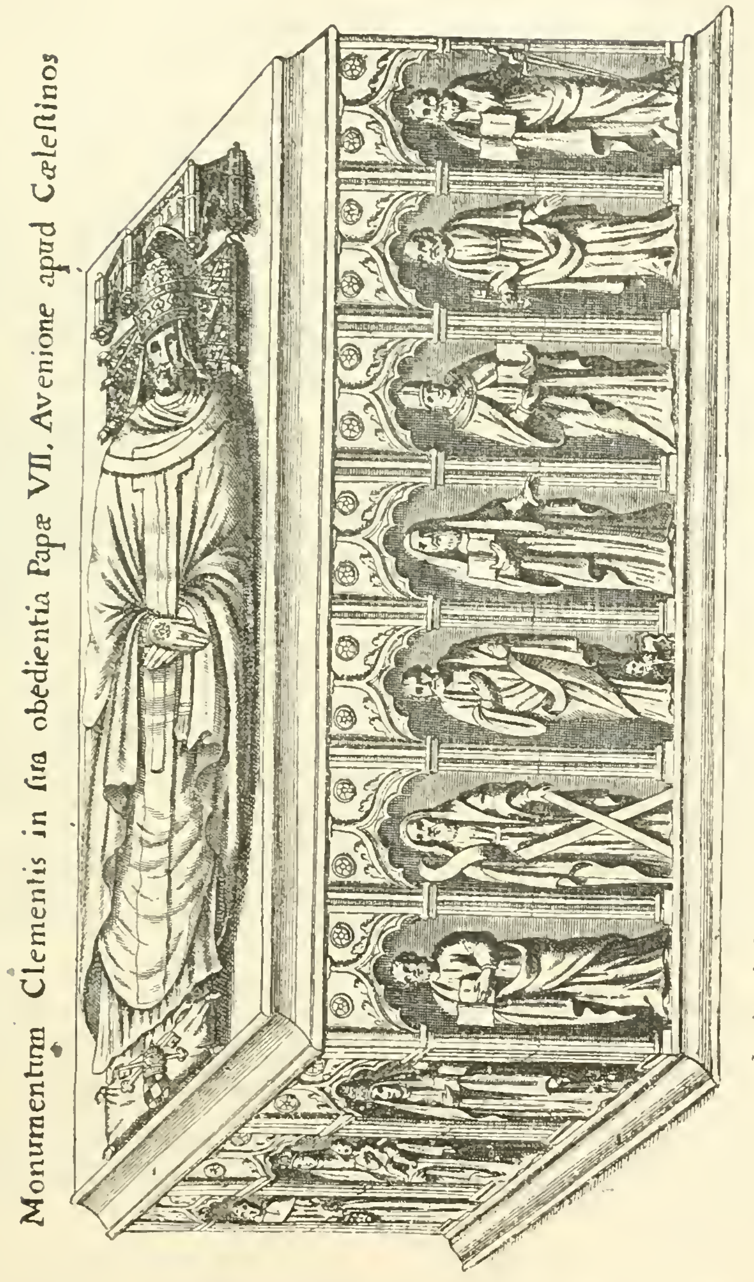
En même temps, la tiare devient un symbole religieux : elle sert d'attribut, non seulement à saint Pierre, le premier pape, mais à Dieu le Père[3].

Dans l'*Adoration de l'agneau mystique,* peint par les frères Van Eyck pour l'église Saint-Bavon de Gand, la tiare que porte le Père éternel semble reproduire très exactement la tiare pontificale. Elle est ornée

[1] «Pro (tam sancto opere) nos aurum, argentum et jocalia nostra, etiam usque ad mitras, exposuimus hactenus.» (Marangoni, *Chronologia*, p. 86.)

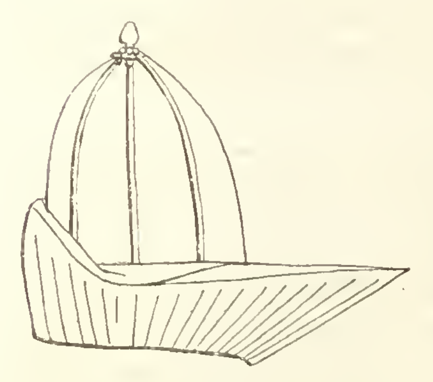
[2] Voir, entre autres, Germain Bapst, *Histoire des joyaux de la couronne de France*, p. 85 et suiv., 273 et suiv.

[3] *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 344. Cf. Alfred Maury, *Croyances et légendes du moyen âge*, p. 205. Paris, 1896. Tel est, entre autres, le *Couronnement de la Vierge,* par Fra Filippo Lippi, à l'Académie des beaux-arts de Florence.



La tiare de Clément VII d'après la gravure de son tombeau publiée par les Bollandistes.

de trois couronnes, bordées chacune de deux rangées de perles; ces couronnes, à leur tour, sont relevées par un grand fleuron et plusieurs fleurons plus petits; à la base de chaque fleuron central, on voit une grosse pierre entourée respectivement de huit, de sept et de quatre perles.



La tiare de l'empereur Jean VIII Paléologue (d'après la médaille de Pisanello).

Vers la même époque, à la tiare des papes font pendants celles de l'empereur d'Orient et de l'empereur d'Allemagne. Jean VIII Paléologue (1425-1448) porte une sorte de tiare à visière (médaille de Pisanello et autres documents contemporains), et Frédéric III (1439-1493) une tiare ornée de deux couronnes (fresques de Pinturicchio, à la « Libreria » du dôme de Sienne).

Mais revenons à la tiare pontificale.

Dans les chroniques ou les pièces comptables du xve siècle, on continue à employer indifféremment les mots « tiara, mitra, regnum, corona, galerus ».

Il y avait d'ailleurs plusieurs variétés de tiares : des tiares d'apparat — vraiment monumentales — et des tiares destinées aux cérémonies courantes.

De ce nombre fut celle qu'Eugène IV commanda, au mois de juin 1431, à l'orfèvre florentin Nardo : elle n'était qu'en argent doré. Telle fut aussi celle que Pie II offrit à la cathédrale de Sienne; c'était « une mitre avec trois couronnes, surnommée « il regno », avec deux bandes noires et une petite croix d'argent au bas; le tout pesant 2 livres 9 onces[1] ».

[1] Labarte, *Annales archéologiques*, t. XXV, p. 265.

Pendant tout ce siècle et une partie du siècle suivant, on rencontre en outre la tiare de forme héraldique, composée d'un triangle sur lequel se détachent les trois couronnes, en re-

Constatons dès le début qu'aucune règle ne présidait à la commande ou à la réfection des tiares. A de certaines périodes, chaque nouveau pape se faisait faire une tiare nouvelle; à d'autres, plusieurs générations de souverains pontifes se servaient de la même. Tout dépendait des ressources du Saint-Siège ou des goûts personnels des souverains pontifes.

Les informations sont assez précaires sur l'histoire de la tiare pendant la dernière partie du grand schisme.



La tiare d'Alexandre V d'après la fresque de Benozzo Gozzoli, à Montefalco.

Nous manquons notamment de détails sur la tiare d'Innocent VII (1404-1406). L'effigie de ce pape que l'on voit sur son sarcophage en marbre, dans les grottes du Vatican, a, en effet, été refaite sous Nicolas V : « Innocentio VII... quum neglecti ejus sepulcri memoria pene interiisset Nicol. V. pont. max. instaurari hoc curavit. » Il serait donc téméraire de lui demander des indications dignes de foi. Bornons-nous à constater que la tiare y est enrichie de trois couronnes fleuronnées[1].

La statue de Grégoire XII (1406-1415), à la cathédrale de Recanati, porte la triple tiare. Mais j'ignore à quelle époque elle remonte[2].

Seule la statue tombale d'Alexandre V (1409-1410), à l'église Saint-François de Bologne, offre une tiare à trois couronnes d'une netteté parfaite[3]. Un peu plus arbitraire me paraît la tiare donnée au même pape par Benozzo Gozzoli dans les fresques de Montefalco.

De Jean XXIII (1410-1419) nous ne savons qu'une chose, c'est

traite l'une sur l'autre : Monnaies d'Eugène IV, de Pie II, de Paul II, de Sixte IV, de Léon X. (Pératé, *Le Vatican*, p. 133, 165, 497, 675, 689.)

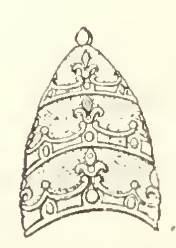
(1) Voir Dionisio, *Sacrarum Vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta*, p. 149 et suiv., pl. LVII.

(2) Ciacconio, *Vitæ et res gestæ summorum Pontificum*, t. II, p. 759.

(3) *Ibid.*, p. 775; *Propylæum*, p. 109.

qu'il fut réduit à mettre en gage la tiare pontificale. Un des premiers soins de Martin V, après son arrivée à Florence, fut de dégager ce joyau[1].

A partir de l'extinction du grand schisme, la richesse des tiares alla croissant d'âge en âge.



La tiare de Martin V d'après sa dalle funéraire (basilique du Latran).

Le pape Martin V (1417-1431) était à peine installé à Florence, qu'il chargea un sculpteur-orfèvre célèbre, Lorenzo Ghiberti, d'exécuter à son intention une tiare ornée de huit demi-figures en or[2]. Dans ses *Commentaires*, Ghiberti parle, il est vrai, d'une mitre, et c'est à une mitre également que se rapporterait le mieux l'ornementation (voir ci-dessus p. 277). Mais le doute ne paraît pas possible : l'emploi de métal à la place d'étoffe, le poids et la richesse de la coiffure, tout indique qu'il s'agissait bien d'une tiare.

Ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie ayant disparu, nous en sommes réduits au témoignage de la statue de Martin V (dôme de Milan) et à celui de sa dalle funéraire (basilique du Latran) : sur les deux, on voit la tiare ordinaire, la tiare aux trois couronnes ornées chacune de fleurons ou de lis.

Plus riche encore que la tiare de Martin V fut celle que son successeur, Eugène IV (1431-1447), commanda au même artiste. Elle ne pesait pas moins de 20 livres et demie, dont quinze pour le métal et cinq pour les gemmes; celles-ci étaient évaluées à 38,000 florins d'or, soit environ 2 millions de francs[3].

[1] « Narra il Rainaldi, che nel 1419, prima che arrivasse a Firenze Baldassarre Coscia, volle Martino V ricuperare la mitra gemmata, e con perle, che quello per mezzo di Niccolò, arcivescovo di Salerno, dell' anno 1416, avea depositata in mano di alcuni mercadanti Fiorentini. » (Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*, p. 126.)

[2] « Venne il papa a Firenze ; alogommi affare (a fare) una mitria d'oro et uno bottone d'uno piviale, nel quale feci otto meze figure d'oro; et nel bottone feci una figura d'uno Nostro Signore, che segna. »

[3] « Venne papa Eugenio ad abitare nella città di Firenze; fecemi fare una mitria d'oro, la quale pesò, l'oro di detta mitria, libbre quin-



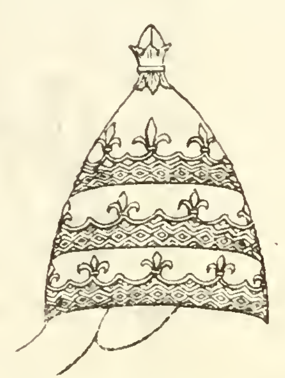
La tiare de Martin V d'après la statue de la cathédrale de Milan
(Cliché communiqué par MM. Hachette).

dici; pesorono le pietre libbre cinque e mezo. Furono stimate da gioellieri della nostra terra trentotto migliaia di fiorini. Furono balasci, zaffiri e smaraddi (*sic*) e perle. Furono in detta mitria perle sei grosse come avillane. Fu ornata con molte figure et con moltissimi adornamenti e nella parte dinanzi uno trono con molti angioletti intorno e uno Nostro Signore in mezo, dalla parte di drieto similemente una Nostra Donna co medesimi agnoletti intorno

Eugène IV commanda, en outre (juin 1431), à l'orfèvre romain Nardo di Pietro, une tiare « corona » en argent doré, dans laquelle le métal entrait pour 2 livres et demie. Mais, comme l'or et la main-d'œuvre ne coutèrent que 31 florins, il ne s'agit certainement pas de la tiare pontificale proprement dite. Le 12 novembre 1441, le même pape fit acheter une émeraude, du prix de 20 florins, « pro mitra[1] ».



La tiare d'Eugène IV d'après sa statue funéraire (S. Salvatore in Lauro).



La tiare d'Eugène IV d'après les portes de bronze de la basilique du Vatican.

Prenant exemple sur ses prédécesseurs, Eugène IV donna la tiare en gage aux Florentins contre un prêt de 40,000 florins[2].

La tiare, plus ou moins fantaisiste, ciselée par Ghiberti pour Eugène IV a disparu, comme celle que ce maître avait exécutée pour Martin V. Mais de nombreux témoignages nous apprennent que la tiare traditionnelle ne cessa d'être en honneur. Celle-ci est parfaitement caractérisée dans plusieurs compartiments des portes de Saint-Pierre de Rome, fondues par Filarete. Sur l'une d'elles (dans la scène où le pape est représenté agenouillé aux pieds de saint Pierre), les trois couronnes sont fleurdelisées et le cercle d'où sortent les fleurs de

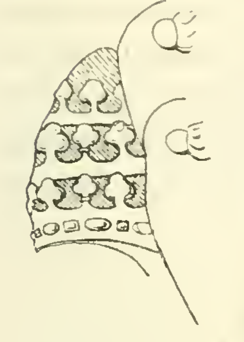
al trono; sono in compassi d'oro e (i) quattro Vangelisti et sono moltissimi agnoletti nel fregio (che) va da pie; è fatta con grande magnificentia. » (*Commentaires de Ghiberti*, éd. Frey; Berlin, 1886; p. 50.)

[1] *Les Arts à la cour des Papes*, t. I, p. 56, 62.

[2] Raynaldus, ad annum 1439. — Marangoni, *Chronologia Romanorum Pontificum*, p. 85 et 86.

lis est fermé. Un fleuron, donnant naissance à un gros diamant à facettes, de forme pyramidale, surmonte le tout.

Nicolas V (1447-1455) fut le dernier des papes qui fit usage pour son couronnement de la tiare dite de saint Sylvestre (voir p. 241).



La tiare de Nicolas V d'après sa statue funéraire (grottes du Vatican).

Malgré sont goût pour le faste, ce saint et glorieux pontife ne semble pas avoir commandé de tiare nouvelle. Il se borna peut-être à enrichir les tiares qu'il tenait de ses prédécesseurs. Ainsi s'expliquerait la destination des nombreux joyaux dont il fit l'emplette. (Le 27 mai 1447, 5 florins sont versés à l'orfèvre Meo de Florence « per resto della manifattura della chorona di Nostro Signore papa ».) Le 13 juillet de la même année, on achète pour 2 ducats 36 bolonais de perles destinées à « la mitara (*sic*) che Nostro Signore tiene in chontrastoro ». Le 6 juin 1454, acquisition, au prix de 180 ducats, de 7 saphirs montés en or « per una mitria di N. S. e le perle per fare fresi[1] ».

Sur la statue funéraire de Nicolas V, dans les grottes du Vatican, les ornements des trois couronnes dessinent des trèfles plutôt que des fleurs de lis.

Calixte III (1455-1458), qui vendit une partie des joyaux pontificaux pour organiser la croisade (voir p. 287), semble avoir sacrifié à un accès de vanité, à peine monté sur le trône; il fit en effet exécuter à ce moment, par l'orfèvre Meo, une tiare destinée au couronnement (la tiare dite de saint Sylvestre ne servait donc plus!). Mais il ne s'agissait que d'une simple coiffure en argent doré, pièce d'apparat qu'il s'empressa d'offrir à la basilique de Sainte-Marie-Majeure[2].

[1] *Les Arts à la cour des Papes*, t. III, p. 168-169, 178. Cf. p. 173.

[2] 1455, 26 avril. « Honorabili viro Meo aurifabro pro expensis et operibus per eum factis et positis in regno seu corona S. D. N. papæ Calisti III florenos auri de Camera 100. Dia-

Le pontificat de Pie II (1458-1464) n'est marqué que par la commande de coiffures qui ne sont pas nettement désignées (tiares? mitres?) et sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister[1].

Le Vénitien Paul II (1464-1471) a droit à une place à part dans les annales de la tiare. Ce collectionneur émérite se signala par sa prédilection pour un insigne qui lui permettait d'étaler au grand jour les richesses de son écrin. Non seulement il fit défense à l'archevêque de Bénévent d'en porter un semblable (voir p. 238), il s'occupa



La tiare de Paul II d'après le buste du palais de Venise, à Rome[2].



La tiare de Paul II d'après sa statue funéraire (grottes du Vatican).

encore, avec une sollicitude rare, de se composer deux tiares plus magnifiques que celle de n'importe lequel d'entre ses prédécesseurs. Il y consacra plusieurs années et chargea spécialement un prélat de rechercher partout les pierres les plus belles[3].

dema, seu camaldum pontificale, tribus coronis argenti deaurati ornatum, cum quo fuit coronatus Calistus papa tertius, qui illud ecclesiæ donavit. » (*Les Arts à la cour des Papes*, t. I, p. 207.) — Sur le portrait de Calixte III, par Sano di Piero, au Musée de Sienne, la tiare est ornée plutôt de cercles que de couronnes. Mais c'est là évidemment une fantaisie du peintre. (Pératé, *Le Vatican*, p. 486.)

(1) *Les Arts à la cour des Papes*, t. I, p. 313 et 314.

(2) Voir l'*Archivio storico dell' Arte*, 1890, p. 263.

(3) Les témoignages de Michel Cannesio, du cardinal Ammanati et de Philelphe, au sujet de cette tiare de Paul II, sont rapportés dans mes *Arts à la cour des Papes*, t. II, p. 111, 148, 149. Voir aussi la *Descrizione de' tre Pontificali* de Cancellieri (p. 181-182).

Un contemporain de Paul II affirme que le mot « regnum », employé comme synonyme de tiare, ne remonte qu'au pontificat de ce pape :

Le premier de ces joyaux représentait une valeur de 50,000 florins; le second de 120 à 180,000, peut-être même 200,000 florins, soit de 8 à 10 millions de francs. Un contemporain, Platina, l'historien de la Papauté, nous montre Paul s'avançant en public comme un autre Aaron.

Au sujet des artistes qui ont exécuté ces deux tiares, les documents d'archives sont en désaccord avec le témoignage des auteurs contemporains. Tandis que Cannesio indique l'orfèvre romain Paolo di Giordano comme l'auteur de la grande tiare, les pièces comptables ne lui font honneur que de la seconde tiare, et indiquent comme auteur de la « mitra pulchra » l'orfèvre Simone di Giovanni, de Florence[1].

La grande tiare de Paul II fut détruite, comme nous le verrons, en 1527, pendant les angoisses du siège de Rome. Heureusement de nombreuses peintures ou sculptures (pour ne point parler des médailles[2]) nous en ont conservé l'image. Elles nous apprennent que le contour était d'une souveraine élégance et que, sur les couronnes, les fleurs de lis alternaient avec les perles. Cette tiare paraît identique à celle que l'on voit sur la tête de Sixte IV (médaille de Guaccialotti; gravée p. 296) et sur la tête d'Alexandre VI (buste du Musée de Berlin; gravé p. 299).

La tiare en question n'a pas seulement eu ses vicissitudes, ses tribulations : elle a aussi eu sa légende. A entendre l'ennemi du pape,

« Incredibili pretio emit, sacravitque mitram maximam, insolito pretiosissimarum gemmarum pondere explevit, qua ornatus cum prodiret, oculos omnium luce radiisque feriebat. Vocari cœpta est maxima illa mitra regnum. » (Voir le *Dizionario* de Moroni, t. LXXXI, p. 52.) Mais j'ai rapporté ci-dessus plusieurs exemples bien antérieurs (p. 257).

[1] *Les Arts à la cour des Papes*, t. II, p. 11-12, 119-129, 148-149.

Sur la statue funéraire de Paul II, dans les grottes du Vatican, la tiare est ornée de trois bandes gemmées, entre lesquelles sont incrustées des pierres précieuses, et qui dessinent des ornements circulaires.

Dans le tableau de Benozzo Gozzoli, conservé au Musée du Louvre, la *Glorification de saint Thomas* (vers 1480), le pape porte un « triregno » orné de fleurs de lis, sans netteté, alternant avec des fleurons plus petits. Voir, en outre, la miniature du manuscrit *De Sanguine Christi*, que le cardinal François della Rovere, le futur Sixte IV, dédia à Paul II (Bibliothèque du Vatican; fonds d'Urbin).

[2] Voir Quirini, *Pauli II Veneti pont. max. vita*, p. xxxxviii. Rome, 1740.

l'historien Platina, l'apoplexie à laquelle succomba Paul II aurait été provoquée par le poids de l'insigne, riche entre tous, qu'il portait plus souvent que de raison. Le peuple romain, moins rationaliste et plus crédule, se persuada même que Paul II avait été étranglé par les démons qu'il tenait renfermés dans les gemmes dont il se parait [1].



La tiare de Sixte IV
d'après sa statue funéraire
(basilique du Vatican).



La tiare de Sixte IV (Paul II?)
d'après
la médaille de Guaccialotti.

Le faste de Paul II n'avait pas été sans soulever des protestations. Aussi son successeur Sixte IV (1471-1484) n'eut-il rien de plus pressé que de vendre une partie de ses joyaux, soi-disant pour faire face aux frais de la croisade. Mais il ne tarda pas à changer d'humeur, et bientôt il mit à son tour à contribution les magasins des joailliers de Venise ou de Gênes. Peu de mois avant sa mort, en 1483, il chargea le joaillier vénitien Bartolommeo di Tommaso d'exécuter une tiare d'une rare magnificence. Les contemporains l'évaluaient à 110,000 florins. Le 3 juin 1484, il paya 817 ducats « pro pretio jocalium positorum in mitra seu regno [2] »; le 30 juin, 3,000 ducats, montant du prix des perles; le 13 juillet, 3,500 ducats pour pierres et perles. A sa mort, il restait dû 3,500 ducats. Il se montra en public, cette même année, portant « triplicis coronæ mitram ».

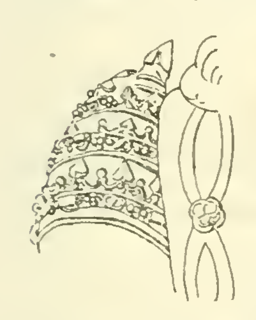
Cette tiare de Sixte IV est, selon toute vraisemblance, identique à celle que l'on voit sur son tombeau, fondu et ciselé par Pollajuolo

[1] *Les Arts à la cour des Papes*, t. II, p. 151. — [2] *Ibid.*, t. III, p. 30, 243, 247, 259, 260.

(basilique de Saint-Pierre). On y remarque, comme sur la tiare d'Innocent VIII, un bouton des plus accusés, terminé en pointe, au lieu d'être arrondi, comme il l'était au XIIIe siècle.

A la mort de Sixte IV, la tiare fut mise, comme de coutume, en gage [1].

Le pontificat d'Innocent VIII (1484-1492) forme un lamentable mélange de prodigalité et de détresse. Ce pape achetait des gemmes destinées à l'enrichissement du « regnum pontificale » (19 juin 1486 [2]), alors qu'il avait mis ce « regnum » en gage depuis plusieurs mois déjà. En effet, dès le 1er mars de la même année, la société des Bini prêta 3,000 florins de la Chambre, dont 2,200 en numéraire et le reste en tentures de soie et de laine, sur la « mitra pretiosa », avec promesse, de la part de la Chambre, de rembourser le prêt en six mois, faute de quoi celle-ci aurait à payer des intérêts à raison de 20 p. %. Le 16 avril suivant, les 3,000 florins ayant été remboursés, la tiare fut restituée au Saint-Siège [3]. A peu de mois de là, le 4 août, elle fut remise, en nantissement d'un prêt de 33,750 ducats, aux Centurioni de Gênes, qui devaient la déposer à la banque de Saint-Georges. Le 15 décembre 1488, il est question de la mise en gage de la petite tiare et du bouton pontifical.


La tiare d'Innocent VIII d'après sa statue funéraire (basilique du Vatican).

Cependant Laurent le Magnifique nourrissait depuis longtemps l'ambition de devenir détenteur de la tiare. Ce grand homme d'État, cet amateur illustre, se persuadait-il que la possession de ces insignes rehausserait son prestige, qu'elle lui donnerait de l'action sur le pape,

[1] *Les Arts à la cour des papes : Innocent VIII ; Alexandre VI ; Pie III* ; p. 40.

[2] *Ibid.*, p. 115.

[3] 1486, 28 juillet. « Solvit flor. 1026 auri d. C. S. D. N. pro totidem solutis R. D. Io. card. Parmen. pro residuo gemmarum regni sive mitræ pontificalis. » — A. S. V., vol. 512, fol. 216.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ou bien cédait-il à une convoitise de collectionneur? Toujours est-il qu'après des négociations sans nombre, où il déploya toute sa diplomatie, il réussit enfin, en 1490, à obtenir ce gage si ardemment convoité [1].

A la mort du pape, la tiare n'était pas encore dégagée [2].

Alexandre VI (1492-1503) semble s'être borné à faire exécuter ou remanier une petite tiare («parva mitra») destinée à son couronnement; travail qui fut confié à maître Tommaso et à maître Bartolommeo. D'ordinaire, il se contentait de porter une des tiares que lui avaient léguées ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1492, il fit usage de la grande tiare de Paul II («mitra Paulina preciosior [3]»), ce qui prouve, soit dit en passant, que celle-ci était à ce moment retirée des mains des prêteurs.

A la mort d'Alexandre VI, les fonctionnaires chargés de dresser l'inventaire du garde-meuble pontifical y trouvèrent un «regnum et duas pretiosas thyaras [4]».

Pour le xve siècle, plus encore que pour les siècles précédents, on ne saurait trop mettre en garde contre les tiares accidentellement représentées par les sculpteurs ou les peintres : le plus souvent, elles sont de pure fantaisie. C'est seulement sur les portraits proprement dits ou sur les statues funéraires que les artistes se sont évertués à la représenter exactement. Le témoignage des autres monuments doit

[1] Voir aux Pièces justificatives.

[2] Voir les *Collections des Médicis au XVe siècle*, p. 95-96, et les Pièces justificatives placées à la fin du présent mémoire.

[3] Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. II, p. 29.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 242.

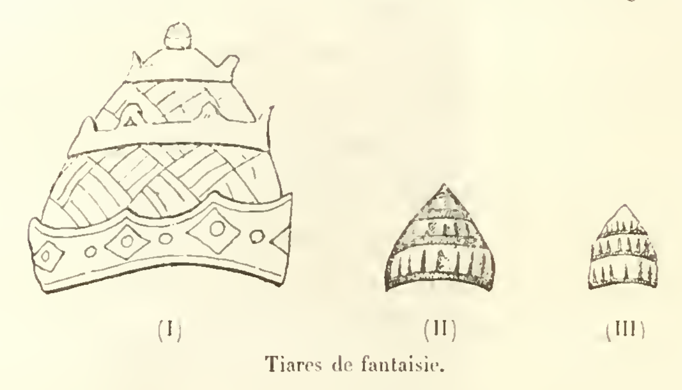
Dans un dessin de Holbein le Vieux (Musée de Francfort, reproduit dans la *Gazette des beaux-arts*, 1883, t. I, p. 497), la tiare d'Alexandre VI est surmontée d'un petit globe portant une croix. Mais il s'agit très certainement d'une représentation toute de fantaisie.

La tapisserie des Holzschuher datée de 1495, et conservée au Musée germanique de Nuremberg, montre sur la tiare, qui est assez correctement dessinée (trois rangs de bandes gemmées, chacune surmontée d'une couronne fleuronnée), un bouton entr'ouvert comme celui d'une fleur!



La tiare d'Alexandre VI d'après le buste du Musée de Berlin.

être absolument repoussé, toutes les fois qu'il ne s'accorde pas avec celui des statues tombales ou autres documents analogues.



(I) (II) (III)

Tiares de fantaisie.

Parmi ces tiares plus ou moins fantaisistes, je citerai celles des fresques de Spinello Aretino, au palais public de Sienne (n° I); de Jacopo da Casentino (Histoire de Saint-Pierre, au Musée des Offices, couronnes à pointes! n° II); de Ghirlandajo, à la collégiale de San Gimignano (n° III); d'Antonazzo Romano (le pape saint Léon IX coiffé d'une tiare ornée de trois couronnes à feuilles d'ache!)[1].

VIII

LES TIARES DE JULES II.

Sous le pontificat de Jules II (1503-1513), la réfection ou l'enrichissement des tiares tient une place tout à fait anormale. Rien ne peint mieux le caractère de cet illustre pontife, à la fois si fougueux et si libéral, que la série de ses ordres et contre-ordres pour le démontage et l'enrichissement des insignes du pouvoir temporel.

Il avait été couronné, le 26 novembre 1503, « regno pulchro cum quo rediit ad Palatium »[2]. Mais dès le 5 décembre il fit usage, à l'occasion de son « possesso », du « regnum novum quod Sanctitas fecit fieri, pondere librarum septem vel circa de gemmis pretiosis. . .[3] »

[1] *Archivio storico dell'Arte*, 1894, p. 155. — [2] Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. III, p. 308. — [3] *Ibid.*, p. 312.

Dans une heure de détresse (un peu avant la bataille de Ravenne), Jules II se vit obligé de mettre la tiare de Paul II en gage chez Chigi, contre un prêt de 40,000 florins d'or; mais les engagements juridiques ne comptaient guère pour cette nature ardente : au mépris de toutes les lois, il fit reprendre de vive force le dépôt chez le prêteur, sans avoir acquitté sa dette, et le garda par devers lui jusqu'à sa mort. A ce moment seulement, le Collège des cardinaux restitua la tiare à Chigi, en attendant qu'il pût le rembourser[1].

Nous retrouverons cette tiare de Paul II quand nous nous occuperons du pontificat de Clément VII.

En 1504 (13 août), il est question d'une réfection ou réparation de tiare. Ce travail, confié à Ambrogio Mantica et à Santi, ne coûta pas moins de 500 florins d'or larges[2].

Nul doute que le rubis acheté la même année (17 décembre), au prix de 3,000 florins de la Chambre, ne fût destiné à la même tiare.

En 1505, Jules II fait ajouter à la tiare un énorme rubis balais, du poids de 120 carats, et, par-dessus ce rubis, une perle ayant la forme d'un gland[3].

[1] Il papa mandò a dir ad Augustim Gisi per il bariselo li desse il regno qual dete avanti la rota dil campo di Spagnoli, et li commisse non lo volendo dar lo menasse con lui im preson, el qual bariselo andò. Esso Gixi disse non l'havea e in questo mezo mandò per l'orator yspano Dno. Hiero. Vich, qual ne li, et a lui dete esso regno, el qual orator andò dal papa e il papa li fece un gran rebufo dicendo : « Ti e il tuo re seti maranazi ». (Sanuto, *apud* Cugnoni, *Agostino Chigi il Magnifico*, p. 111.) — « Julio II pontifici mutuasse legimus aureorum quadraginta millia, accepisseque pignus mitram illam Pontificiam a Paulo II. Pontifice tot gemmis ornatam, quam regnum nuncupabant. Verum anno MDXII, nescio qua ex causa, a Pontifice violenter erepta fuit, admirantibus plerisque Romæ proceribus, subitamque damnantibus Julii iracundiam, cujus quandoque nullus erat modus. » (Fabio Chigi, *apud* Cugnoni, *Agostino Chigi il Magnifico*, p. 38; cf. note 157.)

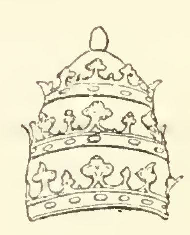
[2] Voir, aux Pièces justificatives, le texte des différentes ordonnances de payement visées ici.

[3] 1505, 24 décembre. « Papa venit ad basilicam S. Petri ad vesperas sub regno; fecit apponi magnum balasium pendens caracterum centum et viginti vel circa in fronte et longum in superficie loco perlæ; et super illo perlam, in modum glandis; alia more solito. » (Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. III, p. 413.)

La même année (31 décembre), nouvelle dépense de 2,300 florins, pour prix d'un rubis destiné à prendre place « in summitate regni ».

Avec l'inconséquence qui le caractérisait, Jules II allait d'un extrême à l'autre. Après avoir dit, en 1506, à Michel-Ange qu'il ne voulait plus dépenser un liard, ni en petites ni en grosses pierres (en d'autres termes, ni en joyaux ni en bâtisses)[1], il ne tarda pas à commander une tiare destinée à éclipser celles de n'importe lequel d'entre ses prédécesseurs.





La première tiare de Jules II d'après les fresques de Raphael.

En 1507, on refait ou on répare la tiare. Il est question, à cette occasion, de divers achats de perles et de pierres précieuses destinées à remplacer celles qui manquaient. Le maître des cérémonies pontificales, Paris de Grassis, ne manque pas de marquer le jour où le pape se servit pour la première fois du nouveau joyau.

Nul doute que cette tiare de 1507 ne soit identique à celle que l'on voit dans les deux fresques de la Chambre de la Signature, la *Dispute du Saint-Sacrement* et la *Promulgation des Decrétales par Grégoire IX*, peintes par Raphaël vers 1509. Dans l'une et l'autre, la tiare est enrichie de trois couronnes ornées chacune de grands fleurons liliformes, séparés par des fleurons plus petits, et surmontée d'un bouton. La même tiare reparaît, avec de légères modifications, dans les autres peintures des Stances : la *Rencontre de saint Léon Ier et d'Attila*, la *Justi-*

[1] « ... lo udi' dire el Sabato Santo al Papa, parlando con uno goelliere a tavola e col maestro delle cerimonie, che non voleva spendere più un baioco nè in pietre picole nè in grosse. » (Milanesi, *Le Lettere di Michelangelo Buonarroti*; Florence, 1875, p. 377.)

fication de Léon IV, les portraits de saint Pierre, saint Clément, saint Sylvestre, saint Urbain Ier, saint Léon Ier [1].

Pendant la septième année de son pontificat (novembre 1509-novembre 1510), Jules II commanda une nouvelle tiare, celle probablement que les contemporains ont célébrée comme le chef-d'œuvre de l'éminent sculpteur, médailleur et orfèvre milanais Caradosso. Dans cette merveille de la joaillerie, qui coûta une somme extravagante (« insani pretii »), l'artiste disposa tout à l'entour des rangées de pierres précieuses d'un éclat extraordinaire, distribuées avec tant d'ordre et en telle abondance, que, « s'il est permis de comparer les choses divines aux choses humaines — déclare un auteur du temps — je dirai que ce n'est pas autrement que se présente la voûte céleste lorsqu'elle resplendit de planètes et d'étoiles ». Caradosso se surpassa lui-même dans cet ouvrage, et surpassa tous les orfèvres de son temps [2].

Cette tiare coûta, d'après le propre témoignage du pape, plus de 200,000 ducats, soit plus de 10 millions de francs [3].

Tous les biographes de Caradosso ont mentionné parmi ses ouvrages la tiare de Jules II, mais aucun d'entre eux n'a soupçonné qu'il existât encore une reproduction de ce chef-d'œuvre. Bien plus, Piot et d'autres érudits ont cru qu'il s'agissait de la tiare de 1503.

Or le temps écoulé entre l'avènement de Jules II (1er novembre 1503)

(1) Dans le *Baptême de Constantin* et sur le portrait de saint Damase, la tiare est plus fantaisiste. Ainsi, même en plein Vatican, les artistes se permettaient de ces licences !

(2) « Charadossus idem triplicem illam pontificam (*sic*), insani pretii, mitram seu coronam, quam regnum sive thronum aliqui vocant, eidem Julio, ex auro et clarissimis atque fulgentibus undique gemmis compactam, eo ordine distinxit, atque distribuit, ut non aliter ab opifice summo (si divina humanis comparare fas est), variis stellis, ac luminibus ornatum, cœlorum orbem mireris. In quo opere, et se ipsum et cæteros superioris ætatis aurifices superavit. » (Piot, *Le Cabinet de l'amateur* [1862-1863], p. 44, note.)

(3) Voir, aux Pièces justificatives, le témoignage de Paris de Grassis.

Un document en date du 2 septembre 1510 nous a conservé la trace de l'exécution de la nouvelle tiare : nous y voyons qu'à cette date le trésorier pontifical paya 5 ducats larges au gainier Michel pour deux « capsæ » destinées au « regnum » et aux « pectoralia » du pape. (Archives secrètes du Vatican, 1509-1510, fol. 217.)

et son couronnement (26 novembre 1503) était trop court pour qu'un ouvrage aussi considérable fût exécuté dans l'intervalle.

Bien plus, nos documents nous apprennent que ce fut surtout à partir de 1508 que Caradosso voyagea pour se procurer les joyaux nécessaires à la nouvelle tiare.

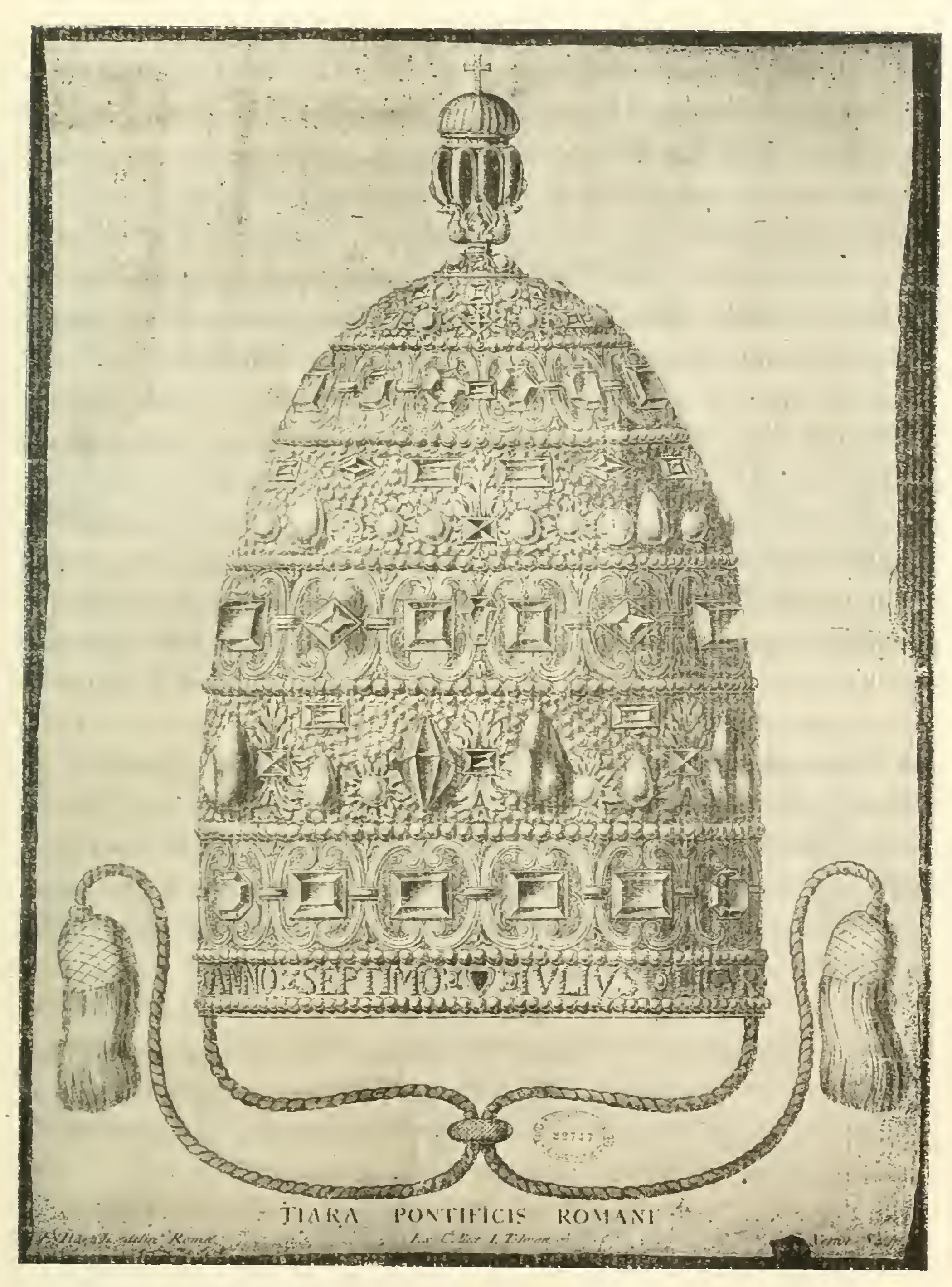
En 1511, à l'occasion du neuvième anniversaire de son élection, Jules II ceignit la nouvelle tiare, malgré les observations de son maître des cérémonies, Paris de Grassis, qui lui objectait que c'était contraire à toutes les données du protocole. « Cette tiare, s'écria le pape, je l'ai fait faire pour en jouir quand bon me semblera, et non quand il te plaira à toi[1]. »

Tout vestige du chef-d'œuvre de Caradosso semblait irrévocablement perdu, lorsque, en classant la précieuse collection d'estampes offerte par Mme Lesoufaché à l'École des beaux-arts, je découvris une gravure anglaise du siècle dernier qui la reproduisait à grandeur d'exécution, ou peu s'en faut, avec toute la précision désirable. Cette gravure, rarissime à coup sûr, porte la légende : « Tiara pontificis romani. — Fr. Bartoli delin. Romæ ex collect. J. Talman. — G. Vertue sculp. » L'inscription, incrustée en petits diamants sur le bord inférieur, ANNO·SEPTIMO·IVLIVS·LIGVR·, donne à l'estampe toute sa signification; elle est complétée par cette autre, tracée plus haut : PONT·OPT·

Comme Bartoli, le dessinateur, vécut jusque vers 1730 et que Vertue (né en 1684) travailla jusqu'en 1752, nous avons donc affaire à une reproduction du premier tiers du XVIIIe siècle, c'est-à-dire une époque où la tiare de Jules II était encore intacte, à l'exception de l'émeraude ajoutée par Grégoire XIII.

Le corps même de la tiare est divisé en sept zones parallèles, sépa-

[1] Voir aux Pièces justificatives.



La grande tiare de Jules II (1509) d'après la gravure de Vertue.

rées par des rangées de perles. Ce sont des perles également qui garnissent le fond de quatre de ces zones. Au milieu de ces perles, et se détachant sur un encadrement de feuillage, sont incrustées quelques pierres précieuses et suspendues quelques perles piriformes. Trois autres zones (seul souvenir des trois couronnes) sont enrichies d'x qu'encadrent d'énormes pierres à facettes. Le sommet de la tiare est composée de deux griffons supportant des cabochons en forme de godrons (on n'en voit que quatre), au-dessus desquels se dresse une couronne avec l'inscription PONT·OPT·, surmontée d'une croix.

Aucun souverain pontife ne brava aussi audacieusement le cérémonial que Jules II (Burchard s'en plaint à tout instant) : il ne faut donc pas nous étonner si les trois couronnes ont disparu de sa tiare et sont remplacées par trois cercles ornés d'x encadrant des pierres précieuses, et par trois bandes parsemées d'ornements végétaux, qui alternent avec des pierres à facettes ou en cabochon et avec de grosses perles. Des fleurons, qui, conformément à la tradition, doivent marquer les trois couronnes, plus de trace. Le fond même de la tiare est parsemé de perles.

La rupture avec la tradition iconographique, ce trait distinctif de la Renaissance, s'affirme dans l'ornementation, que dis-je, dans la forme de la tiare de Caradosso. Comment, voilà un insigne en apparence immuable, un insigne dont le nom même révèle la haute antiquité, et cet insigne auquel l'addition des trois couronnes semble avoir donné pour les temps à venir sa forme définitive, un pape s'avise de le modifier de gaîté de cœur, sans nécessité appréciable, même sans raison apparente! Les trois couronnes ne sont même plus accusées. Le désir d'assortir plus avantageusement les pierreries et les joyaux (cette tiare est l'ouvrage d'un joaillier plutôt que d'un orfèvre) l'a emporté sur toute autre considération.

Je me hâte d'ajouter que les successeurs de Jules II ne tardèrent pas à rendre à la tiare sa forme si caractéristique et si pittoresque.

Mise en gage à la mort de Jules II[1], la tiare de Caradosso échappa miraculeusement à la destruction pendant le sac de Rome. Vers la fin du XVIe siècle, Grégoire XIII (1572-1585) y ajouta une émeraude d'une grosseur extraordinaire, du poids de 440 carats et demi, qui fit l'admiration de tous les connaisseurs.

Jusqu'en 1789, la tiare en question demeura intacte dans le trésor pontifical. A ce moment, Pie VI éprouva le besoin de la faire démonter pour lui donner une forme plus élégante ! C'est du moins ce que nous apprend Pio Naldi dans son traité *Delle Gemme* (1791), où la grande émeraude est gravée[2].

La tiare nouvelle comprenait, en comptant les pierres ajoutées par Pie VI, 3 diamants d'une grosseur rare, 36 moyens et petits, 24 balais très gros, 22 saphirs orientaux très gros, 24 émeraudes, 12 rubis moyens et 2 petits, une masse de perles orientales et de perles inégales (*scaramazze*), de grosses perles piriformes, d'autres rondes, six cordons de perles orientales très grosses et une perle ronde extraordinairement grosse[3].

Ce qui restait des joyaux de Jules II sur la tiare refaite par ordre de Pie VI ne tarda pas à être dispersé pendant les orages de la Révolution[4]. Seule l'émeraude ajoutée par Grégoire XIII a surnagé : confisquée en 1798 par les commissaires du Gouvernement français, elle fut, d'après plusieurs auteurs, envoyée à Paris, au Muséum d'histoire naturelle, pour y figurer, non à titre de souvenir historique, mais

[1] Le 2 janvier 1514 (v. s.), le trésorier paya 5,700 ducats d'or de la Chambre au patriarche d'Antioche, Alphonse Caraffa, pour la restitution des gemmes de Jules II que ce prélat avait en gage : 1514, 2 janvier : « (La Santità di N. S. et sua Camera apostolica) . . . et de dare adi 2 di Gennaro 1514 ducati cinquemilia et settecento d'oro de Camera per tanti pagati per commissione de Sua Santita al R^do Missig^re (*sic*) Alfonso Carapha, patriarcha Antioceno (*sic*), per la restitutione delle gioie quale teneva in pignio dalla Se : re : de Julio papa, restituite per noi alla Santita de papa Leone. » (Archives secrètes du Vatican, Intr. et Exit., 1515-1517, fol. 87.)

[2] Piot, *Le Cabinet de l'amateur*, 1862-1863, p. 44.

[3] Cancellieri, *Descrizione de' tre Pontificali*, p. 186. Cf. Piot, p. 41.

[4] Voir la *Revue d'Histoire diplomatique*, 1896, p. 491 et suiv.

comme un simple spécimen de minéralogie. D'autres, au contraire, ont traité de légende tout le récit.

Notre confrère M. le Dr Hamy a eu la curiosité de rechercher dans les archives du Muséum les traces de ce joyau insigne, et voici les résultats auxquels il est arrivé [1] : l'émeraude de la tiare de Jules II est bien entrée dans les collections du Muséum, et elle y a été exposée de 1798 à 1805. A ce moment, elle fut enlevée par ordre de Napoléon Ier pour être incrustée sur la tiare que le nouvel empereur se proposait d'offrir à Pie VII. En 1809, la tiare et avec elle l'émeraude furent reprises de vive force au souverain pontife par le général Radet, en même temps que l'anneau du pêcheur. Toutes deux ne furent restituées au Saint-Siège qu'en 1814. Elles ne sont plus sorties, depuis lors, du trésor pontifical [2].

Parmi tant de vicissitudes, l'odyssée de l'émeraude provenant de la tiare de Jules II n'est pas, à coup sûr, l'épisode le moins piquant ni le moins dramatique.

IX

LA TIARE DEPUIS LÉON X JUSQU'À PAUL III.

Quelque fastueux que fût le successeur de Jules II, il n'éprouva nullement le besoin d'enrichir le trésor pontifical de nouvelles tiares et se contenta de faire usage de ceux de ces insignes que lui avaient légués les papes des xve et xvie siècles.

En 1513, lors de son « possesso », quatre chambellans portèrent solennellement une mitre épiscopale ornée de très riches joyaux et deux « regni » ornés de couronnes et de gemmes [3].

(1) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1896, p. 76; — *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, 1896, n° 2; — *Revue d'histoire diplomatique*, 1896, p. 494-496.

(2) D'après Moroni (*Dizionario*, t. LXXVI, p. 62), les joailliers du Vatican l'estimèrent, en 1833-1834, 3,000 écus d'or.

(3) Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*, p. 69-70.

Une innovation due à Léon X, ce fut l'emploi de plumes de paon destinées à alléger la tiare. Lors du même « possesso », il fit usage de cette nouvelle coiffure : « deposito regno, noviter facto ex pennis pavonum, et cooperto cum tabino aureo, et tribus aureolis circumdantibus, et gemmis, oscalatus est crucem . . . deinde accepta mitra pretiosa[1] . . . »

En 1522, à la mort de Léon X, comme d'ailleurs à peu près régulièrement à la mort de chaque pape, la tiare pontificale fut engagée pour la somme de 13,750 ducats, non compris la valeur des pierres déposées entre les mains de Sigismond Chigi. D'autres joyaux furent engagés pour une somme totale de 39,240 ducats.

A la mort d'Adrien VI (1523), comme à celle de Léon X, la tiare émigra chez les banquiers de la cour pontificale[2].

Le successeur d'Adrien VI, Clément VII (1523-1534), n'aurait pas plus songé que son prédécesseur Léon X à des commandes nouvelles, si le siège de Rome ne l'avait réduit à sacrifier quelques-unes des tiares déposées dans le trésor pontifical. En 1527, enfermé au fort Saint-Ange, il donna ordre à Benvenuto Cellini de retirer de leurs montures les joyaux qui les garnissaient et de fondre l'or. Ce fut à cette occasion que disparut la tiare de Paul II : seule, la dernière tiare de Jules II, celle de 1509-1510, échappa au naufrage[3].

[1] Paris de Grassis, *apud* Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*, p. 64; — *Descrizione de' tre Pontificali*, p. 193.

[2] « Die dominica 25 octobris 1523, dicta missa, fuit scrutinium. Vincentius Pimpinella missus extra Conclave, et [ut] una cum quibusdam praelatis et clericis Camerae caperent thiaram et mitram pretiosam papalem ad effectum illam impignorandi, et sic portatae fuerunt, et inde reversus in Conclave. » (Gattico, *Acta cæremonialia*, p. 322. *Apud* Moroni, *Dizionario*, t. LXXXI, p. 54.)

[3] Cancellieri, *Descrizione de' tre Pontificali*, p. 182-183. — « Papa Clemente, per salvare i regni con tutta la quantità delle gran gioie della Camera apostolica, mi fece chiamare, e rinchiusesi con il Cavalierino ed io in una stanza soli... mi messono innanzi i detti regni con tutta quella gran quantità di gioie della Camera apostolica; e mi commesse, ch' io le dovessi

Mais, dès le mois de mars 1529, Clément VII faisait travailler Michel delle Corniole à une nouvelle mitre ou tiare [1].

Une autre tiare semble avoir été exécutée par l'orfèvre Gaspare Gallo, probablement à la fin du règne de Clément VII. Ce qui me fait pencher pour cette date, c'est qu'en 1548 seulement (ainsi sous Paul III) Gallo reçut les 400 écus qui lui étaient dus pour la façon de la tiare en question [2].

Les pièces comptables conservées dans les Archives secrètes du Vatican offrent en abondance des détails sur l'histoire et la composition des autres tiares du XVIe siècle, notamment sur celles de Paul III. On trouvera plus loin, aux Pièces justificatives, le texte de ces documents, qui ne nécessitent guère de commentaire.

Ici, je me bornerai à rappeler que Paul III se servit d'une partie des joyaux trouvés dans le tombeau d'une des filles de Stilicon pour enrichir une de ses trois tiares [3].

sfasciare tutte dell' oro, in che le erano legate. Ed io cosi feci; dipoi le rinvolsi in poca carta ciascune, e le cucimmo in certe farse addosso al Papa e al detto Cavalierino. Dipoi mi dettono tutto l'oro, il quale era in circa dugento libbre, e mi dissono, che io lo fondessi quanto più segretamente che io poteva. » (Vita di Benvenuto Cellini, éd. Tassi, t. I, p. 177-178). — J'ignore si le passage suivant, du même auteur, se rapporte à la tiare de Paul II ou à celle de Jules II : « E solamente dua io ne voglio allegare, i quali erano tanto begli, che io non credo che si potessi immaginare cosa di tanta bellezza : il primo si era in nel regno del papa, nel tempo di papa Clemente; questo si era un diamante veramente di colore incarnato, et era nettissimo et limpidissimo, e brillava che pareva una stella, tanto grato agli occhi dell' uomo, che gli altri diamanti puri e senza colore a presso a questo perdevano di gratitudine. Un altro ne viddi a Mantova... » (Cellini, *I Trattati dell' Oreficeria et della Scultura*, éd. Milanesi; Florence, 1857, p. 51.)

(1) Voir aux Pièces justificatives. — « Il Papa fattomi più carezze che prima mi disse : Se tu venivi un poco prima a Roma, io ti facevo rifare quelli mia dua regni, che noi guastammo in Castello... Un certo Micheletto... erasi intermesso alla cura de' dua regni del Papa. » (Cellini, éd. Tassi, t. I, p. 205, 207.

(2) Voir aux Pièces justificatives.

(3) « Paolo III ne fece formare un altro con le perle, e gioje trovate nel mausoleo di Maria, figlia di Stilicone e di Serena, e sposa dell' imperatore Onorio, che nell' anno 398 la fece seppellire con tutto il suo ricchissimo mondo muliebre, da noi descritto nell' illustrazione del Tempio rotondo di S. Petronilla nel T. II *De Secretariis*, p. 995, 1002 e 1033. » (Cancellieri, *Storia de' solenni Possessi*, p. 126-127. Voir aussi, du même auteur, *Descrizione delle Cappelle*, p. 271-175.)

Je ne pousserai pas au delà du règne de Paul III l'histoire d'un insigne qui a tenu une si large place dans les fastes artistiques de la papauté.

Il me suffira de constater que la forme de la tiare, cette forme en apparence essentiellement hiératique et immuable, a constamment varié. Ces changements, toutefois, ont eu pour point de départ, non une intention symbolique, mais les évolutions mêmes du goût.

Tour à tour conique, puis renflée vers le milieu, finalement écrasée dans le haut; tour à tour surmontée d'une grosse pierre précieuse formant bouton ou d'un globe supportant une croix, la tiare n'a que trop souvent servi de thème aux fantaisies des joailliers. Mais, comme la chronologie de chacune de ces étapes est aujourd'hui nettement déterminée, à quelques rares exceptions près, nous avons, dans les modifications apportées à la forme de la tiare, un point de repère excellent pour dater une foule de monuments ou de documents compris entre le xe et le xvie siècle.

Il y a là un auxiliaire dont l'archéologie n'a point tenu jusqu'ici un compte suffisant et qui, j'en suis persuadé, rendra de signalés services.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Clément VII (antipape).

1386, 27 février. Die XXVII dicti mensis februarii fuerunt soluti de dicto mandato Paulo Richii campsori Avinion. commoranti, quos in mensibus januarii proxime preterito et presenti februarii diversis vicibus Camere apostolice mutuo tradiderat, pro quibus habebat unam mitram in pignore quam restituit, MV^c flor. currentes, in XII^c franchis auri, valent MII^c LXXXV flor. curr. XX s. — Archives secrètes du Vatican, Reg. 360, fol. 80. Cf. Reg. 365, fol. 163 v°.

Les chroniqueurs nous parlent d'un autre emprunt contracté sur la tiare et la mitre auprès du chevalier Ernandez de Eredia :

Scrive lo Spondano che lasciò Clemente per la Camera pontificia trecento mila scudi d'oro in contanti; ma Giacomo Bosio, nel lib. 4 della sua Istoria, narra che a tanta inopia lo havean ridotto le sue profusioni, che per certa somma di denaro havea dato in pegno al cavaliere Gio. Ernandez de Eredia la tiara pontificale, la mitra preciosa, et tutta la sopraricca supellettile papale : in guisa che non havrebbe potuto solennemente incoronarsi il successore nello Antipontificato, se non havesse il pio cavaliere gratuitamente restituito tutto cio ch' era d'uopo per quella magnifica funzione. — Fantoni, *Storia d'Avignone*, t. I, p. 275.

Je réunis ici quelques autres documents sur les tiares ou mitres de Clément VII.

1378, 24 décembre. Fuerunt computati et scripti in expensis qui sunt scripti in recepta sub ipsa die a Dno. Guillelmo archiepiscopo Rothomagensi pro parte partis sui communis servicii, pro una mitra pretiosa que fuit excommunicationis Dni. card. Ostiensis, quam mitram Dnus noster habuit : mille flor. Cam. — Archives secrètes du Vatican, R. 351, fol. 17.

(Inventaire de 1380 :) Una pulchra mitra cum suo repositorio, et cum margaritis et aliis diversis lapidibus pretiosis, ponderis cum quodam panniculo, in quo sunt

aliqui lapides et perle, que ceciderunt de dicta mitra, XVII. march. I. unc. cum dimidia. — Garampi, *Illustrazione del Sigillo della Garfagnana*, p. 88.

1383, 6 juin. Die eadem fuerunt soluti Padono de Agathe Judeo pro uno zaphiro per ipsum empto pro una mitra domini pape VI. flor. current. Item eidem pro V untiis aurifrizii per ipsum empti pro sotularibus domini pape X. flor. Camere, valent dicte summe : XV flor. Camere, IIII s. — (*En marge :*) Ornamenta, presentibus dominis Johanne de Ripis Massilien., Symone Le Jay Bituricen., ecclesiarum canonicis. — Archives secrètes du Vatican, Intr. et Exit. Cam., anno 1383, n° 356, fol. 152 v°.

Assignamentum pro Centurionibus duc. 32,000 cum cedula Pape.

Raphael, etc. Spectabilibus viris Dominico Centurioni et fratribus mercatoribus Januensibus Romanam curiam sequentibus, salutem, etc.

Exhibita per vos nobis et in Camera apostolica quadam cedula... (cujus) tenor talis est, videlicet : Innocentius papa VIIIus. Cum dilecti filii Johannes Baptista Centurione ejusque fratres mercatores Januenses in eadem civitate Janue obligaverint dilectis filiis protectoribus comperarum sancti Georgii anni presentis et etiam aliis protectoribus anni proxime preteriti, de solvendo in dicta Janue [civitate] in kalendis maii proxime futuri anni MCCCCLXXX septimi prefatis protectoribus summam viginti otto milium et septingentorum quinquaginta ducatorum auri in auro largorum, in una manu, et in alia manu aliam summam ducatorum quinque milium similium... pro quibus summis obligarunt nostro nomine ven. frater Julianus episcopus Ostiensis, cardinalis S. Petri ad Vincula, Sedis Apce legatus, prout constat publicis instrumentis... manu Francisci de Borlasto notarii publici exinde rogati; hoc est, quod ipsi mercatores infra tempus predictum et ante kalendas maii proxime futuri obligati sint assignare in civitate Janue prefatis protectoribus tot et tanta pignora argenti vel auri sive pretiosorum jocalium que ascendunt ad valorem et extimationem summarum suprascriptarum per ipsos protectores nobis mutuatarum, et prout in eisdem instrumentis continetur, quarum omnium et singularum tenores in presentibus haberi volumus pro insertis et specificatis. Et omnia gesta, promissa et conventa ac etiam obligata tam per ipsum Cardinalem legatum quam etiam per ipsos mercatores etiam ex nunc et presentium vigore ratificamus, approbamus et validamus, relevantes et relevare volentes mercatores ipsos ac etiam prefatum Cardinalem ab omnibus obligationibus et promissionibus per eos nostro nomine factis, ut prefertur.

Et ut premissa et contenta hujusmodi suum sortiantur effectum, dilecto filio

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dominico Centurioni, mercatori Januensi in Romana curia existenti, Johannis Baptiste et aliorum mercatorum predictorum fratri et pro eis agenti, pro observatione omnium premissorum et relevatione indemnitatis ipsorum presentium tenore assignamus regnum nostrum pontificale, gemmis et lapidibus preciosis ornatum, absque tamen perla grossa que in apice ipsius regni et absque pomo aureo ornato septem diamantibus quod erat in ornamento dicte perle, et absque pendentibus ejusdem regni : quod regnum sic dicto Dominico predicto nomine assignatum tam per ipsum quam alium per eum deputandum transmitti possit ad civitatem Januensem, nulla alia desuper impetrata licentia sive permissione.

Et ad finem atque effectum ut ante dictas kalendas maii assignari possit prefatis protectoribus ex causa predicta, sive tot jocalia dicti regni vel in eo consistentia, que ad judicium dictorum protectorum valeant summas predictas, de qua (*sic*) mercatores ipsi sunt vigore dicti instrumenti obligati. Que autem ultra predicta jocalia pretiosa assignata dictis protectoribus ex dicto regno restabunt, per prefatos Dominicum et alios mercatores de Centurione retineri debeant in pignus et pro ipsorum cautione, ratione ducatorum octo milium quingentorum in quibus Cameram apostolicam mandavimus prefatis Dominico et fratribus obligari, prout in quibusdam litteris patentibus de stilo dicte Camere expeditis et sub data die XXVII julii presentis anni continetur; quas litteras etiam tenore presentium in quantum opus sit ratificamus et validamus.

Et si contingat quod regnum ipsum totum vel tot jocalia ex eo per ipsos protectores retineantur pro ipsorum satisfatione, unde prefatis Dominico et fratribus non possit satisfieri indemninati eorum, similiter providentes volumus et mandamus eisdem obligari introitus dicte Camere spirituales et temporales usque ad satisfactionem summe eis debite. Volumus etiam quod prefatus Dominicus et fratres pro ipsorum libito possint regnum ipsum retinere, transportare et transferri facere quocunque et ad quemvis locum et quomodocunque, omni periculo et risico nostro; ita quod de periculo et risico hujusmodi ipsi Dominicus et fratres nullatenus teneantur. Necnon volumus et premittimus vobis, quod iidem Dominicus et fratres in translatione regni predicti ad civitatem Janue pro assicuratione ipsius regni possint expendere eam pecuniarum summam que necessaria fuerit et eis videbitur; ita quod assignatio ipsa certior fieri possit prefatis protectoribus. Mandantes ex nunc de summa sic per eos exponenda satisfieri debere ex introitibus dicte Camere usque ad summam sic per eos tunc expositam; mandantes propterea tenore presentium dilectis filiis Raphaeli Sancti Georgii diacono cardinali, camerario nostro, prelatis presidentibus et clerico Camere Ap^ce^ et illis ad quos spectat, quatenus presentium vigore ad omnem requisitionem Dominici Centurioni, unius ex fratribus

predictis, litteras expediant hujusmodi oportunas, cum obligationibus bonorum prefate Camere . . .

Dat. Rome in palatio apostolico, die secunda augusti MCCCCLXXX sexto.

Ita est; volumus, mandamus, ratificamus et declaramus. I.

Examinata itaque dicta cedula. . . super omnibus in illa contentis obligamus et assignamus vobis omnes et singulos introitus et proventus dicte Camere, etc. Dat. Rome in Camera apostolica, die IIIIta augusti MCCCCLXXX sexto, pontificatus Smi D. N. Innocentii pape VIII anno secundo.

R. Cardinalis, etc. Visa, etc. — Archives secrètes du Vatican, *Diversorum Cameræ*, t. XLV, ann. 1480-1487, fol. 43-46.

1486, 14 avril, MCCCCLXXXVI, die XIIIj. aprilis. Quia supradicte Societati de Binis fuit per Sum d. n. papam et Cameram apostolicam satisfactum de dictis 3,000 florenis auri de Camera in auro pro quibus Bertus institor et socius de Stroziis supradictus confessus fuerat tenere mitram pretiosam Smi D. N. pape et pro eis in pignus pro securitate eorum predicti crediti. Iccirco quietarunt et ex nunc quietant predictum Bertum ab onere retinendi dictam mitram occasione predicta. — Archives secrètes du Vatican, *Divers. Cam.*

1488, 15 novembre. De mandato facto per introitum et exitum die 12 dicti flor. sexcentos triginta septem auri de Camera, bl. 40 Smo D. N. pro expensis extraordinariis, videlicet pro totidem qui fuerunt (*facti*) boni Francisco et Dominico Centurionum de ro. cu. pro interesse flor. 8,500, quos alias mutuarunt Camere apostolice pro quibus et certis aliis summis habebant regnum pontificale in pignus, videlicet pro sex mensibus in mense januarii proxime preteriti finitis. Ad introitum ab eisdem Centurionibus in presenti libro fol. 18. — De mandato facto die 12 dicti flor. viginti quinque milia sexcentos septuaginta duos auri de Camera Francisco et Dominico de Centurionibus pro parte et in deductionem crediti quod habent cum Camera apostolica et pro quo habent in pignus regnum pontificale Smi D. N. pape, numeratos supradicto Dominico. — Arch. secr. du Vatican, Intr. et Ex. Cam., 1488-1489, fol. 170 v°.

« 15 décembre. De mandato facto die 4 dicti flor. noningentos septuaginta quinque auri de Camera Phylippo de Strozzis et sociis ex causis infrascriptis, et primo videlicet : flor. trecentos pro discretione duc. 4,000 similium alias per eos Camere apostolice mutuatorum pro quibus supportarunt dictam Cameram sex mensibus pro quibus habebant in pignus mitram parvam. Et flor. 525 pro discre-

tione flor. 6,000 alias per eos eidem Camere mutuatorum pro quibus supportarunt eandem Cameram septem mensibus finitis die 4 presentis mensis et pro quibus habent in pignus botonem pontificalem. Et flor. 150 pro discretione duc. 1383 papalium quos alias ad instantiam S^mi D. N. et dicte Camere mutuarunt R^do Dno. archiepiscopo Nicosiensi : et pro quibus supportarunt dictum archiepiscopum per xv menses super certis vasibus argenteis S^mi D. N., que dictus archiepiscopus dederat in pignus eidem societati de Strozzis, ex eo quod prefatus archiepiscopus tunc mutuavit eidem S^mo D. N. flor. 2361 auri de Camera, pro quibus mutuandis ut supra idem archiepiscopus accepit a dicta societate de Strozzis dictos fl. 1383 papales. — Arch. secr. du Vat., Instr. et Ex. Cam., 1488-1489, fol. 183.

1491, 22 septembre. Innocentius papa VIII. Cum jam consignari mandaverimus dilectis filiis Laurentio de Medicis et sociis mercatoribus florentinis Romanam Curiam sequentibus regnum nostrum pontificale pretiosum et diversis gemmis ornatum per eos in pignus tenendum donec eisdem satisfactum esset, de notabilibus summis pecuniarum eisdem per nos et Cameram apostolicam debitarum occasione mutui ac postmodum de summis ipsis in deductionem certa quantitas sibi restituta fuerit et pro summis restantibus de mandato nostro per dilectos Camerarium nostrum et presidentes ac clericos Camere nostre apostolice facta fuerint eisdem assignamenta super nonnullis introitibus ad nos et dictam Cameram pertinentibus, prout in literis eorundem desuper expeditis et sub data die viiij. septembris 1491 continetur. Ipsique de Medicis dictum regnum et pignus nobis realiter consignaverunt, ne ipsi propterea damnum aliquod patiantur sed firma remanente ypotheca super eodem regno ipsis aliias concessa, prout in aliis literis patentibus in Camera predicta dudum desuper expeditis apparet. Et pro eorum uberiore (*sic*) cautela et securitate in eventum in quem assignamenta ipsa in aliqua parte suum effectum non sortirentur presentium tenore volumus dictum regnum sibi fore et esse obligatum et ypothecatum. Ita quod ad ipsum recurrere et petere illud possint tamquam sibi obligatum et ypothecatum, prout alias erat ante restitutionem ipsam de illo nobis ut prefertur factam. Non obstantibus, etc. — Arch. secr. Vat., *Divers. Cam.*, 1491-1492, fol. 4 v° et 5.

Innocent VIII.

Instrumentum pignorationis mytre et aliorum ac etiam creditorum cum mercatoribus de Saulis et Berto Berti.

In nomine Domini, amen. Anno Domini M CCCC LXXXXII°, indictione X^a, die vero decima nona novembris.

Ideoque Rus in Christo pater et Dominus Dnus. Raphael Sancti Georgii S. R. E. diaconus cardinalis, Dni. Pape camerarius. . . facta certa defalcatione et diminutione equa et bene convenienti, premissis consideratis, tandem in mei notarii et testium infrascriptorum presentia, spectabilis vir Andreas Scolia Genuensis institor societatis Pauli et de Saulis mercatoris Genuensis de Romana Curia eo nomine fecit calculum et rationem cum eodem Rmo Dno. Camerario . . .

Repertum est eandem societatem remanere creditricem dicte Camere in et de summa florenorum similium septem milium et viginti unius cum dimidio alterius floreni, preter et ultra dictam summam duodecim milium et quingentorum florenorum. . . necnon etiam summam aliorum mille similium florenorum, in quibus Apca Camera ipsis tenebatur pro pretio unius balasci magni et unius margarite sive perle magne quam nuper dederunt Smo D. N. Pape pro certa ejus Sanctitatis oportunitate.

Rus Dnus. Camerarius prefatus, de ejusdem Dni. N. Pape ibidem presentis, vive vocis oraculo, expresso mandato ut promictitur facto, et auctoritate sui cameraríatus officii pro eadem Camera solemniter promisit et convenit eidem Andree Scolia. . . solvere et pagare ad et per totum mensem aprilis anni M CCCC LXXXXIII proxime futuri. . . et consignavit eidem Andree institori, ut supra recipienti, in pignus et loco pignoris mytram pontificalem preciosam auro, gemmis et margaritis, ad magni pretii estimationem, ornatam, quam fecit fe. re. Paulus papa IIus. Quam quidem mytram idem Rus D. Camerarius voluit et convenit cum eodem Andrea, ut donec et quousque fuerit ipsi dictis nominibus solutum et satisfactum de predicta summa VIIII. milia XXI. florenorum, liceat ei penes se in domo sue proprie habitationis seu alio loco de quo ipsi melius videbitur, dummodo non extra urbem Romanam, habere, tenere et custodire tanquam rem suam, et per ipsum jure optimo custodiendam.

Et preterea cum idem Andreas Scolia ut supra agens, et quidam alii mercatores. . . superioribus mensibus dederunt eidem Camere diversas et (*sic*) pecuniarum summas ad celebrandum exequias predicti Innocentii pape VIII [1] de quibus nondum fuerunt aut sunt soluti; cumque honorabilis vir Bertus Berti institor societatis de Stroczis de Romana curia et illo nomine jamdudum fuisset ex legitimis causis ejusdem Camere creditor in et de summa etiam quattuor milium florenorum auri de Camera, proque ea summa habuisset et tenuisset aliquandiu in pignus pectorale aureum pontificale gemmis preciosis munitum, quod postmodum fe. re. Dno. Inno-

[1] Il est dit au commencement : « . . . cum per multas et varias expensas extraordinarias quas tempore fe. re. Dni. Innocentii pp. VIII Apcam Cameram sustinere oportuit ».

centio prefato gratiose restituerat... liceat ei mytram eandem in idem pignus ut supra habere, retinere et custodire donec et quousque Berto predicto de summa IIII[m]., ut premissum est, ei debita et sibi ipsi ac aliis in ea parte ipsius sociis similiter de summa aliorum IIII[m]. florenorum, occasione exequiarum etiam, ut premissum est, debita, fuerit solutum et satisfactum, neque possit vel debeat ad ipsam restitutionem prius aut aliter cogi vel compelli. Eisdem autem VIIII[m]. et XXI. et IIII[m]. ac aliorum quattuormilia florenorum summis sibi et dictis aliis quandocunque etiam ante predictum tempus solutis, teneatur idem Andreas Scolia mytram eandem cum omnibus in ea nunc existentibus gemmis et margaritis juxta ejus descriptionem et inventarium per me eundem notarium stipulatum ipsi R[mo] Dno. Camerario, ut supra recipienti, restituere et reddere... — Archives secrètes du Vatican, *Instrumenta cameralia.* Arm. XXXIV, t. XIII, fol. 117 v°-119 v°.

Alexandre VI.

1492, 24 novembre. Duc. quadraginta de Camera et decem papales vigore mandati sub supradicta die M° Bart(olomeo) Veneto pro pendentibus et deauratura parvi regni pro die incoronationis. — A. S. V., Intr. et Ex. Cam., 1492-1493, fol. 147.

1493 (v. s. 1492), 4 janvier. Duc. quindecim de Camera vigore mandati sub die XXI mensis præteriti magistro Thomasio pro laboreriis parvæ mitræ pro S. D. N. — A. S. V., Intr. et Ex. Cam., 1492-1493, fol. 151 v°.

« 23 janvier. Duc. 18 cum dimidio auri d. C. vigore mandati sub die XIII præsentis mensis ipsismet depositariis pro totidem per eos expositis in parva mitra pro S. D. N. — A. S. V., Intr. et Ex., 1492-1493, fol. 153 v°.

« 31 mai. Duc. 2,000 auri in auro de mandato facto die XV mensis præteriti Paulo Sauli de Curia in deductionem sui crediti quod habet cum Cam. Ap[ca] super introitibus spiritualibus et conventione facta et pro quo habebat in pignus mitram pontificalem per manus Michaellis (*sic*) de Casali..... — A. S. V., Intr. et Ex. Cam., 1492-1493, fol. 174.

1496, 31 juillet. De mandato facto per introitum et exitum die XVIII junii florenos 1,026 auri d. C. S. D. N. pro totidem solutis R. M° D. Jo(annis) Ja(cobo) cardinali Parmensi pro residuo gemmarum regni sive mitræ pontificalis. — A. S. V., Intr. et Ex., 1496, fol. 217.

Jules II.

1504, 13 août. Duc. quingentos auri larghos de mandato sub die VIIII præsentis Ambrosio et Lazaro de Grimaldis pro totidem quos solverunt magistro Ambrosio Manticæ et magistro Sancto pro reficiendo et reparando regno S. D. N., numeratos eisdem, fl. 34. — Archives secrètes du Vatican, Intr. et Exit., 1503-1504, fol. 209 v°.

« 4 septembre. Duc. triginta auri de Camera de mandato sub die III præsentis Matelino januensi aurifici creditori quondam Ambrosii Mantichæ pro precio unius balasci ac unius smaradi (*sic*) emptorum ab eodem pro S. D. N., numeratos eidem, fl. 40,45. — *Ibid.*, fol. 214.

« 17 décembre. Florenos tres mille similes vigore mandati sub die II præsentis per introitum et exitum S. D. N., quos dare fecit heredibus Mariani Chisi et sociis pro residuo pretii unius rubini empti pro Sua Sanctitate pro quo dicti heredes et socii promiserunt venditori dictam summam quos habuerunt a Commitate Firmana per manus Antonii seu Luciani, et sunt ad exitum dictæ comunitatis : fl. IIIᵐ LXII, b. 36. — A. S. V., Intr. et Exit., 1504-1505, fol. 149.

1505, 31 décembre. Pro uno lapide precioso, videlicet uno rubino empto a quodam Veneto posito in sumitate regni S. D. N. per manus Revᵈⁱ Dom. Magistri domus, solvit idem Magister domus duc. duo millia trecentos : duc. IIᵐ CCC bol. — Archives d'État de Rome, M. 1505, fol. 240 v°.

1507, 2 mars. Duc. quinquaginta novem auri de Cam., vigore mandati præfati D. thesaurarii sub die XII decembris Antonio de Cerasia pro pretio VII unciarum et den. VI margaritarum diversæ sort. pro galero pontificali : fl. 79, 64. — A. S. V., Intr. et Exit., 1506-1507, fol. 169.

« 11 mars. Item ducatos XXV similes pro reformatione mitræ pontificalis cui etiam deerant plures gemmæ, margaritæ et poliarra (?) unius saphiri, prout patet : fl. 15 (*sic*). — M. 1500-1508, fol. 134.

1510, 2 septembre. Ducatos quinque auri largos de mandato..... Dno. Michaeli vaginario pro sua mercede pro conficiendo duas capsas pro regno et pectoralibus S. D. N., numeratos sibi : fl.5,3. — A. S. V., Intr. et Exit., 1509-1510, fol. 217.

1511. (Neuvième anniversaire de son élection.) (Papa) voluit portare regnum suum, quod ipse fecit, et cum dixissem non solitum esse, respondit quod pro se et non pro me fecerat, et exposuerat ultra cc millia ducatorum, ut illo gauderet et frueretur, quando sibi et non quando mihi videretur, et ridens quidam et dixit alia..... Paris de Grassis, *Diarium;* Bibliothèque nationale de Florence, t. II, fol. 194.

D'une richesse exceptionnelle était le diamant acheté aux Fugger : en 1536, un des successeurs de Jules II le fit mettre en gage pour 17,000 ducats d'or.

1536, 23 avril. Die XXIII aprilis habuit a Camera apostolica ducatos decem et septem milia auri de Camera positos de mandato et ad introitum a Julio et Laurentio de Strozzis et sociis, quos 17,000 ducatos per manus Benvenuti eorum institoris mutuarunt S^mo^ Domino nostro rehabendos a Camera apostolica per totum mensem maii proxime futuri super spoliis ecclesiarum... et regni Hispaniæ... pro quibus observandis fuit data per hos camerarium et clericos Cameræ dicto institori in pignus actualiter pulcher lapis adamantis in puncta recognita a joielleriis, qui est adamas olim bo : me : Julii papæ II, emptus a Fuccharris mercatoribus alamanis..... prout apparet ad exitum in præsenti libro fol. 139. — Archives d'État de Rome. T. S. 1535-1536 A, fol. 15.

Clément VII.

1529, 19 mars. M^ro^ Michele delle Cornuole de dare addi 19 di marzo d. ciento d'oro di Cam. a jul. X per duc. per tanti pagatoli a buon conto sopra una mitria che fa a Nro. Sre. = totale sino al 29 di maggio 1529, 540 duc. — Archives d'État de Florence, fonds de Sainte-Marie-Nouvelle, n° 329, fol. 17.

« 15 mai. Spese si faranno in fare una mitria per la Sta di Nostro Signore deono dare addi 15 di maggio d. septanta a jul. X per duc. per tanti pagati a Gaio milanese, gioielliere, e sono per chosto di 70 perle grosse e o. 4 incircha di perle di o. che Gaio per ordine di Nro. Sre. dette a Michele delle Cornuole per mettere in dca. mitria = d 70. — *Ibid.*, fol. 21. Cf. *Archivio storico dell' Arte*, 1888, p. 41.

1548, 27 août. Magistro Gaspari Gallo aurifici romano scuta quadringinta auri in auro sibi per eandem Cameram debita ratione mercedis fabricationis regni prælibati S^mi^ D. N. per eum tempore fe : re : Clementis papæ VII fabricati, pro quibus quidem scutis quadringintis in Camera apostolica, etc., ligitando, etc., deffinitivam pecuniam pro se, etc., reportavit. Dat. Romæ, die XXVII augusti MDXLVIII. 400.

(*En marge :* Mro Gaspari Gallo aurifici.) — Archives d'État de Rome; Mand., 1548-1549, fol. 34.

PAUL III.

1543, 17 janvier. Duc. 2,000, pretium unius joyelli, in quo ligatus est smaragdus cum rubino, necnon quattuor aliorum smaragdorum magnorum eidem Cameræ per dictos mercatores (Thomam de Calvalcantis et Joannem de Giraldis) nuper venditorum. — Archives d'État de Rome; M., 1540-1543, fol. 121 v°.

« 13 février. Dicto die (XIII febr.) ducatos bis mille auri in auro jam die XVIII januarii proxime præteriti de mandato sub die XII dicti mensis Thomæ Cavalcanti et Jo. Geraldi pro emptione unius joielli cum uno smaragdo et rubino et quatuor aliis smaragdis venditis D. N. — T. S., 1542-1543, fol. 32.

1544, 5 février. In una correggia per la cassa della mitra preziossa et per quattro scatole per mettervi dentro le cose ritrovate nella sepultura di Honorio [1] in San Pietro, sc. 48. — Archives d'État de Rome; T. S., 1542-1549, fol. 6.

1545, 14 août. Die veneris 14 augti 1545 Smus D. N. Paulus papa tertius confessus fuit recepisse et cum effectu recepit in præsentia, etc., retroscriptam pulcram puntam adamantinam, jocale preciosissimum [2], recognitam per magistros Gaium de Marliano, Gasparem de Gallis et Jo : Ciminum, Suæ Stis gemmarios sive joiellerios ibidem omnes præsentes et de identitate attestantes. — M., 1545-1546 B., fol. 48 v°.

1546, 7 avril. Scutos ter mille auri in auro Illustrissimæ Dominæ Principissæ Salerni seu ejus legitimo procuratori pro residuo et integra satisfactione pretii infrascriptorum jocalium per Dominam Suam Illustrissimam Suæ Sanctitati venditorum et Revdo Petro Johanni Aleotto Suæ Beatitudinis thesaurario et jocalium custodi secreto consignatorum.

Un gioiello con un rubino in ciottolo con un smeraldo a facette quadro con tre perle pere pendenti grosse, ogni cosa legata in oro smaltato de varij colorj.

Et piu un pendente con un diamante in ponta, un smeraldo quadro grande a facette, ed una perla pera pendente grande, legato in oro et smaltato in biancho et rossso.

[1] Voyez ci-dessus, p. 310. — [2] On avait payé 15,000 ecus d'or pour racheter ce diamant, qui avait été donné en gage.

Et piu una crocetta di diamanti de pezzi 6 (?) con tre perle piccoli (*sic*) pendenti tonde legate in oro et smaltato il rovescio de biancho et rosso. — M., 1546-1548, fol. 25.

1546, 7 novembre. Pro D. Bernardo de Grimaldis, reverendo patri domino Johanni Baptistæ Cicadæ, episcopo Albiganensi, Cameræ apostolicæ auditori, seu pro eo Dom° Hieronimo de Federicis ejus locumtenenti, scuta trecenta auri in auro, quæ sunt pro precio cujusdam gemmæ balasii nuncupatæ per dictum Bernardum S^mo^ D. N. prælibato venditæ et pro Sua Sanctitate D. Petro Johanni Aleotto, ejus thesaurario secreto, consignatæ. — M., 1546-1548, fol. 83.

« 14 décembre. Mandamus quatenus visis præsentibus lapillos duos adamantinos et unum rubinum in anulis aureis ligatos, per Sanctitatem Suam nuper emptos et ad scuta undecim millia auri in auro æstimatos, penes te existentes consignes magnifico domino Vincentio Spathæ, mercatori Lucensi... per eum in pignus pro sua cautela per certum tempus tenendos. — M., 1546-1548, fol. 98 v°.

1547, 2 septembre. Magnificis dominis Thomæ de Cavalcantibus, Joanni de Giraldis et sociis mercatoribus Ro. Cu. seq..., scuta quingenta quinquaginta auri in auro absque aliqua redemptione pro solutione pretii rubini pretiosi per eos Suæ Sanctitati venditi et domino Petro Johanni Aleotto, ejusdem S^tis^ thesaurario secreto et jocalium custodi, consignati. — M., 1546-1548, fol. 192.

1548, 14 janvier. Mandamus ut visis præsentibus consignes magnifico domino Vincentio Spathæ, mercatori Lucensi Romæ residenti S. Sanctitatis Depositario, lapillum adamantinum in tabula in auro nigro smaldato (*sic*) ligatum, valoris quatuor millium scutorum auri in auro juxta estimationem per Joannem Ciminum, Hieroninum de Cenlis et Gasparem Gallum joellerios factam, per eum in pignus pro sua securitate tenendum, nam Sanctitas Sua ita expresse ordinavit. — M., 1546-1548, fol. 226.

« 10 avril. Dominis Benedicto Nigrono et Hieronimo Pallavicino, mercatoribus Januensibus Romanam Curiam sequentibus, gemmas seu jocalia valoris novem millium scutorum auri in auro per eos in pignus tenenda pro cautione XII^m^ scutorum per eos in partito c^m^ cum eisdem et a diversis aliis mercatoribus Romanæ Curiæ ultimo facto exbursatorum. Datum Romæ die X aprilis 1548. — Archives d'État de Rome; M., 1546-1548, fol. 273.

« 13 avril. Mandamus quatenus jocalia et gemmas valoris XXV scutorum auri in auro, alias bo : me : Ansaldo de Grimaldis per dominum Petrum Joannem Aleottum

thesaurarium secretum et jocalium custodem secretum Sanctitatis Sue causa pignoris data, et successive per heredes dicti Ansaldi vobis seu alteri vestrum de mandato nostro consignata, visis presentibus tradatis et restituatis domino Petro Joanni Aleotto prefato, nam illa sic tradita, etc. admittimus jocalia et gemme predicte sunt que sequentur : Un diamante grande tavola lunga in anello intagliato smaltato di nero con il castone riportato sopra detro anello tagliato da basso. Diamante uno tavola quasi quadro in anello sequente (*sic*) senza smalto tagliato di sotto con lettere dentro che dicono *Leo decimus*. Uno smiraldo in anello lavorato et traforato smaltato de azuro. Uno diamante in tavola ligato in anello d'oro et uno diamante a facette legato a modo di giojello in oro. Datum Romæ, VIII aprilis 1548. — Archives d'État de Rome; M., 1546-1548, fol 273 v°.

1549, 7 juillet. Rdo patri domino Joanni Poggio episcopo Tropiensi et in regnis Hispaniarum collectori Apostolico generali... Mandamus, ut ad computum summæ ducatorum sex millium centum decem et novem auri de Camera, realium decem et morapetinorum[1] viginti duorum. . . debitor declaratus fuisti, solvas et numeres tibi ipsi scuta mille et septingenta auri in auro pro precio infrascriptorum adamantum et smaragdorum a te de ordine præfati Smi D. N. et ad usum Suæ Stis emptorum et Rdo domino Petro Johanni Aleotto, Suæ Beatitutidinis thesaurario secreto de jocalium custodi, consignatorum. . .

Un diamante tavola grosso in anello de acqua zaferina : sc. 1,000.

Un altro diamante tavola grosso di acqua ceterina (*sic*) in anello : 300.

Dua diamanti piccoli tavola in anelli : 300.

Quatro smeraldi tavola in anello della rocca-nuova : 270. — Archives d'État de Rome; Mand., 1549-1550 B, fol. 8 v°.

« 29 novembre. ... Consignetis (thesaurario generali) tot jocalia et gemmas ex hiis quæ sunt penes vos ad Cameram apostolicam spectantia et pertinentia quæ ascendant usque ad summam triginta millium scutorum, ad effectum, si opus fuerit, illa etc., in pignus dandi seu concedendi quibusvi mercatoribus Romanæ Curiæ pro pecuniis ab eisdem mutuo accipiendis pro occurrentibus Apostolicæ Sedis necessitatibus. — Archives d'État de Rome; M., 1549-1550, fol. 117 v°.

« 3 décembre. Pier Giovanni Aleotto consignarete alli magnifici Altoviti per sicureza del credito loro che anno con la Camera per li panni negri dati per le esequie della fe : me : de papa Paulo una piastra d'oro di libre tredeci ducati sei e mezo, sei vasi grandi de argento dorati che si adoprano alla credenza del papa quando celebra, ella

[1] Maravédis.

concha delli agnus dei, pigliandone la ricevuta, che saranno ben consegnati. — Archives d'État de Rome; M., 1549-1550, fol. 117 v° et 118.

1549, 24 décembre. Domino Petro Joanni Aleotto, olim fe : re : Pauli papæ tertii thesaurario secreto et jocalium custodi, etc. Mandamus quod de jocalibus prædictis penes se existentibus consignet et tradat magnifico viro domino Hieronimo Sauli cur. et mercatori Genuensi, ... gemmas et jocalia infrascripta per eum penes se retinend. pro securitate et cautela crediti scutorum tredecim milium auri in auro, quæ ex forma instrumenti mutuare promisit.

Una punta de diamante ligata in castone gia stata comprata dicano scudi d'oro tredicimila : sc. 13,000.

Item un' altra punta de diamante piccola ligata in annello, stimata gia scudi d'oro mille e seicento : sc. 1,600.

Item un altro diamante in forma di scudo a facciette, stimatto già scudi d'oro doimilia cinquecento : sc. 2,500.

Item doi altri diamanti in annello in tavola de valuta in tutto de scudi d'oro seicento incirca : sc. 600. — Archives d'État de Rome; M., 1549-1550 A, fol. 118 v° et 119.



La tiare de saint Pie V
d'après la gravure de Zenoi (1569).

LE CHÂTEAU GAILLARD

ET

L'ARCHITECTURE MILITAIRE AU XIIIE SIÈCLE[1],

PAR

M. DIEULAFOY.

La convention d'Issoudun, conclue le 5 décembre 1195 et confirmée en janvier 1196[2], attribuait à Philippe Auguste, sur la rive droite de la Seine, la place de Gisors et, sur la rive gauche, celles de Gaillon, de Vernon et de Pacy-sur-Eure. Richard Cœur de Lion reconnut bientôt la faute qu'il avait commise en laissant aux mains de son adversaire les portes de Rouen. Mais le roi d'Angleterre n'était pas seulement un capitaine d'une bravoure emportée, c'était un homme de guerre de premier ordre et un ingénieur militaire accompli. Dès son retour de Terre-Sainte, il avait construit à Orival le château de la roche Fouet et réparé le château de Moulineaux. Dans la

[1] Les faits relatifs à la construction et au siège du château Gaillard sont empruntés à Guillaume le Breton, à Rigord (*Philippide* et *Vies de Philippe*, édit. F. Delaborde) et aux *Grands Rôles normands*, t. II, publiés par Tho. Stapleton (Londres, 1844). Viollet-le-Duc a laissé une étude technique de la forteresse de Richard Cœur de Lion. On consultera utilement son *Dictionnaire d'architecture* aux articles : *Architecture militaire*, *Château*, *Donjon* et *Mâchicoulis*. Antérieurement à ce travail, M. A. Deville avait publié une histoire du château Gaillard (Rouen, 1849).

La place a été démantelée par ordre de Henri IV; Richelieu fit découronner le donjon. Aujourd'hui la première enceinte est à peu près ruinée. La seconde enceinte, les fossés et le donjon sont en bon état relatif. De l'ouvrage triangulaire dont il sera parlé plus loin, il reste la tour du saillant et un pan de muraille (fig. 1, 3, 6).

[2] *Cat.* 463, 464; Guillaume le Breton, p. 207, 208, et Rigord, p. 133, 134.

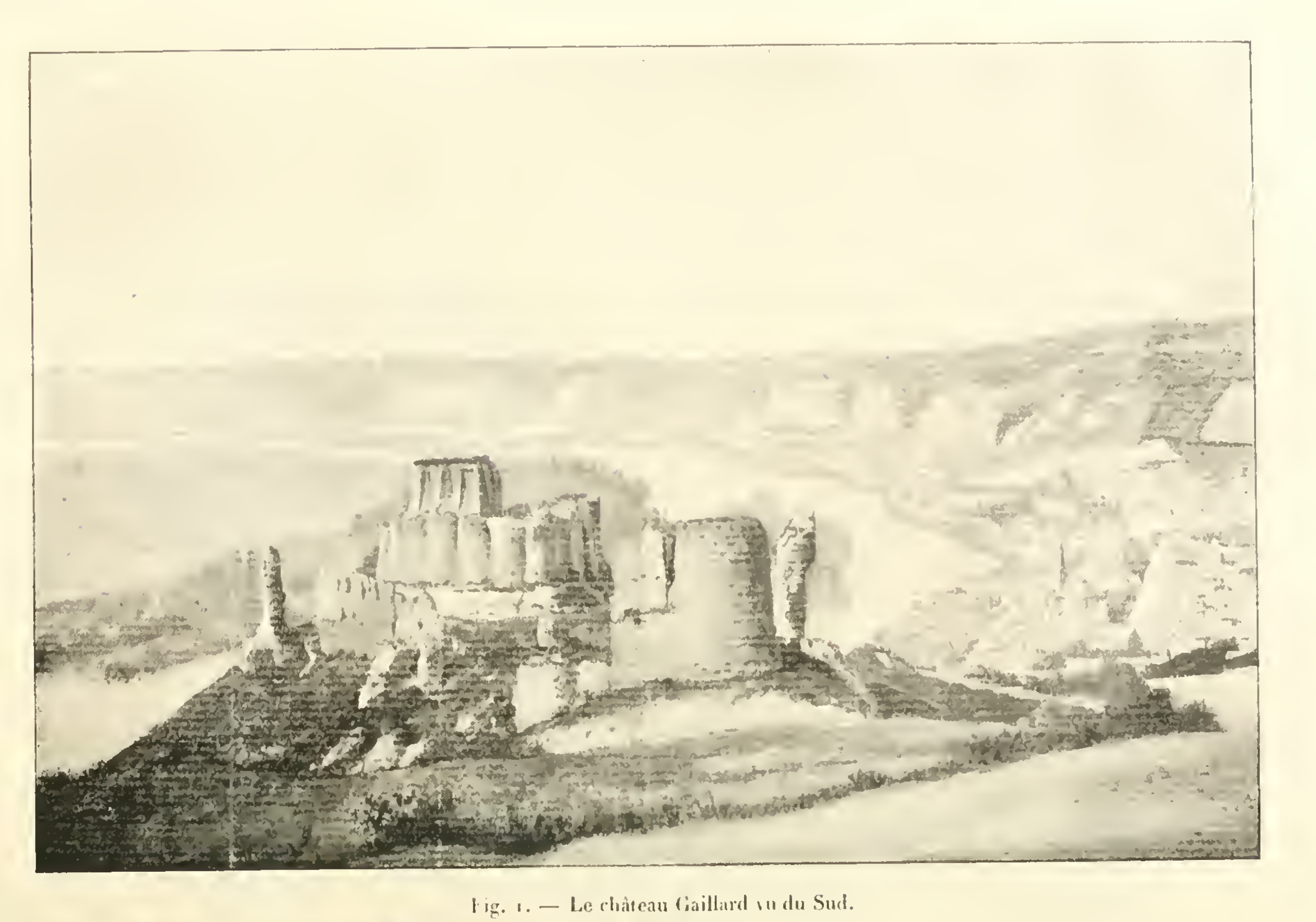


Fig. 1. — Le château Gaillard vu du Sud.
Au centre et au premier plan, la tour du saillant de l'ouvrage triangulaire; à droite, le Petit Andely.

situation critique où le mettaient ses accords avec Philippe Auguste, et afin d'en atténuer les conséquences, il se fit céder par l'abbaye de Jumièges le pont et la citadelle de Pont-de-l'Arche[1], et chercha entre Gisors et Vernon l'assiette d'une nouvelle forteresse qui interceptât le cours de la Seine et couvrît la capitale de la Normandie. En dépit de ses engagements, violant même une stipulation formelle du traité[2], il choisit la roche Gaillard pour y planter une citadelle qui devint l'âme d'un ensemble d'ouvrages dont on retrouve les ruines éparses soit au Petit Andely, soit dans un îlot situé au milieu du fleuve (fig. 1, 2, 3, 6, 12). Les travaux, commencés en 1197, furent poussés avec une activité fébrile et terminés en douze mois.

« Comme elle est belle ma fillette d'un an! » s'écria Richard, quand il eut achevé son œuvre.

Aucun artifice de toilette n'avait arraché au monarque cette exclamation d'orgueil; hormis sa robe sarrasine aux rayures blanches et brunes, sauf une couronne de merlons, l'enfant ne portait ni ornements ni parure. Mais elle était vigoureuse, bien constituée et commandait hardiment le cours de la Seine du haut des rochers escarpés où elle était assise, entre les forêts qui verdoyaient à ses pieds et les nuages qui parfois lui voilaient le front. N'était-ce pas la beauté pour la fille d'un prince batailleur?

Le seul point faible de la position était la langue de terre qui, vers le sud, réunit la roche Gaillard aux coteaux voisins (fig. 2)[3]. Richard le

[1] Consulter sur ces divers points la *Notice historique sur Orival*, due à M. Saint-Denis (Elbeuf, 1893). L'auteur a trouvé la preuve dans *Les Rôles normands* que le château de la roche Fouet était en construction en 1195 et qu'à la même date on réparait le château de Moulineaux. Quant au pont et au château de Pont-de-l'Arche, il fut cédé à Richard par les Bénédictins de Jumièges, qui reçurent en compensation le territoire de Conteville. L'acte d'échange, signé à la Londe par le roi d'Angleterre et les délégués du monastère, le 18 janvier 1196, nous a été conservé.

A tous les points de vue, la roche Fouet présente avec la roche Gaillard des analogies profondes. Quant au château qui la surmontait, quoique bien ruiné aujourd'hui, il semble avoir été construit d'après les mêmes principes et sur le même plan que le château Gaillard.

[2] L'article est ainsi conçu : « Andeliacum non poterit infortiari. » (D. Brial, XVIII, 45, B.)

[3] Les plans, tracés ou profils reproduits

compril. Il fit creuser à travers l'isthme un fossé profond de huit mètres, large de dix, et, afin de mieux isoler la plate-forme du château, masqua ce fossé par un ouvrage triangulaire flanqué de cinq tours : une très puissante à chacun des saillants et deux autres de moindre importance destinées à renforcer les flancs et à battre le pied de la tour orientée vers le coteau. Aucune porte directe ne desservait cet ouvrage, appelé à recevoir le premier choc de l'ennemi et, ainsi qu'un bouclier, à masquer la cuirasse. On y pénétrait par un pont mobile manœuvré de l'intérieur du château et que l'on pouvait lever à la première alerte.

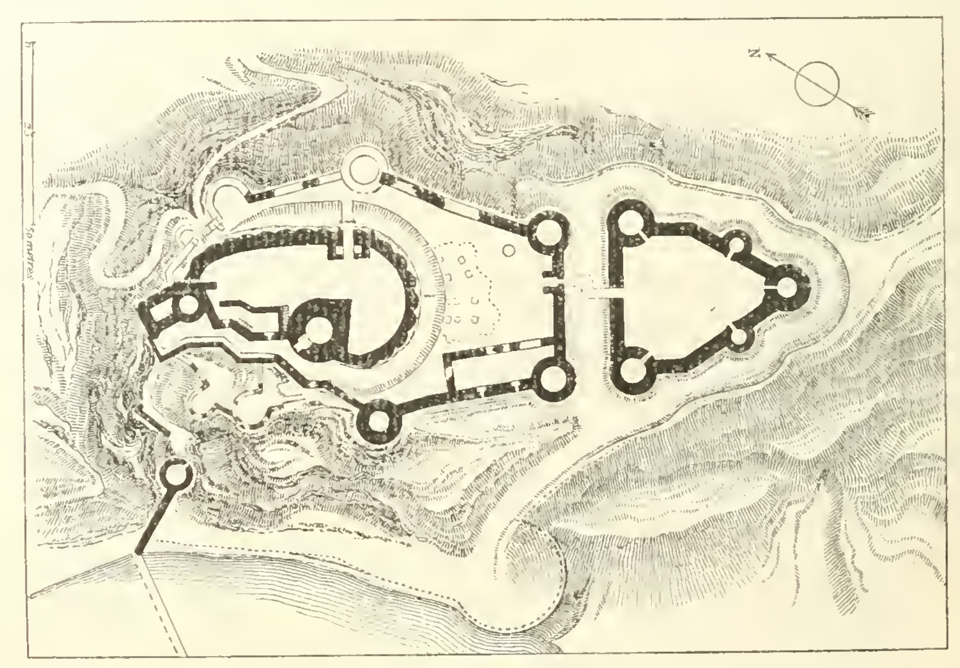


Fig. 2. — Plan du château Gaillard, d'après Viollet-le-Duc.

Échelle uniforme des plans : 0m,001 pour 2 mètres.

Le corps de place proprement dit occupait le sommet de la roche Gaillard. De forme hexagonale, il épousait à peu près les reliefs du terrain et, comme l'ouvrage triangulaire, comportait aux change-

fig. 2, 8, 9, 10, 11, 12, 21, 22, 23, 24, sont des types simplifiés, eu égard à leur échelle, et dont l'utilité et le but sont de montrer la filiation ou la diversité des formes élémentaires. Pour les détails, on consultera les ouvrages spéciaux, et toujours cités, d'où ils proviennent.



Fig. 3. — Enceinte elliptique ou seconde enceinte du corps de place vue du Sud.

Les blocs de maçonnerie du premier plan appartiennent au front postérieur ou Nord de l'ouvrage triangulaire; en arrière, on devine le fossé qui sépare cet ouvrage du château proprement dit, puis les vestiges de la première enceinte, enfin le fossé de la seconde enceinte, au-dessus de laquelle apparait le donjon.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ments de direction des tours circulaires massives, en forte saillie sur les courtines. Il ne présentait qu'une porte; elle regardait le Nord et débouchait sur des escarpements d'un accès très difficile. En arrière de cette première muraille, Richard construisit une seconde enceinte, qu'il voulut rendre inexpugnable. Elle est précédée d'un fossé taillé dans le roc, aux parois presque verticales, et constituée par un chapelet de tours de trois mètres de corde environ, que réunissent des éléments de courtine ayant à peu près un mètre de longueur (fig. 3). Son *tracé*, de forme elliptique, et ses *profils* très étudiés dénotent une science profonde. On n'y découvrirait ni un *angle mort* ni un *secteur privé de projectiles*[1]. Jusqu'au pied de l'escarpe, les approches et le fossé sont battus, et, dans le cas où la place eût été confiée à un chef expérimenté, il eût été impossible à un sapeur de s'attacher à un point quelconque des tours ou des courtines[2]. Le seul tort du monarque avait été de ménager devant la porte un pont fixe, taillé dans le roc vif au moment où l'on avait creusé le fossé, et de ne

[1] Dans la fortification moderne, on nomme *tracé* les dispositions en plan d'un ouvrage, et *profil* les dispositions dans les coupes verticales. Or, dans chaque profil (fig. 4), il est une partie BC du terrain des approches limitée par l'intersection du sol : 1° avec la verticale AC abaissée du point d'où on laisse choir les projectiles amenés dans les créneaux et abandonnés à la pesanteur; 2° avec la direction la plus plongeante AB que les défenseurs peuvent donner aux projectiles, où les assaillants ne sauraient être frappés par des coups directs. C'est l'angle formé par les deux directions AC, AB ci-dessus définies que l'on désigne sous le nom d'*angle mort*. D'autre part, un des principes sur lesquels repose l'étude d'un *tracé* est que tout soldat abrité derrière un parapet tire dans la direction perpendiculaire au front qu'il défend. Il en résulte qu'à chaque angle saillant B du tracé (fig. 5) répond en plan, sur le terrain des approches, une zone angulaire limitée par des lignes BL et BM respectivement perpendiculaires aux côtés BC et AB de l'angle saillant de la forteresse, dans laquelle les défenseurs n'envoient pas de projectiles directs. Cette zone angulaire est désignée de nos jours sous le nom de *secteur privé de feu*. J'ai adopté celui de *secteur privé de projectiles*.

[2] Richard avait évité les secteurs privés de projectiles en adoptant un tracé elliptique dont les avantages seront indiqués ci-dessous (p. 338, n. 1, p. 349, n. 1, et p. 350), et, pour détruire les angles morts, il avait eu recours à une combinaison de talus dénotant une connaissance bien surprenante de la coupe des pierres et de la géométrie. Grâce aux dispositions adoptées, les défenseurs pouvaient faire ricocher dans une direction quelconque les projectiles lourds qu'ils laissaient tomber du haut de l'ouvrage. (Viollet-le-Duc, art. *Château*, p. 91, 92, fig. 12 et 13.)

pas ouvrir des embrasures au niveau du rez-de-chaussée pour enfiler ce pont.

Complétant cet ensemble formidable, un donjon s'élevait à l'intérieur de la seconde enceinte (fig. 6). Il en défendait la porte et, en cas de surprise ou de désastre, eût offert une retraite sûre à une gar-

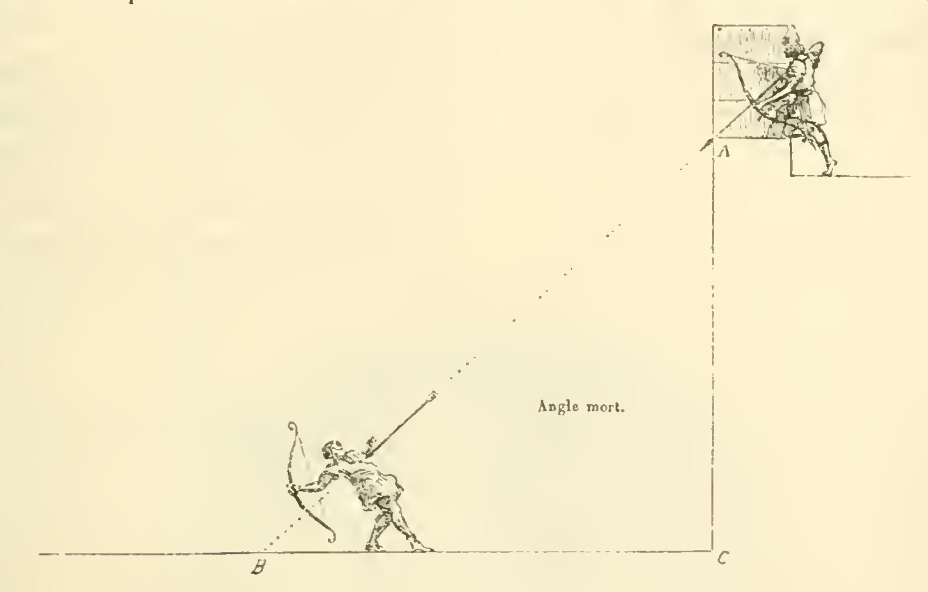


Fig. 4. — Angle mort.

nison bien commandée. C'était une construction circulaire, mais armée d'un éperon, pleine à la base et couronnée de galeries de pierre en encorbellement qui remplaçaient les hourds de charpente installés jusque-là devant les crénelages[1]. Cette galerie était soutenue par des

[1] Ce point est très essentiel, car ce n'est pas faute de bois que Richard recourut à la pierre et qu'il substitua des mâchicoulis maçonnés, robustes, incombustibles et durables à des défenses mobiles sujettes à l'incendie, faciles à briser. L'introduction de mâchicoulis de pierre dans un pays aussi riche en forêts que la Normandie à cette époque indique, en effet, un parti pris d'imitation bien prononcé, bien réfléchi (voir ci-dessous, p. 352, n. 1, 358, n. 1). On retrouve l'expression du même désir, mais moins bien réalisé, dans le château des comtes de Flandre reconstruit à Gand en 1180 (voir ci-dessous, p. 381). J'ajouterai que l'emploi des mâchicoulis maçonnés ne se répandit en France que dans la seconde moitié du XIIIe siècle et ne se généralisa qu'au XIVe. C'est ainsi que les fortifications élevées à Carcassonne par Philippe le Hardi, vers 1280, ne présentent aucune trace de mâchicoulis, bien que la pierre fût abondante et de bonne qualité dans la région, et que les défenses eussent

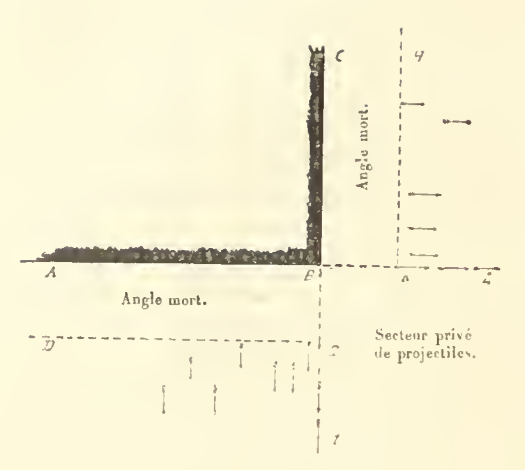


Fig. 5. — Secteur privé de projectiles.

arceaux, aujourd'hui ruinés, qui reposaient eux-mêmes sur des contreforts élargis au sommet et naissant d'un talus propre à faire ricocher sous des angles variables les projectiles qu'on laissait tomber des mâchicoulis[1]. Aussi bien, grâce au profil très étudié qui permettait d'obtenir ce résultat[2] et à la précaution si ingénieuse de démaigrir les contreforts à leur base (fig. 6, 7), on pouvait défendre le pied du donjon aussi efficacement que le fossé de l'en-

été conçues et établies avec un grand luxe de précautions. Si on excepte le château Gaillard, les premiers progrès dans cet ordre d'idées se constatent au château de Coucy, où des consoles de pierre furent scellées dans la maçonnerie pour recevoir les hourds (sur la nature de ces hourds, voir ci-dessous, p. 358, n. 1), et peut-être au château de Laval, où il existe une tour que l'on couronna, postérieurement à sa construction, de hourds en pans de bois assemblés avec la charpente de la toiture et posés à demeure sur des solives saillantes.

Par ordre d'ancienneté, ou pourrait citer parmi les plus anciennes bretèches ou échauguettes maçonnées celles qui se trouvent au Puy-eu-Vélay, à Royat et au château de Montbart. Toutes font partie d'édifices bien datés, élevés longtemps après la mort de Richard, ou ont été ajoutées après coup (consulter à ce sujet Viollet-le-Duc, *Dict.*, articles : *Architect. mil.*, *Hourd*, *Mâchicoulis*). Tel est le cas de la dépendance de l'église de Puy-en-Vélay, que l'on surmonta d'une défense au XIIIe siècle, plusieurs années après sa construction, et de la tour de Montauban. M. Devals, qui s'est occupé de cette tour, estime qu'elle faisait partie des anciens remparts de la ville et qu'elle date du XIIe siècle. (Congrès archéol., année 1865, p. 312.) Ce n'est pas le lieu de discuter cette opinion; mais s'y rangeât-on, qu'on ne pourrait s'empêcher d'observer que le style des consoles et du couronnement accuse pour les mâchicoulis une date plus récente. Du reste, au commencement du XIIIe siècle, on ne connaissait dans cette région que les hourds en charpente, ainsi que l'attestent maints passages de la *Chanson* (Histoire de la croisade contre les Albigeois, *Doc. inéd. sur l'Hist. de France*, 1re série; voir notamment les vers 3988 et suiv., 6313 et suiv., 6854 et suiv.). Au surplus, on remarquera que les adjonctions faites à Carcassonne sous Philippe le Hardi ne comportaient pas de cours de mâchicoulis et que, dans les fortifications méridionales remontant même à la seconde moitié du XIIIe siècle, on citerait à peine quelques bretèches ou quelques échauguettes isolées.

[1] La combinaison de l'arc de cercle et de la ligne droite (fig. 7), sur laquelle repose l'économie de ce profil, n'avait jamais été indiquée, je crois. L'ingénieur qui l'a conçue et réalisée était un maître.

[2] Ce type de mâchicoulis est assez rare. On

ceinte elliptique. La justesse du coup d'œil dans les conceptions d'ensemble n'excluait pas le soin, la recherche même, dans l'exécution des détails.

Le donjon fermait le tracé de l'enceinte elliptique et dominait de

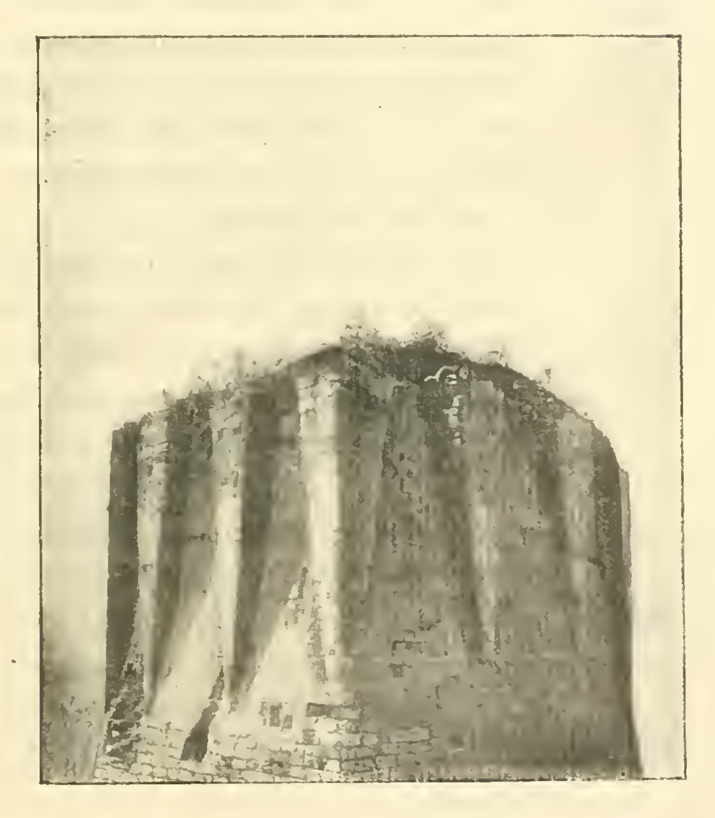


Fig. 6. — Donjon vu de l'Est.

très près la courtine orientée vers la Seine (fig. 2, 12). Du haut de sa terrasse, la garnison commandait à bonne distance les autres ouvrages et pouvait couvrir de projectiles très dangereux, ne fût-ce qu'en raison de la hauteur d'où ils étaient lancés, une flotte ou une troupe qui

en retrouve le principe dans les fortifications orientales, puis dans les châteaux des Croisés (voir ci-desous, p. 365). Ils seront imités au Puy-en-Vélay, au château d'Avignon, à l'évêché d'Alby, à l'église fortifiée de Beaumont-de-Lomagne et en général dans le midi de la France.

eût voulu forcer le passage[1]. Du reste, le même sort eût atteint quiconque eût tenté de détruire une estacade plantée en travers du fleuve et reliée au donjon par des flancs et des tours creusés en partie dans le roc et en partie bâtis. D'autre part, ainsi que le corps de place et le réduit, le donjon possédait des moyens propres et complets de résistance, des magasins et des issues libres soit en vue des sorties offensives, soit en vue de faciliter la fuite d'une garnison arrivée au terme de la résistance.

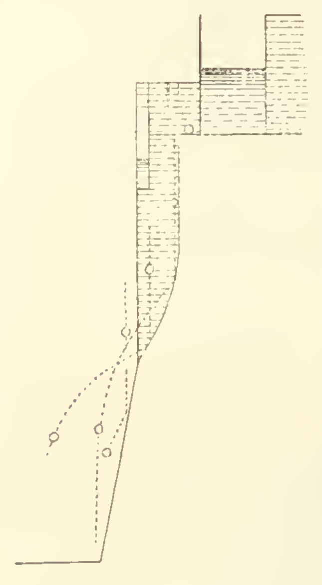


Fig. 7. — Profil du donjon.

J'ai critiqué le pont fixe conduisant à la porte du réduit. On relève dans le tracé de l'ouvrage triangulaire une nouvelle négligence. Sur la capitale restaient un angle mort et un secteur que les tours placées sur les flancs battaient mal, et où l'ennemi était défilé des coups de la place s'il parvenait à rendre intenable la plate-forme de la tour. Cette disposition[2] était d'autant plus fâcheuse que les approches n'étant pas escarpées, comme les rochers que dominait le corps de place, ne favorisaient pas les ricochets des projectiles et se prêtaient à la mise en batterie des engins névrobalistiques ou à contrepoids de l'attaque et à la manœuvre des tours de charpente.

Malgré ces fautes de détail, malgré l'époque reculée de sa fondation, le château Gaillard apparaît comme une expression parfaite de l'architecture militaire de la féodalité. Au surplus, il a pour nous ce

[1] Les Croisés, on le verra plus loin (p. 368 et 369), avaient rapporté de Palestine des armes de jet bien meilleures que celles en usage jusque-là. Les arbalètes construites à la fin du XIIe siècle avaient une justesse, et leurs projectiles, une pénétration remarquables. C'est ainsi que Richard Cœur de Lion fut tué d'un trait d'arbalète sous les murs du château de Châlus. Richard de Gourdon, qui l'avait reconnu, l'ajusta du haut des remparts (Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 556, 557).

[2] On en trouvera l'origine et la raison ci-dessous (p. 338, n. 1).

mérite bien rare que, projeté et construit d'un seul jet, n'ayant subi depuis ni adjonction ni restauration, il est bien lié à sa date et défie sur ce point les arguties et la discussion. A ces titres divers, il mériterait déjà une étude attentive. Mais il fut mieux qu'un chef-d'œuvre. Il offre en effet le premier exemple connu d'une forteresse où furent appliqués d'une manière magistrale les principes généraux et les dispositions de détail qui allaient renouveler la poliorcétique européenne.

Jusqu'au milieu du XIIe siècle, si l'on en juge aux ouvrages dont les ruines sont susceptibles d'être interrogées, aux récits des chroniqueurs, à quelques représentations figurées[1], à la faible portée des armes de jet et à l'indigence des moyens mis en œuvre pour assiéger une place toujours en rapport avec les ressources de la défense[2], l'architecture militaire n'avait pas accompli de progrès décisifs. Les châteaux ou les citadelles se signalaient encore par une tour massive, carrée, bien rarement cylindrique. C'est le donjon inspiré peut-être du *prætorium* des camps romains; c'est l'ancienne demeure du maître et de sa famille[3]; c'est le point qu'on veut invulnérable. Il est entouré d'un retranchement circonscrivant un espace plus ou moins étendu et composé d'une simple muraille ou d'une levée de terre avec palissade précédée d'un fossé. Ces châteaux, élevés pour la plupart sur des hauteurs d'un accès difficile, ou compris entre des cours d'eau

[1] La magnifique tapisserie de Bayeux attribuée à tort ou à raison à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, mais dont la date est incontestable, fournit à ce sujet des renseignements très intéressants.

[2] Voir ci-dessous, p. 368, n. 4. On peut encore citer, à titre d'exemple, l'incapacité des Croisés devant Nicée et Antioche, Tyr, etc. (voir ci-dessous, p. 368), puis le siège de Toulouse, au commencement du XIIIe siècle, où les habitants, avec quelques seigneurs et leurs chevaliers, dans une ville mal close, tinrent en échec l'armée du puissant comte de Montfort et le contraignirent à lever le siège. (Consulter, à ce sujet, colonel Delair, *Essai sur les forteresses anciennes*, p. 393, 394, 396 et suiv., p. 406, 407 et suiv., 422, note 1; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. I, p. 340, 341, 342; t. III, p. 106.)

[3] La forme carrée ou rectangulaire des donjons, si vicieuse au point de vue poliorcétique en ce qu'elle implique un secteur privé de projectiles (voir ci-dessus, p. 330, n. 1), tenait, sans doute, à la nécessité d'utiliser au mieux pour des logements un espace forcément très restreint.

profonds, tirent leur force de leur assiette, de la hauteur du donjon et de l'épaisseur de ses murs. Comme termes de comparaison, on pourrait choisir les châteaux d'Arques[1], de Chamboy[2], de Chauvigny[3], de Loches, de la Roche-Pozay[4], de Domfront, de Falaise[5], de Gisors[6], de Carcassonne[7], de Guldfort, de Rochester[8], de Douvres[9], et tous ceux dont les dispositions primitives sont antérieures à la seconde moitié du XII[e] siècle. Car les ouvrages de cette époque, qu'ils aient été construits en Angleterre, en Normandie, sur les rives du Rhin[10], dans l'Anjou, le Maine, la Vendée ou le Langue-

[1] Dès 1050, la position d'Arques avait été fortifiée par Guillaume, oncle de Guillaume le Bâtard. Mais le château fut pris peu de temps après par Guillaume le Conquérant. En 1123, Henri I[er], qui avait augmenté ou refait les fortifications de Château-sur-Epte, de Gisors (voir ci-dessous, n. 6), de Domfront, de Falaise, d'Argentan, d'Exmes, d'Ambières, de Vernon, reconstruisit entièrement le château d'Arques. (Guillaume de Jumièges, chap. VII; Chron. de Fontenelle; Robert du Mont, *Appendix ad Sigebertum*, Bouquet, t. XIII, p. 285.)

[2] Les trois premiers étages du château de Chambois (Orne) remontent au XII[e] siècle. Les parties supérieures ont été refaites deux siècles plus tard. (Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. III, p. 49; t. V, p. 77; Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. V, p. 239, pl. LXIX.)

[3] Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. III, p. 77 à 80; Caumont, *l. c.*, p. 190.

[4] Colonel Delair, *Essai sur les forteresses anciennes*, p. 416, 417, fig. 126 et 127; Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. V, p. 167, pl. LXVII.

[5] Voir ci-dessus, n. 1.

[6] Le donjon de Gisors avait été commencé sur l'ordre de Guillaume le Roux, en même temps que celui de Château-sur-Epte. Ces premiers travaux, dirigés par Robert de Bellesme, qui fut, semble-t-il, un ingénieur militaire en grande réputation, remontent à 1097. Ces deux forteresses furent considérablement augmentées ou même reconstruites par Henri I[er] vers 1123 (voir ci-dessus, n. 1). Agrandies de nouveau en 1161, sous le règne de Henri II, elles subirent encore de nouvelles modifications en 1184. (Benoît de Saint-Maur, *Chr. des ducs de Normandie*, éd. Fr.-Michel, *Collection des doc. inéd. de l'Hist. de France*, t. III, p. 317; Robert du Mont, *l. c.*, t. XIII, p. 285, 305, 313; *Rôles de l'Échiquier de Normandie*, publiés par M. Petries, conservateur des Archives de la Tour de Londres, année 1184.)

[7] Le château de Carcassonne est de 1125 environ; mais il fut remanié et complété par saint Louis, qui construisit notamment l'énorme tour désignée sous le nom de *Barbacane* (voir ci-dessous, p. 372, n. 1), ainsi que les rampes qui commandaient les bords de l'Aude et le pont. (Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. I, p. 345, 352 et 361, note 1.)

[8] On trouvera les plans de ces deux ouvrages dans Caumont, *l. c.*, pl. LXXIV et LXXV, fig. 2. Le célèbre château de Rochester aurait été commencé dans les dernières années du XI[e] siècle.

[9] Le plan et l'élévation ont été donnés par Caumont, *l. c.*, pl. LXXIV, fig. 5 et 6. Le château de Douvres a été construit sous le règne de Henri II, vers 1160.

[10] Sur les châteaux de l'Alsace, consulter Ramé (*Notes sur quelques châteaux de l'Alsace*,

doc, affectent à peu près les mêmes caractères et laissent deviner dans leurs ascendants les châteaux représentés sur la tapisserie de Bayeux.

Parmi ces édifices[1], je me bornerai à décrire le château d'Arques, reconstruit en 1124 par Henri Ier[2], le plus habile ingénieur de cette époque[3]. Il représente un type excellent des ouvrages militaires éle-

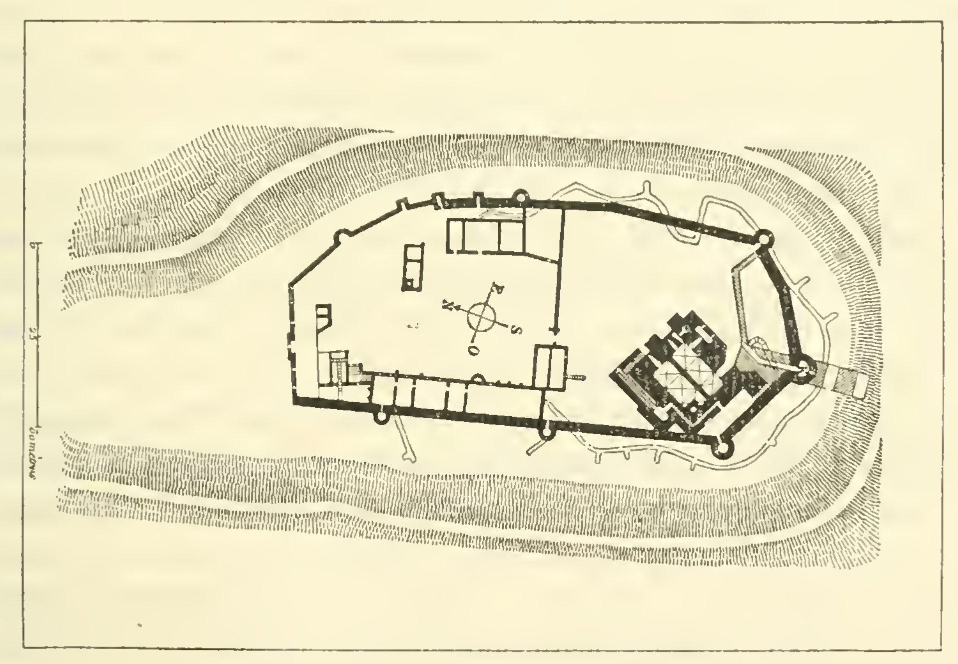


Fig. 8. — Plan du château d'Arques, d'après Viollet-le-Duc.
Échelle uniforme des plans : 0m,001 pour 2 mètres.

vés dans la première moitié du XIIe siècle. Au surplus, il était voisin des Andelys, occupait dans le principe une surface comparable à la forteresse de Richard Cœur de Lion et s'étendait sur un terrain dont la configuration rappelle celle de la roche Gaillard.

Le château d'Arques (fig. 8), en ne tenant pas compte des modifications ou des restaurations entreprises au XVe et au XVIe siècle, était

Paris, 1855) et Krieg (Notes insérées dans le *Bulletin monumental*, vol. IX de la première série, p. 246 et suiv.).

[1] On trouvera une liste des châteaux antérieurs au XIIIe siècle dans Viollet-le-Duc (*Dict.*, art. : *Architect. mil.*, *Donjon*, *Château*, *Hourd*, *Mâchicoulis*) et dans l'ouvrage du colonel Delair déjà cité.

[2] Voir ci-dessus, p. 336, n. 1.

[3] Benoit de Saint-Maur, *l. c.*, p. 384.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dominé par son donjon carré, donjon d'aspect redoutable, aux angles renforcés, et qu'il eût été difficile de réduire s'il eût été précédé d'un *obstacle* sérieux et s'il n'eût présenté aux deux saillants intérieurs des *angles morts* et des *secteurs privés de projectiles* tellement ouverts, si mal battus, que des mineurs l'attaquant suivant une des capitales eussent gagné sans pertes sérieuses le pied de la muraille. Des chicanes ingénieuses, des pièges multiples, eussent peut-être arrêté l'élan d'une troupe mal commandée ou peu aguerrie. Mais les chicanes ou les pièges sont des pis-aller, des aveux d'impuissance, plus nuisibles à l'assiégé qu'à l'assiégeant.

Le mur d'enceinte donne lieu à des critiques encore plus sérieuses (fig. 8, 10, 12). Bien qu'il fût d'un abord difficile, bâti sur la crête d'une escarpe élevée et précédé sur la contrescarpe d'une sorte de chemin couvert garni, sans doute, de palissades, il se prêtait mal à une longue résistance. Au surplus, le tracé est mou, sans flancs défensifs; le profil est faible et ne comporte l'appui d'aucun couvert. Que l'assaillant se fût rendu maître du fossé, et il eût trouvé dans l'angle mort, le long du mur d'enceinte, une zone de refuge pour y préparer le logement des sapeurs et y installer ses béliers. Il existait bien quelques tours; mais leur épaisseur insuffisante, leur faible saillie, leur petit diamètre et, d'autre part, la portée restreinte des armes de jet et la pénétration médiocre des projectiles ne leur permettaient pas de prendre une part effective à la défense. Du reste, comme organe de flanquement le rôle des tours, à cette époque, était nul et plutôt décoratif et traditionnel. Aussi bien, dans certains pays, sur les bords du Rhin et dans les Vosges, par exemple, les avait-on supprimées et ne revinrent-elles en usage qu'au XIIIe siècle[1]. C'est qu'en vérité l'art militaire

[1] Ce n'est pas sans raison que les Allemands avaient supprimé les tours, nuisibles plutôt qu'utiles quand elles ne sont pas très puissantes. La tour n'est un ouvrage de flanquement sérieux que lorsqu'elle est saillante et carrée, mais, en ce cas, il est difficile de supprimer l'angle mort répondant au front. Les ingénieurs de l'antique Orient avaient résolu le problème soit au moyen d'un tracé à crémaillère extrêmement ingénieux (voir ci-dessous, p. 349, n. 1, et p. 354, n. 5', 6), soit en combinant un tracé circulaire avec des tours rondes

sommeillait en Occident et que, malgré de grands efforts et les progrès attestés par quelques ouvrages encore debout, les ingénieurs formés en Europe ne s'entendaient guère mieux à fortifier une position qu'à prendre une place. Dans les deux cas, je citerai des arguments décisifs et des preuves manifestes. Il en résultait que les châteaux étaient pris, repris, rasés et rebâtis, témoignage de l'infériorité de leurs moyens de résistance et de leur grande simplicité.

On atteint sans conteste au milieu du XIIe siècle. Entre 1150 et 1220, les renseignements directs sont moins nombreux. Ils suffisent pourtant à déterminer l'état de l'art militaire et les tendances nouvelles. Si la majorité des châteaux ne se distinguent pas des ouvrages antérieurs[1], quelques ingénieurs se préoccupent des secteurs privés de projectiles; ils cherchent à les supprimer autour des donjons, et, pour y parvenir, ils substituent des arcs de cercle aux éléments rectilignes du tracé. La révolution s'annonce encore bien timide dans les châteaux d'Étampes[2] et de Provins[3]; elle s'accuse mieux dans les donjons de la Roche-Guyon[4] et d'Issoudun[5], postérieurs de quelques

et avec des talus de pied où ricochaient les projectiles de la défense abandonnés à la pesanteur (fig. 9, 11, 13, 14, 15). C'est à ce dernier procédé que recoururent Philippe d'Alsace (voir ci-dessous, p. 381) et Richard (voir ci-dessus, p. 333, 334). Mais, comme il n'était guère efficace dans le cas d'un saillant prononcé, Richard laissa suivant la capitale de l'ouvrage triangulaire un angle mort et un secteur privé de projectiles où se logèrent les troupes de Philippe Auguste (voir ci-dessus, p. 328, 330, n. 2, p. 331, 332, 334, et ci-dessous, p. 349, n. 1, et p. 375, ainsi que les fig. 2 et 5).

[1] Le donjon de Pons, par exemple, qui, après avoir été pris et détruit par Richard en 1179 (R. du Mont, *l. c.*, t. XIII, p. 322), fut reconstruit postérieurement à cette date. Il représente, par conséquent, un type authentique des édifices militaires de la fin du XIIe siècle.

[2] Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. III, p. 51 à 58, et colonel Delair, *l. c.*, p. 416, 417, fig. 129. Ce donjon remonterait à l'année 1180. Il est, en tout cas, postérieur à 1150 et antérieur à 1200. C'est le plus ancien entre tous les ouvrages que l'on puisse citer où l'on devine un effort pour supprimer les secteurs privés de projectile qui se rencontrent devant les saillants. Le colonel Delair, d'accord avec Viollet-le-Duc, fixe entre 1175 et 1200 le commencement de cette évolution. (Delair, *l. c.*, p. 408, 409; Viollet-le-Duc, *l. c.*, et t. V, p. 50, 51.)

[3] Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. III, p. 64 à 69, et colonel Delair, *l. c.*, p. 416, 417, et fig. 128.

[4] Viollet-le-Duc, *ibid.*, p. 58 à 64, et t. V, p. 80 à 82.

[5] Le donjon d'Issoudun est postérieur au château Gaillard. Il n'y a pas doute à son sujet. A mon avis, il en est de même du donjon de

années au château Gaillard, et elle est résolue d'une manière théorique dans le château des comtes de Flandre, construit en 1180[1]. Mais aucun de ces ouvrages ne se rapproche, même de très loin, de la perfection poliorcétique des œuvres de Richard. En vérité, ce n'est que vers 1225, c'est-à-dire vingt-cinq ans environ après la mort du monarque anglo-normand, que s'ouvre la belle période de l'architecture militaire. Sous l'influence de Philippe Auguste, les principes nouveaux se propagent dans le domaine royal; saint Louis et son fils, Philippe le Bel[2], aident à leur diffusion, et encore à Montargis, à Coucy, à Rouen, à Carcassonne[3], les perfectionnements introduits au château Gaillard ne sont pas tous adoptés[4]. La lutte soutenue par la tradition ou la routine se devine; si les progrès sont continus, ils sont aussi très lents.

On aboutirait à la même conclusion par des voies diverses; mais, parmi les faits que l'on pourrait invoquer à l'appui, il en est un dont la portée semble décisive. Quand on étudie les épisodes du siège supporté par le château Gaillard peu d'années après sa construction, on observe que la garnison se borne à la défense directe des points attaqués et ne tire aucun parti des ressources si multiples et si efficaces que présentait la citadelle. Il est manifeste qu'à cette époque la fortification des Andelys était d'un type tellement inusité que ni le commandant ni ses officiers n'étaient initiés aux secrets de sa force. On jugera, par contraste, du bien-fondé de cette appréciation. En 1449, deux siècles et demi plus tard, quand Charles VII mit le siège devant

la Roche-Guyon. En tout cas, ce dernier ne remonterait pas au delà des dernières années du XIIe siècle (colonel Delair, *l. c.*, p. 451, 457, et fig. 143; Caumont, *Arch. mil.*, p. 489; Viollet-le-Duc, *Essai sur l'arch. milit. au moyen âge*, p. 105).

[1] Ce château n'a été cité, ni, du reste, connu, par aucun des historiens de la poliorcétique. J'ai pu l'étudier sur place et lui ai consacré une notice spéciale, ci-après, p. 379 et suiv.

[2] Voir ci-dessus, p. 331, n. 1, et ci-dessous, p. 372, n. 2.

[3] Voir ci-dessus, p. 331, n. 1.

[4] Les flanquements et les commandements sont moins étudiés au château de Coucy qu'au château Gaillard. En outre, il n'existe pas à Coucy de mâchicoulis construits (voir ci-dessus, p. 331, n. 1).

le château Gaillard, les engins très perfectionnés et l'artillerie à feu dont il disposait ne lui furent d'aucun secours. Il dut recourir au blocus pour réduire la place, et la famine seule eut raison des défenseurs[1].

Ce premier exposé montre combien sont accusées les différences qui existent entre le château Gaillard et les constructions militaires antérieures ou contemporaines, et permet de définir le sens et la portée de la révolution que caractérise cet édifice. Dans la période qui commence au xe siècle, pour expirer, suivant les régions, entre 1220 et 1260, la défense est égoïste et passive. Les tours débiles dont on garnit les murailles ne prétendent même plus à les flanquer. Les fortifications se gardent par leur masse et la difficulté d'accès. Dans le château Gaillard, au contraire, chaque partie par rapport à l'ensemble, chaque élément par rapport à chaque partie, prend un rôle actif dans la défense commune, s'y associe, prête un appui efficace et une aide réciproque à ses voisins. A cet effet, les tours et les courtines sont tracées et profilées avec la préoccupation de ne laisser aucun refuge aux troupes de l'attaque, de les cribler de projectiles sur toute la zone des approches, de rendre une tentative contre un point quelconque non seulement difficile, mais éminemment périlleuse. On y devine le souci de défendre par des coups directs un autre élément de la fortification, de flanquer d'une manière intégrale, suivant l'expression moderne du mot, et aussi de protéger ou de masquer les portes au dedans comme au dehors, de multiplier et de rapprocher les enceintes et de donner aux ouvrages intérieurs un commandement tel sur les ouvrages extérieurs, que chacun puisse jouer le rôle de *couvert* par rapport au précédent considéré comme *obstacle*[2]. Je signalerai encore l'ouvrage triangulaire disposé devant

[1] On trouvera le récit de ces deux sièges ci-dessous, p. 374 et suiv.

[2] On nomme *obstacle* tout organe de fortification, tel qu'un fossé, une palissade, un mur, difficile à franchir par lui-même et disposé dans le dessein de placer l'assaillant, pendant qu'il s'efforce de le passer, sous les projectiles directs et meurtriers de la défense. Le

le corps de place et le réduit elliptique sans analogues dans les forteresses construites en Occident avant le XIIIe siècle. Enfin les galeries en encorbellement et leurs mâchicoulis de pierre n'avaient jamais été

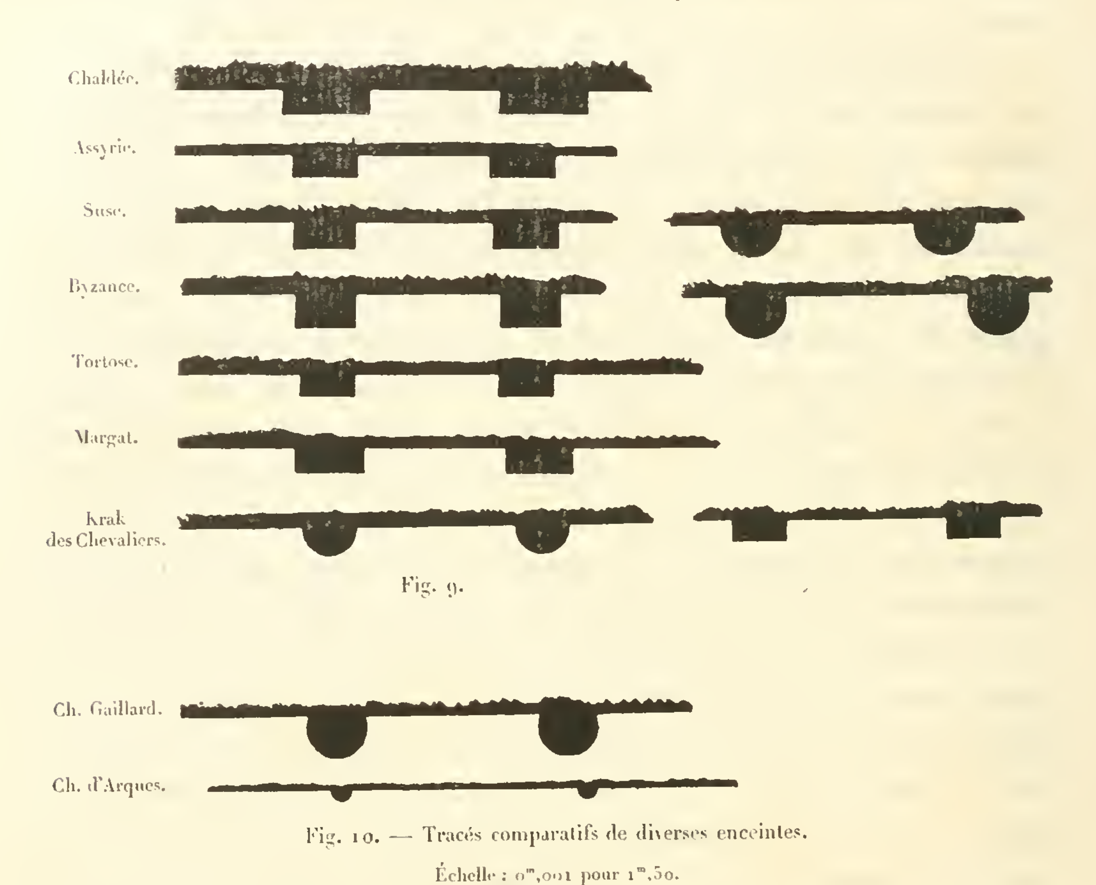


Fig. 9.

Fig. 10. — Tracés comparatifs de diverses enceintes.

Échelle : 0^m,001 pour 1^m,50.

employés. Une des premières fois aussi, on donnait au pied des murailles un talus très prononcé, combiné avec la hauteur et la saillie des mâchicoulis, en vue de battre chaque point des fossés ou de l'escarpe[1].

couvert est l'organe derrière ou sur lequel se tiennent les assaillis à l'abri des entreprises de l'attaque et d'où ils criblent de projectiles les troupes qui tentent de surmonter l'*obstacle*.

(1) Sur les mâchicoulis et les talus de pied, voir, ci-dessus, p. 330, n. 2, p. 331, n. 1, p. 332, n. 1 et 2, p. 338, n. 1, et ci-dessous, p. 381.

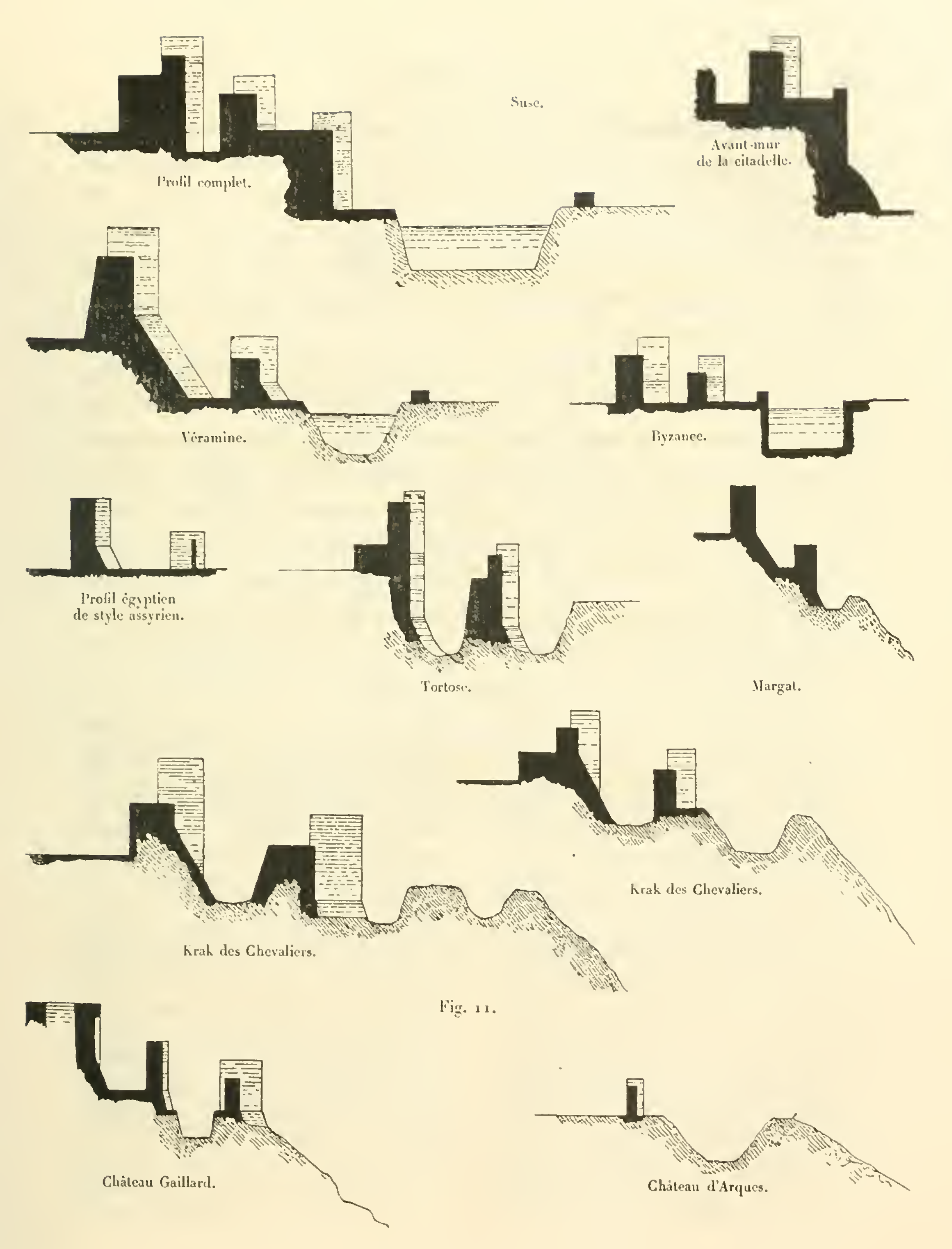


Fig. 12. — Profils comparatifs de diverses enceintes.
Échelle : 0m,001 pour 1m,50.

Ainsi, dans l'ensemble comme dans les détails, c'est l'introduction de l'analyse géométrique et mécanique des formes, c'est l'adjonction de l'intelligence à la résistance par la masse, c'est la substitution de la solidarité à l'égoïsme, de l'offensive ou de la riposte à la défense inerte, de la clarté et la simplicité des organes à la multiplicité des chicanes, à l'encombrement des pièges. Une âme énergique donne la vie à un corps puissant.

Cette conclusion ne m'est pas de tous points personnelle. Krieg, Ramé, Caumont, Viollet-le-Duc et, en dernier lieu, le colonel Delair ont constaté la direction nouvelle où entra la poliorcétique européenne dans le second quart du XIIIe siècle et sont d'accord sur la nature, le sens et la portée des perfectionnements introduits[1]. Mais ils ne sont pas remontés au principe de cette révolution. Tour à tour, ils ont mis en cause l'influence de Byzance et les croisades, l'étude de Végèce, la pratique de la guerre de siège. Faute de documents, on sent qu'ils hésitent et, en vérité, la question est restée sans réponse[2].

Je ne nie pas l'influence heureuse de Végèce[3] dans le domaine mi-

[1] J'ai dit plus haut (p. 339, n. 2) que les archéologues, d'accord avec les ingénieurs militaires, placent entre 1175 et 1200 l'époque où les constructeurs européens, pour la première fois, montrent le souci de supprimer les *secteurs privés de projectiles*. Mais ils assignent à la fin de la première moitié du XIIIe siècle l'épanouissement des méthodes nouvelles. (Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. V, p. 252 à 255; Krieg, *l. c.*; Ramé, *l. c.*; Viollet-le-Duc, *Dict.*, art.: *Archit. milit.*, *Château*, *Donjon*, *Hourd*, *Mâchicoulis*, *etc.*, et notamment t. I, p. 341; t. III, p. 89; t. V, p. 50, 51; colonel Delair, *l. c.*, p. 408, 409, 416, 435, 449, 450, 455, 457.)

[2] Caumont prétend que la révolution poliorcétique commença seulement après le retour de Richard Cœur de Lion (*l. c.*, p. 256) et il l'attribue au besoin d'innover surexcité par les voyages en Orient. Krieg constate un changement complet, radical, dans la fortification allemande vers 1225. Ce changement se traduit par l'adoption de la double enceinte, par la disposition savante des entrées, par la préférence accordée aux donjons circulaires désignés par un mot de forme arabe, *barbacane* (voir ci-dessous, p. 369, n. 3, et p. 372, n. 2), et par la substitution des échauguettes et des mâchicoulis de pierre aux anciens hourds en charpente, et il attribue cette quadruple modification à l'influence des forteresses byzantines visitées par les Croisés. Viollet-le-Duc se pose simplement la question. Le colonel Delair, professeur à l'École supérieure de guerre, et dont l'avis en pareille matière fait autorité, se prononce en faveur de l'action éducatrice des croisades, sans préciser davantage. (Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. III, p. 89; colonel Delair, *l. c.*, p. 447 à 451.)

[3] En Angleterre, en France, prétendent les chroniqueurs, Végèce fut étudié durant le

litaire; seulement j'observerai d'abord que l'auteur, dans sa poliorcétique, donne un tableau de l'art usuel à son époque en Occident[1] et

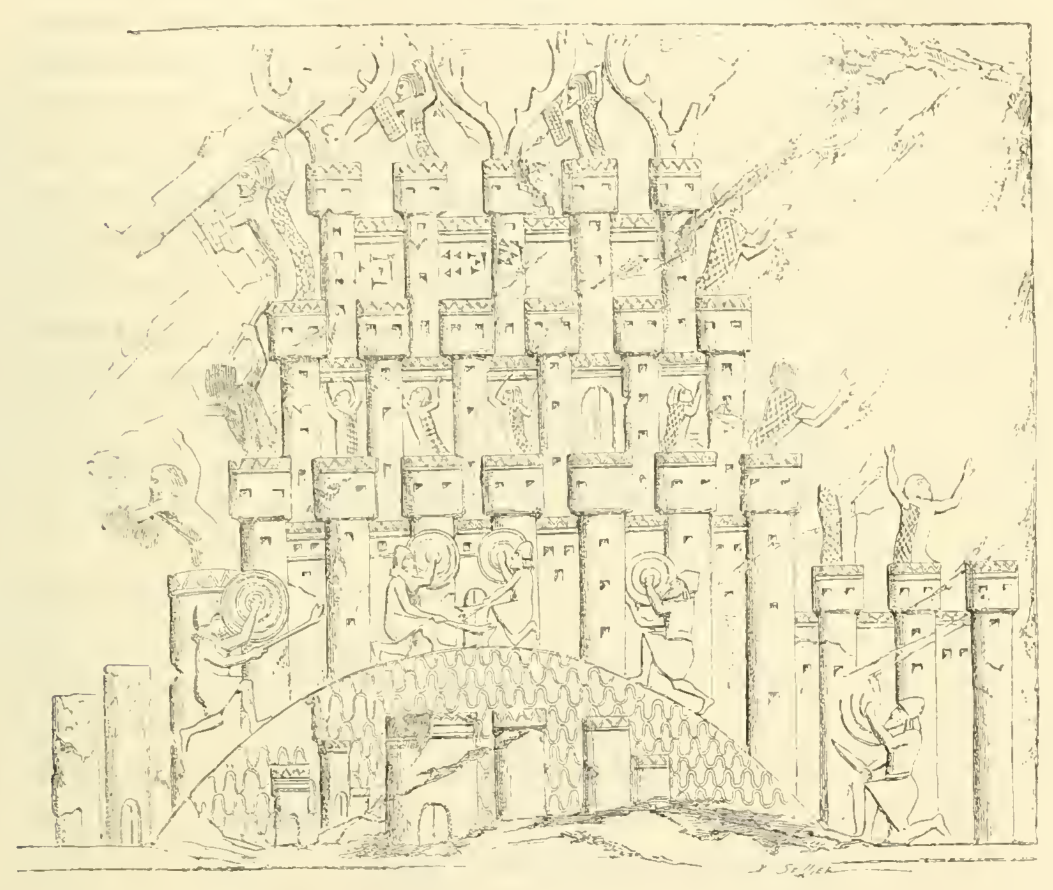


Fig. 13. — Château assyrien. Enceintes multiples précédées d'un ouvrage avancé.

que le château Gaillard, sur les points essentiels, se distingue d'une forteresse romaine[2]. Puis, Végèce était connu et commenté avant xie et le xiie siècle. Au xiiie siècle, il fut traduit par Jean de Mun sous le titre significatif : *L'art de la chevalerie*. Enfin il inspira directement le rédacteur de la partie militaire du code aragonais, *Siete partidas*, promulgué en 1260 par Alphonse XII. (Boutaric, *Instit. milit.*, p. 297; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 89, note 1.)

(1) Végèce vivait à Rome sous Valentinien II entre 375 et 392.

(2) Il suffit de comparer les parties les plus anciennes de l'enceinte de Langres et même de celle de Carcassonne, construite par les Visigoths, sous l'influence persistante et d'après les principes des ingénieurs romains. (Viollet-le-Duc, *Dict. d'archit. mil.*, p. 327 à 337.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

le règne de Richard Cœur de Lion[1], et pourtant les ouvrages militaires construits au XII[e] siècle sous son influence présumée ne contiennent aucun germe des dispositions savantes et caractéristiques adoptées aux Andelys. En outre, il serait curieux qu'un simple texte eût produit sur ses lecteurs une impression assez vive, assez nette et porté chez eux une conviction assez profonde pour les enhardir jusqu'à expérimenter une poliorcétique toute nouvelle et risquer un désastre. Je pense donc qu'il faut écarter les écrits de Végèce des sources où s'inspira le monarque anglo-normand. Il n'est pas à supposer non plus qu'il s'agisse d'un progrès dû à la pratique européenne de la guerre de siège. Les exemples, les textes, les raisons tirés de leur étude comparative s'y opposant, je me suis expliqué à ce sujet. Il y a là un facteur nouveau, étranger et puissant, qui s'introduisit d'une manière brutale, et ce facteur, à mon avis, il faut le chercher en Syrie et en Palestine.

Vers l'époque où Richard Cœur de Lion inaugurait une fortification basée sur l'étude géométrique et mécanique du tracé et du profil, les architectes occidentaux substituaient aux voûtes concrètes de la période précédente un système articulé et actif de voûtes constituées par une ossature puissante et des remplissages légers. En outre, ils remplaçaient les murailles continues, dont la résistance était passive, par des contreforts opposés directement aux résultantes des poussées, et diminuaient l'intensité des forces destructives en abandonnant les pleins cintres en faveur des arcs surhaussés.

Or, il est un fait remarquable, sur lequel j'ai maintes fois attiré l'attention quand je me suis occupé des monuments voûtés de la Perse antique et des fortifications de l'Acropole de Suse : ce sont les Chaldéo-Susiens et les Perses leurs élèves qui, les premiers dans les temps antiques, paraissent s'être préoccupés des formes usitées dans les constructions de tout ordre au point de vue des forces destructives

[1] Voir ci-dessus, p. 344, n. 3.

qu'elles engendrent ou des résistances qu'elles développent. Ce sont eux également qui, appliquant cette analyse pratique au cas des voûtes et des places de guerre, découvrirent des conditions de stabilité et de durée nouvelles dans les dispositions intimes des maçon-



Fig. 14. — Château assyrien
sur talus propre à faire ricocher les projectiles.

neries et dans leurs formes extérieures. Ils parvinrent ainsi à créer ou à déterminer les caractères qui deviendront ceux des monuments voûtés du moyen âge, à résoudre le difficile problème du flanquement

intégral et à donner pour les ouvrages fortifiés un type fort analogue à celui du château Gaillard[1].

Le parallélisme singulier entre l'esprit dans lequel s'opérèrent en Occident les progrès de l'architecture militaire et de l'architecture civile, ainsi que la rénovation de ces deux arts suivant des méthodes identiques aux méthodes chaldéo-perses — si on s'en tient aux principes — créent déjà une présomption puissante en faveur de l'influence qu'eut l'Orient iranien sur la poliorcétique européenne au XIIIe siècle. Cette présomption se changera en quasi-certitude quand, d'une part, on aura constaté que, de la Perse achéménide, la civilisation se transmit à la Perse parthique, puis à la Perse sassanide dont la puissance politique et civilisatrice fut considérable; que, durant près de douze siècles, l'influence des arts et des industries propres à l'Iran s'exerça directe, persistante et victorieuse sur les rivages orientaux de la Méditerranée et s'y prolongea longtemps après la conquête arabe[2]; enfin que les travaux de défense des Andelys furent commencés par Richard Cœur de Lion, à son retour de Terre-Sainte, après avoir visité et habité les châteaux que l'on y avait construits[3]; et, d'autre part, quand on aura vérifié combien étroite est la parenté entre les ouvrages militaires élevés dans les pays où s'étendit l'action de la Perse et combien le château Gaillard, si différent des fortifications européennes antérieures, ressemble aux ouvrages procédant des écoles iraniennes.

Je me référerai d'abord à l'Acropole de Suse[4]. Ici tout est immense

[1] Dieulafoy, *Art antique de la Perse*, t. V, conclusion, et *Acropole de Suse, Fortification*, p. 117.

[2] On trouvera des preuves décisives de cette influence considérable, prépondérante, dans le chapitre de l'*Acropole de Suse* cité à la note précédente, puis dans le chapitre IX, p. 263 (faïences et terres cuites) et, surtout, dans les tomes IV et V de l'*Art antique de la Perse*, consacrés l'un aux monuments voûtés et à leur histoire et le dernier aux Parthes et aux Sassanides. Encore n'ai-je pu traiter qu'accessoirement, dans ces ouvrages, de la propagation de certaines industries perses réputées longtemps byzantines ou arabes, telles que le tissage des tapis, la broderie sur tissus ou *peinture* à l'aiguille, la faïence, la mosaïque, l'orfèvrerie, la damasquinure, la fabrication de l'acier et des armes blanches. (Voir ci-dessous, p. 369, n. 1.)

[3] Voir ci-dessous, p. 362, n. 3, les détails relatifs au château de Margat.

[4] Dieulafoy, *Acrop. de Suse*, *l. c.*, et pl. hors texte.

et hors de proportion avec le château Gaillard. Mais, si on fait abstraction des surfaces et si on ne s'inquiète que des principes, ce qui frappe d'abord, c'est l'importance des flanquements et des commandements,

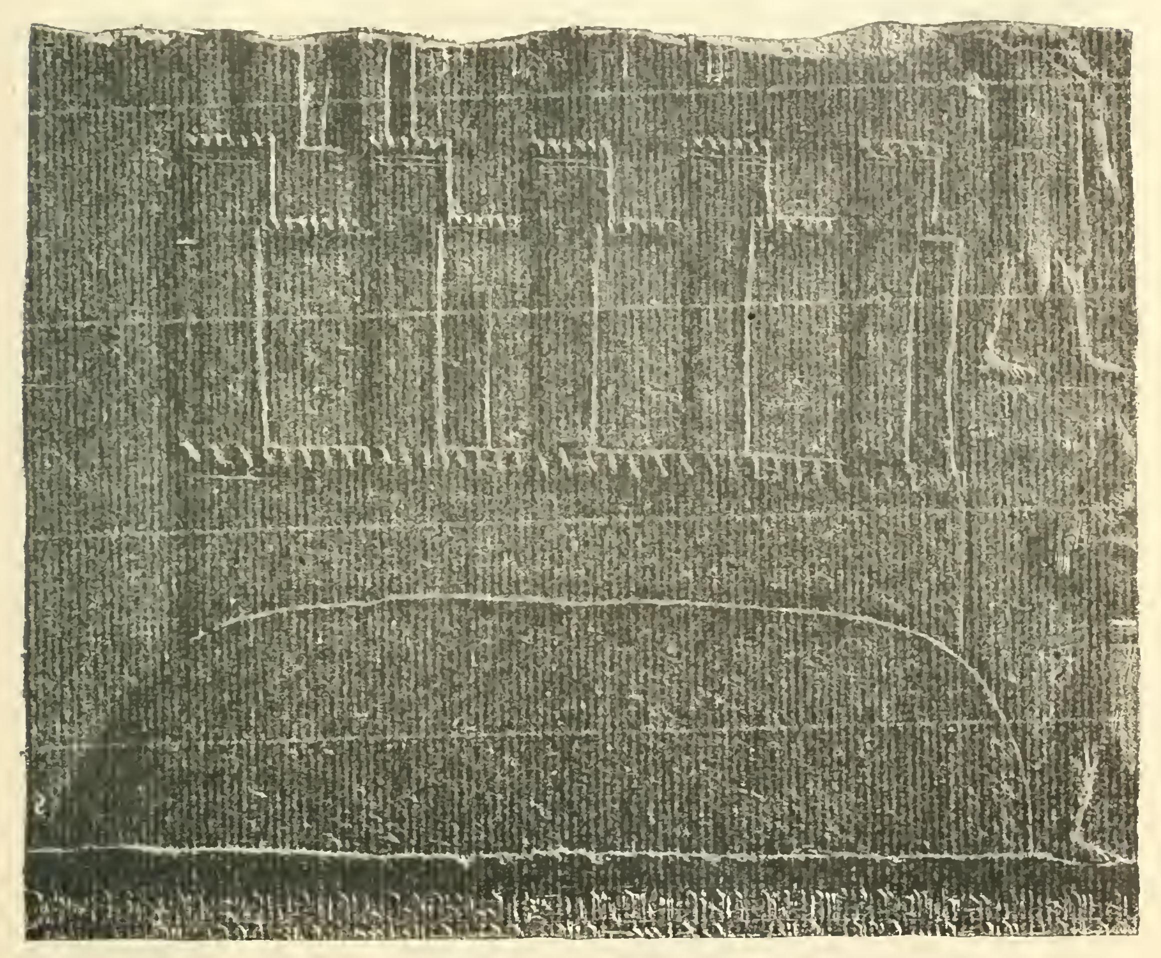


Fig. 15. — Château assyrien avec donjon joignant la seconde enceinte.

c'est la multiplicité, le parallélisme et le rapprochement des enceintes (fig. 12), c'est le soin minutieux que l'on a pris dans chacune de supprimer les *angles morts* et les *secteurs privés de projectiles*[1], et de

[1] Ils y arrivaient soit en évitant d'en créer, c'est dans ce but qu'ils inaugurèrent les tracés circulaires et les tours rondes combinés avec les talus de pied, soit en les détruisant au moyen de crémaillères flanquées de tours puissantes. (Voir ci-dessus, p. 338, n. 1, p. 354, n. 5, 6, et sur

transformer, le cas échéant, chaque ligne de *couvert* en une ligne d'*obstacle* défendue elle-même par un *obstacle* plus intérieur. On n'est pas moins surpris du parti habile que les ingénieurs de Darius ou de Xerxès avaient tiré du tracé et du profil pour déjouer les surprises, éviter les escalades, détruire les béliers et les hélépoles de l'assiégeant, rendre impossibles les travaux de mine ou de sape, préparer les sorties et les retours offensifs. Dans chaque cas, la résistance propre du mur attaqué est un facteur, mais un facteur seulement, car pour escalader ou ruiner ce mur il faut s'en approcher et, jusqu'à son pied, l'assaillant est à la merci des armes de jet et doit être frappé. On remarquera certainement aussi le donjon et surtout la citadelle circulaire avec ses tours rondes placée sur un soubassement particulier et entourée d'enceintes spéciales, ouvrages inaccessibles, imprenables, alors que seuls ils auraient survécu.

Maintenant si de l'Acropole on rapproche les bas-reliefs nombreux où sont représentés en plan et en élévation des châteaux chaldéens, assyriens ou susiens (fig. 13 à 17)[1], on sent encore mieux les liens de famille qui relient ces illustres aïeux au descendant transporté par Richard Cœur de Lion sur les rives de la Seine. A cela près qu'ils reposaient sur une butte artificielle, de forme régulière, au lieu de s'asseoir sur un escarpement naturel, ils présentent en effet dans leur ensemble et leurs détails le modèle des parties caractéristiques de la forteresse élevée sur la roche Gaillard. On y retrouve l'ouvrage isolé devant le point où s'établit le contact avec le terrain des approches (fig. 13), puis aussi les multiples enceintes (fig. 13 à 17), les tracés circulaires (fig. 16), les donjons (fig. 15), les lignes d'obstacle et de couvert se succédant, s'appuyant et se commandant d'une manière identique, le fossé intérieur (fig. 12), la même condensation des

les crémaillères, d'où les bastions tirent leur origine, Dieulafoy, *Acrop. de Suse*, p. 132, 201, 202.)

[1] On en trouvera quelques autres représentations dans l'*Acropole de Suse*, aux pages 141, 145, 149, 150, 153, 154, 155, 157, 160, 164, 166, 167, 170, 173, 187, 195, 196, 197, 212, 222, 229, 231, 233, 239, 241, 242, 245, 247, 259.

moyens de défense, les mêmes défilement et chevauchement des portes, les mêmes procédés de flanquement des courtines par des tours puissantes (fig. 9, 11, 13 à 17) et l'application, en un mot, de ce principe que tout ouvrage ou portion d'ouvrage qui se défend doit être défendu.

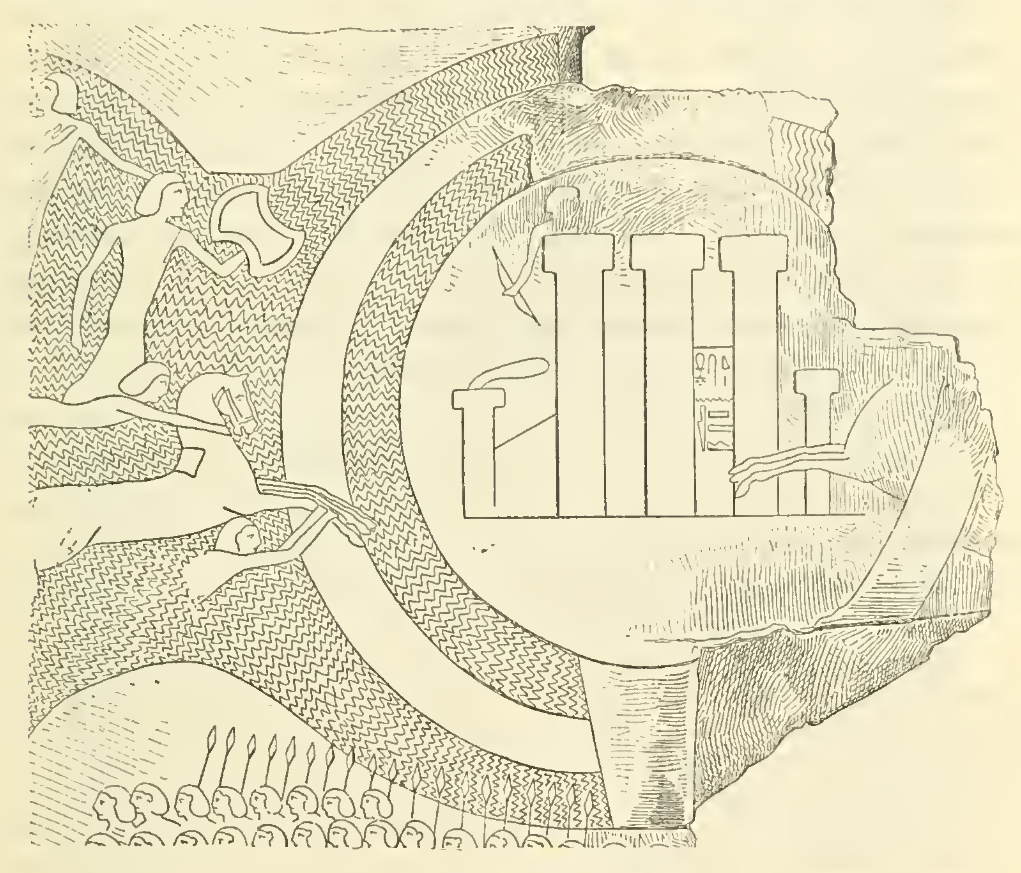


Fig. 16. — Plan d'un château assyrien.

Et, si de l'ensemble on passe aux détails, il n'est pas jusqu'au modèle si caractéristique de l'enceinte elliptique avec ses tours rondes multiples et ses talus propres à faire ricocher les projectiles, jusqu'aux galeries en encorbellement liées à l'existence des cours de mâchicoulis maçonnés innovés en Europe au château Gaillard (fig. 2, 3, 6, 7, 10, 12)[1], que

[1] Voir ci-dessus, p. 330 à 333.

les ingénieurs chaldéo-perses n'aient inventés et employés avec une sagacité admirable (fig. 9, 11, 13 à 17)[1]. Il n'est pas jusqu'aux mosaïques formées par l'alternance des assises claires et brunes de la forteresse normande qui ne fassent souvenir de l'empire des Grands Rois.

La Perse, qui s'était courbée sous la trombe macédonienne, se relève avec les Parthes et les Sassanides. Mais elle est à peine reconstituée qu'elle doit repousser les assauts de Rome, puis de Byzance. Ses ingénieurs, héritiers de traditions toujours vivaces, couvrent les frontières d'une ligne de forteresses où vient se briser l'effort des ennemis[2]. Bientôt les rôles changent. L'Occident jusqu'ici victorieux se sent menacé par un reflux de l'Orient. Il n'est pas de villes qui tiennent devant les ingénieurs des Chapour et des Kosroès. Leur seule ressource est d'acheter, à prix d'or, la retraite des assiégeants[3].

Alors grandit à ce point la terreur du nom perse[4], que les empereurs, après chaque succès, s'évertuent à renforcer la digue opposée à l'inondation. Dans ce dessein, ils reconstruisent les enceintes jugées trop débiles et, de ce nombre, celles de Constantinople, de Nicée[5], de Nisibe[6], de Carrare, de Callinique, de Batneuse[7], de Dara[8]; ils ren-

[1] Comme au moyen âge en Europe, les premiers ingénieurs militaires de la Chaldée recoururent à des hourds en bois, qui *restèrent toujours en usage en Orient*. Dans la suite, ils construisirent en encorbellement l'étage supérieur des murailles et des tours et y disposèrent des mâchicoulis maçonnés. Là, non plus, ce n'est pas le manque de bois qui fit adopter ce mode de défense. (Dieul., *Acrop. de Suse*, p. 166, 167, 198, 209, 210, 214, 215, 221 à 223. Sur les talus de pied, *ibid.*, p. 170, 227.)

[2] Voir ci-dessous, Hatra, p. 356, n. 10.

[3] Ammien Marcellin, XVIII, 10; XIX, 2, 5 à 8; XX, 6, 7, XXV; Procope, *Guerre de Perse*, II, 5 à 8, 18, 21, 26, 27.

[4] Ammien Marcellin, XVIII, 3, 4, 6, 7, 8, 10; XX, 6; XXXIII, 1.

[5] Nicée. — Les fortifications sont de la même époque et du même type que les précédentes. Je signalerai la disposition des portes. La baie de la première enceinte est comprise entre deux tours puissantes et enfilée par une tour de la seconde enceinte. Toutes les portes des forteresses chaldéennes, assyriennes (fig. 13) ou perses sont tracées d'après le même principe. (Dieul., *Acr. de Suse*, p. 232 à 442.)

[6] Sur Nisibe, Ammien Marcellin, XXV, 9; Procope, *Guerre de Perse*, II, 18.

[7] Sur ces trois forteresses, Procope, *Guerre de Perse*, II, 21; *Les édifices*, II, 7.

[8] La ville de Dara avait été fortifiée en 503 par Anastase. Mais ses ouvrages, jugés insuffisants, furent démolis et refaits par Justinien (Procope, *Guerre de Perse*, I, 10; II, 3; *Les édif.*, II, 1 à 4; plans et élévation de l'état actuel de la place, Texier, *Archit. byzantine*, p. 56

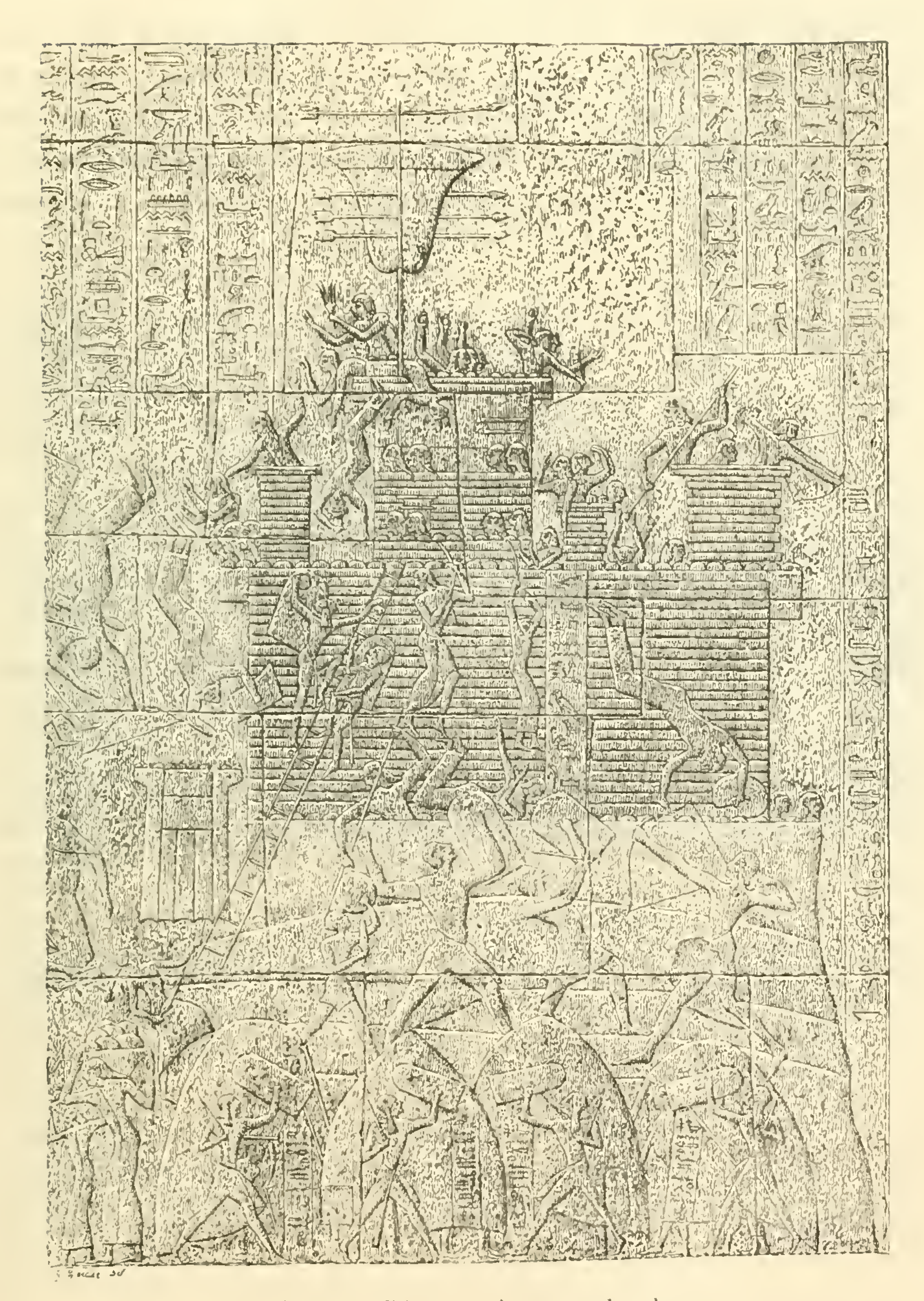


Fig. 17. — Château assyrien avec ses hourds.

IMPRIMERIE NATIONALE.

forcent les défenses d'Antioche[1], d'Édesse[2], d'Amide[3]; ils multiplient les places de guerre[4] et adoptent pour les ouvrages nouveaux les dispositions traditionnelles en Perse, dont l'expérience des sièges leur montre chaque jour la supériorité. Constantinople[5], Salonique[6], Nicée, Dara, Édesse[7], dont les fortifications remontent à Théodose ou à Justinien, attestent hautement cette filiation.

et 57). L'enceinte, qui est du type double devenu classique sous le nom de type byzantin, et dont les tours sont puissantes et rapprochées est un décalque de l'enceinte de Suse (fig. 9 et 11; pour l'ensemble et les détails, Dieulafoy, *L'Acropole de Suse,* chap. IV, p. 122 et suiv., et chap. VII, p. 202). Les courtines et les tours sont également couronnées de un ou deux étages de casemates identiques à celles que j'ai signalées dans les forteresses de l'Assyrie et de la Perse. (Dieulafoy, *l. c.,* p. 210 à 223.)

[1] Sur Antioche, Procope, *Guerre de Perse,* II, 6, 8.

[2] L'enceinte est de l'époque de Justinien, 550 environ. Elle est caractérisée par la multiplicité et la force des tours autant que par les crémaillères et les bastions du tracé, dispositions imitées des forteresses perses et qui avaient pour but de flanquer les murailles. (Dieulafoy, *L'Acr. de Suse,* p. 132 à 138, 200 à 202.) Quant aux tours, elles ont 12 mètres sur leur front et 42 mètres d'axe en axe. A Suse, elles atteignent 12 m. 60 sur leur front et sont placées à 41 m. 20 d'axe en axe (fig. 9, et Dieulafoy, *l. c.,* p. 132). On remarque enfin à Édesse un donjon célèbre, la Tour des Perses (voir ci-dessous, p. 358, n. 4), dont on trouve également le modèle dans les forteresses assyriennes et perses. (Dieulafoy, *l. c.,* p. 226 à 232. Sur l'état antique d'Édesse, Procope, *Guerre de Perse,* I, 17; II, 12, 26, 27, 28; *Les édif.,* II, 7. Sur l'état moderne de la forteresse, Texier, *l. c.,* p. 202 à 204).

[3] Sur Amide, Ammien Marcellin, XVIII, 9, 10; XIX, 5 à 8; Procope, *Les édif.,* III, 2, 5.

[4] Ammien Marcellin, XVIII, 9, 10; XX, 7; XXV, 9; Procope, *Guerre de Perse,* I, 10, 13; *Les édif.,* II, 1, 2, 3, 4, 7, 9 et *passim;* III, 2; IV, 2.

[5] L'enceinte de Constantinople fut construite sous le règne de Théodose II le Jeune, vers 440. Elle comporte un fossé surmonté d'un parapet d'escarpe et deux cours de murailles casematées (fig. 11, 12). Le tracé présente des crémaillères, des bastions et des portes du type décrit plus haut (n. 2). J'ai établi, dans l'*Acropole de Suse* (p. 32, 281, 202) la dérivation de ces ouvrages et montré que les ingénieurs militaires de Byzance n'étaient que les élèves respectueux des ingénieurs militaires de la Perse antique. J'ajouterai que l'on trouve à Byzance des casemates voûtées et des mâchicoulis bâtis identiques à ceux que comportait la fortification perse. (Palais de Bélisaire à Constantinople, et Dieulafoy, *Acr. de Suse,* p. 127, 128, 210 à 223, fig. 60, 64, 65, 90, 95, 101, 109, 115, 116, 117, 125, 131.)

[6] Le front byzantin de Salonique, très intéressant à cause de ses crémaillères, a été relevé avant sa destruction par M. Choisy, qui a bien voulu m'autoriser à le reproduire. Le tracé du château des Sept-Tours m'a été communiqué également par M. Choisy. (Dieulafoy, *Acr. de Suse,* p. 201, fig. 98 et 99.)

[7] Sur ces trois villes, voir ci-dessus, p. 352, n. 5, 8, et p. 354, n. 2.

Quels sont, en effet, les caractères distinctifs de leurs enceintes, citées à juste titre comme des types classiques de l'architecture militaire byzantine?

Le profil est puissant et comporte, à défaut d'une escarpe rocheuse



Fig. 18. — Fort persan à Veramine.

naturelle, un fossé profond suivi d'un avant-mur et d'une muraille rapprochés, concentriques et tels que la seconde ligne a un commandement considérable sur la première enceinte flanquée de tours (fig. 9)[1].

Dominant les enceintes, apparaît le donjon, que sa hauteur et sa masse exceptionnelles destinent au rôle d'auxiliaire pendant les premières périodes du siège, et qui prendra le premier rang soit à la fin des opérations, soit en cas de surprise[2].

[1] Voir ci-dessus, p. 352, 354 et leurs notes. — [2] Voir ci-dessus, p. 354, n. 2.

Dans le tracé, on signale la multiplicité, la saillie et la force des tours (fig. 9, 11), les crémaillières, la disposition et le chevauchement des portes[1].

On remarque en outre, régnant au-dessus des tours et des murs, des étages de casemates voûtées que viennent compléter des bretèches maçonnées portant à leur base des mâchicoulis[2].

Mais il n'est pas *une seule de ces dispositions d'ensemble ou de détail* dont la Bible[3], les inscriptions cunéiformes, les textes classiques relatifs à Ecbatane[4], à Babylone[5], à Sardes[6], les bas-reliefs assyriens[7] et les ruines de l'Acropole de Suse[8] n'offrent la description parfaite ou le prototype exact[9]. J'ajouterai qu'il n'en est pas une non plus qui ne se soit perpétuée dans les forteresses perses des âges ultérieurs, telles que la muraille d'Hatra[10], la citadelle de Véramine (fig. 18) et celle de Sourmec, les défenses de Tolède, qui par leur âge et leur style se rattachent aux écoles iraniennes[11],

(1) Voir ci-dessus, p. 354, n. 5, 6.

(2) Voir ci-dessus, p. 354, n. 5.

(3) Il s'agit de forteresses du type chaldéo-assyrien le plus pur. (Dieulafoy, *Le roi David*, p. 170, 258, 270, 277, 288.)

(4) Hérodote, I, 98.

(5) J'ai réuni et discuté dans l'*Acropole de Suse* (p. 183 à 200) les inscriptions cunéiformes et les textes classiques relatifs aux enceintes de Babylone.

(6) « Alexandre monte à la citadelle de Sardes que les Perses avaient occupée. Il la trouve extrêmement forte et ceinte d'une *triple muraille* » (Arrien, I, 5). Comp. à la description d'Hérodote (I, 84), d'où il résulte qu'avant l'occupation des Perses l'enceinte ne comportait qu'une ligne de défense.

(7) Voir ci-dessus, fig. 13 à 17, et p. 350, n. 1.

(8) Dieulafoy, *L'Acrop. de Suse*, *Fortification*, p. 118 et suiv.

(9) Ainsi que je l'ai montré dans mon travail sur la fortification de Suse, ce ne sont pas seulement les dimensions relatives, mais les grandeurs absolues des éléments constitutifs de la forteresse byzantine qui furent empruntées à la fortification perse. Parfois, la forme byzantine dérivée offre mieux qu'une copie de l'original iranien : elle en est un décalque. (Dieulafoy, *L'Acrop. de Suse*, ch. IV, *Fortification*, p. 118 et suiv., et, notamment, p. 200 à 202.) Pour les dimensions des tours, voir ci-dessus, p. 354, n. 2, et fig. 11.

(10) La muraille d'Hatra est du type circulaire assyrio-perse avec tours rondes et fossé. Elle remonte au premier siècle avant notre ère et résista victorieusement à toutes les tentatives de Trajan. (Dieulafoy, *Art ant. de la Perse*, l. V, ch. II, p. 12.)

(11) Une double enceinte fermait la boucle du Tage occupée par Tolède. Il reste de nombreuses substructions des murailles et plusieurs portes restaurées ou refaites pendant l'occupation musulmane. Dans la construction de ces dernières entrent tous les types connus d'échauguettes, de bretèches et de mâchicoulis.

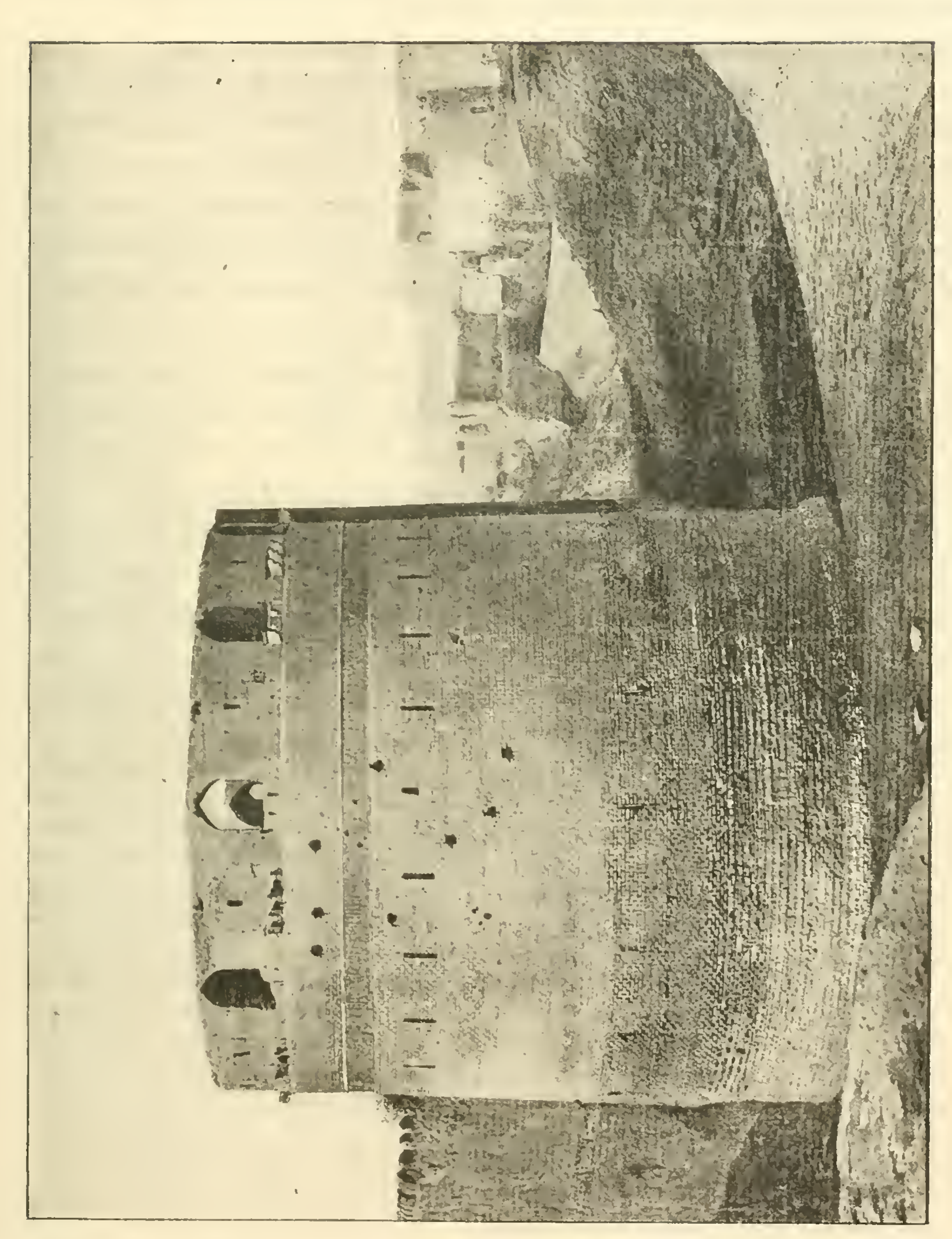


Fig. 19. — Tour du Talism à Bagdad.

ou le donjon de Bagdad, connu sous le nom de « Tour du Talism »[1] (fig. 19).

N'aurait-on que ces preuves archéologiques tirées de la comparaison directe des monuments, qu'elles suffiraient à établir l'origine perse de la poliorcétique byzantine et qu'elles montreraient l'importance du rôle que jouèrent les Parthes et les Sassanides et l'étendue des services qu'ils rendirent en propageant, avec les arts et les industries hérités de leurs aïeux, les principes scientifiques de l'architecture militaire.

Mais les monuments ne témoignent pas seuls de l'action si prolongée et si décisive de l'Iran. Certaines forteresses byzantines conservaient même dans leur nom un indice de leur origine. C'est ainsi que le donjon d'Édesse[3], le φρουρά, était appelé la « Tour des Perses »[4]. De leur côté, les historiens des guerres de l'Occident avec la Perse constatent que, dès une haute antiquité, les ingénieurs des Grands Rois furent tenus pour des maîtres dans leur art[5] et confirment qu'ils eurent sur l'évolution de la poliorcétique byzantine une influence

[1] Jane Dieulafoy, *La Perse, la Chaldée et la Susiane*, p. 52, 142, 143, 360, 569, 570. La ville de Véramine, jadis très prospère et aujourd'hui déchue, est située au sud-est et à trente kilomètres environ de Téhéran. Elle est le centre d'un territoire fertile et bien arrosé. Le château est entouré d'une ceinture de forts dont l'un fut envahi, dès le XIIIe siècle, par des constructions publiques. Ce fait montre, au moins, que le château est très ancien. En ce cas, on a le choix entre l'époque des Guisnevides et celle des Sassanides. Je n'oserai décider entre les deux, bien que les traditions et le mode de construction soient favorables à la dernière hypothèse. Sourmec se rencontre plus au sud, sur la route d'Ispahan. Son château, qui est une réplique de celui de Véramine, a beaucoup plus souffert. Enfin, la tour du *Talism* est le donjon d'un immense château beaucoup plus moderne que ces derniers, puisqu'il fut terminé en 1230, mais très intéressant par sa ressemblance avec celui de Coucy, construit à la même date, et par ses hourds posés, comme à Karak (fig. 20) ou à Coucy encore, sur des corbeaux de pierre engagés dans la maçonnerie. J'hésite à me prononcer sur la nature des matériaux qui entraient dans la construction de ces hourds depuis qu'en Espagne, dans les fortifications de Tarragone et d'Avila, remontant au XIIIe siècle et directement inspirées des fortifications élevées par les Musulmans (voir ci-dessous, p. 367, n. 1), j'ai trouvé des hourds dont les parois et la toiture étaient composées de dalles de pierre.

[2] Voir ci-dessus, p. 348, n. 2.

[3] Voir ci-dessus, p. 354, n. 2.

[4] Ducange, *C. P.*, *Christiana*, p. 124; *Banduri*, t. I, *Ant. const.*, liv. III, p. 56.

[5] Hérodote, siège de Sardes (I, 84), de Milet, des villes de l'Ionie et de l'Archipel (VI, 18, 32, 33), de Babylone (I, 118 à 191;

directe et prépondérante. Je citerai d'abord Philon et l'Anonyme de Byzance[1], puis Ammien Marcellin et Procope, qui, dans leurs ouvrages techniques ou dans les descriptions des fortifications de Bezabde[2], de Dara[3], d'Antioche[4], d'Édesse[5] ou d'Amide[6], décrivent l'état de l'architecture militaire avant et après les grandes guerres de siège. Les uns et les autres montrent ainsi que les progrès accomplis durant cette période par les ingénieurs byzantins ont consisté dans la transformation uniforme qu'accusent les places qui sont encore debout, c'est-à-dire dans la substitution à une clôture plus ou moins forte de ces lignes de défenses reproduites sur ces bas-reliefs assyriens, si bien décrites dans les textes antiques déjà cités et retrouvées à Suse, Hatra, Véramine et Sourmec.

Les Byzantins, qui, pour résister aux attaques des ingénieurs perses, s'étaient approprié les premiers leurs méthodes, furent suivis dans cette voie par tous les peuples de l'Orient. On sait par exemple que Mahomet, quand il voulut fortifier Médine, appela un officier persan, nommé Selmân[7], que le sultan de Damas remit à des Persans la construction et la garde du Hosn-el-Akrad, sur l'emplacement duquel s'éleva plus tard le célèbre Krak des Chevaliers[8], et qu'au temps

III, 158, 159), de Memphis (III, 13), bataille de Platée (IX, 65, 70), et ci-dessous, n. 1 à 6. On peut encore citer la prise de Jérusalem par les Perses en 614.

[1] On trouvera dans les chapitres de l'*Acrop. de Suse* relatifs à la fortification (p. 117 et suiv.) les citations de Philon et de l'Anonyme de Byzance avec les références aux textes, ainsi que certains passages d'historiens traitant du même sujet.

[2] Ammien Marcellin, XX, 7, 9.

[3] Procope, *Guerre de Perse*, II, 3; *Les édifices*, II, 1, 3; III, 5.

[4] *Guerre de Perse*, II, 6 à 8.

[5] *Guerre de Perse*, I, 17; II, 27; *Les édif.*, II, 7.

[6] Procope, *Les édif.*, III, 5. Ce texte est d'un grand intérêt. Il fournit l'état comparatif des défenses avant et après leur reconstruction par ordre de Justinien. En outre, il précise que ce furent l'industrie et la science des ingénieurs perses qui forcèrent à entreprendre ces immenses travaux. Enfin, ce même chapitre et les divers passages cités dans les notes 2, 3, 4, 5 ci-dessus, donnent des détails très précis sur le nom des diverses parties constitutives des forteresses du type nouveau, leurs dimensions relatives et leur rôle durant la défense.

[7] Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, t. III, p. 131 (éd. 1848).

[8] Aboulféda, *Ext. des Hist. arabes des Crois.*,



Fig. 20. — Tour de Karak, d'après une photographie inédite de M. Mauss.

des Croisades les ingénieurs militaires et les troupes de sapeurs et de mineurs au service des Musulmans étaient recrutés en Perse. Enfin, j'observerai que les enseignements par la tradition si fidèlement transmis en Orient s'appuyaient encore au XIIe siècle sur des exemples célèbres de forteresses anciennes. C'étaient Byzance, Édesse, Dara, Nicée[1], Antioche, Ascalon, dont les enceintes ou les châteaux remontaient à la période où triomphait l'école iranienne et qui perpétuaient sa doctrine et maintenaient sa suprématie.

Je ne m'étendrai pas davantage, n'ayant eu pour dessein que de montrer les caractères, la source et la continuité d'une tradition vivace en Orient à l'époque des premières croisades, et j'appellerai l'attention sur les places de guerre relevées ou construites en Syrie par les chefs chrétiens. A mon avis, elles sont les derniers et puissants maillons de la chaîne qui relie l'architecture militaire de la Perse ancienne à la fortification du château Gaillard et, d'une manière plus générale, à la poliorcétique européenne du XIIIe siècle[2].

publiés par M. Reinaud, p. 272. En vérité, Aboulféda emploie le mot de *Kurde* comme Ousama celui de *Khokhassanien* quand il parle de la race des ingénieurs militaires et de leurs soldats. Mais le Kurdistan et le Khokhassan faisaient partie intégrante de la Perse et n'eurent jamais d'autre civilisation que celle de la Perse.

La réputation des constructeurs iraniens a été si bien établie de tout temps dans les pays musulmans que, de nos jours encore et malgré le sentiment de haine qu'ils éprouvent à l'égard des chiites, les Turcs n'utilisent que des entrepreneurs et des maçons persans. Aussi bien, en Espagne (voir ci-dessus p. 356, n. 11, p. 358, n. 1, et ci-dessous, p. 367, n. 1), en Algérie, au Maroc, aux Indes, depuis l'hégire, c'est l'architecture persane qui s'est propagée en même temps que l'Islam.

[1] Voir ci-dessus, p. 352 à 355.

[2] M. Rey, qui a étudié les châteaux francs de la Syrie dans un excellent ouvrage que j'aurai l'occasion de citer souvent, émet l'avis que les Croisés s'inspirèrent des fortifications byzantines et arabes (p. 12 à 16). Sur le premier point, il est d'accord avec M. de Krieg (voir ci-dessus, p. 344, n. 2), puisque c'est à des emprunts faits à l'architecture militaire des Byzantins que ce dernier auteur attribue l'évolution de la poliorcétique européenne au XIIIe siècle. Mais, comme les ingénieurs byzantins étaient tributaires de la Perse (voir ci-dessus, p. 352 à 359), c'est encore à l'Iran que revient l'honneur de l'avoir inspirée. De mon côté, j'ai montré que l'action de Byzance fut considérable, mais je pense qu'elle s'exerça concurremment avec l'action directe de la Perse et dans le même sens. J'ajouterai que M. Rey reconnaît lui-même que la Perse ne fut pas étrangère à cette évolution, en annonçant que les Templiers suivirent de très près les tracés

IMPRIMERIE NATIONALE.

Parmi celles dont il reste des vestiges, les plus anciennes remontent à 1135[1]. Bien que la tradition des écoles qui avaient donné le château d'Arques y soit encore apparente, on sent, au tracé des enceintes, au flanquement efficace des courtines, qu'un esprit nouveau inspire les constructeurs. L'influence de l'architecture militaire héritée de la Perse est déjà manifeste. Comme au temps des empereurs de Byzance et des successeurs de Mahomet, elle s'est imposée par l'exemple, l'émulation, la nécessité et aussi par les ruines des forteresses antiques sur lesquelles s'appuient la plupart de ces ouvrages, souvent même par les parties des forteresses anciennes qui ont été restaurées et incorporées dans l'ensemble nouveau. En moins d'un quart de siècle, la rénovation est complète. C'est ainsi que, du Bordj Safita (fig. 23), des châteaux de Karak (fig. 20), de Banias[2], de Beaufort ou de Chekif et des sires de Saône, on aboutit par degré à ceux de Margat, de Tortose (fig. 9, 21), d'El-Hosn (fig. 9, 11, 22), plus connu sous le nom de *Krak des Chevaliers,* et à d'autres moins célèbres[3]. Certes, ils diffèrent les uns des autres, suivant qu'ils se rapprochent ou s'éloignent davantage du type occidental ou oriental,

arabes. Il est en effet établi que les Arabes de Syrie, dès le début de la conquête, avaient attaché à leurs états-majors des poliorcètes iraniens (voir ci-dessus, p. 359 à 361, et ci-dessous, p. 373). A en juger par le château de Bézan, auquel Raoul de Caen consacre un chapitre entier de sa chronique (R. de Caen, *Faits et gestes du prince Tancrède*), les châteaux bâtis en Terre-Sainte au commencement du XIIe siècle étaient d'une architecture très primitive et rappelaient les châteaux européens de la même époque (voir ci-dessus, p. 335 à 341). Ils se réduisaient à un donjon sans importance entouré d'un fossé et parfois d'une ligne de palissades. C'est dans les quatre forteresses qui entouraient Ascalon, et qui furent construites entre 1137 et 1149 environ, que les Chrétiens semblent avoir donné pour la première fois la mesure de leur talent. (Colonel Delair, *l. c.*, p. 433 à 435.)

(1) A en juger par le château de Bézan, auquel Raoul de Caen consacre un chapitre entier de sa chronique (R. de Caen, *Faits et gestes du prince Tancrède*), les châteaux bâtis en Terre-Sainte au commencement du XIIe siècle étaient d'une architecture très primitive et rappelaient les châteaux européens de la même époque (voir ci-dessus, p. 335 à 341). Ils se réduisaient à un donjon sans importance entouré d'un fossé et parfois d'une ligne de palissades. C'est dans les quatre forteresses qui entouraient Ascalon, et qui furent construites entre 1137 et 1149 environ, que les Chrétiens semblent avoir donné pour la première fois la mesure de leur talent. (Colonel Delair, *l. c.*, p. 433 à 435.)

(2) Pris par les Croisés en 1130, repris par les Musulmans en 1165. On trouve dans cette superbe forteresse la majeure partie des améliorations caractéristiques des châteaux assyrio-perses : tours puissantes, très saillantes, avec mâchicoulis et talus de pierre. Elle a été décrite par M. Max Van Berchem, à qui l'on doit, après M. Rey, d'excellentes recherches sur les châteaux francs (*Bulletin de l'Union syndicale des architectes français*, juillet 1897, p. 260).

(3) Sur les forteresses citées on possède les renseignements suivants, relevés la plupart par M. G. Rey dans les *Historiens arabes des Croisades* ou dans des chartres dont il donne le texte aux notes justificatives (*Étude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie*). Je lui emprunte, en les simplifiant beaucoup

mais tous possèdent des caractères communs qui les font rentrer dans une même famille et les distinguent des forteresses occidentales de la

et en les arasant, pour chaque enceinte, au-dessus des fondations, les plans de la citadelle de Safita, de Tortose et d'El-Hosn qu'il a bien voulu m'autoriser à reproduire :

Bordj Safita ou *Chastel Blanc*. — Le tracé elliptique de la première enceinte et la succession des lignes de défense rappellent de tous points les forteresses anciennes. Ces dispositions remontent au milieu du XIIe siècle, ainsi, du reste, que la chapelle, qui est une réplique de celle de Karak. Le château fut pris en 1167 par Nouredin, et endommagé en 1202 par un tremblement de terre. Il fut restauré aussitôt après, sans subir de modifications notables (Pour plus de détails sur ce château, qui est d'un grand intérêt pour établir la filiation des forteresses franques, voir ci-dessous, p. 382, 383, et Rey, p. 85 à 92, un plan, pl. IX);

Château de Karak (fig. 20 reproduite d'après une photographie originale de M. Mauss, architecte du Ministère des Affaires étrangères). — Bâti en 1152, pris en 1188 par Saladin, après un siège de deux ans (Rey, p. 134 et 135; un plan, pl. XIV);

Château des sires de Saône. — Pris par Saladin en 1187. De la même époque que le château de Karak (Rey, p. 112, 113; plan, p. 107, fig. 32, et pl. XII);

Château de Beaufort. — Pris sur Chehabeddin en 1139. Réédifié ou réparé aussitôt après et assiégé en 1192 par Saladin (Rey, p. 135, 136);

Château de Margat. — Acquis par les Hospitaliers en 1286, assiégé sans succès par Saladin deux années après, habité par Richard Cœur de Lion en 1192 — le fait est très intéressant à noter — et pris par l'émir Phareddin en 1285. Au style de la forteresse et de la chapelle, on ne saurait se tromper : Margat est de l'époque de Karak, du Bordj Safita, de Tortose et de Notre-Dame de Tortose. L'accord est d'ailleurs unanime à ce sujet (Rey, p. 26 et 27; De Vogüé, *Les églises de Terre-Sainte*, p. 257). Comme au Krak des Chevaliers, il a été fait au château de Margat des restaurations de détail et des adjonctions sans importance (Rey, p. 20 à 38, fig. 1 à 8; plan, pl. II; élévation à l'état actuel, pl. III);

Forteresse de Tortose. — Bâtie sur les ruines d'une forteresse byzantine. (Renan, *Mission de Phénicie, campagne d'Aradus.*) Cette réédification doit être placée entre 1140 et 1150 au plus tard, ainsi que l'atteste l'église comprise dans l'enceinte. En tout cas, les Templiers étaient installés à Tortose en 1183 et y bravèrent, quelques années plus tard, l'armée de Saladin. Il est à remarquer que Tortose a été épargné par tous les tremblements de terre (Rey, 69 à 82, fig. 20 à 25, et un plan, pl. VIII; De Vogüé, *Les églises de Terre-Sainte*, p. 257);

Krak des Chevaliers (Kalaat-el-Hosn, château des Kurdes). — Forteresse très importante, construite par un gouverneur de Damas au début de la première croisade. Ibn-Ferat, Aboulfeda et Yacout sont prodigues de renseignements à son égard. Prise vers 1125 par les Croisés, cédée en 1145 aux Hospitaliers, reconstruite par l'Ordre, assiégée sans succès par Nouredin en 1163 et en 1165, et par Saladin en 1188. On y ressentit les tremblements de terre de 1157 et de 1202. Elle tomba aux mains des Musulmans en 1271. M. Rey estime que la forteresse, en son état actuel, remonterait peut-être à 1203 ou 1204, c'est-à-dire qu'elle serait postérieure au dernier tremblement de terre. J'hésite à partager son avis. On peut affirmer du moins que la chapelle ne souffrit guère du tremblement de terre de 1202, car elle est d'une époque très voisine des monuments religieux de Karak, de Margat, de

même période : caractères spécifiques si nets, si particuliers, si constants, que leur nouveauté, leur persistance et leur répétition ne sau-

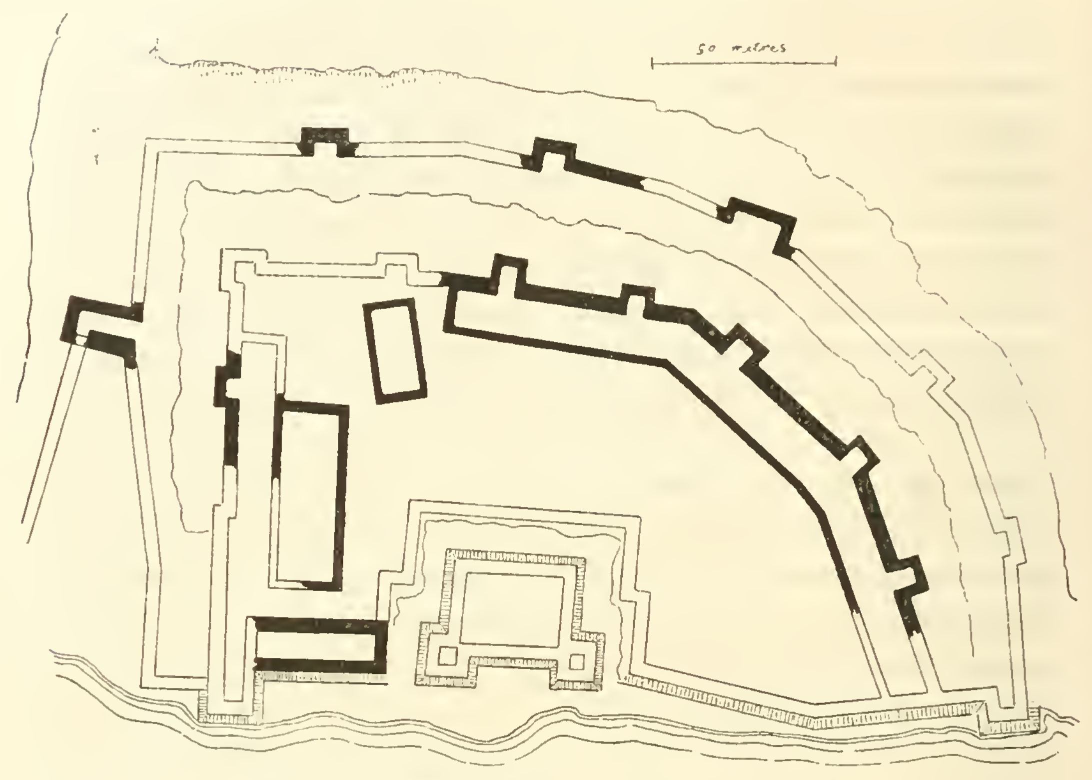


Fig. 21. — Plan du château de Tortose, d'après le baron Rey.
Echelle uniforme des plans : 0,001 pour 2 mètres.

raient être fortuites. J'entends parler encore du flanquement intégral, de la multiplicité et du rapprochement des enceintes, des tracés

Safita, dont la date est certaine. N'en fut-il pas de même des fortifications? On dut fermer les crevasses, reconstruire les couronnements ébranlés, y apporter des modifications; mais, dans son ensemble, la place fut sans doute respectée. J'assignerai à cette construction une date rapprochée de celle du premier tremblement de terre. En tout cas, les travaux devaient être fort avancés quand Nouredin vint mettre le siège devant le château en 1163 et en 1165. L'acharnement de ce prince et de Saladin à s'en emparer et leurs insuccès témoignent même de l'importance de la place et de la perfection des défenses à cette époque. N'aurait-on pas été trompé par des constructions isolées et par des réparations qui sont, en effet, d'une époque postérieure à la fortification? (Rey, p. 39 à 67, fig. 9 à 19; plan, pl. IV; élévation et coupe, état actuel et restauration, pl. V, VI et VII.)

elliptiques, de la succession savante des obstacles et des couverts, du chevauchement et de la défense des portes, des ouvrages avancés[1], des mâchicoulis de pierre ou de brique[2], des talus de pied (fig. 9, 11, 21, 22, 23), et enfin de la liaison et de l'indépendance si bien combinées des organes, qu'ils les font concourir à la défense commune et permettent pourtant à une garnison opiniâtre de continuer la résistance après des assauts heureux ou des entreprises victorieuses. Or *tous ces caractères* qui appartiennent en propre aux ouvrages construits par les Perses ou sous l'influence de la Perse par les Byzantins sont précisément ceux — on ne saurait trop y insister — qui différencient des types européens antérieurs au XIIIe siècle le château Gaillard, ce parfait modèle de la nouvelle architecture militaire.

Bien que, dans le cas présent, je n'attache pas une importance décisive à des détails chronologiques, étant données l'étendue et la solidité des arguments allégués en faveur de la filiation orientale du château Gaillard, il reste pourtant à montrer qu'aucune objection ne peut être tirée de la date comparative de sa fondation et de celle des châteaux francs. Il suffit de rappeler que Richard Cœur de Lion termina les travaux de défense des Andelys en 1198, qu'on ne signale en Occident aucune amélioration ou réforme sérieuse avant 1175[3], tandis que parmi les châteaux francs de la Syrie dont les

[1] On trouve dans le château des sires de Saône, dans ceux de Safita, de Margat, de Kalaat-el-Hosn les ruines d'ouvrages avancés analogues à ceux des châteaux assyriens (voir ci-dessus, p. 350, et fig. 13) et à celui du château Gaillard.

[2] Il est intéressant d'observer qu'outre le type des bretèches sur corbeaux, qui deviendra d'une application générale en Europe dès la fin du XIIIe siècle, le Krak des Chevaliers, ainsi du reste que le Bordj Safita (voir ci-dessus, p. 363, et ci-dessous, p. 382 et 383), comporte sur la tour du saillant oriental de la deuxième enceinte un exemple de mâchicoulis portés sur des piliers naissant du talus de pied, moins parfaits, mais analogues à ceux du donjon du château Gaillard (fig. 6, 7, et ci-dessus, p. 331, 332). Ce modèle ne se rencontre pas dans les forteresses du type perse qui subsistent en Orient, mais on le trouve dans des ouvrages très anciens laissés en Espagne par les Musulmans (voir ci-dessus, p. 356, n. 1, et ci-dessous, p. 367, n. 1) et qui en attestent l'origine.

[3] Voir ci-dessus, p. 335 à 342.

ruines attestent un si haut degré de perfection il en est qui remontent au troisième et *même au deuxième quart du* *VIIe siècle*, c'est-à-dire

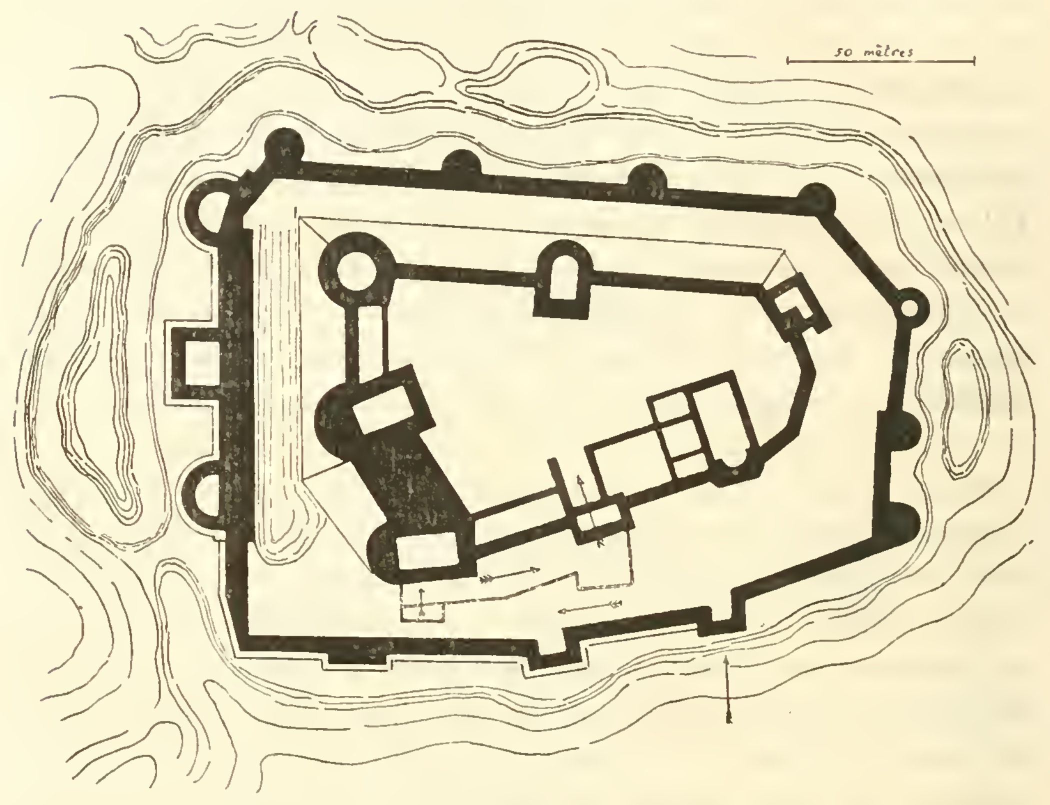


Fig. 22. — Plan du Krak des Chevaliers, d'après le baron Rey.
Échelle uniforme des plans : 0,m001 pour 2 mètres.

à l'époque, je le rappelle une fois de plus, où l'Europe n'avait pas réalisé de type meilleur que celui du château d'Arques[1].

En définitive, à moins d'admettre que, par un concours de circonstances extraordinaires, les Chrétiens débarquant en Palestine — ces Chrétiens que les chroniqueurs s'accordent à représenter comme des ingénieurs ignorants[2] — y aient apporté les principes et les éléments d'une poliorcétique étrangère à l'Europe et usuelle chez les peuples

[1] Voir ci-dessus, p. 362, n. 2 et 3. — [2] Voir ci-dessus, p. 362, n. 1.

contre lesquels il allaient combattre, on est bien forcé de conclure à une influence s'exerçant de l'Orient vers l'Occident. La vérité est que les Croisés avaient vu la supériorité de leurs adversaires dans la disposition et la défense comme dans l'attaque des places de guerre. Ils ne l'avaient pas niée, ce qui eût été vain; ils n'avaient pas copié sans comprendre, ce qui eût été servile; mais ils avaient recherché les lois de la puissance militaire des forteresses syriennes, ils avaient su en observer le développement et, après les avoir découvertes, ils les avaient appliquées dans les données de leur propre tradition. C'est l'histoire de tous les progrès féconds. Aussi bien, comme ils avaient eu des devanciers, les ingénieurs des châteaux francs trouvèrent-ils des successeurs. De ce nombre, seront Philippe d'Alsace, dont il sera parlé plus loin, Richard Cœur de Lion, qui a donné lieu à cette étude, ainsi que les rois de Castille et d'Aragon, qui apprirent directement des envahisseurs musulmans les principes de la poliorcétique orientale[1].

On en revient ainsi à constater par une voie nouvelle l'action des Croisades sur la civilisation occidentale au XIIe et au XIIIe siècle; action si flagrante, si légitime du reste, que l'on aurait mauvaise grâce à la nier. Comment admettre que cette immense horde composée de soldats, d'artisans, de clercs curieux, intelligents et dont l'esprit était encore aiguisé par de longues pérégrinations, n'ait pas profité de ses contacts avec des nations qui avaient hérité des trésors de l'Asie? Les voyages forment la jeunesse, même celle des peuples. Enfin les guerres heureuses ont des vertus spéciales. Elles sont un stimulant d'une violence favorable, produisant une exaltation de nos forces morales, et

(1) Le roi don Alfonse VI, le roi du *Cid* (fin du XIe siècle), chassé de ses états par son frère don Sanche le Fort, se réfugia chez les Maures et y étudia la construction de l'Alcazar de Tolède. De retour en Castille, il s'inspira des modèles dont il avait admiré la puissance pour fortifier Ségovie et Avila. Il y a sans doute une part de légende dans cette tradition, car les murailles d'Avila, les seules qui aient été respectées, sont postérieures à la date donnée. La tradition n'est pas moins fort instructive, car elle témoigne de la profonde impression produite sur le peuple par les places de guerre musulmanes et montre que les arts *mudéjars* comprirent au premier chef l'architecture militaire (voir ci-dessus, p. 356, n. 11, p. 358, n. 1, p. 359, n. 8, p. 365, n. 2).

deviennent des agents de régénération. L'Égypte après l'expulsion des Hycsos, la Grèce victorieuse des Perses, Rome au lendemain des guerres puniques, les Arabes tant que dura l'impulsion de la conquête, l'Espagne libérée du joug musulman, traversèrent des périodes de prospérité intellectuelle et matérielle en partie dues à un effort immense couronné de succès. Les Croisades eurent sur la préparation de notre merveilleux XIIIe siècle une action analogue.

D'ailleurs, si l'on pénètre d'une manière plus générale dans le domaine militaire, les preuves directes abondent, et souvent bien inattendues, des progrès accomplis par les Croisés à l'école des Orientaux. Devant Nicée, devant Antioche, devant Tyr, les Chrétiens se sentent en un tel état d'infériorité qu'ils soudoient des indigènes. Tel est l'Arménien Hadevic, qui construisit et dirigea les machines employées au siège de Tyr[1]. A ce trait, on reconnaît bien les mêmes hommes qui, dans les premières années de la conquête, élevaient les places de guerre dont les chroniqueurs nous laissent deviner la faiblesse et les vices[2]. Mais un siècle se passe et les héritiers de ces Croisés, arrivés ignorants et novices en Terre-Sainte, ont profité si bien des enseignements de l'Orient, qu'ils surpassent leurs maîtres et deviennent des ingénieurs consommés dans toutes les branches de leur art[3]. Ils acquièrent une telle habileté, même dans la fabrication des armes de jet, que la cavalerie musulmane refuse le combat partout où paraissent les arbalétriers de Richard Cœur de Lion et de saint Louis[4]. C'est encore de leurs adversaires que les compagnons de Godefroy

[1] Guill. de Tyr, *Hist oc.*, t. I, p. 569, 570.

[2] Voir ci-dessus, p. 362, n. 1.

[3] Guillaume le Breton, dans le chant II de sa *Philippide*, affirme que les machines à lancer des pierres sont de la fin du XIIe siècle et furent imitées des modèles turcs. Le même auteur ajoute (II, vers 316, 318) qu'il en fut de même des arbalètes puissantes. Il veut dire sans doute qu'elles furent perfectionnées au moyen de dispositions empruntées aux célèbres *arcs turquois* (voir ci-dessous, p. 369, n. 1). Enfin, dans le chant V (vers 578), le même chroniqueur, en parlant de la mort de Richard Cœur de Lion tué d'un trait d'arbalète (voir ci-dessus), fait même dire à la parque Atropos que c'est ce prince qui répandit en Europe l'usage de ces armes meurtrières.

[4] Bataille d'Arzouf et première bataille de Mansourah.

de Bouillon et leurs successeurs reçoivent la maille fine[1] et l'équipement léger, dont le nom *casâghend* passa dans celui de *gazigan*[2]. Car les historiens orientaux et occidentaux des Croisades, d'accord avec les monuments, ne signalent pas seuls les emprunts : le vocabulaire s'enrichit de désignations ou de qualificatifs qui deviennent à leur tour de précieux éléments d'information. Tels sont ces noms de *barbacane*[3], d'*engin turc*, de *mangonneau*, de *pierrière turque*, d'*arc turc*, de *maille sarrasine*, de *gazigan*, qui entrent dans la langue en même temps que se généralise l'usage de l'ouvrage ou de l'objet que les mots représentent[4]. C'est des Orientaux aussi et des cavaliers indigènes qu'ils enrôlent, les *Turcopoles*[5], que les chrétiens apprennent la tactique mobile qui se perpétua jusqu'au jour où les progrès des armes de jet forcent à couvrir l'homme et sa monture d'armures de plate[6]. Aux Persans encore, les Croisés sont redevables de quelques rudiments

[1] Les mailles légères furent données par les Croisés à une partie de la cavalerie. (Guill. le Breton, p. 95, A; Guill. de Tyr, *Hist. oc.*, t. I, p. 380, 582 ; Éracles, *Hist. oc.*, t. II, p. 197, 3e version.) Elles provenaient soit du butin fait sur les Musulmans (Guill. de Tyr, *ibid.*, p. 1043, 1044), soit d'achats directs faits aux armuriers turcs ou persans. C'est d'eux également qu'étaient acquises des lames de Damas. A ce sujet, j'observerai que ces armes célèbres étaient originaires de la Perse, fabriquées pour la presque totalité en Perse et toujours avec de l'acier persan. Les Arabes n'avaient même pas de mot pour désigner l'acier et durent emprunter aux Persans le mot *poulad*, qu'ils prononcèrent *foulad*. (*Journal asiatique*, vol. LXIV, série 5, t. III, p. 67; Depping, *Histoire du commerce en Orient.*)

[2] C'est encore un mot d'origine persane employé par Ousâma. On le trouve également avec le même sens dans Beha-ed-Din (*Hist. or.*, t. III, p. 329). Peut-être « casaque » dérive-t-il à son tour de *gazigan* ou *casigan*, à moins qu'il ne vienne de *Cosaque*, comme cravate, limousine, polonaise et tant d'autres vêtements viennent du nom des peuples chez qui l'usage en est général. Au XVIe siècle, en France, « casaque » désigne le manteau militaire des cavaliers. D'autre part, à cette époque, les Cosaques n'y étaient pas encore à la mode.

[3] Voir ci-dessus, p. 344, n. 2, et ci-dessous, p. 372, n. 2.

[4] Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. I, p. 341, et *Dict. du mob.*, au mot *Arc*, p. 44 à 46.

[5] Les Turcopoles, dont le nom revient sans cesse dans le récit des combats et des sièges, sont des cavaliers « qui vel nutriti apud Turcos, vel de matre christiana, patre turco procreantur » (définition de Raymond d'Aguilers, liv. I, ch. VII).

[6] A la bataille d'Ascalon, les Chrétiens manœuvrèrent comme les cavaliers indigènes, très nombreux d'ailleurs dans leurs rangs, et dont ils avaient adopté l'armure légère. (Guill. de Tyr, *l. c.*, p. 582 ; voir ci-dessus, n. 1 et 2.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

de stratégie[1] que ceux-ci tenaient des Romains ou des Byzantins[2]. Ils se les assimilent avec succès et, le peu de temps qu'ils les pratiquent, ils gardent en Europe la supériorité, parce qu'au dire des contemporains ils s'étaient instruits à l'école des Sarrasins[3]. Enfin, c'est par milliers que les étalons et les juments ayant servi à remonter les chevaliers, leurs écuyers ou leurs sergents sont chargés sur les navires à destination de la France et de l'Angleterre[4]. Ils y parvinrent en si grand nombre que, pour un temps, la race chevaline fut transformée et acquit les qualités de rapidité et d'endurance à la fatigue que les Croisés prisaient si fort dans les montures de leurs adversaires. Entre 1170 et 1270, les textes historiques ou littéraires représentent les chefs de guerre recherchant de préférence à tous autres les palefrois et les destriers arabes (*arabis*), et décrivent avec fidélité les caractères distinctifs de la race[5].

Dans le cas actuel, ces témoignages ont d'autant plus d'importance que Richard Cœur de Lion, dont l'intelligence était très ouverte, profita plus que tout autre de son séjour en Palestine pour perfectionner son éducation militaire. Il avait discerné, dans l'équipement et la tactique, les points où ses ennemis l'emportaient sur les Européens et compris les progrès immenses accomplis en Orient par les Chrétiens[6]. Le monarque qui avait vaincu les Musulmans en leur

[1] A la bataille d'Antioche, la cavalerie de Kerbogha, sultan persan de Mossoul, exécuta une sorte de mouvement tournant. (Guill. de Tyr, *l. c.*, p. 269, 270.)

[2] Ammien Marcellin, XXIII, 6, comp. avec XVIII, 6, 8.

[3] Henri Huntingdoniensis, *Hist. franç.*, t. XIII, p. 23, D, E.

[4] Comme les mailles légères (voir ci-dessus, p. 368, n. 1 et 2), les chevaux provenaient du butin ou d'achats. Richard Cœur de Lion, qui en captura plus de 3,000 en 1192 (Kemal-ed-Dîn, *Hist. or.*, t. III, p. 636, 639; Beha-ed-Dîn, *ibid.*, t. III, p. 308, 509) et qui avait acheté à Chypre un palefroi arabe pour son usage personnel, remonta ses chevaliers en chevaux syriens. (*Itinerarium*, publ. anglaise, p. 199, 201, 274; Math., Paris, *ibid.*, t. II, p. 35; Éracles, *Hist. oc.*, t. II, p. 195, 196, 2e version.) A la suite de la première croisade, plusieurs milliers de chevaux arabes furent embarqués et arrivèrent en bon état en Europe.

[5] *Jérusalem déliv.*, ch. II, v. 1373; *Chanson d'Antioche*, t. I, p. 222, v. 183; t. II, p. 58, v. 963 et 968; Guy de Bourgogne, v. 2326 et 2339; Canso (édit. Meyer), t. I, v. 3142, 5805, 6976, 7037 à 7040, 8793, 8894.

[6] On sait qu'il séjourna dans une forteresse

empruntant leurs armes, leurs montures[1] et leurs manœuvres[2], le capitaine qui favorisait la désertion des gardes de Saladin, qui en avait formé un escadron et l'avait embarqué pour l'Europe afin d'en constituer le noyau de sa cavalerie légère[3], était homme à reconnaître la supériorité de la poliorcétique orientale et à marcher résolûment dans les voies ouvertes en Terre-Sainte par les chefs croisés ses prédécesseurs.

Telle fut l'origine de la citadelle des Andelys. Quoique née sur les bords de la Seine et enfant légitime d'un Européen, la fille de Richard Cœur de Lion avait été conçue en Orient et portée par une mère de race perse.

Je n'entends pas soutenir que l'adversaire de Philippe Auguste ait été le premier et le seul capitaine qu'ait frappé le mérite spécial des places de guerre syriennes ou palestiniennes. A l'époque où reporte cette étude, les Croisés, je viens de le montrer, avaient auprès d'eux des ingénieurs chrétiens qui l'emportaient de beaucoup en sagacité, en intelligence, en science sur les maîtres orientaux dont ils s'étaient approprié l'esprit et la méthode. Je ne prétends pas non plus que Richard Cœur de Lion ait été le premier ni le dernier à faire profiter l'Europe d'une expérience acquise en Terre-Sainte, ni que le château Gaillard ait été l'unique pivot autour duquel ait évolué l'architecture militaire au XIIIe siècle; je parlerai bientôt de l'un de ses précur-

franque très remarquable, celle de Margat (voir ci-dessus, p. 362, n. 3).

[1] Les chroniqueurs louent très fort Richard Cœur de Lion d'avoir, dès son arrivée en Terre Sainte, adopté l'armure légères et les arbalètes puissantes de ses adversaires et d'avoir remonté ses cavaliers en chevaux arabes. (Éracles, *Hist. oc.*, t. II, p. 197, 3e version; Guillaume le Breton, *Philippide*, chant V; et ci-dessus, p. 368, n. 4.)

[2] A la célèbre bataille d'Arzouf, livrée contre Saladin. (Beha-ed-Din, *l. c.*, p. 560, 561.)

[3] Le fait est très peu connu, mais il n'en paraît pas moins certain. La mention se trouve dans la partie des Éracles que M. de Mas Latrie a publiée sous le nom de *Chronique d'Ernoul* et à laquelle on reconnaît une grande valeur historique. Après avoir raconté qu'il enrôlait à prix d'or les déserteurs des gardes de Saladin, l'historien ajoute : « Il fut aucune fois que le Rei avait des Mamelos bien trois cens, dont il mena o lui bien cent et vingt Mamelos outre mer quand il s'en parti de cest pays. » (Éracles, *Hist. oc.*, t. II, p. 196, 3e version.)

seurs[1], et on citerait sans peine des exemples plus anciens et surtout plus récents qui attestent des progrès de détail indépendants de ceux accomplis aux Andelys. Je veux dire seulement que le monarque anglo-normand, mieux inspiré, plus audacieux ou plus clairvoyant que les ingénieurs occidentaux de son époque, saisit et appliqua mieux aussi les principes de la poliorcétique orientale adoptés et propagés en Syrie par les Croisés et donna d'emblée un type accompli que d'autres réalisèrent après de nombreux tâtonnements. C'est ainsi que l'entreprise où n'avait qu'à moitié réussi Philippe d'Alsace, quand au retour des croisades, en 1178, il perfectionna les défenses de son château de Gand, Richard la reprit vingt ans plus tard dans des conditions meilleures et y réussit[2].

J'ajouterai enfin, comme conclusion et par voie de conséquence, que découvrît-on même à l'ingénieur du château Gaillard des émules ou des prédécesseurs à sa taille, il n'en resterait pas moins établi que

[1] Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dont je décrirai le château ci-dessous, p. 379.

[2] Dès 1175, ainsi qu'on l'a remarqué (p. 339 et suiv.), l'influence orientale se trahit, mais bien timide et bien localisée en tout cas. Après Richard et à son exemple, Philippe Auguste et surtout saint Louis et Philippe le Hardi firent, au contraire, de larges emprunts à l'architecture militaire de la Syrie ou de l'Égypte. On peut citer les travaux de défense exécutés sous le règne de ces princes à Blois, Angers, Saintes, Carcassonne (voir ci-dessus, p. 340), Rouen, Honfleur, Avranches, Aigues-Mortes. Il en fut de même en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, tandis que l'Italie et l'Espagne (voir ci-dessus, p. 356, n. 11, et p. 358, n. 1) furent tributaires en partie de l'Europe et en partie de leurs voisins musulmans. Mais un trait plus saillant, signalé par Krieg dans la fortification allemande (voir ci-dessus, p. 344, n. 2), est l'emploi d'un mot d'origine arabe, *barbacane*, pour désigner aussi un ouvrage emprunté à la fortification orientale. C'était, suivant les cas, un retranchement provisoire de forme circulaire, ou une tour très puissante. Saint Louis fit usage de ces retranchements provisoires en Orient, après la bataille de Mansourah, pour protéger la retraite de son armée et passer un bras du Nil (*Mémoires de Joinville*, publ. par Francisque-Michel, Paris, Didot, 1858) et il établit au contraire une barbacane à demeure, d'abord à Carcassonne, puis à Aigues-Mortes. Dans cette dernière ville, elle faisait partie d'un plan primitif qui fut exécuté, sans doute avec des modifications notables, sous le règne suivant; mais elle fut néanmoins conservée par l'ingénieur de Philippe le Hardi : c'est la tour de Constance. (On trouve le mot de « barbacane » dans le *Roman du Renart*, t. II, p. 327, v. 18495; — il y a le sens d'« ouvrage provisoire », tel que celui exécuté par saint Louis en Égypte; — et dans la *Geste de Garin*, puis dans la *Mort d'Aymeri de Narbonne*, p. 728, avec le sens d'« ouvrage à demeure ».)

la *rénovation* de l'architecture militaire au XIII[e] siècle serait due en principe à des *méthodes et à des formules d'origine perse* que les Croisés s'étaient appropriées et dont ils avaient tiré un parti remarquable.

Et j'insiste sur le mot *rénovation,* car il ne s'agit dans ma pensée que d'une *transformation en mieux,* et sur le mot *perse,* parce qu'en vérité l'Iran est bien le pays d'où vint le ferment primordial particulier, essentiel, de cette transformation et aussi parce que l'architecture militaire déclinait, au lieu de prospérer, depuis que les Arabes et les Turcomans dominaient sur la Syrie et la Palestine.

Il semble qu'une forteresse aussi savante et aussi robuste que le château Gaillard ne dût jamais succomber. Au moyen âge, où la portée et la puissance des armes de jet étaient limitées, une place assiégée n'était pas, en effet, une place prise. Mais de tout temps il en a été des murailles comme des armes défensives. Elles ne sont efficaces que si les soldats sont assez habiles, assez braves, assez forts pour profiter de leur aide. Ce ne sont pas les remparts qui protègent les hommes, mais les hommes qui protègent les remparts, a dit Strabon.

Tant que vécut Richard, le roi de France se garda d'acheminer ses troupes vers les Andelys. Il eût couru à un échec, et il en avait pleine conscience. Mais la Normandie étant échue à Jean sans Terre, Philippe Auguste résolut d'enlever le château Gaillard et ne tarda pas à se présenter sous ses murailles. Bien que le récit du siège ne semble pas rentrer dans le cadre de cette étude, j'en signalerai les grandes phases pour les enseignements et à cause des preuves que l'on en peut tirer.

Les premiers efforts de Philippe Auguste se portèrent sur les ouvrages extérieurs. Défendus par un chef et une garnison courageuse, mais imprévoyante, ils tombèrent tour à tour entre les mains de l'armée royale. Une flottille rompit l'estacade qui barrait le cours de la Seine, se rendit maître du pont fortifié jeté à l'aval, tandis que les troupes de terre occupaient les Andelys, prenaient le château de Radepont, dont la garnison eût inquiété les fourrageurs, investissaient enfin la forteresse et parvenaient à l'envelopper dans une ligne de cir-

convallation. Philippe Auguste espérait en avoir raison par le blocus, et il le maintint en effet durant l'automne et l'hiver de 1203.

Beaucoup d'habitants du Vexin normand s'étaient réfugiés dans les Andelys. Roger de Lacy, connétable de Chester, qui commandait la place, voulut se débarrasser de ces bouches inutiles. Deux bandes de cinq cents personnes chassées de la forteresse traversèrent les lignes françaises. Alors il rassembla ce qui restait d'hommes, de femmes et d'enfants jugés impropres à la défense, au nombre de douze cents environ, et « leur donna licence d'aller où ils voudraient ». Repoussés par les assiégés et les assiégeants, les malheureux se répandirent dans la zone libre entre les fossés et la ligne de circonvallation. Philippe Auguste se montra impitoyable, parce qu'il espérait que le spectacle de tant de maux attendrirait Roger de Lacy et le forcerait à partager ses provisions de siège. La dureté du connétable déjoua ses calculs. Au mois de février 1204, la moitié des expulsés étaient morts et la garnison, grâce à ce sacrifice ou à cette exécution, avait encore des vivres pour plus d'une année. Prolonger le blocus jusqu'à leur épuisement était une opération irréalisable. D'abord les chevaliers qui avaient dépassé le temps de leur service féodal et les troupes à pied se fussent débandés, puis il y avait à craindre les tentatives de Jean sans Terre pour secourir la place. Une première fois, les Français avaient culbuté les troupes envoyées par le successeur de Richard; seraient-ils en état de renouveler cet exploit, laisseraient-ils au duc de Normandie le loisir de rassembler une armée plus nombreuse? Il fallait bien se décider à entreprendre un siège en règle.

Philippe Auguste prodigua l'argent, octroya des terres et des privilèges, enrôla des routiers et commença les travaux d'approche. La première attaque fut dirigée contre l'ouvrage triangulaire, le seul abordable. On aplanit le sol, on creusa un réseau de tranchées défilées des projectiles de la place, où les assaillants circulaient à l'abri d'une palissade de claies et de pieux unis par des osiers flexibles. Pendant ce temps, les charpentiers construisaient des pierriers et des mangon-

neaux, ou élevaient avec des troncs de chêne à peine ébranchés des beffrois gigantesques ayant un commandement sur les courtines. Philippe Auguste, qui avait appris la poliorcétique à la même école que Richard, avait bien vite découvert le point faible de la place et dirigeait les opérations avec une méthode et une science que son ancien adversaire lui eût enviées. Aussi bien, tandis que les pierriers et les mangonneaux amenés sur le glacis démantèlent les hourds du saillant et que les projectiles lancés de la plate-forme des beffrois chassent les défenseurs, les assiégeants préparent la descente du fossé et s'établissent dans l'*angle mort* et le *secteur privé de projectiles* que Richard avait eu l'imprudence de laisser suivant la capitale de l'ouvrage triangulaire (fig. 2)[1]. Mais, quand ils veulent escalader l'escarpe, les sapeurs s'aperçoivent que les échelles sont trop courtes. Sans se décourager, ils taillent des gradins dans le roc, s'installent sur une mince risberne ménagée au pied des maçonneries et s'attachent à la base de la tour. Quelques jours plus tard, ils mettaient le feu aux étançons d'une chambre de mine préparée dans l'épaisseur de l'ouvrage; la tour s'écroulait, et sur ses ruines s'élançait la colonne d'assaut.

Les Anglo-Normands s'étaient réfugiés dans le corps de place et comptaient bien, à l'abri de sa double enceinte, y prolonger la résistance jusqu'à lasser les Français. Jean sans Terre, l'année précédente, avait fait adosser à la courtine sud-ouest un corps de bâtiment où se trouvaient une chapelle et, dans le sous-sol, une pièce « destinée à un service qui veut être accompli dans le silence du cabinet », dit le chroniqueur. Cette pièce, en contre-bas de la place d'armes, s'éclairait par une fenêtre donnant sur le fossé. Un certain Bogis, ayant avisé cette ouverture, réunit quelques compagnons déterminés et se glisse avec eux le long du fossé. S'entr'aidant, tous parviennent dans les cabinets, en brisent les portes et mènent un fracas effroyable[2]. Trompés par le

(1) Voir ci-dessus, p. 328, 334, 339.

(2) L'escalade eut lieu entre la première et la seconde tour de la courtine sud-ouest de l'enceinte. La chapelle est la construction rectangulaire adossée à cette courtine (fig. 1 et 2).

bruit, croyant qu'une troupe nombreuse envahit le château, les défenseurs sont saisis d'une frayeur panique. Ils s'enfuient pêle-mêle, les plus déterminés se contentent d'incendier la chapelle. Bogis et ses compagnons, protégés contre l'incendie par l'épaisseur des voûtes, laissent tomber le feu, sortent sans être inquiétés, abattent le pont qui, à travers le fossé, met en communication l'ouvrage triangulaire et le corps de place, et ouvrent le chemin à l'armée, qui occupe sans combat les courtines et les tours de la première enceinte.

Au cours des opérations où étaient tombés entre ses mains le pont sur la Seine, l'estacade, les ouvrages extérieurs et enfin le corps de place, Philippe Auguste avait déployé des qualités militaires exceptionnelles. En revanche, Roger de Lacy, bien qu'opiniâtre et vaillant, avait fait preuve d'une ignorance complète, mais du reste concevable à cette époque, des ressources de la fortification dont il avait la garde.

Dans la première période du siège, à supposer que le saillant de l'ouvrage triangulaire fût devenu intenable, si la garnison, en temps opportun, eût fait une sortie dans les fossés ou relevé la position de la mine et creusé une contre-mine, elle eût chassé les sapeurs avant qu'ils eussent déconsolidé la base de la tour. Et même, à ce moment, si Roger de Lacy eût élevé derrière la brèche une barricade intérieure et occupé les courtines et les tours, il eût arrêté les assaillants. Il se contenta de se porter avec héroïsme sur le point attaqué.

Le corps de place était encore plus facile à défendre. Comment n'avoir pas condamné la fenêtre ouverte si imprudemment sur le fossé extérieur! Les sentinelles et les guetteurs postés sur les tours du sud et de l'ouest n'avaient donc pas signalé l'escalade audacieuse des ennemis? Pourquoi, après avoir commis ces deux fautes, le connétable, averti par le premier assaut, n'avait-il pas garni d'arbalétriers les courtines de la première enceinte et du réduit? Bogis et ses compagnons, enfermés dans une cour sans issue, eussent été traqués et massacrés jusqu'au dernier. Mais Roger de Lacy, comme ses contemporains, n'envisageait dans la fortification que la masse inerte des

ouvrages. Confiant dans l'épaisseur et la hauteur des murailles, ne redoutant que le blocus, il ne s'était prémuni que contre ses effets. Au lieu de renforcer la garnison et de choisir des soldats parmi les malheureux qu'il avait condamnés à mourir de faim, il avait suivi les errements de l'époque et réduit outre mesure le nombre des défenseurs. Il disposait à peine de deux cents hommes au début du siège. Cet effectif, trop restreint pour un ouvrage tel que le château Gaillard, paralysait la défense à distance et forçait à garder une attitude expectante, alors que des sorties offensives dans plusieurs périodes eussent arrêté les progrès de l'assaillant. Aide-toi, la fortification t'aidera.

Il restait à renverser l'enceinte elliptique, la plus redoutable et la mieux tracée de la place, et à prendre le donjon. Philippe Auguste recourut encore à la mine. Profitant de la faute commise par Richard dans la disposition de la porte et de ses abords[1], il fait construire un chat au-dessus du pont fixe qui conduit à l'entrée du réduit. Et, tandis que les archers et l'artillerie postés dans la place d'armes et sur le chemin de ronde de la première enceinte balayent les parapets et en éloignent les défenseurs, des sapeurs s'avancent, masqués par le chat, et minent la tour voisine de la porte. Cependant les assiégés, instruits par l'expérience, tentent de s'opposer aux entreprises de l'attaque. Ils creusent une contre-mine, atteignent les assaillants et les rejettent dans le fossé. La manœuvre était excellente, mais trop tardive. La tour, déconsolidée par les galeries pratiquées à sa base, ne pouvait plus résister à des chocs violents. Bientôt une catapulte lance contre elle des quartiers de roc. Elle se fend de toute part, crève par le milieu et s'écroule. Les Français, enhardis par le succès, donnent l'assaut et ne rencontrent devant eux aucune résistance. La garnison, à qui tant de désastres ont ôté la confiance dans les ouvrages qu'elle n'a pas su défendre, ne songe même pas à occuper le donjon, et capitule. C'était le 6 mars 1204. Malgré l'ignorance et les fautes impu-

[1] Voir ci-dessus, p. 330, 331.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tables à Roger de Lacy, malgré la science et la valeur militaire de Philippe Auguste, le siège avait duré huit mois.

L'effet que produisit la chute du château Gaillard fut décisif. Jean sans Terre n'essaya pas de conserver les places fortes très nombreuses que ses troupes tenaient encore, et se prépara dès lors à évacuer la Normandie. Quant au roi de France, il s'empressa de fermer les brèches, mais il n'apporta pas de modification aux ouvrages restés debout. Il se contenta de supprimer le pont fixe sur lequel ses troupes s'étaient établies pour miner l'enceinte du réduit.

Les Anglais occupèrent de nouveau le château Gaillard au cours de la guerre de Cent ans[1]. Les Français reparurent devant ses murailles en 1449. De nombreux combats, où chaque parti rivalisait de vaillance, furent livrés aux alentours. Finalement la garnison fut refoulée, mais les assaillants, intimidés par la puissance de la place, reculèrent devant les périls ou les mauvaises chances d'un siège en règle et s'arrêtèrent au plan primitif de Philippe Auguste.

Charles VII, installé à Louviers, venait chaque jour inspecter les travaux. Ils consistaient en une enceinte de circonvallation appuyée sur de fortes bastilles. Dès qu'ils furent terminés, la majeure partie des chevaliers se retirèrent, et il ne resta plus à la garde du camp que Pierre de Brézé et Denys de Chailly. Au bout d'un mois et demi les Anglais n'étant pas secourus et leurs chefs ne s'étant pas prémunis contre le blocus se décidèrent à capituler. C'est ainsi que, près de deux siècles et demi après sa prise par Philippe Auguste, le château Gaillard fit retour à la France.

Malgré les progrès énormes qu'avait faits le matériel de siège pendant cette longue période, malgré les avantages considérables que l'invention de la poudre et l'emploi de l'artillerie à feu donnaient à l'assiégeant, la *fillette* de Richard Cœur de Lion avait été conçue si résistante et si vigoureuse que, soutenue par une garnison courageuse

[1] Sous le règne de Henri V, en 1419.

et expérimentée, elle avait intimidé l'armée de Charles VII. Elle ne succomba pas à ses entreprises, elle se rendit vaincue par la faim, stipulant et obtenant les honneurs de la guerre.

La comparaison de ces deux sièges montre que Roger de Lacy, disposant de ressources en vivres et en armes presque inépuisables et d'une garnison nombreuse au début des opérations, aurait pu contraindre Philippe Auguste à renoncer à ses projets. Mais elle est aussi la preuve que même après le règne de Richard Cœur de Lion, c'est-à-dire en 1204, les chefs de guerre anglo-normands formés aux écoles européennes étaient encore esclaves des traditions léguées par l'ancienne poliorcétique.

Il est intéressant de constater un dernier rapprochement entre le château Gaillard et la plus parfaite entre les places du type perse, l'aïeule des ouvrages dont s'inspira Richard Cœur de Lion. Bien que démunie, démantelée, bien qu'aussi âgée à l'époque d'Alexandre que le château Gaillard au temps de Charles VII, l'Acropole de Suse, qui avait été choisie par Olympias et Polysperchon pour y enfermer d'immenses trésors, défia elle aussi un monarque victorieux et ne put être prise d'assaut[1]. Plus tard, quand elle s'écroula minée par la vieillesse, elle rentra vierge dans la terre d'où elle était sortie.

LE CHÂTEAU DES COMTES DE FLANDRE.

Envahi et caché jusqu'à ces derniers temps, à l'intérieur autant qu'au dehors, par des masures et des fabriques, le château des comtes de Flandre est passé inaperçu, bien qu'il soit un document précieux et d'une importance majeure pour l'histoire de la poliorcétique[2].

Une inscription placée au-dessus de la porte apprend que l'enceinte a été construite en 1180. A défaut de ce témoignage laissé sur l'édifice par Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, qui or-

[1] Dieulafoy, *Acr. de Suse*, p. 251. — [2] Il en existait pourtant une vue perspective très exacte donnée par Sanderus dans la *Flandria illustrata*, t. I, pl. CI.

donna ces travaux, les corbeaux ornementés et quelques rares profils rapprochés des arcs plein ceintre de la porte et des trompes (fig. 20) lui eussent assigné sa véritable date.

Le château, tel qu'il apparaît maintenant au nord de la place Saint-Pharaïlde, se compose d'un donjon rectangulaire, placé au centre d'une enceinte polygonale de forme elliptique. Comme les axes de l'enceinte, les côtés du donjon sont entre eux dans le rapport de 2 à 3 (fig. 24)[1]. L'enceinte est précédée d'une porte saillante à cheval sur un fossé qui devait être rempli d'eau et flanquée d'échauguettes rondes, très rapprochées, portées sur des contreforts rectangulaires (fig. 25).

La muraille et la porte sont construites en moellon et en pierre de taille de couleur blanche appareillés avec un certain soin; dans le donjon, il entre au contraire des matériaux gris bleuté assemblés grossièrement. Sauf une partie de l'enceinte et une face du donjon qui sont ruinés, l'ensemble des ouvrages est en bon état de conservation.

Ni par la superficie[2], ni surtout par sa valeur technique, le château des comtes de Flandre ne saurait être mis en parallèle avec les grandes forteresses dont il vient d'être parlé. Sa force est plus apparente que réelle. Ce n'est pas la muraille ni le donjon, malgré sa masse, qui eussent tenu en échec les ingénieurs du XIIIe siècle. L'intérêt qu'il offre est tout autre. Il réside dans la date de l'enceinte, puisque dans le dernier quart du XIIe siècle on ne connaissait aucun représentant aussi complet de l'architecture militaire, et dans le contraste que présentent la naïveté de certaines parties et les efforts pour remédier au grand vice des forteresses européennes du XIIe siècle. Je veux parler du défaut de solidarité entre les divers organes et, en particulier, du manque de flanquement et de commandement.

[1] Le plan est une reproduction de celui dressé par MM. Joseph de Wœle, architecte à Gand, et Herman van Duyse, conservateur du Musée communal.

[2] La superficie du château des comtes est de 5,000 mètres carrés; celle du château d'Arques atteint 8,000 mètres carrés; celle du château Gaillard, 8,500 mètres carrés; celle du château de Tortose, 30,000 mètres carrés, et celle du Krak des Chevaliers, 250,000 mètres carrés.

Le donjon, à ne voir que son tracé rectangulaire, la muraille, à ne considérer que le profil chétif et faible, rappellent, en effet, les ouvrages du XIe et de la première moitié du XIIe siècle, tels que les châteaux d'Arques (fig. 8), de Chauvigny, de Falaise[1]. Ils en ont les défauts caractéristiques. En revanche, le soin que prit l'ingénieur du comte de Flandre d'établir la muraille suivant un tracé concentrique au donjon, et de la tenir sur chaque profil à égale et utile distance de cet ouvrage, indique le désir de profiter du commandement énorme que présentait la tour centrale pour accroître la force de résistance de la première ligne de défense. De même, la forme elliptique de l'enceinte témoigne du souci d'éviter les secteurs privés de projectiles répondant aux saillants du tracé[2]. Ce sont là des progrès considérables.

Je signalerai encore la solution adoptée pour le flanquement de l'enceinte, qui est sans précédent à l'époque où reporte cette construction.

Au lieu des courtines aux parois verticales et des petites tours usitées dans les châteaux contemporains, on eut recours à une muraille continue reposant sur un talus de pied et à des échauguettes rondes, saillantes, très rapprochées et portant des mâchicoulis triangulaires ménagés à leur base entre les contreforts rectangulaires sur lesquels elles reposent, les arcs plein cintre qui relient ces contreforts à la muraille et la muraille elle-même (fig. 24 et 25). De cette manière, en même temps qu'on donnait à la défense le moyen de frapper l'assaillant de face et de côté et de rendre ainsi très périlleuse l'approche du rempart, on lui permettait d'envoyer des projectiles lourds sur les angles morts joignant les faces des contreforts et la muraille. Ce mode de flanquement employé d'une manière systématique à la porte et à l'enceinte, et qui repose sur la combinaison des talus de pied, des mâchicoulis et des échauguettes maçonnés, n'était pas très efficace,

[1] Voir ci-dessus, p. 335, 336 et suiv. — [2] Voir ci-dessus, p. 350, n. 2, p. 338, n. 1, et p. 349, n. 1.

en raison de la section réduite des mâchicoulis[1]. Néanmoins il indique que le problème était posé et en donne une solution théorique.

Après les explications que j'ai fournies en étudiant la citadelle des Andelys, il est inutile d'insister sur l'influence orientale que révèlent la nouveauté et le principe des dispositions adoptées à Gand autant que les dispositions elles-mêmes. A défaut de ces explications, il eût suffi, pour établir la filiation du château des comtes de Flandre, de le comparer à un château franc antérieur de même importance, le Bordj Safita, par exemple, dont j'ai eu l'occasion de parler et qui remonte au milieu du XIIe siècle pour ses parties primitives[2].

Cette dernière forteresse, assise au sommet d'une colline escarpée, comprend au centre un donjon rectangulaire de style occidental, très haut, très massif, qui renferme une chapelle construite à l'époque de celle de Tortose. Elle est encore en bon état et suffit à dater l'édifice[3]. Le donjon est entouré d'une enceinte intérieure plus récente, car leurs maçonneries, bien qu'elles se touchent sur divers points, ne sont pas liées entre elles. Elle fut refaite ou ajoutée soit après la prise de l'ouvrage en 1167 par Nouredin, soit après le tremblement de terre de 1203. Mais l'enceinte extérieure, dont on a pu relever le tracé sur ses fondations et ses talus et qui affecte la forme d'un polygone elliptique, concentrique au donjon, fait certainement partie des constructions primitives. Cette dernière comporte, outre les tours barlongues placées, comme à Véramine et à Tortose (fig. 18 et 21), près des changements de direction, un talus de pied très prononcé et des mâchicoulis portés sur des contreforts naissant du talus[4], suivant la disposition signalée au

[1] A travers le triangle qui constitue le mâchicoulis, on ne peut laisser tomber que des projectiles de 20 centimètres de diamètre. Aussi bien, plus tard, quand on construisit des échauguettes sur contrefort et encorbellement, semblables à celles du château d'Anvers, on supprima les mâchicoulis, trop étroits pour rendre des services et qui déconsolidaient néanmoins la base de l'échauguette.

[2] Voir ci-dessus, p. 362, n. 3.

[3] *Ibid.*

[4] Bien que la muraille extérieure soit en partie dérasée, M. Rey a pu relever quelques-uns de ces ouvrages. (Rey, *l. c.*, p. 86.)

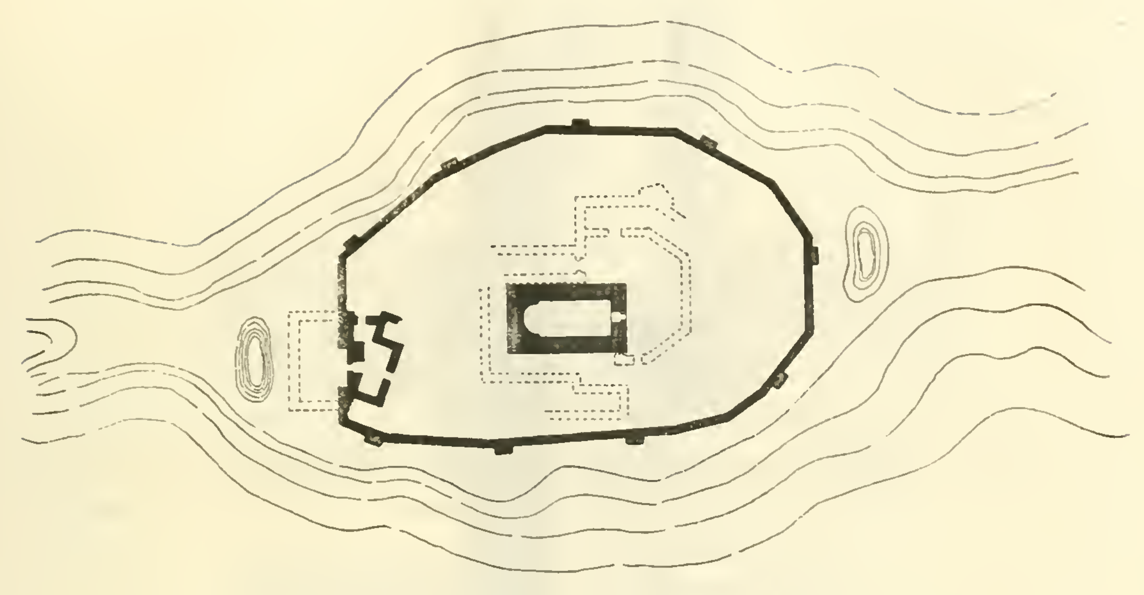


Fig. 23. — Plan du Bordj Safita ou Chastel Blanc, d'après le baron Rey.

Échelle uniforme des plans : 0m,001 pour 2 mètres.
(Les parties en pointillé ne font pas partie de la construction primitive.)

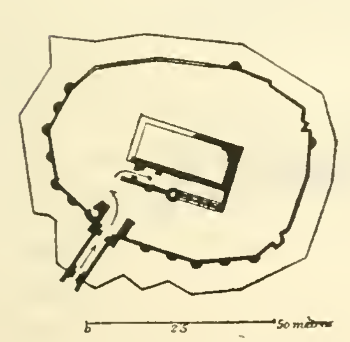


Fig. 24. — Plan du château des comtes de Flandre à Anvers.

Échelle uniforme des plans : 0m,001 pour 2 mètres.

Krak des Chevaliers[1] et adoptée plus tard par Richard Cœur de Lion (fig. 6 et 7)[2]. Deux ouvrages avancés, séparés du corps de place par des fossés profonds, fermaient les isthmes qui raccordent à la chaîne de montagne le sommet où il s'élève[3]. Tel est le Bordj Safita, dont le tracé, les profils, les proportions relatives, les dispositions techniques conviendraient aussi bien à telle forteresse assyrio-perse d'un type simple

[1] Voir ci-dessus, p. 365, n. 2.

[2] Voir ci-dessus, p. 331, n. 1, et p. 332.

[3] Ces ouvrages, que j'ai signalés dans les châteaux assyriens et perses (p. 350 et fig. 13), et qui existent en ruines au château des sires de Saône, au château de Margat, au Krak (fig. 22, et p. 365, n. 1) et sans doute dans bien d'autres forteresses franques, servirent de type à l'ouvrage triangulaire et aux barbacanes introduites par Richard et ses successeurs dans la fortification européenne (fig. 2, voir aussi p. 327, 328, 372, n. 2).

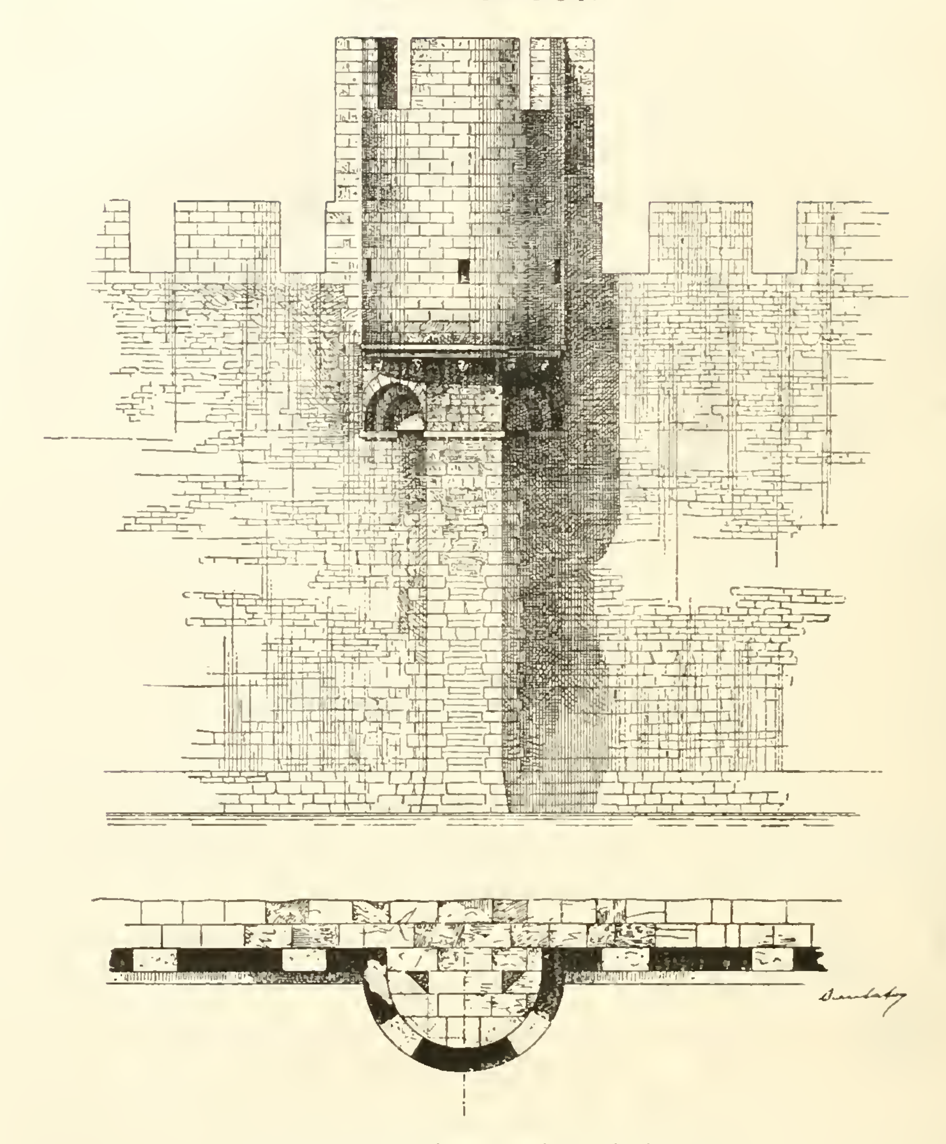


Fig. 25. — Château des comtes de Flandre à Anvers.
Échauguette et mâchicoulis de l'enceinte.

(fig. 14, 15, 16, 17)[1] qu'au château des comtes de Flandre[2]. Dans

[1] Dans les grandes forteresses assyriennes ou perses comportant des réduits, le donjon joignait l'enceinte intérieure (fig. 15 et 17). J'en ai expliqué les raisons (*Acrop. de Suse*, p. 229, 230). Mais, dans les forts de moindre importance, la seconde enceinte, établie concentriquement à la première, recevait un grand commandement et remplaçait le donjon (fig. 14 et 16).

[2] Il est impossible de ne pas rapprocher les

le premier cas, il suffirait de substituer aux escarpements naturels les talus artificiels d'une motte; dans le second, de remplacer par un fossé plein d'eau les pentes rocheuses qui couvrent la place et de diminuer le périmètre et l'épaisseur de l'enceinte[1]. A considérer les détails, on relèverait bien aussi entre ces trois ouvrages des différences dans le mode de suspension des mâchicoulis; mais elles n'ont pas d'importance quand on considère les principes directeurs et les méthodes générales. En outre, le passage du plan rectangulaire des contreforts au plan circulaire des échauguettes, qui se fait à Gand par l'intermédiaire d'un polygone inscrit, est la combinaison traditionnelle qu'utilisent depuis une haute antiquité les architectes iraniens, quand ils veulent construire une coupole sur une salle carrée[2]. Elle rentre donc bien dans la donnée persanne.

Or on sait non seulement que Philippe d'Alsace fut l'instigateur des travaux, mais que ce prince, s'étant croisé, passa deux ans en Palestine, de 1176 à 1178. Le rapprochement de ces dates et de celle qui est inscrite sur la porte extérieure de la forteresse montre que l'ordre d'envelopper le donjon dans une enceinte concentrique fut donné par le comte de Flandre dès son retour de Palestine. Dix-huit ans plus tard, le château Gaillard était construit par Richard Cœur de Lion dans des conditions identiques. Par deux fois l'on saisit donc sur le fait ces transports d'Asie en Europe des principes caractéristiques et des formes distinctives de la poliorcétique d'origine perse.

Le château des comtes de Flandre, bien imparfait au regard de la forteresse des Andelys, fut sans doute l'une des premières entreprises que tentèrent les ingénieurs européens, à la fin du XIIe siècle, pour corriger les graves défauts que présentaient les types indigènes. C'est

enceintes elliptiques du Bordj Safita et du château de Gand de celle d'Hatra (voir ci-dessus, p. 356, n. 10), qui établit un lien entre les citadelles chaldéo-perses et le Bordj Safita.

[1] Les dimensions des donjons du Bordj Safita et du château des comtes de Flandre sont identiques, à quelques décimètres près.

[2] *Art ant. de la Perse*, p. 1 à 13, fig. 1 à 8, 21 et 41, et pl. V, VII et XIV. Il faut bien se garder de confondre les trompes employées en pareils cas par les Perses avec les pendentifs byzantins qui en sont un perfectionnement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un ouvrage de transition, dont l'intérêt réside dans l'union de formes nouvelles aux formes que commandaient le respect des traditions et aussi la nécessité de conserver telles ou telles parties d'ouvrages plus anciens. Richard Cœur de Lion, que ne retenaient ni la modération du caractère, ni la contrainte imposée par des constructions préexistantes, et qui, du reste, venait plus tard que Philippe d'Alsace et trouvait les esprits mieux préparés, rompit au contraire avec les vieux errements. Son audace fut de la sagesse, car le château Gaillard, bien que conçu sous la même influence que le château des comtes de Flandre, l'emporte hautement sur son aîné et devance même son temps de plus d'un quart de siècle.

LES VASES DU DIPYLON

ET LES NAUCRARIES,

PAR

M. HELBIG.

Les recherches que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie sont fondées sur les représentations qui décorent les vases peints attiques communément nommés « vases du Dipylon », le plus grand nombre en ayant été trouvé dans la nécropole voisine du Dipylon d'Athènes. Dans les tombes attiques contemporaines, ces vases font régulièrement partie du mobilier funéraire, tandis que dans d'autres conditions il ne s'en trouve que des exemplaires isolés. Il suffit de rappeler les débris recueillis sur l'Acropole d'Athènes, parmi les décombres des édifices détruits par les Perses. On y rencontre à profusion des morceaux de toutes les espèces de vases qui furent en usage chez les Athéniens jusqu'en 480; mais les vases du Dipylon y sont rares, surtout les fragments des grands vases à figures qui marquent l'apogée du developpement de ce style et dont les peintures fournissent les données de cette étude[1]. Nous pouvons en conclure que les vases de ce genre étaient destinés plutôt au culte des morts qu'à l'usage des vivants, et les scènes qui les ornent confirment cette hypothèse.

Les sujets des peintures sont de trois ordres différents. La plus grande partie représentent soit l'exposition du corps du défunt (*ϖρόθε-*

[1] *Jahrbuch des arch. Instituts*, VIII (1893); *arch. Anzeiger*, 1892, p. 17.

σις, soit la procession qui accompagne le char funèbre[1]. Il est évident que les peintres ont fait de leur mieux pour rendre fidèlement, autant que cela était dans leurs moyens, les scènes qui se déroulaient devant eux, et leurs peintures nous donnent évidemment une idée assez juste des usages funéraires de l'Attique à cette époque reculée.

D'autres peintures, dont peu d'exemplaires se sont conservés, représentent des jeux agonistiques. Sur une coupe, nous voyons une danse chorique exécutée par des jeunes filles et des éphèbes[2]; ceux-ci portent le glaive comme les danseurs sur le bouclier d'Achille[3], ce qui prouve qu'à cette époque les Athéniens conservaient encore la coutume d'être constamment armés (*σιδηροφορεῖν*[4]), tandis que dans les danses choriques représentées sur des monuments attiques plus récents, comme sur l'oenochoé d'Analotos[5], sur le vase François[6] et sur une coupe à figures noires d'un style très sévère[7], les éphèbes sont déjà sans armes. Sur un vase en forme de cratère[8] et sur le fragment d'un autre vase, probablement de la même forme[9], nous voyons une course d'éphèbes. Sur ce dernier fragment, pourtant, le style du Dipylon n'a plus sa pureté primitive; il apparaît décomposé

[1] Les exemplaires connus en 1886 ont été registrés par M. Kroker dans le *Jahrbuch des arch. Inst.*, I (1886), p. 95-96. Il y faut ajouter Rayet-Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, p. 27, fig. 19 (= Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, I, p. 76, fig. 39) et les exemplaires décrits par MM. Brueckner et Pernice dans les *Athenische Mittheilungen*, XVIII (1893), p. 101-104, p. 106.

[2] *Mon. dell' Inst.*, IX, pl. 39, 2; *Ann.*, 1872, p. 182, n. 39. Emmanuel, *Essai sur l'orchestique grecque*, p. 250, fig. 516 (où les épées des danseurs ne sont rendues qu'en partie).

[3] *Ilias*, XVIII, 597: *οἱ δὲ μαχαίρας | εἶχον χρυσείας ἐξ ἀργυρέων τελαμώνων.*

[4] Thucyd., I, 6: *πᾶσα γὰρ ἡ Ἑλλὰς ἐσιδηροφόρει διὰ τὰς ἀφράκτους τε οἰκήσεις καὶ οὐκ ἀσφαλεῖς παρ' ἀλλήλους ἐφόδους καὶ ξυνήθη τὴν δίαιταν μεθ' ὅπλων ἐποιήσαντο... Ἐν τοῖς πρῶτοι δὲ Ἀθηναῖοι τόν τε σίδηρον κατέθεντο καὶ ἀνειμένῃ τῇ διαίτῃ ἐς τὸ τρυφερώτερον μετέστησαν.* — Aristot., *Pol.*, II, 8, p. 1268, 40: *ἐσιδηροφόρουν γὰρ τότε οἱ Ἕλληνες καὶ τὰς γυναῖκας ἐωνοῦντο παρ' ἀλλήλων.*

[5] *Jahrbuch*, II (1887), pl. 3, p. 34-39. Emmanuel, ouvrage cité, p. 250, fig. 515.

[6] Wiener, *Vorlegeblätter*, 1888, pl. II.

[7] *Mon. dell' Inst.*, XI, pl. 4; *Ann.*, 1882, p. 73-89.

[8] *Athen. Mitth.*, XVII (1892), pl. X, p. 204 et suiv. Comp. *Revue des études grecques*, VII (1894), p. 117 et suiv. *Sitzungsberichte der bayer. Akademie, philos., philol. u. histor. Classe*, 1896, p. 567-568, note 5.

[9] *Athen. Mitth.*, XVII (1892), p. 226, fig. 10.

par des influences orientales. Il en est de même sur une coupe où quatre femmes s'approchent d'une figure de divinité[1], au pas de danse, et sur un vase à canthare[2] orné de différentes scènes de jeux. Nous y reconnaissons avec certitude une danse chorique d'hydrophores, des hommes armés exécutant une pyrrhique et ce qui semble être un combat simulé.

Vu la destinée sépulcrale des vases du Dipylon, nous serions disposé à interpréter toutes ces représentations comme des jeux en honneur du défunt. Aucune donnée explicite ne certifie, il est vrai, l'usage des danses à l'occasion des funérailles grecques, mais il est probable que l'on y tenait compte du penchant des amphitryons et de la diversité des cultes locaux. Nous n'avons qu'à rappeler la légende de l'agone entre Homère et Hésiode aux funérailles d'Amphidamas, roi d'Eubée[3].

Pourtant l'inscription gravée sur une oenochoé de la nécropole du Dipylon[4] met en évidence la possibilité de rapports plus directs entre les vases en question et les individus dont ils ornaient les tombeaux. Cette inscription témoigne que l'oenochoé avait été décernée comme prix au meilleur danseur (*ὀρχηστής*). Le fait qu'un prix gagné par le défunt à une *ὄρχησις* eût été placé dans son tombeau comme un objet de valeur spéciale permet de croire que quelques-uns des vases du Dipylon ornés de représentations de jeux publics se rapportent aux agones où le défunt s'était particulièrement distingué[5].

Enfin la troisième catégorie comprendrait des vases avec des representations de navires à éperon (*ἔμβολος rostrum*) dans différentes situa-

[1] *Athen. Mitth.* XVIII (1893), p. 113, fig. 10.

[2] *Arch. Zeitung*, XLVIII (1885), pl. 8, n. 2, p. 134-139.

[3] *Ἡσιόδου καὶ Ὁμήρου ἀγών*, p. 315, ed. Goettling.

[4] *Athen. Mitth.*, VI (1881), pl. 3, p. 106 et suiv.; XVIII (1893), pl. X, p. 225 et suiv. (la bibliographie, p. 225, note 1).

[5] Ce procédé — pour ne citer qu'un temoignage à peu près contemporain — correspond à l'appréciation qu'Euryale, fils d'Alcinoüs, manifeste vis-à-vis d'Ulysse, *Od.*, VIII, 147 : *οὐ μὲν γὰρ μεῖζον κλέος ἀνέρος, ὄφρα κ' ἔῃσιν, | ἢ ὅτι ποσσίν κε ῥέξῃ καὶ χερσὶν ἑῇσιν.*

tions[1]. Ainsi que les vases avec les *προθέσεις* et les processions funéraires, ces vases-ci sont très nombreux. En 1894, M. Torr[2] comptait trente-neuf exemplaires de ces derniers; il ne restait malheureusement de la plupart que des fragments de dimensions minimes. Ce qui n'était que probable quant aux vases à sujets agonistiques devient certain en ce qui concerne ce genre-ci; les représentations de scènes navales rappellent l'activité spéciale déployée par ceux qu'elles accompagnaient dans le tombeau. Il en résulte que le navire de guerre jouait un grand rôle dans la vie des Athéniens de cette époque, et que le service naval était regardé comme spécialement honorable.

Nous prouverons ailleurs que la décomposition du style du Dipylon, dont les premières traces apparaissent dans la métallotechnique, envahit la peinture de vases vers le milieu du VIIIe siècle au plus tard[3]. Les représentations navales seraient donc antérieures à la seconde moitié de ce siècle. Or le rôle qu'y jouent les navires est un fait bien inattendu, car, même au début du Ve siècle, la flotte athénienne n'était nullement importante, et ce n'est que sous l'administration de Thémistocle, en 483, qu'elle prit un nouvel essor et fit d'Athènes la plus grande puissance maritime du bassin oriental de la Méditerranée. Quelles étaient donc les circonstances qui, trois siècles auparavant, attiraient déjà un si grand intérêt sur les vaisseaux de guerre?

La réponse nous sera donnée par l'examen des situations dans lesquelles ces vaisseaux sont représentés. Il est cependant à regretter que le matériel soit si insuffisant, la plupart des fragments étant trop exigus pour permettre de rétablir le sujet dans son intégrité.

(1) M. Torr a donné une liste de ces représentations dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XXV (1894), p. 14-15.

(2) Torr, *l. c.*, p. 15.

(3) Je soumettrai la question sur la chronologie du style du Dipylon à une recherche détaillée dans un mémoire, *Über den Gebrauch des σιδηροφορεῖν in den griechischen Kulturstaaten*, qui sera publié dans les Actes de l'Académie de Munich. Si je pose ici comme définitif le résultat auquel je suis arrivé, ce procédé semblera d'autant plus légitime que mon opinion ne diffère pas essentiellement de celles exposées par MM. Brueckner et Pernice (*Athen. Mitth.*, XVIII, 1893, p. 135-137) et par M. Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre*, I, p. 231-233.

Un fragment d'une certaine grandeur (fig. *a*)[1] montre un vaisseau à éperon et deux guerriers casqués, portant chacun le bouclier et deux lances, qui s'approchent de la proue, évidemment pour monter sur le navire prêt au départ, comme le prouve la voile déjà hissée. D'après le caractère local particulier aux peintures des vases du Dipylon, ce navire et ces guerriers sont attiques.



Fig. *a*.

Nous venons de voir le moment qui précède le départ d'un vaisseau de guerre attique. Sur un autre fragment (fig. *b*)[2], le navire est en pleine mer. Douze rameurs le font avancer; le personnage sans rame placé près de la proue est peut-être le ϖρῳράτης ou ϖρῳρεύς, qui règle le cours du navire. La force armée est représentée par deux guerriers casqués, tenant chacun le bouclier et deux lances. Ils paraissent sus-

[1] *Mon. dell' Inst.*, IX, pl. 40, 4; *Ann.*, 1872, p. 152, n. 78. Une représentation semblable : *Athen. Mitth.*, XVII (1892), p. 289, fig. 2.

[2] Hirschfeld dans les *Historische und philologische Aufsätze Ernst Curtius gewidmet*, p. 355. Comp. p. 364. Des représentations semblables : *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques*, II, n. 11-13, p. 44, fig. 1; Rayet-Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, p. 29, fig. 20. On y peut ajouter les fragments suivants : *Monuments grecs*, II, n. 11-13, pl. IV, p. 33 et suiv.; *Athen. Mitth.*, XVII (1892), p. 292, fig. 4; p. 298, fig. 5 et 6; *Revue archéologique*, XXV (1894), p. 20, fig. 8 et 9.

pendus dans l'air au-dessus du bateau. Debout dans le navire ou sur son pont, la partie inférieure de leur corps aurait été plus ou moins cachée par les figures des rameurs. C'eût été un problème trop ardu à résoudre par la méthode de silhouettes des peintres des vases du Dipylon : ils n'auraient pu représenter les motifs qui se croisaient que par des masses confuses et inintelligibles. Dans ces circonstances, le peintre s'est tiré d'affaire en représentant les deux guerriers au-dessus du vaisseau, et ce procédé n'est pas sans exemple sur

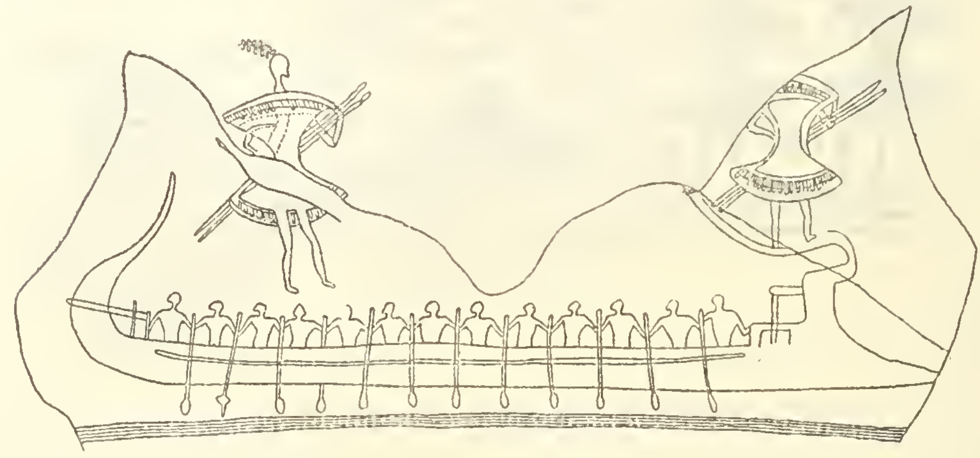


Fig. *b*.

d'autres vases du Dipylon [1]. L'attitude calme des deux guerriers et le laisser-aller avec lequel ils tiennent leurs lances indiquent qu'ici aucun danger n'est en vue et que le combat n'est pas imminent.

Mais ce n'est pas toujours avec la même tranquillité que s'accomplissaient les traversées des bâtiments attiques. Ils avaient souvent à combattre contre des navires ennemis. Un fragment (fig. *c*) [2] montre

[1] Il suffit d'alléguer comme exemples les deux fragments reproduits dans les *Mon. dell' Inst.*, IX, pl. 40, 3, et *Mon. grecs*, II, n. 11-13, p. 51, fig. 3. Sur ces deux fragments, les morts ne sont pas représentés comme couchés sur le pont, mais, placés au-dessus du pont, ils paraissent suspendus dans l'air. Il est vrai que le vide laissé entre le navire et les figures placées au-dessus est ici beaucoup plus restreint que sur le fragment *b*. Mais ce fait s'explique facilement par les différentes dimensions de l'espace que les peintres avaient à remplir.

[2] *Revue archéologique*, XXV (1894), p. 23, fig. 11.

un vaisseau dont l'éperon attaque la poupe d'un bateau ennemi. Un



Fig. c.

autre fragment (fig. *d*)[1] indique une situation analogue, quoique un seul des vaisseaux nous soit conservé. Deux morts couchés sur le pont et trois autres morts ou blessés qui en tombent prouvent que le navire est en plein combat. Les peintres de ces vases n'indiquant guère la différence entre l'eau et la terre, l'on serait tenté de croire que sur le fragment en question il s'agit d'un batiment stationnant près de

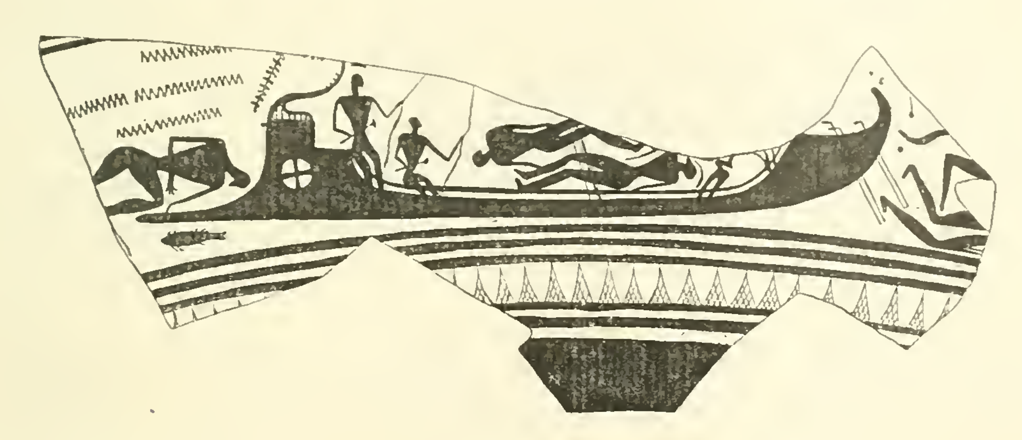


Fig. *d*.

la côte et attaqué de ce côté. Mais un poisson peint sous le bateau fait présumer que celui-ci se trouve dans des eaux profondes. L'équipage regardant vers la poupe du navire, il semble que ce soit de ce côté que menace le danger. L'ensemble de tous ces détails démontre que ce vaisseau, comme celui du fragment *c*, est attaqué à l'arrière par l'éperon d'un bâtiment ennemi.

(1) *Mon. dell' Inst.*, IX, pl. 40, 3; *Ann.*, 1872, p. 152, n. 77. Une scène analogue, semble-t-il, était représentée sur le vase dont un fragment est reproduit dans les *Monuments grecs publié par l'Association pour l'encouragement des études grecques*, II, n. 11-13, p. 51, fig. 3. Le vaisseau qu'on y voit ne peut pas être abordé, car ses rameurs se trouvent en pleine activité.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous avons encore beaucoup d'autres fragments où nous voyons des bateaux à éperon, mais ils ne suffisent pas pour établir nettement la situation des navires. Les morts et les blessés qui y sont couchés ou qui en tombent et l'agitation de l'équipage dénotent un combat [1], mais il n'est pas toujours certain qu'il s'agisse de luttes entre deux vaisseaux. Le fragment *d* évoquait la possibilité d'un bateau stationnant près de la côte et attaqué de ce côté-là. Sur une oenochoé du Dipylon au Musée de Copenhague, en effet, une pareille scène est représentée[2]. Cette peinture, dont notre figure *e* ne reproduit que la

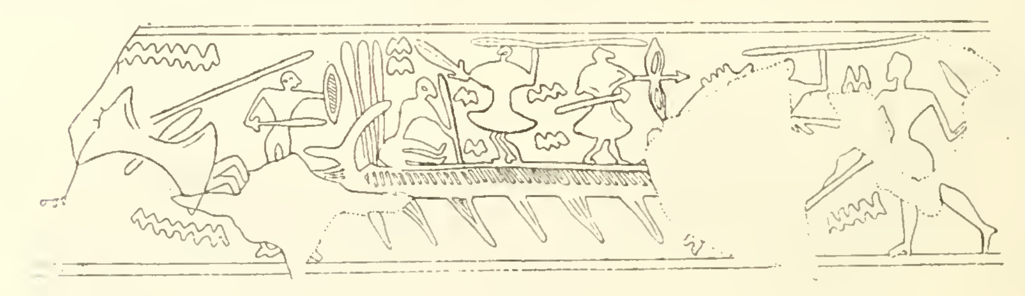


Fig. *e*.

partie centrale, demande une étude plus détaillée. Le vaisseau amarré forme le centre de la représentation; il se distingue de tous les autres figurés sur les vases du Dipylon par sa proue en forme de tête de cheval. Selon un témoignage digne de foi, les Phéniciens décoraient de figures de cheval le devant de leurs voiliers rapides [3]; l'on peut donc attribuer le bateau en question soit aux Phéniciens eux-mêmes, soit à un autre peuple dont les constructions navales subissaient l'influence phénicienne, notamment aux Cariens, de longue date en rapport avec les Phéniciens[4]. Il est évident que l'équipage, dont une partie est encore sur le pont du navire, tandis que l'autre est déjà descendue à terre, s'apprête à piller le littoral; mais

[1] *Revue archéologique*, XXV (1894), p. 17, fig. 3; p. 18, fig. 6; p. 20, fig. 10; p. 26, fig. 12.

[2] *Arch. Zeit.*, XLIII, pl. 8, n. 1, p. 131-134.

[3] Strabo, II, 2 C. 99.

[4] Movers, *Die Phoenizier*, I, p. 17-20.

les guerriers de ces parages sont arrivés à temps et ils ont déjà terrassé deux des pirates. Il est hors de doute qu'on doive reconnaître la côte de l'Attique comme théâtre du combat et des guerriers attiques comme défenseurs.

Thucydide[1] dit que des pirates cariens et phéniciens dominèrent la mer Égée avant que la thalassocratie de Minos eût introduit des conditions plus ordonnées. Nous verrons plus loin[2] comme quoi cette thalassocratie symbolise la sécurité qui régnait dans le bassin oriental de la Méditerranée pendant la période « mycénienne ». Aucun écrivain du ve siècle ne pouvait se rendre compte des événements de cette époque éloignée et, à plus forte raison, de ce qui s'était passé auparavant. Il en résulte que, si Thucydide supposait l'existence de pirates cariens et phéniciens avant la thalassocratie crétoise, il tirait cette conclusion de faits survenus dans une période plus rapprochée où les Grecs furent molestés par ces pirates. Ceci aurait eu lieu au temps dont parle Thucydide dans le XIIIe chapitre de son premier livre[3]. Il y raconte comment les Corinthiens, à l'époque où les Hellènes commencèrent à naviguer davantage, après s'être enrichis par le commerce de terre, renforcèrent leur marine, acquirent des vaisseaux, naturellement des vaisseaux de guerre, et les employèrent pour exterminer les pirates.

Ces données étant de la plus grande importance pour nos recherches, il faudra en peser consciencieusement l'exactitude et, une fois celle-ci établie, tâcher de préciser au moins approximativement l'époque où se passèrent ces faits. Au premier coup d'œil, on est étonné que Thucydide ne parle que des Corinthiens. Les Milésiens, les Chalcidiens, les Érétriens commencèrent leurs expéditions navales à long cours plus tôt, les Mégariens en même temps que les Corinthiens.

[1] I, 8, 1. Philochorus dans Strabo, IX, 1 C. 397 (= *Frag. hist. graec.*, ed. Müller, I, p. 386, 11), suppose des pirates cariens à l'époque de Kékrops.

[2] Page 412 et suiv.

[3] Thucyd., I, 13, 4 : *ἐπειδή τε οἱ Ἕλληνες μᾶλλον ἐπλώϊζον, (οἱ Κορίνθιοι) τὰς ναῦς κτησάμενοι τὸ ληστικὸν καθῄρουν.*

Ce n'est donc pas pour Corinthe seule que l'extinction de la piraterie constituait une question vitale. D'autres États grecs ayant des relations navales étendues auront pris part à cette lutte. M. de Wilamowitz me fait remarquer les ἀειναῦται, c'est-à-dire « qui sont toujours prêts à la navigation », corporation qui existait à Milet et à Chalcis[1]. Ce nom ferait présumer dans ces deux villes la présence d'une escadre toujours au service du gouvernement et dont le but principal pouvait bien être la défense contre les pirates. Le fait que, malgré tout ceci, Thucydide attribue la destruction de la piraterie aux seuls Corinthiens, prouve que, pour ce chapitre, il a puisé, ne fût-ce qu'indirectement, à une source corinthienne, probablement à la chronique corinthienne, qui se distinguait par une grande abondance de faits remontant à une haute antiquité[2]. Si l'influence de cette source détermina l'historiographe athénien à s'exprimer d'une façon exclusive, il n'en est pas moins avéré qu'un État grec, dans une phase très reculée de son développement nautique, prit des mesures pour se défendre contre les pirates, et que cela eu lieu lorsque les Hellènes μᾶλλον ἐπλώϊζον, c'est-à-dire lorsqu'ils naviguèrent davantage. Pour déterminer l'époque où « les Hellènes naviguèrent davantage », nous pouvons prendre comme point de départ la grandiose colonisation que les Grecs de la mère patrie entreprirent pendant la seconde moitié du VIIIe siècle. Il est clair que leur navigation depuis le commencement de cette colonisation eut une extension bien supérieure à celle qu'indique Thucydide. Par conséquent, la phase à laquelle se réfère l'historiographe athénien doit être antérieure à la colonisation; elle remonte à la première moitié du VIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la fabrication des vases du Dipylon.

Nous avons donc le droit d'employer les peintures de ces vases pour rectifier et compléter le récit de Thucydide. Or l'oenochoé avec le

[1] Ἀειναῦται à Milet : Plutarch., *Quaestiones graecae*, 32, p. 298 c; à Chalcis : *Inscriptiones graecae antiquissimae*, ed. Roehl, n. 375.

[2] Von Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, II, p. 23-24.

navire des pirates phéniciens ou cariens confirme notre hypothèse qu'en faisant extirper la piraterie phénicienne et carienne par la thalassocratie de Minos, l'historiographe fondait cette indication sur des faits d'époques postérieures et notamment sur la situation existant pendant la première moitié du VIIIe siècle. D'autre part, le fait que le combat représenté sur cette oenochoé a lieu sur la côte attique prouve que cette région était alors aussi exposée aux incursions des pirates. Dans ces circonstances, il faut voir si le gouvernement athénien prenait des mesures contre ce fléau, ainsi que cela a été prouvé pour le gouvernement corinthien.

Si l'on demande quel était le but des croisières des bateaux attiques représentés sur les vases du Dipylon et quels étaient les vaisseaux contre lesquels ils se battaient, il ne s'agira certainement pas de campagnes outre mer, car la première expédition de cette espèce qu'entreprirent les Athéniens fut, autant que nous le savons, celle qu'ils dirigèrent contre les Mytiléniens dans la lutte pour la domination de Sigéon, vers la fin du VIIe ou au début du VIe siècle[1], c'est-à-dire au moins cinq générations après la disparition du style du Dipylon.

Ces représentations nautiques ne se rapportent pas non plus à la colonisation entreprise par les Hellènes de la mère patrie, parce que celle-ci eut également lieu après la fin du style du Dipylon, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, et qu'Athènes, comme État, n'y prit aucune part.

Les bateaux attiques que nous voyons sur les vases du Dipylon ne seraient-ils pas des vaisseaux de pirates? ce qui serait dans le caractère de l'époque. Il se peut fort bien qu'un noble Athénien quelconque,

[1] M. Busolt (*Griechische Geschichte*, II², p. 249-254) a donné un résumé excellent des différentes questions qui se rattachent aux deux expéditions entreprises par les Athéniens pour conquérir Sigéon, l'une vers la fin du VIIe ou au commencement du VIe siècle, l'autre sous Pisistrate, entre 535 et 527 av. J.-C. Seulement, d'après mon opinion, il se trompe en supposant que la conquête de Salamis a précédé de peu la première de ces expéditions. Il suffit de renvoyer les lecteurs pour cela aux observations décisives de M. de Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, I, p. 267-269.

pour se tirer d'une situation financière précaire, ait équipé un bateau pour son propre compte[1] et soit allé s'enrichir en pillant les côtes voisines. Les habitants de celles-ci, en voyant le vaisseau pirate attique, auraient envoyé leurs bateaux à sa rencontre, ce qui aurait donné lieu à des combats de mer tels que nous les voyons sur les vases du Dipylon. Mais le nombre considérable de représentations de ce genre contredit une pareille supposition. Si tous les bateaux attiques représentés sur les vases du Dipylon eussent été des vaisseaux pirates, l'Attique, dans la première moitié du VIIIe siècle, n'aurait été qu'un pays de corsaires. Mais si cela avait été le cas, on en remarquerait certainement des traces dans la constitution sociale postérieure de l'Attique et dans sa tradition littéraire.

Outre cela, la plupart de ces vases ont été retrouvés dans des tombeaux, ce qui prouve que le service des navires à éperon était regardé comme spécialement honorifique. Il est vrai que, d'après plusieurs passages des chants les plus récents de l'épopée homérique, les Ioniens contemporains du style du Dipylon ne regardaient nullement la piraterie comme un métier malhonnète[2], et il est probable que la même opinion a régné en Attique, car une loi athénienne qui nous est parvenue sous une forme plus récente et enrichie d'amplifications postérieures, mais dont l'essence paraît solonienne, garantissait *τοῖς ἐπὶ λείαν οἰχομένοις* la protection des statuts de leur corporation[3]. Cependant plusieurs autres passages de l'épopée blâment l'œuvre des pirates comme anormale et répréhensible[4], et il est probable qu'il en était de même de la plupart des Grecs d'alors. Dans tous les cas, il n'est guère vraisemblable que dans la première moitié du VIIIe siècle

[1] C'est-à-dire non pas *ἀπὸ τοῦ δημοσίου*. Comp. Herodot., VI, 92.

[2] Comp. surtout *Od.*, III, 73; IX, 254; XXIV, 112. Il résulte pourtant de *Od.*, XVI, 425-430, que l'on désapprouvait la piraterie si elle était dirigée contre un peuple ami.

[3] Gaius, *Digg.*, 47, 22, 4. Comp. Von Wilamowitz-Moellendorff, *Antigonos von Karystos*, p. 278-279. Thucydide, I, 5, 2, considère la piraterie comme un métier infamant.

[4] Comp. surtout *Od.*, XIV, 83-88, 262. D'autres passages analogues dans Helbig, *L'Épopée homérique* (trad. Trawinski), p. 510-511.

les Athéniens eussent glorifié un nombre considérable de leurs concitoyens comme braves pirates par les peintures des vases déposés dans leurs tombeaux.

Toutes ces difficultés cessent d'exister du moment que nous reconnaîtrons dans les bateaux athéniens peints sur les vases du Dipylon des vaisseaux destinés principalement à défendre la côte attique contre les pirates. Ces vaisseaux stationnaient dans les rades de l'Attique ou croisaient le long de ses côtes. Dès qu'ils signalaient un navire de pirates, ils lui donnaient la chasse et tâchaient de le couler à fond.

De telles mesures correspondaient tout à fait à la situation telle qu'elle existait dans ces temps. Si Thucydide, suivant exactement sa source, dit tout simplement que les Corinthiens, ayant acquis des vaisseaux, extirpèrent la piraterie, il ne faut pas croire que dès le commencement ce fut sur une grande échelle qu'ils exercèrent la police maritime. Comme nous le supposons pour les Athéniens, ils auront pensé en premier lieu à défendre leurs propres côtes, et ce n'est que peu à peu, à mesure que croissaient leurs relations maritimes, que leurs luttes contre les corsaires devinrent plus étendues et plus efficaces[1].

Les pirates contre lesquels les Athéniens avaient à lutter pendant la période du Dipylon n'étaient naturellement pas toujours des Phéniciens ou des Cariens; quelquefois ils avaient affaire à des Grecs. Pour ne citer que deux témoignages à peu près contemporains, je rappelle deux passages de l'Odyssée. Dans l'un, Pénélope, en faisant ses reproches à Antinoüs, rappelle que le père de celui-ci, Eupeithès, avait pris part à une expédition entreprise par des pirates taphiens contre les Thesprotes, amis des Ithaciens[2]. L'autre passage raconte

[1] Un navire à éperon est gravé sur un diadème en bronze qui a été trouvé dans une tombe de Thèbes (en Béotie); il appartient à peu près à la même époque que les vases du Dipylon (*Ann. dell' Inst.*, 1880, Tav. d'agg. G 2, p. 126-129). Un navire pareil, peint sur une oenochoé « protocorinthienne » (*Jahrbuch des arch. Inst.*, III, 1888, p. 248), rappelle la puissance maritime acquise par les Chalcidiens ou les Corinthiens au VIIIe siècle.

[2] *Od.*, XVI, 425-428.

l'arrivée de Messéniens sur la côte d'Ithaque et l'enlèvement de 300 moutons ainsi que de leurs pâtres[1]. Parmi les vaisseaux qui, sur les vases du Dipylon, combattent contre les navires attiques, nous regarderons comme grecs tous les bâtiments qui ne se distinguent de ces derniers ni par leur construction ni par leur décoration, et c'est le plus grand nombre.

Pendant la période qui nous occupe, la défense des côtes était la tâche principale des vaisseaux attiques, mais je n'oserais pas affirmer qu'elle fût leur tâche exclusive. Nous étudierons plus loin les différentes probabilités dont il faut tenir compte[2]. Qu'il nous suffise d'insister sur ce fait, que les archéologues devraient cesser d'appeler batailles navales les luttes maritimes représentées sur les vases du Dipylon. Autant que l'exiguïté du matériel permet de formuler un jugement, il ne s'agit jamais là de combats entre deux escadres, mais toujours de rencontres entre deux bateaux seulement. Dans le cas où le navire ennemi ne serait pas un bateau de pirates, mais un vaisseau appartenant à quelque État ennemi d'Athènes, il s'agirait de petits différends à démêler qui ne seraient que des faits précurseurs des guerres plus récentes entre les puissances maritimes de la Grèce. Thucydide[3] a donc complètement raison en indiquant la bataille livrée en 664 par les Corinthiens aux Corcyréens comme la première bataille navale entre Hellènes.

Les moyens de répression employés, dans une des phases les plus reculées de leur développement nautique, par les Corinthiens et les Athéniens contre les pirates, ne sont pas sans analogies dans l'histoire plus récente de la Grèce.

Depuis le commencement du ve siècle jusqu'aux premières années du IIIe, la Méditerranée était infestée surtout par les Tyrrhéniens. Il paraît que, chez les Grecs de cette époque, ce nom ne désignait pas

(1) *Od.*, XXI, 16-21. — (2) Voir plus bas, p. 419-420. — (3) I, 13, 3.

exclusivement les Étrusques, mais qu'il servait à désigner aussi d'autres peuples établis sur la côte de l'Italie et peut-être de l'Illyrie[1].

Dans les premières années du ve siècle, pour barrer le détroit de Messine contre les Tyrrhéniens, Anaxilas, tyran de Rhégion, fonda sur le rocher Skyllaion la forteresse du même nom et au-dessous un *ναύσταθμος* (*statio navium*)[2], c'est-à-dire une rade dans laquelle stationnait une escadre de vaisseaux de guerre.

Denys le Jeune fonda sur la côte de l'Apulie deux colonies pour nettoyer de pirates la mer Adriatique[3]. Or, les colonies elles-mêmes ne pouvant nullement remplir cette tâche, il est clair qu'elles disposaient de vaisseaux de guerre pour donner la chasse aux pirates, escorter les vaisseaux marchands, et pour d'autres services du même genre.

Un décret athénien[4] de l'an 325/4 se rapporte aux mesures à prendre pour protéger le commerce maritime dans ces mêmes eaux contre les pirates tyrrhéniens. Ici il est de nouveau question d'un *ναύσταθμος* : *ὅπως... καὶ ναυστάθμο(υ) [οἰκ]είου κατασκευασθέν[το]ς ὑπάρχει φυλακὴ ἐπὶ [Τυρ]ρηνούς*.

Hypéride fit un discours *περὶ τῆς φυλακῆς τῶν Τυρρηνῶν*[5]. Un

(1) Comp. Müller-Deecke, *Die Etrusker*, I, p. 274, et Hiller von Gaertringen dans les *Athen. Mitth.*, XX (1895), p. 225 et 395. Un pirate tyrrhenien, fait prisonnier par Timoléon, s'appelait Postumius (Diodor., XVI, 82). Ce nom indique une origine non pas étrusque, mais italique. Les Volsques d'Antium prenaient part à la piraterie encore à l'époque où ils étaient assujettis aux Romains (Strabo, V, 3, 5 C. 232).

(2) Strabo, VI, 1 C. 257.

(3) Diodor., XVI, 5. Beaucoup des pirates qui à cette époque infestèrent la mer Adriatique ont dû être des Illyriens. On sera disposé à mettre en rapport avec leur piraterie les combats navals représentés sur la stèle de Pesaro, qui appartient aux plus anciens monuments plastiques trouvés en Italie (Zannoni, *Gli scavi della Certosa di Bologna*, pl. CL, n. 15, p. 121-122, note 10; *Zeitschrift für Ethnologie*, V, 1883, pl. V, n. 1-3, p. 210-219; *Monumenti pubblicati per cura dell' Acc. dei Lincei*, V, 1895, p. 98, fig. 3, 3^a). La tradition historique présente les Illyriens comme pirates pour la première fois en 301 av. J.-C. (Liv., X, 2). Au commencement du IIe siècle, sous le règne de Gentius et de Teuta, l'Illyrie était simplement un pays de corsaires (Polyb., II, 4-12; Liv., XL, 42).

(4) *Corp. inscr. att.*, II, 2, n. 809 *a*, ligne 220 et suiv.

(5) Hyperides, ed. Blass, 2e éd., p. 123, fr. LVI.

IMPRIMERIE NATIONALE.

discours de Deinarchos, qui portait comme titre Τυρρηνικός[1], traitait le même sujet.

Rhodes lutta aussi contre les pirates tyrrhéniens à l'époque où elle était une grande puissance maritime[2]. Une inscription funéraire trouvée dans cette île mentionne deux officiers de marine rhodiens morts en combattant les Tyrrhéniens[3]. Le rhéteur Aristide[4] parle des trophées gagnés dans ces luttes et employés à orner la ville de Rhodes. Ces faits doivent avoir eu lieu vers l'an 299, où l'administration du temple délien avança à la ville de Délos plusieurs milliers de drachmes, *εἰς τὴν φυλακὴν τῶν Τυρρηνῶν*[5]. L'élément principal de cette *φυλακή* était partout, sans nul doute, une escadre de vaisseaux de guerre.

La manière dont s'exprime Thucydide dans le passage si souvent cité laisse présumer que la lutte des Corinthiens contre les pirates avait lieu par suite de l'initiative du gouvernement. Nous pouvons supposer la même chose des mesures prises par les Athéniens. En présence du fait que les vases décorés de peintures nautiques sont si fréquents dans les tombes du Dipylon et que ces peintures glorifient le service accompli par les défunts sur les vaisseaux de guerre, qu'il nous soit permis de faire encore un pas en avant et de déclarer que ces représentations dépendaient d'une institution publique qui touchait de près à la grande majorité des citoyens. Par conséquent, M. de Wilamowitz[6], d'un côté, MM. Brueckner et Pernice[7], de l'autre, ont raison tous les trois en reconnaissant dans les navires peints sur les vases du Dipylon les vaisseaux des naucraries; mais ils n'ont pas tiré de ce fait les conséquences qui en résultent pour la chronologie et l'organisation des naucraries.

[1] *Oratores attici*, ed. Baiterus et Sauppius, II, p. 322.

[2] Comp. Strabo, XIV, 2 C. 652, 5.

[3] *Athen. Mitth.*, XX (1895), p. 223 et suiv.

[4] Aristides, *Or.*, XLIII, XLIV, t. I, p. 798, 841, Dindorf.

[5] Homolle, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*, p. 68 (Bibliothèque des Écoles françaises, fasc. 49).

[6] *Aristoteles und Athen*, II, p. 54.

[7] *Athen. Mitth.*, XVIII (1893), p. 152-153.

Les Athéniens donnaient ce nom aux districts administratifs dans lesquels l'Attique était divisée jusqu'à Clisthènes[1]. Autant que nous le savons, ils en comptaient primitivement quarante-huit. Clisthènes fonda l'administration de l'État sur les phylés et les dèmes qu'il avait introduits, mais il laissa les naucraries, quoique avec des pouvoirs limités, et fit même monter leur nombre à cinquante[2] pour le mettre d'accord avec celui de ses phylés et de ses dèmes.

Il est expressément rapporté que chacun de ces districts était subordonné à un *ναύκραρος*, qu'il avait sa propre caisse et devait fournir à l'Etat un vaisseau, c'est-à-dire un vaisseau de guerre, et deux cavaliers[3]. La fourniture d'un vaisseau consistait évidemment dans l'obligation de le construire, de l'équiper, d'enrôler et d'instruire l'équipage nécessaire. Comme le recrutement et l'instruction de l'infanterie étaient beaucoup plus faciles que les mêmes opérations pour les marins et la cavalerie, il semble probable que les devoirs des naucraries s'étendaient aussi au recrutement et à l'instruction de l'infanterie, autant que l'instruction était possible pour des unités tactiques aussi limitées. En tout cas, l'hypothèse que les devoirs des naucraries regardaient l'armée entière est confirmée par le fait que leurs chefs, les *ναύκραροι*, étaient subordonnés au polémarque[4].

Nous ne savons pas de quelle manière Clisthènes régla les rapports entre les naucraries et les dèmes, mais il est certain qu'il ne modifia guère la position des naucraries en tant qu'institutions chargées de fournir au gouvernement les bateaux de guerre. Peut-être Clisthènes voulait-il conserver intégralement à la marine la grande expérience navale que les naucraries avaient acquise.

Du récit que fait Hérodote[5] de la malencontreuse expédition des

[1] Comp. Boeckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, I³, p. 323, 596.

[2] Photius, *Lexicon*, s. v., *ναυκραρίαι*, p. 288, Porson. Comp. Koehler, dans *Athen. Mitth.*, X (1885), p. 109.

[3] Aristoteles, *Ἀθηναίων πολιτεία*, 8. Pollux, VIII, 108.

[4] Bekker, *Anecdota graeca*, I, p. 283, 20.

[5] VII, 89. Comp. Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, II, p. 90.

Athéniens contre Égine entre 489 et 484, il ressort qu'après Clisthènes les naucraries continuèrent encore pendant quelque temps à fournir les vaisseaux. Les Athéniens armèrent, à cette occasion, 70 vaisseaux, dont 20 leur avaient été prêtés par les Corinthiens. Les 50 vaisseaux possédés en propre par les Athéniens correspondent au nombre des naucraries, monté, pendant l'administration de Clisthènes, de 48 à 50[1].

La tradition mentionne expressément, dans les compétences originaires des naucraries, la distribution et la levée des impôts qui servaient à payer les dépenses des districts[2]; naturellement c'était aux *ναύκραροι* qu'il incombait de veiller à ce que les districts remplissent consciencieusement leurs obligations. Les intérêts communs à tous les districts étaient administrés par les *πρυτάνεις τῶν ναυκράρων* qui résidaient à Athènes[3].

Les auteurs anciens et modernes diffèrent grandement entre eux sur l'époque de l'institution des naucraries[4]. Dans la tradition historique, nous rencontrons les naucraries pour la première fois lors de la tentative faite par Kylon pour usurper la tyrannie d'Athènes, vers la fin du VIIe siècle. Hérodote[5] raconte qu'à cette époque l'État était gouverné par les *πρυτάνεις τῶν ναυκράρων*. Mais plusieurs savants doutent que les naucraries aient été, dès l'origine, organisées de la façon indiquée par la tradition des anciens, et ils affirment surtout que l'obligation où se trouvaient ces districts de fournir des vaisseaux de guerre datait d'une époque plus récente, par exemple

(1) Il est surprenant que le catalogue des vaisseaux (*Ilias*, II, 556) attribue également aux Athéniens cinquante navires. Devons-nous en conclure que ce passage date de l'époque de Clisthènes? Les vers 557-558 : *Αἴας δ' ἐκ Σαλαμῖνος ἄγεν δυοκαίδεκα νῆας, | στῆσε δ' ἄγων ἵν' Ἀθηναίων ἵσταντο φάλαγγες*, conviendraient très bien à la même époque, car c'était Clisthènes qui, en nommant une de ses phylés d'après Ajax (Herodót., V, 66), attribua ce héros officiellement à l'Attique.

(2) Aristoteles, Ἀθηναίων πολιτεία, 8. Comp. Wilamowitz, *l. c.*, I, p. 51-52.

(3) Herodot., V, 71. Comp. Wilamowitz, *l. c.*, I, p. 93.

(4) Ces différentes opinions sont exposées dans Hermann-Thumser, *Lehrbuch der griech. Staatsalterthümer*, II, p. 315, notes 2, 4; p. 316, note 4.

(5) V, 71.

du temps de Solon, où les Athéniens, en guerre contre les Mégariens pour Salamis, avaient besoin d'une petite flotte. Mais ces savants oublient que plusieurs indices prouvent l'existence d'une flotte athénienne à une époque antérieure.

Nous avons déjà mentionné [1] les luttes soutenues par les Athéniens pour la possession de Sigéon vers la fin du VIIe ou au commencement du VIe siècle. En outre, M. de Wilamowitz me rappelle que la participation des Athéniens aux amphictyonies de Délos et de Calaurea ainsi qu'aux jeux isthmiques, où ils avaient le siège d'honneur [2], remonte au delà de l'époque de Solon et présuppose l'existence d'une petite escadre athénienne. Dans tous les cas, la formation du substantif *ναύκραρος* contredit clairement l'idée que l'obligation de fournir les vaisseaux n'ait été dévolue aux naucraries que plus tard. L'étymologie de la deuxième moitié de ce substantif n'est pas certaine. Mais la première syllabe, formée de *ναῦς*, prouve que le vaisseau joua un rôle important dans l'organisation des naucraries dès leur origine [3]. De l'autre côté, les vases du Dipylon démontrent que, dans la première moitié du VIIIe siècle, les navires des naucraries existaient déjà. Il nous est permis de déduire de tout ce qui précède que la division de l'Attique en districts, dont chacun devait fournir un vaisseau, peut fort bien remonter très haut dans le IXe siècle. Le mode de formation de la seconde moitié de *ναύκραρος* indique une phase très éloignée de celle de la langue attique littéraire [4].

Enfin la question de savoir si l'institution des naucraries rentre dans le cadre de la plus ancienne organisation de l'État athénien ne peut recevoir qu'une réponse affirmative. Les auteurs grecs ont conclu avec raison, sur l'autorité de certains mythes et de certaines institu-

(1) Voir plus haut, p. 397.

(2) D'après la tradition, les rapports des Athéniens avec Délos remontent jusqu'à l'époque d'Érysichthon (Pausan., I, 18, 5; 31, 2) ou de Thésée (Plutarch., *Theseus*, 21). Sur l'amphictyonie de Calaurea : *Göttinger Nachrichten*, 1896, surtout p. 160, 167-170. Les Athéniens aux jeux isthmiques : Plutarch., *Theseus*, 25.

(3) Comp. Wilamowitz, *loc. cit.*, I, p. 96, note 31.

(4) Voir la note précédente.

tions qui s'étaient perpétuées en Attique, qu'originairement celle-ci était divisée en plusieurs petits États[1]. Cette opinion est corroborée par la présence de ruines de citadelles de construction « mycénienne » qui se sont conservées sur l'Acropole d'Athènes, sur le versant oriental du mont Hymette (près de Koropi), à Thorikos et à Mounychia[2]. Il est probable que des ruines semblables seront encore découvertes dans d'autres parties de l'Attique.

Chacune de ces citadelles servit de résidence à une dynastie et fut le centre d'un petit État. Nous pouvons en conclure avec M. de Wilamowitz[3] que l'Attique, pendant l'époque qui précéda la migration dorienne et que nous nommons époque « mycénienne », était morcelée en plusieurs petites principautés. Agglomérées sur un territoire restreint, elles devaient nécessairement se paralyser les unes les autres et empêcher l'Attique de jouer un rôle politique ou militaire. C'est probablement le souvenir de cette période de faiblesse qui s'est cristallisé dans des mythes comme celui du roi Minos, de Crète, qui aurait vaincu les Mégariens et les Athéniens et aurait imposé à ces derniers un tribut de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles à livrer chaque année pour la nourriture du Minotaure[4].

Avec le temps, la dynastie qui résidait sur la roche d'Athéna conquit la suprématie sur ses voisines et réunit l'Attique en un seul État, ayant Athènes pour capitale. Cette unification que le mythe rattache exclusivement au nom de Thésée, mais qui peut avoir été l'œuvre de

[1] Les passages principaux : Thucyd., II, 15; Philochorus dans Strabo, IX, 1 C. 397 (= *Frag. histor. graec.*, ed. Müller, I, p. 386, 11); Plutarch., *Theseus*, 15.

[2] Sur la citadelle « mycénienne » à Athènes : *Athen. Mitth.*, XII (1887), p. 263-264; *Berichte der sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1887, p. 399-405; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, VI, p. 423-428; Curtius, *Stadtgeschichte von Athen*, p. 45, 47 et suivantes (plan V, n. 12). D'autres données dans Busolt, *Griechische Geschichte*, I², p. 15, note 5. — Sur celle de Thorikos : Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1895, p. 226 et suiv.; sur les tombes à coupole du même canton : Ἐφ. ἀρχ., 1895, p. 221-225; Perrot, VI, p. 417-418. — Sur la citadelle près de Koropi : *Athen. Mitth.*, XVI (1891), p. 220, 222, 225-227. — Sur celle de Mounychia : Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum*, I, p. 316.

[3] *Aristoteles und Athen*, II, p. 35.

[4] Hoeck, *Kreta*, II, p. 91-107.

plusieurs générations de souverains, fut parachevée par l'annexion d'Éleusis[1]. Un vers de la Télémachie[2], épopée que les savants qui se sont occupés d'Homère attribuent au VIIIe siècle, est le plus ancien témoignage littéraire qui prouve que l'unité de l'Attique était sinon accomplie, du moins bien avancée. Sounion y est appelé *ἄκρον Ἀθηνέων*, ce qui paraît étrange, vu les 50 kilomètres qui séparent ce cap d'Athènes, et implique chez le poète la croyance qu'au moins la côte occidentale tout entière d'Athènes à Sounion était territoire athénien. Mais il n'est pas impossible que le poète ait employé le terme *Ἀθῆναι* pour signifier toute l'Attique unie sous la domination d'Athènes. En tout cas, l'unification de l'Attique doit être postérieure à la migration dorienne.

Dans l'épopée homérique, chaque État grec prend à la guerre de Troie une part équivalente au degré d'importance auquel il était arrivé avant cette migration. Si la dynastie établie sur l'Acropole athénienne eût alors déjà réuni sous sa domination un territoire considérable, elle aurait sûrement joué un rôle dans les parties plus anciennes de l'Iliade. Mais tel n'est nullement le cas. Thésée, le fondateur du *συνοικισμός*, ne prend aucune part à la guerre de Troie. C'est Ménesthée qui conduit les Athéniens devant Ilios. M. de Wilamowitz[3] insiste avec raison sur le fait que ni Ménesthée ni son père Pétios n'avaient de place fixe ni à Athènes ni dans la tradition athénienne; il semble plutôt qu'ils fussent localisés originairement dans l'Éolide d'Asie Mineure et que les Athéniens les eussent adoptés plus tard. Dans l'Iliade[4], Ménesthée n'occupe qu'une situation subor-

[1] Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, II, p. 38.

[2] *Od.*, III, 278.

[3] *Homerische Untersuch.*, p. 249, note 14. Le même savant, p. 243-252, a prouvé que les vers du catalogue des vaisseaux (*Ilias*, II, 546-556) relatifs à Athènes et au tacticien Ménesthée, et le passage de l'Odyssée (VI, 80) d'après lequel Minerve réside à Athènes et dans la maison d'Érechthée, ont eu leur origine à Athènes au plus tôt à l'époque de Pisistrate. Comp. notre page 404, note 1.

[4] *Ilias*, IV, 327-328; XIII, 195-196, 689-691. Ce dernier passage est généralement reconnu pour une interpolation récente.

donnée et ce n'est que dans la Teichomachie — et non encore dans la couche plus ancienne, mais dans la plus récente où figure le Lycien Sarpédon[1] — qu'il acquiert une certaine importance. D'après toutes ces données, il semble que l'unification de l'Attique eut lieu après la migration dorienne. D'un autre côté, il a été prouvé que les naucraries, qui présupposent l'existence de l'État unifié, remontent déjà à la première moitié du VIIIe siècle et peuvent dater d'encore plus haut. Si par conséquent la fondation de cet État et l'institution des naucraries sont à peu près contemporaines, il est permis de mettre ces deux faits en relation l'un avec l'autre et de présumer que la division de l'Attique en quarante-huit naucraries émanait du gouvernement même de l'État nouvellement fondé. Cette supposition devient une certitude dès que l'on peut prouver que l'institution de pareils districts administratifs était une condition vitale pour le développement du jeune État.

La nouvelle capitale était située sur la côte occidentale de l'Attique. Pour y arriver, les citoyens domiciliés dans la partie orientale du pays devaient faire une longue route, compliquée encore par les montagnes qui coupent la plaine. L'Hymette, le Brilessos et le Parnès rendent le chemin très long, si on les tourne, très fatigant, si on les gravit. C'était donc fort incommode pour les habitants de Thorikos et de Rhamnous d'aller à Athènes pour chaque transaction avec le gouvernement. De même, il était difficile pour le gouvernement central de se rendre exactement compte de bien des circonstances touchant les intérêts qu'avait l'État dans les parages plus éloignés d'Athènes. C'était surtout le cas en ce qui concerne les impôts. Les employés qui résidaient à Athènes pouvaient commettre de graves erreurs quand il s'agissait d'imposer les citoyens de la Diacria, tandis que, sur les lieux mêmes, il était facile d'apprécier la fortune de chaque citoyen. L'institution des districts d'administration locale, tels que les naucraries, mettaient une fin à toutes ces complications.

(1) *Ilias*, XII, 331 et suiv. Comp. Wilamowitz, *Homerische Untersuchungen*, p. 249, note 14.

Il n'existe aucune tradition qui met ces districts en relation avec l'ancien ordre basé sur la famille. Il semble plutôt qu'on les créa complètement indépendants de cet ordre, évidemment parce que, les phratries et les familles (γένη) étant intimement liées avec les institutions antérieures, il y aurait eu à craindre, si on leur avait accordé une part considérable à l'administration des finances, de l'armée et de la marine, qu'elles n'usassent de ces compétences dans un intérêt séparatiste.

La suite de l'histoire attique prouve que cette précaution n'était nullement superflue. Dans les troubles qui amenèrent la tyrannie de Pisistrate, les chefs de trois anciennes familles se trouvèrent à la tête de trois partis régionaux, des Pédiéens, des Parhaliens et des Diacriens, qui combattaient avec acharnement les uns contre les autres et mettaient en danger l'existence de l'État[1]. Il était donc complètement logique de baser l'administration locale du jeune État unifié sur une institution tout à fait indépendante de l'ancien ordre des familles. Clisthènes se mit à l'œuvre d'une manière encore plus radicale : il divisa les citoyens en dix phylés, qui ne formaient aucune unité locale, mais dont les éléments, les δῆμοι, étaient dispersés dans les régions les plus différentes de l'Attique. Ceci mit fin d'une façon décisive à toute influence que les tendances régionales auraient pu exercer sur le gouvernement. L'institution des naucraries et celle des phylés de Clisthènes émanaient de la même idée qui fit dissoudre par l'Assemblée nationale, le 6 février 1790, les anciennes provinces, dans lesquelles vivait la tradition régionale, pour leur substituer les quatre-vingt-trois départements de la France.

D'un autre côté, la plus ancienne constitution et toutes les autres constitutions qui furent données à Athènes postérieurement laissèrent intacte l'organisation des familles et des phratries autant que le permettait l'intérêt public. Ces corps gardèrent leurs droits de posses-

[1] Plasz, *Die Tyrannis*, I, p. 59, 177 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sion et continuèrent à choisir leurs fonctionnaires[1]. Les phratries remplirent même, jusqu'à une époque très récente, une charge d'une certaine importance politique : c'étaient elles qui jugeaient de la pureté de descendance et des droits de citoyen[2]. Cette charge était évidemment une continuation de leurs anciennes compétences, adaptées au nouvel ordre de choses. Sur ce terrain, le gouvernement n'osa pas rompre avec la tradition : la croyance populaire regardait la famille et les droits qui s'y rattachaient comme étroitement unis avec le culte, et spécialement avec le culte des familles. L'ingérence d'une administration purement politique et de création nouvelle dans de pareilles affaires aurait causé le même mécontentement que cause l'introduction du mariage civil obligatoire dans une population strictement catholique.

Les innovations politiques avaient à coup sûr excité des mécontentements, mais au bout de peu de temps la population tout entière aura ressenti les grands bienfaits dont elle était redevable au nouvel ordre des choses. Les petits princes qui régnaient en Attique pendant la période « mycénienne » sans doute se faisaient souvent la guerre entre eux, ruinant les récoltes, emmenant le bétail, tuant ou faisant prisonniers les paysans et les pâtres. De même, l'unification de l'Attique ne s'accomplit pas sans de fortes secousses, dont les vibrations se sont transmises aux générations postérieures à travers les mythes[3]. Une fois parachevée, elle mit fin aux temps belliqueux et introduisit des relations pacifiques entre les différents cantons.

Thucydide[4] raconte que les Athéniens furent les premiers parmi les Hellènes qui abandonnèrent l'usage de porter constamment des armes (σιδηροφορεῖν). Ce récit paraît être basé sur une bonne tradition. L'État athénien fut le premier en Grèce qui s'étendit sur un ter-

(1) Hermann-Thumser, *Lehrbuch d. griech. Staatsalterthümer*, II, p. 397, notes 1-3.

(2) Hermann-Thumser, II, p. 324 et suiv.

(3) Comp. Curtius, *Griechische Geschichte*, I, liv. II, chap. II. Wilamowitz, *Aus Kydathen*, p. 119-123.

(4) I, 6 (voir plus haut, p. 388, note 4).

ritoire considérable et y établit un régime bien ordonné; on n'y eut plus besoin de penser chaque moment à se défendre de ses plus proches voisins. Il est vrai que les peintures des vases du Dipylon prouvent que dans la première moitié du VIIIe siècle la coutume du *σιδηροφορεῖν* n'était pas générale en Attique mais qu'elle y était encore assez répandue, et que ce n'est pas immédiatement après la fondation de l'État athénien qu'elle fut abandonnée. Mais l'expérience quotidienne nous enseigne que bien des coutumes sont encore suivies par habitude longtemps après que leur raison d'être a cessé d'exister. D'ailleurs si l'Attique était déjà pacifiée à l'intérieur, elle n'était pas encore garantie contre les incursions des corsaires et il en résultait, du moins pour les habitants des côtes, la nécessité d'être toujours préparés à une telle éventualité.

La migration dorienne eut des suites fâcheuses pour la sûreté du commerce dans la mer Égée. Les découvertes démontrent clairement que pendant la période précédente, la « mycénienne », les Achéens subirent l'influence d'une civilisation orientale. C'est aux porteurs de cette civilisation qu'ils empruntaient une grande partie des objets industriels et artistiques dont ils faisaient usage. Ils allaient même jusqu'à suivre les évolutions que traversait l'industrie étrangère et adoptaient les nouveaux types que cette dernière mettait progressivement en circulation.

Il en résulte qu'un peuple oriental maintint pendant plusieurs générations des relations fréquentes avec la Grèce, et ces relations ne sont concevables que si la mer égéenne était généralement libre de pirates. M. de Wilamowitz[1] remarque justement que dans l'histoire ancienne la piraterie disparaît ou fleurit selon l'existence ou l'absence d'une nation qui domine sur mer. Si les remarques précédentes nous permettent de conclure que, dans le deuxième millier d'années avant Jésus-Christ, un peuple était tout-puissant dans la partie orientale de

[1] *Aristoteles und Athen*, II, p. 383.

la Méditerranée, ce que nous savons de l'histoire l'ancienne nous invite à croire que ce peuple n'était autre que les Phéniciens.

Les Grecs ont perpétué dans le mythe de Minos, roi de Crète, le souvenir de cette domination maritime et de la sûreté des communications qui en résulta[1]. Ils racontent comment Minos extermina les pirates, étendit sa puissance sur les îles voisines et introduisit l'ordre et la paix dans tout son domaine. Mais pourquoi, demandera-t-on, les Grecs ont-ils considéré comme point de départ et centre de ces faits non pas la Phénicie, mais plutôt l'île de Crète? La raison en est très simple. La Crète était une station fort importante pour la navigation directe entre la côte syrienne et le Péloponnèse, et elle était la station la plus voisine du Péloponnèse. Il s'ensuivit que l'influence si grande que la Phénicie exerça sur les Grecs primitifs parvint à ceux-ci principalement par la voie de Crète. Il semble donc tout naturel que les Grecs aient considéré cette île comme le centre de la thalassocratie phénicienne, car c'est à travers la Crète qu'ils avaient appris à connaître cette domination civilisatrice.

On a trouvé beaucoup d'antiquités « mycéniennes » dans cette île, surtout dans la partie orientale[2]. Je crois avoir prouvé ailleurs[3] que l'industrie mycénienne n'était qu'une phase par laquelle l'industrie phénicienne passa dans le courant du deuxième millénaire avant J.-C. Mais déjà bien avant ces découvertes, l'étude des noms géographiques[4] et des cultes crétois[5] avait conduit les historiens à reconnaître le rôle

(1) Les passages principaux : Thuc., I, 4 ; 8, 2.

(2) M. S. Reinach dans *L'Anthropologie* (1890), V, 4, p. 407-408, a rassemblé les faits principaux connus en 1890. Il y faut ajouter maintenant les matériaux publiés par Arthur J. Evans dans le *Journal of Hellenic Studies*, XIV (1894), p. 270 et suiv., et *Cretan pictographs and praephoenician script*, London, New-York, 1895, et par M. Mariani dans les *Rendiconti della r. Acc. dei Lincei*, 1894, pl. II, p. 190-191, et dans les *Monumenti pubblicati per cura dell' Acc. dei Lincei*, VI (1895), surtout p. 158-166, 169-170, 172-174, 251 et suiv., 294, 334 et suiv., 342-344.

(3) *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXV, 2, p. 291 et suiv. ; *Sitzungsberichte der bayer. Akademie d. Wissenschaften, philos. philol. und histor. Classe*, 1896, p. 539 et suiv.

(4) Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, p. 247-248, 1.

(5) Preller-Robert, *Griechische Mythologie*, I, p. 135-136

important que les Phéniciens avaient joué en Crète. Pourtant le chauvinisme hellénique, qui a gagné depuis peu un nombre considérable de savants, ignore toutes ces données ou tâche de les réfuter par des objections superficielles[1].

On s'est surtout formalisé de ce que Minos, le prototype de la royauté, le conseiller de Zeus, eût personnifié une ère de politique commerciale sémitique[2]. Mais l'analyse de la tradition historique et le dialecte exclusivement dorien des inscriptions crétoises antérieures à la *κοινή* prouvent que les premiers Grecs qui s'établirent sur cette île étaient des colons péloponnésiens conduits par des Doriens, et qu'ainsi l'hellénisation de la Crète ne commença qu'après la migration dorienne[3]. Il serait donc impossible, même avec beaucoup de bonne volonté, de faire un Grec de Minos, qui remonte à une époque antérieure à cette migration. Il ne resterait que la possibilité d'attribuer au mythe de Minos une base étéocrétoise, ou cydonienne, ou pélasgique. Mais de pareilles théories sont contredites par le fait que les Étéocrétois et les Cydoniens ne jouèrent aucun rôle dans l'histoire de la civilisation, et que les Pélasges sont un élément trop vague pour que la science puisse en tirer parti. Il en est tout autrement des Phéniciens. Ce peuple initia les Grecs à une culture supérieure; sa poli-

[1] Voir surtout le discours prononcé par M. Arthur J. Evans (*British Association for the advancement of sciences*, Liverpool, 1896). Il y résume l'hypothèse qu'il croit avoir établie dans les travaux cités page 412, note 2, de ce mémoire, à savoir que la «pictographie», dont nous remarquons les premières traces pendant la phase appelée *culture des Cyclades*, et le système linéaire, qui en est dérivé et que nous rencontrons durant la période «mycénienne», sont des créations «égéennes» et probablement crétoises. Avant peu, j'espère soumettre ces théories à une critique détaillée, et démontrer qu'il y a lieu de reconnaître dans cette pictographie et dans ce système linéaire les premiers essais des Phéniciens pour fixer une espèce d'écriture, qui est comme le germe de l'alphabet auquel ils ont attaché plus tard leur nom.

[2] Comp. par exemple Milchhoefer, *Die Anfänge der Kunst in Griechenland*, p. 131-132.

[3] Ce fait a été reconnu déjà par Hoeck, *Kreta*, II, p. V-VII (préface), p. 17 et suiv., 189, 199-200. Nous rencontrons dans plusieurs villes crétoises les phylés des Ὕλλεῖς, Δυμᾶνες et Πάμφυλοι, propres à l'Argolide dorienne : *Museo italiano di ant. classica*, I, p. 247, 266-267; III, p. 92. Hausoullier, *Mélanges Renier* (*Biblioth. de l'École des hautes études*, LXXIII, 1887), p. 360-365.

tique commerciale maintint pendant plusieurs générations la paix et la sécurité dans la mer Égée; les produits de son industrie excitèrent la plus grande admiration des Grecs à l'époque où naissait l'épopée homérique. Les Phéniciens apportèrent aux Hellènes un des plus grands bienfaits : ils leur enseignèrent l'écriture, en commençant par la pictographie pour passer plus tard au système linéaire dérivé de celle-ci et couronner l'œuvre par l'alphabet. Qu'y a-t-il d'étonnant si les Grecs gardèrent le souvenir de l'heureuse influence des Phéniciens et s'ils l'entourèrent de mythes, localisant ceux-ci en Crète, d'où l'influence de ce peuple leur était venue le plus directement?

Des mythes nombreux témoignent qu'avant la migration dorienne des Crétois allèrent s'établir dans différentes contrées du littoral de la Méditerranée et même dans le sud-est de l'Italie et en Sicile[1]. On a trouvé des antiquités mycéniennes dans plusieurs de ces contrées[2]. Ces Crétois ont dû être, pour la plupart, des Phéniciens d'origine, pour lesquels la Crète servit comme point de départ ou était considérée comme telle.

Cette opinion est confirmée par le fait qu'en Sicile où, suivant les mythes, des Crétois auraient immigré, des stations phéniciennes précédèrent le début de la colonisation grecque[3]. Outre cela, l'origine phénicienne attribuée au Milésien Thalès[4] permet de conclure que les Ioniens trouvèrent des Phéniciens établis sur l'emplacement primitif de Milet, tandis que la tradition attribue la fondation première de cette ville aux Crétois[5]. D'après la légende colophonienne, les fondateurs ioniens de Colophon se seraient liés par un traité aux Crétois,

(1) Les matériaux dans Hoeck, *Kreta*, I, p. 340-399; II, p. 89 et suiv., 122 et suiv.

(2) Des objets « mycéniens » découverts dans le territoire des Japygiens : *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XXXV, 2, p. 353, note 1. Des objets pareils trouvés en Sicile : *Mém.*, XXXV, 2, p. 353-355; *Monumenti pubbl. per cura dell' Accad. dei Lincei*, VII (1895), surtout p. 121, fig. 31; p. 122, note 1; p. 133, fig. 49, p. 140-141, 144.

(3) Voir plus bas, p. 417.

(4) Herodot., I, 170.

(5) Des Crétois à Milet : Strabo, XIV, C. 634, 635; Apollodor., III, 2; Pausan., VII, 2. Comp. Hoeck, *Kreta*, II, p. 306 et suiv.

qu'ils trouvèrent déjà établis sur ces lieux et gouvernés par Rhakios. Les deux éléments se seraient fondus en une seule communauté[1]. D'après une autre version, Idoménée, roi de Crète et petit-fils de Minos, serait venu sur l'emplacement de Colophon après la destruction de Troie et y aurait trouvé la mort[2]. Ces traditions expliquent en même temps d'une manière toute naturelle un fait très étrange à première vue, que nous rencontrons dans l'épopée homérique. Les poètes de l'épopée s'en tenaient ordinairement à la situation ethnique telle qu'elle était avant la migration dorienne. Comme nous l'avons déjà indiqué auparavant, la Crète ne reçut ses premiers habitants grecs qu'après cet événement. On est donc étonné de trouver devant Troie Idoménée et ses guerriers parmi les Achéens. Les Ioniens regardaient les Crétois qui s'étaient établis en Asie Mineure comme leurs ancêtres, et ils ne craignaient pas de revendiquer les Crétois en général comme appartenant à leur nationalité.

La tradition n'est nullement explicite quant aux moyens qu'employèrent les Phéniciens pour s'emparer de la puissance maritime et pour la consolider, mais, selon toute probabilité, ils n'auront pas eu besoin de recourir à de grands efforts militaires. D'une part, toutes les nations qui habitaient les côtes de la mer Égée disposaient d'une marine trop primitive pour pouvoir exercer la piraterie en grand; de l'autre, les Phéniciens leur étaient infiniment supérieurs pour l'armement. A l'époque où les Phéniciens commencèrent à étendre leurs voyages jusque dans la mer Égée, ces nations étaient encore à un degré de civilisation tel que nous le présentent les restes des établissements primitifs de Hissarlik; elles n'employaient encore que des armes très rudimentaires de cuivre ou de pierre, tandis que les Phéniciens avaient à leur disposition des épées, des pointes de lances et de flèches en bronze et d'un travail parfait. Dans ces conditions, il

[1] Des Crétois à Colophon : Pausan., VII, 3. — [2] Schol. ad *Odyss.*, XIII, 259; Servius ad Virgil., *Aen.*, III, 401.

suffisait d'un petit nombre de Phéniciens pour anéantir de grandes hordes d'indigènes.

Les mythes qui ont rapport à Minos, ceux surtout qui relatent ses campagnes contre Mégare et l'Attique et l'expédition qu'il entreprit en Sicile, portent à croire que, pendant la première phase de leurs navigations, les Phéniciens employèrent quelquefois la violence pour arriver à leurs fins.

D'ailleurs, de tout temps ils se gardaient bien d'irriter les susceptibilités des États puissants et policés. Une peinture sépulcrale égyptienne des temps de la 18e dynastie, c'est-à-dire du XVIe ou du XVe siècle avant J.-C., représente une flotte marchande phénicienne amarrée dans un port égyptien. Nous y voyons les marchands phéniciens et leurs commis avec des allures tout à fait pacifiques; quelques-uns d'entre eux manifestent même le plus humblement et servilement du monde leur respect pour les employés du port[1].

Les données sur le commerce des Phéniciens que nous rencontrons dans l'épopée homérique sont fondées sur une tradition qui remonte au delà de la migration dorienne[2]. Ces données signalent également des rapports entièrement pacifiques. Le cratère d'argent dont il est question dans l'Iliade[3] comme cadeau des navigateurs phéniciens à Thoas, roi de Lemnos, prouverait que les Phéniciens cherchaient à entretenir par des cadeaux l'amitié des princes dans les États desquels ils se livraient au commerce. Cela ne les empêchait pas, de temps à autre, lorsque l'occasion s'en présentait, de voler un beau jeune homme ou des vases en métal précieux[4]. Mais, dans des cas pareils, il paraît qu'ils employaient toujours l'astuce et jamais la violence. Dans toute l'épopée, il n'est pas une seule fois question d'une lutte à laquelle les Phéniciens eussent pris part.

(1) *Revue archéologique*, 3e série, t. XXVII (1895), pl. XIV, XV, p. 286 et suiv. Comp. *Sitzungsberichte der bayer. Akademie der Wissenschaften, philos., philol. u. histor. Classe*, 1896, p. 553-554.

(2) *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XXXV, 2, p. 342-346.

(3) XXIII, 741-745.

(4) *Od.*, XV, 450, 465-470.

D'après le récit de Thucydide[1], les Phéniciens avaient fondé partout, sur les caps de la Sicile et sur les petites îles environnantes, des comptoirs qui servaient de centre pour leur commerce avec les Sicules. Lorsque la colonisation grecque atteignit la Sicile, les Phéniciens se retirèrent sans coup férir dans la partie occidentale de l'île, vers Solous, Panormos et Motyé, ce qui prouverait que leurs comptoirs sicules ne disposaient que de très peu de forces armées. Il en aura été à peu près de même des comptoirs qu'ils avaient fondés dans le bassin de la mer Égée à l'époque où l'épopée commençait à se développer. Les poètes auraient sûrement fait mention d'une force armée phénicienne, s'il y en avait eu de considérable. Tous ces faits réunis prouvent qu'à l'époque qui précéda immédiatement la migration dorienne, la politique commerciale phénicienne était entièrement pacifique. Les populations indigènes s'étaient habituées aux négociants étrangers qui leur fournissaient toutes sortes d'objets utiles et agréables; les Phéniciens faisaient de bonnes affaires sans

[1] VI, 2, 6. Je crois avoir prouvé la vérité de cette indication dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXV, 2, p. 360-362. Les antiphéniciens ne manqueront pas de faire valoir contre moi une observation communiquée par M. Orsi dans sa relation sur la nécropole de Thapsos (*Monumenti pubbl. per cura della R. Accad. dei Lincei*, VI, 1895, p. 147). Ce savant déclare avec raison que cette nécropole nous force à supposer dans la presqu'île de Thapsos un grand village sicule. Mais il se trompe en affirmant qu'à côté de ce village il n'y avait pas de place pour un comptoir phénicien. Rien ne nous oblige à supposer qu'un pareil comptoir ait dû occuper un espace considérable. Il peut très bien avoir ressemblé aux comptoirs que la maison Woermann de Hambourg, avant la fondation de la Confédération de l'Allemagne du Nord, établit sur la côte d'Afrique. D'après les indications qui m'ont été données par M. Charles Woermann, chacun de ces comptoirs ne consistait qu'en un blockhaus entouré de quelques magasins. Il est clair que la presqu'île de Thapsos, qui a une longueur maximum de 2,300 et une largeur de 800 mètres, offrait assez d'espace pour qu'un groupe d'édifices aussi restreint y pût tenir à côté d'un grand village sicule. Nous pouvons faire valoir la même analogie contre l'affirmation répétée par plusieurs savants que, si des Phéniciens s'étaient établis dans la Sicile orientale, on devrait y découvrir des traces de nécropoles phéniciennes. L'absence absolue de traces pareilles s'explique suffisamment par le fait que ces établissements n'étaient que des comptoirs. Il n'y demeurait qu'une population d'allants et de venants, toujours en petit nombre, et qui ne nécessitait pas la création d'une nécropole. Par la même raison, on cherchera en vain dans les possessions africaines de la maison Woermann des cimetières de style hambourgeois.

IMPRIMERIE NATIONALE.

courir aucun danger et se gardaient bien de troubler l'entente cordiale par des actes de violence.

La situation changea bien d'aspect quand les peuplades septentrionales descendirent de leurs montagnes et firent irruption en Grèce, produisant, par leur invasion, des cataclysmes qui eurent une répercussion dans tout le bassin de la mer Égée. Dans le Péloponnèse, les Doriens combattirent pendant plusieurs générations contre les populations indigènes. Ils attaquèrent une à une les principautés qui se partageaient la presqu'île (c'est ainsi que nous nous figurons leur mode d'action); ils se rendirent maîtres de la campagne et repoussèrent les Achéens dans leurs citadelles, que les moyens primitifs dont disposaient les Doriens ne leur permettaient pas de conquérir. Mais les Achéens ne purent pas se tenir longtemps dans les citadelles, car l'occupation ennemie qui les entourait de tous côtés rendait les approvisionnements difficiles ou même impossibles. Le mouvement produit par la migration dorienne ne se limita pas à la Grèce propre; il s'étendit vers l'Orient. Peut-être la colonisation grecque des îles de la mer Égée et de la côte de l'Asie Mineure aura-t-elle commencé avant la migration dorienne; dans tous les cas, elle reçut de cet événement une nouvelle et vigoureuse impulsion. De grandes masses d'Achéens quittèrent la terre natale pour se soustraire à la pression des conquérants; ils allèrent chercher une nouvelle patrie outre mer. Avec le temps, la population en surcroît des Doriens suivit le même chemin.

Les établissements grecs différaient essentiellement de ceux des Phéniciens; ceux-ci étaient des comptoirs mercantiles, ceux-là des colonies agricoles qui demandaient de vastes terrains, dont l'occupation n'était possible qu'au prix de conflits sanglants avec les habitants du pays. C'est ainsi que, durant plusieurs générations, l'on combattit dans le Péloponnèse, sur les îles et sur la côte de l'Asie Mineure. Cette guerre perpétuelle mit fin au commerce pacifique que les Phéniciens avaient exercé jusqu'alors dans le bassin de la

mer Égée; leurs comptoirs disparurent; leurs vaisseaux marchands n'osèrent plus se risquer sur les eaux grecques que dans des cas exceptionnels; leur exportation en Grèce devint insignifiante en comparaison de ce qu'elle avait été dans la période précédente, tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité [1]. La retraite des Phéniciens, qui avaient jusqu'alors exercé une police maritime, fondée généralement sur des bases pacifiques, laissa le champ libre aux corsaires. D'après l'interprétation que nous avons donnée du récit de Thucydide [2], les Phéniciens prirent alors eux-mêmes une part active à la piraterie, côte à côte avec les Cariens. Ce changement de rôle s'explique par la perte d'une partie de leur clientèle habituelle, qui réduisit beaucoup d'entre eux à l'indigence. Il est vrai que les Phéniciens cherchèrent et trouvèrent bientôt de nouveaux débouchés dans le bassin occidental de la Méditerranée. Mais l'expérience enseigne qu'il faut souvent du temps pour que des gens privés tout à coup de leurs moyens habituels d'existence se décident à tourner leur activité d'un autre côté. En outre, le centre du commerce phénicien dans la mer occidentale n'était plus Sidon, mais Tyr, et probablement c'étaient les citoyens de cette ville qui en profitaient tout spécialement. Dans ces circonstances, il n'y a rien d'étonnant que de nombreux Phéniciens, qui ne pouvaient plus fréquenter la mer Égée comme pacifiques marchands, l'aient fréquentée comme corsaires. La vaste piraterie que les Cariens exerçaient en même temps était, sans aucun doute, elle aussi, causée par le développement de la colonisation grecque, qui expulsa les Cariens d'une grande partie du littoral qu'ils occupaient.

Comme nous l'avons vu plus haut, la constitution de l'État athénien eut lieu à l'époque qui suivit la migration dorienne et au moment où la piraterie était une calamité générale. L'organisateur de cet État, après avoir établi l'ordre dans le territoire attique, dut penser à la

[1] *Sitzungsberichte der bayer. Akademie, philos., philol. u. histor. Classe,* 1896, p. 574-581. — [2] I, 13 (voir plus haut, p. 395 et suiv.).

défense des côtes menacées de tant de dangers. C'est donc tout naturel qu'après avoir divisé l'Attique en districts administratifs, il ait imposé à ceux-ci la fourniture des vaisseaux de guerre dont la fonction principale était de défendre les côtes contre les corsaires. En outre, selon les idées courantes d'alors sur le droit des gens[1], ces vaisseaux ont pu servir à exercer des représailles dans des cas où des Athéniens avaient été offensés par des citoyens d'autres États. Si, par exemple, des Éginètes ou des Mégariens avaient commis quelque pillage en Attique, il est probable que le gouvernement athénien expédiait quelques vaisseaux équipés par les naucraries pour rendre la pareille aux pillards. Il se peut aussi que des expéditions semblables aient été organisées par l'une ou l'autre des naucraries, et que l'on ait maintenu ainsi la fiction que les représailles n'étaient pas exercées par l'Etat, mais venaient de l'initiative privée. Dans tous les cas, il est évident que des différends pareils pouvaient provoquer de petits combats maritimes tels que nous les voyons sur les vases du Dipylon. Les vaisseaux des naucraries ne furent employés que beaucoup plus tard à la vraie guerre. Autant que nous le savons, la première occasion fut la guerre des Athéniens contre les Mytiléniens pour Sigéon, vers la fin du VIIe ou au commencement du VIe siècle. Nous avons mentionné plus haut que tous les vaisseaux des naucraries au grand complet prirent part à l'expédition des Athéniens contre Égine entre 489 et 484. Ce fut la dernière fois que les navires fournis par les anciens districts furent employés. Bientôt après, Thémistocle tripla la marine et en concentra l'administration à Athènes.

Le prince qui fonda l'unité attique, et que le mythe glorifie sous le nom de Thésée, nous apparaît, d'après les résultats de nos recherches, comme un personnage presque historique. C'était un politique de premier ordre, qui savait apprécier la portée des éléments qu'il devait mettre en œuvre pour organiser le nouvel État. Il fit son possible

[1] Comp. Schoemann, *Griechische Alterthümer*, II, p. 6.

pour mettre la vie et la propriété des citoyens à l'abri de tous les dangers intérieurs ou extérieurs qui pouvaient les menacer. Il tint compte, par une sage décentralisation, des besoins de la population entière de l'Attique, sans affaiblir par là l'unité de l'État. Les peintures navales des vases du Dipylon prouvent que les Athéniens rendaient justice aux naucraries, sur lesquelles reposait la nouvelle administration, et que la petite escadre fournie par ces districts leur inspirait un noble orgueil patriotique. Ces peintures sont un précieux monument de la sagesse de l'auteur du *συνοικισμός*. D'autre part, elles ont pour nous un charme tout spécial : elles nous montrent, pour ainsi dire, les germes d'où devait partir un jour la grandeur d'Athènes. Ces peintures témoignent du grand intérêt que les Athéniens, pendant la première moitié du VIII[e] siècle, portaient à leur petite flotte. Nous pouvons donc en conclure qu'ils étaient déjà préparés à fonder la puissance de leur État sur la marine. Il ne fallut plus que l'augmentation de leurs ressources financières, la pression exercée par les circonstances et l'initiative d'un grand homme comme Thémistocle, pour que les Athéniens devinssent les maîtres de la Méditerranée et dominassent, par leur flotte et par leur culture supérieure, la plus grande partie du monde hellénique.

ERRATUM

AU

MÉMOIRE DE M. DIEULAFOY.

Sur les deux figures 24 et 25, où, par erreur, le château des comtes de Flandre est dit se trouver « à Anvers », *corriger* et *lire* : « à Gand ».

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mémoires de l'Académie. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXXVI, 1re partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume. . . . . 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents. . . . . 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend. . . . . 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires. . . . . 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à X, 1re et 2e partie.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e partie.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume. . . . . . . 15 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicule de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e partie (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXIV, 1re et 2e partie; XXXV, 1re et 2e partie.

A partir du tome XIV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants. . . . . 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend. . 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend. . . . . 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend. . . . . 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume. . . . 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume. . . . . 30 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I à XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume. . . . . 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XXIII (tomes I à XX épuisés), in-fol. Prix du volume .... 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. 30 fr.

Historiens occidentaux. Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume. 45 fr.

——————— Tomes II, III et IV, in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

——————— Tome V, en 2 parties, in-fol. Prix du volume. 55 fr.

Historiens arabes. Tomes I et III, in-fol. Prix du volume......... 45 fr.

——————— Tome II, 1re et 2e partie, in-fol. Prix du demi-volume............................ 22 fr. 50

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume......... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXXI (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume................................. 21 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume........... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII, in-4°. Prix du volume...... 20 fr.

——————— Tome IX, 1re partie. Prix du demi-volume..... 12 fr.

——————— Tome IX, 2e partie. Prix du demi-volume..... 8 fr.

——————— Tome IX, 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII). Prix du fascicule................. 4 fr.

——————— Tome X, 1re et 2e partie. Prix du demi-volume.. 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

- 1re partie, tome I, fasc. I et II. Prix du fasc... 25 fr.
- *Idem*, tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc... 37 fr. 50
- *Idem*, tome II, fasc. I. Prix du fascicule...... 25 fr.
- 2e partie, tome I, fasc. I et II. Prix de chaque fasc. 50 fr.
- 4e partie, tome I, fasc. I. Prix du fascicule. 37 fr. 50
- *Idem*, tome I, fasc. II. Prix du fascicule..... 25 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS À L'ACADÉMIE. 1re série : tome XI, 1re partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tomes XXXVI et XXXVII.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV.

Nouvelle série, in-4° : *Inventaire de Robert Mignon*, *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES : *Historiens orientaux.* Tome IV.

——————— *Historiens arméniens.* Tome II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXII.

GALLIA CHRISTIANA. Table générale.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. II; — 2e partie, tome I, fasc. III; — 4e partie, tome I, fasc. III.

TIRAGES À PART

DES

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11, À PARIS.

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895).......... 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892).. 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896)........ 0 fr. 80

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893). 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895).. 2 fr.

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897).. 3 fr.

DELISLE (L.). Notice sur un psautier latin-français du XII[e] siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891).......... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891).. 1 fr. 40

— Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891). 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Goettingue, avec trois planches (1893).. 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896). 6 fr. 50

— Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896)........ 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896).. 1 fr. 70

— Notice sur les sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896).......... 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898).. 1 fr. 70

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892)... 4 fr. 40

— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893).. 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896). 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule* (1897).. 0 fr. 80

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de le collection B.-H. Hodgson, à la bibliothèque de l'Institut de France (1897)........................ 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891).. 4 fr. 40

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895). 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893).................... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896)........................ 3 fr. 50

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules avec deux planches (1890-1897).................................. 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891)............................ 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).. 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893).................... 0 fr. 80

— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895).. 1 fr. 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896). 8 fr. 75

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)............................ 4 fr. 70

MAS LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893).. 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891).. 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892).............................. 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891).. 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891)...................................... 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893).................................. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893)...... 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi, en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895)............................ 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)............................ 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible; légendes des saints (1896).. 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).............. 2 fr.

— Notice sur un légendier français du XIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898).. 3 fr.

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896) .... 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI[e] siècle (1895) . 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIII[e] au XV[e] siècle, avec figures (1897) .... 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890) .... 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897) .... 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895) .... 5 fr. 30

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892) .... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895) .... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895) .... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895) .... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angelologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897) .... 12 fr.

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895) .... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIII[e] siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897) .... 3 fr. 50

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan (1893) ... 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897) .... 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891) .... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892) .... 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893). 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894) .... 1 fr. 70

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890) .... 1 fr. 10

